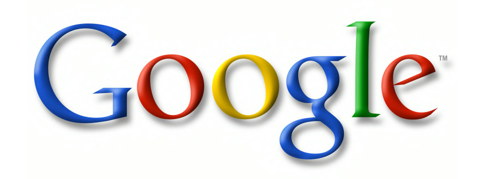
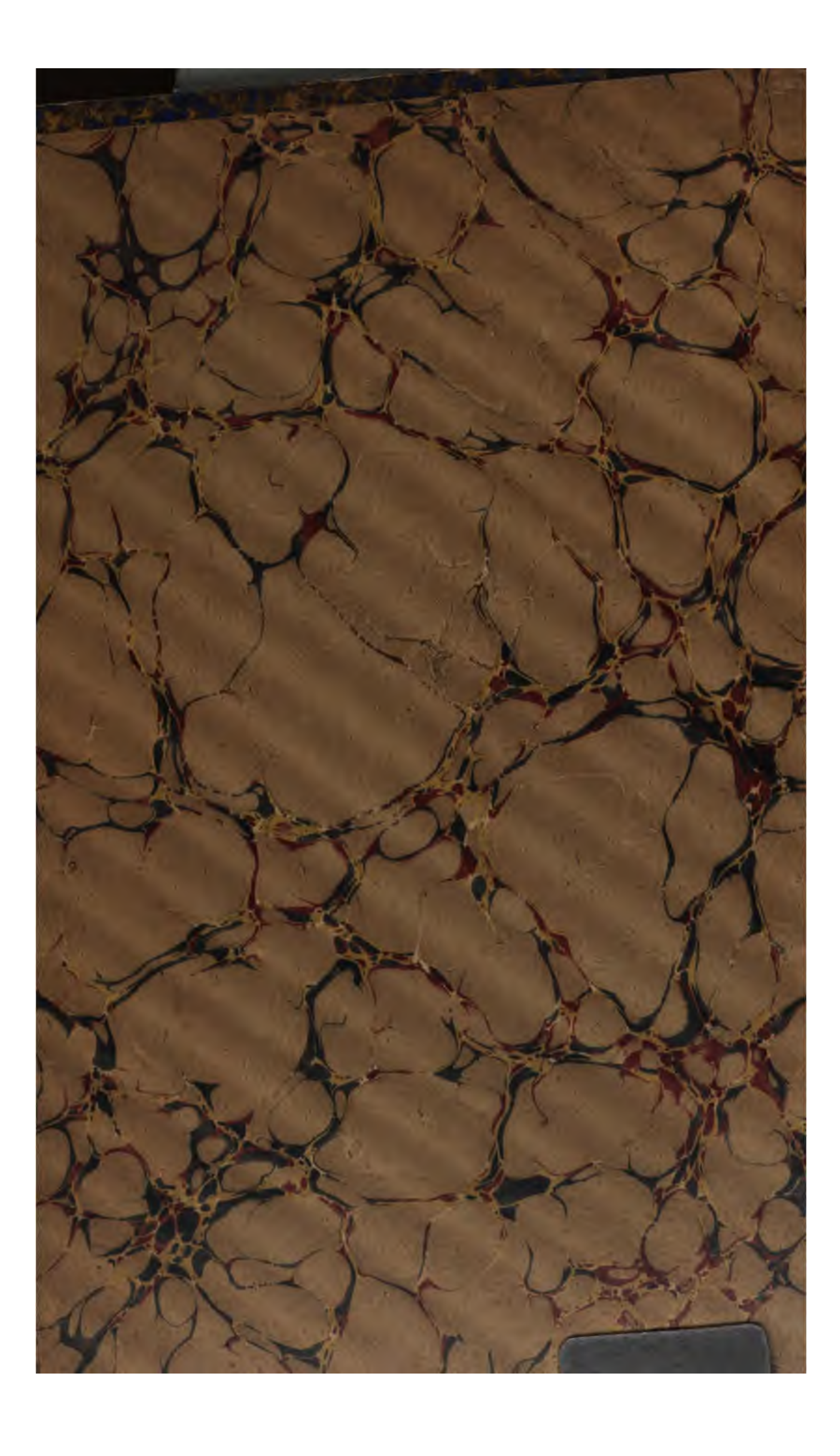
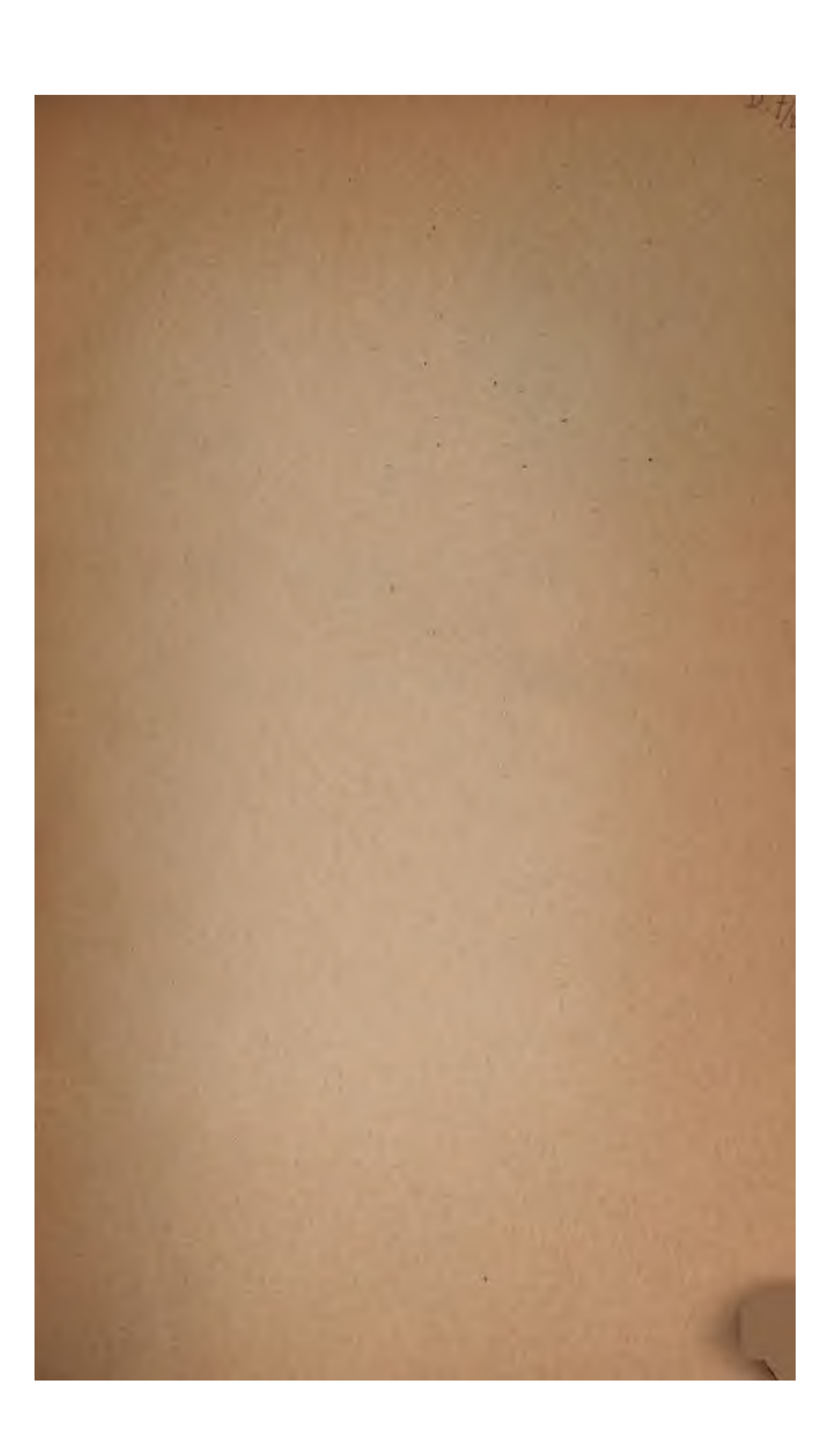

Google











ABRAHAM DU QUESNE

ET

LA MARINE DE SON TEMPS.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.



Croquis de la statue de Du Quesne, exécutée pour la ville de Dieppe,
par M. Ant.-Laurent Dantan.

ABRAHAM DU QUESNE

ET

LA MARINE DE SON TEMPS

PAR A. JAL

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MEMBRE ÉTRANGER DES ACADÉMIES ROYALE DE LISBONNE
ET PAPALE D'ARCHÉOLOGIE DE ROME

Auteur de l'*Archéologie navale*, du *Virgilius nauticus*, du *Glossaire nautique*, de *la Flotte de César*, du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, etc.

TOME SECOND.



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 10

MDCCCLXXIII

ABRAHAM DU QUESNE

ET

LA MARINE DE SON TEMPS.

« Puisque c'est le commandement du Seigneur de rendre » à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui » appartient à Dieu; César, sans doute, ne trouvera pas » mauvais qu'en luy rendant religieusement ce qui luy est » deu on rende à Dieu ce qui luy appartient. » (Du Quesne à *M. Colbert, 20e fevrier* 1680.)

I.

Dans le projet des dépenses de l'État pour l'année 1670, la marine à voiles fut comprise, par Louis XIV et M. Colbert, pour la somme de 10,000,000 de livres — plus de vingt millions de la monnaie actuelle. Les vaisseaux et les établissements des ports dépensèrent 11,703,425 livres — plus de vingt-trois millions de francs; — les galères ne dépensèrent que 1,693,449 livres, quand le projet leur en avait attribué 2,000,000. (Bibl. Nat., Carnets de Louis XIV.)

M. Colbert avait envoyé au Parlement de Paris, le 30 novembre 1669, les lettres portant rétablissement de l'Amirauté, et M. Achille de Harlay lui avait écrit que le Parlement faisait des difficultés pour les enregistrer. M. Colbert répondit, le 20 janvier, au procureur général : « Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir que cette question avoit été tant de fois discutée et terminée dans son conseil, qu'Elle ne désire point d'y apporter aucun changement; vous prendrez donc, s'il vous plaît, la peine de faire les réquisitions nécessaires pour achever entièrement cette affaire. » (Bibl. Nat., Mss. Saint-Germain-Harlay, n° 367, p. 164.) Le Parlement se rendit aux raisons que présenta M. de Harlay; il enregistra les lettres, et, le 5 février 1670, le Ministre écrivit au procureur général : « Je vous renvoie les lettres patentes de suppression de la charge de Grand maître de la navigation et le rétablissement de celle d'Amiral pour les mettre dans le Trésor des Chartes, ainsi que vous m'avez témoigné le désirer... » (Vol. cité, p. 166.) Le 15 mars, M. Colbert écrivit au procureur général, de sa main : « Monsieur, M. Le Fouyn

» vous doit parler de ma part de l'enregistrement au Parlement des » lettres de provision d'Amiral de France de M. le comte de Verman- » dois, et d'autres lettres pour tenir l'empreinte de son nom pour la » signature de toutes les expéditions de cette charge » (la griffe de l'Amiral). « Je vous prie d'y apporter votre facilité ordinaire pour » tout ce qui concerne le service et la satisfaction du Roi. » (Vol. cité.)

En janvier, le Roi rendit un édit à propos de l'enrôlement général des matelots en Bretagne ; cet édit accordait divers avantages et priviléges aux marins qui s'enrôleraient. Pour qu'il produisît son effet, il fallait que le Parlement de Rennes l'enregistrât et le fît publier dans toute l'étendue de la province. Le Roi écrivit donc au président du Parlement : « Nous vous mandons et ordonnons que » vous ayez à procéder sans aucun délai à l'enregistrement et publi- » cation dudit édit sans aucune restriction, modification, ni diffi- » culté ; car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain en Laye, » le 14 février 1670. Signé : Louis, et plus bas : Colbert. » (Bibl. Nat., Ms., Suppl. Fr., 2771-1, p. 95.) Le Parlement enregistra ; mais l'appât des grâces promises par le Roi fut de peu d'effet, au moins tout de suite ; la formation des équipages ne fut pas plus facile, et la marine n'eut guère moins que par le passé à souffrir des lenteurs par lesquelles la population maritime paralysait l'action des escadres. La force continua à venir au secours de la persuasion ; on ne pendit pas, mais on fut contraint de faire quelques exemples des rebelles et d'envoyer ramer sur les galères du Roi ceux qui, de bonne grâce, ne voulaient pas monter sur les vaisseaux. Les matelots n'avaient cependant point la facilité qu'ils avaient eue précédemment de passer à l'étranger ; il leur était enjoint de rester en France, et à ceux qui naviguaient en Angleterre, en Hollande, en Espagne, en Suède ou en Danemark de rentrer dans leur patrie, sous peine d'encourir les rigueurs des édits sur la désertion.

A la fin de l'année 1669, le Roi avait ordonné qu'une escadre de six vaisseaux fût armée et mise sous les ordres de M. le comte d'Estrées. Cette escadre devait être préparée à la Rochelle ; sa mission était d'aller à la barre de Cadix pour y protéger les marchands français et « assister à l'arrivée et au départ des galions et des flottes de la Nouvelle-Espagne » (Instruction du 10 décembre). M. Colbert pressait, mais tout allait lentement. Pour engager le commandant des navires, qu'il aurait voulu déjà voir à la mer, à se hâter et à bien faire, le Ministre lui annonça que, le 6 janvier 1670, Sa Majesté

lui avait donné la permission de porter le pavillon de Vice-Amiral à la tête du mât de misaine de son vaisseau, bien que son escadre ne fût que de six bâtiments et que le règlement portât qu'il en fallait douze. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi adressés à M. d'Estrées, t. 1er, p. 33.) C'est sur la *Charente* que M. le Vice-Amiral arbora son pavillon; mais les choses n'avançaient pas. L'*Hercule* et le *Dragon*, qui devaient servir sous M. d'Estrées, étaient partis de Brest dès le 26 janvier; à la Rochelle ils avaient eu à compléter leur armement (vol. cité, p. 47). Un nouvel officier que M. Colbert enrôlait dans la marine, M. le chevalier de La Vrillière, allait faire la campagne comme capitaine en second d'un des vaisseaux (p. 53). MM. de Villepars et de Beaulieu, capitaines du *Tigre* et de l'*Infante*, prêts avant les quatre autres capitaines, partirent les premiers de la Rochelle, avant le 15 février (p. 57). L'escadre que M. Colbert espérait voir à Cadix à l'arrivée de « la flotte de Neuve-Espagne » était encore en partie dans les eaux de la Charente, et le 21 février le Ministre adressait à ce sujet des reproches, tempérés par les formes de la bienveillance, à M. le Vice-Amiral, qu'il engageait à « bien » s'instruire de tout ce qui regarde les ordres de batailles navales et » tous les moyens de prendre le dessus du vent et les autres avan» tages d'un combat » (p. 63). L'escadre de Cadix, en même temps qu'elle était une force destinée à la protection du commerce, était donc une escadre d'évolution. Le 14 mars, M. d'Estrées n'avait pas encore levé l'ancre. Il partit à la fin.

Il était à la mer, lorsque le Roi décida qu'on augmenterait l'escadre de Cadix et qu'on la porterait à neuf vaisseaux. Cette augmentation ne devait être faite qu'après que M. d'Estrées serait de retour à la Rochelle. Il quitta les parages d'Espagne en juillet, et, le 9 août 1670, mouilla à Belle-Isle, où il trouva l'ordre de désarmer ses six vaisseaux et d'armer, dans le plus bref délai, l'escadre nouvelle, composée de sept vaisseaux de Brest et de deux de la Rochelle. Du Quesne était désigné pour faire partie de cet armement, où figuraient le *Rochefort* et le *Brave*, les deux navires fournis par la Rochelle. Aux neuf vaisseaux, on ajoutait deux frégates légères et une tartane. Le 10 août 1670, M. Colbert ordonna à Du Quesne de partir de Brest, sans tarder, et d'aller à Belle-Isle avec ses sept vaisseaux pour rejoindre M. le Vice-Amiral. Du Quesne montait le *Français*, M. d'Estrées avait la permission de continuer à porter le pavillon de Vice-Amiral (lettre du 21 août). Du Quesne, plus tard, eut celle de

hisser le pavillon de Contre-Amiral à la tête du mât d'artimon de son vaisseau (26 septembre 1670).

Le 19 juillet, M. Colbert avait annoncé à M. de Seuil que le Roi désignait Du Quesne pour commander en second l'escadre destinée au voyage de Cadix, et qui ne devait pas se borner à croiser dans la Méditerranée et hors du détroit pour combattre les corsaires de Salé; elle irait jusqu'à la côte de Guinée faire voir le pavillon de France, y protéger le commerce, et voir surtout les places qu'y avaient les Hollandais, « afin de les attaquer un jour si besoin était ».

Une rupture avec la Hollande était imminente. Une auguste Ambassadrice, la charmante Madame Henriette d'Angleterre, femme de Monsieur, était revenue de Londres, le 12 juin, ayant décidé son frère Charles II à faire avec Louis XIV un traité d'alliance contre les États généraux. A quel prix le Roi de France achetait-il le consentement du Roi d'Angleterre? Ce n'est pas à nous de le dire. Notre sujet ne comporte pas les longs détails potitiques. Madame mourut subitement, le 29 juin, et l'on sait quel éloquent cri de douleur, écho des cris de la Cour et de la France, poussa Bossuet sur la tombe de l'aimable et malheureuse princesse. L'Angleterre fut émue autant que Paris et Saint-Germain, de cette mort imputée à crime à Philippe d'Orléans ou au chevalier de Lorraine, et que les médecins déclarèrent naturelle, comme depuis la déclara dans ses Mémoires madame de La Fayette, amie de la défunte. Cependant les rumeurs accusatrices, plus fortes un moment que les affirmations des chirurgiens, qui avaient lu dans les entrailles de Madame la cause réelle de son trépas, et avaient vu les poumons et le foie profondément lésés, ces rumeurs s'éteignirent, les soupçons se turent, — ils persistèrent dans quelques esprits hostiles à Monsieur, mais pour d'autres causes, — et tout reprit son cours ordinaire.

Du Quesne ne pouvait guère armer un vaisseau sans trouver quelque raison de plainte. Il est vrai qu'on lui en fournissait parfois le motif ou le prétexte. Il devait monter le *François* (Français), quand MM. de Bouillon et de Banville avaient le *Louvre* et le *Tourbillon*. Le *Prince* était réservé au comte d'Estrées. Du Quesne ne blâmait pas cette distribution des navires; mais il querellait M. de Seuil d'avoir embarqué sur un autre vaisseau que le sien deux canonniers qu'il avait fait venir du Havre et qu'il ne tenait peut-être pas pour très-habiles, mais enfin qui étaient à lui par suite d'une convention faite avec eux. Il se plaignit à M. Colbert, et là-dessus, le

Ministre, qui voulait que les officiers et l'Intendant vécussent en paix, écrivit à M. de Seuil de faire rendre à Du Quesne ses canonniers et de « prendre garde qu'il n'y » eût « jamais dans sa conduite » à lui de Seuil « ni chaleur ni emportement pour personne, d'autant que le service du Roi ne » pouvait « pas compatir avec aucune passion ». « Vous devez, » ajoutait-il, « *considérer le sieur Du Quene pour le plus habile homme que nous ayons assurément dans la marine, et encore même qu'il eût des défauts, c'est à vous de les souffrir et à faire en sorte qu'il serve agréablement* » (9 août 1670).

Si M. Colbert donnait raison à Du Quesne dans les choses de peu d'importance, il n'entendait pas lui passer ses caprices quand il s'agissait de choses sérieuses. Du Quesne ayant déclaré à M. Colbert de Terron qu'*il ne saluerait pas le Vice-Amiral* quand son escadre joindrait celle de M. d'Estrées, le Ministre lui écrivit pour lui dire qu'il devait saluer M. le Vice-Amiral, « quoique ce salut ne fût pas » dans le règlement, *le Roi ayant estimé superflu d'ordonner qu'un » pavillon inférieur saluât son supérieur, vu que c'est un usage établi et » que cela se doit sans difficulté*. Si après cette explication », ajoutait M. Colbert, « vous en faisiez encore, ce serait une pure chicane que » Sa Majesté trouveroit fort mauvaise et qu'Elle ne pourroit excuser. »

Une distinction naturelle était faite entre le Vice-Amiral et le Lieutenant général; le Roi voulut qu'elle fût marquée autant que possible, pour accoutumer Du Quesne à reconnaître un supérieur dans M. d'Estrées, que sa charge de Vice-Amiral de France mettait hors de pair. — Le 26 septembre, Sa Majesté écrivit à M. d'Estrées de faire embarquer la compagnie des gardes de la marine sur les deux vaisseaux-pavillons, deux tiers sur le Vice-Amiral, un tiers sur le Contre-Amiral; ceux du Vice-Amiral pour garder la personne de M. d'Estrées et son vaisseau, ceux du Contre-Amiral pour garder seulement le vaisseau de celui-ci. Ainsi, M. d'Estrées avait une garde d'honneur, et Du Quesne n'en n'avait pas; le Vice-Amiral remplaçait l'Amiral absent et devait avoir tous les honneurs qu'on eût rendus à M. de Vermandois s'il eût été sur le *Prince*. Du Quesne fut assez sage pour ne pas faire d'observations de mauvaise grâce, et les choses se passèrent comme le Roi l'avait désiré. La lettre de M. Colbert au Vice-Amiral lui laissait la liberté de ne pas aller lui-même à la côte de Guinée et de charger M. d'Hailly, capitaine d'un de ses vaisseaux, de faire ce voyage. Ce fut à ce dernier parti que se tint M. d'Estrées.

Malgré la vigilance de M. de Terron et les instances réitérées de la Cour, l'escadre était encore à Rochefort le 17 septembre, jour où M. Colbert écrivait au Vice-Amiral de se hâter d'aller à Salé, pour ne pas laisser aux Anglais et aux Hollandais tous les honneurs de la campagne. Ils avaient fait périr six grands navires d'Alger, et la Cour engageait M. d'Estrées à signaler son séjour dans la Méditerranée par quelque action éclatante. L'escadre mit enfin sous voile; elle avait été retardée par le munitionnaire général Jacquier, qui avait fait attendre longtemps le septième mois de vivres que réclamait le Vice-Amiral. Le 24 octobre 1670, l'escadre était aux Canaries, d'où M. d'Estrées écrivit à M. de Terron; il lui écrivit de nouveau le 30. Dans la réponse que lui fit l'Intendant, le 18 janvier 1671, nous remarquons ce passage :

« Je vois bien que vous n'avez pas sujet d'être satisfait des sieurs Du Quesne et des Ardents; mais vous savez bien que ce sont les plus anciens officiers de marine que nous ayons, au moins pour le premier, et même qu'il a toujours été *reconnu pour un très-habile navigateur et fort expert en tout ce qui regarde la marine*. Je conviens avec vous que *son esprit est difficile et son humeur incommode;* mais dans la disette que nous avons d'habiles gens en cette science, qui a été si longtemps inconnue en France, je crois qu'il est du service du Roi et même de votre gloire particulière que vous travailliez à surmonter la difficulté de cet esprit et à le rendre *sociable*, pour en tirer toutes les connoissances et les avantages que vous pourrez, et j'estime qu'il est impossible qu'avec votre adresse et votre douceur vous n'en tiriez facilement, en peu de temps, tout ce qu'il pourra avoir de bon...

» A l'égard du sieur des Ardents, je suis aussi persuadé que, pour peu que vous le vouliez, vous le réduirez facilement à servir avec une entière soumission à tout ce que vous désirerez de lui. J'ai rendu compte au Roi du dévouement du chevalier d'Hailly; Sa Majesté a été bien aise d'apprendre que vous l'ayez envoyé reconnoître la côte de Guinée. »

La cause du mécontentement de M. d'Estrées à propos de MM. Du Quesne et des Ardents est longuement déduite dans la lettre de M. le Vice-Amiral, datée de la Grande Canarie, 24 octobre 1670 :

« M. Du Quesne et la plupart de nos autres capitaines qui n'ont pas fait de voyages de long cours, n'y sont pas encore accoutumés, quoique les raisons naturelles et l'expérience de mille navigateurs les devroient avoir rassurés. Cette défiance, au contraire, a jeté M. Du Quesne en des contretemps indignes de son savoir aux choses de la mer, dans une rade ayant mouillé *à cent vingt brasses*, dans une autre à beaucoup moins à la vérité,

un Normand pointilleux, fier, susceptible; il savait ce qu'il valait; il avait pour lui ce grand fait d'un brillant début; cet autre fait, l'ancienneté, qui lui donnait, pensait-il, le droit de faire ce qui lui semblait bon et de refuser tout ce qui choquait son sentiment ou blessait son intérêt; on devait donc le tourner et non l'aborder debout au corps. Moins qu'un autre, M. d'Estrées était homme à faire une pareille concession. On devait donc prévoir que le Vice-Amiral et le Lieutenant général vivraient assez mal ensemble; on ne pouvait cependant les faire toujours agir chacun de son côté; il fallait bien les réunir quelquefois. M. Colbert l'avait fait pour cette campagne, espérant les contraindre à se modifier l'un par l'autre. L'essai ne réussit pas très-bien; cependant aucun incident pénible ne marqua la fin de la navigation de l'escadre de Guinée, — comme on la nommait.

Les gardes de la marine donnèrent quelque ennui à M. le Vice-Amiral et à Du Quesne. M. Sausigny, Commissaire de l'escadre, fit connaître l'état des choses, en ce qui était de ces jeunes gens, à M. Matharel, Intendant à Toulon. Il écrivit de Malte, le 21 décembre 1670 :

« Les gardes de la marine se rendent extrêmement difficiles pour leur nourriture, voulant à tout moment jeter l'écrivain à la mer, ne gardant ni règle ni discipline, et croyant en être quittes en mettant bas la casaque pour se battre contre leur colonel (M. de Cajac). »

La discipline ne fut jamais le fort des gardes de la marine. Gentilshommes, ils se croyaient tout permis. Ils portaient le trouble partout où ils étaient, ports ou vaisseaux; on sévissait quelquefois sévèrement contre les plus mutins, mais la sévérité n'obtenait guère de résultats plus heureux que la douceur. Ils étaient jeunes! A Brest, on se souvenait encore, en 1811, lorsque nous entrions à l'école établie sur le vaisseau le *Tourville,* des tours plaisants que les gardes jouaient avant la Révolution à M. le comte d'Hector, Commandant de la marine; on nous les racontait pour nous les faire détester, on aurait mieux fait de nous les taire. Les aspirants, continuateurs des gardes-marine, furent un peu moins bruyants, mais ne rompirent pas tout à fait avec la tradition de leurs devanciers.

Le comte d'Estrées, à qui ne fut point offerte l'occasion de réaliser l'espoir qu'avait conçu M. Colbert, revint de la côte d'Afrique en France. Du Quesne était de retour à Brest avant le 20 novembre.



Ce jour-là, il dictait une longue lettre adressée à M. Colbert et commençant ainsi :

« Depuis l'entrée en ce port et le désarmement du *Soleil Royal* et des autres vaisseaux, j'ai été indisposé et le suis encore ; c'est ce qui m'a empêché d'avoir l'honneur de vous envoyer les mémoires et avis concernant ce qu'il faudra faire aux deux grands vaisseaux pour les rendre parfaitement bons à la mer et pour la guerre, comme aussi une observation sur quelques articles du règlement fait par le Roi, le 23e octobre dernier, pour la garde et conservation de ses vaisseaux dans les ports. J'espère vous les envoyer au premier jour que je me serai un peu remis. Cependant, Monseigneur, voyant les précautions que Sa Majesté veut que l'on prenne, par le 46e article, contre les surprises d'attaques et brûlements, les démarrages et accidents de mauvais temps, et les bruits de guerre qui se laissent entendre ici, je me sens obligé, Monseigneur, de vous faire cette dépêche pour vous informer de l'état de la garde de ce port, qui est trop faible pour l'importance de ce qu'il contient. »

Du Quesne développait cette dernière pensée avec une force de raison et une clarté frappantes. Le nombre des gardiens mis sur les vaisseaux amarrés dans le port de Brest est insuffisant, il faut l'augmenter. Les Anglais entretiennent sur chacun de leurs navires désarmés beaucoup plus de matelots gardiens que les Français. Le *Soleil Royal,* servant de Vaisseau Amiral du port, doit avoir une garnison assez forte de matelots et de soldats n'ayant d'autre devoir que celui de garder jour et nuit ce vaisseau. La même chose doit être faite pour le *Large,* vaisseau placé à l'avant-garde, et pour le *Brave,* mouillé à l'arrière-garde, au fond du port. Ainsi, trois corps de garde, un sur chacun de ces trois bâtiments. Outre cela, Du Quesne demande qu'une chaloupe de garde ait un équipage fixe, et que, pour les rondes de nuit et de jour, trois canots, armés chacun de sept hommes, soient toujours prêts à veiller partout. Pour tout ce service, Du Quesne ne veut que cent cinquante hommes ; on les lui a promis. Il ajoute :

« J'ai fait instance pour avoir ici trois cents des soldats du désarmement qui ne coûteraient pas plus au Roi que dans ces quartiers où ils vivent sans ordre, discipline, ni exercice, *étant même désarmés de leurs épées, chose inouïe et honteuse à des soldats que l'on veut employer à la guerre,* et qui fera déserter ceux qui se trouvent avoir du cœur et un peu d'honneur. »

On voit que Du Quesne n'était pas du sentiment des personnes de notre temps qui veulent les soldats désarmés, parce que quelques-uns, dans des querelles après boire, se servent de leurs armes, comme se servent de leurs couteaux ou de leurs compas des ouvriers qu'on

ne songe point à priver de leurs armes, plus souvent dangereuses que celles des militaires. Quant aux amarrages des vaisseaux, Du Quesne exprime le regret qu'il n'y ait point de garde fixe aux endroits où sont attachées les amarres, et demande qu'on y établisse des corps de garde, afin que personne n'en approche pour les dénouer ou les couper. Pour ce service, il croit que cinquante soldats pourraient suffire. Ces précautions une fois prises, le port serait à l'abri des tentatives des chaloupes ennemies qui s'introduiraient dans la rade pendant la nuit, à la condition cependant qu'on établirait à l'entrée du port une chaîne qu'il a déjà demandée, chaîne semblable à celle qu'il fit établir en 1638, mais qu'on pourrait mieux tendre si on la faisait porter par six petits bateaux plats, trois du côté de Brest et trois du côté de Recouvrance, et un septième un peu plus grand sur lequel serait établi un corps de garde. Celui-ci fermerait l'entrée du port et servirait comme de porte à la chaîne. L'état de choses proposé par Du Quesne devait succéder à ce qui existait : un seul canot de ronde armé de quatre hommes, commandés par un enseigne. Pour empêcher l'introduction des chaloupes étrangères dans la rade de Brest, Du Quesne estimait que deux petites frégates, une caiche et une galiote pourraient se tenir vers le Conquêt, Bertheaume et Camaret, visitant tous les navires qui voudraient entrer dans la baie. Il voulait encore que les canons du château et ceux du goulet fussent mis à même de faire feu, ce qui leur était impossible au moment où il écrivait; enfin il montrait la nécessité d'entourer d'un retranchement avec chevaux de frise et palissades tout le côté de Recouvrance, alors entièrement ouvert aux entreprises d'un ennemi assez hardi pour débarquer deux mille hommes en dehors ou en dedans de Saint-Matthieu.

Telle est en résumé l'intéressante dépêche qui porte la signature tremblée du Lieutenant général. Ceux qui ont vu Brest autrefois — nous ignorons ce qui s'y pratique aujourd'hui, n'ayant pas vu ce beau port depuis quinze ans — reconnaîtront que tout ou à peu près tout ce que demandait Du Quesne fut exécuté, sinon tout de suite, du moins peu de temps après 1670 et subsistait à la fin de la Restauration. Le principal doit subsister encore, nous n'en doutons pas. Quand l'intérêt privé ne troublait pas la vue et l'esprit de Du Quesne, personne n'avait la visée meilleure, le sens plus ferme et plus droit que lui.

L'année 1670 avait mal commencé pour la marine. Un vaisseau

six vaisseaux et de trois flûtes : le *Navarre,* commandé par M. François Thiballier de Thurelle; le *Triomphe,* capitaine, M. Job Forant; le *Jules,* capitaine, M. de Luché; le *Flamand,* capitaine, M. du Mené; le *Bayonnais,* capitaine, M. Gabaret des Marais; la *Diligente,* capitaine, M. de La Houssaye; l'*Europe,* capitaine, M. Dupré; la *Sultane,* capitaine, M. de Beaulieu-Vernay; enfin l'*Indienne,* capitaine, M. de La Clide. Cette escadre partit de la Rochelle, se dirigeant vers Belle-Isle, le 30 mars 1670, à deux heures après midi, et peu de jours après fit voile pour les Indes.

Au mois de mai, un changement important eut lieu dans l'administration du port de Toulon. M. Louis Matharel, qui avait rempli des missions auprès de quelques Princes d'Italie et auprès du Doge de Venise, et qui depuis avait été Surintendant de la maison et des affaires de César, duc de Vendôme, puis Secrétaire de la marine (31 octobre 1658) jusqu'après la mort de M. le duc de Beaufort, fut appelé à remplacer dans l'Intendance M. Louis Le Roux d'Infreville, qui, vieux et fatigué, se retirait de l'office pénible qu'il avait rempli avec honneur, zèle, intelligence et probité. Le 10 avril 1670, M. d'Infreville s'était démis de sa charge, et le Roi en avait pourvu l'ancien Secrétaire de l'Amirauté, qui ne fut installé qu'un peu plus tard. M. Matharel était encore jeune, il avait de l'énergie, et M. Colbert, ayant vécu longtemps à côté de lui, le savait capable des affaires difficiles. Le choix était bon; le Ministre n'en doutait pas, mais il ne devait pas avoir longtemps cet utile collaborateur. La mort le lui enleva en 1673, et ce fut une perte véritable pour la marine[1].

M. P. Damien, marquis de Martel, qui était avec une escadre sur les côtes de Barbarie, fit avec Alger un nouveau traité de paix; M. Colbert en donna avis à M. d'Estrées, le 14 mars 1670. Cette paix était à peine une trêve, les Algériens ne pouvant renoncer pour longtemps à leurs habitudes de piraterie. M. de Martel revint à Toulon

[1] Louis Matharel naquit à Paris, rue des Prouvaires, le 2 octobre 1619. Son père, Augustin Matharel, était conseiller, secrétaire du Roi et avocat au Conseil. (Registre des baptêmes de Saint-Eustache.) Louis Matharel épousa, en juin 1666, Marie Le Secq. Il mourut à Toulon, le 29 juin 1673, « d'une fièvre continue, suivie « d'un grand débord du cerveau », comme l'a dit M. de Saint-Tropès, capitaine du port. Madame Matharel fit venir de Toulon le corps de son mari et l'inhuma dans l'église des Capucines de la Place Vendôme. Le Roi gratifia cette dame d'une honnête pension, et M. Colbert lui écrivit une lettre de condoléance dans laquelle il lui dit qu'il regrettait d'autant plus le défunt, que son père (à lui Colbert) le regardait comme un de ses amis. (Voyez notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, page 848.)

au mois de juillet, aussi bien que M. d'Alméras, qui se rendit à la Cour au mois de septembre, revint à Toulon en octobre, et obtint un congé qui l'éloigna du port pendant les mois de novembre et de décembre. (Revues du port de Toulon; Arch. de la Marine.)

Au mois d'août, on pensa à M. de Beaufort, dont la mort n'était plus douteuse. Le commandeur Rospigliosi avait fait chercher son corps sur le champ de bataille, comme de son côté avait fait M. le duc de Navailles; au Grand Vizir, commandant des Turcs qui assiégeaient Candie, il avait fait offrir des sommes considérables, mais inutilement. Aucun Français ne fut admis à voir les têtes plantées en avant de la tente du Vizir, et parmi lesquelles était sans doute celle de l'Amiral, décapité par les Turcs, suivant leur coutume. Bien qu'on eût répandu le bruit que M. de Beaufort s'était retiré dans un couvent de l'île, la Cour de France tint pour certain son trépas, et le Roi ordonna, le 9 août 1670, qu'on célébrât à Notre-Dame de Paris un service solennel pour le repos de l'âme du glorieux défunt. Une invitation fut adressée aux « Archevêques, Évêques » et autres du clergé de France assemblés par la permission de » Sa Majesté dans la ville de Pontoise », pour les engager à honorer par leur présence cet acte de la piété du Roi, comme dit l'invitation. (Bibl. Nat., Ms., Suppl. Fr. 2771-I, Reg. du Secrétariat, 1670, fol. 278.)

Nous avons vu M. de Beaufort s'élever contre le luxe des décorations dont on chargeait les vaisseaux, et regretter qu'on n'adoptât pas le système des Hollandais et des Anglais, qui supprimaient les galeries dont les Français surchargeaient les poupes des grands vaisseaux; nous avons vu M. Girardon creusant les grandes figures destinées à l'arrière d'un vaisseau de premier rang, pour les alléger et diminuer par là le poids de cette partie du navire : tout le monde, excepté les sculpteurs, bien entendu, et en particulier M. Pierre Puget, inclinait à l'adoption d'une réforme en ce qui était de l'ornement des vaisseaux. On voulait moins chargées les poupes et les proues, qui recevaient des figures, des bas-reliefs, des rinceaux fort pesants, bien que faits de bois de peuplier moins lourd que l'orme ou le chêne. Tant de plaintes venaient à la Cour, de la part des officiers les plus estimés, que le Roi, cédant aux observations de M. Colbert sur le chapitre de la décoration architecturale des vaisseaux, autorisa son Ministre à se ranger à l'opinion devenue générale, et à laquelle M. Colbert était d'autant moins disposé à résister, qu'elle favorisait





omie. Le 19 septembre 16
nt de Toulon :

vous ayez résolu avec MM. de M
cœur de celui-ci devait saigne
s en lui, vaincu par la nécessit
le si grandes figures aux poupes
à et y faire le moins d'ornement
ois, dans leurs constructions d'au
ue point et de ne point faire du
ne servant à autre chose qu'à rend
à donner prise aux brûlots. Il es
, et, pour cet effet, que le sieur Pu
i restent à faire aux vaisseaux qui s

celle-ci fut adressée à M. de Seuil, c
aire renommé, pouvait obtenir p
des concessions de la part de l'arti
s vaisseaux. Puget se modifia, se r
s dans l'extrême indigence. La scu
quelque chose dans tous les des
l'édifice naval ne fut point dépouillé de to
, bien disposé, d'un beau style, d'une large
t encore un brillant accessoire dans la
. Les dessins des poupes et des
guerre français, approuvés par M.
érain, dessinateur du Cabinet du
juger, en les voyant, du bel
qu'ils représentent¹.
et ne se rendit pas
. d'Alméras, qui ne
riptions de M. Colber
Seuil :

nt fort des ornements des
es que Puget fait faire aux

Chine, très-bien exécutés en
Marine, les autres dans

ments de guerre, ruine des nations maritimes, système dont on sera désabusé quand on aura dépensé des milliards dans le duel entre le boulet et la carapace; mais la cuirasse des chevaliers, pour avoir été chargée de belles devises, de jolis rinceaux, d'élégants grotesques, ne valait-elle pas la cuirasse noire du dernier porte-pique? Patience, tout change! Un jour viendra où l'on ne refusera plus aux navires un peu de cette décoration riante et noble qu'admit de tout temps l'architecture navale, et qu'on proscrit par économie, au grand détriment du goût. Encore quelques centaines de millions dépensés en essais sans cesse renouvelés, et qui sait si on ne reviendra pas aux navires de bois, qui ont eu leurs jours, que disons-nous? leurs siècles de gloire?

II.

Bonnes et amicales depuis longtemps, les relations de l'Empire ottoman avec la France avaient récemment perdu ce caractère. La Turquie, qui avait vu la France prendre contre elle le parti de Venise, — car le pavillon du Pape voilait mal celui de Louis XIV, — la Turquie n'était pas sans inquiétude. Les Ambassades de MM. de La Haye père et fils avaient mal réussi. Les demandes du Roi de France, en dehors de celles qui tendaient au renouvellement pur et simple des anciennes capitulations, n'avaient pas été accueillies par le Grand Vizir Ahmet Kuperli[1]. Trop fiers ou trop faibles,

[1] Fils de Mohamet Kuperli, un des plus grands hommes d'État de la Turquie. Les Kuperli, établis d'abord en Albanie, puis dans l'Asie Mineure, non loin de la ville d'Amasieh, depuis quelle époque étaient-ils Albanais? On paraît l'ignorer. A propos de Mohamet Kuperli, M. de Lamartine a écrit: « On disait que sa famille était originaire » de France; rien ne le confirme ni ne le dément. » (*Histoire de la Turquie*, tome 6, p. 259.) Peut-être sommes-nous en mesure de le confirmer. Au dix-septième siècle existaient à Paris des Cuperli, artisans, marchands, petits bourgeois; nos recherches nous les ont fait voir. Nous en avons aperçu un qui exerçait la profession de tailleur; nous connaissons un Jean Cuperli, époux de Jeanne Chambellan, qui eut un fils, Guillaume, lequel épousa à Saint-Eustache, le 1er février 1656, Françoise Clairet. Guillaume était maître teinturier. Le 16 avril 1658, il fit baptiser à Saint-Eustache Marie-Françoise, que tint sur les fonts de baptême « Messire Jean Cuperli, prêtre, curé de Clarvau (*sic*, Clairvaux, peut-être). Le nom : Cuperli n'est pas un nom commun en France; à Paris, il n'appartenait qu'à la famille dont faisaient partie Jean et Guillaume; du moins, n'en avons-nous pas trouvé d'autres. Qu'au seizième siècle, la guerre ait porté en Italie un Cuperli qui s'y soit habitué, et dont un fils ait traversé l'Adriatique, poussé par l'aventure ou porté par le commerce, rien n'est plus possible. Les documents donnent aux célèbres vizirs les noms de Kiuperli, Kiuporli, Kœprilii, Coproli, Copruli et Cuperli ou Kuperli. Est-ce le hasard seul qui a fait la rencontre des Cuperli de Paris et de Kuperli de Turquie? Nous ne le pensons pas.

Cour et ce qu'il y avait d'extraordinaire à Constantinople qui pût inspirer le désir de faire le voyage.

M. de Nointel arriva le 14 août, sur le soir. Les vaisseaux le *Mercœur*, la *Sirène*, la *Princesse* et le *Cheval marin* étaient presque prêts. Le 20, M. de Nointel et Soliman Aga montèrent sur le *Mercœur*, que commandait M. du Mé d'Aplemont, commandant de la petite escadre. (Arch. de la Marine, Lettres de M. Matharel des 17 juin, 5, 12, 15, 20 et 22 août 1670.) M. d'Aplemont arriva aux îles des Princes, en face de Constantinople, le 22 octobre seulement. Il envoya un de ses lieutenants au Caïmakan (le gouverneur de la ville), pour lui dire qu'il avait ordre de ne point saluer le Sérail et Stamboul, à moins qu'on ne lui assurât que les saluts lui seraient rendus coup pour coup.

Le Caïmakan répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui de faire une telle promesse et qu'il en référerait à Sa Hautesse, alors à Andrinople. Rien au reste n'empêchait l'Ambassadeur de France et Soliman Aga de débarquer, la question du salut étant réservée. M. de La Haye vint alors à bord du *Mercœur* complimenter son successeur. Il était accompagné de quelques personnes de la *nation*, comme on dit. L'escadre le reçut au bruit de son artillerie ; on devait ces salves à sa qualité, qu'il n'avait pas encore abdiquée ; car, tant que M. de Nointel n'était pas installé, M. de La Haye était le représentant du Roi de France. Lorsque l'ancien et le nouvel Ambassadeur descendirent à terre pour se rendre au palais de France, où les attendaient tous leurs compatriotes et ceux des étrangers qui réclamaient la protection du pavillon blanc, l'artillerie recommença son bruit et le grossit avec un peu d'affectation peut-être, en raison du refus du Caïmakan. Mais cela n'amena aucune démonstration fâcheuse de la part des Turcs.

M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. 15) a dit que M. de Nointel entra dans le Bosphore « avec quatre vaisseaux de guerre *en ordre de combat*, et ne salua le Sérail que lorsque la Sultane Mère (*Validé*) eut demandé le salut, en son propre nom. » M. de Lamartine a raconté que « les Turcs, offensés du silence des batteries françaises, mur- » muraient sur le rivage ». Il a ajouté : « Un coup de feu parti d'un » bâtiment turc blessa un matelot de l'escadre, et un combat allant » s'engager, la Sultane Validé, admiratrice des Français, s'interposa ; » elle fit prier M. d'Apremont[1] (sic pour d'Aplemont) de la saluer de

[1] Les Mémoires du chevalier d'Arvieux contiennent la même faute, qui se retrouve souvent dans la Gazette, où les noms propres sont rarement bien orthographiés.

» ses canons, le lendemain, pendant qu'elle traverserait le Bosphore » pour se rendre à son palais de Scutari. Les Français accordèrent à » une femme, mère du Souverain, ce qu'ils avaient refusé au repré- » sentant de l'Empire. » Roman !

La version de M. d'Arvieux, dans ses *Mémoires,* publiée par le Père Labat, ne dit pas un mot de la prétendue politesse faite à la Sultane, mère de Mohamet IV. M. le chevalier d'Arvieux, que son séjour assez long à Constantinople, aussi bien que ses relations avec M. de Nointel, avaient mis en position de connaître tous les détails de l'Ambassade de celui-ci, aurait-il oublié de mentionner l'épisode du salut galant fait à la Validé? Ce salut eût été une concession ; Ahmet Kuperli n'aurait pas manqué de l'interpréter ainsi et de s'en autoriser pour se montrer encore moins bienveillant qu'il ne parut et voulut l'être dans toute l'affaire que venait traiter avec lui M. de Nointel. Il ne fut point fait sans doute. Si M. de Nointel avait pu ignorer que la Validé partageait à l'égard des Français le mauvais vouloir du Grand Vizir, qu'elle soutenait de tout son crédit auprès du Sultan et dont elle inspirait la conduite, M. de La Haye était là pour l'éclairer sur ce point et lui conseiller de ne donner aucune marque de respect et d'affection à une femme qui avait une grande part dans la politique de la Porte. La sultane Tarkan était trop bonne Turque pour ne point partager la colère du Vizir qui avait trouvé contre lui, lorsqu'il commandait en chef les armées du Sultan, les alliés de Mohamet IV, en Hongrie sous les ordres de M. le comte de Coligny, et à Candie sous M. le duc de Navailles. Notre insuccès à Candie aurait pu désarmer Ahmet Kuperli et la Validé ; il n'en fut rien. M. de Nointel devait travailler à effacer cette fâcheuse impression de l'esprit des deux gouvernants de l'Empire ; il y travailla et n'y put réussir. Fut-il trop hautain ou trop faible? Il est difficile de décider. Ceux qui ne jugent des événements que par les résultats l'accusent; ceux qui se font une juste idée de la manière de procéder des politiques turcs et qui savent qu'à la force seule reste ordinairement la victoire dans les contestations avec eux, plaignent M. de Nointel, qui eût peut-être tout obtenu, s'il avait eu dans les eaux des Dardanelles une escadre de dix bons vaisseaux pour appuyer ses demandes. Réduit à lui seul, il recueillit le fruit de cet isolement.

Kuperli reçut d'abord avec politesse l'Ambassadeur de France; il lui offrit un dîner qu'accepta M. de Nointel, et qui n'engageait à rien

le Vizir pour la suite. Jacques Carrey, peintre troyen, peu connu, a représenté dans un tableau de 1 mètre 24 centimètres de largeur sur 22 centimètres de hauteur ce repas, où figurent à cinq tables rondes M. Olier de Nointel et sa suite. Sans doute Jacques Carrey fit partie des personnes que l'Ambassadeur avait emmenées avec lui, car, outre le tableau dont nous parlons et une peinture qui fait pendant à celle-ci et représente une visite de M. de Nointel au quartier des janissaires, l'artiste a représenté « l'Ambassadeur français à l'audience du Sultan » et un « Repas offert à cet Ambassadeur », sur deux toiles que garde le Musée de Bordeaux. M. de Talaru avait dans son château de Chamarande « un portrait de M. de Nointel et quelques scènes turques se rapportant à l'Ambassade de 1670, ouvrages de Carrey. Les deux premiers morceaux que nous avons cités parurent dans la vente de la galerie Salamanca, qui eut lieu les premiers jours de juin 1837. Si Jacques Carrey n'avait pas été attaché à l'Ambassadeur, il est probable qu'il se fût moins occupé du séjour de M. de Nointel à Constantinople. Ce que nous savons des tableaux de Carrey, nous l'avons appris dans un curieux mémoire de M. Corrard de Breban sur les Graveurs troyens. Nous demandons pardon au lecteur de cette digression, mais elle venait si naturellement sous notre plume que nous n'avons pas cru devoir la repousser.

Voir le Sultan, que sa passion pour la chasse retenait à Andrinople où l'avait comme relégué Kuperli, était le devoir naturel de M. de Nointel; mais on n'arrivait au Sultan que par le premier Vizir, à qui tout Ambassadeur devait sa première visite officielle. M. de Nointel demanda quel jour Ahmet Kuperli le recevrait et comment il le recevrait. Le Grand Vizir, quant à ce dernier point, répondit qu'il recevrait l'Ambassadeur de France comme il recevait ceux de toutes les puissances amies. M. de Nointel ne fut pas satisfait de cette réponse, et, par ordre exprès du Roi, demanda au nom de son maître « le » Grand Empereur de France » qu'on le reçût sur le *Sopha,* c'est-à-dire qu'il fût assis sur un siége placé à côté de celui du Vizir, décoré comme celui du Vizir, haut comme celui du Vizir, les deux siéges placés sur l'estrade d'honneur où montait le Vizir pour donner ses audiences solennelles. Kuperli refusa, se référant à l'usage commun. Une exception avait été faite autrefois pour les Envoyés de France, et M. de Nointel insistait, réclamant le bénéfice de cette honorable distinction. Kuperli résista. M. de Nointel ne vit officiellement ni le Grand Vizir, ni le Padischah. Le premier drogman de la Porte et le premier

drogman de France eurent de longues conférences au sujet du *Sopha* sans que la question fît un pas en avant.

Cependant l'Ambassadeur vit en particulier le Ministre, à la Porte, lui exposa les désirs du Roi de France quant à la restitution des Lieux saints aux Latins, les Grecs s'en étant emparés et gardant les clefs de l'église bâtie sur le Calvaire; il ne l'obtint pas d'abord. MM. de La Haye avaient demandé, dans l'intérêt du commerce français, un libre passage pour la France par l'Égypte et la mer Rouge; le marquis de Nointel se le vit refuser. Le Vizir se rabattit sur le renouvellement des anciennes capitulations existant entre les deux Couronnes. M. de Nointel rendit compte à sa Cour de l'état des choses et de la difficulté de sa position, demandant ou qu'on le rappelât ou qu'on lui donnât des moyens d'action pour contraindre Ahmet Kuperli à céder et à traiter sur les bases que posait la France.

On a dit que l'argent de la Hollande fut pour beaucoup dans les refus du Vizir. Peut-être, en effet, la Cour de France ne fut-elle pas assez généreuse. Dans un pays où l'or et les présents pouvaient tout, où tout s'achetait, il fallait que Louis XIV, pour montrer qu'il était en effet « le Grand Empereur », comme on le nommait dans le langage diplomatique, éblouît Constantinople par sa prodigalité et achetât la Validé et le Vizir, dont la cupidité satisfaite eût fait pencher la conscience du côté où la voulait voir s'incliner M. de Nointel. Mais peut-être Ministre et Sultane furent incorruptibles. Les historiens de l'Empire ottoman s'accordent à dire que la Validé Tarkan était une femme supérieure en tout, et que Kuperli, véritablement grand, était au-dessus des bassesses des âmes vulgaires. Blessés de ce qu'ils considéraient comme un manque de foi, comme une dérogation à la politique traditionnelle qui avait fait dès longtemps la France amie de la Turquie, ils poussèrent loin la rancune, s'exposant pourtant à voir venir, forçant les Dardanelles, s'établir une armée navale française devant le Sérail et la Corne d'or. Il est vrai que le Roi Louis, fort occupé par la guerre où se multipliaient ses succès, n'avait guère le temps de songer à une attaque par mer de la flotte turque et de Stamboul. L'argent d'ailleurs se dépensait largement au Nord, et un grand armement naval en aurait voulu beaucoup qu'on n'avait pas.

M. de Lyonne se contenta d'envoyer à Constantinople le chevalier d'Arvieux porter à M. de Nointel l'ordre de revenir si la Porte n'accordait pas à la France sa demande légitime. M. d'Arvieux partit de Toulon pour Malte sur le *Vermandois*, commandé par M. le cheva-

lier de Valbelle. A Malte, il tomba malade, mais se remit bientôt. (Lettre de M. de Valbelle; Arch. de la Marine.) Le Ministre avait écrit à M. de Martel, dont l'escadre était à Malte, — ayant chassé les Tripolitains qu'elle n'avait pu atteindre, — de donner à M. d'Arvieux un vaisseau pour le conduire à Constantinople. Le *Diamant*, monté par M. le marquis Preuilly d'Humières, fut préparé pour ce petit voyage; il partit le 26 novembre 1671. M. de Nointel, en possession de la lettre du Roi qui le rappelait, crut que la menace d'une rupture ferait impression sur Ahmet Kuperli; il fit entendre quelques paroles qui furent sans effet. Il se décida à rester pourtant, pensant que la mort de Kuperli, arrivée sur ces entrefaites, changerait sa situation.

Cara-Mustapha, parent de Kuperli et élevé à son école, ne fut pas plus favorable à M. de Nointel que le défunt Grand Vizir. M. d'Arvieux était reparti pour la France, le 29 juillet 1672, laissant l'Ambassadeur à ses pénibles devoirs, et n'obtenant pas plus les honneurs du *Sopha* de Cara-Mustapha, qu'il ne les avait obtenus de l'inflexible Kuperli. Tout ce qu'il put arracher au Vizir, ce fut de nouvelles capitulations où les intérêts du commerce français étaient ménagés, où la liberté des pèlerinages en Terre sainte était accordée par la Porte, où était reconnu pour la France le droit de protection sur les Lieux saints et le patronage — la France l'avait depuis longtemps — des Chrétiens qui n'avaient pas d'Ambassadeurs en Turquie. M. de Nointel fit un voyage à Jérusalem, et revint à Constantinople, où il resta jusqu'en 1679, Ambassadeur qui n'avait cessé de demander le Sopha et avait trouvé deux Vizirs sourds à cette demande.

Cette affaire du Sopha dura quatorze ans, et puisque nous avons été amené à en parler, disons tout de suite, en anticipant sur les faits et le temps, quand et comment elle finit.

Le Roi, jugeant M. de Nointel usé et désormais sans moyen de se faire écouter, céda au dépit de son Ambassadeur et le rappela. Il lui donna pour successeur, au commencement de 1679, un homme que la faveur de Sa Majesté avait mis en passe de tout avoir et que son mérite signalait à Louis XIV, à M. de Lyonne et à M. Colbert. Président à la Cour des aides de Bordeaux, M. Gabriel-Joseph de La Vergne, sieur de Guilleragues, ayant quitté sa présidence, avait acheté, le 21 octobre 1669, la charge de « Secrétaire ordinaire de la chambre et du cabinet du Roi », que lui vendait un M. Burlet et qu'avaient possédée avant celui-ci MM. Lucas père et fils. Cette charge

qui rapprochait du Souverain celui qui la possédait, était d'importance; elle l'initiait aux petits secrets du monarque et en faisait une sorte d'intime qui devait être sage, prudent et surtout discret. Elle avait une grande valeur, non pas seulement parce qu'elle donnait la nourriture, ordinaire à tous ceux qui avaient *bouche à cour,* comme on disait, et par dessus cela les clefs des coffres de Sa Majesté; mais encore parce que le Secrétaire du cabinet couchait dans la chambre du prince et avait nécessairement son oreille aux heures d'insomnie et au moment du réveil. Aussi, estimée en argent par le Roi lui-même, cette charge valait *cent cinquante mille livres* (plus de 300,000 fr. de notre monnaie actuelle). Louis XIV avait gratifié son nouveau secrétaire d'un brevet d'assurance de cette somme sur sa charge, en cas où elle passerait en d'autres mains. M. de Guilleragues était dans cette situation d'un familier respectueux, estimé pour son esprit, admis pour son dévouement, lorsque M. de Nointel, désespéré de n'avoir pu triompher du parti pris qu'il trouvait dans l'esprit du Grand Vizir, s'était décidé à quitter la Turquie.

Le Roi, qui avait sans doute remarqué dans M. de Guilleragues ce mérite dont, en 1674, l'avait loué Boileau-Despréaux (Épître III[e]), de savoir « *et parler et se taire* », mérite rare et très-appréciable autant chez un Secrétaire particulier que chez un Ambassadeur, le Roi jeta les yeux sur lui pour un poste qui voulait une fierté non compromettante, de la vigueur avec de la modération, une grande intelligence des ruses de la diplomatie turque, et surtout, avec beaucoup d'argent, beaucoup de patience.

Rien ne se fait vite à Constantinople, — nous l'avons éprouvé personnellement en 1841, — même pour celui qui n'est pas venu les mains vides; il faut y savoir attendre si l'on veut réussir; il faut lutter avec constance contre les habitudes paresseuses des fonctionnaires de tous les ordres, avec finesse contre les mille moyens dilatoires que le génie inventif des Grecs, drogmans de la Porte, avec l'apparence d'une bonhomie empressée, oppose à tout arrangemen prompt. M. de Guilleragues va donc avoir à prendre un visage moins sévère que celui de M. de Nointel, des airs aussi dignes mais plus attrayants; réussira-t-il?

En même temps que Louis XIV apprend à M. de Guilleragues qu'il l'a choisi pour faire prévaloir à la Cour de Mohamet IV les volontés de la France, il donne à M. Colbert l'ordre de faire préparer à Toulon un navire qui portera à Constantinople son Ambassadeur, et une

escadre dont le commandement sera donné à Du Quesne. Cette escadre comptera six vaisseaux de moyenne grandeur qui seront accompagnés d'un brûlot. Elle aura une double mission : faire la guerre aux Tripolitains et appuyer M. de Guilleragues par sa présence dans les eaux de la Grèce et de la Turquie. M. le chevalier de Tourville aura aussi une escadre pour chercher les Majorquains, les combattre ou du moins les forcer à demeurer dans leurs ports et à ne pas courir sus aux chrétiens. Cette escadre sera composée de cinq vaisseaux : le *Sans-Pareil,* le *Conquérant,* que montera le commandant; le *Content,* l'*Arc-en-ciel* et le *Poly*. Une flûte : la *Bien-Aimée,* et deux brûlots : l'*Étourdi* et l'*Hameçon,* compléteront cet armement. Bien que le chevalier de Tourville ne doive pas naviguer dans les mêmes parages que Du Quesne, il sera aussi un appui pour l'Ambassadeur de France, car en quelques jours il pourrait se joindre à Du Quesne et, avec lui, menacer Constantinople. L'instruction donnée à M. de Tourville est du 12 avril 1679. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi.)

L'armement de Du Quesne se fait, mais lentement; l'instruction qui lui est donnée est seulement du 28 mars 1680. (Ordres du Roi, 1680, fol. 136.) Elle prescrit au Lieutenant général de rester huit mois à la mer, ses vaisseaux n'emportant que pour quatre mois de vivres et des flûtes devant aller le ravitailler et lui porter les choses nécessaires à l'espalmage, ainsi que les rechanges de mâture et de gréement. Du Quesne doit aller d'abord à Tripoli se faire voir, afin de montrer au Bey de cette régence « que le Roi a dix vaisseaux en mer » ; il restera là quelques jours, passé lesquels il entrera dans l'Archipel. Smyrne est le lieu où il ira d'abord, pour assurer aux navires marchands qui s'y trouveront, son escorte à l'époque de son retour en France. « La principale raison pour laquelle Sa Majesté veut qu'il » aille à Smyrne avec l'escadre est pour obliger la Porte à accorder » à l'Ambassadeur de Sa Majesté les honneurs du *Sopha qu'il a toujours eus* (que ses prédécesseurs avant M. de La Haye ont eus); » c'est pourquoi Elle veut qu'aussitôt qu'il sera arrivé audit lieu de » Smyrne, il envoie avertir ledit Ambassadeur de son arrivée... et » qu'il lui donne part de l'ordre qu'il a de demeurer dans l'Archipel » pendant trois semaines ou un mois au plus, de s'avancer même » jusqu'aux Dardanelles s'il est nécessaire. »

Il entrait apparemment dans les vues de la Cour que M. de Guilleragues arrivât à Constantinople seul, c'est-à-dire avec un seul vais-

seau de guerre, pour témoigner de la conviction où était le Roi que le nouvel envoyé de France serait reçu avec les égards dus au représentant de la nation dont les intérêts dans la Méditerranée étaient les plus grands et qui avait eu jusqu'alors les rapports d'amitié le plus solidement établis avec la Porte. En effet, Du Quesne ne partit qu'au commencement de 1681, et M. de Guilleragues était à Constantinople depuis plus d'un an. Le vaisseau le *Hardi,* accompagné de la flûte le *Bienvenu,* sous les ordres de M. le marquis de La Porte, était parti de Toulon vers la fin de 1679, emmenant le nouvel Ambassadeur et devant ramener M. de Nointel, sans s'arrêter à Constantinople plus de quelques heures données à l'embarquement de M. de Nointel et de tout ce qui lui appartenait. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 2 juin 1679.)

Le *Hardi* et sa conserve mouillèrent devant l'échelle de Péra. Quelques esclaves français, échappant à leurs maîtres, se sauvèrent sur le vaisseau. M. de La Porte les reçut pour les ramener en France. Les Turcs prirent doucement la chose; mais M. de Guilleragues pria M. Colbert de faire mouiller à l'avenir les vaisseaux français aux îles des Princes, pour éviter « de fâcheuses suites pour la *nation* ». M. de La Porte, après avoir passé à Smyrne pour prendre sous son escorte les marchands français qui étaient prêts à quitter le Levant, arriva à Toulon au milieu du mois d'avril 1680. (Lettre de M. de Vauvré à M. Colbert, 19 avril.)

Du Quesne, en 1681, prit la mer avec quatre de ses vaisseaux; le *Fleuron* devait le rejoindre à Smyrne. Le *Fort* le rejoignit proche de Cérigo, alors que sa petite escadre entrait dans la mer des Cyclades, en venant de Zante, d'où notre Abraham avait écrit à M. Colbert une lettre en date du 5 juillet 1681. Du Quesne savait que l'habitude des Tripolitains était de chercher un refuge à Chios (Scio), le port étant grand, sûr et défendu par deux forteresses bien armées; il avait appris d'ailleurs que le marquis d'Amfreville, séparé de son escadre, avait trouvé cinq navires de Tripoli, les avait chassés et maltraités pendant cette chasse, et que ces corsaires, après s'être radoubés à Candie, s'étaient retirés à Scio, où étaient déjà, avec deux prises françaises, trois vaisseaux de leur nation. Ces Tripolitains ne supposaient pas qu'une escadre ennemie oserait venir les attaquer sous les forts de Scio.

Du Quesne se dirigea tout de suite vers l'île, entra dans sa rade, et, le 23 juillet, alla mouiller devant l'embouchure du port, « à la

» bonne portée du mousquet ». Pendant que ses vaisseaux prenaient leurs postes, présentant le travers aux batteries du môle, un caïque portant un janissaire « avec sa marque au bonnet » vint à bord de l'Amiral (le *Ferme*) apporter, du consul de France, une lettre écrite en italien. Du Quesne dit à cet envoyé qu'il n'entendait pas l'italien et qu'il priait le consul de venir lui-même; qu'au surplus il fît savoir aux gouverneurs de la ville qu'il était venu « comme ami et sujet » d'un Empereur allié du Grand Seigneur; qu'il faisait la guerre « aux Tripolins » (*sic*), à dessein de les attaquer partout où il les trouvait, et qu'il ne croyait pas que « ces gouverneurs voulussent » protéger des voleurs, rebelles d'ailleurs aux ordres du Grand Sei- » gneur », et qu'ils « ne voudroient pas risquer leur tête à commettre » une telle injustice »; enfin que, « lorsqu'il attaqueroit les cor- » saires, il ne tireroit ni sur la ville, ni sur les forteresses, ni sur les » galères turques, qu'au cas où ils tireroient les premiers ».

Le janissaire partit avec cette réponse, et Du Quesne attendit l'arrivée du consul, qui ne vint pas, manquant ainsi à tous ses devoirs.

Le port de Scio était fermé par une chaussée de pierre laissant passage pour un seul vaisseau ou une galère; on reconnut que cette étroite ouverture était elle-même fermée par une chaîne que soutenait une estacade composée de vergues et de mâts de hune. Les Tripolitains, avertis sans doute par quelque barque venue de Zante ou de Milo, — Du Quesne avait touché à cette île et y avait mouillé — craignaient une action des Français et se mettaient en garde contre les brûlots, s'ils ne pouvaient empêcher qu'on ne les canonnât.

L'escadre, prête à faire feu, attendit plus de deux heures des nouvelles du consul, intermédiaire naturel entre Du Quesne et le Pacha de Scio; ce fut en vain[1]. Alors, dit le commandant de l'escadre,

[1] M. Du Quesne fit dire « à celui qui commandoit à Scio pour le Grand Seigneur... qu'il falloit lui livrer les vaisseaux de Tripoli, qui ne pouvoient être protégés sans une contravention formelle aux capitulations. Le commandant du château ne fit point de réponse, soit qu'il craignît la violence des Tripolitains, qui s'étoient rendus maîtres de la ville, du port et du château, soit qu'il n'eût point les ordres pour régler sa conduite en cette occasion, quoique l'Ambassadeur de France eût fait avertir le premier Vizir que Du Quesne attaqueroit les Tripolitains dans tous les ports, et qu'il étoit de sa prudence d'empêcher qu'ils n'y fussent reçus. » (*Mémoire* au sujet de l'affaire arrivée à Chio. Arch. générales, Section historique, carton K, 1459.) — Le titre de ce Mémoire : « *Mémoire au sujet de l'affaire arrivée à Chio le* 6 *octobre* 1681 », pourrait faire croire que la canonnade de Scio eut lieu le 6 octobre; il n'en est rien, et l'on sait que l'événement eut lieu le 23 juillet. A la tête du récit, qui fut écrit apparemment le 6 octobre 1681, on lit : « Ambassade de M. de Guilleragues. »

dans une lettre datée du 25 juillet 1681, « *je fis sonner la cloche* » *pour que les aumôniers dissent une courte prière,* ce qui fut entendu » des autres vaisseaux; *et, après avoir fait trois fois le cri de* Vive le » Roy! je donnai le signal par une salve de canonnade qui fut suivie » de tous nos vaisseaux de guerre, ce qui mit dans un grand éton- » nement tous ces peuples; les vaisseaux corsaires, qui avoient du » canon, tirèrent; mais les nôtres les firent taire. Lors, la forteresse, » qui est celle du côté du Nord, la plus grande, commença, et celle » du Sud après. » Cet échange de boulets « continua jusqu'à cinq » heures, avec une telle furie qu'il s'est tiré plus de 5,000 coups » de canon, qui, perçant les vaisseaux les plus exposés aux nôtres, » les ont remplis d'eau », sans les couler toutefois, le port étant peu profond. Les vaisseaux des pirates furent en partie démolis. Plusieurs maisons et quelques mosquées furent endommagées, et plus de deux cents musulmans perdirent la vie dans cette action.

Le 24 juillet, deux capucins français vinrent de la part du Beg de Scio demander à Du Quesne pourquoi il avait tiré sur la ville et sur les forts. Du Quesne répondit qu'il n'avait fait que riposter à leur tir. Il ajouta que, tant que le gouverneur de Scio protégerait les pirates, et tout le temps qu'il resterait, lui, devant la ville, il romprait le commerce des Sciotes, ne laissant entrer ni sortir aucun navire marchand. Les capucins, retournés auprès du Beg, revinrent au Vaisseau Amiral prier que l'on permît au gouverneur d'envoyer quelques caïques en mer, dont un porterait une lettre au Capitan-Pacha, à Constantinople, pour l'avertir de ce qui s'était passé et lui demander des secours. Du Quesne consentit à cet envoi. Le Beg faisait solliciter aussi la permission d'aller à bord de l'Amiral français avec le commandant de l'escadre tripolitaine. Du Quesne répondit à cette ouverture, qui lui faisait entrevoir des propositions d'accommodement, que leur visite serait tout à fait inutile, s'ils n'apportaient pas la promesse, le Tripolitain de faire cesser la guerre ouverte contre le commerce français, le Beg celle de ne plus couvrir de l'ombre de son môle et de ses forteresses les vaisseaux des corsaires. La visite n'eut pas lieu, et Du Quesne resta sur la rade de Scio. Le 7 août, le Capitan-Pacha y arriva avec une flotte de galères, pour contraindre le Lieutenant général à se retirer. Les vaisseaux ne le saluèrent pas. M. du Mené, de la part de Du Quesne, alla lui faire visite et lui déclara que, s'il n'obligeait pas les Tripolitains à demander la paix, il les brûlerait dans le port et ferait tirer

sans ménagement sur le château et sur les galères turques, si elles prétendaient les défendre. Le Capitan-Pacha entra dans le port et subit le blocus sans chercher à se dégager par une lutte sanglante du cercle étroit dans lequel l'enserraient les sept vaisseaux français [1].

La nouvelle de la canonnade de Scio produisit à Constantinople une impression profonde et un vif mouvement de colère. Le Sultan, son Vizir et le Divan pensèrent d'abord à punir sur M. de Guilleragues l'audace de Du Quesne. Les plus modérés proposèrent d'enfermer l'Ambassadeur dans le château des Sept-Tours, jusqu'à ce que la France eût donné satisfaction pour cette violation du territoire turc; les plus irrités, les moins sages parlèrent du lacet. Étrangler ou seulement emprisonner le représentant d'un souverain puissant comme Louis XIV, dont une flotte pouvait venir brûler la flotte ottomane et Stamboul aux maisons de bois, c'était un parti violent auquel il fallait réfléchir. Peu à peu l'on s'adoucit; M. de Guilleragues ne bougea point et laissa passer l'orage. Le Grand Vizir lui avait refusé dès son arrivée l'audience du Sopha; lui n'en reparla pas tout de suite; mais il fit savoir à Cara Mustapha que Du Quesne, après avoir quitté Scio, était allé à Milo pour espalmer ses navires et pour passer là les plus mauvais temps de l'hiver; cependant, qu'au moindre incident qui nécessiterait sa présence aux Dardanelles, il y viendrait et pourrait en forcer le passage pour entrer dans la mer de Marmara et mouiller sous les murs du Sérail.

Une guerre avec la France serait chose dangereuse; d'ailleurs, Mohamet avait d'autres affaires pressantes. La lutte contre l'Empereur d'Allemagne allait recommencer, et les forces turques devaient être dirigées sur Vienne, dont le siége serait fait bientôt par Cara Mustapha. A Milo, Du Quesne menaçait toujours Scio, d'où n'osaient sortir les Tripolitains. Ennuyés de cette situation et fort maltraités par le combat du 24 juillet, les pirates engagèrent le Dey de Tripoli à conclure avec Du Quesne un traité de paix que dictait celui-ci, et

[1] La plupart des détails que nous venons de donner sur l'affaire de Scio, nous les devons à une lettre écrite par Du Quesne à M. Colbert, de la rade de Scio, le 25 juillet 1681. Il existe de cette lettre deux copies signées, un *primata* et un *duplicata;* elles sont sorties du dépôt des Archives de Versailles à une époque que nous ne saurions préciser. L'une des deux est aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans le Supplément français; l'autre est dans une collection particulière, nous ne savons laquelle. Elle appartint à feu M. de La Jarriète, de Nantes, qui voulut bien nous la communiquer. La lettre de Du Quesne, en partie chiffrée, est déchiffrée dans les deux copies; elle est d'une longueur telle que nous ne pouvons pas la publier. Nous en avons pris la substance.

qui, enfin, fut signé dans les premiers jours de décembre 1681.

Du Quesne quitta Milo au commencement du mois de février 1682. M. de Guilleragues lui avait écrit pour l'engager à venir aux Dardanelles, où sa présence pourrait avancer l'affaire du Sopha et l'arrangement à faire avec la Porte pour la satisfaction qu'elle réclamait à propos de l'attaque de Scio, toujours tenue par elle pour une provocation du général français, dont les boulets lancés aux Tripolitains avaient très-certainement dépassé le but et frappé la ville aussi bien que la muraille du port. La lettre de l'Ambassadeur n'avait pas trouvé Du Quesne dans les eaux de Milo; aussi, n'ayant pas de direction obligée de la part de M. de Guilleragues, aux ordres de qui il avait été mis par ses instructions, le commandant de l'escadre se rendit aux îles d'Ourlac, ne voulant pas s'approcher davantage de Constantinople. La prudence l'avait bien conseillé. Des rixes entre les Turcs et les équipages des vaisseaux français auraient encore compliqué une situation déjà très-fâcheuse; il eut donc raison d'en agir ainsi.

Bien qu'il eût mouillé loin de la terre, le château tira sur lui un coup de canon à balles; l'envie le prit aussitôt de s'approcher du fort et de le « canonner de la bonne manière », comme le dit M. Antoine Galland dans une lettre où il rend compte de ce qui se passa à Constantinople des premiers jours de février 1682 au 30 avril de cette année[1]. Mais Du Quesne se retint; il ne crut pas que ce fût un motif suffisant pour faire une action « qui pouvoit rompre » entièrement avec la Porte une amitié que Sa Majesté ne voudroit » point avoir rompue la première ». A l'injure faite au pavillon français et pour laquelle il y avait une réparation à demander, le gouverneur de Smyrne ajouta de refuser au consul et à *la nation* d'aller à bord de l'Amiral lui rendre la visite d'usage. Du Quesne protesta, se plaignit, et, à la fin, le consul eut la permission d'aller saluer le Lieutenant général, mais accompagné seulement de deux ou trois Français. Le prétexte du refus opposé au désir du consul était que le Beg, gouverneur de Smyrne, craignait que consul et *nation*, une

[1] Cette lettre très-curieuse du célèbre auteur des *Mille et une Nuits*, alors à Constantinople, où il occupa le poste de secrétaire de l'Ambassade pendant la mission de M. de Nointel, est à la Bibliothèque Nationale, Manuscrits Supplément français. Nous en prenons le principal, ne pouvant la reproduire tout entière à cause des longs développements qu'elle contient. Elle n'a été connue par aucun des écrivains qui se sont occupés des événements au milieu desquels se trouvèrent M. de Guilleragues et Du Quesne, et qui se passèrent sous les yeux de M. Galland.

fois à bord des vaisseaux, ne revinssent pas à terre, et qu'une rupture s'ensuivît.

L'opposition à la visite était venue principalement du chef de la douane, et Du Quesne ne pouvait pas concevoir, dit M. Galland, « comment un douanier avait tant d'autorité dans une affaire qui ne » regardoit nullement la fonction de sa charge. »

Peu de jours après cette tracasserie, Du Quesne entra en relation avec M. de Guilleragues par un échange de courriers, et alors il se mit en mesure d'exécuter ses instructions en ce qui touchait la question du Sopha. Il envoya au Beg de Smyrne, par M. le chevalier du Mené, capitaine du *Fleuron,* une lettre qu'il adressait au Grand Vizir. M. du Mené avait ordre de prier le Beg de faire parvenir cette missive à Cara Mustapha. Dervich-Oglou, le Beg, s'en défendit, disant « qu'il craignoit de s'attirer quelque affaire s'il s'en chargeoit ». Le chevalier chercha ailleurs, et le Cadi, moins timide, fit partir un messager qui remit le pli au Vizir. La lettre de Du Quesne portait que « l'intention de Sa Majesté Louis XIV était de conserver tou- » jours l'ancienne amitié de la France avec la Porte; mais que, » comme cette amitié devait être réciproque, Sa Majesté prétendoit » que ses Ambassadeurs fussent traités avec tout l'honneur qui leur » étoit dû » , et que lui, Du Quesne, Lieutenant général des armées navales du Roi de France, venait par ordre de son souverain « pour » emmener M. de Guilleragues et les marchands français de Con- » stantinople et ceux de toutes les Échelles du Levant, en cas que cet » Ambassadeur ne reçût pas l'honneur du Sopha, puisque cet hon- » neur lui était dû, que ses prédécesseurs l'avaient reçu, et, de plus, » qu'il venoit d'être distingué par dessus les autres représentants qui » avoient été introduits à la Porte, à la prière des Empereurs de » Turquie et par l'entremise de leurs Ambassadeurs. »

Nous n'avons pu savoir à quelle distinction nouvelle, accordée à M. de Guilleragues, et qui en devait faire un homme plus considérable aux yeux du Grand Vizir, fait allusion ce passage de la lettre de Du Quesne, que reçut Cara Mustapha, sans punir le Cadi de Smyrne de la lui avoir fait parvenir, mais à laquelle il ne fit de réponse ni verbale ni écrite. Il se contenta d'assembler le Divan pour l'instruire de la résolution de « l'Empereur de France », et de faire délibérer sur la double question du retrait de l'Ambassadeur et de la présence d'une escadre française dans la mer ottomane. Ce ne fut pas en une seule séance que la chose fut examinée; M. de Guil-

leragues sut que les débats avaient eu un caractère de modération peu ordinaire, mais que le Muphti s'était fait remarquer par sa fureur et sa persistance à demander que la Turquie vengeât d'une manière éclatante l'affront qui lui avait été fait à Scio. Cette opinion du Muphti trouva contre elle Cara Mustapha, plus politique et par conséquent moins emporté, qui dit au chef de la religion : « Tu » veux que nous fassions la guerre aux Français, soit; mais la seule » guerre que nous puissions leur faire est la guerre maritime; je » prierai donc Sa Hautesse de te donner le commandement de ses » galères. » Le Muphti rabattit alors un peu de sa prétention. Le conseil rejeta la solution qui était la guerre; mais aucune résolution définitive ne fut prise. Cara Mustapha ne voulait pas céder à la France et se retirer devant une menace; il voulait une satisfaction pour l'insulte de Scio et demandait pour cela sept cents bourses. (Lettre du Roi à Du Quesne, 24 juin 1682. Du Quesne était alors à Toulon, depuis les premiers jours de juin.) Mais devant la demande du Sopha qui était impérieuse, le Vizir ne savait à quoi se décider. Il prit le parti de gagner du temps, et laissa M. de Guilleragues incertain de l'époque où l'affaire aurait un dénoûment, mais bien persuadé que la Porte ne résisterait pas toujours.

Cependant Du Quesne, étonné et blessé du silence à son égard de Cara Mustapha, qui n'avait pas daigné lui accuser réception de sa lettre, leva l'ancre, le vendredi saint, et, d'Ourlac, fit voile pour les Dardanelles, où il mouilla le lundi après Pâques, à l'entrée de l'Hellespont, « en vue de la côte où l'on croit que sont les ruines de l'an- » tique Troie » (dit M. Ant. Galland). Une barque expédiée de Toulon lui apporta deux lettres du Roi, l'une pour l'Ambassadeur de France, l'autre pour lui-même. Il donna à M. de Saint-Amant, capitaine du vaisseau l'*Heureux*, la lettre adressée à M. de Guilleragues, et un billet par lequel il faisait connaître à celui-ci le contenu de la dépêche qui était particulière au commandant de l'escadre. M. de Saint-Amant ne fut pas moins de sept jours, avec un caïque à cinq paires de rames, à refouler le courant, si rapide dans le détroit, bien que le vent ne lui fût pas contraire; mais la mer était grosse, et la barque, peu stable et légère, s'agitait beaucoup et n'avançait guère. M. de Guilleragues fit demander par son drogman au Grand Vizir une audience pour M. de Saint-Amant qui devait communiquer à ce Ministre ce que Du Quesne voulait lui faire connaître des ordres qu'il avait reçus. L'Ambassadeur priait, au cas où le Grand Vizir

trop occupé ne pourrait recevoir le capitaine de l'*Heureux*, de déléguer son kiaïa pour l'entendre. Cara Mustapha refusa l'une et l'autre audience. M. Guilleragues lui adressa alors une requête pour lui demander un passe-port qui lui assurât le libre passage aux châteaux des Dardanelles, suivant la coutume et le privilége accordé aux Ambassadeurs. Par là il obéissait à sa Cour.

M. de Guilleragues ajoutait que, comme il croyait devoir offrir au Grand Vizir un présent de choses rares et curieuses pour l'affaire de Scio, il était prêt à y satisfaire avant que de partir et qu'il serait en état de l'exécuter dans trois jours. Il envoya en même temps la liste des choses qu'il avait à présenter; mais, « pour marquer au Grand Vizir ce qu'il pouvait faire dans une conjoncture si pressante pour terminer les choses à l'amiable, sans risques de son honneur qui était dans un grand compromis, il fit dire au ministre que s'il voulait lui donner l'audience honorable qu'il attendait depuis si longtemps, il ferait en sorte que les vaisseaux français qui étaient aux Dardanelles se retirassent, sans pouvoir répondre après cela de ce qui arriverait s'il ne tenait point sa promesse ». Une copie de l'ordre du Roi de France de quitter Constantinople sous douze jours, si le Grand Vizir ne donnait point satisfaction sur le fait de l'audience, accompagna l'offre des présents. Cara Mustapha « s'attacha aux présents », selon l'expression de M. Antoine Galland; il les trouva « insuffisants » pour la grandeur de son maître et la réparation de l'offense. Il envoya un de ses officiers avec Mavrocordato, son drogman, pour « en marquer son mécontentement à M. de Guilleragues ». Mavrocordato prononça des paroles menaçantes qui n'étonnèrent point l'Ambassadeur, lequel répondit qu'il « avoit promis un présent de gentilhomme qu'il étoit, pour empêcher que deux grands Empires très-puissants, et depuis longtemps amis, ne devinssent ennemis. Il s'étoit épuisé pour y satisfaire et ne pouvoit rien ajouter. » Le présent était en effet fort convenable; il était estimé à la valeur de « cent mille livres ou quarante mille écus », et Louis XIV trouvait que son Ambassadeur s'était trop avancé en promettant un tel présent; « mais puisque vous avez été jusque-là, vous devez bien prendre garde de passer outre. » (Lettre du Roi à M. de Guilleragues, 24 juin 1682. Archives de la Marine.) Le Vizir n'accepta pas, sans refuser cependant tout à fait. La négociation traîna en longueur, et M. de Saint-Amant retourna à l'escadre pour rendre compte à Du Quesne de sa mission. M. de Guilleragues faisait dire au Lieutenant géné—

était humilié de céder aux volontés d'un souverain à qui tout cède. Alger a été bombardé, mais ne s'est pas encore rendu. Le chevalier de Tourville, malgré les mauvais temps, croise devant le port et son escadre en défend tous les accès. Alger cède enfin; le 24 avril 1684, le Dey amène son pavillon. Il a rendu bien des esclaves à Du Quesne, il rendra tout ce qui en reste à M. de Tourville, qui lui impose un traité que ratifiera bientôt Louis XIV. Du Quesne et M. de Tourville, libres, peuvent prendre contre Constantinople un parti décisif. Il ne faut pas attendre cette extrémité; il faut ménager de loin un raccommodement avec le Roi qu'on a irrité.

Que va-t-on faire pour arriver à ce résultat?

Le Grand Vizir fait appeler, le 13 octobre 1684, M. de Guilleragues à son audience. L'Ambassadeur se rend au sérail d'Ibrahim, voisin du palais du Grand Seigneur, et fait déclarer par M. Fontaine, son drogman, qu'il prétend être reçu sur un siége placé sur le Sopha. Le Chiaoux-bachi lui dit que l'affaire dont le Vizir veut l'entretenir étant de conséquence pour la paix des deux Empires, il ne doit pas faire de difficultés sur le cérémonial, « qui sera réglé » dans les suites à sa satisfaction ». M. de Guilleragues renouvelle sa déclaration et dit qu'il parlera et écoutera debout; un siége au bas du Sopha peut convenir aux résidents des princes qui se reconnaissent très-inférieurs à l'Empereur de France, il ne lui convient point. Ibrahim vient alors dans la salle où l'on a introduit l'Ambassadeur, salue M. de Guilleragues, qui s'obstine à ne pas s'asseoir sur un pliant qu'on lui indique. L'Ambassadeur gravit les quelques marches du Sopha et présente au Grand Vizir la lettre qu'il a reçue du Roi Louis XIV. Le Ministre dit qu'il ne manquera pas de la lire. Alors l'affaire de Scio est mise sur le tapis. Le Sultan est dans un grand courroux, et Ibrahim ne comprend pas comment l'Ambassadeur n'a pas proposé de donner de grosses sommes pour éviter d'irréparables malheurs. Le conseil des grands de l'Empire a décidé que M. de Guilleragues promettrait « sept cent cinquante bourses de cinq cents écus chacune, ou qu'il serait mis aux Sept-Tours pour réparer en quelque façon le sang de deux cent cinquante Musulmans et les dommages faits aux maisons, au château et aux lieux sacrés de la prière ». A cela, M. de Guilleragues répond que la forteresse de Scio a tiré sur les vaisseaux français avec intention; que les boulets français n'avaient été dirigés sur la ville que par représailles; que le Grand Seigneur ne devait pas abriter les Tripolitains; qu'enfin il avait offert, en fait de

présents, tout ce que lui, gentilhomme français, pouvait offrir; que le Roi ne donnerait rien [1]; qu'on pouvait bien l'envoyer aux Sept-Tours, mais qu'on devait réfléchir avant d'en venir à cette extrémité envers l'envoyé d'un si puissant monarque. La conversation tourne dans ce cercle sans en sortir, les mêmes demandes amenant les mêmes réponses. Cependant on engage M. de Guilleragues à réfléchir, et, au lieu de l'envoyer à la forteresse, on le garde dans la maison du Vizir, où il est traité avec les plus grands égards. Cette demi-captivité dure trois jours. Ibrahim s'est montré très-modéré dans ses paroles; tous les officiers ont pris aussi le ton de la douceur; ils en reviennent toujours aux sept cent cinquante bourses, que refuse toujours M. de Guilleragues, qui, pour dernier mot, dit que l'accommodement de l'affaire de Scio fût-il réglé, rien ne sera fait si la Porte ne contraint pas Tripoli à se soumettre aux conditions de paix dictées par M. Du Quesne, et si, pour couronner tout, il n'a pas le Sopha. Il y attache son honneur, et rien ne l'en fera démordre. Les Sept-Tours ou le Sopha, il s'en tient à cette alternative, dont il laisse le choix à la sagesse du Grand Vizir. Enfin, M. de Guilleragues peut retourner au palais de France. Il n'a pas cédé un pouce de terrain.

Plaçons ici quelques lignes d'un témoin des faits :

« Je vous dirai, Monsieur, que j'ai trouvé ici à mon arrivée tout plus calme qu'on ne croyoit. Il est bien vrai que la difficulté pour raison du *Sopha* n'est point encore terminée, le Grand Vizir, qui a un caractère d'esprit fort superbe et emporté, ne voulant pas l'accorder à notre Ambassadeur, qui ne veut pas, de son côté, aller à l'audience sans cet honneur. La grande fermeté que M. de Guilleragues a témoignée dans l'accommodement de l'affaire de Chio, où l'on peut dire que ce Ministre a eu besoin de toute sa prudence et de toute sa vigueur pour sortir comme il a fait avec honneur d'une affaire aussi délicate, a animé extrêmement les Turcs contre les Français. Il est vrai qu'ils ont reçu un grand affront par M. Du Quesne; cela leur a été d'autant plus sensible qu'ils ne voyent que des Chrétiens ramper devant eux, ainsi que la pluspart de leurs voisins font lâchement et sans sujet, la puissance ottomane n'étant pas ce que plusieurs croient.

[1] Le présent du gentilhomme était bien un présent du Roi. M. de Guilleragues n'avait pas voulu engager Louis XIV dans cette affaire d'argent d'une manière ostensible qui eût rendu le Grand Vizir encore plus exigeant; il avait promis sept cents bourses et s'en tenait à ce chiffre, le Roi le lui ayant ordonné, comme nous l'avons dit. M. Eugène Süe, qui connut peu les documents et les interpréta dans un sens favorable à sa passion contre Louis XIV, a prétendu que c'était le commerce français de Constantinople qui avait fait les frais du présent; rien n'est moins vrai. Le Roi paya, et la preuve en est dans la défense faite par lui à son Ambassadeur d'outre-passer les sept cents bourses, somme qu'il trouvait déjà trop considérable.



Je passerois fort mal mon temps (à Constantinople) sans le secours de M. l'Ambassadeur, chez qui on trouve une bonne table et une belle conversation, M. et Madame de Guilleragues étant des personnes fort spirituelles, aussi bien que Mademoiselle leur fille. » (Bibl. Nat., Ms., Collection Dangeau, Lettres non datées, p. 75. Cette lettre, sans signature, est d'une écriture que nous n'avons pas reconnue en la comparant à celle des correspondants ordinaires de M. Cabart de Villermont et de l'abbé de Dangeau.)

Le jour de l'audience solennelle, attendu depuis près de quatorze ans, est enfin fixé, en septembre 1684. L'Ambassadeur, ses drogmans et quelques-uns des marchands français qui devront assister à la cérémonie partent pour Andrinople, le 3 octobre. Le Vizir est dans cette ville avec le Padischah, celui-ci tout occupé de la chasse et des charmes de la Sultane favorite, la jeune et belle Gulmish, l'autre tout aux affaires de l'Empire, dont le Sultan a peu de soucis. Ibrahim-Pacha fait savoir à M. de Guilleragues qu'il ne pourra le recevoir avant le 26 octobre. Une chose inquiète l'Ambassadeur; il craint que le Vizir ne le reçoive dans une chambre étroite, si remplie par l'estrade où s'assoit le Ministre, qu'il n'y reste « qu'un petit » espace pour poser les babouches de ceux qui vont y monter ». On lui objecte que cette salle et cette estrade sont celles « où le Grand » Vizir reçoit le Muphti et le favori du Grand Seigneur, qui sont les » deux personnes pour qui il doit avoir le plus de considération ». M. de Guilleragues réplique « que la forme du Sopha et la manière » d'y être reçu étant des points qui ont fait naître un différend dont » l'Europe est fatiguée depuis quelques années, il est nécessaire que » la conclusion de cette dispute se fasse d'une façon si éclatante et » si bien circonstanciée qu'on ne puisse rien alléguer contre la réparation du tort qu'on a prétendu faire à l'honneur qui est si justement dû aux Ambassadeurs de l'Empereur de France ».

On promit à M. de Guilleragues d'arranger toutes choses à son gré, et l'Ambassadeur fut conduit au sérail du Grand Vizir. La marche fut véritablement belle. M. de Guilleragues, magnifiquement vêtu, précédé de ses trompettes et suivi de soixante-dix personnes, parmi lesquelles étaient les marchands français accourus de Constantinople pour assister au triomphe de la France, arriva à cheval au palais d'Ibrahim-Pacha. Il fut introduit « dans la chambre où alloit » être donnée l'audience, et qui étoit celle où le Grand Seigneur » étoit reçu lorsqu'il faisoit au Grand Vizir l'honneur d'aller le voir ». M. l'Ambassadeur remarqua que « le Sopha étoit de la manière qu'il » le pouvoit souhaiter, que les tabourets étaient sur une même ligne,

» tous deux sur la natte, sans que celui du Vizir fût sur le minder (?), » comme il a été pratiqué quelquefois, et qu'ils étaient également » enrichis de broderie relevée d'or sur un fond de velours rouge »; alors il ne fit pas difficulté de monter sur le Sopha et de s'asseoir sur le tabouret qui était du côté de la porte par où il était entré. Le Grand Vizir arriva fort peu de temps après par une porte qui était du côté du tabouret qui l'attendait. M. de Guilleragues se leva simplement pendant que le Grand Vizir montait sur le Sopha; les deux personnages échangèrent des saluts courtois et se rassirent en même temps. L'Ambassadeur fit un compliment tout bienveillant et amical que traduisit son drogman. Ibrahim répondit par un compliment de bienvenue, ayant soin de parler toujours à M. de Guilleragues « à la » troisième personne, qui est la manière la plus honorable de parler » parmi les Turcs ». L'Ambassadeur fut alors revêtu d'une superbe robe ou veste longue, et vingt et une autres vestes furent distribuées aux assistants, et une entre autres à un marchand anglais et à un marchand hollandais que M. de Guilleragues avait été bien aise de rendre témoins de la réception qui lui était faite. Tout se passa là le plus galamment du monde; Ibrahim-Pacha fit les choses avec une bonne grâce apparente; il se confondit en politesses, en assurances d'amitié, en protestations de dévouement pour l'avenir.

M. de Guilleragues eut audience du Sultan, le 28 novembre. Mohamet IV se montra sans hauteur dans son discours, et tout à fait royal dans le présent de robes qu'il fit à l'Ambassadeur et à sa suite. On remarqua que le nombre de robes données dans les deux audiences fut plus considérable qu'il ne l'était ordinairement dans les réceptions des Ambassadeurs, d'où l'on conclut à Andrinople et ensuite dans tout l'Empire, où le récit de l'événement parvint bientôt, que la France et la Turquie étaient au mieux.

Par sa tenue fière, sans outrecuidance, et sa patience qui ne se lassa point, M. de Guilleragues rétablit les bons rapports entre les deux pays et les deux Cours. C'était un grand succès. On ne parla plus de l'affaire de Scio; Ibrahim-Pacha accepta pour le Sultan les présents qu'il avait d'abord refusés, et M. de Guilleragues revint d'Andrinople au palais de France, à Péra. Il revit sa famille le 22 février 1685. Le monde officiel lui fit un accueil qui le consola de ses longs ennuis; d'équivoque qu'elle était, surtout vis-à-vis des membres du corps diplomatique, sa position devint nette et brillante. Il eut un moment de vrai bonheur.

Mais rien ne dure en ce monde! Frappé d'apoplexie, le 27 février, il mourut le 6 mars, pleuré des siens et vivement regretté de tout ce qui l'avait connu pendant les quatre ans de son séjour. « Le Caïmakan, frère du feu Grand Vizir Ahmet Kuperli, ressentit beaucoup de douleur de la perte que faisait la France. » Ainsi parle l'auteur de la *Relation de l'audience donnée sur le Sofa par le Grand Vizir à M. de Guilleragues,* relation qui se lit au tome Ier des *Curiosités historiques* (Amsterdam, 1759, in-12). Cette pièce, à laquelle nous avons emprunté quelques-uns des traits de notre récit, est d'une plume inconnue. On pourrait l'attribuer à M. Ant. Galland ; il semble cependant que le style en est meilleur que celui de la lettre du 30 avril 1683 signée par le célèbre orientaliste. Quoiqu'il en soit, elle est d'un témoin oculaire qui n'a rien négligé pour rendre sa narration intéressante.

Nous avons cru devoir parler assez longuement de l'affaire du Sopha, qui nous a semblé peu connue en général ou mal connue. La marine y eut un rôle que nous ne devions point passer sous silence. Son activité dans la Méditerranée, ses entreprises contre les nids de pirates qui bravaient les puissances chrétiennes, appuyèrent certainement l'Ambassadeur de France. L'attaque de Scio elle-même, d'abord un embarras pour M. de Guilleragues, ne fut pas sans être utile à son active diplomatie. Le Roi, satisfait de Du Quesne, lui écrivit pour lui témoigner son contentement à ce sujet, mais il lui dit : « Il eût » été à souhaiter que vous n'eussiez point été obligé de tirer sur les » forteresses du Grand Seigneur, et vous devez l'éviter autant que » vous le pourrez dans toutes les occasions possibles. » (Lettre du 31 août 1681, Arch. de la Marine.) Les occasions ne se présentèrent pas, fort heureusement; car il est à croire que Du Quesne n'aurait guère tenu compte des recommandations du Roi. L'affaire du Sopha ne fut point une vaine question d'étiquette; la France, placée au plus haut rang parmi les États en relations avec la Porte, avait des priviléges qu'elle devait défendre. Elle ne voulait pas déchoir. Son honneur et son intérêt y étaient engagés comme au respect de son pavillon sur les mers; il fallait qu'elle obtînt ce qu'enfin on lui rendit, ce qu'elle exigeait, ou qu'elle fît la guerre à la Turquie. Avec une marine faible ou peu résolue, elle eût été forcée de souffrir les mépris de la politique turque; Du Quesne lui rendit un grand service, et nous tenions à le dire.

Voltaire, chapitre XIII de son *Siècle de Louis XIV,* dit à propos du

respect des nations pour le Roi : « Tel était ce respect universel » qu'on accordait de *nouveaux* honneurs à son Ambassadeur à la » Porte Ottomane, tels que celui du Sopha. » On a vu que le Sopha n'était pas un honneur nouveau, que la France ne l'obtint qu'après une longue revendication, et que, pendant quatorze ans, la Turquie, sans être en état de guerre contre la France, qui avait oublié ses anciennes traditions, s'était tenue en dehors de ce « respect universel » dont parle l'historien.

III.

Revenons en France, par un grand pas en arrière. Disons tout d'abord que le budget de la marine, fixé à la fin de l'année 1670 pour les dépenses des flottes à voiles et à rames pendant l'année 1671, fut dépassé de 1,731,409 livres. Les galères avaient été dotées, par les prévisions de M. Colbert, de 1,700,000 livres; elles dépensèrent, soit en constructions nouvelles, soit en radoubs, soit en rechanges de gréement et de rames, soit encore en entretien du personnel, 1,875,155 livres. La marine des vaisseaux dépensa 10,556,154 livres, quand on avait jugé qu'elle ne coûterait au Trésor que 9 millions. Les constructions poussées vivement, des armements considérables, un personnel d'autant plus nombreux que le nombre des navires armés était plus grand, justifient cette augmentation de 1,556,154 livres dans les dépenses. Il y eut plus de mouvement que d'action, et en somme de médiocres résultats. Voyons cependant.

M. le comte d'Estrées était à la mer au commencement de 1671; il cherchait les Salétins, les Tripolitains, les Algériens, qu'il ne pouvait pas rejoindre. Dans les premiers jours de mars, son escadre revint dans les mers du Ponant. Du Quesne désarma son vaisseau, le *Français,* et quatre autres à Brest; M. d'Estrées désarma le *Prince,* qu'il avait monté, et le reste de ses vaisseaux, à la Rochelle. En arrivant au port, il trouva une lettre du Roi, datée du 1er février 1671; elle l'avertissait que Sa Majesté, voulant continuer la guerre contre les corsaires d'Afrique, avait décidé qu'une escadre serait armée à Rochefort, et que le commandement lui en était donné dès ce moment. Il avait donc à préparer tout de suite le *Henri* — un grand vaisseau neuf. — (Arch. de la Marine, Ordres du Roi.) Les navires devant composer l'escadre de M. d'Estrées étaient au nombre de dix : le *Henri,* capitaine, M. de Cou (Sur ce vaisseau était comme premier

» reçu ses ordres particuliers », alléguant d'ailleurs « que ce trai- » tement est indigne d'un officier et l'abaisse à celui qu'on fait d'or- » dinaire aux matelots et soldats ». M. d'Estrées ajouta qu'il blâmerait davantage M. Du Quesne s'il ne croyait pas que c'était seulement la qualité de père qui l'avait fait agir avec plus de passion qu'il n'aurait dû. Quant au capitaine du *Français* et à ses officiers, le Vice-Amiral déclara qu'ils méritaient tous d'être interdits « pour n'avoir averti ni lui ni Du Quesne des scènes successives dont ils avaient eu connaissance; mais que, comme le service du vaisseau en souffrirait, il se contentait de leur dire que leur conduite en cette occasion avait été très-répréhensible ». Ensuite il fit « mettre prison- » nier M. de Toulemont sur le *Louvre,* et Henri Du Quesne sur le » *Vallon,* mais avec plus de liberté ». L'enquête fut faite et adressée à M. Colbert, qui fit écrire par le Roi à M. d'Estrées d'exécuter les édits sur le duel, c'est-à-dire, en ce cas, « d'interdire aux deux » adversaires de se battre après la levée de leurs arrêts ». (Archives de la Marine, Ordre du Roi à M. d'Estrées, 1er mars 1671.) Le Roi et ses édits furent obéis. MM. Du Quesne fils et de Toulemont ne se rencontrèrent point l'épée à la main; on les réconcilia.

L'ordre donné à M. d'Estrées d'aller avec une escadre nouvelle le long des côtes septentrionales de l'Afrique était encore loin de pouvoir être exécuté. Le Roi écrivit au Vice-Amiral, encore à la mer, mais qui était en retour de sa campagne dans la Méditerranée :

« M. d'Estrées, étant bien aise de faciliter et d'assurer le passage de ma cousine, la duchesse de Caraval, en Portugal, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous la receviez sur un de mes vaisseaux de guerre de l'escadre que je fais armer à Rochefort, sous votre commandement, pour la porter à Lisbonne avec son train et suite. » (De Dunkerque, 4 mars 1671.)

Madame la duchesse de Caraval était une fille du comte d'Harcourt, frère du duc d'Elbeuf; on venait de la marier par procuration au plus grand seigneur de Portugal. Elle était parente de M. d'Estrées; aussi le Roi recommanda-t-il que M. le Vice-Amiral prît l jeune dame sur le *Henri,* qu'il allait monter. Il n'y manqua pas M. d'Estrées était arrivé de Paris à la Rochelle, le 10 ou le 12 d mai 1671, précédant sa noble passagère, qui n'arriva que dans l premiers jours de juin avec un train princier. L'escadre mit à voile le 25 juin et fit route pour Lisbonne, où elle arriva sans in dents de quelque importance. A la prière de M. le duc de Cara

du 19 avril, qui portait à M. d'Estrées le second ordre de la Reine, l'Ambassadeur disait : « Je viens de guérir, ce semble, toutes les » frayeurs que l'on pouvait avoir, ayant fait connoître les droites » intentions du Roi. » Les frayeurs avaient été si grandes que le Grand Amiral d'Espagne, duc de Verragas, nommé gouverneur de tous les ports d'Andalousie, partit à l'instant pour Cadix, visitant en route les ports et les places pour les mettre à couvert des insultes des vaisseaux français. Par une lettre du 20 mai, M. de Bonzi engageait M. d'Estrées à rester quelque temps à Cadix, « M. le duc de » Verragas ayant toujours témoigné que le meilleur moyen d'ôter » toute sorte d'ombrage était que l'escadre donnât fond (mouillât) » dans le port ». (Archives de la Marine.)

= Pendant les fêtes de Pâques, M. Colbert fit un voyage à Rochefort, qu'avait visité, au mois d'août 1670, son fils, M. de Seignelay, envoyé par le Ministre à la Rochelle pour y prendre connaissance de certaines choses que nécessairement devait savoir un jeune homme qui, le 29 août 1668, au collége des Jésuites, avait soutenu avec éclat devant le plus grand monde de Paris des thèses sur « toute la » philosophie », mais n'avait pas encore acquis les premiers éléments de la science qui ne pouvait rester étrangère au survivancier du Secrétaire d'État de la Marine. A propos de cette visite de M. Colbert à Rochefort, M. Olivier d'Ormesson écrivit dans son journal ces lignes où perce sa passion contre le personnage puissant qu'il faisait profession de ne pas aimer :

« M. Colbert fit durant les fêtes de Pâques le voyage de Rochefort, qui est un port de mer que l'on construit, et l'on dit que c'est une très-grande dépense mal employée pour un dessein qui ne peut jamais réussir et où le Roy est fort trompé. C'est une entreprise de M. Colbert conduite par le sieur Terron, son parent. L'on avoit sur cela donné des mémoires au Roy pour marquer *les voleries* de Terron ; mais, au retour de M. Colbert, on parla bien de cette entreprise, et le Roy témoigna être content de Terron. Néantmoins le voyage du Roy, qui avoit résolu d'y aller, fut rompu et n'a pas été fait, et selon que j'en ai ouï parler à gens connoissans, c'est une grande folie. »

On sait aujourd'hui ce que valent les critiques des gens dont M. d'Ormesson s'autorisait pour blâmer M. Colbert et déclarer que l'établissement de Rochefort était un dessein qui ne pouvait jamais réussir. Le « dessein de Rochefort » réussit, et son arsenal et son port inférieurs à ceux de Brest et de Toulon, eurent cependant une importance très-réelle et rendirent de grands services.

tanée du navire de 30 canons furent poursuivis dans les grands arsenaux avec une activité prodigieuse ; maintes répétitions du montage des pièces grandes et petites, de la quille aux dernières planches des ponts, furent faites devant les Intendants et les capitaines des ports, et l'on arriva à ce point d'habileté, qu'en effet, le bâtiment fut monté à Rochefort, comme à Toulon et à Brest *en vingt-quatre heures*. (Arch. de la Marine. Ordres du Roi, vol. 44, p. 377, et vol. 47 en vingt endroits différents.)

Lorsqu'il fut décidé que le Roi ne visiterait pas les ports, M. Colbert, pour que les ouvriers de l'un des ports au moins n'eussent point regret à leurs forces inutilement dépensées, envoya M. de Seignelay à Toulon (1679), et la construction rapide de la frégate de 30 canons eut lieu devant Son Excellence ; elle réussit fort bien, et le jeune Ministre put, à son retour, faire au Roi le récit de cette merveilleuse opération, qui avait quelque chose des miracles des fées. Tout le temps passé aux répétitions ne fut point perdu pour les ouvriers ; ils y apprirent à se hâter sans se gêner mutuellement, à se bien disposer pour que chaque groupe agît avec ensemble ; enfin, à se servir au mieux des apparaux propres à manier la membrure, les baux, les grosses courbes et le reste ; les matelots y apprirent à gréer rapidement un navire, sans que la rapidité nuisît au bon établissement de toutes les manœuvres dormantes et courantes ; pour tout le monde ce fut un témoignage de ce que peut la volonté servie par l'intelligence.

Si Louis XIV ne put se donner le plaisir d'aller dans un port assister à la construction d'un navire et visiter les chantiers sur lesquels s'élevaient, par les soins et d'après les plans des charpentiers habiles qui se nommaient Hubac, Rodolphe, Coulomb, et Blaise Pangalo, les vaisseaux destinés à porter son pavillon, il se donna cette récréation à Versailles, nous l'avons dit[1]. Le canal vit flotter des navires, miniatures des grands bâtiments que recevaient les rades de Brest et de Toulon, et le Roi put suivre, en étudiant ces modèles, les progrès sérieux faits par les constructions navales. Le Havre préparait les pièces qu'on apportait à Versailles, et les charpentiers du grand canal les assemblaient, au grand plaisir de Sa Majesté et de sa Cour. La marine de Versailles eut son budget ; comme l'autre, elle eut ses officiers, son Amiral (M. de Langeron), ses charpentiers, ses matelots, ses canonniers ; elle eut comme Marseille, non *ses* galères, mais *sa* galère, construite par le fameux Chabert, et ses rameurs,

[1] Tome Ier, page 539.

libres ceux-là et non Turcs esclaves ou Français condamnés à ramer toute leur vie. Elle eut même ses deux gondoles avec quatre gondoliers vénitiens qui coûtaient 1,200 livres par an chacun. Quand M. Colbert réunissait dans la nouvelle demeure royale tout ce que les arts anciens avaient produit de plus beau, tout ce que l'art moderne produisait de plus parfait dans tous les genres, pouvait-il oublier la marine?

Après cette parenthèse, dont on voudra bien nous pardonner la longueur, parce qu'elle n'est pas inutile, croyons-nous, revenons à l'année 1671.

M. d'Estrées s'apprêtait dans la Charente à partir pour aller contre les Salétins et les pirates d'Alger, et M. d'Alméras faisait voile pour Tripoli, devant chercher sur sa route les corsaires de ce pays dont l'audace ne pouvait se réprimer, habiles qu'ils étaient à fuir, à se cacher, à tromper avec des vaisseaux légers la vigilance des chrétiens. L'escadre de M. d'Alméras était de dix vaisseaux, deux frégates, trois flûtes servant de magasins pour les vivres, et deux brûlots. Ces navires étaient bien commandés, et l'on attendait beaucoup de leur campagne; c'étaient le *Monarque,* Vaisseau Amiral monté par M. d'Alméras, Chef d'escadre, ayant pour capitaine de pavillon M. Étienne Gentet de Ménine; l'*Écureuil,* capitaine, M. Gombaut; le *Bourbon,* capitaine, M. de Château-Renault; le *Comte,* capitaine, M. le marquis de Grancey; le *Diamant,* capitaine, M. le marquis de Preuilly d'Humières; le *Dauphin,* capitaine, M. le chevalier de Vallelle; la *Perle,* capitaine, M. de Cogolin; l'*Étoile,* capitaine, M. François de Crevant, baron de Contay d'Humières; le *Lys,* capitaine, M. le chevalier de La Fayette; le *Duc,* capitaine, M. le chevalier de Tourville; la *Trompeuse,* capitaine, M. de la Bretèche; la *Bouffonne,* capitaine, M. le chevalier de Beaujeu; le *Saint-Augustin,* la *Vierge* et le *Saint-Joseph,* flûtes; enfin les brûlots *Concorde* et *Justice.* — M. d'Alméras partit de Toulon, le 26 mai 1671; il était mouillé à Tunis le 22 juin. Ce jour-là, le commissaire de l'escadre passait la revue des navires. (Arch. de la Marine.)

L'armement de M. d'Alméras n'eut pas les bons résultats qu'on s'en était promis, malgré l'habileté du Chef de l'escadre et le zèle de ses capitaines. Un seul fait saillant marqua la campagne. M. le chevalier de Tourville, étant seul dans le golfe de la Mahomete (Hammamet), chassa deux bâtiments qui le menèrent jusque devant Sousah, et qu'il ne put atteindre. Il fut contraint par le calme de laisser tomber l'ancre devant le port, où il vit une douzaine de navires



Rochefort avait un seul vaisseau du 1er rang, le *Henri*, de 1,550 tonneaux et de 74 canons, qui prit le nom de *Souverain;* onze vaisseaux du 2e rang; onze vaisseaux du 3e rang, dont le premier de 1000 tonneaux et de 56 canons; neuf vaisseaux du 4e rang, dont le premier de 700 tonneaux et de 36 canons; trois vaisseaux du 5e rang, dont le premier était de 550 tonneaux et de 34 canons; dix frégates légères; douze flûtes ou autres bâtiments de charge; enfin six brûlots armés généralement de 6 canons.

A Brest il y avait quatre vaisseaux du 1er rang, quatre du 2e, neuf du 3e, trois du 4e, cinq du 5e, quatre frégates légères, deux brûlots et sept flûtes parmi lesquelles était comptée la *Seine*, flibot qui se nommait auparavant le *Saint-Jean*.

Toulon avait six vaisseaux du 1er rang, dont le premier, le *Royal Louis* (qui gardait son nom), était de 2,400 tonneaux et portait 120 canons. C'était le plus grand vaisseau de l'armée navale française et le plus magnifique. Toulon avait encore huit vaisseaux du 2e rang, douze du 3e, neuf du 4e, sept du 5e, deux frégates légères, sept flûtes, une galiote à voiles et quatre brûlots.

Le Havre avait pour sa part deux vaisseaux du 3e rang, deux du 4e, un du 5e et sept frégates légères.

Dunkerque avait deux vaisseaux du 4e rang, un du 5e, deux frégates légères et deux brûlots.

A Marseille étaient un vaisseau du 1er rang, un du 2e et deux du 5e.

La France possédait donc alors douze vaisseaux du 1er rang, vingt-cinq du 2e, trente-quatre du 3e, vingt-cinq du 4e, vingt-quatre du 5e, vingt-cinq frégates légères, vingt-six flûtes et quatorze brûlots, c'est-à-dire cent vingt vaisseaux de guerre de 120 à 24 canons, plus vingt-cinq frégates armées de 10 à 12 canons et quatorze brûlots généralement armés de 6 canons. Ajoutons à cela que le travail des constructions ne s'arrêtait point et qu'un assez grand nombre de vaisseaux était sur les chantiers à divers degrés d'avancement. Voltaire, sous les années 1680-1682 (*Siècle de Louis XIV,* chap. 13), dit : « Le Roi avait plus de cent *gros* vaisseaux de ligne, dont plu- » sieurs portaient 100 canons et quelques-uns davantage. » Il y a là un peu d'exagération; les cent vaisseaux n'étaient pas tous gros, et peu d'entre eux portaient 100 canons, mais plusieurs portaient de 70 à 76 bouches à feu. C'était une force imposante qui justifie cette phrase de l'historien de Louis XIV : « Il (le Roi) portait sa marine

au delà des espérances des Français et des craintes de l'Europe. »

— En parlant, plus haut, d'un voyage que devait faire le Roi à Rochefort, et qui n'eut pas lieu, nous n'avons pas dit quels préparatifs maritimes furent faits à cette occasion ; nous devons revenir sur ce point. Le Roi écrivit à Du Quesne, le 21 mars 1671, — à peine avait-il désarmé le *François* — :

« M. Du Quesne, faisant préparer au port de Brest mon vaisseau, le *Soleil Royal*, et trois autres grands vaisseaux neufs pour les voir armés dans les rades de Charente, lorsque j'arriverai à Rochefort, je vous fais cette lettre pour vous dire que je vous donne le commandement dudit vaisseau. J'aurai la satisfaction de les voir à la fin du mois d'août prochain. »

Tout naturellement, le commandement de l'escadre des quatre vaisseaux était dévolu au Lieutenant général, qui devait avoir pour capitaine en second M. de Banville, sur le *Soleil Royal*, et sous ses ordres M. Mathurin Gabaret, commandant le *Royal-Duc*, lequel avait pour capitaine en second M. d'Amblimont ; M. des Ardents, capitaine du *Tonnant*, dont le capitaine en second fut M. Banda, et M. de Querven, capitaine de l'*Oriflamme*. M. Mathurin Gabaret, chef d'escadre, étant tombé malade pendant l'armement, le commandement du *Royal-Duc* fut donné à M. des Ardents, que remplaça sur le *Tonnant* M. de Kerjean-Lesmoüal. M. Banda passa sur le *Soleil Royal* à la place de M. de Banville, qui devenait premier capitaine du Vaisseau Amiral. (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1671, folio 98.) Du Quesne avait proposé que son escadre ne quittât Brest que le 1er août, et M. Colbert y avait consenti, recommandant bien que les vaisseaux fussent arrivés à Rochefort avant la fin du mois, époque où Louis XIV devait quitter Chambord. On se ravisa, le Roi revenant plus tôt à Paris, et, le 14 juillet, M. Colbert donna ordre à M. de Seuil de faire partir les quatre vaisseaux, le 20 juillet. Le 1er juillet, le Roi étant à Ath, d'où son intention était d'aller à Chambord, répondait à une demande de Du Quesne réclamant un supplément d'officiers pour son vaisseau, qu'« ayant donné deux » capitaines, deux lieutenants et trois enseignes pour servir sur le » *Soleil Royal*, il n'estimoit pas nécessaire d'y en ajouter d'autres ». Cinq officiers inférieurs sur un vaisseau de 100 canons, c'était peu ; mais le service n'était pas distribué pour les quarts comme il l'a été depuis. Tous les vaisseaux de la flotte n'étaient pas aussi bien dotés que celui sur lequel le Roi devait monter ; nul d'entre eux n'avait plus de deux enseignes. Les vaisseaux de médiocre grandeur, comme

les petits, n'avaient ordinairement qu'un lieutenant et un enseigne; souvent ils n'avaient qu'un capitaine en premier, et point de second capitaine. Le 4 juillet, une lettre de cachet fut envoyée à Du Quesne pour lui permettre de porter le pavillon de Vice-Amiral. Le 17 juillet, une dépêche de Sa Majesté à Du Quesne l'avertissait que le Roi « ayant remis à un autre temps le voyage » qu'il avait dessein de faire à Rochefort, « il était inutile qu'il menât les quatre vaisseaux » dans les rades de la Charente »; Elle lui ordonnait en même temps d'aller avec cette escadre « naviguer depuis le Conquet jusqu'au » cap Finistère, pendant tout le temps que dureraient les vivres » embarqués ».

═ Le 25 août, le Roi avait adressé à M. d'Estrées une lettre — où le trouva-t-elle? — pour lui dire de ramener en France, après qu'ils auraient consommé leurs six mois de vivres, le *Souverain*, qui était parti sous le nom de *Henri*; le *Foudroyant*, qui s'était appelé le *Fort*; le *Fier*, dont l'ancien nom était l'*Alsace*; le *Belliqueux*, qu'on nommait auparavant la *Charente*; l'*Écueil*, connu longtemps sous le nom de l'*Infante*; le *Capricieux*, qui avait figuré jusque-là sur les états sous le nom de l'*Hermine*; les frégates *Mutine*, *Friponne* et *Maligne*; les brûlots l'*Inconnu*, nommé d'abord le *Nègre*, et le *Voilé*, dont le nom antérieur était le *Sauvage*. L'*Aimable*, autrefois le *Saint-Louis*, que montait M. de Château-Renault, le *Vigilant*, qui avait été le *Lion d'or*, le *Tigre* et les *Jeux*, devaient rester à la mer jusqu'au mois d'avril 1672.

═ Le 16 octobre 1671, M. Colbert mandait à M. de Terron que l'intention du Roi était de déclarer la guerre aux Hollandais la campagne prochaine, et pour cela de joindre ses forces maritimes à celles du Roi d'Angleterre, avec qui Sa Majesté avait un traité pour cela. M. de Terron ne dut pas être bien surpris de cette nouvelle; le mystère du voyage de MADAME à Londres n'avait plus, en effet, rien de caché pour personne; en Angleterre comme en France, en Hollande comme dans ces deux royaumes, on savait que la guerre éclaterait bientôt, et partout on s'y préparait, plus secrètement à la vérité en France qu'ailleurs. Il était nécessaire que les chefs des armées navales de France et d'Angleterre s'entendissent sur la conduite de la guerre; aussi M. Colbert disait-il à M. de Terron : « Sa Majesté désire que » M. le Vice-Amiral amène avec lui (à Paris) les sieurs de Rabes- » nières et Michau; et Elle fera venir le sieur Du Quesne de Brest, » et sa pensée seroit d'envoyer ensuite Du Quesne ou Rabesnières en

» Angleterre, pour concerter avec M. le duc d'York et les autres » principaux officiers de l'armée angloise tout ce qui sera à faire pour » la jonction des armées et dans toutes les suites de la guerre. » Le 30 octobre, le Ministre écrivit à l'Intendant de Rochefort : « Sa Ma- » jesté veut que les sieurs Rabesnières et Gabaret (Jean) viennent ici » avec le sieur Vice-Amiral pour conférer en présence de Sa Majesté » sur tout ce qui sera à faire pendant la campagne prochaine ; mais » ce voyage n'est pas pressé. » (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1671.) Mathurin Gabaret était mort, et, le 12 octobre, le Roi avait donné à M. de Rabesnières-Treslebois la commission de Chef d'escadre de Poitou et de Xaintonge à la place du défunt.

Le projet de guerre contre les Hollandais et les préparatifs considérables qu'on allait être obligé de faire contrastaient assez singulièrement avec ce que M. Colbert avait écrit, le 9 octobre 1671, à M. Matharel, Intendant de Toulon :

« Sa Majesté a été surprise de voir le projet des dépenses de l'année 1672, que vous avez fait monter à 1,335,544 livres, vu l'ordre qu'Elle vous avoit donné de retrancher les dépenses autant qu'il seroit possible, et de n'y employer que celles qui y seroient absolument nécessaires et dont il seroit impossible de se dispenser, *à cause des grandes et extraordinaires dépenses que Sa Majesté est obligée de faire pour ses armées de terre, qui ne lui permettent point de continuer celles qu'Elle a faites l'année dernière pour sa marine.* »

Par là, M. Matharel était mis en demeure de faire sur la dépense générale des économies compatibles avec le bien du service. On ne pouvait guère économiser sur la flotte dont l'armement était en projet ; on pouvait seulement retarder les constructions les moins urgentes et ajourner les travaux du port et de l'arsenal. C'est sans doute ce qui eut lieu.

= On avait appris que M. de Villepars, commandant de l'escadre de l'Amérique, était tombé malade ; il ne pouvait faire un plus long séjour aux îles, et avait demandé à être remplacé dans sa station. Ce fut M. Bitaut de Bléor que le Roi désigna pour successeur à cet officier. Il eut ordre de s'embarquer sur la flûte la *Justice,* et d'aller relever M. de Villepars dans le commandement du vaisseau le *Bon* (l'ancien *Mazarin,* qui était parti sous ce nom, que M. Colbert effaçait de la liste, comme il effaçait celui du *Jules,* remplacé par l'*Indien.* Il devait lui en coûter de paraître oublier son maître et son bienfaiteur, mais le Roi avait peut-être exigé ce sacrifice). Outre le *Bon,* M. de Bléor trouverait aux Antilles le *Faucon* (l'ancien *Saint-*

Sébastien), la *Légère,* qui était l'ancienne *Petite Infante ;* la *Fée,* connue d'abord sous le nom de la *Belle-Ile,* et la *Sibylle,* qui avait été l'*Aurore*. L'ordre envoyé à M. de Bléor était du 5 décembre 1671. (Vol. Ordres du Roi.)

= MM. des Ardents et de la Belle-Grange venaient de demander à se retirer, ce dernier n'ayant pu obtenir le grade de Chef d'escadre auquel il croyait avoir des droits par ses longs et bons services. M. Colbert écrivait à ce sujet à M. de Seuil :

« M. des Ardents veut se retirer; il peut le faire (Il ne le fit pas.). Quant au sieur de la Belle-Grange, comme c'est un homme de quatre-vingts ans, Sa Majesté désire savoir s'il est encore en état de commander un vaisseau. Le Roi veut qu'à tout officier qui demandera son congé, il soit accordé sur-le-champ. »

= Du Quesne, les 20 et 26 octobre et 4 décembre 1671, ayant réitéré la demande qu'il avait déjà faite de fermer le port de Brest par une chaîne portée sur des bateaux faits exprès, le 11 décembre, M. Colbert écrivit à M. de Seuil de faire travailler promptement à la chaîne et aux bateaux. Du Quesne voulait « mettre le port à couvert » d'une insulte comme celle que les Hollandois firent à Chatham, à » l'embouchure de la Tamise, lors de la dernière guerre ». (Lettre du 26 novembre.)

Il insistait sur la nécessité de tendre la chaîne entre Brest et Recouvrance, exposait au Ministre que le *Soleil Royal* et la *Reine* (autrefois *Royal-Duc,* vaisseau de 1900 tonneaux) étaient forcément « les » plus près de l'entrée du port, à cause qu'ailleurs il n'y a pas de » profondeur, à laquelle on fait travailler une des machines, et que » peut-être de trois ou quatre mois la place où l'on veut mettre le plus » grand (le *Soleil Royal*) ne sera prête ». (Lettre du 4 décembre 1671.) Dans sa lettre du 26 novembre, Du Quesne s'étendait longuement sur la garde à établir autour du port; puis, arrivant à un grief qu'il avait contre M. d'Estrées, il disait :

« Je suis encore obligé de vous dire, Monseigneur, que de tout temps, avec dépense, pour faire honneur au service, j'ay eu un accord de trompettes des meilleurs qu'il y ait sur mer, et qu'au voyage de Guinée avec M. le comte d'Estrées je l'avais de même. A son retour, il donna ordre à son secrétaire, Chapelain, d'écrire à Brest de débaucher le principal des miens et, à quelque prix que ce fût, me l'ôter, ce qu'il ne put faire pour lors. Étant à Belle-Isle avec les quatre vaisseaux du Roi » (cette année 1671), « lorsque M. le comte d'Estrées y arriva de la mer avec son escadre » (en revenant de Salé), « voyant que j'avois encore lesdits trompettes et que

lui n'en avoit que trois méchants, dont les navires étrangers qui étoient aux côtes de Cadix s'étoient moqués, eux tous ayant d'excellents accords, il s'est mis en tête de m'ôter les miens, et, à cet effet, il a fait offrir au premier tout ce qu'il a demandé pour l'avoir, et je suis averti qu'il l'a ébranlé et fait promettre de me quitter. En sorte, Monseigneur, que si vous n'avez la bonté d'*arrêter cette pièce outrageuse* de M. le comte d'Estrées en lui faisant faire commandement de ne pas me débaucher mon trompette ni autres officiers ou domestiques, et qu'au cas qu'il l'allât trouver ou ses gens à la Rochelle, de me le renvoyer en sûreté, je serai exposé aux continuelles pièces de son esprit, insupportables aux gens d'honneur. C'étoit mon dessein d'établir à Brest une école de trompettes pour en peupler les vaisseaux du Roi qui en manquent, et M. de Seuil y avoit consenti, mais ce dessein a échoué, si M. le comte d'Estrées a droit d'en user ainsi à sa mode, ce que j'espère que vous ne souffrirez pas, et que vous l'obligerez de quitter le dessein de me faire insulte de cette nature, et que vous n'aurez pas désagréable la liberté que je prends de m'adresser à vous, Monseigneur, pour avoir votre continuelle protection en justice (*sic*), non pas devant les tribunaux, mais dans une affaire où le bon droit est de mon côté. » (Arch. de la Marine.)

Au dos de cette lettre, qui embrasse plusieurs sujets, la garde du port, la chaîne, l'état des vaisseaux et ce trompette au moment d'être infidèle, M. Colbert écrivit : « *A mon fils, à examiner avec soin.* »

Du Quesne était à ce moment en fort mauvais termes avec M. le Vice-Amiral. Nous ne savons si l'affaire des trompettes s'arrangea à la satisfaction du Lieutenant général irrité, mais ce que nous voyons, c'est que ce ne fut point lui qu'on choisit pour aller en Angleterre s'entendre avec le duc d'York. On lui préféra M. de Rabesnières-Treslebois, et probablement sur l'avis de M. d'Estrées. Il est vrai qu'avec son caractère, Du Quesne aurait bien pu empêcher certains arrangements délicats que M. de Rabesnières, plus conciliant et plus propre à remplir une telle mission, parvint à régler avec les Anglais.

= Les galères n'eurent point de rôle pendant l'année 1671. Neuf d'entre elles, sous le commandement de M. de Vivonne, firent une promenade dans les eaux de l'Italie. Le 23 juillet, elles arrivèrent à Livourne. Où allèrent-elles de là? C'est ce que la Correspondance gardée aux Archives de la Marine n'a pu nous apprendre, non plus que celle que gardent les Vieilles Archives de la Guerre. Une lettre de M. Dumonceau, Commissaire envoyé par M. de Louvois pour recruter en Italie des soldats pour le régiment italien que l'on formait et que le Roi voulait employer dans sa guerre contre la Hollande, est le seul document qui mentionne les galères. Elle est à la

date du 24 juillet 1671 et datée de Ligourne (*sic*). (Arch. de la Guerre, vol. 263, p. 14.)

= M. Colbert poussait les travaux de Rochefort autant qu'il le pouvait; une lettre écrite par lui à l'architecte qu'il avait chargé du soin de mettre à exécution le plan primitif de François Blondel, agrandi par Louis Le Vau, premier architecte du Roi, et par François, le frère de celui-ci, témoigne du désir que le Ministre avait de voir bientôt achevé l'arsenal à la création duquel il portait un intérêt tout paternel. Dans cette lettre, qui nous apprend que Le Vau était arrivé à Rochefort le 4 ou 5 août 1671 pour continuer son œuvre, M. Colbert recommande à l'architecte de s'arranger de façon que tous les ouvriers, pour les différents ouvrages qu'ils ont à faire simultanément, ne se gênent point les uns les autres. « Vous savez que c'est » une des principales parties d'un bon architecte, et ainsi vous devez » vous y appliquer. » Il ajoute : « Travaillez à perfectionner le plan » que vous avez fait, en sorte qu'il soit conforme à la grandeur, à la » magnificence *que je me suis proposées* et que toutes les commodités » s'y trouvent. Le travail que vous ferez en cela sera d'autant plus » utile qu'il pourra nous servir pour tous nos autres arsenaux. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1671, t. 2.) Celui à qui M. Colbert écrivait ainsi de Fontainebleau, le 21 novembre, était François Le Vau, frère de Louis, comme nous venons de le dire. Élevé par Louis Le Vau et travaillant ordinairement sous ses ordres, François fut effacé complétement par celui-ci; aussi les biographes ne l'ont point connu. L'auteur de l'*Histoire de Rochefort*, le capucin T. de Blois, paraît avoir ignoré que les Le Vau contribuèrent à l'édification de la ville et du port. M. Colbert employa beaucoup François Le Vau, soit comme architecte, soit comme ingénieur des ponts et chaussées. François mourut à Paris en sa maison, quai d'Orléans, le 4 juillet 1676, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Louis. Son frère était mort le samedi 11 octobre 1670, âgé de cinquante-sept ans environ, à l'ancien hôtel de Longueville, et avait été enterré à Saint-Germain l'Auxerrois[1].

IV.

Comme M. Colbert l'avait annoncé à M. Matharel, le Roi, forcé

[1] Nous avons donné sur les deux Le Vau d'assez grands détails dans notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, pages 785-88 : nous y renvoyons le lecteur.

de dépenser des sommes considérables pour l'armée de terre, voulait que le fonds de la marine fût diminué en 1672. On le porta seulement à 8,500,000 livres, c'est-à-dire à dix-sept millions et plus de la monnaie actuelle, la marine à voiles n'étant dotée que de 7,000,000 de livres, et celle des galères de 1,500,000 livres. Selon les prévisions, c'était sur la dépense de l'année 1671, qui s'était élevée à onze millions quatre cent quatre mille trois cent neuf livres, environ vingt-trois millions de francs, une diminution de six millions. Les prévisions furent trompées, et, malgré l'économie portée au dernier point sur toutes les parties du service, la marine des vaisseaux ronds dépensa 8,787,770 livres et celle des galères 1,856,473 livres; le budget fut donc dépassé de trois millions cent quarante-quatre mille deux cent quarante-trois livres ou plus de six millions de francs. (Bibl. Nat., Ms., Carnets de Louis XIV.)

Le fait devant lequel tous les autres s'effacent, pour ainsi dire, est, en 1672, la rencontre entre les flottes combinées anglaise et française et la flotte des États généraux des provinces unies des Pays-Bas. Elle eut des préliminaires que nous ne devons point oublier. Fidèle à son système de commencer la guerre avant qu'elle soit déclarée et de se donner des avantages par surprise, ce qui n'est pas très-chevaleresque, l'Angleterre envoya une escadre, aux ordres du chevalier Holmes, se mettre sur la route que devait suivre pour regagner les ports de Hollande la flotte marchande hollandaise, qui revenait du Levant et qu'on supposait devoir être partie de Smyrne. Le 23 mars, suivant quelques auteurs, le 30, suivant Lediart (*Histoire navale d'Angleterre*), M. le chevalier Holmes aperçut près de l'île de Wight, où il était posté comme un chasseur à l'affût, des voiles qu'il reconnut pour hollandaises; il se couvrit de toile et alla aux vaisseaux, qui étaient bien ceux qu'il guettait. Lorsqu'il fut assez près d'eux, il tira un coup de canon, signal par lequel il demandait aux Hollandais de saluer le pavillon d'Angleterre, en amenant leurs perroquets et le pavillon des États. Sans tenir compte de cette injonction, qui n'était qu'un vain prétexte pour commencer le combat, les Hollandais refusèrent le salut et se préparèrent à soutenir le choc auquel ils se voyaient exposés. Ils n'avaient que six vaisseaux de guerre, convoyeurs de la flotte marchande, composée d'une soixantaine de navires plus ou moins armés. Pour sauver le convoi en lui donnant le temps de gagner les côtes de Hollande, il fallait accepter le combat; l'amiral hollandais n'hésita pas.

M. Robert Holmes a sept vaisseaux, gros, suivant la version hollandaise, frégates seulement, selon Lediart, qui espère par là amoindrir l'acte déloyal de ses compatriotes. M. Adrien de Haès range ses vaisseaux de manière à couvrir autant que possible ceux de ses bâtiments que leur poids retient près de lui quand les autres peuvent gagner au large. La lutte, entamée par les premiers coups des canons anglais, est bien soutenue des deux parts; elle dure deux heures, ardente, acharnée, avec des chances égales. La nuit y mit un terme. Les Hollandais ont à déplorer la perte de leur commandant; ils ne s'éloignent cependant point du champ de bataille, et le lendemain matin se retrouvent en présence de l'ennemi, qui pendant la nuit a reçu du renfort. Le combat recommence, et le résultat de cette seconde journée n'est point décisif. M. Holmes est blessé; lord Ossery, qui a combattu le capitaine Dubois, a un bras cassé; des vaisseaux anglais fort endommagés sont obligés de retourner en Angleterre pour se réparer.

M. Holmes n'a plus alors que six vaisseaux. Il fait une nouvelle attaque, va droit à M. Jean Van Nès, qui monte un vaisseau de 54 canons, le combat de près, l'aborde, et le prend malgré une défense héroïque. M. Van Nès ayant été tué dans les premiers moments, son équipage perd un peu de sa confiance dans le succès, il se défend bien, mais succombe à la fin et périt en grande partie dans le naufrage du vaisseau, qui, ouvert à la flottaison, s'abîme.

L'avantage de cette triple action resta aux Anglais, qui prirent trois navires richement chargés; elle fut cependant honorable pour les Hollandais, plus faibles, mais qui se montrèrent vigoureux et dignes de la réputation que s'était acquise la marine des États. Hollandais et Anglais rentrèrent dans leurs ports, et le Roi d'Angleterre fit arrêter tous les navires des Provinces-Unies qui se trouvaient pour le commerce dans ses havres.

Le marquis de Seignelay et M. de Rabesnières-Treslebois étaient allés à Londres afin d'assister M. Colbert de Croissy [1], Ambassadeur

[1] M. Charles Colbert, marquis de Croissy, était frère du Ministre, qui lui avait procuré cette ambassade, où il s'acquit des droits à l'estime du Roi. Le marquis mourut en 1696. « Le lundi 30e juillet 1696, Messire Charles Colbert, chevalier, marquis de Croissy, seigneur de Torcy, etc., Ministre et Secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, commandeur et grand trésorier de ses ordres, âgé de soixante-sept ans, décédé à Versailles le samedi 28e dudit mois, nous a été apporté et présenté par M. le vicaire de la paroisse de ladite ville, et a été inhumé en notre église, au caveau de la chapelle de la famille de Messieurs Colbert. Le service a été

de France, dans les conférences où allaient se décider les questions de détail relatives à la jonction des flottes de France et d'Angleterre. Ils se réunirent, le 7 janvier 1672, aux commissaires anglais, et arrêtèrent avec eux quelques articles dont les plus intéressants étaient relatifs au nombre des vaisseaux que fournirait chacun des deux États et au commandement de l'armée anglo-française. Sur ce dernier point, le duc d'York, frère du Roi Charles, devant faire la campagne, il fut accordé que Son Altesse Royale aurait, de la part de Sa Majesté Louis XIV, le pouvoir de commander la flotte unie. Mais le duc pouvait être malade ou, pour d'autres causes, empêché d'exercer le commandement; qui le remplacerait? Là était une question grave. L'Angleterre, avec sa fierté ordinaire, demandait pour le prince Rupert le droit de suppléer le prince royal. Qui la France pouvait-elle opposer à cet officier? M. le comte d'Estrées! Mais son expérience du maniement de grandes armées navales n'était pas suffisamment établie pour que les Anglais s'y confiassent. Les commissaires français insistèrent seulement pour la forme, et il fut décidé que le prince Rupert serait, le cas échéant, l'Amiral auquel Anglais et Français obéiraient pendant la campagne.

Tout se préparait du côté des alliés, et l'on apprenait que les Hollandais ne restaient point oisifs. Du Quesne était à Paris aussi bien que M. d'Estrées, à qui le Roi donna ses instructions dès les premiers jours de janvier. Du Quesne reçut l'ordre de partir pour Brest, et obéit. Il était arrivé au port lorsque, le 12 février 1672, M. Colbert lui écrivit, lui disant de ne pas perdre de temps pour mettre en état le vaisseau qu'il devait monter, M. le Vice-Amiral se rendant à Brest sous peu de jours dans l'intention de veiller à l'armement du navire sur lequel il allait arborer son pavillon. Dans sa lettre, le ministre annonçait à Du Quesne — et cela le touchait fort, — que le Roi, au sujet de « ses appointements, pensions et table de Lieutenant général », avait réglé qu'il aurait désormais, par chaque année, trois mille livres (3,000 l.) de pension, deux mille livres d'appointements fixes (2,000 l.), plus cinq cents livres (500 l.)

fait le jeudi suivant, 9e août 1696. (Signé :) Colbert de Torcy, Ch. Joach. Colbert de Croissy, Pre Desmaretz. » (Reg. de Saint-Eustache de Paris.) Si M. de Croissy avait, comme le déclare cet acte, — et nous avons montré ailleurs (*Dictionn. critique*) combien souvent sont fausses ces déclarations — soixante-sept ans au moment de sa mort, il était né en 1629, plus jeune de dix ans que son frère Jean-Baptiste, né le 29 août 1619. Il avait quarante-deux ans quand Louis XIV lui confia l'Ambassade de Londres.

dentretien, par mois pendant le temps qu'il resterait dans le port, mille livres (1,000 l.) d'appointements et huit cents livres (800 l.) pur sa table pendant le temps qu'il serait à la mer; « de telle sorte, »disait M. Colbert, que je ne doute point que vous ne soyez con»tent du sort qui vous est fait... » (Arch. de la Marine; Dépêches, 1672, t. Ier, f. 66.)

Du Quesne, le 25 février, remercia M. Colbert en le priant « de lui faire payer lesdites pensions par avance, à compter du commencement de cette année », et de pourvoir « à ce qui lui » était « dû de l'année dernière, tant d'appointements étant à la mer, que des mois où il » était « resté à terre, suivant le règlement qu'il a plu au Ministre de faire. » Du Quesne, le 3 avril 1672, donna quittance, à Brest, de la somme de 3,500 livres pour sept mois de sa table, à raison de 500 livres par mois, comme capitaine d'un vaisseau du Roi. (Extrait du Catalogue d'une vente d'autographes faite le 22 janvier 1850, à Paris.)

— Le 29 février 1672, la marine perdit un homme que l'âge et la maladie empêchaient de naviguer, « M. Jean d'Espincha, chevalier, » marquis de Ternes, Lieutenant général des armées navales et » galères de France, demeurant rue de Richelieu ». Il fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache, le samedi 20 février, par un convoi de soixante-deux prêtres, sans compter le curé et les quatre prêtres porteurs du cercueil. (Registre de Saint-Eustache, de Paris.)

— Le 31 mars, le Roi écrivit au comte d'Estrées, qui était à Rochefort, pour lui dire qu'il était convenu avec le Roi d'Angleterre que le Vice-Amiral de France saluerait le pavillon Amiral (celui du duc d'York; il était rouge) en amenant son propre pavillon et ses voiles hautes dans toutes les jonctions des escadres alliées, « conformé» ment à l'usage et pratique de l'Angleterre », ainsi que le disait Charles II dans sa lettre, dont on communiquait une copie à M. d'Estrées. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1672.) Le 4 avril, Louis XIV mandait à Du Quesne :

« Ayant résolu de déclarer la guerre aux Hollandois dans trois jours, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis et vous dire en même temps que mon intention est que vous mettiez promptement en rade avec tous mes vaisseaux que j'ai fait armer à Brest, pour y attendre ceux de Rochefort sur lesquels le sieur comte d'Estrées doit s'embarquer et vous joindre dans peu de jours, afin d'entrer dans la Manche et vous joindre à la flotte anglaise pour faire la guerre aux Hollandois, nos ennemis communs. » (Ordres du Roi.)

La déclaration de guerre, annoncée par M. Colbert comme devant avoir lieu le 7 avril, fut en effet connue ce jour-là. Voici ce que M. de Louvois écrivit de Versailles, le 6 avril, à M. Colbert de Croissy, à Londres :

« Je reçus hier commandement du Roi d'expédier la déclaration de guerre contre les Hollandois; je la lui livre ce matin, et l'envoirai en sortant du conseil chez l'imprimeur, avec ordre au Lieutenant de police de la faire afficher demain matin, à Paris, et publier à son de trompe, et j'en envoirai demain matin une expédition au Résident de Hollande, par un de mes commis, afin qu'il puisse l'envoyer à ses maîtres par l'ordinaire qui partira de Paris vendredi prochain. » (Vieilles Archives de la Guerre, vol. 272[1].)

Le 11 avril, M. de Louvois écrivit à M. de Croissy pour l'avertir qu'en exécution de la promesse faite au Roi d'Angleterre, deux mille hommes d'infanterie des vieilles troupes composant la garnison de Dunkerque seraient mis à la disposition de M. le duc d'York, après le 10 du mois de juin, ce temps étant nécessaire pour que les troupes qui devaient former la nouvelle garnison de la ville y fussent arrivées. M. de Croissy était chargé cependant de faire observer au duc d'York que « si, contre toute apparence, les Espagnols se déclaroient pour les Hollandois et faisoient quelque acte d'hostilité en Flandres, il ne seroit pas praticable de donner à M. le duc d'York lesdits deux mille hommes que Sa Majesté croyait nécessaires pour la conservation de Dunkerque et de Bergues, qu'Elle ne voudra pas laisser exposées avec les nouvelles troupes aux Hollandois et aux Espagnols ensemble. »

L'officier désigné pour commander les troupes françaises embarquées sur les vaisseaux anglais était un brigadier d'infanterie nommé Desbonnais. Il avait ordre du Roi « de ne rien tant recommander aux capitaines et aux autres officiers que d'avoir toute la soumission possible pour les officiers anglois qui commanderont sur les vaisseaux, et d'éviter toutes sortes de disputes et de différends, *quand même les Anglois auroient tort et feroient tout ce qu'il faudroit pour se les attirer* ». Il avait encore ordre, « lors de la descente, de céder le pas d'honneur aux Anglois, et si les François sont dans quelque détachement mêlés avec les Anglois, de faire

[1] M. de La Reynie, Lieutenant de police, ordonna au « juré crieur ordinaire du Roi en la ville de Paris », Charles Canto, de publier et faire afficher la déclaration du Roi, ce que fit, le jeudi 7 avril 1672, ce héraut accompagné de cinq trompettes, dont les deux « jurés trompettes du Roi, Hierome Trousson et Étienne du Bos ».

» qu'un capitaine françois obéisse à tout capitaine anglois et *ne pré-* » *tende de commandement que sur les officiers anglois qui lui seront* » *inférieurs, comme par exemple les lieutenants et les enseignes.* » Si M. le duc d'York réussissait à s'emparer de quelques points de la côte de Hollande, il était entendu que la garnison qu'il y laisserait serait tout anglaise, et qu'il renverrait à Dunkerque les troupes françaises « embarquées sous la charge de M. Desbonnais ». Néanmoins, « si le général en chef trouvoit nécessaire d'employer les soldats » françois dans ces garnisons, le Roi ordonnoit au brigadier de les y » laisser, sous le commandement des officiers anglois. » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 272, à la date du 11 avril, et vol. 275, pièce 188.)

On ne pouvait être plus accommodant; mais il fallait être logique, et le duc d'York et, après lui, le prince Rupert étant déclarés les chefs de l'entreprise, l'Angleterre devait commander partout. La France semblait donc n'être qu'un auxiliaire quand, en effet, le Roi Charles, qui, n'ayant aucun sujet de plainte, et à peine un prétexte, avait armé pour faire réussir les desseins de Louis XIV, était en réalité notre auxiliaire. L'ambassade de MADAME avait préparé le terrain sur lequel on sema l'or que les folles dépenses du Roi d'Angleterre avaient rendu nécessaire à ce prince, et le monarque, acheté à beaux deniers comptants, fournit à l'armée navale qu'on mettait à la mer un nombre de vaisseaux à peu près double de celui que hasardait la France; dans l'action il devait donc avoir la supériorité du commandement.

M. de Croissy lut au Roi d'Angleterre, au duc d'York, aux Mylords Lauderdale et d'Arlington, la lettre de M. de Louvois, et ceux-ci « témoignèrent beaucoup de satisfaction et de l'ordre de » Sa Majesté » relatif aux troupes « et de la manière obligeante avec » laquelle Elle » avait « bien voulu prévenir tout ce qui pouvoit faire » naître quelque contestation. » (Croissy à M. de Louvois, 25 avril 1672. Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 275, pièce 243.)

Le duc d'York demanda que M. d'Estrées, avec toute son escadre, se portât dans la baie de Bertheaume et qu'il attendît là les ordres du Roi d'Angleterre, pour se mettre en mer et entrer dans la Manche aussitôt qu'il aurait su que la flotte anglaise était sous voile ou du moins hors de ses ports. (Colbert à M. de Croissy, Arch. de la Marine, Dépêches concernant le commerce, 1672, fol. 107; 12 avril.) Charles II fit prier M. d'Estrées de se rendre à la rade de Sainte-Hé-

lène. (Vol. cité, p. 144.) Il y était arrivé le 13 mai. Le 16, le Ministre écrivait au Vice-Amiral :

« Je reçois à l'instant même votre Mémoire, daté de la rade de Sainte-Hélène devant Portsmouth, le 13e de ce mois, qui m'apprend votre arrivée en ce lieu-là, l'accident arrivé aux vaisseaux le *Superbe* et le *Sans-Pareil;* que l'*Arrogant* et un brûlot sont restés à la rade de Bertheaume et que les vaisseaux du Havre ne vous ont pas encore rejoint... Je ne doute point que les deux vaisseaux qui se sont abordés » (le *Sans-Pareil* et le *Superbe*) « n'aient été promptement raccommodés... Les quatre trompettes que le Roi a nommés pour servir sur le vaisseau portant son pavillon sont sur le vaisseau du sieur Panetié » (l'*Heureux*, un des deux vaisseaux du Havre qui n'avaient pas encore rejoint l'armée. L'*Alcyon* était l'autre), « et je donne ordre par ce même courrier au sieur Brodart de vous envoyer leurs habits, casaques et bandoulières qui ne sont arrivés au Havre qu'après leur départ. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi.)

La flotte anglaise avait mis à la voile, le 12 mai, pour se rendre aux Dunes. Le Roi d'Angleterre irait à Portsmouth aussitôt qu'il apprendrait que la flotte française paraîtrait à l'horizon. La jonction des deux parties de l'armée navale se ferait à Portsmouth, à moins que le vent n'obligeât à la faire aux Dunes. M. de Croissy, qui annonçait ces choses, ajoutait :

« J'espère que dans deux jours nous serons tous joints, à la réserve de cinq ou six vaisseaux anglois qui ne seront pas encore prêts. Mais en attendant vous pouvez toujours faire état de *quatre-vingts* vaisseaux de guerre ensemble, les plus beaux et les mieux équipés qu'il y ait jamais eu sur ces mers-ci, à ce que disent tous ceux qui ont vu les derniers armements, et, pour moi, je n'ai rien vu de si terrible que les vaisseaux de près; car de loin *leurs poupes basses et sans galeries* ne les font pas paraître ce qu'ils sont, quoiqu'ils soient beaucoup meilleurs pour le combat. » (Arch. de la Marine, vol. Campagnes 1672.)

Charles II avait témoigné à M. de Croissy le désir de visiter quelques-uns des vaisseaux français ; l'Ambassadeur tint un grand compte de ce désir et en écrivit à sa Cour. M. Colbert lui répondit le 17 mars : « Ce sera une *grande confiance*, si ce prince monte sur les vaisseaux de Sa Majesté. » Nous avouons ne pas comprendre ce mot de M. Colbert. Que pouvait craindre le Roi d'Angleterre à bord des vaisseaux français? Que pouvait-il redouter en se confiant à M. d'Estrées? C'était une politesse de bon goût, et fort naturelle d'ailleurs, que Charles II se proposait de faire, et il n'y avait pas à se récrier si fort et à s'étonner.

L'escadre française ayant mouillé, le 13 mai, sur la rade de Portsmouth, M. de Croissy s'y rendit le lendemain pour la visiter. Il apprit à M. le comte d'Estrées l'intention du Roi Charles, qui, à ce moment même, arrivait à Portsmouth. M. d'Estrées alla tout de suite prendre les ordres de Sa Majesté Britannique. Le gouverneur de la ville reçut notre Vice-Amiral avec beaucoup de courtoisie et le conduisit au château, où le Roi lui dit : « Monsieur, demain, sans » plus tarder, j'irai voir l'escadre que vous commandez. » De retour à son bord, M. d'Estrées appela à l'ordre MM. Du Quesne et de Rabesnières et leur donna, pour la visite attendue, l'instruction suivante : « Les commandants des trois divisions de l'escadre réuniront, cha» cun à bord de son vaisseau, les capitaines de sa division ; de cette » façon le Roi, qui ira sur le *Saint-Philippe*, sur le *Terrible* et sur le » *Sceptre*, sera salué par tous les capitaines. » Le Roi sortit du port, le 15 mai, à huit heures du matin ; il était accompagné de Milord d'Arlington, du duc de Buckingham, du comte d'Oxford, de Milord Saint-Alban et d'autres courtisans portés dans cinq ou six embarcations, marchant à la suite de celle de Charles II, à la proue de laquelle flottait le pavillon royal d'Angleterre. « Le Roi témoigna » être fort satisfait du *Saint-Philippe*, de l'ordre, du peu d'embarras » et de la propreté qui s'y rencontroit. » Il passa ensuite au vaisseau de Du Quesne, qu'il trouva également beau, puis au *Superbe*, où M. de Rabesnières fut présenté par M. d'Estrées, comme l'avait été Du Quesne. Le Roi se promena ensuite autour de quelques vaisseaux, mais le vent ayant fraîchi, toute la Cour monta sur un yacht et rentra au port. M. le comte d'Estrées dîna chez M. d'Arlington. (Arch. de la Marine.)

L'ordre de bataille arrêté par les généraux des deux nations plaçait les vaisseaux de l'armée alliée ainsi qu'il suit :

Avant-garde. 1re division : l'*Illustre*, de 64 canons : capitaine, le marquis de Grancey ; le *Téméraire*, 52 canons : capitaine, M. de Larson ; l'*Admirable*, 64 canons : capitaine, M. de Beaulieu ; le Terrible, 70 canons, monté par Du Quesne, et qui avait pour capitaine M. de Rosmadek ; le *Conquérant*, 66 canons : capitaine, M. de Thivas ; le *Hasardeux*, 34 canons : capitaine, de La Vigerie-Treslebois (frère de M. de Rabesnières ?) ; le *Bourbon*, 48 canons : capitaine, M. de Querven ; l'*Alcyon*, 36 canons : capitaine, M. Bitaut de Bléor ; le *Prince*, 50 canons : capitaine, le marquis d'Amfreville ; le *Vaillant*, 52 canons : capitaine, le chevalier de Nesmond. — 2e divi-

sion ou division du centre : le *Foudroyant,* 70 canons : capitaine, M. Jean Gabaret ; le *Brave,* 48 canons : capitaine, M. de Valbelle ; l'*Aquilon,* 48 canons : capitaine, M. d'Hailly ; le *Tonnant,* 64 canons : capitaine, M. des Ardents ; capitaine en second, le chevalier de Béthune ; le SAINT-PHILIPPE, 76 canons, monté par le comte d'Estrées, et dont M. de Cou était le capitaine ; le *Grand,* 64 canons : capitaine, M. Gombaud ; le *Duc,* 48 canons : capitaine, le chevalier de Sébeville ; l'*Éole,* 36 canons : capitaine, le chevalier Cogolin de Cuers ; l'*Oriflamme,* 50 canons : capitaine, M. de Kerjean-Lesmoüal ; l'*Excellent,* 60 canons : capitaine, M. du Magnou ; l'*Arrogant,* 38 canons : capitaine, M. de Villeneuve-Ferrières. — 3e division : le *Fort,* 60 canons : capitaine, M. de Blénac ; le *Rubis,* 48 canons : capitaine, M. Saint-Aubin d'Infreville ; le *Galant,* 44 canons : capitaine, le chevalier de Flacourt ; le *Sans-Pareil,* 64 canons : capitaine, M. de La Clocheterie ; le SUPERBE, 70 canons, monté par M. de Rabesnières-Treslebois, Chef d'escadre, qui portera la cornette blanche à son mât d'artimon : capitaine, M. de Thémine ; le *Sage,* 50 canons : capitaine, le chevalier de Tourville ; le *Hardi,* 32 canons : capitaine, M. de La Roque ; l'*Heureux,* 48 canons : capitaine, M. Panetié ; l'*Invincible,* 64 canons : capitaine, le chevalier de Verdille. Trois brûlots et deux frégates légères furent adjoints à la première division, trois brûlots à la seconde division, deux brûlots et deux petites frégates à la troisième. L'avant-garde, toute française, composait l'escadre blanche et portait le pavillon blanc du Vice-Amiral.

CORPS DE BATAILLE. Escadre rouge. 1re division, compoée des vaisseaux : *York, Greenwich, Anne, Charles,* monté par le chevalier Armand, Contre-Amiral ; *Rainbow, Forester, Dover, Newcastle.* — 2e division : *Yarmouth, Dreadnought, Cambridge, Fairfax, Victory, Royal-Prince,* Amiral, monté par le duc d'York, qui a pour capitaine M. John Cox ; *Saint-Michel, Montmouth, Adventure, Royal-Catherine, Phenix.* — 3e division : *Resolution, Bristol, London,* Vice-Amiral, monté par sir Édouard Spragge ; *Old James, Sweepetakes, Dunkerk, Diamond, Monk, Darthmouth.*

ARRIÈRE-GARDE. Escadre bleue. 1re division, composée des vaisseaux : *Mary, Ruby, Triomph, Sovereign,* Vice-Amiral, monté par le chevalier Krampton ; *Unicorn, Tyger, Plymouth.* — 2e division : *Mountain, Leopard, Rupert, Royal-James,* Amiral de la bleue, monté par lord Édouard Montagu, comte de Sandwich ; *Henry,*

Crown, Edgar, Revenge, Success, Princess, Saint-David. — 3ᵉ division : *Glocester, Bonaventure, Saint-George, Saint-Andrew,* Contre-Amiral de la bleue, monté par le chevalier Jordan ; *Warspite, Antelope, French-Ruby* (le *Rubis* pris sur les Français en 1666).

Huit brûlots sont attachés au corps de bataille, avec cinq frégates légères ; huit brûlots appartiennent à l'escadre bleue, avec quatre frégates légères.

La France avait donc en ligne vingt-neuf vaisseaux, et derrière sa ligne quatre frégates et huit brûlots; l'Angleterre avait cinquante-deux vaisseaux, seize brûlots et neuf frégates légères. La force de l'armée combinée était de quatre-vingt-un vaisseaux, vingt-quatre brûlots et treize frégates légères, très-inférieures en armement et en grandeur aux petits vaisseaux qu'en France on rangeait dans la cinquième classe. Le 22 mai, une personne qui ne signait pas sa lettre écrivait à M. de Louvois, du cap Bévéziers, que l'armée navale n'avait pu s'élever de la côte d'Angleterre, le vent contraire et les marées l'ayant obligée de mouiller deux fois chaque jour, et que cependant elle se trouvait, le 23, à vingt lieues de Douvres. L'officier auteur de la lettre — un volontaire peut-être, — ajoutait :

« Nous venons d'apprendre que les Hollandois ayant envoyé une manière de pêcheur à la rade de Portsmouth pour savoir si nous étions joints avec les Anglois et pour nous compter, ce bâtiment-là a été pris hier au soir, et nous avons su par lui que les Hollandois, au nombre de soixante-dix vaisseaux mal armés, avoient mouillé quatre jours entre la Rye et Douvres, et qu'aussitôt qu'ils avoient appris la jonction de la flotte de France avec celle d'Angleterre, ils avoient appareillé et repassé Douvres, et mouillé au delà en se couvrant d'un banc de sable ; nous allons cependant toujours notre route. — Les Anglois paroissent extrêmement satisfaits de notre ordre. Nous sommes présentement quatre-vingt-quatre gros navires, sans compter les brûlots et les frégates légères ; nous espérons avoir bientôt vingt autres navires qui sont dans la rivière de Londres. » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 275, pièce 373.)

Laissons parler maintenant M. d'Estrées, qui, le 1ᵉʳ juin 1672, écrit à M. Colbert, de Southwood-Bay :

« Le 29 du mois passé, les ennemis furent découverts à l'ancre par les frégates françoises et angloises détachées à la tête de l'armée. Congolin (*sic*), le capitaine de l'*Éole*, les aperçut le premier et en vint faire le rapport à M. le duc d'York... L'armée, qui avoit déjà levé l'ancre lorsqu'il arriva, alla à eux à petites voiles pour rallier tous les vaisseaux. » (Lediart, *Hist. de la Marine anglaise*, dit que M. de Ruyter était à huit lieues de Gunfleet, à l'E.-S.-E.) « Mais les ennemis, qui étoient à cinq lieues sous le vent et

à huit des bancs de Zélande, arrivèrent » (laissèrent arriver) « d'abord, et, après avoir couru quelque temps de cette sorte, tinrent le vent et se mirent en posture d'attendre sur une ligne les pavillons » (Vaisseaux Amiraux). « Comme on fut à une distance raisonnable, on forma de notre côté l'ordre de bataille, dont l'escadre des vaisseaux du Roy, qui avoit l'avant-garde, commença de se mettre en ligne et d'approcher de l'ennemi. Il est vrai que les divisions du Vice-Amiral » (M. d'Estrées) « et celle du Chef d'escadre » (M. de Rabesnières) « en étoient un peu plus près que celle du Contre-Amiral » (Du Quesne), « qui avoit tenu le vent davantage. »

» M. le duc d'York, qui jugea de l'ordre et de la bonne volonté des François, auroit volontiers engagé le combat par l'aile droite » (l'escadre blanche française), « s'il avoit eu plus de temps » (il n'y avait plus que deux heures de jour). « Il envoya M. de Blancfort » (*sic;* M. de Blanquefort de Duras, comme il signait lui-même) « au Vice-Amiral pour lui faire savoir qu'il trouvoit à propos de ne combattre que le lendemain et de tenir cependant le vent davantage...

» Le lendemain matin, 30e du mois, il s'éleva une brume si forte que l'armée se trouva séparée et l'on ne vit plus les ennemis » (qui avaient changé de bord), si ce n'est qu'à neuf heures, la brume s'étant dissipée, on commença à se voir et l'on prit la route de Sols-Bay (*sic*), ainsi qu'il avoit été résolu. Mais, presque en même temps, on découvrit l'armée ennemie à trois lieues de nous, qui avoit le vent sur une partie de la nôtre. On fit le signal de se mettre en bataille, et l'escadre des vaisseaux du Roi, qui, malgré les différents mouvements qu'on avoit été obligé de faire la nuit, malgré la brume et le mauvais temps, étoit demeurée ensemble et au vent des ennemis, s'avança pour le conserver et rallier treize vaisseaux de l'escadre bleue, sur lesquels l'ennemi auroit pu entreprendre si la blanche n'avoit été en état de la défendre. Les vents s'étant ensuite augmentés (*sic*), on tint toujours au plus près avec les basses voiles. Le soir, on mouilla pour rassembler les vaisseaux, et M. le duc d'York crut qu'il étoit à propos de continuer sa route à Sols-Bay pour s'y pourvoir d'eau et se mettre en état de tenir la mer sur le Doggers-Banc, où, si l'armée navale de Hollande veut venir pour assurer le passage de ses flottes » (de l'Inde), « elle n'aura pas l'avantage de ces bancs et d'avoir des ports assez près pour se retirer; que, s'ils abandonnent les flottes, il est impossible qu'ils n'en reçoivent beaucoup d'incommodité.

» Cependant on peut dire que Ruyter, qui est un fin et rusé capitaine, a fait une bravoure à peu de frais qui peut donner seulement de la représentation à ses armes auprès des peuples de Hollande et de ceux qui ne connoissent pas la mer. D'un autre côté, il a fait connoître à ses ennemis qu'il leur est inférieur en nombre et en grandeur de vaisseaux, ce qui a beaucoup augmenté la confiance des nôtres, et peut-être diminué celle de ses équipages, n'ayant compté du tout que *cent voiles,* compris les galiotes et les brûlots. Il ne peut y avoir *que soixante-dix vaisseaux de guerre,* dont il y en a beaucoup qui ont paru médiocres.

» Trois vaisseaux et trois brûlots joignirent hier l'armée angloise, et les vaisseaux ennemis parurent encore sous le vent à cinq lieues de nous. Mais, comme il est aisé de juger que le dessein de Ruyter est de nous attirer sur leurs bancs, où l'on ne pourroit l'engager qu'à quelque légère escarmouche, ni l'empêcher de se retirer après, cette raison a obligé M. le duc d'York de faire le contraire et de l'attirer au large, suivant le premier dessein d'aller sur le Doggers-Banc. Mais il a ajouté ce matin, dans le conseil qu'il a assemblé pour savoir l'état des vivres et de l'eau, qu'il faudroit tâcher de se mettre à la voile dans cinq ou six jours; que l'on pourroit se montrer à la côte de Hollande, au Texel, et garder le passage des flottes » (marchandes). « Je ne sais quel parti pourra prendre là-dessus l'armée navale de Hollande; mais il est impossible que les grands efforts de l'armée de Sa Majesté et les mouvements de celle-ci à la mer ne jettent du trouble et de la confusion dans l'esprit de ceux qui gouvernent la Hollande. » (Signé :) « Le Conte Destrées (*sic*). »

L'armée navale des États, composée, selon Basnage, dont Lediart accepta les chiffres, de *quatre-vingt-onze vaisseaux de toutes grandeurs* et de force différente, de *quarante-quatre brûlots* et de *vingt-trois yachts,* avait, au centre, M. Michel de Ruyter, à l'avant-garde, M. Bankert, à l'arrière-garde, M. Van Gent. M. de Ruyter, qui n'avait d'abord que soixante-dix vaisseaux, le 30 mai, avait reçu un renfort d'une quinzaine de vaisseaux; il jugea alors qu'il pouvait attaquer la flotte anglo-française. Pensant qu'il surprendrait le duc d'York, dont les gens en très-grand nombre étaient à terre, il profita de la nuit pour s'avancer vers Southwood-Bay, et, aux premières heures du jour, il était en vue de l'armée combinée, que M. de Cogolin avertit cette fois encore de l'approche de l'ennemi. On se hâta d'appareiller; plusieurs vaisseaux, pour ne pas perdre de temps, coupèrent leurs câbles; d'autres laissèrent au rivage les chaloupes qui ne pouvaient point les suivre et les matelots qui n'avaient pu regagner leurs bords.

Dans la baie de Southwood, dont le rivage court Nord et Sud ou à peu près, l'armée combinée était mouillée près de terre, à l'exception de l'escadre blanche, qui s'était portée un peu plus au large en jetant l'ancre. La position des trois escadres était celle-ci : le plus au Nord, l'escadre bleue; au-dessous d'elle, l'escadre rouge ou corps de bataille; plus au Sud mais un peu dans l'Est, l'escadre française. Vers sept heures du matin, par un petit vent de N.-E. qui permettait de porter les voiles hautes, mais qui mollissait sensiblement, la flotte de M. Michel de Ruyter donna dans la baie, vent arrière, et bientôt se mit sur une seule ligne, faisant le Sud, mais de telle

façon que le corps de M. de Ruyter ne dépassât pas le corps du duc d'York et celui de M. Van Gent, l'escadre bleue, au milieu de laquelle était le comte de Sandwich. Quant à l'escadre du Lieutenant Amiral Bankert, elle continua sa route au Sud pour attaquer M. d'Estrées, qui, malgré l'ordre qu'on lui avait envoyé de tenir le vent, en cherchant à monter au Nord, — manœuvre qu'exécutait tout le reste de l'armée et qu'imitaient deux des escadres hollandaises, l'arrière-garde et le corps de bataille, — prolongeait sa bordée dans le Sud. M. d'Estrées et M. Bankert avaient les amures à bâbord, quand tout le reste des combattants, au commencement de l'action, les avaient à tribord, c'est-à-dire remontaient du côté d'Yarmouth.

Pourquoi M. d'Estrées au lieu de changer d'amures, continua-t-il à faire route au Sud? Il a expliqué cela dans son Mémoire du 7 juin : « L'aile qui étoit opposée à l'escadre française tint le vent » davantage et courut un bord différent du reste de son armée », et M. le Vice-Amiral de France « jugeant qu'il ne pouvoit tenir le vent » avantageusement que du bord de l'escadre de Zélande, différent de » celui de son armée, prit le parti de la combattre, et la percer avec » son escadre pour aller joindre M. le duc d'York et le dégager ». Ceci est assez obscur et la raison semble un peu tirée. M. d'Estrées dit plus loin : « Pour les François... les Zélandois qui leur étoient » opposés, commencèrent à les canonner; mais soit qu'ils n'eussent » pas résolu de les enfoncer, ou qu'ils eussent ordre d'en user ainsi, » ils tinrent le vent le plus possible à une distance raisonnable pour » canonner. Il y eut un grand feu pendant tout le jour, que *douze* » *ou quinze* vaisseaux de Sa Majesté soutinrent avec beaucoup d'ordre » et de vigueur » (*quarante-trois vaisseaux de guerre* environ et *cinq ou six brûlots,* dit ailleurs M. d'Estrées), « mais il ne fut pas possible » d'exécuter le dessein qu'on avoit pris de percer » (couper) « cette » escadre et de lui gagner du vent; car outre que l'ennemi n'en don- » noit pas le moyen, les vaisseaux de l'avant-garde » (ceux de Du Quesne) « ne tenoient pas assez le vent pour y réussir, quoique le » Vice-Amiral » (le comte d'Estrées) « le tînt le plus qu'il fût pos- » sible et qu'on le vît tout le jour entre ses vaisseaux et la ligne de » l'ennemi » (c'est-à-dire plus près des Hollandois et plus dans le N.-E. que le reste de l'escadre de France). « L'Amiral Zélandois » (M. Bankert) « tenta deux fois d'arriver sur le Vice-Amiral » (M. d'Estrées) « avec trois brûlots et trois ou quatre des plus grands » vaisseaux de son escadre; mais soit qu'il ne voulût faire qu'une

» tentative, ou bien qu'il crût qu'on n'en étoit pas étonné la der-» nière fois, il changea de bord et se retira vers son Amiral » (M. de Ruyter). « On fit de notre part ce qu'il fut possible pour regagner au » vent et rejoindre M. le duc d'York, ce qu'on ne put faire qu'hier » au matin, que tout le monde se rallia à lui, vingt vaisseaux anglois » s'étant joints à nous pour le rejoindre. »

Voilà, selon M. d'Estrées, ce qui se passa du fait des Français, le 7 juin, où la mêlée furieuse entre les Hollandais et les Anglais fut également honorable pour les marins de ces deux nations, sans qu'un avantage décisif secondât les efforts de l'un ou de l'autre parti. De belles actions eurent lieu du côté des Anglais comme de celui des Hollandais. Le duc d'York, à qui s'attacha M. de Ruyter, fut obligé de passer successivement du *Prince*, hors d'état de plus manœuvrer, sur le *Saint-Michel*, que menait Sir Robert Holmes, et de celui-ci sur le *London*, où Sir Édouard Spragge avait son pavillon et qui lui-même était fort endommagé. M. de Ruyter, pressé vivement à son tour, fut heureux, vers le soir, de pouvoir tirer d'affaire les *Sept-Provinces* fort maltraitées et de les mener au large pour se réparer pendant la nuit.

Un des brillants épisodes de cette journée fut l'attaque audacieuse du vaisseau la *Grande-Hollande*, que montait le brave M. Jean Van Braakel, dont nous avons parlé dans notre premier volume. Ce vaisseau était de petite taille, et son capitaine choisit, pour se mesurer avec lui, un vaisseau de 100 canons, le *Royal-Jacques*, sur lequel était un Anglais non moins vigoureux, Milord Montagu, comte de Sandwich. La *Grande-Hollande* alla s'accrocher au *Royal-James* et resta attachée à son flanc, échangeant avec lui des bordées formidables. Cette lutte dura une heure et demie; lord Montagu parvint enfin à couper les chaînes des grappins qui retenaient le fier Hollandais, et la *Grande-Hollande*, trouée de toutes parts, son gréement haché, ses mâts coupés, ses voiles déchirées, s'en alla en dérive, comme un ponton, recevant encore des boulets, et son pavillon haut toujours, jusqu'au moment où une frégate put lui donner la remorque, pour le tirer de la foule et le mener en Zélande, où on le rétablit. Quant au *Royal-Jacques*, autour duquel d'autres vaisseaux étaient venus faire un cercle de feu, la *Paix*, un brûlot lancé contre lui, s'y amarra avec ses chaînes et l'incendia. Une partie de l'équipage fut brûlée; Milord Montagu descendit dans une chaloupe avec son fils, mais l'embarcation s'enfonça, et le noble et valeureux comte de Sandwich s-

France n'était point de s'épargner. Il ne pouvait point aborder M. Bankert, qui, le pouvant, lui, ne l'aborda pas. Le Vice-Amiral de France commit la faute énorme de désobéir aux ordres de M. le duc d'York, qui lui avait fait dire de tenir le vent, c'est-à-dire de virer au Nord; mais en cela il n'obéit pas à un ordre secret de la Cour de France. Son instruction lui recommandait de prendre tous les moyens pour « *soutenir dignement la gloire des armes et du règne de Sa Majesté.* » Elle ajoutait : « Comme Sa Majesté s'assure qu'en une occasion aussi » importante que celle-ci pour la gloire de ses armes et la grandeur » de son règne, ledit sieur comte d'Estrées *donnera des marques signa-* » *lées de sa valeur, de son expérience et de sa bonne conduite, Elle désire* » *aussi qu'il se serve de tous les moyens qu'il pourra pratiquer pour* » *exciter dans les esprits de tous les officiers de l'armée l'envie de donner* » *les mêmes marques de leur courage, et une forte résolution de montrer* » *aux Anglois qu'ils ne leur cèdent point, et même qu'ils les surpassent* » *en valeur et fermeté, et en connoissance de tout ce qui concerne la* » *guerre maritime.* »

Qui trouverait là un témoignage du désir qu'aurait eu le Roi de France de voir son escadre fléchir devant les Hollandais et se couvrir de honte aux yeux des Anglais? Si, comme on l'a prétendu, Louis XIV donna l'ordre secret à M. d'Estrées de se tenir loin de l'ennemi, que l'on montre cet ordre. On l'a cherché sans pouvoir le trouver. L'instruction donnée à M. le Vice-Amiral était pour lui seul; il ne la devait communiquer à personne; elle était donc l'expression sincère de la volonté du Roi, cela est hors de doute. Pourquoi M. d'Estrées ne se mit-il pas en mesure de satisfaire à ses prescriptions? Pourquoi, au lieu de se conformer à l'ordre donné par l'Amiral, fit-il à son opinion personnelle une concession, fâcheuse pour l'armée française et qui pèse sur sa mémoire? C'est ce qu'il est difficile de dire. Tout ce que nous pouvons induire du fait que nous connaissons, c'est que M. d'Estrées, se fiant plus à ses connaissance
qu'à celles du duc d'York et faisant ce que nous pourrions appele
la guerre de sentiment, compromit les résultats d'une journée qu
aurait pu être décisive. Il s'aveugla sur son propre mérite, et
sentit; car, revenant lui-même au vent avec le *Saint-Philippe*, il s'e
posa à un danger sérieux, comprit enfin son tort, et, pour l'excuse
accusa Du Quesne, qu'il n'aimait guère et qui ne l'aimait pas dava
tage.

Rapin-Thoyras répéta ce que Brandt avait dit de la réserve

Français sur le champ de bataille de Southwood-Bay. La supposition d'un manque de foi de la part de Louis XIV plaisait trop à M. Eug. Süe pour qu'il ne s'efforçât pas de chercher à en démontrer la réalité. Sa critique est heureusement sans valeur; elle s'autorise du passage suivant de l'instruction donnée au comte d'Estrées : « Elle » (Sa Majesté) « veut que ledit sieur Vice-Amiral évite autant » qu'il lui sera possible les *détachements,* et qu'il fasse en sorte que » tous les vaisseaux de sa flotte demeurent toujours ensemble ; mais » en cas que la nécessité du service oblige à faire des détachements, » Elle désire qu'il fasse en sorte, s'il est possible, que les vaisseaux » des deux nations ne soient point mêlés, afin d'éviter le commande- » ment des Anglois. Mais en cas qu'il ne le puisse éviter, Elle veut » qu'il observe que le vaisseau anglois soit toujours supérieur en » rang aux vaisseaux françois qu'il détachera. » M. Süe dit, à propos de ces phrases, dont il se fait un argument : « On verra toute l'importance de cette clause de l'instruction, lors des combats de 72 et 73. Sur trois combats, les vaisseaux français ne se battirent qu'une fois, et ce fut *alors qu'ils étaient mêlés aux vaisseaux anglais.* Dans les deux autres combats, l'escadre française étant séparée de la flotte anglaise et postée, une fois à l'avant-garde, et l'autre fois à l'arrière-garde, ne prit pas de part à l'action. » (*Hist. de la Marine,* t. 2, p. 201.)

De la part d'un homme aussi intelligent que l'était M. Süe, ceci est étonnant. Il paraît ne pas avoir su ce que c'est qu'un *détachement,* ou plutôt il voulut l'oublier. Il n'y eut point de détachement pendant la campagne de 1672, et l'escadre française se battit, quoi qu'il en ait dit; elle se battit pendant une journée contre les escadres de Zélande et de Frise, de trop loin, peut-être, mais on verra qu'elle ne chercha point à éviter le feu et qu'elle reçut de sérieuses blessures.

Si l'escadre de M. d'Estrées fut une escadre à part, elle ne fut point un détachement de la flotte combinée, mais un membre de cette flotte, qu'une fausse manœuvre sépara du corps ; il n'y a donc aucun rapport entre sa position et celle des vaisseaux qu'on aurait détachés, ou pour faire une diversion, ou pour aller aux côtes de Zélande pendant que le gros de l'armée navale aurait été aux prises avec les Hollandais. Ce que voulait Louis XIV se comprend à merveille. Il souhaitait que M. d'Estrées ne détachât pas de sa flotte quelques vaisseaux, dans un but particulier, et qu'il se prêtât le

excuse pour M. le comte d'Estrées. Au reste, le duc jugea longtemps après l'événement comme il avait jugé tout de suite; nous allons le voir bientôt.

Voltaire s'est contenté de dire : « Les trente vaisseaux françois » prirent peu de part à l'action. » A l'action qui se passait au Nord, oui; mais leur tenue persistante contre un ennemi deux fois plus fort qu'eux leur constitue une part honorable dans la fatigue de la journée.

M. Henri Martin, après avoir montré l'escadre française allant au Sud, « ce qui fit croire, *non sans quelque vraisemblance*, que d'Es- » trées avoit ordre de se ménager le plus possible » (On sait ce que nous pensons de cette vraisemblance, empruntée par l'historien à Brandt et à M. Süe.), ajoute : « En fait cependant, comme l'esca- » dre de Zélande suivit les François dans leur mouvement, chacun » eut, pour ainsi dire, sa part proportionnelle dans la lutte. Les » François et les Zélandois se canonnèrent violemment toute la » journée, mais sans en venir à l'abordage. » Répétons que les Français souventés n'étaient pas libres de venir à l'abordage et qu'il ne tint qu'à M. Bankert, qui avait le vent, de se ruer sur eux pour les combattre corps à corps. Plût à Dieu qu'il eût pris cette résolution, les Français auraient racheté par de glorieuses actions particulières la faute de leur général. Les Hollandais n'ont point expliqué la conduite réservée de M. Bankert, et nous n'avons aucun moyen de l'expliquer. Nous verrons tout à l'heure une phrase singulière de M. Colbert sur cet étrange mystère.

Les résultats de la journée où deux ennemis également braves, également ardents à soutenir l'honneur de leur pavillon firent des prodiges de valeur, furent jugés — et cela est très-naturel — de façons très-diverses en Hollande, en France et en Angleterre. Les Hollandais s'attribuèrent la victoire; les Anglais dirent que les Hollandais « furent loin d'obtenir la victoire sur les Anglois, puisqu'au » contraire ils furent les premiers à quitter la mer et à se retirer dans » leurs ports »; les Français affirmèrent que le champ de bataille était resté à l'armée alliée. La vérité est qu'il y eut de part et d'autre des pertes d'hommes assez considérables, des vaisseaux fracassés, quelques-uns brûlés ou coulés, et un égal besoin de se réparer, de se regréer, de se pourvoir de poudre et de boulets, l'incroyable quantité de fer qui avait été dépensée ayant vidé toutes les soutes. Le 9 juin 1672, les armées adverses se séparèrent et regagnèrent

l'une, les ports d'Angleterre, l'autre, les ports de Hollande, après s'être observées deux jours sans s'approcher.

VI.

Quelles furent les premières impressions produites sur les Anglais de la flotte et sur le public de Londres par l'événement? Lisons ce que M. de Croissy écrivait, le 9 juin, à M. Colbert : « Je viens de » quitter le Roi d'Angleterre, qui m'a montré une lettre de M. le duc » d'York, datée d'hier à midi, où il confirme tout ce que j'ai écrit » au Roi du commencement du combat et de la perte du *Royal-* » *James,* qu'il dit être le seul qu'il ait perdu. *Il se loue fort* des vais- » seaux françois. » Le Roi d'Angleterre, toute la Cour et toute la ville ne cessent de dire du bien de notre escadre. Le 12 juin, M. Colbert, répondant à la dépêche de M. de Croissy, lui disait :

« Je reçus hier une relation ample de M. le comte d'Estrées, contenant tout ce qui s'est passé jusqu'au 9e, et, aujourd'hui, j'ai reçu votre lettre du même jour 9e... Il est très-nécessaire que vous remerciiez le Roi d'Angleterre et M. le duc d'York *de toutes les satisfactions qu'ils ont témoignées de* l'escadre de France. C'est un grand avantage pour le Roi notre maître, et la satisfaction qu'il en aura sera assurément très-grande. Je vous dirai cependant qu'il ne me paroît pas, par les lettres et la relation de M. le Vice-Amiral, qu'il soit également satisfait de tous les capitaines, et, au contraire; il paroît qu'un bon nombre n'a pas trop approché des ennemis. »

M. d'Estrées, le 9 juin, disait à M. Colbert :

« J'aurai l'honneur, à la première occasion, de vous informer de toutes choses; cependant, Monsieur, *quoiqu'on n'ait pas fait tout ce que l'on a voulu*, il ne s'est rien passé dans cette action qui soit honteux et indigne des armes du Roi, ayant soutenu quarante-trois (*sic*) vaisseaux de guerre, tout un jour, sous le vent, sans plier ni faire la moindre foiblesse. »

Le Vice-Amiral, dans sa relation au Roi, avait dit :

« Quoique l'on ne puisse rien reprocher au gros de l'escadre de Sa Majesté, cependant on peut l'assurer que si *tous les vaisseaux s'étoient tenus dans leur rang* et avoient observé exactement la manœuvre du Vice-Amiral » (On ne l'avait que trop suivie en gouvernant au Sud avec lui!), « on auroit pu faire une action très-glorieuse et digne de ses armes. Il est certain que les *ennemis ne nous en ont pas toutefois donné le moyen.* »

Ce n'est donc pas tout à fait aux vaisseaux en question qu'il faut attribuer le malheur de n'avoir pas fait « une action très-glorieuse ».

L'ennemi y est pour une grande part; il n'a voulu approcher ni des Français qui ne tenaient pas leur rang ni de ceux qui le tenaient bien, les uns et les autres ne pouvant les aller joindre, puisque le vent était contre eux. M. d'Estrées accuse pour se disculper; sa responsabilité est gravement engagée, il le sent et cherche à la dégager; et, tout en dénonçant ceux qui l'ont mal secondé, il dit, à leur décharge, que les ennemis les ont mis dans l'impossibilité de mieux faire, contradiction singulière qui ne dut pas échapper à M. Colbert. Le Ministre, continuant sa lettre du 12 juin, ajoutait :

« Comme il faut toujours travailler à découvrir la vérité et démêler *ce qui peut provenir des passions des hommes*, je vous prie de vous informer avec soin et avec beaucoup de discrétion de tout ce qui s'est passé, et surtout, il faut que vous observiez de ne point faire connoître aux Anglois que l'on ait aucun doute. »

A ce moment, il n'y avait aucun doute du côté des Anglais; mais bientôt de malveillantes rumeurs coururent dans la flotte du Roi Charles et soulevèrent l'opinion en Angleterre. Le 19 juin, M. Colbert écrivait à M. de Croissy :

« Je ne doute pas que le Roi d'Angleterre et M. le duc d'York ne rendent justice à l'escadre de France et qu'ils ne dissipent par leur témoignage et par leur application tous les faux bruits que les malintentionnés et les ennemis du gouvernement peuvent avoir fait courir, en quoy ils auront d'autant plus de facilité que, par les avis que tous les marchands de Paris ont reçus de toutes les villes de Zélande et Hollande, *il ne se peut parler plus avantageusement d'une nation que ce que Ruiter et tous les officiers de leur* (sic) *flotte ont dit de l'escadre de France*... Je vous avoue que j'ai une grande impatience de voir la relation qu'ils feront en Angleterre du combat, et ce que vous apprendrez de M. le comte d'Estrées. Il faut que vous l'excitiez à parler un peu plus avantageusement qu'il ne fait dans ses relations, et surtout qu'il ne s'attache pas trop à relever les défauts des officiers. Il suffit que, par des mémoires particuliers, il rende compte au Roi du détail de ce qui regarde chacun officier en particulier; mais, en public, il doit toujours soutenir la gloire du corps de la nation, en relevant les actions faites par les particuliers et cacher leurs défauts. » (Arch. de la Marine, Dépêches concernant le commerce, 1672, fol. 184 v°.)

M. d'Estrées, dans une seconde lettre du 9 juin 1672, commençant à accentuer son accusation, vague d'abord, avait dit à M. Colbert :

« Comme je n'ai pas voulu me plaindre dans le mémoire que j'ai fait pour Sa Majesté de quelques capitaines qui ne font pas voir toute la chaleur qui seroit nécessaire, j'ai cru aussi de son service de vous en informer

en particulier, ayant chargé le porteur de le faire; mais comme il est difficile d'y apporter remède, il faudra attendre le retour de la campagne pour le témoigner, afin de ne pas nous décrier nous-mêmes. » Il avait ajouté, le 10 juin : « *Le champ de bataille nous est pleinement demeuré,* et quand on n'auroit pas d'autres avantages, c'en seroit un très-grand d'avoir ôté aux ennemis le moyen de profiter de celui qu'ils avoient sur nous. Il ne se peut rien ajouter à l'ordre dans lequel ils se tiennent en combattant, mais leur vigueur n'est pas si grande que je l'avois pensé. » (Ceci est une attaque directe au Lieutenant-Amiral Bankert, qui n'avait point laissé arriver sur l'escadre française pour l'aborder.) « De notre part, nous manquons beaucoup du premier » (De l'ordre; on n'avait guère combattu en ligne jusque-là), « et n'ai pas trouvé en tous nos capitaines l'ardeur qu'ils témoignoient avant l'occasion... Je vous dirai seulement qu'il semble qu'on ne doit plus désormais regarder l'ancienneté des capitaines dans les armements, d'autant plus que cette campagne nous fait connoître que les plus anciens n'en savent pas plus que les autres pour les occasions de guerre et de combats. »

Il n'y a là qu'une accusation générale, mais on sent qu'au risque de n'être pas juste pour M. de Rabesnières-Treslebois, un des plus vieux capitaines, il frappe sur Du Quesne, le plus ancien de tous, sans oser encore le nommer.

A cette époque, ordre fut envoyé à M. de Château-Renault de rejoindre avec les quatre vaisseaux qu'il commandait, sur la croisière entre les caps Saint-Vincent et du Finistère, l'escadre française qu'on voulait fortifier; preuve à l'appui de notre sentiment contre l'opinion de ceux qui ont imaginé que la France voulut ne point s'exposer aux dangers de la guerre. Si le Roi avait eu le désir qu'on lui a prêté si étourdiment, si méchamment aussi, il s'en serait tenu à la lettre du traité qui lui imposait le devoir de fournir trente vaisseaux à la flotte combinée. Cela est clair et hors de contestation. L'escadre de M. d'Estrées n'avait pu faire ce que Louis XIV aurait désiré « pour l'honneur de ses armes ». On l'augmentait afin qu'elle se présentât à l'ennemi dans de meilleures conditions de force. N'est-ce pas ce qu'il avait de mieux à faire?

Ne nous lassons pas d'interroger l'intéressante correspondance que nous fournit la collection des lettres écrites à M. Colbert et les registres gardés aux Archives de la Marine; ils contiennent des détails précieux que nous ne devons point omettre. Le 13 juin 1672, M. de Croissy écrivit au Ministre :

« Comme les bons rapports que l'on avoit faits de notre escadre *ont irrité ceux qui voient avec regret la bonne union de la France avec l'An-*

gleterre, ils commencèrent hier à débiter dans la Bourse des nouvelles toutes contraires aux premiers avis, disant que les François n'avoient point combattu, et qu'ils étoient cause de tout le mal que la flotte angloise a souffert, et quoique le Roi continue à s'en louer, néantmoins ceux de sa Cour tiennent le même discours qu'à la Bourse. » Et plus bas : « Les rapports que le sieur Schmit, capitaine anglois, a faits à son retour, et quelques lettres qui sont venues de la flotte, sont fort désavantageuses à l'escadre de Sa Majesté; et présentement toute la Cour et toute la ville sont persuadées que la plupart de nos vaisseaux n'ont point combattu et que les autres n'ont fait qu'escarmoucher contre quelques vaisseaux zélandois détachés pour les amuser. On dit même qu'ils n'ont fait que ce à quoi on devoit s'attendre, et cent autres sottises qui vont être des semences de division auxquelles il sera très-difficile de remédier, quoique le Roi et Mylord d'Arlington y fassent tout leur possible... » En *post-scriptum*, M. de Croissy ajouta : « M. de Blanquefort vient d'arriver, qui a apporté au Roi des lettres de M. le duc, qui est entré avec toute la flotte dans la Tamise, et m'a dit que le vaisseau de M. de Rabesnières » (le *Superbe*, qui avait été mutilé dans le combat) « est à présent à Sheerness en toute sûreté. Le Roi a fort appuyé ce qu'a dit M. de Blanquefort, ce qui a bien mortifié un mylord qui étoit l'auteur de la calomnie; et il a aussi approuvé la proposition que j'ai faite que ceux qui nous blâment veuillent bien aller sur nos vaisseaux pour observer de quelle manière on s'y gouvernera dans le premier (prochain) combat, qu'on leur y fera bonne chère, et qu'ils pourront parler plus pertinemment à leur retour... Je m'en vais demain avec le Roi d'Angleterre pour voir la flotte et visiter nos blessés, entre autres MM. de Rabesnières et des Ardents, qui sont fort blessés et que j'assisterai autant qu'il me sera possible. »

La blessure du brave Chef d'escadre, Contre-Amiral de l'escadre blanche, était très-grave, en effet; un boulet l'avait atteint au jarret. Il se fit porter à terre, où il mourut peu de jours après. Un boulet emporta une jambe de M. des Ardents, le capitaine du *Tonnant*. M. du Magnou, capitaine de l'*Excellent*, fut blessé au gras de jambe; la blessure n'eut pas une suite mortelle, toute dangereuse qu'elle fût. Il n'en arriva pas de même de celle de M. des Ardents, qui ne put continuer de servir pendant la campagne. Le chevalier de Châteaumorant fut blessé d'un éclat de bois; mais ce ne fut rien. Sans le buffle qu'il portoit sous son justaucorps, le duc d'York aurait été tué deux fois, car deux éclats de bois « lui donnèrent dans » l'estomac ». M. de Cou, capitaine du *Saint-Philippe*, reçut un éclat qui ne lui « fit pas d'ouverture, mais qui lui fit beaucoup de » mal ». (Lettre d'un officier du *Saint-Philippe*, 9 juin.) Cet officier, qui ne signa point sa lettre, écrivit une phrase dont nous ne com-

prenons pas bien le sens : « M. le comte d'Estrées faillit à changer » de vaisseau, et il auroit bien fait ; car, s'il avoit pris ce parti-là, il » auroit brûlé ou pris la moitié des vaisseaux qui nous combattirent » toute la journée ; nous aurions par ce moyen-là regagné le vent, » et nous aurions eu sur l'ennemi l'avantage qu'il avoit sur nous, et » aurions fait combattre toute l'avant-garde commandée par M. Du » Quesne, *qui n'avoit quasi rien fait jusques à six heures du soir*, pour » s'être mis trop sous le vent. »

M. d'Estrées eut-il un moment l'intention de changer de vaisseau et ne le fit-il pas ; ou bien l'auteur de la lettre exprime-t-il son regret de ce que l'idée ne vint point à M. le Vice-Amiral de changer de vaisseau ? Il est probable que c'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre le passage qui nous occupe. Sur quel vaisseau, quand le sien n'était pas hors de combat, M. d'Estrées aurait-il mis son pavillon ? Sur un des vaisseaux de la division de Du Quesne, pour forcer cette division à monter dans le vent ? Mais Du Quesne avait fait tous ses efforts pour s'élever au vent et n'avait pu y réussir, ce qu'il affirma et ce qu'attestèrent tous les officiers qui le défendirent contre les partisans de M. d'Estrées, lesquels l'accusaient avec une telle passion que les choses dégénérèrent entre les deux partis en querelles véritables, au milieu desquelles fût obligé d'intervenir M. de Croissy. Il semble que M. le comte d'Estrées ne tenait pas à voir son avant-garde plus au feu qu'elle n'y était ; car, dans la conversation que Du Quesne eut avec M. de Croissy, le 22 juin, le Lieutenant général, « extrêmement aigri », et que, le matin même, M. le Vice-Amiral était venu voir à bord du *Terrible* pour le calmer et « rétablir » entre eux la bonne intelligence », fit voir à l'Ambassadeur de France « *les ordres qu'il avoit de retenir l'ardeur des capitaines de son » escadre* ». (M. de Croissy à M. Colbert, 23 juin 1672.) Comment, après un pareil ordre, qu'il ne pouvait ignorer puisqu'il venait du duc d'York (on va le voir), M. d'Estrées se perdait-il en récriminations contre celui qui ne l'avait que trop bien, et sans doute malgré lui, suivi à la lettre ? D'où venait ce grand courroux du Vice-Amiral contre Du Quesne ? Comment démêler, au milieu de ces dits et contredits, les raisons qui portèrent M. d'Estrées à manœuvrer comme il le fit, à retenir l'ardeur des capitaines de sa première division, et à se plaindre ensuite à tout le monde d'avoir été abandonné par Du Quesne ?

Quant à celui-ci, il en revenait toujours à dire que, « attaqué par

» les Hollandois, qui faisoient le Sud, les amures à bâbord, il n'avoit » pu que les combattre de loin et sous les mêmes amures, qui étoient » aussi celles de M. d'Estrées ; qu'il n'avoit pu gagner au vent ; qu'il » avoit combattu lorsqu'il le falloit, et qu'il avoit fait tout ce qui lui » étoit possible en cette occasion aussi bien qu'en celle du lende- » main » . (M. de Croissy à M. Colbert.) Au reste, si tous les Français ne combattirent pas, il y eut « pour le moins autant de vais- » seaux anglois » qui ne prirent point part à la lutte. C'est ce que M. de Croissy et M. d'Estrées dirent nettement au duc de Buckingham, qui leur reprochait l'inertie d'une partie de l'escadre blanche. (Lettre de M. de Croissy à M. Colbert.)

M. Colbert désirait connaître ceux des capitaines qui s'étaient signalés dans l'affaire du 7 juin ; M. de Croissy lui nomma M. d'Estrées, puis MM. de Rabesnières, des Ardents et du Magnou ; puis MM. Jean Gabaret, de Verdille, de Valbelle, de Tourville, de Sébeville, de Cogolin, de Thivas, d'Hailly, de Blénac et de Grancey. Ce dernier appartenait à l'escadre de Du Quesne et occupait la première place dans la ligne de bataille, c'est-à-dire qu'il marchait le premier. Sur ce qui le touche, voici le passage de la dépêche de M. de Croissy à M. Colbert (23 juin 1672). Remarquons que l'Ambassadeur écrivait de Chatham, après avoir « pris, de nos vaisseaux, de longs » éclaircissements sur ce qui » s'était « passé au dernier combat » :

« Pour ce qui est de l'escadre de M. Du Quesne, il est vrai que chacun dit qu'elle n'a pas combattu *le matin* pour les raisons que vous avez très-bien remarquées ; mais *à une heure après-midi*, M. le Vice-Amiral lui ayant envoyé dire de faire force de voiles avec toute son escadre, il exécuta fort bien cet ordre et combattit deux heures entières, jusqu'à ce que les ennemis revirèrent le bord. Pour ce qui regarde le marquis de Grancey, comme on ne lui avoit rien tant recommandé que *de ne pas s'avancer plus que son pavillon* » (le *Terrible*), « *dans la crainte que M. le duc avoit qu'il n'engageât trop chaudement le combat,* dans la vue de faire quelque belle action, il n'a pas cru pouvoir se départir de la ponctuelle observation de cet ordre, quelque envie qu'il eût de se signaler; mais lorsque M. Du Quesne a pu s'approcher des ennemis, ledit sieur de Grancey a bien fait aussi son devoir. On m'a dit la même chose de M. de Blénac, » ajoute M. de Croissy. « On accuse quatre ou cinq capitaines d'être toujours demeurés hors de la portée du canon, *et même d'avoir tiré les leurs par-dessus et dedans les vaisseaux de France;* mais personne ne les a voulu nommer que M. de Grancey, qui m'a dit que c'étoit La Clocheterie, Bléor et Gombaut, quoique M. le Vice-Amiral m'ait dit que ce dernier avoit assez bien fait son devoir au commencement du combat. Quelques-uns des

volontaires blâment ces trois-ci dans le rapport qu'ils ont fait de cette journée. »

Des informations que prit M. de Croissy auprès de tout le monde, il résulte donc que M. le duc d'York craignait que l'avant-garde ne s'engageât trop chaudement, et qu'il avait recommandé à M. d'Estrées de dire à ses capitaines de ne pas s'avancer de manière à précéder leurs pavillons. Ceci paraît fort extraordinaire; cependant comment douter de la vérité de cette assertion, quand elle est produite par un Ambassadeur et qu'elle s'accorde d'ailleurs avec la déclaration qu'a faite Du Quesne à M. de Croissy? Mais l'ordre du duc d'York fut-il bien interprété? Le duc ne voulut-il pas dire que les capitaines ne devaient point rompre la ligne de bataille par zèle, par emportement de chaleur, et laisser derrière eux leur général, seul directeur de l'action? Du Quesne ne montant point au vent, ses capitaines durent donc se garder de changer la direction au Sud que suivait le Lieutenant général. Cela dura trop longtemps, six heures environ, et après-midi, sur un nouvel ordre de l'Amiral anglais, on força de voiles et l'on combattit pendant deux heures. Ce fut alors que l'*Illustre,* sous M. de Grancey, se signala et mérita d'être cité par M. d'Estrées. Remarquons que parmi les officiers loués pour leur conduite figure M. de Thivas, capitaine du *Conquérant,* de la division de Du Quesne; il avait donc trouvé le moyen de s'avancer vers l'ennemi. Ici revient encore le souvenir de la contenance du Lieutenant-Amiral Bankert devant l'escadre blanche de la flotte combinée. M. Colbert, qui souffrait de voir les Français hautement accusés par leurs alliés et qui voulait tirer Du Quesne du mauvais pas où il le voyait embourbé, envoyait à M. de Croissy un argument dont il l'engageait à se servir dans ses conversations avec les courtisans du Roi Charles, qui ne lui épargnaient pas les mauvais compliments; le voici. Mais disons d'abord que Du Quesne, dans sa défense, produisait cet argument à l'Ambassadeur au moment même où le Ministre le trouvait et le suggérait à son frère :

« L'armée des Rois étoit en bataille à Sousbaye, en sorte qu'étant sur une ligne le long de la côte, l'escadre de France avoit la droite et l'escadre bleue la gauche du pavillon rouge. La flotte de Hollande est venue les attaquer vent arrière qui étoit le N.-E., serrant la côte pour empêcher que les vaisseaux de la flotte des Rois pussent s'élever pour contester et même pour emporter le dessus du vent. En cet état, si vous examinez bien la *carte* et que vous fassiez raisonner les principaux officiers de marine, tant

François qu'Anglois, vous trouverez peut-être que *les vaisseaux de l'escadre de France étant les derniers de toute l'armée sous le vent et ceux de la division du sieur Du Quesne les derniers de cette escadre*, il doit lui avoir été difficile, peut-être même impossible, de s'élever ni même de faire autre chose que d'attendre l'attaque des vaisseaux ennemis, sans pouvoir aller à eux; et je vous dirai davantage que *nous avons avis certain que* Ruiter avoit donné ordre aux escadres de sa flotte qui se trouveroient opposés a l'escadre de France de ne la pouvoir enfoncer. Vous ne devez pas mentionner cette dernière circonstance, qui est trop secrète pour être divulguée; mais elle doit vous servir seulement pour vous faire connoître que vous y trouverez peut-être la justification même de Du Quesne, en vous éclaircissant de tout ce qui s'est passé. » (Archives de la Marine, Dépêches Commerce, 25 juin 1672, fol. 196.)

L'étrange révélation! M. Colbert est un homme grave, réfléchi; il a des agents sûrs et qui ne voudraient pas le tromper; s'il se fie à leurs informations, c'est qu'il les sait fidèles, sincères et intelligents; s'il confie à M. de Croissy cet important secret, c'est qu'il a pesé avec le Roi, qui ne peut point ne pas les avoir connus, les termes de la confidence venus de la Haye ou d'Amsterdam. Nous devons donc croire avec lui que M. de Ruyter n'a pas voulu que M. Bankert enfonçât la ligne de l'escadre blanche, et même qu'il la pressât trop, se contentant de la tenir loin de lui à la portée du canon, sans laisser arriver sur elle. Mais pourquoi? Dans cette guerre leur ennemi véritable c'est la France; ils peuvent avoir à se plaindre d'une insolence de l'Angleterre, mais ils ont bien d'autres motifs de mécontentement et de haine contre le Roi, dont l'armée conquérante est au milieu des Provinces-Unies et marche sans s'arrêter. Humiliés par terre, ils ont une revanche à prendre sur mer; l'occasion est belle; l'escadre française semble s'être livrée elle-même par la manœuvre de M. d'Estrées, et cette occasion, ils n'en profitent pas! Cela est incompréhensible. Le Lieutenant-Amiral a donc reçu l'ordre d'agir comme il l'a fait, de combattre à distance, de ne point aborder et ne pas tirer du vent qu'il a pour lui le parti qu'il lui est facile d'en tirer. Il faut que cela soit vrai, car on ne voit pas que M. Bankert ait été réprimandé par M. Cornélis de Witt, le député des États, qui est resté pendant toute la bataille sur les *Sept-Provinces* à côté de M. de Ruyter; on ne voit pas que MM. les États l'aient puni de n'avoir point profité de ses avantages. L'auteur de la *Vie de Ruiter* trouve toute simple l'attitude de M. Bankert et blâme celle de M. d'Estrées en cherchant à l'expliquer. Le duc d'York n'a pas cette indulgence, il reprend

fortement l'officier hollandais de n'avoir pas pressé vivement l'escadre blanche. Brandt, longtemps après l'année 1672, quand il écrivit son histoire, fut-il mis au courant des causes qui avaient retenu M. Bankert, et tint-il compte, dans le jugement qu'il avait à porter sur cet officier, de circonstances qu'il ne se crut pas le droit de divulguer? On pourrait le croire.

Au reste, sur le fait des non combattants, qui divisait les Français et les Anglais, M. de Croissy rapportant à M. Colbert les termes d'une conférence qui eut lieu entre MM. d'Estrées, le duc de Buckingham et lui, celle où ce duc reprochait au comte d'Estrées de n'avoir eu de toute son escadre que dix ou douze vaisseaux qui avaient combattu, et où celui-ci et l'Ambassadeur lui répondaient que les Anglais n'avaient combattu qu'au nombre de vingt vaisseaux, ce qui, de leur aveu, était la vérité, — M. de Croissy dit au ministre :

« J'ajoutai à tout cela que je voyois bien par les récits qui m'étoient faits que tous ceux qui n'avoient pas combattu, tant François qu'Anglois, n'avoient pas manqué de bonne volonté ni de courage, et que, s'ils ne l'avoient pas témoigné, ils pouvoient avoir été retardés par les gens qu'ils avoient à terre, par le calme, et parce que leurs vaisseaux ne sont pas si bons voiliers que les autres, et qu'il ne falloit pas douter qu'à la première occasion, ils ne donnassent des preuves de la passion qu'ils ont d'imiter l'illustre exemple que leur donne le frère unique du Roi. Sa Majesté et le duc d'York, qui ont les mêmes sentiments là-dessus, les ont fort approuvés, et m'ont dit qu'il n'étoit pas question de faire le procès *aux deux tiers de l'armée* qui n'ont pas combattu, et qu'il falloit louer au contraire tous ceux qui ont bien fait, et animer les autres à faire encore mieux dans la première occasion. » (Bibl. Nationale, Ms., Lettres à Colbert.)

Les deux tiers de la flotte combinée n'avaient pas donné, ou du moins n'avaient été que peu engagés; ils étaient restés sous le vent, ou avaient été immobilisés par le calme; vingt-six vaisseaux avaient donc pris part au combat contre l'armée de M. de Ruyter, dont toutes les divisions avaient attaqué l'ennemi. Le *Terrible*, vaisseau de Du Quesne, était compté, par les officiers anglais et par les officiers français des escadres de M. d'Estrées et de M. de Rabesnières, au nombre de ceux qui n'avaient point approché du feu, M. de Croissy l'avait cru; sa visite à bord du *Terrible* le détrompa. Nous avons de cette visite un témoignage *de visu;* il a trop d'importance pour que nous ne le produisions pas dans l'intérêt d'un homme bien malmené par M. d'Estrées. M. Simon de Pas, chevalier de Feuquières, fils du

marquis Isaac de Feuquières [1], faisait avec son frère Henri la campagne, tous deux volontaires sur le vaisseau de Du Quesne; il écrivait à son père, le 9 (?) juin 1672 :

« Je lui donnai » (au courrier de M. de Pomponne) « une lettre pour M. de Pomponne où je lui mandois au net la manière dont nous avions combattu, qu'on disoit n'être pas à l'honneur de l'escadre de M. Du Quesne, pour laquelle je prends un peu d'intérêt, étant dans son vaisseau, et y étant avec autant d'agrément que j'y suis. On ne peut pas au monde traiter les gens plus honnêtement qu'il nous traite. » (Voici une bonne note pour le caractère et la libéralité de Du Quesne.) « Enfin, si j'avois à servir sur mer, j'aimerois mieux être sous lui que dans un autre vaisseau. Je ne souhaite pourtant pas de servir sur mer, y étant toujours malade.

» Je mandois donc à M. de Pomponne que c'étoit avec injustice qu'on disoit que M. Du Quesne n'avoit pas fait son devoir, ayant aussi bien fait qu'on pouvoit faire, et ayant été aussi près des ennemis que les autres. Enfin, *nous étions des coquins* qui n'avions *pas eu un coup dans notre bord;* cependant il s'est trouvé que nous *en avions au moins cinquante ou soixante*. Il n'a tenu qu'à M. d'Estrées que nous en eussions davantage, ayant abandonné les Anglois aussi vilainement que nous fîmes. (Le chevalier est manifestement ici l'écho des plaintes de Du Quesne et des officiers du *Terrible* contre le commandant de l'escadre blanche.) Cependant ils (les Anglais) sont contents de nous, parce que, par un bonheur extrême, *nous leur avons retiré de dessus les bras l'escadre de Zélande, qu'ils appréhendoient plus que les autres* [2].

» M. l'Ambassadeur a été longtemps ici. L'on n'a jamais vu un homme si outré contre nous autres prétendus coquins; il s'en est pourtant retourné fort satisfait de nous, après avoir entendu nos raisons. Cela a fait de grandes divisions dans l'armée et de grands ennemis au comte d'Estrées, qui pourtant *est venu dans notre bord dire qu'il n'avoit jamais parlé de cela, et qu'il étoit tout prêt à aller dans tous les autres vaisseaux dire la même chose*. Néantmoins, il souffre que, devant lui, certains volontaires et officiers parlent, ce qui est fort vilain à lui... Pourvu que nous nous bat-

[1] Isaac de Pas naquit protestant, le 10 mai 1618, de Manassès de Pas, sieur de Feuquières, et d'Anne Armande, sa femme. Il fut baptisé le 13 mai, au temple de Charenton. Henri et Simon de Feuquières étaient beaux-frères de la belle Catherine, fille du peintre Pierre Mignard et femme de Jules de Pas de Feuquières. (Voir notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, page 575.)

[2] Dans une seconde lettre (13 septembre), le chevalier dit : « M. Du Quesne a commencé d'écrire à la Cour pour sa justification. L'on devroit punir très-rigoureusement ceux qui ont voulu *déchirer sa réputation*, et je suis persuadé que, quand on saura l'affaire comme elle s'est passée, on lui sera obligé de sa manœuvre. Mais, par bonheur, il n'y a que les ignorants qui trempent là-dedans; c'est ce que j'ai fort bien dit chez M. le Vice-Amiral. Il » (Du Quesne) « m'a montré quelques-unes de ses lettres.... »

tions encore une bonne fois, je n'aurai pas regret de n'avoir pas servi sur terre, car c'est la plus belle chose du monde que de voir l'ordre d'un combat naval... LE CHEVALIER DE FEUQUIÈRES. » (Lettres inédites des Feuquières; Paris, in-8°, 1845, t. 2, p. 56. Édition de M. Étienne Galois.)

Des documents que nous avons connus et desquels nous avons extrait les parties les plus intéressantes quant à ce qui touche l'escadre française, que conclure? 1° Que M. d'Estrées au lieu de faire le Nord comme il en avait l'ordre du duc d'York, prit la bordée du Sud, aussitôt qu'il vit venir à lui l'escadre de Zélande que lui amenait le vent de N.-E.; 2° que le Lieutenant-Amiral Bankert ne le pressa pas beaucoup, le canonna à distance, ne voulut pas l'aborder et le maintint toujours sous le vent, l'empêchant de s'y élever; 3° que Du Quesne, longtemps affalé près de la côte, ne put faire effort pour revirer au Nord; 4° que, plus tard, il parvint à se rapprocher et combattit d'assez près pour que son vaisseau reçût plus de cinquante boulets; 5° que personnellement, M. d'Estrées, porté plus au vent, eut une belle conduite dont tout le monde témoigna, Anglais et Français, dans l'enquête faite par M. de Croissy; 6° et enfin que si l'escadre française eut un rôle qui donna matière à de sévères critiques, ce fut à la manœuvre faite par son général qu'elle le dut et non à un ordre émané de Louis XIV, et encore moins à un accord entre M. Michel de Ruyter et la Cour de Saint-Germain.

VII.

« Je commence à craindre qu'on ait eu raison de me dire que le » sieur Du Quesne, — qui n'a pas voulu aller voir M. le Vice-Ami- » ral, — ne cherche des sujets de plaintes contre M. le comte d'Es- » trées, pour rendre suspect le rapport véritable qu'il aura pu faire » de ce qui s'est passé. Enfin, le premier » (M. le Vice-Amiral) « a » les louanges de toute l'armée et l'autre le blâme, en sorte que, lors- » qu'il auroit fait ce qu'il doit il a toujours le malheur d'être décrié. »

M. de Croissy écrivait ceci à M. Colbert, deux jours avant d'être allé à bord du *Terrible*, avant d'avoir vu les choses de près et de s'être entretenu longuement avec Du Quesne, qui l'étonna fort en lui montrant l'ordre de « *retenir les capitaines de son escadre* », ordre qui suffisait à la justification du pauvre Lieutenant général et n'imposa pas silence aux partisans de M. le comte d'Estrées, acharnés contre le

commandant de la première division de l'escadre blanche. Il semble que la démarche de M. le Vice-Amiral, sa visite au *Terrible*, où il affirma n'avoir rien dit qui pût faire croire que Du Quesne avait faibli, aurait dû apaiser les esprits et imposer silence aux cabaleurs; il n'en fut rien. Du Quesne resta sous le coup des malveillants propos de ses ennemis. Il se sentait profondément atteint et chercha du reconfort auprès du Ministre qui lui voulait du bien. Il désirait voir M. Colbert et le Roi lui-même pour présenter sa défense. Il écrivit dans ce sens, le 20 septembre, au premier, qui lui répondit le 12 octobre 1672 :

« Vous devez être persuadé que nous avons affaire à un maître trop clairvoyant pour ne pas connoître la vérité de tout ce qui s'est passé pendant cette campagne et à démêler le vrai du faux[1]. Cependant Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir qu'il est du bien de son service que vous demeuriez à présent à Brest pour faire désarmer tous les vaisseaux en votre présence... A l'égard du congé que vous demandez pour venir ici, *la raison des mauvais offices cessant ainsi que je viens de vous le dire*, le service de Sa Majesté veut que vous demeuriez à Brest. » (Louis XIV voulait certainement entendre M. d'Estrées avant de recevoir Du Quesne.) « Mais, si vous persistez, Sa Majesté pourra vous l'accorder, aussitôt qu'Elle estimera que son service pourra souffrir votre absence. Cependant Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'Elle veut que vous continuyez de contribuer de tout ce qui pourra dépendre de vous pour *maintenir une bonne intelligence entre les chefs et tous les officiers qui composent sa Marine.* » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1672, t. 2, fol. 610.)

Le 15 octobre, Du Quesne écrivit à M. de Seignelay pour le supplier de lui « procurer son congé pour aller en Cour et... être dégagé » des faux bruits conçus par les relations dont M. le comte d'Estrées » s'est servi pour attaquer sa réputation... Monseigneur, *croyez que » je ne puis prendre de repos que la chose ne soit faite.* »

Quinze jours après, il dit à M. Colbert :

« Vous sçavez pourquoi j'ai demandé avec tant d'instance congé d'aller en Cour; procurez-m'en, s'il vous plaît, la décision et ne m'abandonnez pas, Monseigneur, dans *ce bourbier où l'artifice de l'ennemi de mon honneur m'a jeté pour avoir mieux servi que lui*, qui, par l'autorité de son rang, a diffamé ma conduite par ses relations en abusant de l'insolence avec laquelle j'ai agi avec lui » (en n'allant pas lui rendre la visite qu'il lui devait)

[1] Il est assez curieux de trouver sous la plume de M. Colbert comme une réminiscence des fameux vers de Molière :

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude.... (Le *Tartuffe*.)

« jusques à ce qu'il ait donné des marques publiques de la continuation de sa perfidie. » (Arch. de la Marine.)

Ceci est violent; mais on conçoit la douleur et la rage de l'homme qui se sent déshonoré, croit avoir agi pour le mieux, ne se reproche rien et qu'on accable. On ne lui répond pas de la Cour. Il est évident qu'on ne veut pas le voir à Paris. On veut lui laisser le temps de se calmer, et à l'enquête que fait le Roi celui de se compléter.

M. d'Estrées prépare en novembre un Mémoire pour le Roi; il se plaindra de Du Quesne; il avertit M. Colbert de l'envoi de cette pièce. — Nous ne l'avons pas découverte. — Le Ministre, dans un billet, répond au Vice-Amiral : « Aussitôt que vous m'aurez envoyé » les mémoires des plaintes que vous faites contre M. Du Quesne, » je ne manqueray pas d'en faire le rapport au Roi, ainsi que je le » dois. » C'est sec, et M. d'Estrées aurait dû comprendre que, par sa persistance dans ses accusations contre Du Quesne, il faisait mal sa cour à M. Colbert. Les mémoires arrivent à Saint-Germain, et le Ministre, dans sa justice trouve qu'il est loyal d'appeler le Lieutenant général pour l'entendre dans sa défense. M. Colbert peut s'attendre à quelque emportement, mais il sait qu'il parviendra à calmer Du Quesne, qui, devant le Roi, saura se contenir et n'éclatera que dans le cabinet du Secrétaire d'État. Le Roi écrit donc à Du Quesne, qui est à Brest, remis à peine d'une indisposition qu'il a eue dès les premiers jours de janvier 1673 :

« Monsieur Du Quesne, sur la demande que vous m'avez ci-devant faite de vous donner congé pour vacquer à vos affaires particulières, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous pouvez partir de Brest sans difficulté, priant Dieu, etc. Écrit à Saint-Germain en Laye, le 20e janvier 1673. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1673, fol. 15.)

Que fit à Paris et à Saint-Germain le Lieutenant général en congé? Nous n'avons aucune information sur le fait de ses affaires particulières, et quant à ses relations avec M. Colbert ou avec Louis XIV, aucun document officiel ne nous permet d'en parler. La seule chose que nous sachions, c'est que M. le comte d'Estrées l'emporta sur Du Quesne dans cette lutte que les événements avaient engagée entre eux. Pour sa défense, Du Quesne n'avait que son droit et la conscience d'avoir fait tout ce qu'humainement il avait pu faire; mais contre lui était ce *décri* public dont avait parlé M. de Croissy et qui avait fait une impression assez vive sur l'esprit de M. Colbert pour que le Ministre, tout en le défendant peut-être, en conservât contre

lui une prévention fâcheuse. On verra cette prévention se montrer, en 1676, dans une lettre fort curieuse que nous rapporterons.

Qui était l'adversaire de Du Quesne? Un homme avec lequel il était en froid depuis deux années; un général qui avait à se reprocher une grande faute, dont il s'excusait fort mal d'ailleurs[1] et dont il faisait peser les conséquences sur le commandant de son avant-garde; un grand seigneur qui avait pour lui son nom, ses relations avec le plus beau monde, une charge considérable, et, il faut ajouter, la réputation de bravoure qu'il s'était acquise dans le combat du 7 juin. Les choses en étaient venues à ce point que Du Quesne ne devait plus servir sous M. d'Estrées, ou que M. d'Estrées devait quitter le commandement de l'armée navale. Ne plus commander, était-ce possible? M. le Vice-Amiral ne descendrait de son vaisseau qu'après s'être démis de sa charge, et quelle apparence qu'il s'en démît? M. Colbert, pas plus que le Roi, ne l'aurait voulu. Il fallait donc sacrifier Du Quesne; on le sacrifia. Il fut résolu que Du Quesne n'aurait pas de commandement dans la prochaine campagne sous

[1] M. le comte d'Estrées trouva des défenseurs; il eut un parti contre Du Quesne, qui, de son côté, ne fut point sans partisans, nous l'avons dit. M. Philippe *de* Valois (et non *Le* Valois, ainsi que l'a nommé M. Monmerqué, d'après d'Hozier, dans les *Mémoires du marquis de Villette,* qu'il publia en 1844), M. Philippe de Valois, marquis de Villette, entré dans la marine le 12 mars 1672, avec une commission de capitaine de vaisseau, était, au combat du 7 juin 1672, capitaine en second du vaisseau le *Fort,* commandé par M. de Blénac. Dans ses Mémoires, il raconte le combat et dit : « Quelques Anglois, et même quelques François mal intentionnés, accusèrent le comte d'Estrées d'avoir fait une faute en se donnant la liberté de ne pas suivre l'Amiral et de prendre ses amures à l'autre bord; mais, supposé que ce fût *une faute heureuse,* il n'est pas besoin de prendre sa défense, puisque le Roy d'Angleterre, qui nous vint voir deux jours après dans la Tamise, luy donna des louanges, en publiant que le parti judicieux que le comte d'Estrées avoit pris avoit partagé l'armée hollandoise et donné moyen aux Anglois de s'élever de la côte où ils étoient affalés... » Plus loin, à propos de la campagne de 1673, M. de Villette écrit : « Il (Colbert) dit en particulier à MM. de Grancey et de Blénac que le Roi attendoit d'eux quelque chose d'audacieux et de téméraire. C'étoit une faute à ce Ministre que d'engager par là ces deux hommes à entreprendre de leur chef quelque chose qui pût renverser le bon ordre, d'où dépend uniquement le gain des batailles. » Ici M. de Villette a raison et condamne M. d'Estrées, qui « renverse le bon ordre » en entreprenant de faire une chose contraire aux instructions du duc d'York. M. de Villette, sorti de l'armée de terre comme M. d'Estrées, lui était dévoué; en le défendant, il acquittait d'ailleurs une dette; le comte d'Estrées l'avait choisi, à la fin de la campagne, pour en aller rendre compte au Roi. (Mémoires, p. 11.) C'était une faveur très-ambitionnée; elle mettait en lumière l'officier qui la remplissait, en lui assurant une longue audience du souverain, tout naturellement porté à regarder comme un homme distingué par ses services le messager porteur d'une grande nouvelle.

M. le comte d'Estrées. On songea à le remplacer par le marquis de Martel, qu'on appela de la Méditerranée où il commandait une escadre contre les Barbaresques. Mais il se pouvait que le marquis n'arrivât pas à temps, et en effet, il n'arriva que pour le second combat; on pourvut donc à son défaut par deux promotions. Du Quesne ne put point s'illusionner sur ce qui lui était réservé, sachant qu'on avait envoyé l'ordre de revenir à M. de Martel et ayant vu faire deux officiers généraux depuis le jour du combat. Devait-il croire qu'on les eût nommés pour les laisser inactifs? M. des Ardents, dans la campagne de Guinée, avait partagé les résistances de Du Quesne et par là mécontenté M. d'Estrées; mais vieil officier, plein d'expérience, il s'était acquis l'estime des Anglais et des Français dans le combat du 7 juin, où il avait perdu une jambe; le Roi avait créé pour lui une quatrième place de Chef d'escadre, et, le 12 septembre 1672, avait signé sa commission de Chef d'escadre de Guyenne [1]. Il était naturellement destiné à remplacer dans l'armée Du Quesne qu'on en éloignait. M. de Rabesnières-Treslebois, mort de sa blessure, laissant vacante la charge de Chef d'escadre de Poitou et de Saintonge; on lui avait donné, le 12 septembre, pour successeur le marquis de Grancey. Celui-ci n'avait que dix mois de services, mais il avait de l'entrain, de l'ambition, une bonne note pour sa conduite dans l'affaire du 7, pour protecteurs une famille puissante et M. Colbert, qui, l'ayant retenu au service de la marine, lui voulait donner une compensation à la perte de la commission de Brigadier des armées du Roi qu'il allait avoir en 1669. M. de Grancey était destiné à tenir dans la flotte du Roi, pour la campagne de 1673, la place du Chef d'escadre qu'il remplaçait sur le cadre des officiers généraux de la marine.

Faisons quelques pas en arrière.

Après le combat du 7 juin, plusieurs des vaisseaux français étaient entrés dans les ports d'Angleterre pour se réparer, ou du moins pour procéder aux réparations les plus urgentes. Le Roi d'Angleterre désirait que toute l'escadre de M. d'Estrées passât l'hiver en Angleterre; M. de Croissy s'y opposa vivement, prétextant que les réparations à faire à tous les navires fatigués par la campagne ou mutilés par la bataille seraient beaucoup plus chèrement payées en Angleterre qu'en France. La vérité est qu'il y avait dans son refus une

[1] Il n'y avait en ce moment que trois commissions de Chef d'escadre : Provence, Poitou et Saintonge, et Normandie.

certaine défiance contre les Anglais. Louis XIV donna, le 1er septembre, ordre aux vaisseaux de revenir et d'aller désarmer chacun dans son port. Le départ n'eut lieu que le 28 septembre. Le Roi Charles II ne laissa point partir M. le comte d'Estrées sans lui témoigner de nouveau « la satisfaction qu'il » avait « de sa bonne con- » duite, qui a contenté tous les Anglois au delà de tout ce que je puis » vous en écrire », disait M. de Croissy à M. Colbert, dans une lettre du 26 septembre 1672, où il annonçait que le Roi d'Angleterre « avoit envoyé, ce jour même, par le maître des cérémonies, un » présent magnifique » à M. le Vice-Amiral. Si Charles II et tous les Anglais avaient été mécontents de la conduite tenue par l'escadre française, le Roi aurait-il fait un magnifique présent à M. d'Estrées? Qui l'obligeait à une telle politesse? Si un certain nombre de vaisseaux français avaient peu donné, vingt vaisseaux anglais étaient dans le même cas, et l'on n'avait rien à se reprocher; c'était au moins ce que croyait le Roi d'Angleterre, cela ne nous paraît pas douteux. Pour nous, M. d'Estrées fut coupable de n'avoir pas obéi à M. le duc d'York, mais le duc ne lui en fit pas un reproche, et il reconnut que la désobéissance ne tourna pas au détriment de la journée, qu'elle fut même heureuse, puisqu'elle fut cause que l'escadre de Zélande n'aborda pas le gros de l'armée alliée. Si le duc d'York avait supposé une mollesse volontaire, il l'aurait certainement déclaré; il constata une mauvaise manœuvre, et l'excusa chez un général qui n'avait aucune expérience des grandes batailles navales et avait cru pouvoir agir d'après ses propres inspirations, officier présomptueux mais loyal auxiliaire.

Quelques jours après la rentrée dans la Tamise de la flotte combinée, madame Catherine de Bragance, l'intéressante Reine d'Angleterre, avait exprimé le désir de visiter les vaisseaux des nations alliées pour porter ses félicitations aux généraux des deux pays et remercier leurs équipages; ce fut le mardi 28 juin qu'elle mit son dessein à exécution. Sa Majesté, accompagnée du Roi et suivie d'une Cour de grandes dames et de nobles seigneurs, se rendit au Vaisseau Amiral où la reçut le duc d'York. Au moment où elle montait à bord, le pavillon de l'Amiral fut amené, et au grand mât fut hissé l'étendard royal. Tous les vaisseaux pavillons halèrent bas les marques de leur commandement, et au même moment le duc d'York fit arborer à la tête du mât de misaine du *Prince* son pavillon descendu des hauteurs du grand mât. Ce pavillon était rouge et portait au

centre une ancre blanche. Du *Prince*, la Reine alla au *Londres*, qui avait porté le pavillon de Vice-Amiral de l'escadre rouge; sir Édouard Spragge lui fit les honneurs de son navire, que quitta la princesse pour se rendre au *Souverain*, Vaisseau Amiral de l'escadre bleue, monté par le chevalier John Jordan. Quand elle eut examiné tout dans ce grand navire, elle se rembarqua et se fit conduire au *Saint-Philippe*. M. d'Estrées lui avait ménagé une brillante réception. Le Roi Charles ayant prié le Général français de ne point saluer du canon, l'équipage salua de la voix, et « les trompettes, les haut- » bois et les violons du Vice-Amiral de France » jouèrent pour fêter la bienvenue de la Souveraine. Une collation était prête. On servit deux tables. A celle de Leurs Majestés prirent place le duc d'York, M. d'Estrées à côté de la Reine, la duchesse de Buckingham, la duchesse de Richemont, la comtesse de Suffolk et sa fille, madame d'Arlington et madame de Falmouth; à l'autre table s'assirent les filles d'honneur de la Reine et les personnes distinguées que Leurs Majestés avaient désignées pour les accompagner, et parmi elles — ce qui était tout naturel — M. l'Ambassadeur de Portugal. M. de Croissy ne fut point du repas; il était retourné à Londres, accompagnant madame Colbert, sa femme, que la mer assez grosse et le vent très-fort avaient incommodée. Pendant tout le repas, les violons, les hautbois et les trompettes firent leur jeu, ainsi qu'au moment où toute la Cour quitta le vaisseau français, dont les saluts à la voix recommencèrent de plus belle. Du *Saint-Philippe* Leurs Majestés se rendirent à leur yacht, qui les conduisit à Sheerness. La Reine avait désiré visiter la *Royale-Catherine*, vaisseau qui portait son nom, et qui, pris par les Hollandais pendant l'action du 7, avait été repris par son équipage. Le commandement de ce navire avait été « donné » depuis quelques jours à un jeune homme de grande qualité et fort » riche nommé le mylord Mogrof (*sic*). » (D'après la Relation envoyée à la Cour par M. d'Estrées, dans une lettre du 3 juillet 1672; Arch. de la Marine.)

Dès le 20 juin, on savait que le duc d'York s'était démis du commandement de la flotte, le parti contraire à l'alliance de l'Angleterre avec la France ayant triomphé dans les conseils du Roi Charles. M. de Croissy annonçait cette nouvelle à son frère :

« M. le prince Rupert est à présent Vice-Amiral d'Angleterre, et M. Spragge sera le reste de la campagne Amiral de l'escadre bleue, ce qui a rebuté du service M. Holmes, qui a demandé et obtenu son congé;

mais, depuis, le Roi son maître lui a parlé avec tant de témoignages de bienveillance qu'il paroît résolu à achever la campagne; et, à vous dire vrai, on ne peut assez louer sa valeur. » (20 juin 1672.)

Le duc d'York ne quitta cependant pas tout de suite son commandement; peut-être seulement voulut-il assister au départ de l'escadre française; quoi qu'il en soit, il était sur le Vaisseau Amiral le 28 septembre, et, ce jour-là, « il quitta l'armée qui étoit sous » voile; on le salua comme on auroit salué l'Amiral de France, » selon les conventions faites, et la séparation des flottes eut lieu ». (Arch. de la Marine, Campagnes.)

Sir Édouard Spragge eut ordre d'aller avec vingt vaisseaux du côté d'Yarmouth pour assurer aux Français et aux Anglais la pêche du hareng et en exclure les Hollandais. En même temps, M. Panetié, sur l'*Heureux,* et M. Bitaut de Bléor, sur l'*Alcyon,* armaient pour aller assurer la même pêche aux Français.

Le Roi, pour ajouter à la récompense qu'il avait donnée à M. des Ardents — une commission de Chef d'escadre, — lui accordait une gratification de quatre mille écus. Il faisait remettre en Angleterre six mille écus pour être donnés à M. du Magnou (14 septembre 1672).

En septembre, on armait à Brest le *Bon,* le *Tourbillon* et le *Dragon,* dont on donnait le commandement à M. de Valbelle, qui avait quitté le *Brave,* vieux vaisseau fatigué qu'on radoubait. Cette petite escadre était destinée à une croisière du cap Finistère au Détroit. M. de Château-Renault, qui était, avec six vaisseaux, dans la Tamise, le 1er septembre, et dont l'éloignement de Cadix avait alarmé très-fort les intérêts des négociants de Saint-Malo, eut du Roi d'Angleterre la permission de retourner au Détroit. (Croissy, 15 septembre.)

M. le marquis d'Amfreville, commandant le *Prince,* eut ordre, le 14 octobre, de se rendre avec le *Sage,* capitaine, Jean Gabaret, et l'*Aquilon,* capitaine, M. d'Hailly, à Cadix, pour aider les marchands en attendant l'arrivée de M. de Château-Renault, sous les ordres de qui il se rangerait.

Le 26 juillet 1672, on avait désigné pour les îles d'Amérique l'*Écueil,* commandé par M. Banda, et le *Belliqueux,* que monterait M. du Mé d'Aplemont. M. de Terron passa la revue de ces deux vaisseaux; il fut mal satisfait du *Belliqueux,* et, à propos de M. d'Aplemont, écrivit le 24 août à M. Colbert : « Si cet homme-là avoit de » l'esprit, il seroit bon procureur; mais pour homme de guerre, il » ne l'est point assurément. » Du Quesne l'estimait cependant; mais

il était ergoteur apparemment, et M. de Terron aimait peu les gens qui avaient ce défaut. C'est ce qui lui rendait Du Quesne si désagréable.

== Avant d'entreprendre le récit de la campagne de 1673 et de discuter les opinions des historiens défavorables à Louis XIV, qui ont renouvelé, à propos du combat du 21 août, l'accusation de déloyauté portée contre le Roi au sujet de la bataille du 7 juin 1672, disons quels fonds furent faits pour la marine et les galères dans le projet des dépenses de l'État pour cette année 1673. Les Carnets de Louis XIV (Bibl. Nat., Ms.) portent que la marine à voiles fut dotée de 7,500,000 livres, ou plus de 15 millions de nos francs, et qu'on accorda aux galères 1,500,000 livres, ou plus de 3 millions de francs. La dépense dépassa les prévisions de trois millions quatre cent soixante-deux mille cent trente livres, ou plus de sept millions de francs.

Le 11 janvier 1673, le Roi faisait savoir à son Ambassadeur en Angleterre qu'on se hâtait dans les ports « pour mettre en mer ses » vaisseaux dès la fin de mars, afin de les faire passer à Portsmouth » du 1er au 15 avril ». Sa Majesté désirait « que, pour éviter ce qui » avait pensé arriver, la campagne précédente, par la diligence de » M. de Ruyter, qui ne manqua que de six heures pour trouver partie » l'armée d'Angleterre aux Dunes, le Roi de la Grande-Bretagne » permit qu'on prît des mesures pour assembler le plus grand nombre » de ses vaisseaux à Portsmouth dans le cours du mois d'avril au » plus tard. Elle voulait qu'on pressât son allié de tenir à la mer un » plus grand nombre de frégates qu'il n'avoit fait en 1672, et d'en donner le commandement à des capitaines plus soigneux de bien reconnaître l'ennemi et d'en donner des nouvelles. Il faut », disait-elle à M. de Croissy, « fixer les rendez-vous à l'île de Wight, sans entrer » dans Portsmouth qu'en cas de nécessité. Il faut aussi insister pour » que l'armée angloise soit pourvue de vivres pour plus de temps » qu'elle n'en avoit l'année dernière, afin qu'elle ne soit pas obligée » de s'approcher des terres. » (Archives de la Marine, Campagnes.) Il fut changé peu de chose aux dispositions qu'on avait cru devoir recommander aux Anglais. Dans une conférence qui eut lieu à Paris, le 27 février, entre M. Colbert, M. de Seignelay, le comte Robert Spencer de Sunderland, Ambassadeur d'Angleterre en France, et sir Edouard Spragge, Commissaire du Roi Charles II, il fut convenu que les vaisseaux des deux souverains alliés se mettraient en mer

le 5 juin 1673. Le lieu de leur rendez-vous fut la rade de Sainte-Hélène (île de Wight). La France devait assembler à Camaret son escadre, composée de « trente vaisseaux de tous rangs, dix brûlots et » un certain nombre de frégates légères, caiches et navires de charge.» L'armée anglaise, forte de cinquante vaisseaux, vingt-quatre brûlots, et de frégates et autres bâtiments légers, devait partir de la rade des Dunes le 5 juin pour aller au rendez-vous assigné. Quant aux vivres dont on devait s'approvisionner et à la garde à faire par les petites frégates anglaises pour éviter les surprises, ce que proposaient les commissaires français fut accepté par les deux nobles Anglais.

Le 13 mars 1673, le Roi faisait écrire à MM. de Seuil et de Terron :

« ... Ayant pris résolution d'augmenter le nombre des Chefs d'escadre de mes armées navales et de conserver les deux » (charges) « qui restent à remplir, pour en pourvoir ceux de tous les capitaines commandant mes vaisseaux pendant la campagne prochaine *qui feront les plus belles actions*, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez savoir à ceux qui arment à Brest » (et à Rochefort) « *que dans toute la distribution des charges de la marine et des grâces que je ferai à ceux qui y serviront, je ne considérerai que les plus belles actions qui seront faites pour le bien de mon service et la gloire de mes armes....* » (Arch. de la Marine, Ordres du Roy, 1673, folio 73.)

C'était un grand encouragement pour tous ceux qui aspiraient à la cornette. Il est bien évident que le Roi voulait non point ménager son escadre, ainsi qu'on l'a prétendu, mais au contraire en pousser les capitaines à faire des merveilles et à acquérir des grâces en se montrant intrépides et audacieux jusqu'à la témérité. Nous avons vu (p. 90) ce que pensait de cela M. de Villette.

M. d'Estrées, avec vingt-sept vaisseaux seulement, M. le marquis de Martel n'étant point encore arrivé en France, fit voile de Camaret le 12 mai 1673. Contrariée par les vents, l'escadre mouilla cependant le 16 à Dartmouth, ayant passé devant Plymouth, qui avait salué du canon le pavillon de France. Le gouverneur de Plymouth avait envoyé prévenir M. le Vice-Amiral que la flotte hollandaise avait déjà paru sur les côtes d'Angleterre au nombre de soixante-dix voiles. (Lettre de M. d'Estrées à M. Colbert, devant Dartmouth, 17 mai 1673.) Le 25 mai, le comte d'Estrées annonça à M. Colbert que le prince Rupert lui avait fait savoir qu'il avait changé l'ordre de bataille adopté en 1672; qu'il prendrait avec une de ses escadres le poste de l'avant-garde, et qu'il destinait à l'escadre française

le poste occupé la campagne précédente par M. le duc d'York; qu'ainsi elle serait corps de bataille. M. d'Estrées répondit à la communication du Prince qu'il tiendrait « exactement le poste qu'il lui » donneroit, pourvu que ce fût le second », c'est-à-dire pourvu que M. le comte d'Ossery, nommé Contre-Amiral de l'escadre bleue, ne le primât point dans le conseil. L'escadre française, que les vents avaient retardée, se joignit à l'armée anglaise le 26 mai au matin. Le lendemain, samedi 27, le Roi d'Angleterre passa toute la journée à bord du vaisseau la *Reine*, sur lequel M. d'Estrées avait son pavillon. Charles II n'avait point annoncé sa visite; il surprit donc le Vice-Amiral de France, qui le pria de dîner à son bord, ainsi que M. le duc d'York, dont Sa Majesté s'était fait accompagner. Les augustes visiteurs virent en détail notre Vaisseau Amiral, en louèrent « la » propreté et le bon ordre », le trouvèrent magnifique, et firent compliment à M. d'Estrées de la beauté de son escadre. Le Roi ne voulut aucun salut du canon, et l'on se contenta d'arborer au grand mât l'étendard royal, qu'on salua de la voix. Le prince Rupert, qui fut un des convives de M. d'Estrées, décida avec le Roi, le duc d'York et le commandant du futur corps de bataille, qu'on attendrait le vent favorable pour aller chercher l'ennemi, une navigation bord sur bord ne pouvant être que défavorable par le nombre des abordages qui ne manqueraient guère d'avoir lieu dans un espace aussi étroit que l'était celui qui séparait la côte d'Angleterre des bancs, gardiens avancés des côtes de la Zélande. (MM. de Croissy et d'Estrées à M. Colbert, 28 mai.)

Pourquoi le prince Rupert avait-il attribué aux Français le poste ordinairement occupé par le chef d'une armée navale? On a voulu voir là une preuve de défiance de la part des Anglais, une sorte de pression exercée sur l'escadre de France pour la contraindre à prendre une large part aux futurs combats, ou une concession faite à certains membres du Parlement britannique, qui avaient reproché aux Ministres de permettre aux Français de « s'amuser à regarder les Anglais » s'exterminer à leur profit ». Nous ne savons quelles considérations déterminèrent l'Amiral anglais; mais tout ce que nous voyons, c'est qu'il donnait la place d'honneur à ceux qui, l'année dernière, n'avaient pas été heureux à l'avant-garde; place d'honneur, disons-nous; car, ainsi que le pressentait M. de Croissy, postée là, « apparemment l'escadre aura à soutenir le plus rude choc des ennemis ». (Lettre datée de Londres, 1er juin 1673.)

Voici quel était l'ordre de bataille adopté par les généraux de l'armée alliée :

Arrière-garde. 1re division : *Diamond, Unicorn, Ruby, Monk, Saint-Andrew* (Vaisseau Vice-Amiral), *Plymouth, Faulcon, Mary, Bonaventure*. — 2e division : *Dreadnought, Saint-George, Antilop, Henrietta, Prince* (Vaisseau Amiral de l'escadre bleue, monté par Sir Edouard Spragge), *Cambridge, Advice, Sovereign, Dunkerke*. — 3e division : *Hampshire, York, Swepstakes, Swiftsure, Saint-Michel* (Vaisseau Contre-Amiral de la bleue, monté par le comte d'Ossery), *Greenwich, Forester, Rainbow, Sinaltoro*.

Corps de bataille. 3e division : Le *Bon*, 52 canons : capitaine, M. de Cou ; le *Bourbon*, 50 canons : capitaine, M. de La Vigerie-Treslebois ; le *Maure*, 50 canons : capitaine, le marquis d'Amfreville ; le *Fortuné*, 60 canons : capitaine, le comte de Blénac ; l'*Orgueilleux* (Vaisseau Vice-Amiral de l'escadre blanche, monté par le marquis de Grancey, Chef d'escadre); capitaine en second, M. de Belle-Ile-Érard ; l'*Illustre*, 70 canons : capitaine, M. de Beaulieu ; le *Duc*, 50 canons : capitaine, M. de Flacourt ; le *Grand*, 70 canons : capitaine, M. Forant ; second, le chevalier de Verdilles. — 2e division : l'*Excellent*, 60 canons : capitaine, M. du Magnou, guéri de sa blessure ; l'*Apollon*, 50 canons : capitaine, le marquis de Langeron ; l'*Invincible*, 70 canons : capitaine, M. d'Estivalle ; le *Tonnant*, 64 canons : capitaine, le marquis de Preuilly-d'Humières ; la *Reine* (Vaisseau Amiral de la blanche, monté par M. d'Estrées, ayant pour premier capitaine l'ancien capitaine de l'*Éole*, M. de Cogolin); le *Foudroyant*, 70 canons : capitaine, M. Jean Gabaret ; le *Glorieux*, 64 canons ; capitaine, le chevalier de Valbelle ; le *Fier*, 58 canons : capitaine, le chevalier d'Hailly ; le *Vaillant*, 52 canons : capitaine, le comte de Sourdis. — 1re division : le *Précieux*, 50 canons : capitaine, M. Panetié ; le *Sans-Pareil*, 64 canons : capitaine, le chevalier de Tourville ; le *Conquérant*, 56 canons : capitaine, M. de Thivas ; l'*Aquilon*, 50 canons : capitaine, M. Louis Gabaret (le cadet) ; le *Terrible*, 70 canons (Vaisseau Contre-Amiral, monté par M. des Ardents, Chef d'escadre) ; le *Prince*, 50 canons : capitaine, M. de Villeneuve-Ferrières ; le *Téméraire*, 52 canons : capitaine, M. Saint-Aubin d'Infreville ; le *Sage*, 50 canons : capitaine, M. de La Barre ; l'*Oriflamme*, 50 canons : capitaine, le chevalier de Béthune.

Avant-garde. 3e division : *Mary-Rose, Victory, Assurance, Fairfax, Charles, Monmouth, Newcastle, Revenge, Yarmouth*. — 2e division :

Royal-Catherine, Glocester, Henry, Crown, Edgar, Royal-Charles (Amiral de l'escadre rouge et de l'armée alliée, monté par le prince Rupert); *Rupert, Princess, Lion.* — 1re division : *Constant, Warwick, Anna, French-Ruby, Resolution, London, Warspite, Happy-Return, Triumph, Stavern.*

Le 3 juin, par un vent fort, et défavorable aux projets du prince Rupert, la flotte combinée mouilla en dehors (à l'Ouest) des bancs d'Ostende et découvrit, à l'ancre, l'armée hollandaise aux ordres de M. Michel de Ruyter. On ne pouvait pas l'aller attaquer, les bancs la défendaient trop bien ; d'ailleurs elle avait l'avantage du vent. On était contraint d'attendre, on attendit. Le conseil de guerre décida qu'un détachement de trente-cinq vaisseaux et treize brûlots serait composé de navires pris dans les trois grandes escadres de la flotte, rouge, blanche et bleue, et formant trois divisions « dans » chacune desquelles commanderait le plus vieux capitaine ». L'ordre donné aux chefs de ces divisions détachées était d'insulter les Hollandais, que le prince Rupert croyait tout disposés à se retirer dans leurs ports, si l'on allait les chercher. D'où lui venait cette opinion? Il était convenu cependant que l'armée serait sous voile quand le détachement partirait, prête à le soutenir, si M. de Ruyter faisait mine de vouloir combattre.

Cette idée d'un détachement ne fut pas heureuse. Le 7 juin, le marquis d'Amfreville, sur le *Maure,* s'avança et commença le combat trop tôt. Toute la division française (commandée par M. Job Forant, qui montait le *Grand*), et qu'on avait composée du *Maure,* de l'*Aquilon,* du *Vaillant,* de l'*Illustre,* de l'*Invincible,* de l'*Oriflamme,* du *Conquérant* et de l'*Apollon*, suivit le mouvement du *Maure* et s'engagea fortement, avant que la flotte du prince Rupert eût pris son ordre de bataille. M. de Ruyter avait appareillé bien vite et son armée était dans le meilleur ordre, peu de temps après le premier coup de canon tiré ; mais la flotte alliée avait grand'peine à se ranger pour se présenter à l'ennemi, les vaisseaux détachés la gênant fort. A la fin l'ordre se fit, mais bientôt ce ne fut plus qu'une mêlée confuse. L'escadre commandée par M. de Ruyter « tomba en partage au comte d'Estrées et à l'escadre de France », comme l'a dit le prince Rupert dans une lettre à lord d'Arlington. La lutte fut vive, ardente, soutenue ; une noble émulation animait tous nos capitaines, et l'Amiral anglais leur rendit cette justice de dire, que l'escadre blanche s'était « comportée fort courageusement ».

Comment dire tous les épisodes glorieux qui signalèrent cette journée? Quelques-uns cependant se détachent du tableau. M. de Thivas, sur le *Conquérant,* s'était présenté hardiment au Lieutenant-Amiral, Cornelis Tromp, commandant de l'avant-garde hollandaise, et l'avait combattu recevant non-seulement son feu mais aussi celui de plusieurs des vaisseaux de son escadre. Le *Conquérant* fut criblé, haché; M. de Thivas fut tué et son vaisseau invalide fut obligé de se retirer dans la Tamise pour se réparer[1]. M. d'Estivalle, avec l'*Invincible,* seconda M. de Thivas, et combattit près de lui à la tête de l'escadre rouge, où le prince Rupert le vit se signaler par une ardeur très-grande. Le chevalier de Béthune sur l'*Oriflamme* et M. Louis Gabaret sur l'*Aquilon,* ne furent pas moins remarqués par les Anglais. Si bien que le détachement français, s'il gêna l'Amiral Rupert par sa manœuvre, après son engagement contre l'avant-garde hollandaise, s'acquit par sa bravoure l'estime de tous, amis et ennemis.

Le marquis de Grancey lutta contre l'escadre de Zélande et la fit plier, aidé de toute sa division. On eut un beau reproche à lui faire, celui d'avoir « *laissé arriver avec trop de chaleur sur l'ennemi* ». Dans ce reproche qui se lit au rapport de M. d'Estrées, un historien a cru voir une preuve à l'appui du système qu'il a soutenu, à savoir que M. le comte d'Estrées avait des ordres secrets qui l'engageaient à ménager les vaisseaux du Roi. Ce qu'il y faut voir, c'est le regret, manifesté d'ailleurs par le chevalier de Valbelle, que, dans toute l'affaire, chacun eût agi plus de son propre mouvement que conformément aux ordres des généraux. M. de Valbelle lui-même se laissa emporter; il fit merveille, et pourtant finit par avouer son tort dans cette phrase de sa lettre du 8 juin :

« Sans M. le comte d'Estrées, qui demeura toujours au vent et qui le conserva, n'ayant que M. de Preuilly avec lui, nous aurions eu bien de la peine à nous tirer d'affaire : la manœuvre qu'il fit sauva *les brebis qu'un zèle indiscret avait égarées du troupeau. De ma vie ce malheur ne m'arrivera; j'en suis corrigé pour toujours.* »

A propos de ce mouvement du marquis de Grancey, blâmé doucement par M. d'Estrées, M. de Valbelle dit, dans cette lettre du 8 juin, que M. Eug. Süe a reproduite tout entière, et qui, en effet, est

[1] Lediart, qui fait aux Français la grâce de dire qu'ils « firent passablement bien « leur devoir dans ce combat », prétend qu'ils eurent deux vaisseaux coulés à fond. Erreur. Quelques navires de l'escadre souffrirent beaucoup du tir des Hollandais, mais aucun ne fut mis au fond. Lediart est souvent mal informé; plus souvent encore il est malveillant pour les Français.

curieuse par la forme piquante ordinaire aux écrits de cet homme d'esprit : « J'accusai d'abord notre Chef d'escadre *d'imprudence et de » témérité*, et néanmoins je ne fus pas assez sage pour me retirer, et » me laissant aller à mon penchant, j'arrivai sur lui pour l'aider à » se défendre... » Voilà M. d'Estrées justifié du reproche que lui adresse M. Süe. Mais ce n'est pas tout. Le chevalier de Valbelle ajoute : « MM. les chevaliers de Sébeville et d'Hailly et le sieur du » Magnou ne furent pas plus retenus que moi ; ils voulurent prendre » part à ce combat, et j'ose vous dire qu'il me semble que nous » aimons mieux être accusés d'imprudence que de timidité, en ne » secourant pas un de nos pavillons. » Ainsi le marquis de Grancey quitta la ligne de bataille, laissa arriver sur l'escadre de M. Bankert, avec toute sa division, entraîna par son exemple M. de Valbelle, qui lui-même attira MM. de Sébeville, d'Hailly et du Magnou. L'oubli de l'ordre qu'ils avaient du prince de Rupert, de bien garder leur poste dans la ligne, fut heureux, puisque les ennemis plièrent devant leur impétueuse attaque ; mais elle pouvait être malheureuse, et c'est ce que reconnut très-bien M. de Valbelle : « De ma vie ce » malheur — notez ce mot : *malheur* — ne m'arrivera ; j'en suis » corrigé pour toujours. » M. d'Estrées n'avait pas besoin d'être justifié ; mais puisqu'il l'est par un homme de la valeur et de la compétence de M. le chevalier de Valbelle, nous n'ajouterons plus rien à ce que la justice nous dictait à son sujet.

M. Gabaret l'aîné était le matelot d'arrière de la *Reine*, comme le marquis de Preuilly d'Humières était son matelot d'avant ; il vit le *Tonnant* (de Preuilly) dégréé par les vaisseaux que M. de Ruyter amenait contre M. d'Estrées, et la *Reine* vivement canonnée par le général hollandais, à qui d'ailleurs elle ne ménageait pas les ripostes. Il se trouvait un peu séparé du vaisseau Vice-Amiral et sous le vent ; il était trop faible pour essayer, en venant au vent, d'arrêter le vaisseau de M. de Ruyter et ceux de qui était suivi ce grand navire, il laissa donc arriver sur un des seconds de M. de Ruyter, non pour l'aborder, mais seulement pour le canonner plus facilement. Le Hollandais (le *Deventer*, capitaine Callenburg!) voulait aussi éviter l'abordage, mais, « malgré eux, ils s'approchèrent », raconte le chevalier de Valbelle. Quand ils furent accrochés, le chevalier de Lhéry [1] sauta l'épée à la main à bord du navire abordé, M. de Cha-

[1] Henri Cauchon de Lhéry — et non Courtagnon de Lhéry, comme le dit M. Laffilard (Liste des officiers de la marine, manuscrit, grand in-folio ; Arch. de la Marine.),

boissière le suivit de près, suivi lui-même de M. du Rivau. Ces trois officiers, les deux premiers, lieutenants de M. Gabaret, l'autre, simple volontaire, firent le diable sur le pont du vaisseau; M. de Lhéry perça le ventre du lieutenant hollandais, et tout blessé qu'il était, « ce vilain » — le mot est joli, — « le saisit au corps et le jota sur le tillac », ce que voyant, M. du Rivau accourut au secours de M. de Lhéry et brûla la cervelle du « vilain ». Des matelots français qui avaient sauté à bord après leurs chefs, « assommèrent » le capitaine. M. de Chaboissière reçut là trois coups de pistolet; il repassa sur le *Foudroyant* pour se faire panser, et avertit M. Gabaret que les Hollandais, abandonnant les hauts du navire, s'étaient réfugiés dans les ponts, et que s'il voulait prendre le vaisseau, il fallait y mener bien vite une poignée de braves gens. M. Gabaret ne fut pas de cet avis. MM. de Lhéry et du Rivau repassèrent sur le *Foudroyant*, ainsi que les hommes qui les avaient assistés, et le Hollandais, qui était au vent du Français, se dégagea, au grand étonnement de l'équipage de M. Gabaret. M. de Valbelle n'accuse pas tout à fait son camarade : « Il fallait, dit-il, y faire monter des gens, ce qui ne » s'exécuta point; je n'en sais point les raisons; M. Gabaret les dira. » M. Gabaret les dit et elles parurent bonnes, car il obtint des éloges de M. de Seignelay, qui ne les lui accorda sans doute que sur le rapport de M. d'Estrées.

M. de Valbelle, sur le *Glorieux*, partagea avec le vaisseau le *Cam-*

— fut reçu chevalier à Malte, le 31 mai 1665, sous le nom de Henri Cauchon d'Avise de Lhéry. Sa mère se nommait Courtagnon. Après avoir fait ses caravanes sur les galères de la Religion, suivant les règles de l'ordre, il eut en France une commission de lieutenant de vaisseau, le 28 décembre 1671. Le Roi lui donna un brevet de capitaine de vaisseau le 27 juin 1673. Il fut fait Chef d'escadre le 4 janvier 1682, et mourut en 1684. Voici l'acte de son inhumation : « Aujourd'hui second jour du mois de juin 1684, nous avons accompagné le corps de M. le chevalier de Léry (*sic*), Chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, qui a été tué au faubourg de Gênes (à San Pier d'Arena) le mois de mai dernier, ayant vécu avec une grande piété et une vertu extraordinaire. Il a été enseveli à l'église des Pères Capucins de cette ville, où nous l'avons remis le même jour que dessus. (Signé :) Bain, Ferre, Raymond, E. Vermain, vicaire. » (Registres de l'état civil de Toulon.)

Henri Cauchon de Lhéry eut un frère : Charles Cauchon d'Avise de Lhéry, qui fut reçu à Malte le 21 décembre 1662. Il eut, le 7 février 1678, une commission d'enseigne, fut fait lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1682 et capitaine le 1er janvier 1689. Il fut tué au combat de la Hougue le 29 mai 1692. — Henri de Lhéry signa, le 13 mars 1683, une quittance : « Henri Cauchon, chevalier de Lhéry » ; Charles signa des quittances, les 11 décembre 1682 et 11 avril 1691 : « le chevalier de Lhéry. » M. Monmerqué, dans les *Mémoires de M. de Villette*, nomme toujours Léry le chevalier de Lhéry. — Les Lhéry étaient d'une maison de Champagne.

bridge, le feu que le Lieutenant-Amiral Tromp dirigeait d'abord contre le seul Anglais. Il vint loyalement au secours de ce navire, qui se trouvait seul et qu'aucun ne venait aider. Un coup de canon heureux du *Victorieux* ayant démâté Cornelis Tromp de son grand mât, son vaisseau fut obligé de se retirer, et le *Cambridge,* délivré, reçut de la chaloupe de M. de Valbelle une remorque que le capitaine Herbert garda jusqu'à une heure du matin. La bataille avait cessé vers dix heures du soir. Le prince Rupert remercia cordialement M. de Valbelle de son assistance.

Les Hollandais souffrirent beaucoup dans cette rencontre. « Nous » leur avons fait de grands dommages, dit le chevalier de Valbelle, » et sans mentir, ils en auroient reçu qui auroient fait du bruit » dans le monde, sans ce détachement et sans la mauvaise conduite » des capitaines des brûlots. Ces capitaines manœuvrèrent mal, » mais ils payèrent cher leur inhabileté. Six d'entre eux périrent et » trois furent blessés. » Les Anglais eurent deux vaisseaux hors de combat, le *Resolution* et le *Cambridge;* plusieurs de leurs autres navires furent fortement avariés. Les vaisseaux français ne furent point épargnés: aucun cependant, à part le *Conquérant,* n'eut à exiger de grandes réparations. Les voies d'eau ouvertes par les boulets, à la flottaison, furent aveuglées au mouillage que prit l'armée, le 8 au matin. Le nombre des blessés français ne fut pas très-considérable, dix officiers reçurent des blessures plus ou moins graves. Parmi les morts, le rapport de M. d'Estrées nomme M. de Thivas, capitaine, MM. Scotias et Potier, enseignes. Les Anglais eurent à déplorer la mort de quatre ou cinq capitaines. Le colonel Hamilton, embarqué sur le *Royal-Charles,* perdit une jambe, coupée par un boulet.

Le chevalier de Valbelle avait bien agi dans le combat; mais sa vanité le conseilla mal après l'action. Dans des lettres, dans des conversations, il ménagea peu M. Jean Gabaret, et le blâma fort de n'avoir point pris le *Deventer.*

M. Gabaret trouva le procédé injuste et offensant. L'affaire fit du bruit et M. d'Estrées l'évoqua à son tribunal. Il réunit neuf capitaines de son escadre devant lesquels M. de Valbelle fut appelé, aussi bien que l'officier qui se disait calomnié. M. Gabaret expliqua sa manœuvre, et, sur le point qui le touchait le plus, l'accusation de n'avoir pas sauté lui-même à bord du *Deventer,* répondit, et tous les capitaines présents approuvèrent son dire, « qu'un capitaine ne doit

» jamais quitter son vaisseau. » Ses explications satisfirent les juges du point d'honneur devant lesquels il avait voulu se justifier, et un procès-verbal fut dressé, le 10 juillet 1673, à bord de la *Reine*, M. de Valbelle ayant reconnu loyalement que M. Gabaret avait très-bien fait son devoir. Cette attestation fut signée par MM. le comte d'Estrées, des Ardents, le marquis de Grancey, Forant, le chevalier de Buous, Preuilly d'Humières, Panetié, Du Magnou et Lefébure de la Barre. » (La pièce est aux Archives de la Marine, vol. Campagne 1673.)

Peu de jours après cet incident, M. de Seignelay rédigea un rapport dont la minute autographe est sous nos yeux; il est intitulé : « Relation des actions particulières de chaque capitaine dans la dernière bataille qui s'est donnée entre les flottes de France et d'Angleterre jointes ensemble, et la flotte des États Généraux, le 7 juin 1673. » Le jeune Ministre nomme le vaisseau et ensuite le capitaine dont il fait l'éloge [1]. Voici la pièce en son entier :

« La Reine, Vice-Amiral. — *Le comte d'Estrées* a fait en cette occasion tout ce qu'un brave homme et un capitaine expérimenté pouvoit faire; les Anglois lui donnent de grandes louanges, et avouent même qu'il a fait une très-belle manœuvre lorsque Ruiter, ayant reviré le bord pour gagner le vent sur l'escadre de France, en coupant la ligne entre la division du prince Robert et celle dudit comte d'Estrées, il tint le vent et canònna longtemps le vaisseau de Ruiter, qui fut obligé d'arriver, et qui, par ce moyen, ne put venir à bout d'enfermer l'escadre du prince Robert entre Tromp et lui, ce qui l'auroit fort incommodé, et peut-être causé la perte de la bataille.

» Le Terrible. — *Des Ardents.* Ce capitaine est extrêmement estimé des Anglois et des François. Il a fait tout ce qu'il pouvoit faire en cette occa-

[1] Le Roi était au camp devant Maëstricht, où l'avait suivi M. de Seignelay, lorsque les nouvelles du combat du 7 juin arrivèrent à Sa Majesté par M. de Saint-Amans, porteur de lettres de M. d'Estrées. Louis XIV ordonna alors à M. de Seignelay de s'entendre avec M. de Saint-Amans pour faire une relation de la bataille; mais comme les nouvelles venues de Hollande au camp prétendaient qu'il n'y avait « que les François qui se fussent bien battus, et que les Anglois avoient tenu le vent toute la journée », le Roi défendit bien qu'on ne parlât qu'avec louange des Anglois », et pria M. de Seignelay « d'écrire à M. d'Estrées d'observer dans les relations qu'il fera de donner toute la louange qui est due aux capitaines des vaisseaux de l'escadre de Sa Majesté, et de donner, *en passant*, des louanges aux Anglois. » Les relations furent donc faites en conséquence pour être publiées. Il n'est pas sans intérêt d'assister à la confection de cette cuisine de la gloire et de la politique. Louis XIV ne voulait pas se brouiller avec l'Angleterre, et ordonnait qu'on louât « en passant » l'escadre du prince Rupert. Les détails qu'on vient de lire sont contenus dans deux lettres de M. de Seignelay à M. Colbert, devant Maëstricht, 13 et 15 juin 1673. (Archives de la Marine, Autographes de Seignelay.)

sion, a fort bien gardé son poste et s'est mêlé fort avant avec sa division parmi les ennemis. Il se battit presque toujours contre l'avant-garde de l'escadre de Ruiter. Votre Majesté lui a accordé sa demande pour le cordon de Saint-Lazare. Je crois que si Elle lui faisoit donner espérance de quelque grâce dans cet ordre, il s'estimeroit fort bien récompensé.

» L'ORGUEILLEUX. — *Grancé* (*sic*). Il faisoit l'arrière-garde de l'escadre de France et combattit contre Bankert et l'escadre de Zélande, et se mêla fort avec les ennemis ; et tout le monde convient qu'il fit extrêmement bien, ayant fait plier l'escadre qui l'attaqua.

» Le FOUDROYANT. — *Gabaret* (Jean). Il a fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, et c'est le seul qui ait abordé un vaisseau ennemi. Il a remporté par là une grande réputation parmi les Anglois, et je crois qu'il mérite quelque récompense. »

Dans une rencontre qu'il eut peu de jours après, il se distingua encore; aussi le Roi, pour le récompenser, lui donna *des lettres de noblesse*, qui furent datées du camp de Nays, 10 juillet 1673. (Arch. de la Marine.)

« Le GRAND. — *Forant*. C'est lui qui commandoit le détachement françois; il se mêla fort avant parmi les ennemis; mais il est assez récompensé *d'avoir rétabli sa réputation qui étoit fort mauvaise.* »

Ce trait est dur, mais il ne devait pas avoir le cruel effet de déconsidérer Job Forant, ces notes confidentielles n'étant écrites que pour le Roi et M. Colbert. Nous ne savons pas dans quelles circonstances M. Forant compromit sa réputation ; nous n'avons pas trouvé trace d'une action où il se soit montré faible. Mais enfin, M. de Seignelay en devait savoir plus que nous. Il réhabilitait le capitaine du *Grand* dans le présent, tout en l'accusant dans le passé.

« L'ILLUSTRE. — *Beaulieu*. Il étoit des détachés, se mêla fort avant et fit fort bien son devoir. *Il a une affaire contre Du Quesne* qu'il n'a point pu terminer à cause des lettres d'État que ledit sieur Du Quesne a toujours obtenus. Cependant il » (Du Quesne) « possède son bien (de M. de Beaulieu) et le ruine par ce moyen. »

Il est assez singulier de voir intervenir dans ce détail des faits honorables pour le commandant de l'*Illustre,* la conduite particulière de Du Quesne à l'égard de M. de Beaulieu. Il est peu généreux de la part du Ministre d'attaquer Du Quesne, qui a bien assez de sa disgrâce pour être abattu. La dette du Lieutenant général, son procès toujours suspendu par des lettres d'État, n'avaient rien à faire, ce semble, dans ce rapport intime sur les faits glorieux de la journée du 7 juin. Du Quesne n'aimait pas à payer ; il aimait assez à plaider ;

mais était-ce bien le cas de le dire ici? Pauvre Du Quesne, tout lui venait à la fois ; la disgrâce du maître, malgré ses justifications, et les coups d'épingle du Secrétaire d'État!... Il se relèvera.

« Le Conquérant. — *Thivas*. Le capitaine de ce vaisseau est à remplacer. M. le comte d'Estrées propose le comte de Sourdis, qui a bien fait son devoir. Le chevalier de Nesmond, qui étoit capitaine en second sous Thivas, ayant fort bien fait son devoir et ayant continué le combat après la mort du sieur Thivas, il semble juste de lui donner le commandement du *Vaillant*, que le sieur de Sourdis montoit. »

Les propositions de M. d'Estrées, soumises au Roi par M. de Seignelay, furent approuvées par Louis XIV pour le reste de la campagne.

« L'Invincible. — *Estivalle*. Il suivit Thivas avec les détachements et fit extrêmement bien son devoir. Il passe pour un des plus sûrs pour le courage; il canonna longtemps le vaisseau de Tromp et essuya tout son feu.

« Le Tonnant. — *Preuilly*. Il a très-bien fait dans cette occasion et s'est acquis beaucoup de réputation. »

On lui écrivit une lettre de félicitation. (Archives de la Marine, Ordres du Roi.)

« Le Glorieux. — *Valbelle*. C'est un de ceux qui s'est le plus distingué (*sic*). Il se mêla fort avant avec les ennemis.

» Le Bon. — *De Cou*. *Id*. »

Il eut des lettres de noblesse le 10 juillet 1673.

« Le Précieux. — *Panetié*. Il a fort bien fait son devoir, et c'est un bon officier.

» L'Apollon. — *Langeron*. Sa Majesté sait qu'il prêta le côté à Ruyter. C'est un garçon qui a envie de faire et qui a beaucoup de valeur.

» Le Maure. — *D'Amfreville*. Il fit bien son devoir avec les détachés.

» Le Duc. — *Flacourt*. Il a été blessé au menton et eut une partie des dents cassées. Votre Majesté accorda quelque gratification, l'année passée, à ceux qui furent blessés.

» L'Oriflamme. — Le chevalier *de Béthune*. Il a fort bien fait son devoir.

» Le Bourbon. — *La Vigerie*. *Id*.

» Le chevalier *de Lhéry* a fait une action qui mériteroit une récompense.

» *Du Rivau*. *Id*. »

Pourquoi Chaboissière n'est-il pas nommé dans cette liste qui sollicite les faveurs du Roi en s'adressant à sa justice? Il partagea cependant les périls de MM. de Lhéry et du Rivau; il reçut trois coups de pistolet au travers du corps et un coup de sabre. M. de Lhéry fut fait capitaine de vaisseau le 27 juin.

« Savoir si Votre Majesté accordera quelque gratification aux officiers subalternes qui ont été blessés. » (Arch. de la Marine, Campagnes.)

Le 15 juin 1673, M. de Seignelay écrivait du camp devant Maëstricht, où il était à la suite du Roi, une lettre à M. d'Estrées, où il lui disait :

« J'ai rendu compte au Roi du contenu en votre lettre du 9 de ce mois, et le sieur Saint-Amans a entretenu Sa Majesté des détails de ce qui s'est passé dans le dernier combat donné contre les Hollandois ; vous voulez bien que je vous témoigne la joie extrême que j'ai de la gloire que vous venez d'acquérir en cette dernière occasion... Sa Majesté a été très-aise d'apprendre avec combien de valeur les capitaines qui commandent ses vaisseaux se sont comportés... » (Arch. de la Marine, Expéditions de M. de Seignelay, 1673.)

VIII.

La flotte unie, qui avait mouillé, le 8 juin 1673 au matin, sur le champ de bataille de la veille, après la retraite des Hollandais derrière leurs bancs, resta à ce mouillage, les vents ayant toujours été contraires au mouvement qu'elle aurait voulu faire en avant. Le 14, M. Michel de Ruyter se décida à profiter de la faveur du vent pour appareiller sous toutes voiles, dans l'espérance de surprendre le prince Rupert. On veillait et l'on fut averti à temps. Mais le chevalier Spragge, qui devait faire l'avant-garde, n'était point à son bord lorsque les frégates d'avis signalèrent l'ennemi. Il était dans son canot, allant voir le prince Rupert ; il aperçut les signaux, et, au lieu de retourner à son vaisseau, continua sa route « avec la même » et fausse confiance avec laquelle il étoit parti, que les Hollandois » n'auroient pas la hardiesse de venir combattre » l'armée combinée. (Mémoire de M. d'Estrées, 18 juin.) D'où lui venait cette confiance? De ce qu'on avait appris qu'au combat du 7 les Hollandais avaient été extrêmement maltraités. (Lettre de M. d'Estrées, 15 juin.) L'Amiral anglais, très-étonné de voir venir à lui M. Spragge, quand tout lui disait de retourner à son escadre et de l'appareiller, le renvoya promptement. Mais il y avait déjà là une perte de temps considérable. Les Hollandais approchaient, et si l'escadre rouge et l'escadre blanche étaient sous voiles, l'escadre bleue était loin encore d'y être.

Le prince Rupert se hâta alors, fit autant de toile qu'il en pouvait porter, et suivi des deux escadres, qui imitaient sa manœuvre,

chercha à prendre la tête de la ligne, pour empêcher M. de Ruyter de tomber sur l'avant-garde, qui n'avait pas encore levé l'ancre et hissé ses voiles. Par là, il changeait l'ordre de bataille. Cependant M. Spragge se hâtait, et les premiers de ses vaisseaux qui furent prêts allèrent avec lui prendre leur poste en avant de l'escadre rouge, dont il gêna fort le mouvement, si bien que l'escadre rouge, coupée par une portion de l'escadre bleue qui n'avait pu suivre son chef, se trouva en partie au corps de bataille et à l'arrière-garde, mêlée avec les Français de l'escadre blanche. Si les Hollandais avaient profité de cet *imbroglio,* ils en auraient tiré un grand avantage ; ils ne le firent point et se contentèrent, en canonnant de loin le corps de bataille et l'arrière-garde, d'arriver un peu plus sur l'avant-garde et et de la combattre plus sérieusement. Cette conduite, qui parut étonnante à l'armée combinée, donna à penser que M. de Ruyter avait voulu seulement, par une longue escarmouche, faire consommer aux Anglais et aux Français la plus grande partie de leurs munitions de guerre, et incommoder un certain nombre de vaisseaux, pour forcer le prince Rupert à rentrer dans la Tamise. Le bénéfice que les Hollandais pouvaient tirer de cette tactique était grand pour eux ; elle leur permettait de respirer, de redonner à leur flotte une force nouvelle, de radouber leurs vaisseaux et de pouvoir se présenter de nouveau en un état meilleur devant les alliés. Si le dessein des Lieutenants-Amiraux de la flotte des États était celui qu'on leur prêtait, suivant toute vraisemblance, il eut un plein succès. La longue canonnade à distance — elle dura jusqu'à dix heures du soir — eut pour effet de vider les soutes aux poudres et aux boulets des alliés et d'avarier un assez grand nombre de leurs navires. Les plus incommodés des vaisseaux français furent l'*Apollon,* qui eut plusieurs boulets à la flottaison et fit beaucoup d'eau ; l'*Excellent,* dont une partie du gréement fut coupée, — ces deux bâtiments étaient de la division de M. d'Estrées ; — le *Terrible,* le *Prince,* le *Sage,* le *Téméraire,* de la division de M. des Ardents, aussi bien que le *Sans-Pareil,* qui fut moins blessé que les autres, bien qu'il fût aussi près de l'ennemi qu'eux, avec le *Précieux.* La division de M. le marquis de Grancey ne fut pas mieux traitée. L'*Orgueilleux,* le *Grand,* l'*Illustre,* le *Fortuné* et le *Bon* eurent tous des coups, à l'eau dans leur coque, et dans leur mâture.

M. d'Estrées expliqua comment il était arrivé que sa division avait moins souffert que les deux autres, « c'est que », dit-il (18 juin),

« les ennemis n'ont pas voulu trop arriver sur elle, soit pour tenir » l'ordre qu'ils avoient résolu, ou parce qu'ils voyoient beaucoup de » gros vaisseaux que la fortune avoit ralliés en cet endroit; car le » Vice-Amiral rouge, avec quelques-uns des plus grands vaisseaux » anglois, se trouvoient mêlés avec les Français et fort près du » pavillon de Sa Majesté. »

Un lieutenant de l'*Aquilon*, M. Matassière, fut tué; un enseigne du *Prince*, M. de Marsilly, eut le même sort. M. de Beaulieu, capitaine de l'*Illustre*, et M. de Villeneuve, capitaine du *Prince*, furent blessés d'éclats de bois. Dans les combats des 7 et 15 juin, l'escadre de France eut 157 morts et 209 blessés. (Arch. de la Marine, Campagnes.)

Le lendemain de la seconde rencontre, le comte d'Estrées écrivait au Ministre :

« Je suis persuadé que M. le P. R. ne peut se deffendre d'entrer dans la Tamise plutôt que d'attendre à la baye de South, où l'on ne peut demeurer assez de jours pour se raccommoder, sans donner le temps aux ennemis de prendre encore une fois leur avantage, et nous engager encore à une pareille escarmouche qui nous mettroit au même état que nous sommes présentement, et feroit *passer le temps de la campagne sans rien entreprendre de considérable;* et je n'ai pu m'empêcher de témoigner à M. le Pr. R., qui veut bien que j'en use avec liberté, que la *réputation se soutiendroit mieux par de grands et considérables succès* » (actions) « *que par de vaines apparences qui ne servent à rien.* » (15 juin.)

Assurément ceci n'est point d'un homme qui aurait reçu secrètement l'ordre précis de ménager les vaisseaux de France. Muni de cet ordre, il eût été trop heureux qu'on s'en tînt aux vaines « apparences », et n'eût point excité l'Amiral Anglais à chercher « les » grands et considérables succès ». Cela tombe sous le sens. Le Prince Rupert se décida à faire rentrer l'armée dans la rivière de Londres, pour qu'elle se réparât et se munît de poudre et de boulets, « la plupart des vaisseaux de l'escadre blanche n'ayant plus que » 400 coups à tirer, et il y en avoit bien quelques-uns qui en avoient » moins. »

L'affaire entre M. de Valbelle et M. Gabaret l'aîné, bien que le premier eût reconnu ses torts, avait eu des suites; les officiers s'étaient partagés en deux camps, comme dans le différend de l'année 1672 entre Du Quesne et M. d'Estrées. M. de Croissy, dont les préoccupations étaient grandes et qui avait à résoudre des difficultés d'une nature plus sérieuse, ne laissa pas d'intervenir dans ces que-

relles et parvint à les apaiser. M. Colbert lui écrivit à ce sujet, le 26 juillet : « Je suis bien aise que tous les démêlés et les jalousies » des principaux officiers de la marine soient finis; comme le Roi ne » leur accordera jamais aucune grâce par ce moyen, je ne doute pas » que vous ne détruisiez une fois *cet esprit de cabale* auquel ils se » sont un peu trop appliqués jusques à présent. » Vain espoir; le calme à peine rétabli fut bientôt troublé. Ce fut M. le marquis de Martel qui joua le rôle qu'avait joué M. de Valbelle, mais d'une manière bien plus fâcheuse.

M. de Martel, commandant une escadre de six grands vaisseaux et d'un brûlot, était parti de la rade de Toulon, le mercredi 18 janvier 1673, et des îles d'Hyères, où il avait attendu les marchands qu'il devait convoyer, le dimanche 29; il arriva, le 7 février, à Gibraltar. Le 25, il alla à Cadix, où il reçut l'ordre de repasser en Ponant quand il aurait croisé pendant un certain temps pour donner la chasse aux Hollandais en même temps qu'aux Barbaresques. Il partit de Cadix où il était revenu, et fit voile pour Brest, le 16 avril. Le 31 mai, il mouilla dans ce port, accompagnant huit vaisseaux malouins. Le marquis débarqua le samedi 3 juin; il était fort souffrant de la gravelle, ou pour mieux dire des suites de l'opération qu'on lui avait faite dès son arrivée. On lui avait ôté cinq pierres et sept gros grains de sable. (Arch. de la Marine, Journal de la navigation de l'escadre du Détroit, par M. de Serancourt.) Trois des vaisseaux revenus avec le Lieutenant général marquis de Martel, la *Royale Thérèse*, le *Diamant* et le *Pompeux*, — le premier portant le pavillon du marquis, le second commandé par le chevalier de Beaumont, le dernier par le chevalier de Buous, — étaient désignés pour faire partie de la flotte de M. d'Estrées. Ils restèrent dix-huit jours à Brest à se réparer; puis, le 18 juin, appareillèrent pour aller rejoindre la flotte combinée. Des contrariétés de vent retardèrent leur marche, et ils ne virent la côte d'Angleterre que le dimanche 25. C'est là que M. de Martel apprit qu'un combat avait eu lieu depuis celui du 7 juin. Les trois vaisseaux allèrent à Douvres, où un coup de vent et de mer « souleva la *Royale-Thérèse* » et la dématа. Que bien que mal, le grand vaisseau, à peu près mâté, gagna avec ses deux conserves le lieu où était la flotte dans la Tamise. (Même relation.)

M. de Martel alla saluer M. d'Estrées et se mettre à ses ordres. Il paraît que la réception fut très-froide de la part de M. le Vice-Amiral de France. Les rapports de service prirent alors un certain caractère

annonçant de part et d'autre une roideur qui ne pouvait avoir que de tristes conséquences. M. de Martel entra alors dans la voie des récriminations ; il se plaignit qu'à son arrivée, lorsqu'il alla à bord de la *Reine,* M. le comte d'Estrées ne l'avait pas fait saluer du canon et de la voix, honneur qui lui était dû, disait-il, comme Lieutenant général ; que, bien plus, M. le Vice-Amiral, dans toutes les visites que M. de Martel avait faites à M. d'Estrées, *ne lui avait pas donné la main à la porte du vaisseau*[1], alors qu'il la franchissait, politesse due à son rang ; qu'enfin les ordres écrits qui lui étaient envoyés étaient de ce style : « Il est enjoint au sieur marquis de » Martel, Lieutenant général des armées navales, » etc., quand il prétendait qu'on devait lui écrire avec plus de considération : « M. le » marquis, j'ai l'honneur de vous prévenir, » etc. Ces plaintes, arrivées à M. de Seignelay et communiquées au Roi par M. Colbert, donnèrent lieu à une correspondance qui blessa fort M. de Martel. M. de Seignelay écrivit à M. d'Estrées pour lui dire que Sa Majesté avait ordonné au Ministre d'avertir M. de Martel qu'il devait obéir à M. le Vice-Amiral de France « comme un simple capitaine », et que quant aux plaintes formulées par le Lieutenant général, « elles parois- » soient si mal fondées que Sa Majesté n'avoit pas voulu croire » qu'elles vinssent de lui ». A M. de Martel, M. de Seignelay écrivit : « Sa Majesté m'a ordonné de vous dire bien précisément qu'Elle » veut que vous vous défassiez de cet esprit de difficultés si contraire » à son service, et que vous soyez persuadé qu'il est impossible que » vous n'ayez le tort toutes les fois que vous n'aurez pas toutes les » déférences que vous devez avoir pour un homme à qui Sa Majesté » a bien voulu confier le commandement de son armée et que vous » devez regarder comme votre supérieur. » (Archives de la Marine, Vol. Campagne 1673.)

Cette mésintelligence entre le Chef de l'escadre blanche et son inférieur devait porter de mauvais fruits, on ne tarda pas à le voir. M. de Martel avait contre M. d'Estrées le même grief qu'avait Du Quesne, grief originel pour ainsi dire. Vieil officier de mer, recommandé par de bons services et se tenant pour praticien habile dans un métier qui veut une longue expérience du commandement, il souffrait avec peine de se trouver sous les ordres d'un général à qui il ne refusait pas la bravoure, mais qui, descendu très-récemment de

[1] La droite, à côté du Vice-Amiral, quand M. d'Estrées et M. de Martel allaient de la porte du navire à la chambre de poupe.

cheval pour monter sur un navire, n'avait aucun des mérites d'un capitaine marin et, à plus forte raison, d'un Amiral. Il était bien, lui Martel, dans la Méditerranée, où il montrait le pavillon de Vice-Amiral que le Roi lui avait permis de porter; il se sentait comme humilié d'être obligé d'amener ce pavillon du mât de misaine pour hisser, moins large et moins haut, le pavillon de Contre-Amiral au mât d'artimon. Un poste honorable lui était dévolu, sans doute, celui de chef de la première section de l'escadre de France, mais occuper ce poste sous un marin d'hier, était-ce contentement?

Le 20 juillet 1673, l'escadre française était en état de reprendre la mer; les troupes françaises que devait commander M. de Schönberg, si une descente avait lieu sur les côtes de Hollande, n'étaient pas encore embarquées, mais on les embarquait. (M. de Croissy à M. Colbert.) L'ordre de bataille des 7 et 15 juin fut changé. M. d'Estrées eut l'avant-garde. On a dit : « Louis XIV exigea nettement que l'escadre française fût placée à l'avant-garde. Aussi » va-t-on voir que, selon ses ordres secrets, M. d'Estrées se con- » duisit comme en 1672, c'est-à-dire qu'il empêcha son escadre de » donner, à la réserve du marquis de Martel, qui, *ne pouvant retenir* » *son bouillant courage,* se précipita au fort du combat. » (M. Eugène Süe.)

Encore les « ordres secrets ». Mais où sont-ils donc cachés ces ordres, qu'on ne les trouve pas, qu'on ne voit aucune confidence écrite de M. Colbert à M. d'Estrées ou à M. de Croissy y faisant allusion? Et puis, voilà que Louis XIV *exigea nettement* qu'on donnât l'avant-garde à son escadre! Où a-t-on vu cela? On a oublié de le dire; ou plutôt, on ne pouvait pas le dire parce qu'on n'en a trouvé aucune preuve ni dans les ordres du prince Rupert, ni dans les lettres adressées à M. d'Estrées, lettres qui sont en six volumes aux Archives de la Marine. Lediart ne parle point de ce prétendu désir du Roi de France qui, dans la pensée de M. Süe, cache la volonté d'isoler l'escadre de M. le Vice-Amiral afin de la soustraire aux chances du combat, comme si, placée à l'arrière-garde par exemple, elle n'eût pas pu se soustraire aux attaques de l'ennemi. Le poste qui revenait de droit à l'escadre de France était l'avant-garde, M. d'Estrées ayant, suivant les conditions du traité, le second pavillon, et faisant l'office de Vice-Amiral de la flotte unie, quand le chevalier Spragge faisait celui de Contre-Amiral à l'arrière-garde. Au combat du 7 juin, M. d'Estrées avait eu le poste d'honneur,

corps de bataille, que lui avait donné le duc d'York; mais à l'avance cela avait été dit par le duc d'York, et annoncé par M. de Croissy au Roi, qui trouva bon que les choses se passassent ainsi. M. le prince Rupert reprenait l'ordre de bataille ordinaire, et c'était si naturel que personne ne s'avisa de le trouver étrange. D'ailleurs M. d'Estrées dit, dans sa dépêche du 22 août, au lendemain du combat : « Par les différents changements que l'on avoit été obligé » de faire » (pendant la nuit), « l'escadre de Sa Majesté se rencontra » au poste de l'*avant-garde*, AINSI QU'ELLE DOIT L'AVOIR. »

Le Roi Charles II fit appareiller la flotte combinée, et dans son yacht où il s'était fait accompagner de Don Bernardo, envoyé d'Espagne, à qui il avait voulu faire voir ce magnifique spectacle, il s'établit à l'ancre, près de la bouée de Middleground, pour assister au défilé « de la plus belle armée qui fût sortie d'Angleterre ». Un incident troubla pour un moment ce spectacle imposant. M. de Schönberg « ayant cru qu'il devait porter quelque marque, soit pour se distinguer, soit pour faire connaître aux officiers d'infanterie le vaisseau où il étoit embarqué, fit hisser au grand mât » (de sa frégate nommée *Greon*) « le pavillon du régiment colonel. Quand il vint à passer devant le vaisseau du prince Rupert, le prince lui fit tirer un coup de canon à balle et envoya querir le capitaine du *Greon*, qu'il *fit tenir aux fers* pendant deux heures. M. de Schönberg s'excusa auprès du prince, sur ce qu'il ne savait pas les coutumes de la mer et qu'il n'avait pas eu dessein de choquer son autorité... Plusieurs personnes blâment le prince Rupert de sa promptitude. » (Lettre de M. Girardin de Vauvré, commissaire général, datée : à bord de l'*Apollon*, le 2 août 1673; Arch. de la Marine. (M. de Vauvré fut un fonctionnaire de l'administration de la Marine qui eut une grande importance; nous lui consacrerons quelques lignes à propos de son élévation au rang d'Intendant de la marine du Levant en 1679.

Des circonstances de temps empêchèrent les armées d'en venir au fait de la bataille avant le 21 août. Commencée à huit heures et demie du matin, la lutte dura jusqu'au soleil couché, les Hollandais dans leurs bancs faisant vent arrière et suivis plus que poursuivis par la flotte combinée. M. d'Estrées envoya, le 22 août, à la Cour, une relation peu détaillée des événements de la journée, relation modeste que M. Colbert trouva très-sèche. Le prince Rupert, porté d'un très-mauvais vouloir contre les Français, dont l'alliance [illegible].

... les attaquer dès ce jour-là ; mais d'autant que les vaisseaux hol-
...dois tirent moins d'eau, et que Ruyter et les autres chefs con-
...noissent leurs côtes, leurs vaisseaux étoient si proches de leurs
côtes et il étoit si tard, que M. le prince Robert résolut d'attendre
au lendemain pour les attaquer, et pour cela il revira et donna
ordre à l'escadre de France, qui avoit l'avant-garde, de soutenir »
lofer - et de garder toujours l'avantage du vent. Pendant la nuit,
le vent changea, et, de N.-O. qu'il étoit et favorable aux flottes
royales, il devint E.-S.-E., favorable aux Hollandois.

Ruyter, profitant de cet avantage, mit toutes ses voiles et vint
fièrement au combat dès la pointe du jour. L'escadre de Zélande,
commandée par Bankert, se trouvant opposée à l'escadre de France »
M. d'Estrées eut toujours le même adversaire), « Ruyter avec son
escadre au prince Robert, et Tromp au chevalier Spragge. L'es-
cadre de France ayant ordre de soutenir le vent et de le gagner,
le sieur de Martel, qui commandait la droite du Vice-Amiral de
France » (c'est-à-dire qui commandait la première division, ou
avant-garde de l'escadre blanche), « et par conséquent qui avait la
tête de l'armée, gagna le vent de la longueur de trois ou quatre
vaisseaux. Dans ce moment, Bankert qui n'avoit que dix ou
douze vaisseaux de l'escadre de Zélande, voyant qu'il alloit être
enfermé entre deux feux, prit la résolution de percer les vaisseaux
de l'escadre du Vice-Amiral de France qui lui étoit opposée »
c'est-à-dire de couper la ligne française et de passer entre deux
vaisseaux), « et comme il l'exécuta » (les Français se tenant trop loin
les uns des autres et ne s'étant pas mis beaupré sur poupe), « ce fut
là où » (qu'il) « il y eut un combat fort opiniâtre. Les vaisseaux se
canonnèrent de fort près, le Vice-Amiral évita deux brûlots; il
commanda le capitaine Guillotin, commandant l'un de ses brûlots,
...d'aller attacher à Bankert. Il y alla, évita la rencontre de
...x autres vaisseaux, n'en voulut qu'au pavillon » (vaisseau
...amiral) « de Bankert; il essuya l'artillerie et la mousqueterie de
...vaisseaux, aborda ce vaisseau, s'y attacha par ses grappins,
...le feu à son brûlot, et l'on vit tout l'équipage du vaisseau se
... à la mer. Guillotin voyant que sa mèche ne faisait pas
...et, retourna et y mit le feu une seconde fois. Mais comme vingt
...hommes étoient restés de l'équipage sur ce vaisseau, ils eurent le
...temps d'en séparer le brûlot, ils le sauvèrent. Cette action ayant
...des plus hardies qui aient jamais été faites par un capitaine

» de brûlot, l'on estime nécessaire de la rapporter ici. » (Sans doute, on fait bien ; mais il est remarquable que le Ministre qui signale au Roi cette action n'ait rien fait pour M. Guillotin. En 1674, il commanda un nouveau brûlot, et ce fut tout.) « Bankert, après ce com» bat, s'en alla avec le vent, à toutes voiles, pour joindre Ruyter.

» Le Vice-Amiral (de France) ayant perdu dans ce combat un » mât, une vergue et beaucoup de ses manœuvres, et les autres vais» seaux de son escadre ayant été fort incommodés, *il employa quel» que temps pour se raccommoder,* et aussitôt revira et mit toutes » voiles pour aller joindre l'escadre de Ruyter, qui étoit aux mains » avec le prince Robert.

» Le chevalier Spragge, qui avoit été attaqué par Tromp, prit la » résolution de se mettre en panne pour l'attendre, et l'autre venant » fièrement sur lui avec le vent, le combat fut chaud et fort opi» niâtre. Spragge, ayant mis en panne, dériva beaucoup pendant le » combat et s'éloigna fort du prince Robert. Son vaisseau fut désem» paré et celui de Tromp aussi. Ils changèrent tous deux, deux fois » de suite, et au troisième, Spragge passant d'un vaisseau à l'autre, » sa chaloupe reçut deux coups de canon dont elle fut renversée (coulée, disent d'autres relations), et il se noya. » (Le chevalier Spragge était fort gros; on eut beaucoup de peine à le retirer de l'eau. Il mourut suffoqué.)

« M. le prince Robert, attaqué par Ruyter, voyant qu'en pliant » il éloignoit Ruyter des côtes de Hollande, et que le vent pouvant » changer le jour comme il avoit changé la nuit, si cet avantage lui » arrivoit, il seroit en état de défaire entièrement Ruyter, plia et » s'éloigna beaucoup, en combattant toujours contre Ruyter, qui » avoit le vent sur lui à pleines voiles. Cet éloignement fatal fit » que le Vice-Amiral de France, qui avoit mis cependant toutes » ses voiles pour venir enfermer Ruyter entre deux feux, ne put » jamais le joindre qu'à sept heures du soir, et comme Ruyter vit » le risque où il étoit, il prit la résolution de finir le combat, et » comme il n'y avoit presque plus de jour, M. le prince Robert *fit » signal* au Vice-Amiral de France de *venir mouiller dans ses eaux* [1],

[1] « Toutes les parties » consultées par M. Colbert « conviennent » là d'un fait contesté par les Anglais et interprété par plusieurs des capitaines français autrement que par les personnes qu'entendit le Ministre. Le prince Rupert, à un certain moment, pour hâter la venue de M. d'Estrées, hissa à la corne d'artimon du *Royal-Charles* un pavillon bleu dont la signification était : « *Venir* dans les eaux de l'Amiral. » M. d'Es-

» Ruyter se retira la nuit, et ainsi le combat fut entièrement fini.

» M. le prince Robert se plaint de Spragge et dit qu'il s'étoit entièrement séparé de lui, et, qu'au lieu de venir en ligne, ainsi qu'il le lui avoit ordonné, il avoit dérivé et s'étoit laissé aller sous le vent.

» Il se plaint du Vice-Amiral de France, et que n'ayant que dix ou douze vaisseaux contre lui et ayant gagné le vent, il devoit les emporter avec vigueur et diligence et le venir rejoindre, et qu'en ce faisant, l'armée des ennemis était entièrement défaite, parce qu'elle se seroit trouvée entre deux feux.

» M. le Vice-Amiral dit qu'il a fait ce que le prince Robert avoit ordonné; qu'il a gagné le vent, enfoncé et percé l'escadre qui lui étoit opposée, et qu'aussitôt qu'il s'est pu raccommoder, ce qui n'a duré que fort peu de temps, il a mis toutes ses voiles pour rejoindre M. le prince Robert, mais qu'il n'a pu le rejoindre qu'à sept heures du soir, et qu'il (le prince Robert) n'a point voulu combattre, encore qu'il y eût encore assez de temps pour bien incommoder les ennemis.

» M. le Vice-Amiral en particulier se plaint de M. de Martel et dit qu'il devoit enfoncer les ennemis dès lors qu'il avoit gagné le vent de la longueur d'un ou de deux vaisseaux.

» Martel dit qu'il a eu ordre de gagner le vent, qu'il l'a fait, et qu'en ce faisant il a obligé Bankert à prendre la résolution de percer l'escadre de France qui étoit dans ce passage, qu'il devoit

trées maintint que ce signal n'avait pas d'autre signification dans la liste des signaux arrêtée entre les généraux alliés, et le prince Rupert soutint ce qu'il avait dit dans sa relation, « qu'il n'y avait pas d'instruction plus claire et plus facile à concevoir entre tous les signaux, pour combattre, que celui-là ». De cette divergence dans l'interprétation du « pavillon bleu » naquit une interminable contestation. *Venir* dans les eaux de l'Amiral quand on combattait encore, était-ce pour y mouiller? N'était-ce pas, au contraire, pour participer au combat? Au reste, M. d'Estrées n'alla point mouiller dans les eaux du *Royal-Charles*. Il était au vent et y resta, pour ne pas perdre cette position, dit-il, si le lendemain le prince Rupert voulait reprendre la lutte. Cette précaution lui fut vivement reprochée; on la trouva « tout au moins plus prudente que brave ». Obéir est toujours le mieux; en agissant ainsi, on n'est pas exposé à accepter des responsabilités compromettantes pour son honneur. Quand on désobéit, il faut racheter sa faute par un trait de génie, par un succès éclatant, par une action glorieuse qui profite à l'action générale, ou par une mort héroïque absolvant le coupable. M. d'Estrées désobéit en 1672 à M. le duc d'York; en 1673, il n'obéit pas à M. le prince Rupert; en 1673 comme en 1672, il tint le vent à contre-temps; cela est triste et reste comme une mauvaise note dans l'histoire de ses services; Louis XIV et M. Colbert voulurent bien oublier; la marine se souvint.

» périr, vu qu'il restoit encore vingt et un vaisseaux au Vice-Amiral, » et même que, pour faire ce qui se devoit, dès lors que M. le Vice-» Amiral avoit vu que l'escadre de Zélande, contre laquelle il devoit » combattre, n'étoit composée que de neuf vaisseaux, il devoit le » laisser (lui Martel) avec sa division pour le combattre, et s'en » aller avec sa division et celle du Chef d'escadre à toutes voiles » pour joindre M. le prince Robert.

» Voilà le fait et les raisons de toutes les parties. Il paroît dans » tous ces combats de mer que *Ruyter n'a jamais voulu s'attacher à* » *l'escadre de France, et qu'en cette dernière action, il avoit détaché les* » *dix vaisseaux de l'escadre de Zélande pour l'amuser.* »

C'est là seconde fois que M. Colbert accueille ce bruit singulier. Nous l'avons vu, en 1672, confier à M. de Croissy qu'on avait toutes les raisons de croire que M. de Ruyter voulait ménager les Français, et nous avons dit le motif de notre incrédulité à ce sujet : les Hollandais n'avaient aucun motif de bienveillance pour la France, dont le Roi s'emparait de la Hollande. Dans le cas de ce dernier combat, nous demanderons comment M. Colbert put croire — et il le crut, puisqu'il le dit à Louis XIV, — que M. de Ruyter détacha de l'escadre de Zélande dix vaisseaux pour « amuser » celle de France. Ce sont là des jeux que ne jouent pas les hommes sensés ; car enfin, si toutes les divisions de la flotte de M. d'Estrées avaient manœuvré avec une meilleure entente, que seraient devenus les dix vaisseaux commandés par le Lieutenant Amiral Bankert? Nous ne croyons pas plus à la réalité du bruit auquel fit deux fois l'honneur de le reproduire un homme comme M. Colbert, qu'à cet autre que nous trouvons mentionné dans les Mémoires du marquis de Villette :

« On prétend que le prince Robert, qui commandoit l'armée, et qu'on accusoit d'avoir toute sa vie cabalé contre le gouvernement et entretenu des intelligences avec les ennemis du Roy, son cousin germain, ménagea les Hollandois, et perdit par dessein les occasions de ruiner une partie de leurs forces navales. » (*Mémoires*, p. 12.)

« *On prétend, il paroît,* » sous la plume de M. de Villette et sous celle de M. Colbert, semblent fort étranges. Encore le « on prétend » du Marquis peut s'excuser. Vieux, Lieutenant Général, cherchant à se rappeler les faits dont il a été témoin ou qu'il a connus par ses amis, il se souvient d'un bruit qui courait dans sa jeunesse au port de Brest parmi les officiers, qui ne savaient pas trop comment expliquer la manœuvre de l'Amiral Anglais pliant toute une journée au

lieu de faire tête à M. de Ruyter; il rapporte cette rumeur dans des Mémoires écrits pour lui-même et un peu pour M. le comte de Toulouse, Amiral de France, qu'ils peuvent intéresser et instruire. Il n'y a pas grand mal à cela. Il recueillera bien d'autres propos, d'autres commérages qui défrayèrent jadis les conversations des cabarets fréquentés par les officiers des ports! Mais M. Colbert, faisant pour le Roi une enquête minutieuse et qui a écouté des hommes dignes de sa confiance, déclare que l'escadre Française s'est battue de manière à « enfoncer et percer l'escadre qui lui étoit opposée », puis parle sérieusement des avaries faites à nos vaisseaux par les Hollandais, et finit par avancer que l'action de M. Bankert contre M. d'Estrées ne fut, « paroît-il », qu'une comédie; cela ne se comprend pas. Louis XIV ne dut pas le comprendre et dut se le faire expliquer. L'explication nous manque, et nous le regrettons vivement.

Des faits connus par les rapports de M. d'Estrées, du prince Rupert, de M. de Martel, et résumés par M. Colbert dans le Mémoire que nous venons de transcrire, et qui jusqu'ici n'avait pas été publié, que ressortit-il? 1° Que M. Spragge manœuvra mal, gardant la panne et dérivant quand il devait se trouver au plus près et combattre sous cette allure; 2° que le prince Rupert, pliant toujours au lieu de tenir le vent, fit une manœuvre déplorable; 3° que M. de Martel, virant de bord plus tôt qu'il ne fallait, obéit mal à M. d'Estrées; 4° et enfin, que M. d'Estrées, qui combattit pendant un certain temps les vaisseaux de l'escadre de Zélande venus pour l'attaquer, fut un peu long à se réparer et ne put arriver que trop tard vers le groupe où M. de Ruyter était aux prises avec le prince Rupert. Mais dans ceci y a-t-il matière à cette accusation portée avec une obstination passionnée contre Louis XIV, que le Roi, par des ordres secrets au comte d'Estrées, l'empêcha, comme en 1672, de faire donner son escadre? (Eug. Süe, *Histoire de la Marine*, t. 2, p. 32.) M. d'Estrées donna moins heureusement qu'il n'aurait fallu, parce que sa manœuvre ne fut pas bonne. L'*Invincible*, commandé par M. d'Estivalle, le *Maure*, par le marquis d'Amfreville, le *Foudroyant*, par M. Gabaret, l'*Apollon*, par M. de Langeron, le *Terrible*, par M. des Ardents, le *Grand*, par M. Forant, l'*Illustre*, par M. de Beaulieu, le *Sans-Pareil*, par le chevalier de Tourville, méritèrent qu'on les citât. M. d'Estivalle fut tué. (*Gazette de France*, 1er septembre 1673.) Le chevalier Scotias, enseigne du vaisseau le *Fier*, que montait le chevalier d'Hailly, fut emporté d'un coup de canon. Le che—

valier de Montbron et un capitaine d'Oleron, nommé Jacob, perdirent chacun un bras dans cet engagement, et M. Girardin de Vauvré fut frappé à la cuisse d'un boulet ricochant, qui, par fortune, lui fit seulement une grave contusion. (*Gazette de France,* 14 septembre, lettre de Londres, 31 août 1673.) « Les François, qu'on rendoit » suspects aux Anglois, montrèrent que la méfiance qu'on avoit d'eux, » et qui étoit fomentée par les soins du prince Robert, étoit très-mal » fondée. Il y en eut pourtant qui démentirent un peu ce qu'on atten- » doit d'eux... Buous et Beaumont se perdirent de réputation; Mar- » tel manœuvra mal; Grancey et Blénac ne se firent remarquer par » aucune action particulière... D'Estivalle se fit tuer au milieu des » ennemis. » Voilà ce que dit le marquis de Villette, qui ne flatte pas, on le voit, et qu'on peut croire.

Le 5 septembre 1673, M. de Seignelay écrivait à M. de Croissy :

« Monsieur mon oncle, Sa Majesté est fort satisfaite du soin que vous avez pris de justifier M. le comte d'Estrées et toute l'escadre française contre les *calomnies* du prince Robert; Elle approuve la conduite que vous avez tenue dans cette affaire, et Elle veut que vous observiez dans la suite de le ménager au cas qu'il paroisse se dédire et se repentir de ce qu'il a dit au désavantage de Sa Majesté. Mais en cas qu'il continue dans ses mauvaises intentions et qu'il vous paroisse qu'il prenne des mesures avec la faction contraire à l'alliance avec la France, Sa Majesté veut que vous le poussiez ouvertement, et que vous donniez toute votre application à bien faire connoître au Roi d'Angleterre la *mauvaise conduite* que ledit prince a tenue pendant la campagne. »

De Nancy, le 17 septembre 1673, M. de Seignelay, revenant aux faits qui le préoccupaient aussi bien que son père, écrivit à M. de Croissy :

« Sa Majesté a été fort surprise de la relation de M. de Martel que je lui ai lüe, et pour empêcher les suites de tous les discours qu'il a tenus, si contraires à la gloire de ses armes et si préjudiciables au bien de son service, Elle lui donne ordre de venir en France rendre compte de ses actions, et aussitôt qu'il sera arrivé à Paris, *Elle le fera mettre à la Bastille.*

» ... Il n'y a rien de plus important que de faire voir clair au Roi d'Angleterre dans cette affaire et de désabuser les Anglois de la mauvaise opinion qu'ils ont de l'action de la flotte de Sa Majesté dans la dernière occasion, en leur faisant connoître que si le succès n'a pas été aussi heureux qu'on l'auroit pu souhaiter, il *doit être imputé au prince Robert* et non à l'escadre de France. » (Arch. de la Marine.)

Le marquis de Martel fut enfermé à la Bastille pour l'exemple.

Le commandement de la *Thérèse Royale,* qu'il avait montée, fut donné au chevalier de Valbelle, dont le vaisseau (le *Glorieux*) eut pour capitaine M. de Belle-Ile-Érard. Le Roi voulut que M. d'Estrées demandât au Roi d'Angleterre des commissaires pour le juger, et à ce sujet fit écrire par M. de Seignelay à M. de Croissy de s'efforcer d'obtenir que ces commissaires ne fussent pas suspects et fussent, s'il était possible, « dans les intérêts de M. le duc d'York », c'est-à-dire aussi partisans de l'alliance française que l'était peu le Prince Rupert. On n'en vint pas là. M. de Croissy fit connaître les intentions de Louis XIV, et le Roi Charles ne crut pas devoir établir cette enquête par commissaires, les faits lui paraissant assez connus et lui-même ayant bien jugé la conduite du prince Rupert, puisqu'il lui avait retiré le commandement de la flotte. Qu'il le lui ait rendu ensuite, obsédé par le parti anti-français du Parlement, qu'importe? Le coup était porté, le prince était jugé.

M. Colbert, bien qu'il eût écrit sa relation du 10 septembre, voulut encore connaître, par d'autres rapports, ce qui s'était passé dans l'escadre du Roi pendant toute la campagne; il s'adressa pour cela, le 14 octobre, à M. de Seuil, lui ordonnant de s'informer « soi- » gneusement et adroitement... » et « de découvrir autant qu'il sera » possible la vérité de tout... » et de donner « ainsi, par l'informa- » tion qu'il en » prendrait, « moyen au Roi de bien connoître tous les » officiers et capitaines qui ont l'honneur de servir dans la marine, » soit pour les actions de bravoure, soit pour les manœuvres, pour » la conservation des équipages, la propreté dans les vaisseaux ». Le Commissaire général de Brest procéda à son enquête et envoya le résultat de ses conversations avec les officiers au Ministre qui l'attendait avec quelque impatience. La pièce est datée : Brest, 23e novembre 1673; une seconde, sans date, complète celle-ci. Tirons de l'une et de l'autre les points les plus importants. Dans la première nous lisons :

« Le Vice-Amiral de Zélande s'est mis au début à ne pouvoir manquer d'être pris, lui troisième, pour peu que l'on s'y fût attaché. »

Ceci accuse également M. d'Estrées et M. de Martel, mais prouve assez clairement que les Hollandais, qui s'exposaient à ce point, ne s'étaient pas fait un thème d'épargner les Français. Pour les épargner, ils se seraient tenus à distance, et, par complaisance, n'auraient pas exposé trois de leurs vaisseaux, dont un pavillon, à tomber au pouvoir de leurs adversaires.

à d'autres capitaines que l'on ne nomme point? M. de Belle-Ile-Érard « et tous les officiers » qui répétaient le propos tenu, disaient-ils, par M. de Grancey, étaient-ils bien certains que ce propos avait été tenu? Pourquoi M. d'Estrées, au lieu de *donner à entendre*, n'avait-il pas déclaré et nettement affirmé tout haut et pour justifier ses manœuvres qu'on blâmait, que « le Roi ne vouloit pas que l'on » hasardât ses vaisseaux dans le péril? » C'est qu'il était difficile de le faire croire, après le combat du 7 juin 1673, où l'escadre française avait fait loyalement son devoir, et même après le combat du 21 août, où, si les vaisseaux de M. d'Estrées n'avaient eu qu'un court engagement, l'affaire avait été assez vive pour qu'il y eût des bâtiments endommagés, un capitaine tué et des officiers grièvement blessés.

Non; le Roi avait voulu que ses vaisseaux prissent leur bonne part de toute action guerrière. N'avait-il pas, dans son instruction, dit à M. le Vice-Amiral qu'il comptait sur sa bravoure et sur son zèle pour faire quelque grande action? N'avait-il pas fait promettre les charges et les récompenses aux capitaines qui se signaleraient particulièrement, promesse que reprochèrent au Roi le marquis de Villette et les officiers entendus dans l'enquête? Louis XIV aurait-il stimulé le courage des capitaines, s'il avait voulu que ses vaisseaux fussent ménagés? Il est bien évident que M. d'Estrées ne tint pas le propos qu'on lui prêtait. Et, qui étaient ceux qui prétendaient que « M. le Vice-Amiral avait donné à entendre »..? M. de Belle-Ile-Érard, que M. d'Estrées n'avait pas nommé dans ses relations, « et tous les officiers » qui, étant dans le même cas, étaient portés contre M. d'Estrées d'un sérieux mauvais vouloir. Il est à remarquer que, parmi les déposants dans l'enquête secrète faîte par M. de Seuil, aucun des hommes dont les noms figurent dans les rapports du Vice-Amiral ne fut entendu. M. de Belle-Ile alla fort loin, déclarant que, dans le combat du 21 août, la *Reine,* montée par M. d'Estrées, serait restée constamment à l'abri d'un vaisseau anglais, allégation qui ne fut articulée par aucun autre capitaine. M. d'Estrées ne dit pas ce que lui fit dire une malveillance évidente, cela nous semble positif. Une considération sérieuse vient d'ailleurs étayer notre opinion. Lorsque le Vice-Amiral écrivit à M. Colbert pour lui témoigner la crainte d'être remplacé par M. de Martel, lui dit-il: « Comment le » Roi me destituerait-il de ma charge? Ne lui ai-je pas obéi en n'ex- » posant son escadre que le moins possible? » Il n'y a ni dans ses

lettres, ni dans celles du Roi, de M. Colbert, de M. de Seignelay, de M. de Croissy et du Vice-Amiral, ni une phrase, ni un mot qui autorise l'opinion à laquelle on s'est attaché et que démentent les combats des 7 juin, 17 juillet et 21 août 1673, les paroles adressées par M. d'Estrées au prince Rupert, le 18 juillet (voir ci-dessus, p. 109), et cette phrase si claire, si positive, si convaincante de la dépêche de M. de Croissy à son frère (7 septembre), lui rappelant que Sa Majesté avait expressément « commandé à M. le Vice-Amiral » et à tous les officiers de la flotte de n'épargner ni ses vaisseaux ni » leur vie, lorsqu'il s'agira de servir le Roi d'Angleterre. »

M. d'Estrées laissa arriver tardivement, après l'engagement de son escadre avec le Lieutenant-Amiral Bankert; put-il le faire plus tôt? L'enquête faite à Sceaux, par M. Colbert semble établir que non; un capitaine de brûlot, M. de Kerguelin, dit que les Anglais faisant le S.-O., le Vice-Amiral courut à l'Est pendant cinq horloges, n'ayant qui que ce fût qui lui « disputait rien ». Il y a donc doute. M. d'Estrées obéit mal au signal qui lui enjoignait de venir dans les eaux du prince Rupert; il resta au vent pour le conserver, au cas, qui semblait probable, que le combat recommençât le 22 août. En somme, il nous semble qu'il manœuvra, non pour satisfaire à un prétendu ordre secret du Roi, mais par pure vanité, et pour n'avoir voulu, suivant son usage, consulter personne ou entendre à aucun avis. Voici à cet égard ce que contient l'information faite par M. de Seuil (23 novembre 1673) :

« M. le comte d'Estrées ne manque point de gens qui censurent sa conduite. Il lui est imputé d'être *si prévenu de sa capacité* qu'il ne prend conseil de ceux qui lui en peuvent donner, d'où il arrive que, *comme il n'a pas toutes les expériences et toutes les vues*, il en tombe dans des fautes qui font souffrir ceux qui ont à le suivre. Il est taxé de jalouser tout jusques aux petites choses, se faisant l'homme de tout; et, n'y pouvant suffire, une partie des affaires demeurent ou se font imparfaitement; à quoi est à ajouter que les officiers généraux ou particuliers auxquels il diminue ce qu'ils pourroient ou devoient faire en ont des mortifications qui les éloignent de lui, et qui les tirent de la considération dans laquelle ils se tiendroient.

» Ses manières avec les officiers, toujours tendues sur la hauteur et sur la supériorité, ne sont pas encore de leur goût, et on leur attribue les premières causes de son divorce avec les Lieutenants généraux (Martel et Du Quesne).

» Les officiers ou capitaines les plus sensés sont persuadés de la nécessité de mettre une personne forte à servir auprès de M. le Vice-Amiral;

ils parlent d'un Lieutenant général ou d'un Chef d'escadre, ou au moins un homme de la façon de M. Gabaret l'aîné. (Avec un homme du caractère de M. Jean d'Estrées, à quoi cela aurait-il servi? Qui aurait eu de l'influence sur cet homme si sûr de lui?)

» Les capitaines qui ont servi sur la *Reine* disent que pendant la campagne, ils n'ont été appelés ou consultés sur aucune rencontre importante. »

Tout le bruit qu'avaient fait les événements maritimes de 1673, et qui occupa le public malgré le soin que prit M. Colbert de faire insérer dans la *Gazette* une relation très-favorable à l'escadre française, finit par s'évanouir, non pas tout à fait cependant dans les ports et sur les vaisseaux. L'Angleterre cria dans son Parlement; le parti de M. le duc d'York fut vaincu par celui auquel s'était voué le prince Rupert; les Hollandais se vantèrent d'avoir remporté une grande victoire; ce que leur contestèrent les Anglais, qui taxèrent de mensonges leurs relations. — C'est toujours ainsi que les choses se passent! — M. Colbert écrivit de Sceaux, le 30 novembre, à M. le Vice-Amiral : « Le Roi a été informé, par mon frère, de tout ce qui » a été fait et dit par M. le prince Robert, après le dernier combat, » et je vous puis assurer que Sa Majesté sera » (pourquoi : sera, au » lieu de : est?) fort satisfaite de la conduite que vous avez tenue. » M. d'Estrées ne pouvait rien vouloir de mieux. Un homme payait un peu cher la faute qu'il avait faite de se mettre mal avec le Vice-Amiral; en se plaignant d'impolitesses de ce général qui ne lui avait pas donné la droite à la porte du Vaisseau Amiral et une autre fois ne l'avait pas accompagné jusqu'à l'échelle de commandement, et lui avait écrit : « Il est ordonné au sieur marquis de Martel de faire, etc., » au lieu de « M. de Martel fera, s'il lui plaît... », il eut la prison, comme l'année précédente Du Quesne avait eu la disgrâce.

Cependant, Du Quesne revint sur l'eau dans les derniers mois de l'année 1673. On ne pouvait pas plus le rapprocher de M. d'Estrées que, pour un temps du moins, on n'en rapprocherait M. de Martel. Il trouva dans M. de Vivonne un supérieur bienveillant avec qui il lui fut donné de pouvoir vivre en assez bonne intelligence.

IX.

A la fin de la campagne de 1673, presque tous les vaisseaux de la flotte française quittèrent les eaux anglaises pour retourner dans les ports où elle devait désarmer. Pendant leur navigation, ils furent

accueillis par une furieuse tempête qui fit souffrir un grand nombre d'entre eux dans leur mâture et leur gréement. Aucun navire ne périt cependant, mais plusieurs furent au risque de sombrer.

Le *Bourbon*, commandé par M. de La Vigerie-Treslebois, s'échoua aux Dunes. On le releva, et, pour le réparer, on le conduisit dans un des ports d'Angleterre. L'ambassadeur de France demanda pour ce vaisseau, lorsqu'il fut en état de reprendre la mer, une escorte anglaise pour le garantir contre une attaque possible des Hollandais; cette escorte fut promise, mais on n'y eut point recours. Le vaisseau le *Galant* prit le *Bourbon* sous sa protection, et M. de Beaujeu le fit entrer à Brest, le 16 avril 1674. (*Gazette de France.*)

La France avait insisté pour que l'Angleterre maintînt une escadre dans le canal, afin de défendre le commerce des deux nations contre les corsaires zélandais et hollandais; elle-même avait promis de tenir six vaisseaux dans les parages le plus ordinairement fréquentés par ces corsaires. L'Angleterre détacha de sa flotte quelques navires; quant à la France, les six vaisseaux d'abord destinés « à garder la Manche et assurer la pêche du hareng sur les côtes » (M. Colbert à M. d'Estrées, 30 septembre) furent réduits à quatre et mis sous le commandement de M. Jean Gabaret (7 octobre).

A ce moment, le Parlement anglais protestait avec violence contre l'alliance française; Charles II résistait encore, mais la lutte contre le sentiment public devenait de jour en jour plus difficile. Il lui fallait céder; il céda, et moyenna une paix particulière avec la Hollande. L'Angleterre perdit un auxiliaire qui ne lui avait pas été inutile, quoi qu'on en ait dit; la France au lieu d'un ennemi en eut deux : la Hollande et l'Espagne. Depuis plus d'un an déjà la guerre, sans être déclarée entre l'Espagne et la France, existait de fait. Les escadres que Louis XIV entretenait le long des côtes de France et de la Péninsule, aussi bien qu'au détroit de Gibraltar, avaient ordre de se garder contre les Espagnols en même temps que contre les Hollandais. Enfin parut la déclaration suivante :

« Sa Majesté ayant été informée que le gouverneur des Pays-Bas espagnols » (M. Monterey) « a fait commettre des actes d'hostilité par toute la frontière sur les sujets de Sa Majesté, le 16 de ce mois, Elle a ordonné et ordonne par la présente signée de sa main, à tous ses sujets, vassaux et serviteurs de courre sus aux Espagnols, tant par terre que par mer, et leur a défendu et défend d'avoir cy-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et pour cette fin, Sa Majesté

a dès à présent révoqué et révoque tous les commissions, passe-ports, sauvegardes ou sauf-conduits qui pourroient avoir été accordés par elle ou par ses Lieutenants généraux et autres officiers, contraires à la présente, et les a déclarés nuls et de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande et ordonne Sa Majesté à M. le comte de Vermandois, Amiral de France, aux Maréchaux de France... que le contenu en la présente ils fassent exécuter chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs et jurisdiction. Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, havres et autres lieux de son royaume que besoin sera à ce qu'aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Fait à Versailles, le 19e octobre 1673. (Signé :) Louis, et plus bas : Le Tellier. » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 357, pièce 28e.)

La marine était avertie. Si elle n'avait point à agir immédiatement, il lui fallait se mettre en mesure, armer de nouveau, après avoir radoubé, regréé, réparé ses navires lassés par la navigation, déchirés par la guerre, désemparés par l'ouragan. M. Colbert pourvut à tout. Le Roi accorda dix millions de livres — plus de vingt millions de nos francs — aux deux marines : huit à la marine à voiles, deux à celle des galères. Cette somme ne devait guère être dépassée en 1674. Rien n'annonçait, du côté de la Hollande, l'intention de recommencer immédiatement une guerre active, et quant à l'Espagne, si quelques signes, encore peu manifestés, faisaient prévoir à la Cour que l'action sur mer s'engagerait avec elle dans un temps qui ne serait pas très-éloigné, rien n'annonçait qu'une forte escadre fût nécessaire pour le présent. Aucune action importante ne fut tentée, et l'avenir fut grevé seulement d'un million cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt douze livres — plus de trois millions de notre monnaie. — (Carnets de Louis XIV.)

Le Roi était content de sa marine ; il voulut lui en donner d'éclatantes marques. Au milieu du mois de décembre 1673, il fit Lieutenant général des armées navales M. d'Alméras, pour qui il créait une troisième charge de Lieutenant général. Jusqu'alors il n'y en avait eu que deux ; mais la marine grandissait, son rôle acquérait une importance proportionnée aux événements politiques auxquels elle était de plus en plus associée. L'élévation de M. d'Alméras laissait vacante la charge de Chef d'escadre de Provence. Un homme ardent, ambitieux, capable d'ailleurs, la désirait avec passion ; mais le Roi, qui venait de faire trois Chefs d'escadre, l'avait oublié ! Que fit-il ? Écoutons là-dessus le marquis de Villette : « La promotion

» ne surprit personne que par la part qu'y eut Valbelle. C'étoit un » homme très-artificieux[1] et qui savoit plus d'un métier. Il avoit fait » celui de corsaire avec quelque bonheur. Le Roi l'avoit omis en » nommant les trois autres. Cet homme, hardi jusqu'à l'effronterie, » leva sa perruque et fit voir à Sa Majesté sa tête pelée et des che- » veux gris clair-semés. Cette impertinence eut un succès favorable » et fit un sixième Chef d'escadre, car le marquis de Grancey et des » Ardents l'étoient de l'année dernière. » Il faut ajouter que M. de Valbelle, homme d'esprit, causeur agréable, avait plu au Roi, qui lui pardonna une inconvenance par laquelle tout autre se fût perdu. Il entra assez avant dans la faveur de Louis XIV pour que, cette même année 1674, on le préférât à ses cinq camarades, ses anciens, lorsqu'il s'agit du commandement d'une escadre dont nous parlerons tout à l'heure.

M. Jean Gabaret, M. de Château-Renault et le marquis de Preuilly furent les trois capitaines que le Roi honora du brevet de Chef d'escadre, que M. de Valbelle emportait par une pantalonade, si M. de Villette a dit vrai. Le 16 décembre 1673, M. Colbert annonçait sa promotion à M. de Château-Renault. Cette faveur fit un peu crier les capitaines qui avaient assisté aux combats en ligne de 1672 et 1673; ils s'étonnaient et se plaignaient de se voir préférer un officier qui, dans ces deux années, n'avait fait que la garde-côte et le convoi des marchands. Mais ce service avait beaucoup d'importance; et d'ailleurs, ainsi que le dit le marquis de Villette, « tout le monde sait » que M. de Château-Renault est un homme de courage et *de nais- » sance* ». Le marquis n'appuyait peut-être un peu sur cette dernière qualité que parce que « la naissance » n'était pas un des titres à la faveur que pouvait opposer à tant d'hommes de qualité et de noblesse ancienne le chevalier de Valbelle, dont on disait que son bisaïeul, Honoré Valbelle, était un simple apothicaire de Marseille. Mais « son » père, Côme de Valbelle, était mort capitaine d'une galère de son

[1] Il ne faut pas prendre à la lettre les opinions de M. de Villette sur les hommes qui furent ses supérieurs ou ses égaux dans un service où il ne fut pas mal traité, en définitive, puisqu'il s'y éleva jusqu'au grade de Lieutenant général. Il avait des antipathies dont le temps et l'âge ne le firent point revenir. Malheur à qui n'était pas de ses amis! Nous le trouvons presque toujours injuste pour Du Quesne, à qui peut-être le caractère de M. de Villette ne plaisait guère. Mais il a vu les choses dont il parle, et il faut l'écouter comme un témoin important, en se défiant pourtant de sa passion, qui, au reste, ne se dissimule guère. C'était un galant homme, assurément, mais que la haute opinion qu'il avait conçue de lui aveuglait quelquefois sur le mérite d'autrui.

» nom, au combat de 1638, donné par les galères de France à celles » d'Espagne, et son grand-père avait commandé, en 1579, une » galère française »; ce qu'allégua Robert de Briançon dans sa *Noblesse de Provence,* pour justifier une généalogie fausse, que rejeta d'Hozier, affirmant que ce Robert avait dressé la généalogie « de la » famille de Valbelle comme elle vouloit, moyennant le payement » de mille pistoles qu'elle donna ». (Bibl. Nat., Ms. Cabinet des Titres.) Bien d'autres généalogies sont dans ce cas[1].

M. de Villette n'avait rien à dire sur la naissance de M. de Preuilly. « Tout ce qui doit avancer un homme se rencontroit en M. de Preuilly, » hors peut-être qu'il n'étoit pas assez ambitieux », — charmant reproche, et que peu de gens ont mérité ! — « et qu'il faisoit trop » de cas de ses amis de débauche. » Ceci est plus grave. Quant à M. Jean Gabaret, il n'avait point d'ancêtres connus aux croisades, et sa noblesse était d'hier; mais « il étoit fils d'un Chef d'escadre » qui avoit acquis la noblesse par sa valeur; et il étoit lui-même » distingué comme ancien capitaine et bon manœuvrier. » (*Mémoires de Villette,* page 18.)

Le Roi ne s'en tint pas à la nomination de cinq officiers généraux qui remplissaient le cadre, élargi *pour les besoins du service;* le 3 janvier 1674, il accorda des pensions de 2,000 livres à MM. J. Gabaret, de Preuilly, de Château-Renault et de Valbelle, que le document qui est sous nos yeux nomme selon leur rang d'ancienneté. Il voulut être juste pour tout le monde, et donna au chevalier d'Hailly une pension de 1,500 livres, une de 1,000 livres à M. de Beaulieu, une de la même somme à M. Louis Gabaret. Le 15 janvier, il compléta la liste de ses faveurs en accordant 1,500 livres de pension au chevalier de Sourdis, et à MM. Forant et de Cou une pension de 1,000 livres chacun. (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1674.)

« Sa Majesté ayant donné le commandement de ses vaisseaux et galères qu'Elle fait armer pour servir dans la Méditerranée, pendant la campagne prochaine, au sieur comte de Vivonne, Général des galères de France, et étant informée que toutes les fois que les Généraux des galères ont com-

[1] Le chevalier ou commandeur de Valbelle, railleur, caustique avec goût et mesure, écrivain spirituel et agréable, eut le tort très-grand d'écrire sur les événements auxquels il avait eu part, de ne pas ménager dans ses lettres ses chefs et ses camarades, et de faire courir ses relations dans le monde, où elles plaisaient, mais où elles ébranlaient des réputations heureusement établies par de bons services. Nous verrons bientôt que ce besoin de critiquer lui fut vivement reproché dans une occasion importante, où la personne de Du Quesne était en jeu.

mandé ses vaisseaux, ils ont fait arborer le Pavillon Amiral, à quoi ayant égard, Sa Majesté veut et entend que *le vaisseau que ledit comte de Vivonne commandera porte le pavillon Amiral, le vaisseau commandé par le sieur Du Quesne, Lieutenant général, le pavillon de Vice-Amiral, et le vaisseau commandé par le sieur de Preuilly d'Humières, Chef d'escadre, le pavillon de Contre-Amiral,* bien que ladite escadre ne soit composée que de huit vaisseaux de guerre, deux frégates et quatre brûlots, et que, par le règlement du 12 juillet 1670, Sa Majesté ait ordonné que lesdits pavillons ne pourroient être arborés que lorsqu'ils seroient accompagnés, l'Amiral de vingt vaisseaux, le Vice-Amiral et le Contre-Amiral de douze chacun. » (Ordres du Roi, Archives de la Marine.)

L'escadre de M. de Vivonne devait être bientôt une armée; les prescriptions du règlement de 1670 seraient alors obéies.

A la fin de l'année 1673, M. d'Alméras avait demandé un congé; il commandait alors l'escadre du détroit. En lui annonçant sa promotion, le 15 décembre, M. de Seignelay lui avait dit : « Puisque » vos affaires particulières ne vous permettent pas de retourner à » présent à la mer, il est nécessaire que vous vous appliquiez à faire » partir promptement les quatre vaisseaux que le sieur de Gorris doit » commander pour aller occuper le détroit, où il n'y a point de » vaisseaux du Roi. » L'escadre du détroit fut bientôt augmentée de quatre vaisseaux : le *Ferme,* du 3e rang : capitaine, M. de Châteauneuf; le *Prudent,* capitaine, le chevalier de La Fayette; l'*Incommode,* du 5e rang : capitaine, M. de Cogolin, qui avait son fils pour enseigne; le *Dangereux,* capitaine, M. de Gravançon.

On avait pensé, la flotte étant revenue de la Tamise, à composer une escadre de trente vaisseaux pour la Méditerranée; elle fut réduite à dix vaisseaux, et M. de Valbelle eut le crédit de se la faire donner. Ces vaisseaux étaient : le *Pompeux,* du 2e rang; M. de Valbelle allait y arborer son pavillon ou pour mieux dire sa cornette au mât d'artimon, marque des Chefs d'escadre quand le Roi ne leur donnait pas l'autorisation de porter le pavillon carré de Vice-Amiral ou de Contre-Amiral. Les capitaines du *Pompeux* étaient MM. de Rosmadek et de la Chênelaye; le *Bourbon,* du 3e rang : capitaine, M. de Relingue; l'*Oriflamme,* du même rang : capitaine, le chevalier Tambonneau; l'*Aimable*, du même rang : capitaine, le marquis d'Amfreville, capitaine en second, M. de Bellefontaine; le *Fortuné,* capitaine, le chevalier de Sébeville, avec le chevalier de Lhéry, capitaine en second; l'*Excellent,* le chevalier de Tourville, capitaine, et M. de Saint-Amans, capitaine en second; le *Fier,* capitaine, M. d'Hailly,

et capitaine en second, M. de Rochefort; le *Maure,* capitaine, M. de La Barre, et capitaine en second, le marquis de La Porte; le *Sage,* capitaine, M. de Langeron, et M. de Machault, capitaine en second; l'*Apollon,* capitaine, M. le marquis de Villette, et capitaine en second, M. de Vaudricourt. (Ordres du Roi, 3 mars 1674.)

Le 6 février, Louis XIV écrivit à M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille, d'ouvrir les portes de son château à M. de Martel. Le marquis recouvrait donc sa liberté, mais il ne fut pas employé.

Une escadre de quatorze vaisseaux pour le Ponant fut composée de vaisseaux armés à Brest et à Rochefort; M. d'Estrées fut désigné pour la commander. M. d'Alméras, nouveau Lieutenant général, le seul qui pût s'accommoder peut-être avec M. le Vice-Amiral, et MM. des Ardents, Gabaret, marquis de Grancey et de Château-Renault, Chefs d'escadre, lui furent donnés pour lieutenants. Cette force navale, que les lenteurs ordinaires aux ports, encore incomplétement organisés pour la rapidité des armements, retinrent longtemps, partie à la Rochelle, partie à Rochefort, partie à Brest, n'eut point à agir en un seul corps. M. d'Estrées ne prit pas la mer. Comme on craignait, d'après des avis venus de Hollande, que M. de Ruyter ou M. Cornelis Tromp ne fît une tentative sérieuse pour forcer le goulet de Brest et brûler les vaisseaux dans le port, M. le Vice-Amiral eut ordre de s'entendre avec M. de Gadagne et M. le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, pour mettre Brest à l'abri des insultes de l'ennemi, tant du côté de la terre que du côté de la mer. M. d'Estrées n'eut pas d'autre devoir pendant cette année. M. Jean Gabaret eut les mêmes soins pour la défense de Rochefort; mais il mit à la mer lorsque les Hollandais furent éloignés de nos côtes. M. d'Estrées arriva à Brest, le 16 avril, pour travailler à la sûreté du port.

M. Cornelis Tromp, sachant Brest bien défendu, n'essaya pas de pénétrer dans sa large rade; il s'approcha de Belle-Ile avec plus d'espoir de succès, débarqua quelques troupes, mais trouva une garnison solide dans le château, et, hors des murs de la petite cité, un corps de noblesse et de paysans garde-côtes qui le contraignit à se rembarquer. Repoussé de Belle-Ile, il fit voile pour Noirmoutiers; là, il réussit mieux. L'île était dépourvue de troupes; il put s'y établir et y demeura une vingtaine de jours. Il s'informa alors et apprit que la côte était hérissée de milices, résolues à ne pas laisser envahir le Poitou, la Saintonge et la Guyenne. Il quitta Noirmoutiers, laissa deux de ses lieutenants avec une escadre pour courir sus aux

marchands français, et passa dans la Méditerranée pour obéir aux vœux de Marie-Anne d'Autriche, Reine régente d'Espagne, qui réclamait son secours contre l'armement français qu'on avait signalé dans les eaux voisines de l'Andalousie. Il resta peu au Levant; rappelé par les États dans l'Océan, il parut de nouveau sur les côtes de Bretagne et de Normandie, et, à la fin de l'année, rentra avec son armée dans les ports de Hollande. (Juin-décembre 1674.)

L'escadre commandée par M. de Valbelle comptait, comme nous l'avons dit, l'*Excellent* parmi ses vaisseaux. M. de Tourville l'avait armé à Rochefort; son pilote, en le sortant de la Charente, le jeta sur un rocher, d'où on le tira plus tard. Il fallut le remplacer: ce fut l'*Heureux*, conduit par M. de la Bretèche, qui lui fut substitué. On peut croire que l'incident causa un vif chagrin au chevalier de Tourville, pour le moment éloigné du service actif.

Les huit vaisseaux de Toulon étaient prêts. M. de Vivonne avait reçu l'ordre de se porter au détroit avec eux et de faire en sorte d'y arriver en même temps que M. de Valbelle, qui allait partir de Brest. La navigation de l'une et de l'autre escadre fut précise et heureuse à ce point que M. de Valbelle trouva M. de Vivonne venant à lui, après vingt-neuf jours de traversée, quand lui-même avait mis trente jours à venir de Bretagne à l'entrée de la Méditerranée. M. le duc de Vivonne avait proposé au Roi une entreprise dont la hardiesse ne déplut point à Louis XIV; il s'agissait d'entrer dans le port de Cadix et d'y brûler tout ce qui s'y trouverait de vaisseaux espagnols. Ce projet était-il sérieux? La flotte, après avoir mouillé au cap Spartel, dont la tenue est mauvaise, se rendit à Tanger, où elle jeta l'ancre. Le duc de Vivonne assembla alors son conseil pour exposer aux officiers généraux et aux capitaines ce qu'il se proposait de faire. « MM. Du Quesne et de Valbelle, quoique naturellement opposés » entre eux », dit M. de Villette, tombèrent d'accord qu'il était d'une imprudence extrême de chercher à pénétrer « en chenalant » (c'est-à-dire en remontant le chenal la sonde à la main) entre les forteresses pour incendier les galères, et qu'il était téméraire de le tenter; mais tous les capitaines furent d'avis que le projet de M. de Vivonne était réalisable. L'Amiral s'en dédit alors, sous le prétexte que le secret était éventé. Il se dirigea vers la baie de Roses, et là reçut des émissaires de Messine venus pour lui demander des secours contre les Espagnols qui assiégeaient la ville, dont les habitants avaient chassé le Vice-Roi, leur tyran au nom de l'Espagne. M. de Vivonne

ne pouvait rien prendre sur lui; mais apprenant que Messine avait député à Rome auprès de M. le duc d'Estrées, Ambassadeur de France, pour le supplier d'obtenir l'intervention de Louis XIV en leur faveur, il crut devoir regagner Toulon pour prendre les ordres du Roi.

M. Armand-Frédéric de Schönberg, qui commandait une armée dans le Roussillon, craignait que les Espagnols ne vinssent attaquer Collioures, et demandait qu'on envoyât quelques vaisseaux et galères devant cette place, qu'il couvrirait par terre; M. de Vivonne partit de Toulon le 11 août avec six vaisseaux et onze galères, et, le 15, mouilla devant Collioures. Le lendemain, neuf vaisseaux espagnols parurent à l'horizon; un d'eux s'approcha de l'escadre française, soit pour la reconnaître, soit qu'une mauvaise manœuvre l'eût poussé de ce côté; MM. de La Fayette et de Langeron lui furent détachés et le prirent après un combat de peu de durée. C'était le *San Pedro,* Contre-Amiral de l'escadre espagnole. A la fin du mois d'août, M. de Vivonne rentra à Toulon.

C'est à M. de Valbelle que fut confiée la mission de donner pour premiers secours aux Messinais du blé et la présence d'une escadre capable d'empêcher les assiégeants de tenter aucune entreprise contre la ville, que, du reste, ils se contentaient d'affamer. On donna au chevalier six vaisseaux et trois brûlots escortant une barque chargée de vivres. Le 27 septembre, le Chef d'escadre parut à l'entrée du Phare, et aussitôt des felouques sortant du port par douzaines volèrent vers lui, l'entourèrent, folles de joie, et l'accompagnèrent jusqu'au mouillage, les pâles spectres qui les gouvernaient riant, agitant des drapeaux blancs et criant, autant que le leur permettait la faiblesse de leur voix, « Vive le Roi de France, notre sauveur et » notre maître! Que le Seigneur le bénisse, que la Madone le pro- » tége! » Le Sénat, aussitôt que les vaisseaux furent à l'ancre, se rendit à bord du *Pompeux,* au mât duquel flottait la marque du commandement de M. de Valbelle. Il venait déclarer à l'envoyé du Roi que Messine se donnait à Sa Majesté Louis XIV. Le Chef d'escadre, circonspect, et qui ne voulait point engager la France dans une affaire d'une importance telle, répondit aux jurats que le Roi voulait être le protecteur de Messine, mais ne prétendait pas à un autre titre. Le Sénat fit les plus vives instances, qu'il renouvela plusieurs fois pendant le séjour de l'escadre. Ce séjour fut de peu de durée, parce que M. de Valbelle, jugeant que la France ayant un pied en Sicile pourrait s'y établir tout à fait et dominer de là l'Italie, résolut

s'affirmait contre le Souverain ; M. de Ruvigny, protestant, fut chargé de faire « instance au Roi d'Angleterre à ce qu'il » donnât « des » ordres à tous les gouverneurs de ses ports et havres, non-seule- » ment de recevoir tous les vaisseaux françois qui s'y » présenteraient, « mais même de leur faire donner toutes les assistances dont » ils » pourraient « avoir besoin ». (Arch. de la Marine, Dépêches 1674, folio 51.) Le Roi d'Angleterre fit droit à la demande du Roi de France. (Lettre du 14 mars.) Vers le même temps, un petit événement montra à la Cour de Versailles que son influence en Angleterre avait grandement baissé. M. Mascrani, commandant une petite frégate française, fut rencontré par un vaisseau anglais dont le capitaine, M. Monde, fit piller la frégate, surprise par une sorte d'abordage inattendu, les deux nations étant en paix. M. Mascrani protesta contre cette violence de l'équipage anglais ; M. Monde, « avec force » compliments et assurance d'amitié », répondit à la demande de restitution faite par le capitaine français, qu'il était bien fâché, mais qu'il ne pouvait rendre ce qu'il avait pris. M. Mascrani rendit compte à M. Colbert, et M. de Seignelay écrivit à M. de Ruvigny : « Le Roi, » quoique ce traitement soit fort extraordinaire, néanmoins *compa- » tissant au peu d'autorité qu'a le Roi d'Angleterre,* veut bien se » remettre à la prudence de son Ambassadeur pour en faire des » remontrances telles qu'il estimera à propos. »

— M. des Ardents écrivit, dans les premiers jours de mai, à M. de Seignelay pour se plaindre de certains procédés de M. d'Estrées qui lui faisaient désirer ardemment de quitter le service. Le 10 mai, M. de Seignelay lui répondit : « A l'égard des dégoûts que vous » prétendez qu'on veut vous donner, vous n'avez qu'à continuer de » servir ainsi que vous avez fait et ne point craindre les mauvais » offices. Nous avons un maître qui connoît toutes choses par lui- » même, et *vous devez seulement apporter un peu plus de facilité dans » le service.* » C'est ce que, dans des circonstances analogues, M. Colbert avait écrit à Du Quesne. M. des Ardents demanda alors qu'on lui accordât une pension sur quelque bénéfice. M. de Seignelay lui répondit du camp devant Dôle, le 30 mai, qu'il rendrait compte au Roi de sa proposition[1]. Le vieux Chef d'escadre insista plus tard

[1] A propos de ce Chef d'escadre qui sollicite une pension sur quelque bénéfice ecclésiastique, disons, pour ceux qui l'ignorent, ce qui se passait dans la collation des bénéfices. Un bénéfice n'était généralement pas donné par le Roi sans restriction ; le plus ordinairement, le bénéficiaire voyait son revenu grevé d'un certain nombre d

pour se retirer; le Ministre lui dit qu'il le pouvait faire, mais que probablement on aurait besoin de lui et qu'il l'engageait à ne pas persister dans cette résolution. Il était malade, en effet, et le fut tout le reste de l'année. Il se remit cependant et put être employé en 1675.

= M. de La Bretèche, commandant l'*Heureux*, ayant passé de l'Océan dans la Méditerranée avec M. de Valbelle, et, par nous ne savons quelle cause, étant arrivé à Toulon seul, ne salua pas en arrivant l'étendard de la Réale de France, qui était sur la rade, aussi bien que le vaisseau portant le pavillon de M. de Vivonne, Général des galères et en même temps commandant des vaisseaux. En cela il suivait le sentiment de Du Quesne, qui avait blâmé vertement M. de Gorris d'avoir salué la Réale en présence de l'Amiral. M. de Vivonne ordonna à M. de La Bretèche de saluer l'étendard comme il avait salué le pavillon. (*Mémoire* de M. de Viviers, capitaine de galère, sur les saluts des galères, 1685, p. 98. Arch. de la Marine.) M. de Vivonne rendit compte à la Cour de cette contestation arrivée le 10 juillet 1674, et, le 12 août suivant, une ordonnance du Roi décida qu'« au cas où le pavillon Amiral et l'étendard Réal des galères » seroient dans un même port ou une même rade, le premier vais- » seau » (d'une escadre arrivant) « salueroit seul et d'abord le » Pavillon Amiral, et ensuite l'Étendard Réal ». (Arch. de la Marine, Ordres du Roi.)

= MM. Gabaret (Jean) et de Château-Renault ayant chacun une escadre qui devait agir séparément, M. de Château-Renault crut que la lettre du Ministre lui annonçant son commandement le dispen-

pensions qui en réduisaient singulièrement l'importance. Citons un exemple. A la fin d'une lettre de l'évêque de Mende à M. Colbert (9 mars 1668), Monseigneur Hyacinthe donne le « Rosle des pensionnaires de l'évêché de Mende »; le voici : « M. l'évêque de Saint-Flour, 1000 livres; M. le commandeur de La Motte, son frère, 1,500 livres; M. l'abbé Tallemant, 1,500 livres; le Père Goth, de l'Oratoire, aumônier de la Reine d'Angleterre, 1000 livres; M. Benserade (le poëte dramatique), 2,000 livres; M. Mérizot, secrétaire de M. le duc de Nevers, 1500 livres; M. de La Potterie, bibliothécaire de feu M. le Cardinal, 1200 livres; M. Sellory, garde des meubles de Monseigneur le Cardinal, 1200 livres. » Ainsi le Prélat devait 10,900 livres ou plus de 21,000 livres de notre monnaie de pensions, à un évêque fort pauvre; à un bel esprit auteur de tragédies; à deux « domestiques » du Cardinal Mazarin, dont la succession fort riche aurait bien pu récompenser les services; à un secrétaire du duc de Nevers, que ce duc ne payait pas très-bien, apparemment, etc. M. de Mende disait du ton le plus piteux au Ministre qu'ayant perdu la charge qu'il avait auprès de la feue Reine mère, et ses charges étant grandes, il lui était impossible de payer à la fois ses dettes et ses pensions. (Biblioth. Nat., Lettres à Colbert.)

çois-Auguste, marquis de Vallavoire et de Voulx, emmène avec lui quelques gentilshommes disséminés sur les six vaisseaux de l'escadre. Quant à lui, il a pris passage sur le *Pompeux* que monte M. de Valbelle. La traversée ne lui semblera pas longue; la gaieté tout agréable de son hôte lui en abrégera les instants. C'est une bonne fortune de trouver un si bon compagnon, qui, à beaucoup de belles qualités, joint d'aimables défauts. Le 18 décembre 1674, l'escadre de M. de Valbelle met enfin à la voile; le mauvais temps l'a retenue longtemps à Toulon. (*Gazette de France*, 22 décembre.)

Les vaisseaux conduits par le Chef d'escadre sont : le *Pompeux*; le *Prudent*, commandé par le chevalier de La Fayette; le *Téméraire*, capitaine, le chevalier de Lhéry; le *Fortuné*, capitaine, M. Gravier; le *Sage*, capitaine, M. de Langeron; l'*Agréable*, capitaine, M. d'Hailly; la *Gracieuse*, frégate montée par M. le chevalier de Goussonville; enfin trois brûlots. Le vent est du Sud, il ne favorise point M. de Valbelle, et il ne faut pas moins de douze jours aux vaisseaux pour arriver au Phare. Le 1er janvier 1675, l'escadre fait peu de voile et le commandant envoie une felouque messinoise, qu'il ramène de France, prendre langue et porter au Sénat une lettre qui annonce aux jurats la venue du secours promis à la ville [1].

X.

Avant de suivre M. de Valbelle dans sa route vers Messine, sachons ce que, dans leur prévoyance, décident Louis XIV et M. Colbert, au chapitre de la dépense à faire pour la marine pendant l'année 1675. Ils attribuent à la marine tant à voiles qu'à rames 6,000,000 de livres, ou plus de douze millions de nos francs; c'est peu, l'affaire de Sicile commençant à peine et le Roi ne voulant pas marchander ses secours à ceux qui s'offrent à lui. M. Colbert sait bien que le budget de la marine sera insuffisant; il pourvoira à ses

un frère du marquis, servirent dans la Marine; M. de Vallavoire demanda pour ce frère un brevet d'enseigne de vaisseau (30 avril 1676), qu'il n'eut que le 12 juillet 1679. Cet officier fut noyé dans le naufrage du *Sans-Pareil*; quant à l'autre Vallavoire, que nous connaissons moins, il fut tué sur le *Maure*, à la bataille de la Hougue le 29 mai 1692. (Voyez notre *Dictionnaire critique*, art. VALLAVOIRE.)

[1] Pour ne rien oublier de ce qui touche l'année 1674, disons que M. Colbert fit Intendant de la Marine à Brest M. de Seuil, le 15 mars 1674, et Intendant à Rochefort M. de Muyn, le 30 août de la même année.

besoins, à mesure qu'ils se feront connaître. La dépense totale fut de 10,160,146 livres au lieu de 6,000,000; mais la marine eut un succès, elle prit un rang dans le monde et préluda à de plus grandes choses; elle ne paya donc pas trop cher ses glorieux avantages.

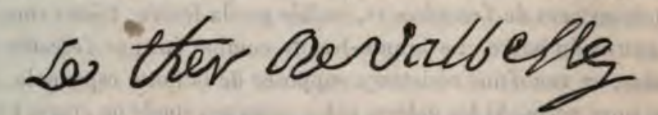
La première aventure heureuse eut lieu à la hauteur du cap Lézard, à sept lieues environ de cette pointe du comté de Cornouailles. M. de Château-Renault, ayant avec lui M. de Nesmond, capitaine de l'*Actif*, — le reste de l'escadre garde-côtes était sur les côtes de la Saintonge, — traversa la Manche, poussé par un grand vent, et peut-être aussi par le désir de rencontrer des navires hollandais, dont la prise dédommagerait les équipages français des ennuis et des peines d'une longue croisière. Au jour naissant, le 1er février 1675, il aperçut une flotte considérable qu'il reconnut bientôt pour un convoi de navires zélandais, dont le plus grand portait un pavillon de Contre-Amiral. Le *Prince*, vaisseau de M. de Château-Renault, porte 50 canons; l'*Actif* n'en a que 30; ces deux navires vont-ils affronter une escadre de guerre quatre fois plus forte qu'eux et une multitude de bâtiments marchands plus ou moins armés? Ils n'hésitent pas. M. de Château-Renault fait un signal à son camarade, ouvre la chasse sur le convoi, au milieu duquel il entre par un grand feu d'artillerie, repoussant les marchands à droite et à gauche et se frayant un chemin jusqu'au Contre-Amiral, à qui il vient résolûment présenter son travers. Il a le vent pour lui, et a soin de le garder. La lutte commence, s'échauffe, s'acharne; le Hollandais se défend bien, mais il ne résistera pas longtemps. Deux vaisseaux accourent à son aide; ils gênent le *Prince*, qui les a bientôt fait plier. Alors M. de Château-Renault reprend le combat contre son premier adversaire; son canon est heureux, il mutile la mâture, déchire les voiles, hache les manœuvres du Hollandais, réduit à la fin à se souventer. Trois heures d'émotion, d'activité, de fatigue inouïe n'ont pas abattu le courage des trois cent cinquante hommes, matelots et soldats, auxquels M. de Château-Renault a communiqué le feu que, chez lui, tempère le sang-froid. Le Contre-Amiral s'est réfugié derrière un groupe des vaisseaux qui lui étaient confiés. Il va se réparer tant bien que mal, et le *Prince* et l'*Actif*, qui justifie son nom, continuent fraternellement, non loin l'un de l'autre, leur œuvre opiniâtre. Cependant tant d'audace, tant de bonheur finissent par émouvoir les sujets de messieurs les États; le lendemain, une douzaine de vaisseaux travaillent à monter au vent, pour envelopper

les deux Français et les réduire. M. de Château-Renault voit leur manœuvre et devine leur intention; il ne se laisse pas surprendre, serre le vent et s'éloigne non sans envoyer de nouvelles canonnades à l'ennemi, qui enfin se replie et va s'abriter à Plymouth. Le jour même, le Chef d'escadre apprend à qui il a eu affaire. C'est à un capitaine estimé, le fils du plus illustre capitaine de la Hollande, M. Engil de Ruyter. Les Hollandais ont reçu bien des dommages, les deux vaisseaux de France ont été épargnés; par un incroyable miracle, le *Prince* et l'*Actif* ont eu à peine quelques blessés.

Cette vaillante attaque, glorieuse action de deux navires relativement faibles et qui, combattant au vent par une forte brise, n'ont pu faire que peu d'usage de leur batterie basse, fait un grand honneur à M. de Château-Renault et à M. de Nesmond. Dans les ports, à la Cour, les noms de ces braves officiers sont prononcés avec éloge; mais Renaudot ne leur consacre qu'une page dans sa *Gazette*. Pourquoi? C'est que Messine est le point vers lequel sont tournés tous les regards; c'est que la marine est là tout entière pour le public, qui sait que M. de Valbelle est arrivé, le 1er janvier, à l'entrée du Phare, et que M. le duc de Vivonne est au moment de quitter Toulon avec une escadre bien armée. Qu'a fait M. de Valbelle? que fera M. de Vivonne? Voilà ce que tout le monde se demande. Les nouvelles sont attendues avec impatience; les gens bien informés savent que le Roi a reçu du Chef d'escadre parti avec M. de Vallavoire une lettre écrite de Messine; mais ce que contient cette lettre, si on l'a su en gros, on n'en sait point le détail.

Bientôt pourtant on apprit que le chevalier de Valbelle avait réussi à ravitailler Messine. En arrivant au Nord de l'entrée du Phare, il avait vu une escadre de galères espagnoles qui l'attendaient apparemment pour lui barrer le passage, et une escadre de vaisseaux de guerre, décidés sans doute à le combattre s'il forçait les galères. Il avait hésité jusqu'au 3 janvier, attendant la faveur du vent et le mouvement de la marée montante, qui, combinés avec le courant rapide de ce détroit, pouvaient le porter en peu de temps à l'entrée du port. Donc, le 3, le conseil des capitaines entendu et l'avis du marquis de Vallavoire agréé, l'escadre entra dans le Phare, M. de La Fayette marchant le premier, et son *Prudent* saluant la tour de la Lanterne (*Faro*) d'une grêle de boulets. Le *Téméraire*, du chevalier de Lhéry, suivait le *Prudent* et envoyait aussi sa foudroyante salve, imité en cela par le *Pompeux* et le *Fortuné*. M. Gravier, avec ce

» de dire que nous sommes heureux; don Melchior de la Cueva, qui » est soldat et qui n'est pas habile en fait de mer, ne se peut conso- » ler » (du secours porté à Messine en leur présence), « et loue » incessamment l'action que nous avons faite. Elle a charmé les Mes- » sinois; ils en rendent grâce tous les jours à la Madone... » (Signé :)



(Archives de la Marine, Campagnes.)

Par le courrier qui portait à Louis XIV sa dépêche, M. de Valbelle envoyait à M. le marquis de Seignelay une épître non moins longue où il parlait en ces termes de la prise faite par l'ennemi d'un navire chargé de blé : « On a donné la cale au maître pour lui faire dire » combien l'on armoit de vaisseaux à Toulon. Ils ont mis tout l'équi- » page à la chaîne; il est vrai qu'on ne l'a pas rasé. » Comme on rasait ordinairement les esclaves qu'on enchaînait aux bancs des galères, et que cette fois on n'avait pas fait subir cet affront aux matelots prisonniers, M. de Valbelle put croire qu'on les réservait pour un échange après la guerre.

L'ennemi établissait à l'entrée du Phare, sur la terre de Sicile, au nord, une batterie dont les feux devaient se croiser avec ceux d'une autre batterie établie sur la côte de Calabre. Cela devait rendre difficile, surtout aux bâtiments marchands, l'entrée de la passe quand le vent et le courant ne seraient pas d'accord pour les pousser soit à leur arrivée à Messine, soit à leur départ pour la France. Ceci inquiétait un peu M. de Valbelle, qui disait à M. de Seignelay : « Je » rêve incessamment, je ne dors plus. M. de Vallavoire se remue et » il ne sauroit être trop alerte. » Le chevalier, qui aimait à se rendre justice, et qui, dans une autre occasion, avait dit en parlant de lui-même : « Jamais le chevalier de Valbelle ne fera une si bonne ma- » nœuvre, ni si à propos, et bien nous en prit. Je suis trop dans ses » intérêts pour vous faire valoir davantage ce qu'il fit en cette ren- » contre; vous l'apprendrez, s'il vous plaît, d'ailleurs. » (7 octobre 1674), le chevalier disait au jeune Ministre : « S'il » (le chevalier Colbert de Seignelay [1]) « vous écrit les nouvelles de ce pays, il vous

[1] Antoine-Martin Colbert de Seignelay, né le 2 octobre 1659, et baptisé le 17 février 1660 (Registres de Saint-Eustache). Il était le troisième fils de Jean-Baptiste Colbert et de Marie Charron. Il fut reçu à Malte le 1er août 1667. (Biblio-

quantité de canon de leurs vaisseaux, de leurs galères et du fare. Ensuite, ils ont fait avancer à la faveur du vent deux brûlots et quelques chaloupes, et les ont fait poursuivre par leurs galères comme si c'eût été des vaisseaux François qui eussent passé malgré leur feu. Cette ruse n'a point trompé nos vaisseaux qui faisoient bonne garde. M. de la Fayette et M. de Langeron, qui étoient les plus avancés, ont été au-devant d'eux avec quelques chaloupes, et leur ont demandé *Qui vive?* Ils ont d'abord répondu : *Vive France!* mais aussitôt qu'on leur a dit d'aborder et qu'ils ont vu qu'ils étoient découverts, ils ont mis le feu à leurs brûlots et se sont retirés sans avoir pu approcher. » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 463, p. 21.)

Quand les officiers de l'escadre de M. de Valbelle hâtaient de leurs vœux, comme les Messinois, l'arrivée d'un secours plus puissant et d'un convoi de vivres plus considérable que chacun de ceux qui avaient été dirigés de France vers la Sicile, M. le duc de Vivonne, pourvu depuis le 1er janvier des provisions de Vice-Roi de Sicile, se préparait à quitter Toulon, et, le 16 janvier, adressait une lettre à M. le marquis de Louvois, où il lui disait :

« ...Je pars en toute diligence pour Messine, et le jour de ma » partance est fixé à dimanche prochain 20e du courant, afin de pou- » voir mener avec moi quelque blé. Ce temps passé » (le temps qui sépare le 16 du 20), « je ferai voile assurément si les vents ne me » contrarient, sans rien attendre, puisque mes ordres sont d'aller » chercher les ennemis. » (On n'a pas avancé cette fois que Louis XIV dit à l'oreille du commandant de ses vaisseaux de ménager son escadre!)

« Je vous supplie très-humblement, Monsieur, après une aussi » célèbre bataille que celle que le Roy vient de gagner sur le Rhin, » de vouloir bien le porter à être *un peu plus libéral envers nous pour* » *des troupes...* » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 463, p. 20.)

Le duc de Vivonne partit de Toulon, le 29 janvier 1675, à neuf heures du matin, avec un vent frais d'O.-N.-O. Il alla mouiller aux îles d'Hyères. Du Quesne le suivit bientôt; il avait été retardé par de certains détails de son armement, et venait rejoindre le commandant de l'escadre, qui n'avait que neuf vaisseaux de guerre, de grandeurs différentes, une frégate légère, trois brûlots et huit navires de charge. Les neuf vaisseaux, divisés en trois groupes de force égale, étaient : le *Sceptre,* monté par M. de Vivonne, et ayant pour matelots d'avant et d'arrière l'*Heureux,* commandé par M. de la Bretèche, et le *Parfait,* commandé par M. de Châteauneuf. Cette division, quand la ligne de bataille serait formée, devait être la

qui donnera l'exemple aux autres. Il n'a jamais commandé en chef une grande escadre, mais il a le coup d'œil, le sang-froid, avec l'autorité qui se fait obéir; que lui manque-t-il donc? La confiance en lui-même? Oh! cette qualité ne lui manque pas, et sans s'exagérer sa valeur, il sait quel il est. Pendant le calme qui retient les bâtiments à quelques lieues de leur point de départ, Du Quesne a pu examiner et juger sa situation. Le Roi a voulu, après M. Colbert, que cette situation lui fût faite, il faut qu'il se montre digne de la confiance de M. Colbert et de l'estime du Roi. Le vent s'élève et l'escadre se dégage de la glu qui la retenait. Vienne l'Espagnol, le Hollandais avec lui, et la rencontre sera sérieuse, elle sera glorieuse aussi!!!

Le 10 janvier, sur les dix heures du matin, on était dans le petit archipel des îles d'Éole, entre Stromboli et Lipari; à quatre heures on était à quelques lieues de Melazzo, d'où sortit une galiote qui alla reconnaître l'escadre et rentra ensuite au port. La nuit du 10 au 11 janvier se passa à louvoyer; M. de Vivonne tira quelques coups de canon pour annoncer chacun de ses virements de bord; les vents étant E. et E.-N.-E. A la pointe du jour, le phare de Messine était, par rapport aux Français, au S. 1/4 S.-E. Le soleil éclairant l'horison, on vit des voiles que l'on crut d'abord celles des vaisseaux de M. d'Alméras. Bientôt, on fut mieux renseigné, on reconnut les navires pour espagnols et l'on put compter, du haut des mâts où étaient les vigies, vingt-neuf vaisseaux de guerre et quatorze galères, qui venaient vent arrière sur l'escadre de M. de Vivonne. A dix heures, on était assez près pour engager le combat. Les Français avaient promptement formé leur ligne de bataille, qui ne se composait que de six vaisseaux, avec la frégate et deux brûlots. La division de M. de Preuilly était restée sous le vent, chargée de couvrir le convoi du blé. La partie semblait très-inégale et l'était en effet; il fallait de la témérité pour attendre l'ennemi, et de l'énergie pour lui faire tête. Les Espagnols ne s'étaient pas rangés sur une seule ligne, ils s'étaient groupés. Ils arrivèrent tous à la fois sur l'avant-garde française pour l'écraser; M. de Vivonne força de voiles ainsi que ses deux matelots afin de venir aider Du Quesne, dont les trois vaisseaux se battaient bravement. Le *Superbe* eut sa vergue du grand hunier cassée d'un coup de canon, et, pour changer cette vergue, il fut obligé de virer de bord. Du Quesne continua sa canonnade pendant quelque temps, puis vira à son tour, étant trop près de ter-

pour continuer sa bordée. Les Espagnols virèrent aussi. Le mouvement des vaisseaux de MM. de Vivonne et Du Quesne les avait rapprochés de M. de Preuilly, qui, ne voyant point de danger pour les navires qu'il avait couverts jusque-là, manœuvra afin de rejoindre le pavillon Amiral. Du Quesne avait alors l'arrière-garde; les Espagnols arrivèrent encore sur lui, et il eut de nouveau à endurer un grand feu.

Pendant ce second engagement, dix voiles sortent du détroit de Messine et arrivent vent en poupe sur la flotte espagnole. C'est M. de Valbelle qui vient avec son escadre. Il attendait depuis plusieurs jours le troisième secours qu'espérait Messine, et profita du vent et de la marée [1] pour sortir du phare et tâcher de le découvrir. Il a été bien inspiré. L'affaire va changer de face. L'Espagnol est mis entre deux feux, M. de Valbelle le prenant au vent, M. de Vivonne l'arrêtant sous le vent. Les neuf vaisseaux qui viennent de France se doublent des six qui sortent de Messine; cela ne fait que quinze navires contre quarante-trois; mais l'audace, le désir et le besoin de vaincre suppléent au nombre; ils ont rendu forts les six premiers, que sera-ce maintenant? M. de Lhéry, qui a doublé le premier la pointe du phare, s'attaque aux galères et les déconcerte si bien qu'on les voit prendre les rames et nager debout au vent pour se garer de ce terrible adversaire. Quand le capitaine du *Téméraire* a fait envoler cette bande de goëlands, qui ne tient pas devant lui, il court à l'Amiral d'Espagne, le canonne, le presse et le contraint de se retirer toutes voiles dehors. MM. de La Fayette, de Valbelle et d'Hailly, qui ont couru après les galères, se retournent contre les vaisseaux, qui plient et laissent derrière eux un des leurs, que chasse Du Quesne et auquel il envoie les chaloupes armées des trois vaisseaux de sa division. Ces embarcations l'abordent et le prennent. C'est un navire de quarante pièces de canon nommé la *Madona del Popolo*.

Un peu avant cela, les divisions de MM. de Vivonne et de Preuilly étaient venues vigoureusement sur les ennemis et les avaient jetés dans une confusion telle, qu'ils ne pouvaient plus se rallier comme ils l'avaient fait un peu auparavant. Le seul parti qui leur restait et qu'ils prirent en effet, fut de s'éloigner le plus vite possible, tirant de leurs pièces de retraite, pendant que les Français les suivaient, tirant de leurs seules pièces de chasse. Les Espagnols, toutes leurs voiles au

[1] La marée n'est pas grande; mais cependant elle marque assez dans son mouvement pour qu'on s'en serve.

vent, et jusqu'à la civadière, — cette voile que les vaisseaux portaient sous leur beaupré et leur guibre, comme les mules leur sac à avoine (*cebadera*), — quittèrent le champ de bataille. Au coucher du soleil, ils avaient disparu à l'horizon.

Rien n'empêchait les navires chargés de provisions d'entrer dans Messine; on les y conduisit. Si l'escadre française y fut bien reçue, avons-nous besoin de le dire? On sut, le lendemain, que la flotte espagnole était commandée par le marquis del Viso, capitaine général des galères et Amirante de la flotte. Pendant l'action, il était sur la *Réale d'Espagne,* à côté du Vaisseau Amiral, que montait Don Melchior de La Cueva. La perte de cette armée fut de quatre vaisseaux. Les vaisseaux français n'eurent pas beaucoup à se plaindre; ils reçurent quelques blessures, mais rien de bien grave. La perte en hommes fut de deux cents matelots ou soldats tués ou blessés. Le duc de Vivonne eut de fortes contusions de deux éclats de bois que lui détacha un boulet. Il s'en tirait à bon marché, son corps, d'un développement considérable qui, dans son monde, — le beau monde cependant, — lui avait valu le surnom que nous hésitons à écrire, de *gros crevé,* présentant à la mitraille une large surface. Trois hommes qui lui appartenaient furent tués près de lui; le maréchal des logis de ses gardes, Fleury son écuyer, et un de ses valets de chambre. Que venait faire là ce serviteur dont le poste était en bas, parmi les non-combattants? Probablement il était sur le château d'arrière pour porter d'un bord à l'autre la chaise dont se servait le duc, son maître, que la position verticale aurait trop fatigué. Le valet de chambre eut une cuisse emportée et mourut le 13 janvier. M. de Saint-Mesmes, capitaine en second du Vaisseau Amiral, eut tout le gras d'une jambe déchiré par un boulet. M. Dauphin, premier capitaine, « fut blessé à la cuisse gauche. Le coup était grand, mais, heureusement pour lui, il ne toucha que les chairs. » (Lettre de M. de Valbelle, qui attribua peut-être à M. Dauphin ce qui est donné à M. de Saint-Mesmes par d'autres lettres.) Sur le *Prudent,* M. de Lhéry eut cinq hommes tués et onze blessés. M. de Valbelle perdit son maître d'équipage et, avec lui, cinq matelots; il eut une dizaine de blessés. (Relation anonyme, — mais d'un officier de l'escadre, — conservée aux Archives générales, section historique. Carton K, 1480.) La *Gazette de France* publia un récit dont les principaux détails se retrouvent dans la relation que nous avons eue sous les yeux, ainsi que la relation de M. de Vivonne (20 février

qui, sur l'engagement du 11 janvier, ne donne rien de plus particulier. Le récit de la *Gazette* se termine par cette phrase honnêtement sèche : « Le sieur Du Quesne, depuis le commencement jusqu'à la » fin de l'action, témoigna une extrême fermeté et une capacité con- » sommée. Le sieur de Vaudricourt, capitaine de son vaisseau, le » seconda. » M. de Renaudot ne gâtait pas Du Quesne; était-ce par ordre de M. Colbert, qui avait encore sur le cœur l'affaire de 1672?

M. de Vivonne, lui, ne marchanda pas l'éloge à son Lieutenant : « M. Du Quesne, *qui a fait des merveilles* en ce rencontre, prit, sur le soir, un vaisseau de 44 pièces de canon. » Cette phrase justifie ce que dit M. de Valbelle, dans une lettre du 20 février : « M. Du Quesne est le mieux du monde avec M. le général. »

La bataille du 11 janvier 1675 prit le nom de combat de Stromboli. M. le marquis de Villette, résumant en quelques mots les événements de la campagne de 1675, à laquelle il n'eut aucune part, car il ne fut pas employé cette année-là, dit : « Il y eut de légers » combats à la mer, où les Espagnols montrèrent beaucoup d'igno- » rance et peu de valeur. » Les documents espagnols relatifs aux événements de 1675 ne nous ont point été communiqués; nous ne pouvons donc pas présenter la défense de l'armée du seigneur del Viso. Nous le regrettons, notre devoir, d'accord avec notre vocation, étant d'être juste envers tous, amis et ennemis.

Arrêtons-nous un moment pour signaler un événement de famille arrivé dans la maison de M. Colbert, le mariage de M. de Seignelay. M. de Seignelay appartient à l'histoire de la marine française par son influence, son zèle, son dévouement à l'œuvre de la grandeur de cette partie de la puissance publique; ce qui le touche ne nous est pas plus indifférent que ce qui touche son illustre père. Voici l'acte que nous avons trouvé au Registre de Saint-Eustache :

« Le 9 février 1675, Monseigneur l'évêque d'Auxerre » (Nicolas Colbert, frère du ministre) « maria, dans la chapelle de l'hôtel Colbert, rue Neuve des Petits-Champs, Messire Jean-Baptiste Colbert, fils de M. Jean-Baptiste Colbert et de dame Marie Charron, avec demoiselle Marie-Marguerite Dalègre (*sic*), fille de deffunt Messire Claude-Yves Dalègre, vivant marquis dudit lieu, et de dame Gilberte de Roquefeuille... (Signé :) Colbert de Seignelay, Marie-Marguerite d'Alegre, Colbert » (c'est le Ministre), « M. Charron, Jacques-Nicolas Colbert » (Abbé de l'abbaye du Bec), « Colbert de Maulevrier, Colbert » (c'est Charles Colbert de Croissy, ci-devant Ambassadeur en Angleterre), « Charles-Honoré d'Albert » (duc de Chevreuse, qui avait épousé Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, sœur du marié), etc.

Revenons au 11 janvier.

Les nouvelles du combat arrivèrent bientôt à Madrid, et la Cour, humiliée de son résultat, voulut sévir contre les généraux qui, devant des forces très-inférieures aux leurs, avaient plié à ce point que leur retraite ressemblait à une fuite. Le Roi fit enfermer dans un château fort Don Melchior de la Cueva et son Lieutenant Don Jose Santini. La fierté espagnole ne put pas souffrir la pensée que la faiblesse avait amené la perte de la bataille; elle aima mieux supposer Melchior de La Cueva corrompu par l'argent que lâche, et répandit le bruit que M. de Valbelle lui avait envoyé trente mille pistoles de la part de Louis XIV, pour jouer dans la journée du 11 janvier le rôle fâcheux qu'il avait tenu jusqu'au bout. Cela était absurde; mais l'absurde a toutes les chances contre le bon sens. On crut à cette sottise en Espagne; elle ne trouva aucun crédit en France, où d'ailleurs elle fut peu connue. M. de Valbelle la fit connaître à M. de Seignelay, dans une lettre du 30 mars 1675 : « On publie » (ici), dit-il en finissant, « que j'ai envoyé de l'argent à Don Melchior par l'officier qui » fut de ma part lui demander un passe-port pour Monsieur votre frère, » pour aller à Malte. Bon Dieu, quelle imposture et quelle calom- » nie! » M. de Seignelay souligna cette phrase, pour que, de la dépêche du Chef d'escadre qu'il allait communiquer au Roi, cette partie seule attirât les regards de Louis XIV; et dans ce fait si simple, M. Eugène Süe a voulu voir la preuve qu'en effet la France avait gagné les Amiraux espagnols. La passion est aveugle; chez M. Süe, elle gâte de belles qualités d'esprit[1].

Il était temps que M. de Vivonne arrivât avec le convoi des vivres; Messine allait se rendre; la faim avait vaincu les courages, qui s'é-

[1] C'est à propos de l'entrée de M. de Vivonne « dans le phare de Messine » que Boileau, qui savait louer et flatter, comme il savait blâmer et critiquer, adressa, pour s'amuser, au duc triomphant cette lettré spirituellement hyperbolique, où, supposant que Guès de Balzac et Vincent Voiture — ou *de* Voiture, comme il lui plaisait de se dire ou de s'entendre nommer, — ont écrit des Champs-Élysées au commandant de l'escadre française. Il fait parler ainsi Balzac : « Le bruit de vos actions ressuscite les morts; il réveille les gens endormis depuis trente années... (Balzac était mort en février 1634.) .... Vous avez rendu l'Espagnol humble. Après cela, que ne peut-on pas dire de vous? » Puis, passant la plume à Voiture, — celui-là était mort le 25 mai 1648, — il le voit écrire : « Sérieusement, votre dernier combat fait un bruit de diable aux enfers... Il est venu ici bon nombre d'Espagnols qui y étoient et qui nous en ont appris le détail. Je ne sais pas pourquoi on veut faire passer les gens de leur nation pour fanfarons. Ce sont, je vous assure, de fort bonnes gens; et le Roi, depuis quelque temps, nous les envoie ici fort humbles et

étaient longtemps soutenus. Le régime de la chair de cheval et de mulet avait rebuté, dit-on, les appétits les plus opiniâtres, et on était au moment d'en venir à la ration du cuir[1]. L'entrée des flûtes chargées de blé fut donc une véritable fête. Tout le monde fut content, excepté M. de Vallavoire. Si l'on en croit M. de Valbelle, « sa maladie vient du déplaisir qu'il a eu quand il a su que M. de Vivonne s'avançait. » (Ces mots sont en chiffres, mais déchiffrés dans la lettre de M. de Valbelle, 20 février 1675, Arch. de la Marine.) Il est certain que l'autorité de M. de Vallavoire allait être diminuée et que la gloire de ce qu'il pourrait faire reviendrait à M. de Vivonne, qui, avec la Vice-Royauté, devenait un personnage hors de pair. On allait le recevoir, le fêter, lui décerner les honneurs de la royauté et ceux du triomphe, et M. de Vallavoire assisterait à la cérémonie, assez près du Vice-Roi, sans doute, mais moins que Du Quesne, Lieutenant général depuis longtemps quand lui, marquis de Vallavoire, n'avait encore qu'une commission provisoire de Lieutenant général, commission qui n'avait guère qu'un mois de date. M. de Vallavoire se fit sage; il sut prendre sa place et la bien tenir. M. de Vivonne n'était pas d'ailleurs un homme difficile; il remettait volontiers au lendemain les affaires sérieuses, ou les laissait, le jour même, aux soins du général qui commandait la ville et les troupes. M. de Vallavoire vécut un temps fort bien avec le Vice-Roi, mais l'accord ne fut pas aussi durable qu'il aurait fallu. M. de Vallavoire était actif, résolu, clairvoyant, et plus militaire que M. de Vivonne; il devait donc souffrir des habitudes de son chef, à qui la hâte était inconnue. Il se plaignit, et l'on a des lettres de lui à M. de Louvois qui témoignent de sa mauvaise humeur, peut-être assez bien justifiée par les faits.

fort honnêtes... Nous avons ici les César, les Pompée, les Alexandre; ils trouvent tous que vous avez assez attrapé leur air dans votre manière de combattre. Surtout César vous trouve très-César... Je vois le bien que vous avez fait à Messine; j'estime, pour moi, que vous tenez plus de l'ange que du diable, hors que les anges ont la taille un peu plus légère que vous et n'ont point le bras en écharpe. » (Allusion à la corpulence de M. de Vivonne et à la blessure qu'il avait reçue en 1672, au passage du Rhin, et qui le forçait à porter son bras en écharpe.) « .... On ne trouve qu'une chose à redire à votre conduite, c'est le peu de soin que vous prenez quelquefois de votre vie..., etc. (2 juin 1675.)

[1] Pendant le siége de Paris, en 1870, nous mangeâmes du cheval, qui ne rebuta que les délicats, détournés par une prévention ridicule de l'usage d'une chair saine, dont le goût n'a rien qui la rende répugnante et qui, en somme, est fort bonne à tous les points de vue. Quant au mulet et à l'âne, et surtout à l'ânon, nous les trouvâmes excellents, et n'en eut pas qui voulut.

Le comte de Vivonne, dont le portrait nous est venu fait par ses contemporains, qui en grossirent sans doute un peu les traits saillants, a trouvé, dans ces derniers temps, un défenseur dont l'opinion a beaucoup de poids et que nous voulons écouter. Dans un livre excellent, M. Camille Rousset, prenant contre la tradition la défense de M. de Vivonne, qu'il rapproche de Lucullus, « sans tomber dans » l'excès du parallèle, » ainsi qu'il le dit, le représente comme un grand praticien, brave, intelligent, probe, attentif à ses soldats, bon et compatissant pour les populations étrangères, négligé par les gouvernants, jalousé par ses égaux, trahi par ses subalternes, mal soutenu d'en haut, mal servi d'en bas...

« Le premier malheur du duc de Vivonne, c'est d'avoir été frère de madame de Montespan, c'est d'avoir été Général des galères... On peut affirmer que le duc de Vivonne avait plus d'esprit, d'intelligence et de bon sens que ses contradicteurs; mais peut-être parce qu'il raisonnait davantage, il se décidait moins. Nul ne pouvait douter de son courage... Mais il n'avait pas au même point, sans doute, l'audace dans le commandement, l'énergie de vouloir, d'ordonner et d'être obéi; comme Louis XIV, il craignait de trop donner au hasard. C'est l'excès d'une qualité militaire, la prudence, que certains historiens ont imaginé de transformer en insouciance et en paresse; c'est ainsi qu'il leur a plu de représenter, disons mieux, de défigurer le duc de Vivonne sous les traits d'un satrape et d'un pacha. » (*Histoire de Louvois*, t. 2, p. 367-88; 3ᵉ édit., 1864.)

Nous croyons que M. de Vivonne eut plusieurs des qualités que lui reconnaît son panégyriste, son avocat devant l'histoire; mais il manquait de décision, et parce qu'il était lent à se décider, il était peu propre au commandement en chef, qui veut la promptitude dans l'action, comme la rapidité et la sûreté du coup d'œil. S'il n'était ni insouciant, ni paresseux, d'où vient qu'il laissa trois mois le Roi sans nouvelles, ce que Louis XIV fut obligé de lui reprocher? Nous n'avons pas le goût de l'exagération, mais il nous semble que M. Rousset est bien indulgent. Il se tait d'ailleurs sur l'épicurien, amoureux de ses plaisirs et de son repos, non pas le goinfre que l'on a dit, mais le gourmand délicat qui aimait à tenir table en homme d'esprit et qui savait manger.

M. Rousset dit que le premier malheur du duc de Vivonne « c'est » d'avoir été frère de madame de Montespan ». Assurément ce qu'il dut pour sa fortune à sa parenté avec la belle maîtresse du Roi est pour quelque chose dans les injustices qu'on peut reprocher aux historiens en ce qui le touche; mais ses habitudes n'y furent-elles pour

rien? Et quant à dire que, dans son malheur, il faut compter la charge qu'il eut de Général des galères, nous croyons qu'on se trompe. L'antagonisme entre le corps des vaisseaux et celui des galères fut assez marqué au dix-septième siècle, bien que les souvenirs des grandes luttes des galères au seizième siècle fussent encore très-vivants; mais, selon nous, il ne fut pour rien dans ce qu'on appelle le malheur de M. de Vivonne devant l'histoire [1]. Il avait commencé par les vaisseaux, et quand il eut l'ambition d'une charge brillante, le Roi lui donna une commission pour commander les galères pendant la campagne de 1665, M. le duc de Créqui, qui possédait la charge de Général, étant tombé en disgrâce, nous l'avons dit. Cette commission fut renouvelée pour la campagne de 1666;

[1] Le Général des galères, du fait de sa charge, était un personnage considérable. Il était un des grands officiers de la couronne, et dans la hiérarchie maritime, s'il cédait le pas à l'Amiral de France, il marchait avant les Vice-Amiraux. Jamais, à notre connaissance, Vice-Amiral de France n'a commandé une flotte de vaisseaux et de galères réunis, le Général des galères étant présent à bord de la Réale ou de la Patronne. Le contraire eut lieu plus d'une fois. Aussi, quand M. de Vivonne souhaitait la Vice-Amirauté, il craignait de ne pouvoir acquérir de M. de Créqui le Généralat des galères; quand il en eut fait l'emplette, il ne songea plus et ne pouvait plus songer à la charge de Vice-Amiral. — Quant au corps des galères, il souffrit beaucoup dans sa dignité de la préséance qu'avait sur lui le corps des vaisseaux. Nous trouvons à ce sujet, dans le Mémoire de M. Viviers, capitaine de galère, sur les saluts des galères (1685), un passage, p. 98, qui va d'autant mieux à notre sujet qu'il y est question de Du Quesne : « M. Du Quesne n'était pas mieux fondé, en 1676, pour demander à la Cour la préséance des officiers des vaisseaux sur ceux des galères; mais il ne laissa pas de l'obtenir sur un faux exposé et sur de faux raisonnements contraires aux anciens règlements à l'usage de tous les Princes de la Méditerranée et au service sur lequel ledit usage est fondé, comme il sera aisé de faire voir à Sa Majesté, si elle permet qu'on lui en donne un mémoire raisonné et qu'on lui prouve que les officiers de vaisseaux, n'ayant aucune connoissance de la navigation des galères, sont incapables de les commander, et que M. Du Quesne, avec toute l'expérience qu'il a de la navigation des vaisseaux, ne les a jamais commandées en homme du métier. » (Archives de la Marine.) — Il est certain que la navigation des galères était chose assez difficile; la manœuvre en était délicate. Navire long, dont les virements de bord demandaient de vingt à vingt-cinq minutes, la galère évoluait beaucoup moins bien que le vaisseau rond; elle avait peu de pied dans l'eau, et la longueur de ses rames la rendait peu stable; elle avait cependant un passé honorable, glorieux, de plus de deux mille ans, qui témoignait de sa valeur comme navire combattant. Elle finit avec le dix-huitième siècle, pour renaître au commencement du dix-neuvième, sous le déguisement du navire à vapeur. Détrônée autrefois par le vaisseau rond, elle l'emporte aujourd'hui sur le navire à voiles dans sa forme nouvelle, où la vapeur, esclave remplace l'esclave rameur. — Au dix-huitième siècle, les officiers des vaisseaux et ceux des galères marchèrent côte à côte, suivant la date de leurs commissions, et puis les deux corps furent fondus en un seul, les galères ayant été supprimées.

enfin, le 11 mars 1669, M. de Montemart acheta pour son fils le Généralat des galères que lui cédait le Maréchal de Créqui. Mais en 1667 et 1668, il était revenu aux vaisseaux et nous avons montré Du Quesne s'intéressant à M. de Vivonne et le pressant de naviguer pour mériter la faveur du Roi, alors qu'il s'agissait de l'achat de cette charge de M. de Créqui. Il n'eut rien contre lui, du fait de son Généralat, et nous n'avons vu aucune lettre de capitaine ou de Chef d'escadre exprimant l'idée d'une répugnance à obéir au duc de Vivonne, commandant d'une escadre ou d'une flotte de vaisseaux, et cela parce qu'il était Général des galères. Il eut contre lui « le caustique chevalier de Valbelle! » Mais qui épargnait ce chevalier, assez bonne plume, et fort mauvaise langue? M. de Valbelle daubait M. de Vivonne, mécontent qu'il était, peut-être, d'avoir perdu le commandement de la marine dans l'affaire de Sicile. M. de Valbelle croyait beaucoup en lui; il était même porté à outrer son importance, mais il était homme de sens et ne pouvait pas penser que Louis XIV, lorsqu'il se déciderait à envoyer une flotte à Messine, en donnerait le commandement à un simple Chef d'escadre, et à celui qui, dans la dernière promotion, avait tenu le dernier rang. Il avait eu la bonne fortune de commander la première escadre envoyée en Sicile, mais pouvait-il penser qu'on le préférerait toujours aux Lieutenants généraux ou au Général des galères? Assurément non.

M. de Vivonne ne fut pas, dans toutes les circonstances, à la hauteur de la mission très-difficile dont on l'avait chargé; la critique s'attacha naturellement à ses actes. On ne le vit pas assez résolu en certains cas; — non par actions personnelles dans le combat; — on ne vit pas en lui l'administrateur ferme qu'il aurait fallu; on ne le trouva pas marin assez habile pour mener une grande flotte, et sur ce dernier point il ressembla à M. le comte d'Estrées, à qui les vieux officiers, les hommes d'expérience n'obéissaient qu'à regret. Après tout, sa carrière fut heureuse et honorable. L'homme qu'on a représenté comme un libertin, — il l'était bien un peu — comme un fin buveur, — il était gourmet comme le Commandeur de Souvré, il n'y a pas grand mal à cela, — comme un beau mangeur, — il avait l'estomac vaste et le palais d'un gourmand de qualité; ce n'est pas un grand défaut! — quoi encore? — cet homme a fait quelque tort au général. Ses ennemis — dans sa position, qui n'en a pas, surtout quand, avec beaucoup d'esprit, on a la langue longue et pointue qui blesse? — ses ennemis ont exagéré ses défauts

amoindri ses qualités, mais, en somme, il est resté quelqu'un. Que l'on nous permette ce mot.

Faisons un retour vers les premiers jours de 1676. — M. de Vivonne écrivit à M. de Louvois, le 20 février : « Monsieur, je » prends la liberté de dire à Sa Majesté que si elle envoye moins que » je ne demande, ce sera faire une dépense dont elle ne retirera ni » profit ni honneur, et *qu'il vaut mieux abandonner l'entreprise* et » m'envoyer incessamment des ordres de me retirer d'ici [1]. » Comment ce vœu de M. de Vivonne ne fut-il pas exaucé? On a prétendu que M. de Louvois eut sur la résolution du Roi plus d'influence que madame de Montespan. Elle put faire un Maréchal de France de son frère, malgré le ministre, et ne put faire donner au Général les forces nécessaires pour mener à bonne fin l'affaire de Sicile, où étaient engagés l'honneur de la France, celui du Roi et celui de M. de Vivonne! Mais ne devançons point les événements [2].

[1] M. de Vivonne avait deux signatures; une minuscule : Vivonne

L'autre qu'on pourrait dire gigantesque, en la comparant à la première : Vivonne

Nous avons la petite signature au bas d'une lettre du 30 mai 1665, la grande plus souvent et à diverses dates.

[2] Turenne avait été tué le samedi 27 juillet, et Louis XIV avait jugé bon de remplacer l'illustre Maréchal par un certain nombre de Maréchaux. M. Louvois en fit la liste, qui portait ce nombre à sept : MM. François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg; Geoffroy, comte d'Estrades; Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles; Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras; François d'Aubusson, vicomte de La Feuillade; Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort; et Frédéric-Armand, comte de Schönberg. Madame de Montespan prit, dit-on, cette liste dans la poche du Roi, s'étonna ou plutôt s'irrita de n'y point lire le nom de son frère, M. de Vivonne, et exigea que le Roi y ajoutât ce nom; à quoi le Prince consentit, bien qu'il eût fait assez pour M. de Vivonne, Général des galères et Vice-Roi de Sicile. Louis XIV ne refusait rien à son altière maîtresse, qui, suivant l'abbé de Choisy, eut dans cette occasion « une colère digne d'elle ». Madame de Sévigné dit, à propos de cette promotion, qui mécontenta tous ceux qui se croyaient des droits à y figurer, et donna matière à quelques épigrammes, que sept des maréchaux nouvellement nommés devaient *un remerciement à M. de Rochefort*. Un éditeur des *Lettres* expliqua cette

Louis XIV consentit à envoyer tout de suite à Messine 3,400 hommes de pied, *des meilleurs régiments,* disait Sa Majesté à M. de Vivonne (16 mars 1675), 350 chevaux pour les cavaliers déjà arrivés en Sicile, et 400 dragons, qui devaient être montés dans le pays, et qui, dans tous les cas, serviraient à pied, « ces gens-là étant à la » fois cavaliers et fantassins. » Ce n'était pas tout ce qu'avait demandé le Vice-Roi, qui croyait que 6,000 hommes d'infanterie et une brigade de cavalerie étaient le moins qu'on pût lui donner pour bien asseoir son pouvoir dans son gouvernement. M. de Louvois était

parole de la marquise en disant que M. de Rochefort étant, comme Lieutenant général, le cadet de ses sept camarades, le Roi, pour le faire Maréchal, avait dû élever ses anciens à la même dignité. Mais pourquoi Louis XIV tenait-il à donner le bâton au marquis de Rochefort? Les gens qui cherchent malice à tout ont imaginé que M. Louvois demanda au Roi le Maréchalat pour M. de Rochefort, parce que madame de Rochefort était sa maîtresse. Un historien moderne rapportant cette tradition, dit : « Madame de Sévigné *insinue* que Louvois ne provoqua la promotion que pour pouvoir » donner le bâton à Rochefort. » Madame de Sévigné n'insinue rien. « Le remerciement à M. de Rochefort » n'est point gros de méchanceté. Madame de Sévigné ne se gêne pas avec la personne à qui elle écrit, et nous ne voyons pas pourquoi elle n'aurait pas été plus transparente dans ce passage de sa lettre. Nous n'avons aucune raison pour défendre madame Madeleine de Laval, femme de M. de Rochefort, mais nous n'avons aucune preuve pour l'accuser.

Le Roi écrivit de Versailles, le 2 août 1675, à M. de Vivonne (le billet, de la main du Roi, est à la Bibliothèque Nationale, — Ms. français 8031; — il est daté par inadvertance : 2 juillet; il a conservé cette date dans l'*Histoire de la Marine,* de M. Eugène Süe, qui ne s'est pas rappelé la date de la mort de Turenne) : « Vos services ne m'ont pas permis de faire une nouvelle création de Maréchaux de France sans vous y comprendre. Je suis bien aise qu'ils aient mérité cet honneur, que l'amitié que j'ai toujours eue pour votre personne me sollicitoit de vous accorder. Je m'assure que vous continuerez de répondre comme vous devez en toute occasion. » M. de Vivonne ne remercia le Roi que le 2 septembre de lui avoir donné « si libéralement le bâton de Maréchal de France »; il le fit en des termes d'une modestie affectée qui ressemble cependant assez à la vérité, quand il dit qu'il connaît « le peu de mérite de ses services ». Sa sœur avait dû lui écrire pour lui annoncer la faveur royale et lui dire comment les choses s'étaient passées entre elle et son auguste ami; cela rend assez piquante cette phrase du nouveau Maréchal : « Cependant, Sire, m'en voyant » gratifié de si bonne heure, et d'une manière qui combleroit le sujet le plus accompli, » je suis resté dans un étonnement si profond que je ne m'en ai pu tirer. » On pourrait croire que ceci est une plaisanterie, si l'on ne savait que M. de Vivonne, qui plaisantait avec tout le monde, ne se permettait pas de plaisanter avec le Roi sans le congé de Sa Majesté. Le 3 août 1675, M. Colbert écrivit à M. de Vivonne pour le féliciter sur sa nouvelle dignité, en son nom et au nom de M. de Seignelay, « malade d'une » fièvre tierce assez forte, dont il a eu déjà quatre accès ». Le 31 juillet, M. Arnauld de Pompone avait envoyé ses compliments au Maréchal. Tout le monde s'empressait, et les visites n'avaient pas manqué sans doute à madame de Montespan pour la féliciter de la « justice » que le Roi avait rendue au Vice-Roi de Sicile.

chargé de choisir les troupes, et l'on a avancé que son choix tomba sur de mauvais régiments. Aurait-il voulu tromper ainsi le Roi? C'est au moins fort douteux. Le Roi ordonna l'achat de six mille charges de blé que deux frégates devaient escorter. A l'escadre de M. de Vivonne on ajouta trois vaisseaux : le *Magnifique,* de 72 canons, commandé par le chevalier de Montbron, la *Sirène,* de 44 canons, montée par le chevalier de Tourville, et le *Comte,* de 44 canons, dont le capitaine était M. d'Infreville Saint-Aubin. Cette petite escadre fut mise, pour son voyage, sous les ordres de M. d'Alméras, Lieutenant général. Dans la flotte, il devait porter le pavillon de Contre-Amiral, et le Roi lui donnait le pouvoir de commander les forces navales de Sa Majesté, vaisseaux et galères, en l'absence de MM. de Vivonne et Du Quesne (10 mars 1675, Bibl. Nationale, Ms., Sup. fr. 887.) A ces dispositions, prises dans l'intérêt de la conservation de Messine, qui était dès lors aux mains du Roi, et de l'extension du pouvoir de la France sur toute la Sicile, Louis XIV ajouta la nomination d'un Intendant chargé « de tout ce qui regardait les troupes de terre et les vaisseaux ». Sur la proposition de M. Colbert, le choix de Sa Majesté s'arrêta sur M. Colbert de Terron qu'on retirait de Rochefort, sa création, que devait perfectionner un jour un homme habile, M. Michel Bégon.

Le Roi annonçait, le 16 mars 1675, à M. le duc de Vivonne la nomination de M. de Terron au poste d'« Intendant de la justice, » police et finances du royaume de Sicile et dans les armées de terre » audit pays ». Le 30 mars, l'Intendance de M. de Terron s'étendit au « port de Messine et aux armées de vaisseaux et de galères qui seraient envoyées dans les mers de Sicile ». (Arch. générales. Section historique, carton K, 1480.) Le pouvoir de l'Intendant était très-large et M. de Terron allait être un bien utile auxiliaire pour M. de Vivonne, si rien ne le contrariait dans l'exercice de ses fonctions multiples. Dans sa lettre au Vice-Roi de Sicile, Louis XIV, ou plutôt M. Colbert, second signataire de cette pièce, dit au duc :

« Il doit être informé que plusieurs particuliers de Messine ont offert, lorsqu'ils étoient en France, *de donner des Turcs,* dont il y a un grand nombre à Messine, pour fortifier la chiourme des galères de Sa Majesté; et, comme Elle envoie à présent six mille charges de blé, à ses dépens, et qu'Elle a dessein d'en envoyer encore cinq ou six mille charges dans un mois, en cas qu'il soit nécessaire, Sa Majesté veut que le sieur de Vivonne propose aux sénateurs du pays ce blé, en donnant en échange un bon

nait l'impulsion et devait être, en même temps, le plus adroit et le plus vigoureux. Les autres, ses voisins, étaient appliqués au manche ou giron de la rame, selon le degré de leur énergie musculaire. L'instruction des cinq rameurs d'une seule rame n'était pas tout; il fallait faire agir ensemble cinquante rames, vingt-cinq de chaque bord. Cet ensemble s'acquérait lentement, les rameurs se lassant bien vite et mettant d'ailleurs peu de zèle et de bonne volonté à remplir leur office. La longueur du temps indispensable à l'apprentissage des rameurs rendait donc nécessaires les condamnations des galériens à longs termes. Ce n'était point, ainsi que la philanthropie l'a prétendu, un odieux abus; c'était un fait obligé, contre lequel on s'est élevé, faute d'en bien avoir connu les causes. Trop de gens ont parlé de la marine sans en avoir eu les premières notions pratiques; les philanthropes ont été de ce nombre, hommes très-respectables sans doute, qui ont amélioré le sort des condamnés — et ils ont eu raison — mais qui, emportés par leur zèle et poussant « la raison jusqu'au délire », suivant une énergique et heureuse expression de Casimir Delavigne, ont fait aux malfaiteurs de la pire espèce une existence que peuvent leur envier d'honnêtes et bons ouvriers libres.

Si malgré l'institution des classes, encore incomplète à la vérité, on avait bien de la peine à composer les équipages des vaisseaux ronds, dont le service était incomparablement plus doux que celui des galères, comment pouvait-on trouver un nombre suffisant de rameurs volontaires pour une escadre de douze à vingt-six galères? On ne le trouvait pas, quelque soin qu'on apportât à ce recrutement.

En Italie, on avait établi une classe de ces hommes de bonne volonté qu'on nommait *boni-voglie* (de *buona-voglia*); ils composaient une troisième catégorie de rameurs. Sur les galères italiennes, il y avait : 1° les esclaves, prisonniers faits sur les Barbaresques et les Turcs pendant la guerre; 2° les *sforsati* (forçats), criminels condamnés à la rame par la justice du pays; 3° les bonnevoglies, hommes qui, pour un temps et à prix débattu, s'engageaient à ramer sur les galères. Certains des bonnevoglies étaient des hommes, débiteurs de leurs souverains pour des amendes plus ou moins fortes, qui s'acquittaient en se donnant pour un certain nombre de mois ou d'années au service de la rame. Ceux-là étaient d'un faible secours, s'ils n'étaient point engagés pour un temps un peu long. Tous les bonne-

voglies étaient enchaînés comme les Turcs et les forçats; mais, par une exception honorable, les jours de combat, ils pouvaient être dégagés de leurs fers, armés et appelés comme soldats à défendre leurs navires. Ils étaient habillés comme tous leurs compagnons de chaîne, mais n'étaient pas coiffés de la même façon; leur bonnet était d'une autre couleur que celui des forçats et des esclaves musulmans; ceux-ci avaient la tête rasée, eux portaient leurs cheveux, mais courts; ils avaient droit de porter la moustache et la mouche sous la lèvre.

En France on essaya des bonnevoglies; mais l'essai ne fut pas heureux, malgré les efforts de M. de Vivonne, de M. Arnoul, et le désir ardent que montra M. Colbert pour introduire sur les galères cette classe de rameurs, afin de tarir les deux sources de recrutement auxquelles on était obligé de puiser, les condamnations par la justice, la captivité, résultat de la guerre faite aux pirates des Régences et de la Turquie. Venise, depuis un siècle environ, avait renoncé à l'emploi des bonnevoglies, et ce n'était pas un motif d'encouragement pour la France. Voici ce que nous lisons à ce sujet : « Les galères » armées de bonne veulle (*sic*) ne sont jamais si bonnes que celles » qui sont armées de force; de quoy s'estant aduisez iceulx Vénitiens » depuis peu de temps en ça, hont (*sic*) commencé d'armer leurs » galères par force » (uniquement). (*Stolonomie,* Ms. du seizième siècle; Bibl. Nat. Fr. 7972-8, p. 67.) Malgré cet exemple, on persista à tenter l'essai — succès fort douteux — du système qui présentait bien des difficultés et n'avait pas de grands avantages. Les bonnevoglies français se louaient à un prix modéré; ils prétendaient ne point subir la contrainte de la chaîne; ils n'avaient pas tort assurément; mais la quasi-liberté dont ils jouissaient rendait fort jaloux les forçats, ce qui causait des rixes contraires au bon ordre, si nécessaire à bord de bâtiments où la plus grande partie de l'équipage était composée de criminels et d'ennemis déclarés, qu'on pouvait assujettir à la discipline seulement par des moyens d'une extrême rigueur.

En 1669, quelques galères furent armées en partie par des bonnevoglies libres et un certain nombre d'autres bonnevoglies qui consentaient, moyennant quelques petits avantages, à rester liés à leurs bancs comme les Turcs et les forçats. Le service que rendirent les uns et les autres ne fut point satisfaisant, cependant on n'y renonça pas tout de suite. On pensa à payer d'avance les bonnevoglies pour se

les attacher, mais M. Colbert, à qui M. Arnoul proposa ce mode d'encouragement, se hâta de le rejeter :

« Je trouve bien des inconvénients dans l'exécution de la proposition que vous faites d'avancer aux bonnevoglies des galères que vous avez engagés leur solde pour huit mois de campagne; car, outre que le Roi s'obligeroit de faire une dépense considérable pour cette avance, j'appréhende que cela ne produise un effet contraire à celui que vous en attendez, et que, bien loin d'engager plus fortement ces bonnevoglies au service, cette avance ne leur donnât matière de le quitter entièrement pour aller dans d'autres royaumes et profiter de l'argent qu'on leur aura donné, *parce que, comme nous n'avons point de lois en France, comme dans les autres États, pour pouvoir obliger un homme à demeurer toute sa vie en galère, et que l'on ne peut mettre à la chaîne ces bonnevoglies*, il est certain que la grande facilité qu'ils ont de se sauver et l'envie de gagner en feroient déserter plusieurs, et il arriveroit que le Roi, perdant un bonnevoglie, non-seulement perdroit un homme propre à la rame, mais même un bon sujet. » (Arch. de la Marine, Dépêches : Galères, 1670, 28 février.)

Cette lettre et la suivante jugent l'établissement des galères à bonnevoglies et la difficulté de le maintenir. A Gênes et ailleurs, les bonnevoglies, étant enchaînés, étaient de véritables rameurs contraints, et n'avaient pas la situation, relativement bonne, à laquelle avaient droit les bonnevoglies en France. M. Colbert ne se faisait pas illusion à cet égard; aussi écrivait-il à M. Arnoul :

« Je vous dirai que je souhaite fort que cet établissement, en la forme que M. le Général et vous l'avez projeté, réussisse; mais je suis obligé de vous dire que tous les gens habiles en galères, et l'expérience même de tous les États qui en ont, peuvent raisonnablement faire douter de ce succès, *tous généralement soutenant qu'il n'y a que le bâton et la chaîne* qui puisse servir à une aussi dure manœuvre que celle-là, et que vous courez risque, après avoir entretenu ces bonnevoglies pendant l'hyver, de trouver une grande diminution lorsque vous aurez à mettre les galères en mer, et de plus, à l'égard de ceux qui se résoudront au service » (on voit que l'empressement n'était pas grand), « les comites n'auront pas la même liberté de les faire agir ni le même pouvoir qu'ils ont sur les esclaves et les forçats. »

Le Roi avait engagé M. de Vivonne à faire en sorte de pourvoir l'escadre des galères de bonnevoglies de chaîne, l'espoir qu'on avait fondé sur le recrutement des autres ayant été déçu. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, Galères, 1672. — Voy. notre *Glossaire nautique*, art. *Bonnevoglies*.) Le Ministre disait à M. de Vivonne, le 16 août 1670 :

« Je vous ai fait connoître que l'intention du Roi étoit

chaque galère quatre-vingts mariniers de rame ou bonnevoglies » (c'était le tiers de la chiourme d'une galère de vingt-cinq bancs de chaque bord.) « Je vous ai écrit en même temps qu'il falloit engager par préférence ceux qui se soumettent à la chaîne, et comme Sa Majesté désire les distinguer des autres, elle veut que vous continuiez à *leur donner la solde entière;* mais il ne faut payer que la demi-solde à ceux qui ne se soumettent point à la chaîne pendant que les galères sont dans le port. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi : Galères, 1670, fol. 3 v°.)

On voit que Souverain et Ministre faisaient tout le possible pour substituer les rameurs volontaires aux forçats et aux Turcs ; ils luttaient contre l'impossible et le savaient. L'abandon des bonnevoglies fut complet ou à peu près en 1677, car le Règlement sur la police des galères, publié le 12 décembre 1676, nomme partout les Turcs et les forçats, et nulle part les bonnevoglies et les mariniers de rame ou de rang comme on disait quelquefois. (Voyez notre *Glossaire nautique,* art. MARINIER.) Le Règlement du 13 décembre 1676 dont nous parlons, et dont la minute, de la main de M. Colbert, est au Ministère de la Marine (Bibliothèque, Cartons des lois et ordonnances), a des sévérités — des cruautés plutôt — qui répugnent à notre époque de douce civilisation, où la torture et les mutilations ne sont plus qu'un souvenir inspirant l'horreur. Voici quelques-unes de ses prescriptions — ce sont celles qui étaient de nature à inspirer par la terreur le désir d'obéir à la règle établie pour la discipline — : « Défenses aux argousins de laisser aux Turcs et forçats aucunes » armes ou couteaux ; et, en cas qu'aucun d'eux s'en trouve saisi, il » sera puni de coups de bâton sur le coursier, en la manière accou- » tumée. » (Les hommes condamnés à recevoir la bastonnade étaient amarrés sur le coursier ou canon de coursie, le plus gros des cinq canons qui armaient la galère à l'avant, et un sous-argousin leur administrait le nombre de coups de bâton auquel ils étaient disciplinairement condamnés. Ainsi, sur les vaisseaux, encore dans les premières années de ce siècle, étaient amarrés au cabestan du gaillard d'avant les délinquants, qu'un officier marinier frappait d'une dure garcette. Nous entendons encore les cris des malheureux à qui les coups étaient appliqués par un bras vigoureux qui n'avait pas le droit de mollir. C'était affreux et cela n'émouvait guère que nos jeunes cœurs, à nous qui entrions dans la marine. La philosophie et la révolution avaient cependant fait leur œuvre pour l'amélioration [illegible]rt des hommes, *elles* s'en vantaient au moins ; mais elles avaient [illegible]ouché au *code* criminel écrit pour les vaisseaux, code où

figuraient la bouline, les coups de corde et la cale. Quant à la défense faite aux forçats et aux Turcs d'avoir des armes et des couteaux, elle avait pour but d'empêcher les combats de galérien à galérien, les tentatives de meurtre sur les comites et les argousins, et surtout les mutilations et blessures qu'auraient pu se faire — cela s'était vu souvent — les condamnés ou les esclaves pour se voir ranger parmi les invalides.)

— « Tout forçat qui sera repris, s'étant voulu sauver, *aura le nez* » *et les oreilles coupés ;* et, en cas qu'il soit condamné aux galères » pour un temps, il y demeurera toute sa vie. » (Les désertions avaient été fréquentes, soit pour défaut de surveillance, soit par connivence des argousins. Il fallait effrayer la chiourme par la menace de peines horribles.)

— « Tout forçat dont les chaînes seront limées ou commencées » de limer, ou qui se sera servi de quelque autre moyen pour se » sauver, sera puni des galères perpétuelles s'il est condamné à » temps, et s'il est condamné à perpétuité, il aura les oreilles cou- » pées. » (Essoriller ou couper les oreilles était un des devoirs du bourreau, en France, au moment où M. Colbert rédigeait son Règlement, qui empruntait ce supplice à la justice criminelle et aux Turcs, qui, dans certains cas, coupaient les oreilles et le nez aux chrétiens, leurs esclaves sur les galères. Les Turcs avaient conservé l'habitude de couper les oreilles aux vaincus. Dans la guerre de l'affranchissement de la Grèce, ils infligèrent cette mutilation à quelques-uns de leurs prisonniers; nous avons connu à Athènes, en 1841, un de ces mutilés, le brave colonel Kal..., que Paris a vu plus tard Ambassadeur du Roi des Grecs. Les spadassins et bretteurs de profession, ainsi que quelques militaires qui se faisaient gloire d'effrayer les bourgeois, — les Pékins, comme ils disaient, — se servaient encore, il y a cinquante ou soixante ans, de cette locution : « J'irai lui couper les oreilles. » Madame Pernelle se contentait de menacer Flipotte de lui « frotter les oreilles » :

> Jour de Dieu ! je saurai vous frotter les oreilles....
> (Molière, *Le Tartuffe,* acte 1er, scène 1re.)

— « Tout forçat qui aura favorisé l'évasion d'un autre, ou qui » l'aura sue sans le déclarer, sera puni de coups de bâton en la » manière accoutumée. — Toute la brancade d'un forçat qui se sera » sauvé sera punie de même. » (Cela est d'une rigueur extrême ; [illegible] on voulait empêcher la désertion des galériens, et l'on [illegible]

en plus ou moins grand nombre? Qui voudrait soutenir que, dans l'état où était sa marine au dix-septième siècle, la France devait se priver de la galère, instrument d'attaque et de défense, soldat bon pour le combat et qui longtemps fut le seul combattant sur mer, remorqueur utile pendant les calmes et au milieu des batailles, et sous ce rapport ses preuves n'étaient pas à faire. Il était nécessaire de conserver les galères, cela n'est pas douteux, et, pour en tirer un bon service, il fallait y entretenir une discipline sévère, en adoucissant autant qu'il était possible le sort des hommes contraints à manier la rame. On s'y appliquait. Leur intérêt même le recommandait aux capitaines des galères. Chacun d'eux voulait avoir pour l'occasion une chiourme solide et obéissante, comme aujourd'hui dans le navire à vapeur, qui est une restitution perfectionnée de la galère, on veut avoir une solide et obéissante machine. Or, on savait la ménager tout en la tenant en haleine. Les capitaines veillaient au bien-être — bien-être relatif, hélas! et qu'on n'oserait pas aujourd'hui imposer aux coupables condamnés aux travaux forcés, — au bien-être de ses rameurs, imposant une réserve à la brutalité des grossiers argousins et recommandant la modération aux comites, conducteurs de la chiourme. « Il faut », écrivait au commencement du dix-septième siècle un capitaine de la marine italienne, « il faut » que le comite soit sévère et se fasse obéir; mais hors du service il doit avoir pour la chiourme tout le soin possible, se rappelant qu'en définitive elle est *carne humana, e chi si trova nel colmo delle miserie.* » (Pautero-Pautera, *L'Armata navale.*)

Un grand homme de bien, un homme connu pour sa vertu, sa piété sincère et l'ardeur de son amour pour l'humanité, un homme dont le nom n'est jamais prononcé sans respect, saint Vincent de Paul, Aumônier général des galères; contribua par son exemple et son dévouement aux pauvres galériens à modifier les habitudes impitoyables des agents qui veillaient sur la chiourme, à convertir les officiers à des idées de bienveillance pour cette classe de gens de mer toujours si durement traitée depuis l'antiquité; mais c'est tout ce qu'il put faire. Véritable philanthrope, celui-là, il prouva sa charité à tous les instants de sa mission sur les galères; il souffrit des souffrances de ses protégés; mais, reconnaissant l'impossibilité de remplacer la chiourme forcée par une chiourme libre, il subit la dure loi de la nécessité. M. Colbert et Louis XIV, et avec eux tous ceux qui eurent pouvoir sur les galères, généraux et cap-

taines, firent comme lui. S'ils faillirent à « l'humanité et à la » morale », c'est qu'il leur fut impossible de faire autrement. Sans doute il y eut des fautes commises, de criantes injustices renouvelées; mais tout était exceptionnel dans le service des bâtiments à rames, et le recrutement de la chiourme ne pouvait se faire par les moyens ordinaires. Le génie de M. Colbert et celui de saint Vincent de Paul ne purent rien contre l'établissement des galères tel qu'il existait partout traditionnellement, parce qu'il ne pouvait exister d'une autre manière; ils se soumirent, ainsi que furent obligés de le faire tous les hommes bienveillants qui auraient bien voulu changer un ordre de choses si terrible. Accuser M. Colbert, le vouloir homme du dix-neuvième siècle et non pas homme du dix-septième, c'est ne pas tenir compte de la différence des temps; imputer à son caractère et à son cœur ce qui le révoltait peut-être, mais lui était imposé par la nécessité, c'est être injuste. Quant à nous, nous le plaignons plus que nous ne le blâmons. Il ne lui fut pas donné de faire tout ce qu'il aurait voulu; il chercha à introduire le rameur libre et ne put y réussir. La répugnance des Français pour un service qui ruinait la santé, abrégeait la vie et condamnait à des privations de toutes sortes, fit échouer l'épreuve tentée, qui, au reste, ne réussissait que médiocrement ailleurs, car les bonnevoglies étaient toujours en petit nombre sur les galères étrangères. Que faire contre cette répulsion très-compréhensible? Qu'auraient fait nos déclamateurs philanthropes avec l'obligation de conserver les galères?

Un mot encore. Les verriers abrégent leur vie dans l'atmosphère brûlante de leurs usines; les chauffeurs et les mécaniciens, enfermés dans l'entre-pont d'un navire à vapeur, souffrent d'une chaleur horrible qu'il leur faut braver pendant un long quart, et nous ne voyons pas que la philanthropie demande la suppression des bouteilles et celle des bâtiments à vapeur. C'est qu'elle veut aller vite sur l'eau et encaver son vin autrement que dans des tonneaux.

Mais assez sur ce sujet, que nous ne pouvions point ne pas traiter. Retournons à Messine.

XI.

Les vaisseaux ne restaient pas oisifs. M. de Preuilly avait été envoyé à Tunis pour y acheter des moutons; M. de Forbin et M. Melchior Thomas de Châteauneuf croisaient devant le cap Spartivento,

extrémité méridionale de l'Italie, et surveillaient les navires de Naples et de Livourne qui portaient des marchandises aux Espagnols. Pendant ce temps-là on carénait le *Vaillant,* de M. de Septème, qui devait aller rejoindre à la croisière de Spartivento l'*Apollon* et le *Parfait.*

Du Quesne partit de Messine avec le chevalier de Lhéry; leurs vaisseaux le *Saint-Esprit* et le *Téméraire* étaient accompagnés de deux des flûtes qui avaient porté du blé en Sicile. Du Quesne, qui mouilla aux îles d'Hyères, débarqua à Hyères et par terre se rendit à Toulon, où il arriva le 31 mars. Le 7 de ce mois, il avait quitté la rade de cette ville en compagnie du marquis de Langeron, emmenant avec lui un brûlot et les deux flûtes. La traversée n'avait pas été facile; trois coups de vent avaient surpris en route les navires et leur avaient emporté une grande partie de leur voilure. — Le Roi, satisfait des services de Du Quesne dans cette campagne, lui donna une pension de 3,000 livres. (Dangeau, *Dictionnaire des bienfaits du Roi;* Bibl. Nat., Ms. fr. 579-18.) Louis XIV ne s'en tint pas là; il donna à Henri Du Quesne, fils aîné, comme on sait, du Lieutenant général, une commission de capitaine de vaisseau. Cet officier avait environ vingt-quatre ans; l'avenir était beau pour lui; son application et le nom de son père lui assuraient un accès facile au plus haut grade. Cependant sa carrière fut bornée; nous dirons en son temps pour quelle cause il ne devint pas Chef d'escadre. Il n'avait pas assisté au combat de Stromboli, et nous ignorons pourquoi Du Quesne ne l'avait pas sur le *Saint-Esprit* pendant cette campagne. — Les vaisseaux conduits par Du Quesne passèrent le détroit de Messine le 26 mai 1675, ce que nous apprend la lettre suivante, gardée aux Archives de la Guerre, volume 463, pièce 16; elle est d'un officier supérieur et adressée à M. de Louvois :

« Voici, Monseigneur, la première occasion qu'on nous a donnée d'écrire depuis que nous sommes à Messine. Nous y arrivâmes avec les vaisseaux que conduisait M. Du Quesne, le 26 de mai. Nous fîmes débarquer nos troupes le 27; nous marchâmes, le 28, au camp de San Stephano, à deux lieues de Messine, du côté de l'Escalette... » (Scaletta, au Sud de la ville). « Les galères arrivèrent le 1er jour de ce mois (juin). Pour lors, on s'assembla pour former un dessein. On résolut de tomber sur Melasse » (Melazzo), « qui est une des villes les plus voisines de Messine, où le port est admirable, le séjour et la retraite ordinaire de Sicile... » (Il paraît que ce port n'était pas sain, au moins en 1675; car, dans sa lettre du 30 mars à M. de Seignelay, le chevalier de Valbelle disait : « L'air est si mauvais à Melazzo que le Vice-Roi en est sorti pour aller à Castro

pour informer ensuite la Cour, avaient su que les Hollandais s'étaient engagés à fournir à l'Espagne une escadre dont les services ne devaient durer que six mois, et que cette escadre, forte d'une vingtaine de vaisseaux, devait entrer dans la Méditerranée sous les ordres de M. Michel de Ruyter. Louis XIV et M. Colbert n'avaient pu douter que les choses n'en vinssent à ce point entre la couronne d'Espagne et les États généraux. Le Roi, s'il pensait que la présence de M. de Ruyter à la tête de l'armée navale combinée hispano-hollandaise fortifiait singulièrement l'Espagne, comptait sur l'énergie et l'habileté des officiers de sa flotte; M. Colbert, lui, ne s'assurait pas autant sur l'avenir. La campagne qui s'ouvrirait vers la fin de l'année l'inquiétait; il était effrayé de la responsabilité qu'il avait acceptée en choisissant un des généraux de l'armée française; cette pensée le tourmentait, et un jour il se décida à la confier à son fils dans une note qui dut surprendre un peu M. de Seignelay :

« 11 juillet 1675, à cinq heures du matin. — En pensant ce matin aux affaires de marine, je vous avoüe, mon fils, que j'ai fait réflection (*sic*) à une chose qui me fait de la peine. Vous sçavez que Ruyter s'en va dans la Méditerranée; il aura vingt-deux vaisseaux hollandois et quatorze espagnols, et dix-neuf galères soubs son commandement. Si M. le duc de Vivonne est obligé de demeurer à terre pour y commander l'armée, ainsy qu'il y a beaucoup d'apparence, l'armée nauallе du Roy, vaisseaux et galleres, sera commandée par le sieur Du Quesne, et *c'est ce qui me met en peine,* NE TROUVANT DANS MON ESPRIT AUCUNE COMPARAISON ENTRE LA TESTE ET LE COEUR DE DU QUESNE ET CELLES (*sic*) DE RUITER (*sic*). Il est nécessaire que vous fassiez faire cette observation au Roy, *sans rien exagérer*. Cela fera connoistre à Sa Majesté que vous pensez à ce qui peut être du bien de son seruice et de sa gloire, et il faut que cela vous serue aussy à vous exciter à faire ces réflections en toutes occasions.

» Je sçais bien que les trente vaisseaux du Roy sont mieux équipés, mieux armés et mieux commandés que ceux de Hollande; que les équipages des vaisseaux du Roy sont plus forts et composez de meilleurs hommes et plus braves; que les vaisseaux espagnols sont mal menez, mal équipez, et, en un mot, que les trente vaisseaux, dix brûlots et vingt-quatre gallères du Roy doibuent naturellement battre tout ce qui se peut présenter dans la Méditerranée; *mais je vous auoüe que la teste et le cœur du commandant me donnent de l'inquiétude.* » (Arch. de la Marine, volume des Lettres autographes, notes et maximes de MM. Colbert et de Seignelay.)

Ceci n'est-il pas extraordinaire? Qui aurait pu s'attendre à une pareille chose? 1673 revient en mémoire au Ministre. Du Quesne est resté sous le vent des Hollandais dans un combat où M. d'Estrées

commandait l'avant-garde de l'armée anglo-française, et ce souvenir jette M. Colbert dans une perplexité cruelle. Mais Du Quesne vient de montrer qu'il a de la tête et du cœur. Le combat de Stromboli l'honore infiniment. Il est vrai que M. de La Cueva n'est pas un de Ruyter. M. de Ruyter a manié de grandes flottes, Du Quesne n'a pas encore commandé de fortes escadres ; il peut être moins habile que le puissant adversaire que lui ménage la fortune ; mais aura-t-il moins de cœur? Ce doute est terrible ; il obsède M. Colbert, qui ne veut cependant point en faire part lui-même au Roi. Mais pourquoi inquiéter le Roi? Si Louis XIV est effrayé, que fera-t-il? Que pourra-t-il faire? Quel officier général pourra-t-il mettre à la place de Du Quesne? M. de Martel sortira-t-il de sa disgrâce pour prendre un commandement important? Ce serait une faveur inouïe. M. d'Alméras, Lieutenant général depuis peu, et qui a d'ailleurs une commission pour commander l'armée navale si MM. de Vivonne et Du Quesne quittent, meurent ou sont blessés, remplacera-t-il Du Quesne, que son rang, son grade, son expérience si souvent proclamée par M. Colbert, ont désigné au Roi pour le commandement en second de la flotte? Sous quel prétexte, d'ailleurs, éloigner Du Quesne du champ de bataille où deux grandes armées vont se mesurer? Va-t-on lui imposer la retraite au moment d'un combat? Mais la retraite c'est le déshonneur. Pourquoi M. Colbert, qui connaît Du Quesne de longue date, l'a-t-il donc choisi pour seconder et au besoin se mettre à la place de M. de Vivonne? Ce qu'il s'est dit, le 11 juillet à cinq heures du matin, il a dû se le dire lorsqu'en 1674, à la fin de l'année, il l'a rendu à l'activité. Le doute est maintenant inexplicable. M. de Seignelay aura beau prendre toutes les précautions oratoires pour avertir le Prince, qui est plein de confiance, il ne pourra empêcher celui-ci de se sentir frappé d'un coup terrible...

M. de Seignelay obéit-il à son père? Ne fit-il aucune observation à M. Colbert? M. Colbert ne revint-il pas sur le conseil qu'il donnait à son fils? Nous ne le savons pas ; mais nous sommes porté à croire que Louis XIV ne connut qu'après la campagne de 1676 les appréhensions de son Ministre. Du Quesne ne pouvait être déplacé ; M. Colbert le sentit très-bien, et probablement le mauvais rêve du Ministre resta un secret entre le père et le fils.

M. de Tourville n'avait pas sur la valeur de Du Quesne les mêmes sentiments que M. Colbert ; le 2 septembre 1675, il écrivait à M. de Seignelay, faisant allusion à la conduite de M. de Vivonne :

« Je crois que ce ne sera pas un mal pour les affaires du Roi que » ce soit M. Du Quesne qui nous mène chercher les ennemis ; il me » paroît aussi bien intentionné qu'il est habile et capable. » Du Quesne venait, en effet, à la prise d'Agosta (17 août), de montrer une vigueur qui, du reste, ne manqua à personne. Quand la flotte que menait M. de Vivonne à la conquête de cette ville dont on voulait se rendre maître, afin de posséder un port de refuge dans le Sud de Messine, fut mouillée autour de la baie, au nombre de vingt-neuf vaisseaux, et prêta le flanc aux forteresses qui défendaient l'accès du port, Du Quesne, dont la division se trouvait en face du fort de la Victoire et d'un fort plus petit (*Piccolo*), les canonna si bien, secondé d'ailleurs par les galères, et les attaqua de plus près avec ses chaloupes si énergiquement, que le fort *Vittoria* se rendit par composition au commandant de La Bretèche, capitaine d'une galère, et le *Piccolo* au lieutenant de Du Quesne, « nommé Pallas, qui est » un très-bon sujet[1] ». (Lettre de M. de Vivonne, 2 septembre 1675.) M. de Tourville était entré dans le havre, le premier d'un détachement de six vaisseaux qu'avait fait le Maréchal de Vivonne ; il connaissait Agosta mieux que les autres capitaines, et avait pris la tête du détachement, bien que M. Jean Gabaret le commandât. Sa part dans la journée fut un combat contre la tour d'Avalos, qu'il força à capituler, aidé dans cette attaque par un détachement des troupes des vaisseaux.

Peu de temps avant l'action du 17 août 1675, le chevalier avait, avec M. de Lhéry, fait une petite campagne particulière, si nous pouvons parler ainsi, très-honorable pour l'un et pour l'autre de ces deux capitaines. On avait appris à Messine que des troupes allemandes devaient passer de Trieste en Italie pour aller joindre les Espagnols en Sicile; M. de Vivonne ordonna à MM. de Tourville et

[1] M. de Pallas était lieutenant de vaisseau depuis le mois d'avril 1666 ; il fut fait capitaine le 13 janvier 1677, et mourut à la Havane, sur l'*Oriflamme*, le 9 juillet 1702.

[2] Un bon peintre de marine, dont le musée du Louvre ne possède aucun ouvrage, et qui fit cependant pour Louis XIV un assez grand nombre de tableaux, Jean-Charles-Dominique Van Beecq, Hollandais né à Amsterdam, mais habitué à Paris, fit une vue peinte de la flotte devant Agosta. Ce morceau ne nous est connu que par la gravure finement exécutée par Moyses Fouard, le graveur ordinaire des œuvres de ce Van Beecq, que nous pourrions nommer le Van der Meulen de l'armée navale, et à qui nous avons consacré un article assez développé dans notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Nous en reparlerons à propos du siége de Gênes en 1684.

c'est ce que l'on crut possible. MM. de Tourville et de Lhéry, qui étaient de toutes les bonnes fêtes, partirent quand le vent se fut fait propice, et la mer descendant; c'était le samedi 27 juillet. Ils emmenèrent avec eux un brûlot commandé par M. Serpaut. Le chevalier de Tourville se posta le premier devant Reggio, sous voile, en panne et à une faible portée de canon. M. de Lhéry et le brûlot vinrent le joindre et imitèrent sa manœuvre. Le capitaine Serpaut se lança alors, au milieu du feu de tous les bastions et de la forteresse, alla droit à la frégate, et y attacha son brûlot, qu'il incendia. Il avait été suivi par MM. de Coëtlogon, des Gouttes et de Sillery, résolus à remplacer avec leurs chaloupes M. Serpaut s'il manquait son abordage. La frégate brûlait, quand la *Sirène* et le *Téméraire* combattaient toujours la terre; alors le vent porta l'incendie à une quinzaine de navires, puis à une poudrière, laquelle, en sautant, démolit une portion du bastion qui lui était voisin. Des maisons, en grand nombre, furent aussi brûlées, et quand les deux vaisseaux se retirèrent, ils laissèrent en flammes une portion de la ville, vaste embrasement, qui, aperçu de Messine, réjouit les Siciliens et les Français autant qu'il affligea les Espagnols et les Calabrais, dont Reggio était la ville principale. Il y eut peu de morts et de blessés; un canon creva à bord du *Téméraire*, et tua quatre hommes à M. de Lhéry. A Barletta, un canon avait crevé sur la *Sirène*, mais il n'avait pas causé un grand dommage. (Lettres de M. de Vallavoire et du chevalier de Tourville.) Le chevalier finit en disant : « Serpaut mérite que vous vous souveniez de lui. » (Ces pauvres brûlotiers, on ne faisait pas grand'chose pour eux!) « Pour le chevalier des Gouttes, il » mérite d'être capitaine; c'est un garçon de cœur qui a une applica» tion extraordinaire au métier. Lhéry vous auroit, Monsieur, les » dernières obligations de songer à lui pour le distinguer des autres » capitaines, et de le mettre à 200 francs (*sic*, deux cents francs » d'état-major) avec la pension de mille livres : personne dans le » corps ne le mérite comme lui, c'est de ce que je vous réponds. » Signé :

Le chr de Tourville

(Arch. de la Marine.)

Tourville sentait qu'il méritait aussi qu'on songeât à lui, et, bien

bonne volonté, et il n'y a pas jusqu'*au petit Villette qui eût voulu que la canonnade eût duré plus longtemps*. Je vous le cite parce que *c'est une chose extraordinaire à un enfant de dix ans que d'avoir souhaité d'être blessé pour être mis dans la* Gazette[1]. »

Le chevalier de Tourville, qui n'a pas encore de liaison intime avec le Maréchal de Vivonne et qu'aucun motif de convenance sociale ne peut retenir, traite moins bien le Vice-Roi de Sicile que ne le fit Boileau. Dans sa lettre à M. de Seignelay, datée d'Agosta, 2 septembre 1675, le chevalier dit au fils de M. Colbert : « Ainsi, vous serez averti tôt ou tard de la manière dont les choses se passent, étant persuadé que je ne cours aucun risque à vous parler à cœur ouvert, comme j'ai toujours fait, et que vous *aurez la bonté de brûler ma lettre*. Il recommanda souvent cette précaution, que ne prit point M. de Seignelay; les lettres de M. de Tourville sont sous nos yeux. A propos de l'affaire de Melazzo, il dit :

« Il seroit fâcheux à toute la marine que les officiers généraux ne fussent en droit de rejeter sur M. de Vivonne *le ridicule de sa retraite de Melazzo*,

[1] Le petit Villette dont il est question était Philippe de Valois, qui fut comte de Mursay, mestre de camp du régiment de cavalerie de Monseigneur le Dauphin et brigadier des armées du Roi. Il était fils de Philippe de Valois, marquis de Villette et de Mursay, et de Marie-Anne Hippolyte de Châteauneuf, qu'avait épousée le marquis le 31 juillet 1662. Le second Philippe de Valois — le petit Villette de 1675 — épousa, le 5 avril 1695, Marie-Louise Le Moine, fille d'un conseiller du Roi, chevalier de Saint-Michel. (Reg. de Saint-Louis en l'Ile.) Philippe II de Valois mourut, le 9 novembre 1706, prisonnier de guerre. (Voyez notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* p. 1273.) — Le jeune Villette était à bord de l'*Assuré,* non pas en qualité de volontaire, comme l'a pensé M. Monmerqué, le Roi ne donnant qu'à des hommes faits des lettres de volontaire: mais son père l'avait embarqué pour lui faire prendre de bonne heure le goût des nobles et grands spectacles. La contenance qu'il eut pendant le combat le rendit très-intéressant à la Cour. Le Roi apprit à madame Scarron ce qu'on lui avait mandé de son cousin, et celle-ci se hâta d'écrire à ce sujet une lettre de félicitation à la mère du petit héros (24 février 1676). Le désir manifesté par le « petit Villette » de voir son nom imprimé dans la *Gazette* ne fut point satisfait. Madame Scarron était alors assez avancée dans la faveur du Roi pour que le rédacteur du journal donnât cette satisfaction au brave enfant qui l'intéressait. Pourquoi le journaliste ne mentionna-t-il point Philippe II de Valois dans son récit de la bataille? Probablement M. Colbert ne crut pas que cette mention pouvait être agréable à la grande dame dont il connaissait la position à la Cour, et se dispensa-t-il de faire comprendre dans la relation envoyée à la *Gazette* un détail qui n'ajoutait rien à l'intérêt du tableau d'une action navale importante, et qui touchait seulement une famille. Évidemment madame de Maintenon ne demanda rien à M. Colbert et crut que la ville n'avait point à apprendre ce que toute la Cour savait, ce qui avait été le sujet de tous les entretiens pendant un jour, et déjà était à peu près oublié.

et il étoit de notre honneur à tous qu'on ne tînt pas plus longtemps les vaisseaux dans le port. C'est pour cela qu'on me détacha du côté du golfe » (de Venise), « et qu'ensuite M. d'Alméras étant arrivé avec ses gros navires, l'on forma l'entreprise d'aller brûler les vaisseaux espagnols jusque dans le port de Naples. M. de Vivonne alla à ce grand dessein avec une confiance admirable, et les difficultés ne lui parurent considérables que sur le point de l'exécution. »

Voilà, dans ce trait piquant, l'homme qui a fait voir que l'exécution de pareils projets ne l'embarrassait point, et qui a le droit de railler le Général qui s'arrêta au moment d'exécuter. Il ajoute :

« Le Maréchal exclut tous les capitaines du conseil où l'on prit la résolution de retourner à Messine comme on était venu. Je crois qu'il vous aura fait savoir le bonheur qu'il eut de trouver, pendant un calme, plusieurs barques chargées de blé, sans quoi les murmures des Messinois auroient été grands. »

Ce fut après ce scandaleux retour du golfe de Naples, où l'on mouilla à peine les proues des vaisseaux, que le conseil décida de « tenter le pillage d'Agosta ». La flotte quitta cette ville soumise, laissant quatre vaisseaux dans son port, pour la défendre contre une surprise des Espagnols, et M. de Mornas, Maréchal de camp, pour la commander et en réparer les fortifications, que le canon n'avait pas épargnées.

XII.

La question des vivres pour Messine, toujours instante et grave, celle aussi des victuailles pour les vaisseaux, dont les soutes se vidaient, préoccupaient M. Colbert à Paris et M. de Terron en Sicile. Celui-ci ne doutait pas que le Ministre ne pourvût à tout et que le Roi n'eût donné des ordres pour que des flûtes apportassent à la ville et à la flotte, sinon l'abondance, au moins le nécessaire. M. de Vivonne ne partageait pas cette quiétude de l'Intendant ; aussi prit-il la résolution, probablement contre l'avis des officiers généraux et des capitaines les plus expérimentés, d'envoyer Du Quesne avec le gros de l'armée navale, les brûlots et les bâtiments de charge qui étaient sur leur lest, à Toulon « reprendre des vivres et » recevoir les ordres du Roi ». La route qui était tracée par le Maréchal, général de la flotte, menait d'abord Du Quesne à Cagliari « pour tâcher d'y prendre langue des ennemis et savoir s'ils » avaient « établi là leurs rendez-vous. » Il devait de là, si le temps le lui per-

mettait, « faire un bord jusques à Tunis, pour voir en quel état » étaient « les bâtiments envoyés à cette côte pour charger des blés, et savoir quel fondement on » pourrait « faire à l'avenir pour y établir des rendez-vous et pour en tirer les besoins soit de l'armée, soit de Messine ». Trois navires de guerre devaient accompagner Du Quesne jusqu'à Tunis, chargés de ramener à Messine les bâtiments porte-blé, les *frumentariæ naves,* comme disaient les Latins. Du Quesne, s'il capturait en route, du Phare à Cagliari et à la côte d'Afrique, quelque vaisseau chargé de provisions de bouche, le devait remettre au commandant des trois navires qui le suivraient, et celui-ci l'emmènerait à Messine. (Ordre donné à M. Du Quesne, le 16 de septembre 1675, s'en allant en France. Arch. de la Marine, Campagnes.)

M. de Vivonne, qui ne s'inquiétait guère de donner de ses nouvelles à la Cour, voulait que Du Quesne lui donnât fréquemment des siennes, et qu'un va et vient de tartanes légères fût établi entre Toulon et la Sicile, pour lui faire connaître les ordres des Ministres et l'état des choses au port, où allait se caréner l'escadre de Du Quesne et se charger pour retourner promptement à Messine. Le premier bâtiment qui devait revenir à M. de Vivonne était une frégate légère commandée par M. de Cohorn, qui était à la suite du Lieutenant général. Cette frégate n'avait besoin que d'un suif, et son espalmage ne devait pas être long. Le Maréchal enjoignait à Du Quesne de s'aboucher avec M. Arnoul, dès son arrivée à Toulon, d'écrire ensuite à la Cour et d'y dépêcher le chevalier de Chaumont, major de la flotte, pour porter ses lettres et celles de M. de Vivonne, « et » non plus tôt ». Le Vice-Roi ne voulait pas que les lettres écrites de Messine au Roi, à M. Colbert, à M. de Seignelay ou à M. de Pomponne, arrivassent à Versailles avant ses mémoires et donnassent des informations contraires aux siennes et établissant des préjugés contre lui.

La résolution du Vice-Roi avait plus d'un inconvénient, dont le plus grand était d'exposer les vingt vaisseaux de Du Quesne à rencontrer, en revenant de Provence, une armée Hispano-Batave beaucoup plus forte qu'eux, et à trouver une défaite quand Messine avait besoin d'une victoire. Et puis, pourquoi promener vingt-trois vaisseaux et de lourdes flûtes, du Phare en Sardaigne, de Sardaigne à Tunis, et ensuite de Tunis à Toulon, cette flotte diminuée de trois vaisseaux? Si l'on avait besoin de vivres à Messine, pourquoi ne pas

les aller chercher par le chemin le plus court? Pourquoi cette perte de temps? N'avait-on pas des bâtiments légers pouvant aller à la découverte des ennemis et s'informer à Tunis? Ces observations furent sans doute faites à M. de Vivonne, qui passa outre. Le Roi fut loin d'approuver cette façon d'agir du Maréchal, et le lui fit savoir par une lettre du 17 octobre; cependant, après lui en avoir fait doucement le reproche, il lui dit, par la plume de M. Colbert :

« Mais comme vous avez estimé qu'il étoit plus important au bien du service de les renvoyer » (les vingt vaisseaux), « j'approuve la résolution que vous avez prise, et j'envoie dès à présent mes ordres à Toulon pour travailler incessamment au radoub et caréner tous mes vaisseaux, et la préparation de six mois de vivres, mon intention étant de les remettre en mer précisément au premier jour de décembre prochain, sous le commandement de M. Du Quesne, pour vous aller joindre, ne doutant pas que vous n'ayez pris vos mesures et ne lui ayez donné tous les ordres et les rendez-vous nécessaires pour joindre les dix vaisseaux que vous avez conservés, afin qu'ayant toutes mes forces rassemblées, elles puissent être en état de combattre la flotte d'Espagne et de remporter les mêmes avantages que mes armées de terre ont jusqu'à présent remportés sur terre. » (Bibl. Nat., Ms. fr. 8031.)

Quel chemin reprendrait Du Quesne pour regagner Messine? Comment ferait-il sa jonction avec les dix vaisseaux qu'avait gardés M. de Vivonne et que commandait M. d'Alméras? Irait-il chercher le Phare par le Nord, ou ferait-il le tour de la Sicile, en doublant le cap Passaro, et en côtoyant le bord sur lequel s'élèvent Syracuse, Agosta et Catane? Louis XIV posa ces questions à M. Colbert, qui n'était pas en mesure d'y répondre et qui, pour en avoir la solution, écrivit, le 17 octobre, à Du Quesne, lui ordonnant de réunir à son bord les officiers généraux pour connaître leur sentiment sur le point qu'on ne pouvait suffisamment éclaircir à Versailles. Du Quesne appela à bord du *Saint-Esprit* MM. Gabaret, de Preuilly et de Valbelle, leur lut la lettre du 17 octobre, et recueillit les opinions de chacun d'eux. Du Quesne et MM. de Gabaret et de Preuilly furent d'avis que l'armée devait prendre le chemin le plus court, c'est-à-dire aller droit au Phare, à l'entrée duquel, dans la saison avancée, il n'y avait pour les ennemis aucun mouillage « que très-dangereux »; qu'à la vérité cette entrée n'était pas facile pour la flotte française; mais que, dans le cas où le vent ne lui permettrait pas de donner tout de suite dans la passe, lorsqu'elle serait à la vue de Stromboli, elle se tiendrait là en croisière, prête à combattre;

car il n'était pas douteux que les dix vaisseaux de M. d'Alméras, ayant le même vent qui favoriserait les Espagnols, ne vinssent se joindre au pavillon Amiral et rendre égales les chances de la lutte. MM. de Preuilly et Gabaret, bien qu'ils fussent de l'avis de Du Quesne, tinrent à mettre par écrit leur opinion et à l'adresser au Ministre, en même temps que Du Quesne adressait sa lettre, datée du 26 octobre 1675. La dépêche du Lieutenant général, fort longue et qui entre dans des détails de rendez-vous, etc., est aux Archives de la Marine. Un duplicata en court le monde; il parut dans une vente faite à Paris, au mois de mai 1843; il revint sur le marché, le 10 mars 1847. Nous ne savons en quelles mains il est aujourd'hui. Quant à l'avis de MM. Gabaret et de Preuilly d'Humières, il est aux Archives de la Marine. M. de Valbelle, qui était rarement du sentiment de tout le monde et plus rarement encore de celui de Du Quesne, plaida vivement dans un long Mémoire (Arch. de la Marine) pour la navigation à l'ouest de la Sicile, le passage dans le détroit de Malte, et l'entrée de la passe du Sud en doublant le cap le plus méridional de l'île.

M. Colbert reçut les trois lettres, et le 8 novembre, après les avoir lues au Roi, une bonne carte de la Méditerranée sous les yeux, il écrivit à Du Quesne que Sa Majesté approuvait son avis de « la jonction par le Nord du passage du Phare ». Du Quesne accusa réception de sa lettre au Ministre, le 19 novembre, et lui dit que depuis les premiers jours du mois on a à Toulon « des avis de » Ligourne et de Gênes de l'arrivée de Reutre » (bonne prononciation du *Ruyter* hollandais) « à Cadis, et, par un vaisseau anglois » qui a navigué avec lui de Cadis à Alican, que ce Hollandois alloit » aux Alfages et à Barcelone, côte de Catalogne. » Du Quesne ajoutait que « la jonction des Espagnols aux Hollandais pourroit bien tar- » der si les Hollandois attendent en Catalogue les quatre vaisseaux » des leurs qui ont entré à Cadis avec un grand vaisseau espagnol » qu'ils étoient allé prendre en Biscaye, ou même si Don Jouan » (Juan d'Autriche) « s'embarque, ce qui n'est pas une affaire si facile » par la grande suite qu'il mène avec lui. »

Cette considération du grand train qui suivait Don Juan d'Autriche ne fut point une des causes qui l'empêchèrent de prendre part à la campagne; il ne voulut pas quitter le Roi.

« Monseigneur, dit encore Du Quesne, en cas que nous joignions nos dix vaisseaux avant que ceux des ennemis le soient » (avant la jonction de

ments et de la table. Quant à la lettre, elle contenait probablement une plainte adressée au Ministre en dehors des officiers généraux, ou un avis contraire à celui qu'avait donné Du Quesne sur la question du retour à Messine. Les choses allaient ainsi, à cette époque; tout le monde écrivait à la Cour, chacun dans son intérêt ou selon sa passion. Beaucoup de lettres adressées à M. Colbert et à M. de Seignelay ont été conservées; l'historien n'a pas à s'en plaindre, mais assurément la discipline n'avait point à y gagner.

Le 23 novembre 1675, Du Quesne écrivit à M. Colbert pour l'avertir que presque tous les vaisseaux étaient en grande rade, à Toulon, mais que le départ de sa flotte se trouvait retardé par ce que l'on embarquait encore et par l'argent, le trésorier ne payant que fort lentement les équipages, et se trouvant en retard à ce point que « les tables jusqu'à la fin de l'année » n'étaient point payées ni « celles des officiers du *Saint-Esprit* ni mon état-major et table, » ajoutait Du Quesne, quoique je leur ai fait voir ce que vous, » Monseigneur, avez eu la bonté de m'écrire sur cet article dès le 8ᵉ. » *Tout cela ne fait rien à ces messieurs qui ont leur compte et bonne* » *table*. En mon particulier, je suis contraint de ne leur plus rien » demander et *d'engager plutôt ce que j'ai de vaisselle,* pour ce qui » me regarde. Il n'y a que celle du capitaine et des officiers du vais- » seau à quoi je ne puis remédier, n'étant pas de mon fait, ayant » suffisamment de charge à ma table, savoir des majors, des com- » missaires, trois ou quatre volontaires par brevet du Roi, outre les » autres officiers, capitaines et autres survenants, ainsi qu'il arrive » journellement, à quoi l'honneur du service veut que l'on réponde, » comme vous l'avez sans doute remarqué par ma lettre du 30ᵉ oc- » tobre dernier. De plus, vous savez, Monseigneur, que depuis que » j'ai l'honneur d'être Lieutenant général, j'ai toujours eu un capi- » taine qui a eu sa table pour ses officiers du vaisseau, différente de » l'état-major. Et, comment, Monseigneur, pourrait subsister l'ordre » qui est établi dans les armées du Roi, qu'un Lieutenant général, » qui, dans toutes les occasions que le vaisseau sur lequel il est » monté se treuve (*sic*) désemparé soit par la tempête ou dans un » combat, il quitte ce vaisseau et monte celui qui lui convient pour » continuer le service, autrement il n'auroit pas cette faculté; il arri- » veroit que la personne du Lieutenant général seroit attachée à ce » vaisseau désemparé, ce qui seroit à mon avis contre le bon sens. » Ainsi, il est de l'ordre et de la nécessité du service qu'il y ait au-

» moins un capitaine et ses officiers qui soient attachés à ce vais-
» seau » (le Vaisseau Amiral) « pour en répondre. C'est de la
» manière que vous l'avez ordonné par les états, lorsque j'ai monté
» le *Lys*, que le sieur de Septème, capitaine, a eu la table pour ses
» officiers, et le sieur de Vaudricourt sur ce vaisseau le *Saint-Esprit*,
» jusques au jour qu'il a reçu vos ordres pour attendre à Toulon;
» en ce cas, Monseigneur, j'ai cru que mon fils, à qui Sa Majesté a
» fait l'honneur de le créer capitaine, succéderoit à la place dudit
» sieur de Vaudricourt, puisqu'il a servi et sert encore en cette qua-
» lité sur ce même vaisseau, suivant vos ordres. Ainsi, Monseigneur,
» qu'il vous plaise, de grâce, de prononcer et donner vos ordres auxdits
» sieurs Arnoul et trésorier de n'apporter plus de difficultés aux
» choses décidées. Je suis persuadé que vous ne voudriez pas que
» ces messieurs de deçà qui manient la bourse me fassent devenir
» d'évêque meunier. »

Ce passage n'est pas d'une très-grande clarté. Du Quesne écrivait vite et ne s'appliquait pas à chercher le bon enchaînement des phrases; il pensait que M. Colbert le comprendrait toujours assez. D'ailleurs eût-il voulu mieux faire, il est probable qu'il n'y serait point parvenu. Son éducation première avait été négligée, comme l'était celle de la plupart des enfants de la petite bourgeoisie, celle même des enfants de la noblesse. Il n'avait lu probablement ni l'*Astrée*, ni le *Grand Cyrus*; les lettres n'étaient pas de son goût, et il avait des devoirs qui le détournaient de l'étude du beau langage. Ce qui ressort de ce morceau que nous détachons de la lettre du Lieutenant général, c'est que les choses étaient encore assez mal réglées en 1675, en ce qui était du service de la trésorerie, dont avait la charge M. Pellissari, et que M. Colbert, qui aimait l'ordre et cherchait à l'établir, n'était pas bien obéi. Sous un autre rapport, ce fragment n'est pas sans intérêt; il nous fait connaître un détail qu'il est bon de noter. L'officier général avait sa table particulière où il traitait les passagers d'un certain rang et entre autres les volontaires à qui le Roi donnait brevet pour servir sur le vaisseau Amiral. Le capitaine du vaisseau pavillon avait aussi sa table et y recevait les officiers de ce vaisseau, capitaine en second, lieutenants et enseignes. Un autre détail nous intéresse dans ce paragraphe, il nous montre que Henri Du Quesne était alors devenu capitaine en second du *Saint-Esprit*, quand M. de Vaudricourt était le premier capitaine. Du Quesne espérait que le Roi ferait de son fils le succes-

seur de M. de Vaudricourt, comme capitaine du pavillon Amiral. Nous avons vu que le nouveau capitaine n'était pas avec son père en juin 1675.

La décision que Du Quesne avait sollicitée par sa lettre du 19 novembre « pour les vaisseaux de MM. de La Fayette et de Langeron », il la demandait encore, le 23 novembre. M. de Langeron commandait le *Sage,* que désirait commander M. de Béthune; M. de Langeron monta son vaisseau et M. de Béthune eut la *Sirène.* Quant à M. de La Fayette, capitaine du *Prudent,* il était tombé malade depuis assez longtemps; il voulait pourtant faire la campagne; Du Quesne craignait que ses forces ne le trahissent, et attendait que le Ministre se prononçât sur la question de savoir s'il devait laisser ce brave et zélé capitaine se rembarquer, ayant pour le suppléer un Lieutenant qui n'était « pas encore grand marinier ». M. de La Fayette garda le *Prudent,* sa santé s'étant un peu rétablie.

Du Quesne finit sa lettre du 23 novembre par cet avis qu'il donnait à M. Colbert :

« J'ai oublié jusques à présent de vous informer que j'ai fait mettre au garde-magasin de la marine deux gros canons du calibre de 36 et de fonte verte qui étoient dans les deux forts d'Augouste, que je pris avec ma division. L'une de ces pièces est éventée, l'autre crevée par la volée; il y a de quoi, à Toulon, fondre cinquante canons de six livres de balle, dont il manque pour les batteries des moyens vaisseaux. »

Les canons de 6 étaient canons de gaillard pour les vaisseaux de quatrième rang.

Le 27 novembre 1675, Du Quesne annonça au Ministre qu'il avait reçu de M. de Vivonne une dépêche datée du 24 octobre; le Maréchal Vice-Roi le priait « d'aller promptement le secourir ». Du Quesne assurait qu'il ferait servir tous les vents pour aller à Messine en passant à l'Est ou à l'Ouest de la Corse ou de la Sardaigne, et pour entrer dans le Phare ou pour doubler la Sicile, ce que M. de Vivonne ne trouvait pas mauvais, il l'avait écrit à M. Arnoul. Du Quesne écrivait le 27 novembre au Vice-Roi qu'il espérait partir bientôt, et lui demandait de faire tenir les dix vaisseaux et les brûlots prêts à sortir par le Phare au moment où la flotte de Toulon serait en vue, afin de la joindre, soit qu'elle fût « en combat ou autrement, attendu que le principal objet des ordres du Roi » est la jonction de tous les vaisseaux. Cependant les vivres n'étaient pas encore embarqués, et quant au payement des équipages, ordonné par M. Colbert, « il

» avance, disait Du Quesne, comme il plaît au trésorier, puisque « *quand il veut dire qu'il n'y a pas de fonds, il n'y a pas un mot à* » *répliquer*. Pour ce qui me regarde en particulier et dont je vous ai » été importun, ajoute le Lieutenant général du ton de la résigna- » tion, il m'a déclaré que vous n'aviez pas encore prononcé, et que » jusques là je n'avais rien à espérer de lui. Ce n'est pas ce qui » retardera, pourvu que le sieur Arnoul satisface à ce qu'il a pro- » mis, de donner la subsistance au capitaine (du *Saint-Esprit*) et aux » officiers. » Ainsi, M. Colbert pressait le départ de Du Quesne et ne prenait pas sur une question qu'il savait très-bien intéresser au dernier point le commandant de la flotte retenue à Toulon, une décision qui forçât le commis de M. Pellissari à désintéresser Du Quesne! Fallait-il donc que celui-ci mît sa vaisselle en gage?

M. Colbert avait eu la pensée de faire un changement dans le commandement de quelques vaisseaux, et il avait envoyé à Du Quesne et à M. Arnoul des lettres du Roi ayant pour objet de donner le *Sceptre* à Du Quesne, qui rendrait le *Saint-Esprit* à M. de Tourville. A cela Du Quesne répondit :

« Ceci s'exécuteroit dès ici si ce changement se pouvoit faire sans » retarder notre partance par ce *remue-ménage*. »

En envoyant la lettre à M. de Seignelay, M. Colbert écrivit à la marge de cette phrase : « des termes de mépris qu'il ne faut pas » souffrir. » *Remue-ménage* était un terme familier et non un terme de mépris; il convenait fort bien à la situation, car MM. Du Quesne et Tourville faisant un chassé-croisé, — ah! si M. Colbert nous entendait! — avaient, en effet, à remuer chacun son ménage d'un vaisseau à l'autre. M. Colbert était trop délicat.

« Les choses étant arrangées de manière qu'elles feroient tort à » l'estive » (équilibre, stabilité, du latin *stare*) « de ces deux vais- » seaux, le *Sceptre* et le *Saint-Esprit*, j'ai cru, Monseigneur, que » Sa Majesté approuveroit que, pour avancer son service, l'on remît » le changement du *Sceptre* à quand on sera à Messine, lorsque » l'occasion se présentera, et que cependant le chevalier de Tour- » ville monte sur ledit vaisseau le *Sceptre* et le sieur Chabert sur le » *Fier*, et moi je demeurerai sur le *Saint-Esprit* avec cinquante » hommes de plus que je prendrai de l'équipage du *Sceptre*, qui en » auroit encore cinq cent cinquante et moi cinq cents, jusqu'à ce » que ce changement se puisse faire, comme il est dit. Ajoutez à » la, qu'en cas que M. le duc de Vivonne résolve de s'embarquer,

» les choses se feront alors plus aisément, sans préjudice pour le » service. »

M. le chevalier de Valbelle arrivait de Marseille le jour où Du Quesne écrivait ; il rapportait qu'un Anglais avait vu M. de Ruyter croisant avec vingt-cinq vaisseaux devant l'île d'Ivice. On ignorait s'il allait de là en Sicile, ou s'il attendait la flotte des Malouins pour l'attaquer.

Du Quesne revenait sur le point de son capitaine de pavillon et demandait pour Henri, son fils, la lettre de service qu'il attendait, « puisque, dans l'ordre, il devait monter sur le *Saint-Esprit* à la place » de M. de Vandricourt, qui attendait à Toulon de nouveaux ordres » de la Cour ». Du Quesne remit sa dépêche pour M. Colbert à son neveu Du Quesne-Guiton. De cet officier, fils de son frère Jacob et d'une fille de Jean Guiton, — on se rappelle le mariage de Jacob Du Quesne dont nous avons parlé tome 1er, page 166, — Abraham Du Quesne disait :

« Il est parti, en 1670, lieutenant sur les vaisseaux du Roi allant en Perse. Il a couru plusieurs aventures, entre autres de trois ans de prison à Batavia ; il a repassé en Europe dans un vaisseau anglois, moyennant deux cents écus. Je puis vous assurer qu'il étoit déjà, avant ce voyage, très-bon officier. Son père a été tué, dans le service, d'un coup de canon ; qu'il vous plaise de le considérer comme un bon sujet, et lui faire payer ce *qu'il vous plaira de ses appointements dus,* pour en quelque sorte réparer la misère qu'il a soufferte à son dernier voyage. J'aurois beaucoup de joie que vous lui donniez de l'emploi sur mon bord dans l'occasion présente. Il est venu de loin en chercher, avec grand désir de se distinguer. J'espère que vous le renverrez aussitôt et que vous me ferez l'honneur de me croire, avec tout respect et obligation, etc. »

Du Quesne-Guiton, que recommandait son oncle à M. Colbert, fut un officier très-éminent ; le Lieutenant général l'estimait et l'aimait beaucoup, et l'eut souvent à ses côtés dans des circonstances glorieuses.

Lorsque Du Quesne eut achevé sa dépêche du 27 novembre, il descendit de son vaisseau et alla chez M. Arnoul, où il trouva tous les Chefs d'escadre et capitaines fort émus d'une déclaration qui venait de leur être faite. On leur avait annoncé qu'il n'y avait point de fonds fait pour leur table, et que ce qui aurait dû leur être payé du 15 octobre jusqu'au 27 novembre, ce qui devait aussi leur être compté pour le même objet, à titre d'avance ordinaire, du 27 novembre au 1er janvier 1676, ne leur serait point donné, si une déci-

sion prompte de la Cour n'intervenait pas à ce sujet. C'était une véritable émeute. Ces officiers estimaient n'avoir pas démérité, ayant « bien employé leur temps par le redoublement de leur application et de leurs soins au service ». Du Quesne avant de retourner à bord du *Saint-Esprit,* écrivit de chez l'Intendant, à dix heures du soir, une courte lettre à M. Colbert pour l'avertir de ce qui se passait :

« Je crois être obligé de vous dire que la défiance où les met cette nouvelle pourroit produire de fâcheux effets à l'avenir par le peu de dispositions qu'ils auroient à faire les avances nécessaires pour la nourriture de leurs officiers, causée par leur impuissance et par la crainte de n'en être pas remboursés ; en sorte que je crois qu'il est nécessaire que vous ayez la bonté de les rassurer par une décision favorable, en leur faisant donner le fonds de leur table. Je suis, etc. — A Toulon, ce mercredi 27e novembre, à dix heures du soir. (Du Quesne à M. Colbert; Collection de feu M. Monmerqué. Cette lettre fut imprimée dans le premier volume de l'*Isographie des hommes célèbres*, in-4°; Paris, Alexis Mesnier, 1828-1830.)

M. Colbert suivit-il le conseil donné par Du Quesne? C'est probable. Quoiqu'il en soit, le 16 décembre, le Lieutenant général appareilla de Toulon avec vingt vaisseaux et six brûlots qui firent voile pour Messine. (*Gazette de France,* Toulon, 17 décembre 1675.)

XIII.

M. Michel-Adriantz de Ruyter reçut, le 27 ou 28 juillet 1675, l'instruction qui lui était donnée par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande. Elle était datée du 26 juillet. Il avait ordre d'aller trouver « l'armée navale d'Espagne, afin que celle-ci étant jointe à la flotte des États, elles » allassent « ensemble, avec la bénédiction de Dieu, faire rentrer Messine sous l'obéissance du Roi d'Espagne ». M. de Ruyter s'était, depuis quelque temps déjà, préparé à partir; le 29 juillet, il se sépara de sa famille, de ses amis, triste, et préoccupé de pressentiments douloureux. Il avait la conviction que la campagne qui allait s'ouvrir serait pour lui la dernière. « Cette expédition ne s'achèvera pas que je n'y demeure, je le sens » bien » ; telles furent les paroles qu'en l'embrassant il dit à Bernard Somers, son gendre, et que celui-ci recueillit et transmit plus tard à l'historien du Lieutenant-Amiral. Au reste, M. de Ruyter, pieux et se regardant comme un instrument dans la main de Dieu, était résigné ; les pensées douloureuses qui l'agitaient en quittant tout ce qu'il

aimait à Amsterdam, ne le préoccupèrent pas longtemps. Il avait un grand devoir à remplir, et il donna à son accomplissement tout ce qu'il avait de force d'âme et de vigueur corporelle. Le 16 août, avec un bon vent, il fit voile, se dirigeant vers Dunkerque. Il était à la hauteur de Douvres, le 7 septembre, et, le 26, il jetta l'ancre à Cadix. Il n'avait que dix-huit vaisseaux de guerre, deux brûlots et six senaus, petits navires gréés à peu près comme de nos jours le sont les cutters, c'est-à-dire ayant un mât debout, un beaupré, et portant pour voilure un foc, et, à l'arrière, une voile trapézoïde enverguée sur une corne et bordée sur une baume.

Abrégeons. M. de Ruyter alla aux Alfages, espérant trouver six vaisseaux espagnols, qui devaient y venir d'Oran et qu'il ne vit point à ce rendez-vous; il attendit quelques jours Don Juan d'Autriche, qui ne vint pas non plus, et se décida à partir pour Cagliari, le 29 novembre 1675. Son armée s'était diminuée de huit vaisseaux, M. de Haen, commandant de l'arrière-garde, s'étant séparé de lui, aux Baléares, le 3 novembre, dans un coup de vent de N.-E. Des navires qui lui restaient, M. de Ruyter fit deux divisions, la première sous ses ordres immédiats, l'autre sous les ordres du commandeur Nicolas Verschoor. L'Amiral hollandais partit alors de Cagliari et mit le cap sur la Sicile. Il arriva à Melazzo le 20 décembre 1675. Là étaient seulement un vaisseau de guerre espagnol et une escadre de quatorze galères. Le 2 janvier 1676, le Vice-Amiral de Haen mouilla à Melazzo, ayant avec lui sept vaisseaux de guerre, deux senaus et deux bâtiments de charge. Il venait de Palerme où l'avait retenu Don André d'Avola, prince de Montesarchio, Amiral d'Espagne. M. de Ruyter avait ordre de la Cour de Madrid de s'entendre, sur tout ce qui était de l'entreprise contre les Français, avec le Vice-Roi de Sicile pour l'Espagne, Don Francisco de Toledo, marquis de Villafranca. Les derniers avis qu'il avait reçus du Roi Charles le prévenaient que la flotte espagnole était mise sous le commandement du général des galères et, en son absence, sous celui du prince de Montesarchio.

Du Quesne était bien impatiemment attendu à Messine. Le duc de Vivonne écrivait à M. de Louvois, le 2 janvier 1676 :

« L'armée navale des ennemis, composée de vaisseaux et de galères, est venue mouiller la nuit passée au-dessous de l'Ibisso » (petite ville non loin de Melazzo); il ajoutait, que « y ayant débarqué de l'infanterie, elle a pris ce poste, que nous gardions depuis le mois de juin. Les ennemis *n'ont point*

donné de combat pour y entrer, parce qu'un capitaine messinois qui gardoit un des postes, a introduit les ennemis dans la place. M. de Vintimille a été fait prisonnier, et quelques-uns de ses officiers. »

Dans une lettre du 9 janvier à MM. les États Généraux, M. de Ruyter donna une version différente de cet événement ; elle est plus honorable pour la garnison d'Ibisso et nous la devons croire plus certaine, M. de Ruyter ayant été témoin d'un fait que M. de Vivonne n'avait encore pu vérifier :

« Le 2, à la pointe du jour, disait-il, les Espagnols, *appuyés de notre flotte*, attaquèrent une place nommée Ibiso (*sic*) où il y avoit *quelques Messinois et peu de François. Elle se défendit courageusement pendant une forte attaque qui dura trois heures ;* mais comme il y avoit peu de monde, elle fut obligée de se rendre. »

M. de Vivonne ajoutait :

« Cet accident trouble fort les habitants de cette ville de Messine, et la durée de leurs maux les touche si fort, que si M. Du Quesne ne vient bientôt, il est à craindre qu'il n'arrive quelque chose de fâcheux.

» Nous sommes si peu de monde que nos forces ne sont pas suffisantes pour mettre une si grosse ville à la raison, si elle vouloit se remettre entre les mains des ennemis. Il y a longtemps que *je demande quelque secours de monde ; si on ne m'en peut envoyer beaucoup, nous ferons la résistance que nous pourrons.* DIEU FERA LE RESTE. »

Une petite intrigue, ourdie par trois personnes étrangères à la ville, faillit mettre Messine aux mains espagnoles ; elle fut heureusement déjouée. Un des conspirateurs fut chassé, — c'était un marquis d'Ornano, Corse à la dévotion du gouvernement espagnol ; — les deux autres furent pendus par les pieds, — c'étaient un certain abbé Lipari et son frère, Calabrais qui s'étaient insinués dans la confiance de M. de Vivonne. Deux complices des Lipari furent aussi mis à mort. (Lettre de M. de Vallavoire, 18 mars 1676.)

M. de Terron écrivait au Ministre de la guerre, le 6 janvier : « Nous attendons à toute heure l'arrivée de M. Du Quesne, et il viendroit maintenant fort à propos, étant certain que Ruyter, qui est à Melazzo » (il n'y était plus ; il en était parti le 1er janvier se dirigeant vers le Phare) « avec tous les pavillons de Hollande, attend encore quelque renfort de vaisseaux espagnols... » Le 8 janvier, l'Intendant de Messine donnait cet avis à M. de Louvois :

« Nous apprîmes hier, par une felouque envoyée par M. Du Quesne, qu'il étoit proche des îles de Lipari et Stromboli, et Ruyter ne paroît plus sous Melazzo. » (Arch. de la Guerre, vol. 510.)

Le 5 de janvier, Du Quesne disait à M. Colbert :

« Nous sommes à vue des îles de Sicile, dès le premier jour de l'an. Stromboli nous demeure présentement à l'Est, le vent est au S.-S.-E., très-petit et la mer calme, toujours dans le dessein de faire notre route ainsi que je vous en ai informé. » (Bibl. Nat., Ms. fr. 8031.)

Du Quesne manœuvrait pour approcher du détroit, ne doutant pas qu'au Nord de la passe il trouverait M. d'Alméras avec les dix vaisseaux qui devaient venir se ranger sous son pavillon. Il veillait et se tenait prêt à combattre M. de Ruyter s'il le rencontrait dans des circonstances de vent et de marée qui lui permissent de l'approcher. De son côté, le Lieutenant-Amiral de Hollande cherchait à découvrir la flotte française et s'avançait à l'Est pour la combattre.

M. de La Fayette, qui, sur le *Prudent,* chassait en avant de l'armée, rencontra un vaisseau anglais dont le capitaine lui dit qu'il avait vu M. de Ruyter près de Melazzo et que cet Amiral avait répondu à la demande qu'il lui adressait : « Que faites-vous en ces mers? » « *J'attends ici le brave Du Quesne.* » (Lettre de M. de Valbelle, Messine, 27 janvier 1676; Arch. de la Marine et relation [anonyme], datée du 25 janvier; Vieilles Archives de la Guerre, vol. 510, p. 11.) M. de Ruyter avait vingt-cinq vaisseaux de guerre, y compris un galion espagnol, la *Madona del Rosario*. Le capitaine anglais en question « assuroit (écrivit Du Quesne, le 12 janvier) avoir parlé audit Reutre, qui lui avoit dit qu'il nous attendoit là pour nous combattre et empêcher notre jonction. »

Le 7 janvier au matin, vers l'île des Salines (Salini, deux lieues Nord de Lipari), l'armée ennemie apparut aux Français, venant en bon ordre, vent arrière, au nombre de trente vaisseaux et neuf galères. Du Quesne signala alors à ses trois divisions de prendre leur ordre de bataille, ce qui fut fait « avec peu de voiles pour attendre les Hollandois ». Ce jour-là, M. de Ruyter, qui avait le vent, n'arriva point sur Du Quesne, et le soir vint sans qu'aucune attaque eût été tentée. Toute la nuit, les Français forcèrent de voile et louvoyèrent pour gagner le vent. Ils y réussirent à souhait. L'ennemi se mit en bataille au point du jour, non loin des îles Alicuri et Filicuri, à l'Ouest de Salini.

M. de Valbelle, dans une lettre du 27 janvier, dit : « Au point du jour, nous le vîmes entre la Panerie et Stromboli » ; cela place le champ de bataille plus à l'Est. La Panerie de M. de Valbelle est l'île Panaria, au S.-O. de Stromboli. Le copiste de M. Eugène Süe ne

put pas lire le mot : Panerie, bien que l'écriture du chevalier soit assez lisible, et il se tira d'embarras en consultant une carte incomplète de la mer Sicilienne, sur laquelle il trouva pour tout nom de localité commençant par un *p :* « Passaro ». M. Süe accepta cette solution de la difficulté, imprima : *Passaro* au lieu de *Panerie,* sans faire attention qu'entre Stromboli et le cap Passaro il y a un assez grand espace de mer et toute la largeur de la Sicile à l'Est; en note il plaça ce renseignement : « *Cap Passaro,* pointe S.-E. de la Sicile, par 36° 41′ Nord, et par 15° 5′ à l'Est de Paris. » C'était bien la peine!

La flotte de Du Quesne se mit en ligne; l'arrière-garde se trouvant un peu en arrière : Avant-garde, commandée par M. de Preuilly, qui dans l'ordre naturel avait l'arrière-garde, mais que les circonstances antérieures avaient ainsi placé : 1° le *Prudent,* capitaine, le chevalier de La Fayette; 2° le *Parfait,* capitaine, M. de Châteauneuf; 3° le *Saint-Michel*, monté par le marquis de Preuilly d'Humières; 4° le *Fier,* capitaine, M. de Chabert; 5° le *Mignon,* capitaine, M. de Relingue[1]; 6° l'*Assuré,* capitaine, M. de Villette; brûlots, capitaines, le marquis de Beauvoisis et chevalier de La Galissonnière. = Corps de bataille, sous Du Quesne : 1° le *Sage,* capitaine, le marquis de Langeron; 2° la *Sirène,* capitaine, M. de Béthune; 3° le *Pompeux,* capitaine, le chevalier de Valbelle; 4° le *Saint-Esprit,* portant le pavillon de Du Quesne, capitaines, MM. Henri Du Quesne et de Montreuil; 5° le *Sceptre,* capitaine, le chevalier de Tourville; 6° l'*Éclatant,* capitaine, M. de Cou; 7° le *Téméraire,* capitaine, M. de Lhéry; 8° l'*Aimable,* capitaine, M. de La Barre; brûlots, capitaines, MM. Champagne et Honorat. = Arrière-garde, menée par M. Gabaret (Jean et non pas Louis, ainsi que le crut M. Eugène Süe) : 1° Le *Vaillant,* capitaine, M. de Septême; 2° l'*Apollon*, capitaine, le chevalier de Forbin; 3° le *Joli,* capitaine, M. de Belle-Ile; 4° le *Sans-Pareil,* monté par M. Gaba-

[1] Les documents écrivent ce nom : Relingues; mais le capitaine signait :

de Relingue

ret; 5° l'*Aquilon*, capitaine, M. de Villeneuve-Ferrières; 6° le *Magnifique*, capitaine, M. Gravier; brûlots, capitaines, MM. Desprez et Serpaut.

Écoutons maintenant Du Quesne (lettre des 12-30 janvier) :

« Le sieur de Preuilly d'Humières, par occasion, faisoit ce jour-là » (8 janvier) l'avant-garde avec sa division, et le sieur Gabaret l'ar- » rière-garde, qui avoit pour opposé le Vice-Amiral ennemy, notre » avant-garde ayant le Contre-Amiral, et moy, Reutre à la bataille » (au corps de bataille). « Je commençai d'arriver sur les ennemis, et » notre avant-garde en ayant eu les ordres arriva aussi. Les Hollan- » dois commencèrent à faire feu sur nous d'assez loin, sans pour- » tant que de mon bord on ait tiré qu'à bonne portée » (portée utile), « toujours en arrivant sur Reutre, qui ne se fit pas un » point d'honneur de lâcher pied pour s'éloigner de nous » (*sic*), [Faut-il voir là une allusion plaisante à la conduite des généraux espagnols le jour du combat de Stromboli, en 1675? Faut-il n'y voir qu'une mauvaise construction de phrase, et ne faut-il pas lire : « qui se fit un point d'honneur de ne pas lâcher pied » ? Nous croyons que c'est le sens véritable de la pensée de Du Quesne. Reprenons :] « de ne point lâcher pied pour s'éloigner de nous, en faisant un » feu continuel de son artillerie, qui nous désempara de nos princi- » pales manœuvres, tua et mit hors de combat nos premiers officiers » mariniers. Cependant dans le grand feu des ennemis et du nôtre, » environ sur les deux heures après midi qu'il faisoit un vent frais » (vent d'ouest, suivant la relation de M. de Valbelle), « un de nos » brûlots fut détaché, lequel, sans le calme » (subit) « qu'il fit lors- » qu'il étoit près d'aborder, auroit fait son effet sur l'Amiral d'Hol- » lande, qui, dans ce calme, eut le temps de lui couper ses mâts à » coups de canon. Il arriva un même accident par le calme à un des » brûlots de l'avant-garde, commandé par le marquis de Beauvoisis, » qui y fut tué, et sur la fin du combat celui du chevalier de La » Galissonière coula bas par plusieurs canonnades.

» Reutre, sa division et son avant-garde plièrent si fort hors de l[illegible] » ligne, que son arrière-garde se trouva lors par » (dans) « no[illegible] » eaux, qui auroit couru risque, *si la nôtre l'avoit poussée comme no*[illegible]s » *avons fait la bataille et l'avant-garde*. Ainsi, le calme continua[illegible] » les galères vinrent retirer les vaisseaux ennemis les plus malt[illegible]t, » tés du combat, qui finit avant le jour, non avec tout l'avantag[illegible]ai- » l'on pouvoit espérer *si tous les capitaines des vaisseaux du Roi a*[illegible] que [illegible]*oient*

» teauneuf, qui suivoit La Fayette, imita sa manœuvre, et ils tinrent » si fort le vent l'un et l'autre, qu'ils laissèrent M. de Preuilly sans » aucun vaisseau devant lui... qui eut à combattre seul les trois pre- » miers vaisseaux de l'armée ennemie. » Ici, M. de Preuilly a soutenu un combat contre trois vaisseaux, ce qui est fort honorable; chez M. de Valbelle, il a abandonné le combat sous un vain prétexte. Lequel croire?

Au marquis de Langeron le dé : « Langeron, dit M. de Valbelle, » qui étoit à la tête du corps de bataille, débuta fort bien, mais tout » d'un coup il se refroidit et on ne le vit plus à sa place. » Selon M. de Villette, MM. de Langeron et de Béthune passèrent entre l'*Assuré*, que commandait l'auteur des Mémoires, et les vaisseaux ennemis. « Ils commencèrent alors à tenir le vent, pour demeurer » dans les eaux de M. Du Quesne, et se trouvèrent bientôt hors de la » portée du canon des ennemis. *M. Du Quesne n'en approcha point.* » Il attendoit, a-t-il dit, que l'arrière-garde commandée par M. Ga- » baret se fût mise en ligne; mais elle passa une partie du jour sans » en pouvoir venir à bout, parce que M. de Forbin avoit abordé » M. Gabaret, ce qui obligea le chevalier de Lhéry d'arriver seul » hors de la ligne et de montrer son impatience de combattre. M. Du » Quesne lui envoya dire de se remettre dans son poste. Il n'y eut » que cela de remarquable dans les divisions de MM. Du Quesne et » Gabaret. On tira force coups de canon de leur part et de celle des » ennemis. *Il y eut peu de ces coups qui portèrent.* »

Ceci n'est-il pas surprenant? Du Quesne n'approcha point du canon des ennemis! Les coups des Hollandais ne l'atteignaient pas plus que les siens n'atteignaient la *Concorde,* qui portait M. de Ruyter, et les vaisseaux ses matelots! Ce n'est pas tout; M. de Villette ne se lasse pas : « *Ruyter, se voyant en liberté d'agir, parce que M. Du* » *Quesne ne l'occupoit point*, voulut décider cette journée par la défaite » de notre avant-garde. Il fit force de voiles pour nous envelopper et » courut jusque par mon travers. Nous nous tirâmes plusieurs coups » de canon et je me vis enveloppé par plusieurs vaisseaux ennemis. » Ici l'éloge de M. de Preuilly, qui a partagé le feu avec M. de Villette; et puis : « *M. Du Quesne étant arrivé en ligne*, de Ruyter jug[illegible] » à propos de finir le combat. »

Fuit-il le combat parce que Du Quesne arrivait en ligne? Ce s[illegible] une grande louange pour le Lieutenant général; mais M. de R[illegible] se serait-il retiré devant Du Quesne, si celui-ci avait passé la

» la capacité qui se peut désirer et l'approbation universelle des » capitaines, qui souscrivent tous au témoignage qui se doit rendre de » son mérite. »

De Messine on avait entendu le canon de la bataille ; M. d'Alméras était sorti du Phare et s'était joint à Du Quesne, le 10 janvier 1676, au milieu de la journée. De Stromboli, il écrivit ce billet à M. Colbert :

« Vendredy au soir, 10e, sur Stromboly. » (Des environs d'Alicuri, où l'on s'était battu, l'armée française avait reviré du côté de Stromboli, pendant que de Ruyter se retirait vers Palerme.) » Il n'y a assurément point de plus agréable nouvelle à écrire à Votre Excellence que le combat de M. Du Quesne heureusement réussi ; il vous en écrit le détail. Nous sommes joints, et les ennemis paroissent à vue. On a cru devoir retarder de vous envoyer ces bonnes nouvelles. Je suis, Monseigneur, votre serviteur très-humble et très-obéissant. Dalméras. »

M. de Ruyter avait la mission d'empêcher Du Quesne de se joindre à M. d'Alméras ; Du Quesne celle de faire à tout prix la jonction que redoutait la Cour d'Espagne, parce qu'elle donnait à la France une flotte de trente vaisseaux. La jonction se fit ; Du Quesne eut donc une victoire importante par le résultat. Mais consultons les Hollandais. Par la relation qu'on lit dans l'*Histoire de Ruyter,* nous apprenons que M. de Ruyter, quand il vit la flotte qui venait de Toulon, « ne fut pas dans une médiocre inquiétude », croyant que cette force navale était composée — on le lui avait assuré — de douze navires de guerre seulement, et voyant qu'en réalité elle l'était de vingt-quatre gros vaisseaux (il n'y en avait que vingt). L'auteur ajoute que le Lieutenant-Amiral hollandais n'hésita pas cependant, malgré la défaveur du vent, à attaquer lui-même les Français. (Il avait dix-huit vaisseaux et une escadre de galères ; les forces étaient donc égales.)

« Le sieur Du Quesne, Lieutenant général des armées du Roi de France, commandoit en chef, en qualité d'Amiral, et conduisoit le corps de bataille. *Ce vaillant et expérimenté officier de marine, faisant profession de la religion réformée, se trouvoit dans cette occasion engagé par l'injuste et capricieux sort de la guerre à combattre contre Ruyter et contre les Hollandois, ses frères, faisant profession de la même foi que lui, et cela en faveur de sujets rebelles à leur Roi.* »

Ce qui arrivait là à Du Quesne arrivait aussi à M. de Ruyter, au moins quant à son adversaire direct. M. de Ruyter n'avait pas plus hésité que Du Quesne. Tous deux d'ailleurs s'étaient trouvés dans la

même situation l'un contre l'autre, et M. de Ruyter contre les Anglois, eux aussi des gens de la religion réformée. Ils en avaient fort pris leur parti, obéissant aux gouvernements qu'ils servaient, et ardents à remplir leur devoir, en hommes qui se devaient à leur patrie.

Laissons maintenant la parole à M. Michiel Adrianz de Ruyter :

« A bord du vaisseau la *Concorde*, sous voile, à l'ouest de l'île d'Alicuri, le 9e janvier 1676 : — « A la pointe du jour du 8, nous les vîmes encore » (les Français) « qui nous côtoyoient, et le vent nous étant contraire de six lignes » (rhumbs), ils l'eurent sur nous. Aussi, *au lieu que nous les cherchions, et que nous croyions qu'ils éviteroient le combat,* ils donnèrent sur nous vers les neuf heures du matin; mais *en si bon ordre et si bien rangés qu'ils nous parurent autant de braves qu'ils étoient d'officiers.* Nous n'étions pas en moins bon état, et nous les attendîmes; de sorte qu'une heure après les premiers vaisseaux des deux flottes commencèrent à se canonner. Après *trois heures de combat aussi opiniâtre qu'aucun où je me sois trouvé de ma vie,* il vint un brûlot ennemi à mon bord, à la faveur... Ce rude combat, qui avoit commencé par le Contre-Amiral Verschoor » (contre M. de Preuilly), « commandant l'avant-garde, puis avec nous » (de Ruyter contre Du Quesne), « et enfin avec le Vice-Amiral Haën, conduisant l'arrière-garde » (contre M. Jean Gabaret), « et qui ne put combattre que vers le soir, *a duré plus de dix heures, toujours d'une pareille vigueur.* Vers le soleil couchant, on rapporta avoir vu couler à fond un navire de guerre ennemi ; d'autres disent en avoir vu encore un autre ; mais ce n'est aucun des nôtres qui fait ce rapport; aussi nous y ajoutons peu de foi... Tous les officiers de la flotte de Vos Hautes Puissances ont combattu vaillamment depuis le commencement jusqu'à la fin de l'action, *à l'imitation des François,* QUI ONT FAIT DES MERVEILLES... Le Contre-Amiral Verschoor a été trouvé parmi les morts avec plusieurs autres qui ont fini leur jour au poste d'honneur. » Signé :

Michiel de Ruyter

On voit que M. de Ruyter est plus juste envers les Français que ne le fut M. le marquis de Villette. Les neuf galères espagnoles commandées par Don Bertrand de Guevara, qui vers la fin du combat avaient cherché à inquiéter le *Saint-Esprit* en tiraillant contre lui avec leurs canons de coursie, et que le chevalier de Tourville avait fait envoler comme une compagnie de moineaux en leur envoyant

deux boulets de trente-six, revinrent la nuit sur le champ de bataille et y restèrent occupés à remorquer les vaisseaux hollandais les plus blessés. M. de Ruyter, dans la matinée du 9 janvier, appela à son bord tous les commandants « pour savoir le dommage qu'ils avoient » reçu. Il s'est trouvé fort grand ».

Les Espagnols n'eurent qu'une très-petite part à la bataille du 8 janvier. Leurs neuf galères ne furent point engagées ; un seul de leurs vaisseaux, que M. de Ruyter avait trouvé en abordant la côte de Sicile, la *Notre-Dame du Rosaire,* fut mêlé au conflit de la journée. Nous n'avons pas de récit espagnol de l'affaire d'Alicuri écrit par le capitaine de ce galion ; mais M. Guell y Rente a eu la bonté de nous faire communiquer quelques lettres gardées aux Archives de Simancas sur la rencontre des armées de France et de Hollande. La première fut écrite pendant la nuit du 8 au 9 janvier par Don Alberto de Ciranda (?), embarqué sur le Vaisseau Amiral hollandais, et adressée au secrétaire, Don Pedro de Castro, pour la remettre au Roi d'Espagne ; elle dit que le combat a été très-rude des deux parts, l'ennemi étant plus nombreux en navires de guerre, puisqu'on en a compté jusqu'à vingt-quatre, tous bons vaisseaux et forts, *todos buenos navios y de fuerza*. (On a vu que Du Quesne n'avait que vingt vaisseaux, six à l'avant-garde, huit au corps de bataille, et six à l'arrière-garde, plus six brûlots. Les Hollandais et Don Alberto de Ciranda comptèrent pour vaisseaux de combat les flûtes qu'escortait la flotte de guerre.)

« Jusqu'à cette heure la victoire penche de notre côté, puisque l'ennemi a perdu deux vaisseaux qui ont coulé bas, *que fueron á pique* » (Erreur, Du Quesne ne perdit pas un navire), « et deux brûlots qu'ils incendièrent eux-mêmes » (Très-bien dit). « De notre côté, nous avons perdu deux vaisseaux » (un seulement) « et aussi le baron Schoor » (*Varon Schoor* [c'est l'Amiral Verschoor]). « Tout le monde est en confiance que demain matin nous recommencerons à attaquer les ennemis, et j'espère donner à V. S. la bonne nouvelle d'une victoire. Le général Ruyter a dit au capitaine César, porteur de cette lettre, qu'il n'aura pas regret d'en avoir fini avec l'ennemi, et qu'avec les dispositions qu'il prend on doit espérer qu'il réussira selon son intention. »

Le marquis de Villafranca écrivit au Roi d'Espagne, le 10 janvier, pour lui parler du combat du 8 et lui annoncer la perte de deux vaisseaux français « allés à pic », et M. de Ruyter animé à poursuivre la victoire. Le lendemain, le même marquis adressa de Melazzo à son souverain une nouvelle lettre confirmant la perte de deux vais-

obligera une armée à perdre l'avantage du vent ou de l'abandonner » (le vaisseau) ; « et, quoique dans le grand nombre des vaisseaux du Roi il ne se peut éviter qu'il y en ait de moins bons à la voile que d'autres, ils ne seront pas inutiles si on les emploie à ce quoi ils sont propres. »

Un Lieutenant général demandant au Roi une « forte protection » devant l'aider à se faire obéir des officiers généraux et des capitaines, quand il les fera manœuvrer à la mer, pour leur apprendre ce que les Hollandais et les Anglais savaient bien, c'est une chose assurément singulière. Mais que pouvait Louis XIV afin d'obtenir cette obéissance demandée par Du Quesne? Était-il lui-même obéi, ce tout-puissant contre lequel il est de mode de crier depuis cent ans? Qui donc, si ce n'est lui, écrivait, le 14 juillet 1675 — nous l'avons déjà dit ailleurs, mais nous ne craignons pas de le répéter : —

« Le Roy, voyant depuis assez longtemps que les officiers généraux, » capitaines et autres officiers de la Marine, *se dispensent facilement* » *de l'exécution ponctuelle de ses ordres, ce que Sa Majesté a bien voulu* » *dissimuler jusqu'à présent...* » Voyez-vous le tyran ! Il a bien voulu dissimuler qu'il savait qu'on se dispensait d'obéir à ses ordres! Il pouvait sévir; mais non, il a voulu dissimuler! Sa patience a été longue, et à la fin il « a résolu de leur faire connoître ses volontés » par le présent règlement. » Ce serait à n'y pas croire, si l'on n'avait devant les yeux cet aveu plein de bonhomie, signé : « Louis », et plus bas : « Colbert ». (Archives de la Marine.)

Revenons à M. de Villafranca. Il affirme que les Français ont quitté les eaux d'Alicuri et de Stromboli et par là ont détruit l'espoir qu'avaient les Hollandais de renouveler le combat, le 9 au matin, et d'obtenir une entière et parfaite victoire. Le marquis était mal instruit des faits, ou il voulait « dorer la pilule » au Roi d'Espagne, assez mécontent de sa marine à propos de l'entrée de M. de Valbelle à Messine, en 1675; il espérait que M. de Ruyter rétablirait, au premier jour, les affaires à Messine. Voici en effet, ce que dit Du Quesne :

« La même nuit, les ennemis ayant découvert nos feux, s'approchèren[illegible] de nous; mais à la pointe du jour, ayant reconnu notre jonction, ils s[illegible] retirèrent au vent en bon ordre. »

Parlant de l'escadre de M. d'Alméras, qui s'était jointe à D[illegible] Quesne, ce qu'il ne pouvait dissimuler, le marquis espagnol dit q[illegible] « la retraite des Français fut aussi précipitée que fut ardente la po[illegible] suite (*envestida,* attaque par un mouvement circulaire?) jusqu[illegible]

moment où sortirent de Messine onze vaisseaux de guerre (dix vaisseaux et une frégate légère) et trois brûlots, mal armés d'un petit nombre de Français et de quelques Messinois. (Ils sont armés comme tous ceux de la flotte, d'équipages français, sans addition aucune de *Mecineses*.) « Ils passèrent entre la Sicile et Lipari, cherchant les vaisseaux de France, qu'ils rejoignirent et ranimèrent par le renfort que cela leur apportait. En même temps arrivait le prince de Montesarchio (C'était un peu tard!) avec huit vaisseaux de guerre et un brûlot, armés d'une nombreuse infanterie, la plus brillante et la plus valeureuse qui soit au service de Sa Majesté, etc., etc. »

Du Quesne dit : « Les Espagnols joints aux Hollandois font un » nombre en tout de quarante-quatre voiles, l'Amiral d'Espagne fai- » sant l'avant-garde, et Reutre nous parut fort près de l'arrière- » garde. Dans les ordres de bataille que je donnai depuis notre jonc- » tion, je me réservai de faire, par un signal, l'avant-garde, afin de » répondre mieux de la conduite de la tête de l'armée du Roi. »

La *Gazette de France*, dans le récit qu'elle publia du combat du 8 janvier 1676, dit, en parlant de M. de Ruyter : « Il s'est comporté dans cette grande occasion avec toute l'expérience et toute la fermeté qu'on devoit attendre de sa grande réputation. » Elle ajoute : « Le sieur Du Quesne, de son côté, a fait connoître qu'il étoit digne d'être opposé au sieur Ruyter pour la capacité et le courage. » M. Colbert faisait là consciencieusement une réparation d'honneur à Du Quesne, de qui il avait écrit à M. de Seignelay, qu'il croyait son cœur et son esprit au-dessous du cœur et de l'esprit de de Ruyter. Personne, hors M. de Seignelay, ne dut sentir ce qu'il y avait de repentir joyeux de la part de M. Colbert dans la phrase que tout le monde dut croire écrite par l'auteur de la *Gazette*.

XIV.

Des deux côtés on se réparait. Du Quesne avait été blessé à la jambe par un éclat de bois; M. de Valbelle avait été frappé par des éclats à une jambe et au ventre, mais ces blessures n'étaient pas graves et n'avaient guère arrêté les deux officiers généraux. Quant à MM. Gabaret et de Cou, ils n'avaient eu qu'à changer d'épées, les leurs ayant été brisées dans leurs mains par des boulets. (Relation anonyme, mais d'un volontaire du *Saint-Esprit,* Arch. de la Marine.) M. d'Aligre, lieutenant du vaisseau le *Saint-Michel,* avait eu une

épaule brisée, c'était sa blessure la plus sérieuse. La flotte avait eu hors de combat quatre cents hommes environ, tant tués que blessés.

Le samedi, 11 janvier 1675, Du Quesne vit au large l'armée ennemie, qui ne fit pas mine de l'approcher. La lettre du marquis de Villafranca au Roi d'Espagne (21 janvier 1675) rappelle à Sa Majesté que, dans une lettre du 12, le prince de Montesarchio dit, qu'ayant demandé à Ruyter s'il voulait combattre (le 11 janvier), étant à la vue de l'ennemi, celui-ci répondit qu'il priait qu'on l'excusât. Le marquis ajoute : « Ruyter me fit entendre par une personne confidente, que si nos vaisseaux avoient cherché le combat, il se seroit battu ce jour-là; et je me le persuade facilement. » Si le prince s'était engagé comme il le devait, surtout ayant le dessus du vent, Ruyter l'aurait suivi. A cela il n'y a pas de doute, comme aussi que « si les uns se disculpent au moyen des ordres, le service de Votre Majesté ne se fera pas, et dans le royaume s'introduira une désolation générale, qui pourra causer de grands dommages. » (Arch. de Simancas, liasse 3618.) Il résulte assez clairement de ceci que M. de Ruyter faisait peu de fond sur le prince de Montesarchio.

Un grand coup de vent éloigna M. de Ruyter, que Du Quesne attendit dans les parages où s'était donné le combat, et après y être resté les dimanche, lundi et mardi, le Lieutenant général se décida à faire route pour Messine. Il fut décidé par le conseil que le passage par le Nord étant chose périlleuse, dans un temps où l'on ne pouvait compter sur la modération et la constance du vent, il fut décidé, disons-nous, que l'armée passerait près de Palerme pour savoir si M. de Ruyter y était, et que l'on contournerait la Sicile par l'Est, pour revenir ensuite au Nord, en longeant la côte orientale. M. de Villedieu écrivit le 24 janvier :

« Notre escadre entra dans ce port » (Messine) « le 22 de ce mois. Il y a déjà quelques jours, celle des ennemis est dans celui de Melasse. Nos vaisseaux se raccommodent incessamment de leur fracas; il n'y a que quatre ou cinq vaisseaux considérablement endommagés. L'on ne peut rien ajouter à tout ce que ces messieurs disent de *la bravoure et de la bonne conduite de M. Du Quesne*. » (Lett. autogr.; Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 510, pièce 10.)

M. de Vallavoire écrivait de son côté à M. de Louvois (28 janvier; Vieilles Arch. de la Guerre, vol. cité) :

« Il » (Du Quesne) « alla les chercher du côté de Trapani, mais croyant

que nous avions besoin de ses vaisseaux, et trouvant le vent favorable, il fit le tour de l'île et entra ici, le 22e de ce mois. »

Le 20 janvier, Du Quesne avait écrit à la hâte le billet suivant à M. de Vivonne :

« Si la dernière falouque que j'ay fait partir, le 15 au soir, pour vous donner de nos nouuelles, Monseigneur », [est arrivée à Messine] (Elle avait été expédiée par le Phare.), « elle vous aura tiré de peyne. Mais en vérité le vent se mit si fort au Nord-Est, qu'à moins qu'elle ait trouvé quelqu'une des îles à se mettre à couuert, ilz auront couru grand risque. Nous avons passé en moins de trois jours de la vue de Stromboli au cap Passaro. Cependant nous sommes ici par le travers de Tormine » (Taormina), « à dessein d'approcher vers l'Estalette » (Escaletta), « d'où je feray avancer deux vaisseaux pour soutenir nos chaloupes, pour vous porter les pacquetz de la Cour, ceux que j'ay premièrement reçus et les derniers rapportés par mon neveu que j'enuoyai exprès porter vos dépêches afin d'en auoir promptement réponse.

» J'auray l'honneur de vous faire voir les raisons d'être venus à vous par ce canal; cependant, qu'il vous plaise me donner vos ordres sur ce que vous aurés agréable que je fasse avec l'armée, ou de demeurer sur les croisières au cap d'Armes et de Spartivento, ou d'entrer à Messine pour y acheuer nos réparations; de plus, le vaisseau le *Mignon* a rompu son beaupré; cependant nous ne prendrons aucune résolution que sur vos ordres, que j'attendrai avec impatience.

» Que s'il arrivoit un fort vent de Sud et Sud-Est, qui nous contraignît ou de repasser le Faro ou d'entrer à Messine, il vous plaira, pour nous faire entrer, faire tirer quatre coups de canon du bastion Saint-Georges, ou pour repasser le Faro, deux coups à la fois, réitérés une demi-heure après : et pour marque que vous aurés reçu vos paquetz, une heure et demie après, trois coups. Je suis, Monseigneur, votre tres humble et tres obéissant seruiteur. Du Quesne.

» Il vous plaira nous envoyer six des meilleurs pilotes pour nos vingt vaisseaux [1], car nous n'en avons pas un, ny pour le Faro ny pour Messine. »

Sur le repli de ce billet, de la main de Du Quesne, on lit : « A M. de Vivonne » ; puis, d'une main qui doit être celle d'un secrétaire du Maréchal : « M. Duquesne, du 20 janvier 1676, R (reçu) le 21e ». Le papier, du format in-octavo, hollande lustré, porte la trace d'un pliage en quatre. (L'écrit qu'on vient de lire, et dont nous avons corrigé l'orthographe, passa en vente à Paris, le 4 février 1847. Il nous fut, depuis, obligeamment communiqué par M. le comte Alf. d'Auffray.)

[1] *Lapsus calami* de Du Quesne, qui avait avec lui vingt-huit vaisseaux. L'*Apollon* et le *Joli* complétaient la trentaine.

M. le comte de Vivonne fit tirer, du bastion Saint-Georges, quatre coups de canon, et Du Quesne entra, le 22 janvier, dans le port de Messine, où il fut reçu aux acclamations des habitants. — Le 20 février 1676, Louis XIV adressa de Versailles, à Du Quesne, une lettre de sa main, pour le féliciter de son succès, lui en témoigner sa satisfaction royale et l'assurer que dans toutes les occasions qui se présenteraient à l'avenir, le Lieutenant général recevrait des « effets de sa bienveillance ». (*OEuvres de Louis XIV,* t. V, p. 548.) Cette lettre a été connue d'Adrien Richer, le biographe de Du Quesne, qui l'a publiée, ce dont nous nous dispensons, parce qu'elle n'a rien qui la distingue de toutes celles qu'écrivait le Roi dans des circonstances analogues, compliments banals, promesses banales. Disons pourtant que cette attention du prince fut pour Du Quesne un encouragement à faire un nouvel effort afin de conquérir l'une des deux choses qu'il ambitionnait ardemment, la Vice-Amirauté de Levant, que le Roi laissait vacante, ou le bâton de Maréchal. Il n'eut ni l'une ni l'autre, mais Louis XIV se montra magnifique peu d'années après la campagne de Sicile; nous le verrons.

Le 8 mars, M. de Terron fut remplacé dans le poste d'Intendant du port de Messine, par le marquis d'Oppède, président à mortier au parlement de Provence, déjà nommé successeur de M. Colbert de Terron à l'Intendance du royaume de Sicile et des armées de terre qui étaient en ce pays-là. L'instruction qui lui était donnée l'avertissait que M. de Terron le mettrait au courant des affaires de la marine, « dont celui-ci avait acquis la parfaite connaissance par un travail consommé de vingt-cinq ans. » On lui disait qu'il devait « savoir que l'armée navale de Sa Majesté était composée de trente vaisseaux, dix brûlots, et des flûtes et bâtiments de charge nécessaires à la suite d'une flotte de cette qualité ». On ajoutait que, le 12 mars, trois flûtes, chargées de vivres, munitions et agrès, devaient aller à Messine par le détroit du Sud, en passant par Malte; qu'on préparait un convoi considérable, devant partir à la fin du mois, sous l'escorte de cinq vaisseaux de guerre; enfin que, des mers du Ponant, serait dirigée sur Messine une quantité considérable de vivres, les bâtiments qui les porteraient étant escortés par trois vaisseaux de guerre. — M. d'Oppède avait ordre de partir avec le convoi qu'allait expédier Toulon. (Arch. nationales, Section historique, carton K. 1480.) Pourquoi M. de Terron quittait-il la Sicile? Il était fatigué sans doute de lutter contre les auteurs de désordres

Vivonne, qui appela à donner aussi leur avis M. de Terron et M. Desclouseaux, Intendant de la flotte. Le 3 mars 1675, chacun mit par écrit son opinion ; les sentiments furent très-divers. (Biblioth. Nat., Ms. fr. 8131.) On les discuta à Versailles, et l'on décida que le convoi, accompagné comme il devait l'être, irait à Messine par le Sud de la Sicile.

On ne se dissimulait pas, sans doute, le danger qu'il pouvait courir. On avait su par un capitaine anglais que M. de Ruyter, après la bataille du 8 janvier, était allé à Naples pour faire des vivres et de l'eau, et réparer ses plus grosses avaries; mais les nouvelles qu'on avait de lui depuis cette époque étaient incertaines. On croyait savoir qu'il devait se rendre à Palerme ; rencontrerait-il le convoi, l'attendrait-il vers les îles ou près de Trapani? Enfin, le sort en était jeté. L'armée hollandaise revint de Naples à Palerme, où elle mouilla le 23 février. M. de Ruyter y fit nettoyer et suiver la carène de la *Concorde*, dont la marche souffrait des masses d'herbes marines et de coquillages attachées à son doublage. Le 14 mars, il alla à Melazzo; ses forces s'étaient accrues de quatre vaisseaux et d'un brûlot venus d'Espagne.

M. de Ruyter ne voulait pas rester longtemps inactif. Il avait attendu le marquis de Bayona, Général des galères, et demandait qu'on prît un parti. Un conseil s'assembla, le 21 mars, où il fut dit que l'on attaquerait Messine par mer et par terre ; les troupes espagnoles iraient prendre position entre Ibisso et la ville assiégée, et iraient ensuite s'établir devant les ouvrages avancés de Messine; la flotte hispano-batave irait forcer le passage du Phare. Les choses ne réussirent point comme on l'avait espéré. Le vent déchaîné du côté de l'E.-S.-E. mit quelques navires au plain (*in plano*, à la côte) dans le havre de Melazzo. Le lendemain, 24 mars, lorsque tous les chefs des navires de l'une et de l'autre nation eurent porté l'expression de leurs vœux et leurs compliments à M. Michel-Adrianz de Ruyter, à propos du soixante-dixième anniversaire de sa naissance, que la tempête de la veille avait empêché de fêter (il était né en 1606, le 23 mars, à Flessingue), un second conseil des généraux fut tenu à bord de la galère du marquis de Bayona. On fut d'avis de mettre immédiatement sous voile la flotte combinée, alors composée de cinquante bâtiments, tant vaisseaux de guerre que brûlots et galères. Les navires à rames donnèrent immédiatement la remorque aux vaisseaux, un calme plat ayant succédé au violent ouragan de

Saint-Jean... Cependant on dépêche cette nuit une tartane à M. Arnoul, à Toulon, pour presser le départ de notre convoi et lui envoyer un endroit où nos vaisseaux puissent l'aller joindre, lorsqu'ils auront combattu Ruyter, ce qui sera environ le 20 de ce mois. J'espère que ce sera encore avec plus d'avantage et plus de gloire pour Sa Majesté que la première fois, par l'empressement et l'ardeur avec laquelle tous Messieurs de la Marine ont demandé ce combat. » (Vol. 510, p. 62.)

M. de Terron écrivait, le 13 avril, au Ministre de la Guerre :

« Je ne doute pas que... vous n'ayez été informé que les Hollandois se sont engagés aux Espagnols d'occuper ces mers-ci pendant toute la campagne. Je cray (*sic*) que leur traité est de cinquante mille écus par mois, moyennant quoy ils doivent se pourvoir de vivres dans les ports de Sicile et du royaume de Naples. » (Vol. 510, p. 64.)

« La création des jurats étant faite, » écrivit M. de La Villedieu à M. de Louvois, le 3 mai 1676, « notre armée navale sortit du port » le 19 et le 20 avril, pour aller combattre celle des ennemis, qu'on » disoit être mouillée dans le port d'Augouste; elles se trouvèrent » deux jours après en présence, car celle des ennemis qui, sur l'avis » que la nôtre les (*sic*) alloit chercher, vint au-devant. Je laisse à » Messieurs de la Marine à faire la relation de leur combat. Ils nous » ont dit qu'il avoit commencé seulement sur les quatre heures » après midi, qu'il avoit été très-rude pendant deux heures, surtout » pour l'avant-garde; que Monsieur Rhuyter (*sic*) y avoit fait tout ce » qu'un homme peut faire; mais que les Espagnols ne l'avoient pas » secondé; qu'enfin notre armée avoit si bien soutenu le choc de » celle des ennemis, qui avoit le vent sur la nôtre, qu'elle l'avoit » obligée de revirer de bord et par conséquent de quitter le combat » et de se retirer à la faveur de la nuit, et ensuite dans le port de » Saragouse » (Syracuse), « à la vüe duquel la nôtre a été encore » deux ou trois jours, attendant celle des ennemis, qui, bien loin de » sortir, s'y est enfoncée de plus en plus pour s'y mettre en sûreté. » Nos Messieurs assurent fort qu'ils auroient pris ou brûlé quatre ou » cinq vaisseaux des ennemis au moins, si leurs galères » (des ennemis, bien entendu) « ne les avoient sauvés. Nous avons perdu dans » ce combat M. d'Alméras; c'est une perte pour le Roy et pour le » corps de la marine. Le chevalier de Tambonneau et le sieur de » Cou, tous deux capitaines, y ont été tués aussi. Il y a eu plusieurs » autres officiers, dont je ne sais point le nom, non plus que le » nombre précis des gens tués ou blessés; je n'ai pas eu encore le

» temps de m'en enquérir, ne faisant que rentrer dans Messine d'un » détachement dont je vais vous rendre compte... » (Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 510, p. 63 bis.)

Cette lettre du brigadier Boësset de La Villedieu résume très-bien les faits, mais elle est nécessairement incomplète. Une relation du combat naval livré le 22 avril 1676, récit envoyé par M. de Vivonne à M. Colbert, nous fournira le moyen de la compléter. Disons d'abord de quels vaisseaux était composée la flotte française : « Le *Saint-Esprit,* monté par Du Quesne, commandant en chef : capitaine, H. Du Quesne; le *Lys,* portant le pavillon de M. d'Alméras, Lieutenant général : capitaines, MM. Gentet et de Montbron; le *Sceptre,* monté par le chevalier de Tourville, Chef d'escadre depuis le 30 octobre 1675; le *Sans-Pareil,* monté par M. Jean Gabaret, Chef d'escadre; le *Saint-Michel,* portant M. de Preuilly, Chef d'escadre; le *Pompeux,* portant M. de Valbelle, Chef d'escadre; le *Grand,* capitaine, M. de Beaulieu; l'*Éclatant,* capitaine, M. de Cou; le *Magnifique,* capitaine, M. Gravier; l'*Assuré,* capitaine, M. de Villette; le *Parfait,* capitaine, M. de Châteauneuf; l'*Aimable,* capitaine, M. de La Barre; le *Fier,* capitaine, M. de Chabert; le *Fortuné,* capitaine, M. d'Amfreville; l'*Agréable,* capitaine, le chevalier d'Hailly; le *Prudent,* capitaine, le chevalier de La Fayette; le *Sage,* capitaine, le marquis de Langeron; le *Vaillant,* capitaine, M. de Septèmes; l'*Aquilon,* capitaine, M. de Montreuil-Sébeville; l'*Heureux,* capitaine, M. de La Bretèche; le *Vermandois,* capitaine, le chevalier de Tambonneau; le *Téméraire,* capitaine, le chevalier de Lhéry; l'*Apollon,* capitaine, le chevalier de Forbin; le *Mignon,* capitaine, M. de Relingues; le *Cheval marin,* capitaine, M. Saint-Aubin d'Infreville; le *Fidèle,* capitrine, M. de Cogolin; le *Joli,* capitaine, M. de Belle-Ile-Érard; la *Sirène,* capitaine, le chevalier de Béthune; le *Brusque,* capitaine, M. de La Mothe; enfin le *Trident,* capitaine, M. de Flacourt. Total, trente vaisseaux, auxquels étaient joints neuf brûlots et deux petites frégates [1]. Les galères françaises ne faisaient point partie de l'armée;

[1] Voici, d'après la *Relacion de la artilleria que tienen los dies bajeles de la armada real del Ocean,* envoyée de Palerme, le 24 de mai 1676, à Madrid par le marquis de Bayona, la composition de cette escadre : « *Nuestra Señora del Pilar, Capitana Real,* 64 canons, dont 20 de 25 livres de balle, et 28 de 18 livres; *Santa Ana, que sirve de Almirante Real* (Vice-Amiral), 54 canons, dont 16 pièces de bronze de 24, 26 de 18, et 6 pièces de fer de 16; *Galion Santiago,* 32 canons, dont 6 pièces de bronze du calibre de 36, 4 de 18, 20 de 10, et 24 de fer de 16; *Galion San Bernardo,* 20 canons, dont 16 pièces de bronze du calibre de 16; *Fregata San Felipe,*

elles ne partirent, en effet, de Marseille — au nombre de vingt-cinq — que le 16 avril, portant des munitions, de l'infanterie et des dragons sans chevaux (ils devaient être montés en Sicile), et convoyant plusieurs barques chargées de grain. (*Gazette de France*, Marseille, 27 avril 1676.) Les galères étaient sous le commandement de M. de La Brossardière. Elles arrivèrent le 21 à Messine. (Lettre de M. Gaffard, Commissaire des guerres, à M. de Louvois, 24 mai 1676; lettre de M. d'Oppède au même, 28 mai. Archives de la Guerre, volume 510, pages 87 et 92.) Mais ayant à débarquer les troupes et les munitions dont elles étaient chargées, elles ne purent paraître sur le champ de bataille le 22 mai. Poncet de la Grave (*Précis historique de la Marine de France*) ajoute aux trente-quatre vaisseaux — il n'y en avait que trente — neuf galères; ses informations le trompèrent. Feu M. de Jonge, archiviste du Royaume de Hollande, dans son Histoire de la Marine des Pays-Bas (*Geschiedenis van het Neerlandsche Zeewezen*), ouvrage fort estimé en Hollande, mentionne les neuf galères de Poncet de La Grave; mais il remarque avec raison que « Poncet parle seul des galères ». M. de Jonge dit

14 canons, dont 12 en bronze de 16, et 8 pièces en fer aussi de 16; *San Antonio de Napoles*, 16 canons, dont 6 pièces en bronze de 16, et 12 pièces en fer de 12: *Concepcion de Napoles*, 26 canons, dont 18 pièces de bronze de 10; *San Carlos, Capitana de Flandes*, 32 canons, dont 4 pièces de bronze, calibre de 16, 20 de 10, et 16 pièces de fer de 12; *San Ignacio*, 9 canons; *San Salvador*, 24 canons. En somme, 494 canons de différents calibres, dont 291 de bronze et 203 de fer. — Quant à la flotte hollandaise, M. del Viso, marquis de Bayona, en donne la liste suivante : *Concordia*, 76 canons; *Gouda* (la ville de), 76 canons; *Espejo*, 76 canons; *Montana de piedra*, 68 canons; *Casa de Ostervich*, 60 canons; *Provincia de Utrecht*, 58 canons; *Casà de Zuiderhuis*, 46 canons; *Leones* (dans les relations hollandaises, il est nommé *Lieuven*), 50 canons; *Grulla vigilante* (Grue vigilante), 46 canons; *Damiète*, 36 canons; *Provincia de Groenniga*, 50 canons; *Muger verde* (la Femme verte?), 36 canons; *Ciudad de Edan* (la Ville d'Édam), 34 canons; *Fidelidat*, 36 canons; *Ave Craen* (l'Oiseau....?), 46 canons; *Libertad*, 50 canons; *Armas de Ardervich* (les Armes de Harderwyk), 46 canons. Pataches : *Pescado Tonin* (le Poisson....?) 8 canons; *Ciudad de Rouan* (la Ville de Rouen), 8 canons; *Villa Tergoes* (la Ville de Tergow); *Rosa*, 8 canons; *Armas del Principe*, 8 canons; *Langosta*, 8 canons. Brûlots : *San Salvador*, 6 canons; *Salmon* (le Saumon), 4 canons; *San Jacob y Ana* (le Saint-Jacques et l'Anna), 4 canons; *Barcas de la leche* (la Grande Barque au lait), 4 canons. Total des canons portés par les vaisseaux hollandais : 956. L'armée combinée disposait donc de 1450 pièces de canon de différents calibres. Selon la *Relacion*, la flotte française, en y comprenant les vaisseaux arrivés à Messine avec le convoi récemment arrivé de Toulon, portait 1772 canons. Nous ne copions pas la liste donnée par M. de Villafranca des bâtiments français, dont les noms, comme ceux de leurs capitaines, sont traduits de telle façon qu'on a peine à les reconnaître. Cette liste est d'ailleurs inexacte.

d'ordre de bataille ». On se hâta; l'avant-garde, sous le commandement de M. d'Alméras, prit la tête de la ligne, et fut suivie par le corps de bataille, au milieu duquel prenait place le *Saint-Esprit*. M. Gabaret se plaçait au centre de l'arrière-garde, qui manœuvrait pour se mettre dans les eaux du corps de bataille. Le vent poussait Du Quesne vers M. de Ruyter, qui cherchait à s'élever de la côte et à monter au vent, qui était mou et tombait. A onze heures, il fraîchit un peu, mais sa direction était changée; il soufflait du Sud, se renforçant peu à peu. M. de Ruyter avait alors l'avantage qu'avant lui avait eu Du Quesne. Il commença son mouvement d'arrivée, mais sans beaucoup se presser; Du Quesne mit alors en panne pour l'attendre. Sa ligne très-bien formée, les vaisseaux assez près les uns des autres, mais non pas tellement qu'ils pussent se gêner mutuellement, il ne « fit servir » (mettre le vent dans les voiles) que vers les trois heures, quand il vit l'ennemi assez voisin de lui pour en être attaqué.

M. de Ruyter, au milieu de sa division, conduisait l'avant-garde, « arrivant vent arrière, avec douze navires hollandois. » Le corps de bataille que menait l'Amiral d'Espagne, Don Francisco-Pereire-Freire de La Cerda, arriva aussi, mais avec moins d'entrain, ce qui l'éloigna du Lieutenant-Amiral général et le força plus tard à prendre le plus près, pour se rapprocher de l'action, où il parut enfin canonnant, mais de si loin qu'il « ne fit aucun effet ». (*Vie de Ruyter*.)

Les deux avant-gardes, cependant, se battaient « à la portée du mousquet ». Vivement attaqué, M. d'Alméras soutint le choc avec une vigueur remarquable; tous les efforts de M. de Ruyter pour le faire plier furent inutiles. Les premiers vaisseaux de notre corps de bataille engagés avec l'escadre hollandaise ne résistèrent pas avec moins d'énergie. M. de Ruyter ne se voyait pas rejoindre par les Espagnols et par le Vice-Amiral de Haën, que le corps de bataille retardait et qui, avec les sept vaisseaux de l'arrière-garde, aurait voulu s'approcher davantage des Français. Le Lieutenant-Amiral général prit alors le parti de changer de tactique. Il ne « voulait pas en venir à l'abordage », et, sans virer de bord, songeait à se rapprocher de Don Francisco-Pereire-Freire de La Cerda, qui ne l'appuyait point, et surtout du Vice-Amiral de Haën, sur qui il pouvait compter s'il en était rejoint. Il « mit ses voiles à scier » (c'est-à-dire qu'il mit le vent sur ses voiles pour culer ou marcher à reculons). Sa divi-

sion imita cette manœuvre, qui l'éloigna du *Fidele,* du *Lys* et du *Pompeux,* contre lesquels il combattait rudement depuis plus de deux grandes heures. En dérivant ainsi, M. de Ruyter passa pour ainsi dire en revue l'avant-garde française, en la canonnant, et arriva au corps de bataille. La lutte commença là avec un acharnement opiniâtre; le soleil allait se coucher. Alors les arrière-gardes purent se mesurer d'assez près. La bataille dura « jusqu'à dix heures du soir, que les » alliés « virèrent de bord et prirent la route de Saragousse. » Dans le mouvement de l'arrière-garde, commandée par M. de Haën, cet officier général, « par méfiance des Espagnols » qu'il avait dans sa division, avait pris la tête de son escadre, au lieu de rester au centre « pour régler la manœuvre de ceux sur qui il ne comptait guère ». (Mém. de M. de Villette.)

M. de Cogolin, capitaine du *Fidèle,* qui avait la tête de l'avant-garde, fut combattu par un gros vaisseau hollandais, au moment où l'escadre de M. de Ruyter arrivait sur la division de M. d'Alméras; il fut blessé, et, pendant qu'on le portait dans la cale pour le faire panser, son vaisseau laissa arriver, sa civadière ayant été déferlée et bordée sans que le Lieutenant du *Fidèle* l'eût ordonné. Le navire, dont,au reste la barre du gouvernail avait été coupée par un boulet, n'obéit pas longtemps à ce mouvement d'abattée. M. de Cogolin se fit remonter sur le pont aussitôt que le chirurgien eut achevé son pansement; il ordonna qu'on serrât la civadière, et, mettant ses voiles de l'avant en ralingue (dans le lit de vent), avec ses voiles de l'arrière, il remonta au vent, reprit son poste et le combat dont il n'avait été écarté que peu d'instants.

La blessure de M. de Cogolin, pour grave qu'elle fût, n'eut cependant pas de conséquences funestes. Il n'en fut pas ainsi pour M. de Tambonneau. Le commandant du *Vermandois* fut tué, au moment où il faisait un virement de bord pour reprendre son poste, dont il s'était quelque peu éloigné, étant trop chargé de voiles sur l'avant. M. de Cou, capitaine de l'*Éclatant,* eut une jambe emportée et mourut de sa blessure. M. de Saint-Germain, son lieutenant, commanda le vaisseau tout le reste du combat et fit très-honorablement son devoir. M. d'Aligre, Lieutenant de vaisseau, fut grièvement blessé. Le Général commandant l'avant-garde, M. d'Alméras, fut tué, et sa mort porta un certain trouble à bord de son vaisseau; le capitaine du *Lys,* M. Gentet, et son camarade le chevalier de Montbron, se hâtèrent de rétablir l'ordre à bord : cependant la civadière,

mise mal à propos et sans que les capitaines l'eussent voulu, porta le *Lys* hors de la ligne, qu'il eut de la peine à reprendre. En parlant de M. Gentet, M. de Villette dit d'un ton de grand seigneur : « Gentet, » qui n'étoit qu'un matelot de la Tremblade. » Ce matelot était un bon marin, comme son compatriote Job Forant; et nous devons en parler avec plus de convenance que le marquis de Villette. Ce marquis n'aimait pas Du Quesne, peut-être parce que le Lieutenant général n'était « qu'un matelot de Dieppe » ; il ne pouvait guère manquer d'attaquer ou du moins d'affaiblir son action pendant le combat. Écoutons-le :

« Les Espagnols, qui tenoient le vent, demeurèrent spectateurs du combat. *M. Du Quesne fut obligé de faire la même chose*, et les deux corps de bataille se trouvèrent à peine assez proches l'un de l'autre pour se canonner à une portée raisonnable. »

Voici cependant ce que dirent les Hollandais :

« Le Lieutenant général Du Quesne, qui s'étoit toujours tenu au plus près du vent pour s'approcher de l'Amiral espagnol, voyant que celui-ci se tenoit au vent, mit toutes ses voiles pour joindre son avant-garde et lui prêter secours contre Ruyter. » (*Vie de Ruyter*.)

M. de Villette ne se borna point aux insinuations malveillantes contre Du Quesne. Dans ses Mémoires destinés à M. le comte de Toulouse, qui, dès son enfance, s'était habitué à honorer l'homme que le Roi avait gratifié d'une terre emmarquisée, il s'appliqua à rabaisser le vainqueur de M. de Ruyter pour ternir sa mémoire aux yeux du jeune Amiral de France. Triste effet d'une passion au fond de laquelle était peut-être l'envie! M. de Villette servit bien et devint Lieutenant général; mais il n'eut aucune de ces grandes occasions qu'eut si tard Abraham Du Quesne et qui furent sa gloire ; M. de Villette semble ne lui avoir jamais pardonné son bonheur, et, sur la circonstance qu'il se rappelait longtemps après 1676, i écrivit :

« M. Du Quesne ne suivit point la victoire, qu'il eût rendue décisive, s' *avoit tenu le vent* pour boucher aux ennemis l'entrée de Syracuse ; *il rev à Messine* et ne pensa qu'à faire *des relations apologétiques*, s'excus surtout de n'avoir pas pris l'avant-garde de notre armée, parce, disoit qu'il avoit cru que l'Amiral d'Espagne, selon la coutume de cette nati choisiroit le poste de l'avant-garde, et que luy, M. Du Quesne, avoit v avoir affaire à Ruyter. »

Cela est souverainement injuste. Lorsque M. de Ruyter, ou p

mieux dire son Capitaine de pavillon, M. Gérard Callenburgh[1], qui gouvernait la *Concorde* à la fin de la bataille, M. de Ruyter ayant été blessé et souffrant beaucoup, se décida à entrer à Syracuse, Du Quesne n'avait plus la possibilité de reformer sa ligne de bataille ou même de faire aller par groupes ses vaisseaux à l'entrée de la baie. Le jour était tombé, et les abordages étaient à craindre de la part des vaisseaux, dont un assez grand nombre étaient fort maltraités. Il passa « la nuit sans faire de voiles », comme le dit la relation envoyée par M. de Vivonne. (Relation qui est probablement de M. Desclouseaux, le commissaire général de la flotte.) Et, « le 23, » au matin, il rallia ses navires, courut avec peu de vent vers la » terre de Sicile. » Le mauvais temps l'empêcha de pouvoir, avant le 29 avril, « s'approcher du lieu du combat et de l'entrée de Syra- » cuse ». Il ne se hâta donc pas de retourner à Messine. Il tint la mer jusqu'au 1er mai 1676; alors il rentra, et, tout de suite, on se mit à l'œuvre pour réparer les vaisseaux, afin de les envoyer « au- » devant du convoi de Ponant et des cinq vaisseaux de guerre qu'on » croyait en chemin de Toulon pour Messine ». (Lettres de M. de Terron, 30 avril, et de M. de Vivonne, 5 mai 1676. Vieilles Arch. de la Guerre, vol. 510, p. 70-76.)

Quant aux « relations apologétiques » reprochées à Du Quesne par le marquis de Villette, voyons ce que ce reproche a de fondé. Citons d'abord une lettre écrite par le Lieutenant général commandant la flotte française, le 22 mai 1675. Elle est autographe et adressée à M. de Seignelay; nous lui conservons sa physionomie autant qu'il est en nous, regrettant de n'en pouvoir donner un *fac-simile* photographique :

« Monseigneur,

» Jay reçu auec vne joye extresme lhonneur que vous me faite par » vostre lettre du 23e février dernier sur nostre combat contre » Reutre, je me tiens si fort vostre obligé de l'estime que vous me » tesmoignés auoir eue pour moy auant mesme que jeusse bien lhon- » neur destre conu de vous, j'espere Monsegneur que vous nen aurez » pas de repentir et que vous seres satisfait de porter tout de nou- » veau au Roy des nouvelles asseurés dun second combat que nous » auons donné contre Reutre joint aux Espagnols, ainsy que vous le

[1] C'est ainsi que M. de Jonge écrit (t. 3, p. 174 et 202) le nom de cet officier, que M. Eugène Süe nomme *Kulenbourg* (t. 3, p. 350) et *Kallenburg* (p. 356).

» verrez par le journal que vous rendra mon neueu, en mesme » temps que je vous puis aseurer que je fait tout ce quy despend de » moy pour que l'armée soit mise en estat de sortir pour sy jen suis » creu aller voir ce que l'armée des ennemis nous voudra dire car » nous receuons en escriuant la presente auis Dau Gouxte » (d'Agosta) « quelle est sortie de Saragousse ». (Bon renseignement; l'armée alliée avait quitté Syracuse avant le 6 mai.)

« Sependant, je suis contraint de vous informer Monseigneur, que » depuis nostre retour à Messine que lon a seu l'honneur que le Roy, » Monseigneur vostre père et vous mauez fait par les lettres que jen » ay resus, le sieur de Valbelle ne cest peu » (pu) « empescher » dexerser son esprit brouillon non pas directement contre moy ny » contre les gens dhonneur de larmée au préjudice desquels il exalte » de petit mérite. Il sait par ces menes » (menées) « ordinaires » enpoisoner les esprit foible et les engager dans la caballe entrautre » le sieur Gabaret quy ne sait à quy sen prendre de ce quil n'a pas » reçu de lettre du Roy ny de vous qui le felisitte.

« Je nay pas manqué de le renuoier a la relation que M. de » Ruyter (*sic;* ordinairement il écrit : Reutre) « enuoya aux Estats » où il remarque que son ariere garde na combatu que sur le soir ce » qui fait voir euidemment que si ledit sieur Gabaret avoit serré la » fille » (file) « et arriué sur lariere enemie côme ont fait l'auant » garde et la bataille, il auroit mieux fait son deuoir et Reutre auroit » parllé en sa faueur ainsi qu'il a fait de ceux qui ont commencé le » combat sur les 9 a x heures ». (On n'oubliera pas qu'il s'agit en » tout ceci du combat du 8 janvier 1676.)

« Vous conoisez, Monseigneur, lesprit très-pernicieux du sieur de » Valbelle, et ce qu'il a fait en Ponant et sy vous estiés informe de sa » conduite lorsqu'il comandoit les six vaisseaux enuoyez premierement » a Messine vous en seriez encore plus surpris ». (On voit que l'opinion de Du Quesne sur le chevalier de Valbelle ne diffère guère de celle qu'avait M. de Villette de cet « homme très-artificieux ».) « De grace, » Monseigneur, faite que nous ayons la paix dans ce corps affin que » nous seruions tous le Roy auec alegrese et josse vous aseurer que » tout yra bien quand il n'y aura plus de chef de caballe [1].

[1] M. de Valbelle est le héros de M. Eugène Süe, homme d'esprit, qui fut touch[é] de l'esprit caustique dont les relations du chevalier portent la marque. Ce n'était poin[t] de modestie que se piquait le Chef d'escadre; il écrivait pour se faire va[loir,] semblable en cela d'ailleurs à M. de Villette, dont l'esprit était moins et moins attrayant.

(L'original de cette lettre, sortie du dépôt des Archives de la Marine avec tant d'autres, au moment où les documents qui y étaient gardés — mal gardés assurément — étaient considérés comme des papiers bons tout au plus pour aller chez la beurrière, l'original de cette lettre, disons-nous, vint de main en main à M. Charles Cunat de Saint-Malo, ancien officier de marine, auteur des histoires de Duguay-Trouin, de Robert Surcouf et de Suffren. Nous la vîmes en 1844 chez M. Cunat, qui voulut bien nous en communiquer une copie, le 20 février 1845.) A la marge de la lettre de Du Quesne, on lit cette note de la main de M. Colbert : « *A mon fils. Observez* » *ce qu'il dit de Valbelle et de Gabaret*. Il n'y a rien de plus important » dans la marine que d'en oster toute sorte d'intrigue et de cabale. » — Voilà deux fois que ce damné de Gabaret n'a pas combattu. »

La lettre de Du Quesne, plus modeste que fière, n'a rien du ton d'une relation apologétique. L'Amiral remercie M. de Seignelay de la grâce qu'on lui a faite de donner à son fils Henri le commandement d'un vaisseau; et comme le *Saint-Esprit* se trouve sans capitaine, M. de Montreuil ayant eu le commandement d'un vaisseau avant le combat du 22 avril, et Henri Du Quesne quittant le *Saint-Esprit* pour le *Parfait*, Du Quesne demande les deux places de capitaine pour M. de Pallas, son ancien et excellent lieutenant, et pour Abraham Du Quesne-Guiton, son neveu, qu'il regarde comme un officier, bon praticien. Il n'y a pas à s'étonner de cela. MM. du Cou et de Tambonneau sont morts, il y a deux brevets de capitaine vacants, deux officiers sont dignes de les obtenir, et il semble au vieux Du Quesne qu'on doit bien à l'homme qui deux fois a été heureux contre M. de Ruyter la faveur qu'il sollicite pour eux. Il demande un brevet de lieutenant pour un vieil enseigne grièvement blessé; quoi de plus naturel?

Dans la relation que Du Quesne envoya à la Cour en même temps que sa lettre à M. de Seignelay, le Lieutenant général se laissa-t-il aller à un petit mouvement de vanité, après tout bien excusable? — La joie de son succès aurait bien pu lui faire oublier un peu la mesure et l'extrême modestie. — Nous allons voir Du Quesne commencer par rapporter l'ordre qui lui fut donné par M. de Vivonne le 19 avril 1676, ordre qui lui prescrivait d'observer seulement « les ennemis » et d'aller vers Agosta pour les empêcher d'assiéger cette ville et de » barrer le chemin au convoi des vivres attendu de France, et à ne » venir à les combattre qu'en cas que les ennemis ne le vinssent

» chercher, ou qu'il y trouvât un si grand avantage sur eux qu'il se » vît en état de remporter vraisemblablement la victoire. » Racontant ensuite la journée du 22 avril, il dit : « Sur les trois heures, » l'avant-garde ennemie fit voile » (elle s'était tenue en panne par un très-petit vent, pour attendre l'arrière-garde), « et en s'approchant nous reconnûmes que Ruyter la commandoit, ce qui me » surprit, ayant vu dans toutes les occasions où je me suis trouvé » depuis quarante ans contre les Espagnols que leur Amiral avoit » fait l'avant-garde, même l'année dernière, au combat vers le Phare, » où M. le duc de Vivonne battit les Espagnols. » (Il est ici dans la mesure la plus parfaite; il donne à M. de Vivonne le gain de la bataille, parce qu'il était son chef et qu'il commandait l'escadre française.) « L'Amiral faisoit la tête de son armée et moi celle des neuf » vaisseaux du Roi, et avec trois d'ici je combattis l'Amiral ennemi » et toute sa division. » (Est-ce là faire son apologie? Il rappelle simplement le fait. Il commandait, en février 1675, les trois vaisseaux de l'avant-garde française, et par cette circonstance se trouvait opposé à l'Amiral espagnol, et il le dit pour bien faire connaître par un exemple récent que la coutume des Espagnols est que leur Amiral soit à l'avant-garde. Il ajoute :) « Dans cette dernière affaire-ci, il » en a été autrement, l'Amiral d'Espagne ayant fait le corps de » bataille et moi celui de l'armée du Roi, ce qui a été cause que » je n'ai eu affaire à Ruyter que sur le milieu du combat. » (Du Quesne n'exagère point la part qu'il eut dans l'action ; il raconte ce qui s'est passé simplement, loyalement, sans vanterie, sans rien attirer à lui de l'avantage de la journée. Après cela, il mentionne cet épisode du combat :) « L'Amiral Ruyter se trouva peu accom» pagné » (après son combat contre l'avant-garde française, quatre de ses vaisseaux démâtés ayant été tirés du champ de bataille, où ils étaient ses voisins, par les galères qui les prirent à la remorque); « il fut contraint de mettre le vent sur ses voiles pour donner lieu » aux vaisseaux qui étoient derrière lui de le rejoindre, en sorte qu'il » tomba en travers du *Saint-Esprit*, qui étoit entre le *Sceptre* et le » *Saint-Michel*, desquels il essuya un si grand feu qu'il fut obligé de » revirer de bord à la faveur de la grande fumée que causoient les » canonnades de part et d'autre, et même de l'obscurité de la nuit » qui s'approchoit, sans quoi il y auroit sans doute demeuré, et l'on » entendra dire quelque jour que jamais vaisseaux ne se sont retirés » en si mauvais état. » Ici la belle part est faite au *Sceptre* (M. de

Tourville) et au *Saint-Michel* (M. de Preuilly), les deux matelots du *Saint-Esprit,* qui s'efface pour ainsi dire. Ce n'est pas devant lui que M. de Ruyter se retire, mais devant le grand feu des seconds de Du Quesne et devant la nuit, sans laquelle il serait resté son adversaire. Quand il vire de bord, son armée l'imite, déchirée, démâtée, dégréée, telle enfin que « jamais vaisseaux ne se sont retirés en si mauvais » état. » C'est tout. Où est l'apologie?

M. de Villette fut mécontent du silence à son égard de Du Quesne, qui, sans le nommer, nomma, outre les morts et M. de Cogolin blessé, MM. de Lhéry, de Langeron, de Beaulieu et de La Fayette, qui combattirent vigoureusement le Contre-Amiral de Hollande, tombé sur l'arrière-garde française, et le forcèrent à rejoindre le gros de son armée. Le marquis, dans son récit de l'affaire du 22 avril, se dédommagea de ce silence. Il était à la tête de cette arrière-garde dont MM. de La Fayette, de Beaulieu, de Langeron et de Lhéry composaient la queue; son vaisseau (l'*Assuré*) dérivait beaucoup, ce qui obligeait M. de Villette à se tenir fort au vent de sa division.

«... Je fis en sorte, dit-il, de m'approcher à une demi-portée de canon du Vice-Amiral hollandois, et à l'engager par là à un combat particulier avec moi. Cela se passa heureusement, encore qu'il eût 24 canons et deux ou trois cents hommes de plus que moy, et qu'il m'eût tué bien du monde, il me laissa après une heure et demie d'un feu fort vif, et mettant ses voiles à scier, il se laissa tomber sur M. Gabaret. »

C'est à merveille; mais si Du Quesne avait parlé du combat du *Saint-Esprit* comme le capitaine de l'*Assuré* parle du sien, ne pourrait-on pas l'accuser d'en avoir fait une relation apologétique?

Mais laissons ce malveillant marquis à sa méchante humeur; un des paragraphes du rapport de Du Quesne, qui lui fut communiqué sans doute dans les bureaux de la Cour lorsqu'il écrivit ses *Mémoires,* dut l'irriter violemment :

« J'espère que dans peu de temps Sa Majesté aura la satisfaction d voir sa marine en réputation, si elle a agréable de la purger de quelque esprits brouillons et autres mercenaires (?) qui causent de la division dan le corps; au reste, il y a de très-braves gens qui commencent d'avoir d l'application et de qui on doit tout espérer. Il y en a quelques-uns acco tumés au libertinage » (habitude de désobéir) « quand ils sont dans l rades et dans les ports, et qui ne sont pas assez exacts à l'observation signaux et ordres de marche pour éviter les abordages, à moins d'une sé rité extraordinaire, de laquelle je suis obligé de me servir avec re

afin d'éviter d'être contraint de donner pour excuse un manquement à l'exécution de mes ordres dans une occasion importante. »

Ce passage est intéressant; il fait connaître l'état où, en 1676, était encore la discipline parmi les officiers supérieurs de la marine. La sévérité dont notre Du Quesne fut obligé de s'armer lui fit des ennemis de ces « libertins » dont il parle. On ne fut pas juste à son égard, M. de Valbelle surtout, et cependant jamais Du Quesne ne manqua de justice pour cet officier; ainsi il dit :

« J'ai sujet de me louer beaucoup des conseils et des actions de MM. de Preuilly, de Valbelle, de Tourville et du marquis d'Amfreville » (et non d'Infreville, comme l'a dit M. E. Süe. M. Saint-Aubin d'Infreville n'était pas marquis; le nom Amfreville se lit fort bien dans la relation signée par Du Quesne et d'une main de secrétaire), « du marquis d'Amfreville, qui mérite d'être avancé. Le chevalier de Lhéry se distingue aussi en toutes occasions [1]. »

Cet éloge de trois des Chefs d'escadre exclut M. Gabaret, dont n'était pas content le sévère mais équitable Lieutenant général. M. Jean Gabaret était entré dans la cabale de M. de Valbelle; mais il n'avait pas, pendant la bataille, eu la bonne conduite de celui-ci. M. de Tambonneau ayant péri pendant la bataille, M. de Valbelle, qui avait pris le commandement de l'avant-garde après que M. d'Alméras eut été emporté par un boulet, envoya M. le marquis de La Porte, qui se trouvait à bord du *Pompeux*, sans l'ordre du Roi, pour commander le *Vermandois*. M. Colbert trouva cela mauvais et irrégulier, nul n'ayant le droit de « mettre sur des vaisseaux des capi- » taines n'ayant pas des ordres du Roi ». Du Quesne envoya M. de Coëtlogon commander l'*Éclatant*, quand M. de Cou fut blessé mortellement. M. Colbert approuva cela, parce que Du Quesne était l'Amiral et que d'ailleurs le chevalier de Coëtlogon avait un ordre du Roi pour faire la campagne. Le lendemain du combat, Du Quesne songea à pourvoir le *Lys*, sur lequel était mort M. d'Alméras. Ce grand vaisseau revenait, par son importance, à un officier général;

[1] Amfreville est un village de Normandie (aujourd'hui du département de l'Eure); le marquis en était seigneur. Il tenait fort peu à l'orthographe de son nom — beaucoup de ses contemporains étaient dans le même cas — et signait :

il l'offrit à M. Jean Gabaret, le plus ancien des Chefs d'escadre, qui « ne le voulut prendre qu'à la condition de changer toutes les divi- » sions », c'est-à-dire de lui donner l'avant-garde au lieu de l'arrière-garde qu'il avait. Du Quesne refusa, laissant à M. de Vivonne à décider la chose. M. Colbert écrivit en marge du passage de la relation de Du Quesne : « Gabaret a deu obeïr, et l'obéissance est ce » qu'il y a de plus important à establir. » M. de Vivonne fut de cet avis, et M. Gabaret, conservant son poste à l'arrière-garde, prit le vaisseau le *Lys*, qu'il garda le reste de la campagne. Ces détails sont minimes ; mais nous avons cru qu'ils ne seraient point déplacés dans une étude qui se propose, entre autres objets, de faire connaître l'organisation de la marine à une époque où les bons esprits, comme M. Colbert et Du Quesne, travaillaient à la modifier et à lui donner pour fondement la discipline, si méconnue encore.

Les choses étaient à ce point que M. de Vivonne ayant dit à Du Quesne qu'il fallait que l'armée allât en Provence « pour y prendre » des vivres et le secours de troupes que Sa Majesté a destinés pour » la Sicile », Du Quesne se hâta d'écrire au Ministre, le priant de ne pas autoriser les vaisseaux à entrer dans les rades de Toulon, afin que les équipages ne se sauvassent pas à la nage. « Au dernier » voyage de Toulon », disait Du Quesne, « je n'ai point souffert à » aucun vaisseau de donner carène qu'à ceux qui avoient des équi- » pages ponantois, » ceux-là n'ayant pas intérêt à déserter. Il n'en était pas de même des Provençaux, dont « il en déserte plus qu'on » n'en ramasse, eussiez-vous autant de prévôts et d'archers que de » matelots ». Le Lieutenant général demandait donc que l'armée allât mouiller aux îles d'Hyères, dont un voyage à Toulon à la nage était chose difficile. Ce n'était pas seulement pour retenir les équipages que Du Quesne voulait que le mouillage des îles fût préféré à celui de la rade de Toulon ; c'était aussi pour couper court au désir de certains capitaines qui, « sous prétexte d'un vent qui les y pousse, » ou de voies d'eau à faire boucher, vont malgré l'Amiral à Toulon » et facilitent par là l'éloignement de leurs matelots, qu'on ne peut reprendre quelquefois, ou qu'on reprend si difficilement qu'il est souvent impossible de « remettre ces vaisseaux en mer ou sous le » pavillon ». Du Quesne voulait qu'il fût « interdit aux officiers de » quitter leurs bords sans ordre par écrit, *à peine d'interdiction,* et » que Sa Majesté » fît « une ordonnance à l'Intendant de Toulon » pour faire arrêter et mettre à la tour tous capitaines et autres

sement de la vérité. Il en est ordinairement ainsi. Ce n'est pas seulement sur le champ du combat qu'on se dispute la victoire; c'est aussi dans le champ de l'histoire que l'on veut vaincre. Les bulletins sont toujours beaux des deux côtés; des deux côtés on rend grâces au Dieu des armées qui a fait triompher la cause juste. M. de Vallavoire écrivait, le 30 avril 1676, de Messine :

«... Nonobstant tous les avantages dont je viens de parler sur le » rapport verbal de M. de La Barre » (capitaine de l'*Aimable*, qui arriva à Messine, le 28 avril, son vaisseau un peu délabré et lui blessé au visage), « les Espagnols n'ont pas laissé de faire des » réjouissances partout, comme s'ils avoient remporté la victoire, » et au moins *ont-ils cela par-dessus nous que véritablement ou par » politique, ils sont toujours contents de ce qu'ils ont fait.* Ils sont à » présent tous à Syracuse, où ils se sont retirés pour se radouber, et » l'armée de Sa Majesté croise du côté d'Agosta. Cette manœuvre des » uns et des autres diminue un peu de l'effet qu'auroient pu produire » leurs réjouissances, et on aura de la peine à croire qu'ils sont véri- » tablement victorieux tant qu'on les verra ainsi assiégés... » M. de Vallavoire ajoute — et il devient cruel : « Voilà ce qui s'est passé » au sujet de la dernière victoire; la plume espagnole l'auroit mieux » tracé que la françoise, si elle avoit tourné de leur côté; mais il » faut qu'elle se contente, pour cette fois-ci, de réserver ses hyper- » boles pour couvrir leur honte et non pas pour enrichir la vérité. »

M. de Villette est plus dur encore : « Les ennemis se retirèrent à » Syracuse et Ruyter y mourut. Il montra en mourant tout le mépris » imaginable pour les Espagnols, jusqu'à refuser de voir l'Amiral et » ordonner qu'on lui dît de sa part qu'il avoit assez vu de poltrons » pendant sa vie. »

M. de La Villedieu écrivait à M. de Louvois, le 25 mai 1675 : « L'on nous dit pour le certain que Rhuyter (*sic*) n'avoit point voulu » voir, devant que de mourir, l'Amiral d'Espagne qui l'alloit visiter, » disant que, dans les derniers moments de sa vie, il ne vouloit pas » voir de tels coquins. Voilà ses propres termes, à ce que l'on nous a » assuré. »

M. de Ruyter prononça-t-il ces paroles flétrissantes? Il ne vit pas l'Amiral espagnol, son historien le dit, mais sans appuyer sur la cause de son refus. Le 28 avril, le marquis de Villafranca avait écrit à M. de Ruyter :... Par « une lettre de marquis de Vayona (*sic*) que » je viens de recevoir, j'apprends que les armées navales sont entrées

» dans le port de Syracuse; que *le 22 de ce mois on a battu celle des » François et qu'on lui a donné la chasse;* mais tout ce qu'il y a d'a- » gréable dans cet heureux succès est tourné en amertume par l'acci- » dent qui vous est arrivé d'avoir été blessé à un pied et d'avoir eu » une jambe cassée... » Cette lettre n'arriva à Syracuse que le 3 mai, et le grand M. de Ruyter avait terminé sa vie glorieuse en homme véritablement héroïque et pieux, le 29 avril, dans la force de l'âge, on peut le dire, bien qu'il eût soixante-dix ans un mois et cinq jours. On ne recueillit aucun mot de lui dont on pût inférer qu'il regardait comme heureuse pour les affaires de l'Espagne et honorable pour la flotte combinée, cette journée du 22 avril, où il avait vu se battant admirablement les Hollandais mal soutenus par les Espagnols de M. de La Cerda. La lettre de M. de Villafranca, s'il l'avait reçue, l'aurait probablement fait sourire de pitié ou rougir pour celui qui la lui écrivait.

Le marquis de Bayona adressa au Roi d'Espagne, le 28 avril 1676, une lettre datée de « Zaragosa » et dont voici le commencement (nous traduisons toujours fidèlement) :

« J'ai rendu compte à Votre Majesté de l'avantage (*del buen suceso*) que ses flottes ont obtenu, en gagnant la bataille (*ganando la batalla*) qu'elles soutinrent le 22 contre celle de France; maintenant je vous envoie l'état des dommages qu'ont reçus nos vaisseaux qui *sont restés à se réparer le mieux qu'il sera possible dans ce port*, où l'on n'a aucun des objets nécessaires pour les mettre promptement à la mer et les acheminer en lieu convenable pour se rétablir entièrement de leurs blessures et se pourvoir des munitions et des vivres qui leur manquent... assurant Votre Majesté du zèle et de la sollicitude qui me portent à vouloir que ses flottes soient bientôt prêtes pour pouvoir s'opposer aux desseins de celle de l'ennemi, *qui jusqu'à présent ne s'est point retirée à Messine* ». (Il est bon de trouver dans la version espagnole des événements, la pleine justification de la relation de M. de Vivonne, relativement à l'entrée immédiate des alliés à Syracuse et du retour tardif des Français à Messine.) « Elle est revenue dans ses parages, où elle est bien supérieure aux nôtres (réunies) par la qualité et la quantité de ses vaisseaux qui sont au nombre de quarante gros » (non, trente), et elle espère se renforcer encore avec des navires de guerre et des galères provenant de leurs ports. J'appelle donc de nouveau l'attention de Votre Majesté sur l'importance grande qu'il y a à augmenter le nombre de vaisseaux par l'addition de bâtiments d'un tonnage et d'un armement les plus forts possible, afin de résister à ceux de l'ennemi si l'occasion se présente de combattre. » (Arch. de Simancas, liasse n° 3219.)

Nous avons vu que les forces des armées française et hispano-

erlandaise n'étaient pas sensiblement inégales. Les Hollandais ne
; plaignaient point d'une inégalité entre la flotte aux ordres de M. de
uyter et celle qui portait le pavillon de Du Quesne ; ils se plaigni-
ent de n'avoir pas trouvé chez les Espagnols le soutien qu'ils étaient
en droit d'en attendre. Le ton de la lettre du marquis del Viso est
celui d'un homme qui bat la chamade, et qui, implicitement, recon-
naît que l'armée coalisée ne peut résister à une flotte réellement
victorieuse, quoi qu'il veuille dire de l'issue du combat. Il n'a pas
confiance dans l'avenir, et, quant au présent, il ne cite aucun fait
du passé qui soit de nature à le rassurer lui-même. Il exagère la
force des Français pour convaincre le Roi de la nécessité de grossir
la flotte espagnole, et cette insistance prouve que le « *buen suceso
que estas armadas han conseguido* » est moins grand que sa fierté ne
le porte à le dire. Le respect qu'il doit à son souverain l'oblige à
amplifier. Courtisan, il ne saurait avouer au Roi de toutes les
Espagnes que des vaisseaux dont étaient les siens ont plié devant
l'ennemi ; il faut nécessairement qu'ils aient été puissants et victorieux.

Après avoir dit que M. de Ruyter a une grande peine (*queda muy
trabajoso*) du malheureux coup de cauon qui lui a emporté une par-
tie d'un pied, et d'une de ses jambes cassée dans la chute qu'il a
faite, au moment où il a reçu sa blessure, le marquis de Bayona
ajoute que les chirurgiens considèrent comme en péril la vie du géné-
ral, et quant à lui, marquis de Bayona, il sait combien serait
grande pour Sa Majesté la perte (*la falta*) d'une telle personne dans
les circonstances présentes. Hélas! la perte serait immense, e
effet, et le marquis de Bayona peut se demander quel Amiral espagn
pourrait remplacer l'illustre Hollandais.

Le marquis finit sa dépêche en donnant le détail des avaries reç
par les vaisseaux espagnols. Ce détail est long et sans intérêt aujo
d'hui. La seule chose que nous voulions faire remarquer, c'est
la liste des vaisseaux maltraités dans leur gréement et leur mât
atteints dans leur corps, nomme huit bâtiments : *Señora del P*
Vaisseau Amiral, *Santa Ana* (*que sirve del Amirante Real*), *San*
vaisseau pavillon, *San Bernardo*, *San Antonio*, *San Carlos*,
de l'escadre de Flandre, *San Salvador* et *San Ignacio*. Deux d
seaux espagnols furent donc tout à fait épargnés. Excepté q
baux atteints dans la *Notre-Dame del Pilar*, un boulet dans l
mer du *Santiago* et quelques coups à fleur d'eau au même
tout le dommage éprouvé par les navires d'Espagne n'e

velles incertaines de la blessure de M. de Ruyter; mais bientôt on apprit la vérité par un matelot, qu'avaient pris les Espagnols sur la petite frégate de M. de Goussonville, et qui avait pu se sauver de Syracuse. Cet homme annonçait que l'Amiral hollandais était très-grièvement blessé, mais il ne savait rien de sa mort. Cette mort était véritablement désastreuse pour les Espagnols; le marquis de Bayona le sentait profondément, et le répétait au Roi dans une lettre du 3 mai 1676. Il priait ce prince de donner au fils de M. de Ruyter les récompenses qu'il devait se promettre de la munificence du Roi, ayant perdu son père au service de Sa Majesté. Ces récompenses seraient un stimulant « pour ceux qui auront la fortune de servir » l'Espagne, ainsi que va continuer à le faire la flotte hollandaise. »

M. le marquis de Bayona a quelque confiance en M. Jean de Haën, qui est maintenant l'Amiral des Hollandais; celui-ci a toutes les parties du marin et une grande valeur; cependant « je dois dire à » Votre Majesté que maintenant j'ai remarqué dans sa lettre certaine » singularité (*alguna estravagancia*) qui me donne quelque crainte, » et bien qu'il m'ait répété plusieurs fois qu'il apportera toute son » application au service de Votre Majesté, je vous supplie de le favo-» riser de vos lettres. »

Le 10 mai, M. de Villafranca écrivait au Roi Charles II, que M. Jean de Haën lui avait témoigné le désir de « maintenir la gloire » acquise dans les deux combats », de s'employer au service de Sa Majesté et d'arriver au but qu'on se propose par l'union des armées, « à quoi, dit le marquis, j'ai correspondu en l'animant par » les démonstrations d'une complète affection, et lui faisant entrevoir » (*insinuandole*) quel gré aura Votre Majesté de le voir travailler pour » parvenir aux fins désirées. »

Un conseil de guerre réuni à Syracuse décida que l'armée alliée quand ses plus importantes réparations seraient faites, se rendrait à Palerme en doublant la Sicile par le Sud. M. de Villafranca se montre très-contraire à cette résolution, dans sa lettre du 3 mai. Ce sont les nouvelles qu'on a eues de l'arrivée des galères de France et du nouveau secours pour Messine, qui a décidé le conseil; cette raison ne semble pas bonne à M. de Villafranca, qui croit savoir que l'armée française, très-maltraitée, est à Messine fort occupée de se raccommoder et incapable de s'opposer au passage de l'armée combinée par le Phare. Il pense qu'il est inutile qu'Espagnols et Hollandais aillent à Palerme pour se radouber et sous prétexte de prendre

de la poudre, les soutes étant vides, « après un combat bien court »; que ce qu'ils feront à Palerme, ils peuvent le faire à Syracuse et même plus facilement; que la flotte à Syracuse est plus en mesure de s'opposer aux tentatives des ennemis; que le pays en serait plus reconforté (*y mas consolado este Reino*); que ce ne sera pas un médiocre scandale de voir l'armée et les galères se retirer devant la flotte française que la tempête et le canon n'ont pas épargnée; d'ailleurs les succès obtenus par les troupes espagnoles autour de Messine pouvaient faciliter l'entreprise sur Agosta (les Espagnols voulaient reprendre Agosta que tenaient les Français); il avait envoyé des ordres à ce sujet aux chefs de l'armée de terre, mais la résolution des chefs de la marine ruinait cette opération, etc.

A sa lettre au Roi d'Espagne, M. de Villafranca joignit une lettre écrite, le 30 avril, au secrétaire Don Pedro de Castro, et que celui-ci devait remettre à Sa Majesté. Cette lettre était de Don Alberto de Ciranda, enseigne, secrétaire du marquis de Villafranca, qui l'avait mis auprès de M. de Ruyter comme interprète; en voici la traduction :

« Déjà Votre Seigneurie a su comment M. le général Ruyter, dans la bataille du 22 de ce mois, contre la flotte française, tomba blessé dès le commencement de l'action, — il n'y avait pas une demi-heure que l'on combattait, — par un boulet qui lui enleva la moitié du pied gauche; qu'il eut la jambe droite brisée et trois plaies à cette jambe et à ce pied[1]. J'ai la douleur d'apprendre à Votre Seigneurie qu'à dix heures, cette nuit, le général a vu finir ses jours. Le chagrin que cette mort cause à tous, Votre Seigneurie l'aura en grande considération, particulièrement quand elle saura que tous les Hollandais se plaignent que notre flotte royale n'a pas fait son devoir, ce que je ne puis nier (*lo que yo tampoco puedo negar*), et encore puis-je assurer que si tous ensemble s'étaient engagés, comme le leur avait dit le seigneur général, avec son escadre, on aurait pu mettre

[1] Le Vice-Amiral de Haën, dans la lettre de lui que nous avons citée ci-dessus (p. 229, note), donne ainsi ce détail : « Dieu permit qu'un coup de canon des ennemis lui enlevât la partie antérieure du pied gauche et lui brisât les deux os de la jambe droite (*y le quebrase ambas canillas de la pierna derecha*), et qu'il fût précipité de la hauteur de son siége, depuis la petite tente sous laquelle il était jusqu'au demi-pont, sans qu'après on reconnût à l'extérieur de sa personne autre chose qu'une légère blessure à la tête. » — Puisque nous avons été amené à écrire le mot *canillas*, qu'il nous soit permis de faire remarquer que si, dans le français, nous n'avons pas aujourd'hui — nous l'avons eu probablement autrefois — le substantif *canille* pour nommer le tibia et le péroné, et par extension la jambe, et le verbe *caniller* pour dire marcher, nous avons encore — oh! il est bien populaire! — le verbe *décaniller*, pour exprimer l'idée de fuir, de jouer des jambes. Que nous tenions ce mot de l'espagnol, il y a grande apparence.

complétement en déroute l'armée ennemie. L'Amiral hollandais, qui avait l'arrière-garde, dit que notre flotte royale qui avait le poste du corps de bataille, l'embarrassa pour combattre avantageusement, et je crois bien qu'en partie il a raison. — Hier, l'armée ennemie passa à la vue de ce port, et le vent étant assez fort, on vit qu'un des grands vaisseaux fut démâté d'un de ses mâtereaux (c'est le *Téméraire*, dont le grand mât de hune fut brisé) : il devait avoir été maltraité dans le combat. Cette flotte cherche à gagner le port ou la baie d'Agosta. Votre Seigneurie saura mieux les particularités de tout ceci par M. le marquis de Bayona et M. le comte de San Marcos; aussi je ne m'étendrai pas davantage, si ce n'est pour supplier Votre Grâce de me favoriser de ses ordres et de me mander ce que je dois faire. Que Dieu garde Votre Seigneurie pendant toutes les nombreuses années que je lui souhaite et qu'il faut!

» Du vaisseau Amiral *Concordia*, 30 avril au matin, année 1676. — Le corps (de M. de Ruyter) sera embaumé pour être porté plus tard en Hollande[1]. B. L. M. (je baise les mains) de Votre Seigneurie, son très-obligé et petit serviteur : Alberto de Ciranda. » (Arch. de Simancas.)

Nous aurions pu nous borner à publier cette lettre si courageusement véridique sur la conduite des Espagnols au combat du 22 avril 1675 ; elle répond aux obligeantes assertions de ceux qui ont parlé des « bons succès » de l'armée combinée ; nous n'avons pas voulu supprimer les lettres de ceux-ci. Ce qui nous paraît vrai, c'est que si les vaisseaux du Roi d'Espagne firent mal leur devoir, cela tient à ceux qui les conduisaient, hommes incapables, que leur ignorance des mouvements d'une armée navale paralysèrent au point de les rendre timides et de les faire mentir à cette renommée de bravoure chevaleresque qui fut une des forces et des grandeurs de l'Espagne. La campagne de Sicile porta malheur aux Espagnols ; malheureux au commencement, malheureux au milieu, nous allons voir s'ils furent plus heureux à la fin. Mais auparavant, remarquons, pour rendre justice à M. de Villafranca et à l'enseigne Alberto de Ciranda, qu ces deux officiers firent un véritable acte de courage en écriva

[1] Le 1er mai 1676, les entrailles de cet homme qui avait comme prophétisé mort, ou qui, du moins, en avait le cruel pressentiment, furent enterrées sur petite colline voisine de Syracuse. On embauma son corps et on l'enferma da cercueil de plomb. Le Roi Louis XIV ordonna que les places françaises devan quelles passerait le navire portant les restes de M. de Ruyter, si elles étaient a de ce passage, salueraient le cercueil de décharges d'artillerie. Le 10 décembre la *Concorde*, avec le reste de l'armée hollandaise, mouilla sur les côtes de Ho le 4 janvier 1677 seulement, elle entra dans le port. La France n'eut point les honneurs funèbres à celui qui avait été son loyal allié et son glorieux adver la flotte de Hollande passa au large de toutes nos places et n'en fut point aperç

vaisseaux : la *Fortune,* capitaine, le marquis d'Amfreville ; l'*Aimable,* capitaine, M. de La Barre ; le *Joli,* capitaine, M. de Belle-Ile-Érard ; le *Grand,* capitaine, M. de Beaulieu ; l'*Éclatant,* capitaine, M. de Coëtlogon ; le *Saint-Esprit,* monté par Du Quesne, faisant fonction de Vice-Amiral ; le *Mignon,* capitaine, M. de Relingue ; le *Parfait,* capitaine, Henri Du Quesne ; l'*Aquilon,* capitaine, M. de Montreuil-Sébeville ; le *Vaillant,* capitaine, M. de Septêmes. Brûlots : la *Notre-Dame de Lumière,* capitaine, M. Honnorat ; l'*Hameçon,* capitaine, M. Verguin ; le *Dangereux,* capitaine, M. du Rivau. — Corps de bataille : l'*Agréable,* capitaine, M. d'Hailly ; le *Téméraire,* capitaine, le chevalier de Lhéry ; la *Sirène,* capitaine, le chevalier de Béthune ; le *Pompeux,* capitaine, le chevalier de Valbelle ; le *Sceptre,* monté par M. de Vivonne, ayant à côté de lui le chevalier de Tourville, Chef d'escadre, commandant le vaisseau [1] ; le *Saint-Michel,* capi-

[1] Il existe deux copies de la *Relation* à laquelle nous empruntons la liste de nos vaisseaux, et qui nous fournira d'autres détails importants; l'une est dans le volume 511, page 2, aux Vieilles Archives de la Guerre; l'autre à la Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits, Ms. Clairambault, année 1676, volume 160, pièce 4067. C'est cette dernière qu'on fit connaître à M. Eugène Süe. Conforme à l'autre en tout le reste, elle diffère par quelques erreurs de copiste en ce qui touche à la composition des escadres. Ainsi elle donne à Du Quesne pour second sur le *Saint-Esprit* le sieur d'Herlingue (*sic* pour de Relingue), quand ce capitaine commandait le *Mignon*, matelot d'arrière du *Saint-Esprit;* puis elle donne le *Mignon* à Du Quesne fils, le *Parfait* à M. de Montreuil, l'*Aquilon* à M. de Septêmes, et le *Vaillant* au chevalier de Tourville ! Ce n'est pas tout ; elle oublie le *Sceptre,* monté par le duc de Vivonne et « commandé soubs luy par le cheualier de Touruille, Chef d'escadre ». (Relation des Archives de la Guerre.) M. Süe imprime cette liste altérée sans même s'apercevoir que M. de Vivonne est supprimé. Il n'en parle pas moins de « M. de Vivonne, qui retrouva là, dit-il, une étincelle de son ancienne énergie et de ce courage qu'il avait si bien montré devant Candie »... Il ne dit pas moins : « On va voir... le chevalier de Tourville *ne se fiant qu'à lui* du soin de reconnaître la position de l'ennemi, les abords d'une place ou le sondage d'une rade, *s'aventurer seul* dans une frêle embarcation pour aller sous les batteries, avec un rare sang-froid, chercher ces notions qu'il appelait gaiement « le thème de son discours ». Le romancier se laissa aller ici à sa fantaisie et broda sur son « thème ». L'historien ne s'aperçut pas que M. de Tourville, placé, comme il le place, à la queue de l'avant-garde, à bord du *Vaillant,* ne put rien prendre sur lui et n'eut point à se fier à lui-même du soin de reconnaître la position de l'ennemi ; que s'il alla voir, c'est qu'il y fut envoyé par l'Amiral. L'historien publia la relation qui le dément et ne le remarqua pas. Il lui plut d'aventurer M. de Tourville *seul* dans une frêle embarcation ; mais à quelques lignes de là il rétablit sans le vouloir, sans le savoir, la vérité, qui est dite en toutes lettres dans le rapport du Commissaire de la flotte, M. Descloseaux. Il en est malheureusement ainsi trop souvent dans un ouvrage qui a de bonnes parties, mais que rendent suspect des erreurs étranges, d'incroyables négligences, et l'injustice des passions hostiles.

et des galères ennemis. La felouque se promena en avant des flottes réunies, à demi-portée de canon, la passant en revue, sans qu'on tirât sur elle. Elle revint à bord du *Sceptre,* et les quatre officiers firent un rapport verbal qui apprit à M. de Vivonne que l'ennemi était mouillé sous la ville », ayant à sa gauche le môle et ses deux forts, le milieu couvert et défendu par la forteresse de Castellamare, et à sa droite un autre fort et les bastions de la ville. Quant aux galères, elles étaient sur les ailes des vaisseaux et dans les intervalles ou créneaux qui les séparaient. Cela étant connu, le Maréchal assembla immédiatement le conseil de guerre, où, après une discussion longue et un peu confuse, on finit par se ranger à l'avis de M. de Vivonne[1], qui était de « faire attaquer les ennemis par la tête » de leur ligne, avec un détachement de neuf bâtiments de guerre et » cinq brûlots ». Ce détachement, dont M. le marquis de Preuilly d'Humières, Chef d'escadre, eut ordre de diriger l'action, fut composée des vaisseaux le *Saint-Michel,* sur lequel M. de Preuilly arbora la flamme, signe de son commandement; le *Sans-Pareil,* capitaine, M. de Châteauneuf; le *Fortuné,* capitaine, le marquis d'Amfreville; l'*Agréable,* capitaine, M. d'Hailly; le *Grand,* capitaine, M. de Beaulieu; le *Brusque,* capitaine, M. de La Mothe; le *Sage,* capitaine, le marquis de Langeron; le *Téméraire,* capitaine, le chevalier de Lhéry; enfin le *Fidèle,* capitaine, M. de Cogolin. Sept galères furent adjointes aux vaisseaux et furent mises sous le commandement du chevalier de Béthomas[2], qui était suivi du commandeur de Manse et des che-

[1] Il faut signaler ici une interpolation dans la copie donnée par M. Eugène Süe (t. 3, p. 384, *Histoire de la Marine*) de la relation qui se trouve dans la collection de Clairambault. L'historien dit : « Tous lesdits officiers se sont réduits agréablement au sentiment de M. le Maréchal *et du sieur chevalier de Tourville*, qui a été de faire, etc. » La copie gardée par M. de Clairambault, pas plus que celle qui est au dépôt de la Guerre, ne contient les six mots que nous soulignons. M. Süe veut rapporter tout l'honneur de l'affaire de Palerme au chevalier de Tourville; il veut absolument que ce Chef. d'escadre ait fait tout et tout seul, et il lui prête une opinion qui ne fut peut-être pas la sienne. La part de M. de Tourville dans la campagne de Sicile est assez grande sans qu'on cherche à l'exagérer. M. Eugène Süe aime beaucoup le chevalier de Tourville, et il a bien raison; on ne risque guère de le surfaire, car il est vraiment, selon nous, l'homme le plus complet de la marine française du dix-septième siècle; mais pourquoi altérer un document à son profit et pour un petit bénéfice?

[2] M. Éléonor ou Léonor de Beaulieu de Béthomas fut reçu chevalier à Malte le 15 février 1645; il eut un brevet de capitaine de galère en France, le 14 mars 1664. Il devint Chef d'escadre des galères, le 26 janvier 1680, et se reti[illegible] 6,000 livres de pension, le 1er avril 1697. M. de Béthomas fut gr[illegible]

résulta « *la perdida de siete bajeles, los cuatro de nuestra armada, que fueron la Capitana Real vieja, San Antonio, San Felipe, y San Salvador, y tres de los de Holanda, el Gobierno, la Muger Verde et la Livertad, y tambien una fragatilla pequeña, y las galeras Patrona de Spaña, y San José de Napoles* ». Ainsi sept navires de guerre (*bajeles*) et une petite frégate, plus deux galères. Le marquis de Bayona, dont une lettre au Roi d'Espagne (2 juin 1678) fut envoyée à Madrid par M. de Villafranca, donne le même détail, ajoutant que les gens des deux galères qui s'étaient échouées sous Castellamare purent se sauver à terre presque tous, et en grande partie ceux des vaisseaux brûlés. Il raconte que, dès le commencement du combat, Don Diego de Ibarra eut une jambe emportée par un boulet, et qu'alors il remit le commandement du Vaisseau Amiral de l'Océan à Don Francisco Freire de La Cerda. Don Diego mourut, et M. de La Cerda fut tué dans le combat. A ces deux morts, il faut ajouter celles de quelques autres personnes de qualité (*personas de cuenta*), le mestre de camp Don Francisco de Zuñiga et son frère Don Juan, et l'Amiral de Hollande, M. Jean de Haën, à qui l'on n'avait pu persuader de laisser les vaisseaux derrière le môle, ou de les faire sortir de la rade pour combattre sous voile. Le mouillage en *cordon* fut, selon M. de Bayona, la cause de la *tan lamentable desgracia* qui suivit cette résolution.

L'issue de la bataille eût-elle été meilleure si l'armée hispano-néerlandaise eût attendu les Français au large? M. Jean de Haën ne le pensa pas. Il avait vu les Espagnols combattre sur une ligne du plus près, s'y tenir mal, et enfin montrer peu de fermeté, quand les Hollandais supportaient tout l'effort de l'attaque française, et il ne voulait pas recommencer une épreuve pour le succès de laquelle la confiance lui manquait. Cela nous paraît certain. Dans sa relation, empruntée aux lettres que le Vice-Amiral hollandais Callenburgh écrivit, sur la bataille du 2 juin 1676, aux États Généraux et au Grand Pensionnaire, M. G. Fagel, lettres qui sont gardées aux Archives du royaume néerlandais, feu M. de Jonge ne s'est point expliqué sur ce point délicat. Son récit, où se remarquent quelques passages peu déguisés de la relation envoyée à Versailles par M. de Vivonne, est, sur certains points, plus circonstancié que le rapport écrit sous les yeux du commandant de la flotte française. Ainsi nous y lisons qu'une demi-heure après le commencement du combat, Don Juan Roöcco (*sic*), Vice-Amiral d'Espagne, par crainte des brûlots français, sans se défendre longtemps, bien qu'il pût avoir

d'équipage. Le Vaisseau Amiral, que les documents espagnols nomment la *Vieille Capitane* (ou le vieux Vaisseau Amiral), menacé d'abord par deux brûlots français, qui furent coulés à fond, se vit approcher par un troisième qui réussit mieux et puis par un quatrième qui, s'attachant à sa poupe, l'incendia. *La plupart des gens de l'équipage, ne voyant aucun moyen de salut, se précipitèrent dans la mer.* L'Amiral Don Diego de Ibarra, qui avait eu, dès les premiers moments de l'action, une jambe cassée, chercha à fuir l'incendie; il se jeta à l'eau et se noya. La *Capitane* sauta en l'air avec un fracas horrible et couvrit de ses débris enflammés les bâtiments voisins, dont quelques-uns faillirent être incendiés.

Sur cet épisode de la fin du Vaisseau Amiral espagnol, nous avons un témoignage du marquis de Villette, qui fait honneur aux Espagnols et qui ne s'accorde pas bien avec le récit de M. de Jonge :

« Le brûlot du capitaine Honnorat mit le feu à l'Amiral d'Espagne, au lieu que quelques-uns de nos brûlots, faute d'être bien escortés, se consumèrent sans effet et hors de portée. Cependant, comme quelques autres se brûlèrent à propos, trois vaisseaux hollandois, une frégate de la même nation, et cinq vaisseaux espagnols, y compris l'Amiral, étoient en feu. La confusion étoit si grande que nous nous abordions les uns les autres, et que nous nous empêchions de tirer; nous courions risque d'être accablés par les débris des vaisseaux qui brûlaient. J'étais à la portée du mousquet de l'Amiral d'Espagne, quand il sauta en l'air, et j'admirai la fermeté extraordinaire de deux cents officiers réformés, qui n'abandonnèrent jamais ce vaisseau et qui donnèrent à tout l'équipage l'exemple de périr en combattant, *sans qu'on vît un seul homme, de mille ou douze cents qu'il y avoit, se jeter à la nage pour se sauver à terre*, quoiqu'il n'y eût qu'une portée de fusil et que les courants y portassent. »

M. de Villette, qui parle *de visu*, doit être cru. Cependant il ne sut pas très-bien tous les détails de cette fin de la *Capitana vieja*, car il ne parle point de la mort de Don Diego de Ibarra, que les Hollandais, quand le calme fut rentré dans Palerme, connurent par quelqu'un sauvé de la Capitane. De tous les morts, il ne nomme que le Vice-Amiral Jean de Haën. Le marquis de Villette, qui se plaît à rendre justice aux « officiers réformés » espagnols et qui dit de MM. de Béthomas et de La Bretèche, qu'il remarqua « avec beau- » coup de plaisir que leurs galères paroissoient dans tous les endroits » où le danger et le feu étaient les plus grands », ne put se tenir de lancer contre Du Quesne une insinuation désobligeante :

« M. Du Quesne, qui devoit les soutenir » (les vaisseaux de

On n'avait pas encore à Paris de nouvelles du mouvement de la flotte sur Palerme, lorsque de sa main, le 30 mai 1676, M. Colbert écrivait à Du Quesne :

« Monsieur, je ne saurois assez vous exprimer combien je suis touché de la gloire que vous avez acquise aux armées du Roy par le second combat que vous venez de donner, et en même temps de la gloire que vous vous êtes acquise à vous-même, et je ne doute pas que Sa Majesté ne vous fasse connoître la satisfaction qu'Elle recevra »

Louis XIV était alors au camp de Ninove, et Du Quesne-Guiton, qui avait apporté à Paris les dépêches de la flotte, et que M. de Seignelay avait envoyé au Roi, n'avait pu encore les remettre à Sa Majesté,

« qu'Elle recevra de deux aussi belles actions que vous avez fait (*sic*) cette campagne... Vous devez être assuré que tous les avis que vous donnez pour le service du Roy seront exécutés ; *surtout appliquez-vous à établir l'obéissance et la régularité dans toute la marine du Roy, et soyez certain qu'il n'y a* NI CABALE NI ÉCRITURE *qui puissent vous causer aucun préjudice dans l'esprit du Roi.* Je suis, etc. » (Arch. de la Marine. Dépêches, 1676, fol. 207.)

Il y avait dans cette lettre tout aimable de quoi consoler Du Quesne du mauvais vouloir qu'il trouvait auprès de lui ; il y avait aussi de quoi, s'il la montrait — et comment l'aurait-il tenue absolument secrète ? — augmenter l'antipathie qu'avaient pour lui ceux que révoltaient les idées d'obéissance et de régularité qu'il cherchait à inculquer à ses inférieurs et qu'on lui recommandait de nouveau de tâcher de faire prévaloir ; ceux aussi qui cabalaient et écrivaient contre lui. L'« écriture » ne se lassait pas. M. de Valbelle n'était pas homme à ne pas écrire à sa manière une relation de la journée d
Palerme. Il la fit et eut soin de la faire courir à Messine avant d
l'envoyer au Ministre, afin que les traits dont il l'avait assaisonnée n
fussent point perdus. M. Colbert la reçut, et de Sceaux, le 1er juill
1676, il adressa au chevalier de Valbelle la lettre qu'on va lire :

« Monsieur, la relation que vous m'avez envoyée étoit publique
» Messine auparavant qu'elle en fût partie, et *je savois les traits*
» *malignité qui y sont répandus contre tout ce qu'a fait de beau e*
» *grand Monsieur Du Quesne,* plus de quatre jours auparavant qu
» l'avoir reçue. Vous avez fort bien fait votre devoir dans les
» combats et partout, et vous me trouverez et mon fils toujours
» posés à faire valoir auprès du Roy tout ce que vous ferez bien

qu'il avait prise de la conduite du Lieutenant général, et nous le regrettons. En même temps que M. de Seignelay écrivait à Du Quesne et à M. de Valbelle, il écrivit à MM. Gabaret, de Preuilly et aux autres officiers principaux de la flotte; il dit au marquis de Preuilly :

« J'ai eu l'honneur de lui (au Roi) rendre compte de la demande que vous faites de la charge de Lieutenant général » (vacante par la mort de M. d'Alméras). « Sa Majesté n'est pas disposée à présent d'y pourvoir; mais lorsqu'elle prendra cette résolution, je tâcherai de faire valoir autant qu'il me sera possible les services que vous lui avez rendus et de vous faire connoître combien je suis, etc. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1676.)

Quand M. Colbert écrivait aux principaux officiers de l'armée pour leur adresser des félicitations, il ne pouvait pas manquer d'adresser au duc de Vivonne ses compliments et ses respects; il ne le fit que le 28 juin, lui parlant en termes polis de la « grande et signalée » victoire qu'il vient de remporter sur les Espagnols et Hollandois » joints ensemble, et qui a des circonstances si glorieuses et si avan- » tageuses pour les armes du Roi et pour la gloire particulière » du Maréchal. Cette lettre ne sort pas des formes ordinaires du protocole; si elle fut agréable au Vice-Roi, celle que lui adressa Boileau dut lui plaire bien davantage. Il n'y avait là rien d'officiel; tout partait du cœur et de l'esprit. Celui que le Maréchal comptait au nombre de ses familiers, de ses amis, lui témoignait une joie véritable de son succès, en un langage charmant, où la flatterie se dissimulait avec adresse sous un apparent badinage. Boileau avait été malade, il n'avait pu écrire depuis longtemps à M. de Vivonne, et celui qui n'écrivait guère au Roi écrivait au poëte pour lui reprocher de le négliger; Boileau lui répondait :

« Monseigneur, sans une maladie très-violente qui m'a tourmenté pendant quatre mois, et qui m'a mis très-longtemps dans un état moins glorieux à la vérité, mais presque aussi périlleux que celui où vous êtes tous les jours, vous ne vous plaindriez pas de ma paresse... Mais dites-moi, Monseigneur, sur quel ton faut-il vous parler? Je savois bien autrefois de quel air il falloit écrire à *Monseigneur de Vivonne, Général des galères de France;* mais oseroit-on se familiariser de même avec le libérateur de Messine, le vainqueur de Ruyter, le destructeur de la flotte espagnole? Seriez-vous le premier héros qu'une extrême prospérité ne pût enorgueillir? Êtes-vous encore ce même grand seigneur qui venoit souper chez un misérable poëte, et y porteriez-vous sans honte vos nouveaux lauriers au second et au troisième étage? Non, non, Monseigneur; je n'oserois plus me flatter

à Toulon Du Quesne avec tous les vaisseaux de l'armée, pour chercher des troupes et des munitions de toutes sortes, vivres, gréements, poudre, balles, boulets, etc. Avant lui était parti M. de Vaudricourt, envoyé à Paris par le Maréchal, pour annoncer au Roi les brillants résultats du combat du 2 juin 1676. Sur sa route, M. de Vaudricourt rencontra un vaisseau génois qui portait en Sicile des troupes espagnoles. Le capitaine français demanda au Génois le salut du pavillon que la France exigeait de Gênes ; celui-ci refusa, et tint haut au bâton de poupe son pavillon qu'on le sommait d'amener par respect pour celui du Roi. M. Vaudricourt n'hésita pas alors à le combattre, et après un engagement assez vif, le prit et le mena à Toulon.

Du Quesne remplit sa mission le plus promptement qu'il lui fut possible; il arriva en Provence le 23 ou 24 juin, et prévint M. de Seignelay de son arrivée. Le Ministre lui répondit du camp de Quievrain, le 30 juin, que le Roi avait appris l'arrivée de sa flotte aux îles d'Hyères; et que Sa Majesté le pressait « de faire une diligence » extraordinaire pour remettre l'armée navale en mer. » M. de Seignelay finissait sa lettre en disant au Général :

« Pour réponse à votre lettre du 16 may, que je n'ai reçue que depuis hier, vous devez être assuré par ce que Sa Majesté vous a écrit elle-même qu'Elle connaît l'importance des services que vous lui avez rendus, et qu'Elle saura les récompenser dans la suite. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1676.)

Nous n'avons pu trouver la lettre de Du Quesne, du 16 mai; elle est probablement ensevelie dans une de ces collections particulières de pièces autographes, formées de lettres prises à de certaines époques dans les dépêches des départements ministériels, et dont les détenteurs actuels, acquéreurs de bonne foi, nous le voulons bien, se refusent à envoyer aux archives des ministères, à défaut des originaux qu'on ne leur demande plus, des copies exactes et certifiées conformes. N'est-il pas déplorable que des éléments de l'histoire puissent être confisqués par des curieux, qui ont beaucoup moins souci du texte des lettres qu'ils gardent que de l'écriture et de la signature des hommes qui les ont écrites?

Le 23 juillet 1676, Du Quesne, avec vingt-quatre des trente vaisseaux qu'il avait conduits à Toulon, partit des rades d'Hyères pour Messine. Il avait embarqué trois mille hommes d'infanterie sur cette partie de la flotte. M. Jean Gabaret était resté à Toulon avec

» sieurs les officiers généraux et conclu que nous ferions servir le » vent » (il était N.-N.-E. et fort) « pour arriver au Phare, y faire » entrer le convoi et y débarquer l'infanterie... et cependant que » l'armée tiendra sous voiles ou à l'ancre, pour ensuite, si vous l'ap- » prouvez, retourner incessamment en mer chercher et joindre cette » armée des ennemis, pour, suivant les ordres de Sa Majesté, les » combattre ou chasser entièrement de ces mers. »

Dans la suite de sa lettre, Du Quesne insiste pour que M. de Vivonne lui envoie ses ordres et surtout qu'il considère « que la » diligence de remettre en mer est tellement nécessaire qu'il ne se » peut davantage... Cependant M. Gabaret viendra avec son convoi » (escorté par six vaisseaux et les deux vaisseaux détachés le *Prudent* et l'*Aquilon*), « ce sera le moyen de faire tous ensemble quelque » belle et grande entreprise. »

Tout cela est très-sage et très-bien dit. La mission de Du Quesne était de porter à Messine, le plus vite possible, les troupes qu'attendait si impatiemment M. de Vivonne. Si l'ennemi avait pu être rejoint, il l'aurait certainement combattu; mais il ne devait point perdre de temps à le chercher et à le poursuivre, peut-être pendant plusieurs jours. Le Lieutenant général agit avec prudence et suivant les instructions qu'il avait reçues de la Cour. Cette conduite, qui avait d'ailleurs l'assentiment des officiers généraux, ne fut point approuvée par le marquis de Villette, qui, simple capitaine, ne fut point appelé au conseil du 14 août; aussi voyez comme il en parle :

« Nous fîmes porter à toutes voiles sur ces vaisseaux qui étoient sous le vent. Les meilleurs voiliers des nôtres en approchoient à vue d'œil, et à soleil couchant, nous voyions déjà les corps des vaisseaux. » (Du Quesne dit la même chose.) « M. Du Quesne s'avisa tout d'un coup de faire mettre le signal d'ordre de bataille; la chasse cessa donc, et le lendemain nous ne vîmes rien que les rochers de Castellamare. Le Roi n'a jamais été plus mal servi qu'en cette occasion, et l'on a su depuis que les Hollandois se jugeoient eux-mêmes si inférieurs à nous qu'ils avoient résolu d'échouer à Castellamare et d'y brûler leurs vaisseaux, pour retourner à pied de Naples à Amsterdam. Ils prirent quelque temps après la route du détroit et laissèrent M. de Vivonne en état de former de nouveaux desseins. »

Que cela est de mauvaise grâce! L'animosité de M. de Villette contre Du Quesne n'est encore ici que trop visible. Du Quesne laisse arriver sur les Hollandais; il est près d'eux quand la nuit survient; cependant il garde son avantage, tout en commandant à sa flotte de se ranger sur la ligne de bataille; il continue sa chasse dans cet

ordre, parce que, s'il peut atteindre les Hollandais qu'on a vus en ordre de bataille (« les ennemis, dit-il, s'étoient rangés en bataille »), il sera prêt pour les combattre. Pendant la nuit, l'ennemi, qu'on a suivi sans le bien voir, car il a caché ses feux, l'ennemi lui échappe, et voilà Du Quesne coupable, parce qu'*on a su depuis* que les Hollandais avaient résolu de se brûler à Castellamare, se jugeant inférieurs aux Français. Mais Du Quesne a compté les vaisseaux hollandais ; ils étaient au nombre de vingt-quatre, c'est-à-dire que l'ennemi était aussi fort que lui qui avait vingt-quatre vaisseaux, mais encombrés de troupes, alourdis, marchant moins bien que s'ils avaient été dégagés et déchargés ; et cependant il n'avait pas hésité à ouvrir la chasse et à se mettre en état de livrer bataille, au risque même de retarder son voyage, dont le but est Messine, qu'il doit atteindre à tout prix. Et « le Roi n'a jamais été plus mal servi ! » En vérité, cela est d'une incroyable méchanceté ! Rien ne l'excuse. M. de Villette ne voit que le combat, toute occasion qui lui permettra d'acquérir un droit de plus à l'avancement lui sera bonne. L'occasion entrevue lui manque cette fois, et il tient cela pour un vol que lui fait Du Quesne ; et par ressouvenir, quand bien des années ont passé sur cette déception, il crie comme si le mal était d'hier ! La vieillesse n'a point modéré son ressentiment ; il a la rancune invétérée, et il en décharge son cœur. Son ambition impatiente a reçu une blessure, et maintenant qu'il n'a rien à souhaiter, il ne sait pas, il ne peut pas oublier qu'il a souffert autrefois.

M. de Vivonne et la Cour n'eurent pas sur l'action de Du Quesne l'opinion du marquis ; M. de Vivonne guettait l'arrivée du secours de Toulon, et lorsqu'il reçut la tartane qui lui apportait la lettre du Lieutenant général, il fut heureux de savoir la flotte près de Lipari, attendant les galères françaises qui pouvaient l'aider à entrer dans le Phare. Il put regretter que les circonstances n'eussent point permis à Du Quesne de remporter une victoire nouvelle ; mais il lui sut gré d'avoir hâté l'instant où les troupes que portaient ses navires seraient mises à terre, et de n'avoir pas agi comme un capitaine qui aurait eu sa fortune à faire et aurait tout hasardé pour cela. Du Quesne mit ses passagers sur le rivage de Messine, sans qu'aucune tentative de la part des Espagnols fût faite pour l'en empêcher. Le trouble était trop grand dans l'esprit des marquis de Villafranca et de Bayona pour qu'ils pussent prendre un parti viril, au moment où une résolution importante pour le salut de la Sicile aurait dû être

prise par le Vice-Roi et le Général de la flotte. Les Hollandais les avaient quittés, et pourquoi? C'est ce que nous saurons par la lecture d'une lettre de M. de Villafranca au Roi, en date du 16 août 1676, et du même à M. Gérard Callenburgh (16 août). M. de Villafranca écrivait au Roi que tout allait mal, qu'il l'avait bien prévu, qu'on ne l'avait pas écouté quand il demandait qu'on apportât un prompt remède à une situation intolérable. — Il est assez remarquable que de l'un et de l'autre côté les Vice-Rois se plaignaient de n'être pas aidés par leurs gouvernements, de manquer de troupes et de munitions, et que tous deux avaient raison. — Ce qu'il voyait jetait M. de Villafranca dans la plus grande appréhension; la conduite des Hollandais le désespérait d'autant plus qu'il avait eu avis, le 4 du mois, qu'on avait vu sur les côtes de la Corse un nouveau secours que les Français conduisaient en Sicile, et qui se composait de soixante voiles, tant navires de guerre que brûlots et barques chargées de provisions de bouche et de munitions de guerre. Et c'est à ce moment-là que les Hollandais avaient pris la scandaleuse résolution de sortir du port de Palerme et de s'en aller à Naples, annonçant que l'ordre leur était venu des États Généraux d'aller dans cette baie attendre des renforts. (*Han tomado los Holandeses la escandalosa resolucion de salirse del puerto de Palermo, y encaminarse a Napoles, publicamendo haberles venido orden de los Estados Generales para aguardar en aquel puerto los navios que han de pasar en su refuerzo.*) Rien n'a pu décider les Hollandais à différer au moins l'exécution d'une résolution si inopinée; M. le marquis de Bayona a fait de vives instances, a remontré que, par cette séparation, les vaisseaux et les galères d'Espagne restaient dans l'impossibilité de faire quelque chose d'utile.

En effet, la détermination de l'Amiral Callenburgh était irrévocablement prise; il avait écrit (en italien) au marquis de Villafranca :

« Ayant eu l'honneur d'écrire à V. E. l'ordinaire passé, pour l'assure que, moi et tous les capitaines de la flotte des SS. États, nous n'avons rie de plus à cœur que de rendre les plus grands services à Sa Majesté Cath lique, dans quelque partie du monde que ce soit, nous avons reçu hier lettres des SS. États nous apportant l'ordre de nous rendre le plus possible dans la baie de Naples pour y attendre de nouveaux ordres (M. de Villafranca dit autre chose; on vient de le voir.) « En vertu de ordre, j'ai prescrit à tous les capitaines et commandants de se prépar mettre à la voile aussitôt que j'aurai fait le signal ordinaire de partar et, en effet, je pense faire voile, au nom de Dieu, ce soir, avec le ve

terre, pour accomplir notre voyage pour Naples » (*como in effetto pensiamo di fare ancora, in nome di Dio, questa sera con el vento di terra per proseguire nostro viagio per Napoli*), « restant néanmoins dans la ferme opinion et résolution de rendre encore un grand service à Sa Majesté si l'ennemi fait quelque tentative; en attendant, je prie N. S. Dieu d'avoir V. E. en sa sainte protection, restant comme toujours son respectueux serviteur. — Du vaisseau la *Concorde*, dans la baie de Palerme, le 6 août 1676, Gerardo Callenburgh. » (Arch. de Simancas, liasse 1238.)

Le 16 août, M. de Villafranca, de Melazzo, où il avait reçu la lettre précédente, répondit au nouveau commandant de la flotte hollandaise. Après avoir reproduit en analyse le billet de M. Callenburgh, il lui disait qu'il ne doutait point du désir sincère qu'avait manifesté ce Lieutenant Amiral de servir le Roi d'Espagne, mais que les forces qu'il commandait éloignées ainsi du théâtre des opérations, l'union indissoluble des intérêts des Seigneurs États Généraux et du Roi étant singulièrement affaiblie, il importait qu'il revînt se joindre aux armes de Sa Majesté; qu'ainsi serait rendue au pays la consolation que lui avait apportée l'assistance des forces hollandaises, et que les deux flottes, unies de nouveau, pourraient s'opposer à toutes les tentatives de l'ennemi commun, ce que rendrait impossible la séparation des vaisseaux des deux nations. « Votre » Excellence comprendra très-bien cela; elle sait d'ailleurs dans » quelle entière sécurité il pourra être dans le port de Palerme avec » les batteries qu'on y a établies et la chaîne qu'on a tendue. » M. de Villafranca insistait sur le service signalé que « Son Excellence » et les chers Messieurs » pouvaient rendre au Roi, qui était de revenir tout de suite ajouter leurs forces à celles du royaume. « Je ne » doute pas que les Seigneurs États Généraux ne vous approuvent », disait-il en finissant.

Cette lettre, envoyée à M. Gérard Callenburgh, ne changea rien à sa résolution. Il se retirait pour ne plus revenir. M. de Villafranca ne pouvait guère se faire illusion. S'il pressait le commandant hollandais de venir prendre le mouillage de Palerme, lui faisant entrevoir la douce tranquillité dont il jouirait derrière la chaîne tendue à l'entrée du port et à l'abri des batteries restaurées, il ne pouvait croire sérieusement que le Hollandais se laisserait prendre à l'obséquiosité de ses prières. M. Callenburgh avait des ordres précis, et il devait être heureux de leur obéir. La Hollande avait fait d'assez grands sacrifices d'hommes, de vaisseaux et d'argent pour des alliés

qui n'avaient pas l'énergie de contribuer à leur propre défense et de sauvegarder le plus cher de leurs intérêts, leur gloire. Non, le Vice-Roi espagnol ne s'abusait pas; il prévoyait bien que l'éloignement de la flotte néerlandaise était sans retour possible; aussi disait-il au Roi que de la situation où il se trouvait, n'entrevoyant aucun secours, même petit (*la menor providencia*), tout était désespéré (*de que resulta hallarse todos en la ultima desesperacion*). (Archives de Simancas, liasse 1338.)

Le Vice-Roi français n'était pas dans une condition beaucoup meilleure. Il avait une flotte victorieuse, mais son armée de terre ne pouvait rien pour la conquête. Elle était trop faible pour tenir la campagne avec succès; chaque jour la réduisait, et ce qui arrivait devant la fortifier était de troupes affaiblies par la maladie. Quand M. de Vivonne vit le prétendu secours qui lui était expédié par M. de Louvois, ce ne fut point à ce Ministre qu'il adressa ses plaintes; — il éprouvait trop depuis longtemps que toutes ses supplications étaient inutiles; — il écrivit à sa sœur, espérant qu'ayant tout crédit sur l'esprit du Roi, madame de Montespan obtiendrait ce qu'il n'obtenait pas d'ailleurs :

« A Messine, le 24e août 1676. — Vos bontés, ma chère sœur, » seront cause que vous aurez souvent la tête rompue de tous les » embarras où je me trouve dans l'affaire de Messine. Vous saurez » que nous n'avons jamais les choses ensemble ni à temps; cela fait » que l'on ne tire pas les avantages que l'on pourroit tirer des bonheurs » que j'ai eus contre les ennemis... Ces deux corps » (les vaisseaux et les galères) « étant icy à présent, et le Roy envoyant des troupes » de terre, je croyois pouvoir travailler de suite » (pour : tout de suite) « à conquérir le royaume à Sa Majesté; mais *le petit nombre de[s]* » *troupes et leur mauvaise qualité diminue beaucoup de mes espérances.*

Ici M. de Vivonne se plaint de l'incapacité et de l'outrecuidan[ce] de l'Intendant (M. d'Oppède), du manque d'argent, celui que l[es] vaisseaux ont récemment apporté étant « déjà consommé », et [de] l'insuffisance du blé; puis il ajoute :

« Ainsi cet homme qui vouloit tout faire et qui vouloit renvers[er] (pour étendre et établir les fonctions de sa charge) « toutes les c[ou]- » tumes de Messine[1] » (M. de Louvois avait ruiné M. Colber[t]

[1] Déjà M. de Vivonne avait écrit directement à Louis XIV pour se plain[dre du] nouvel Intendant. Sa plainte, qui n'empruntait rien à la violence de la forme[, était] très-sensée; et si le Roi la montra à M. Colbert, le Ministre, que le procédé d[...]

» *la répugnance qu'a M. de Louvois pour la conquête de la Sicile* » (M. de Vivonne s'est contenu d'abord, mais enfin il éclate; il n'efface rien de ce qu'il a dit d'abord; ce qui est écrit est écrit; le temps des ménagements est passé; sans s'arrêter, il développe sa pensée, dont sa sœur n'adoucira point l'expression en lisant la lettre à Louis XIV), « puisqu'il nous laisse absolument manquer de tout argent *et qu'il* » *ne nous envoie jamais les troupes que le plus tard qu'il peut, les choi-* » *sissant les plus nouvelles et les envoyant en si petit nombre* qu'il faut » ou se résoudre à ne rien faire, ou, si on fait quelque chose, se » résoudre à perdre le fruit des conquêtes, n'ayant ni de quoi les » soutenir, ni de quoi les faire valoir... J'espère que nous ne tom- » berons plus dans ces inconvénients à l'avenir » (grâce aux ordres précis du Roi qu'il sollicite); « mais si on ne peut le faire, *il vaudroit* » *mieux que Sa Majesté se résolût à renoncer de bonne heure* à ses justes » prétentions que de s'exposer à perdre honteusement des choses » qui sont, pour ainsi dire, dans sa main, si elle veut... Je vous » supplie donc, ma chère sœur, de représenter bien fortement à » Sa Majesté tous les obstacles dont je me trouve environné, *qui est* » *un véritable abandon,* si M. Gabaret n'apporte pas de l'argent; que » ces difficultés, quoique grandes et extraordinaires, ne m'abattent » point le courage... » (Bibl. Nat., Ms. fr. 8,032.)

M. Gabaret apporta à Messine deux régiments de cavalerie; mais cela ne changea rien à l'état des affaires. M. de Louvois l'emporta sur madame de Montespan. Le Roi resta insensible aux prières de la maîtresse et fut touché des objections du Ministre contre une guerre qui avait déjà coûté beaucoup à la France et ne lui rapporterait probablement rien que le souvenir de brillantes actions navales. A la vérité, ces actions avaient une importance réelle, puisqu'elles mettaient la marine française sur le pied où étaient les marines de Hollande et d'Angleterre. On a accusé M. de Vivonne d'avoir, par son insouciance et ses lenteurs, compromis ou perdu la partie que jouait la France à Messine; il y a, ce semble, de l'exagération dans ce jugement. Si, lorsque le Roi fut décidé à occuper Messine et à s'étendre en Sicile, il avait envoyé avec M. de Vallavoire dix mille hommes de bonnes troupes et tout l'attirail nécessaire pour la campagne, et en même temps du blé en quantité, peut-être les choses auraient-elles tourné autrement. En tous cas, si, avec ces moyens auxquels s'ajoutait une armée navale pleine d'ardeur, on n'avait pas obtenu les résultats espérés, et si, par la faute de M. de Vivonne,

pour les appliquer aux portes des villes que l'on assiégeait, et les attacher aux navires qu'on voulait détruire par l'incendie. Elles étaient encore en usage à la fin du dix-huitième siècle. Voici à cet égard une lettre de M. Bompar (Toulon, 8 août 1765) :

« Le 7 août, je me suis rendu hors la ville pour en faire brûler quelques-unes » (des chemises soufrées), « en présence d'un très-grand nombre d'officiers. La première que je fis allumer, attachée à un piquet de bois de chêne, provenoit du département de Brest. Elle s'alluma et ne fit qu'une flamme très-médiocre, et brûloit très-lentement. Sa composition me parut un peu différente de la nôtre, et elle s'éteignit on ne peut pas plus aisément. Tout de suite, je fis appliquer une des nôtres, qui sont faites depuis dix-huit ans (1747) ; elle brûla plus vivement que la première et l'on eut un peu plus de peine à l'éteindre. Je fis appliquer une autre espèce de chemise soufrée appelée *tortue*, par rapport à sa figure. Cette dernière espèce est très-ancienne, elle a été faite du temps de M. Du Quesne, pour les guerres de Sicile ; elle brûla avec beaucoup de violence et alluma le bois de chêne auquel elle étoit appliquée ; on ne put l'éteindre, parce que le dos de la prétendue tortue empêchoit que l'eau ne tombât sur les parties enflammées. »

M. Girardin de Vanvré, frère de M. de Girardin qui, plus tard, fut Ambassadeur de France à la Porte, reçut, le 7 août 1676, l'ordre d'aller en qualité « de Commissaire général » à la suite des vaisseaux et galères qui étaient dans les mers de Sicile. Deux commissions lui furent données ce jour-là, l'une pour les vaisseaux, l'autre pour les galères. La première portait ceci :

« Le sieur de Vanvré doit être informé que, des trente vaisseaux dont l'armée navale de Sa Majesté est composée, et qui sont retournés à Toulon, sous le commandement du sieur Du Quesne, il est reparti de Toulon pour retourner en Sicile vingt-quatre vaisseaux, quatre brûlots et un bon nombre de flûtes et bâtiments de charge, sur lesquels vingt-quatre vaisseaux il a été embarqué, en exécution des ordres de Sa Majesté, trois mille hommes d'infanterie de troupes de terre... les six vaisseaux restant des trente, demeurés à Toulon » (sous le commandement de M. Gabaret) « en doivent partir sous peu de jours et porter quinze cents hommes et sept à huit cents chevaux, et qu'avec ces six derniers vaisseaux, Sa Majesté a ordonné au sieur Arnoul, Intendant de la Marine à Toulon, d'envoyer un cinquième mois de vivres pour les vingt-quatre vaisseaux... » (Arch. générales, Section historique, carton K, 1480.)

Le chevalier de Tourville était tombé malade ; et M. de Vivonne l'avait engagé à retourner en France pour prendre de sa santé le soin qu'elle exigeait. Il ne voulut pas quitter Messine sans le congé

de M. Colbert, sans l'avoir averti, au moins. Le 26 août 1676, il écrivit donc au Ministre :

« Monseigneur, je suis assez malheureux d'être incommodé à un point qui m'oblige de retourner en France pour tâcher de me mettre en état de servir en cas que les Hollandois passent dans ces mers. Tous mes amis me le conseilloient et M. le Maréchal même me l'a ordonné. Je n'ai pu m'empêcher de consentir par la continuation d'un crachement de sang qui ne me quitte pas depuis trois semaines. Je l'ai supplié que, s'il avoit dessein d'entreprendre quelque chose de considérable par mer, il me feroit plaisir de me retenir. Il me témoigna qu'il seroit bien aise que je fusse avec lui, si je le pouvois. Vous pouvez penser, Monseigneur, que j'acceptai l'offre qu'il me fit, avec joie; j'en attends le succès avec impatience. Je tâcherai toujours de faire de mon mieux pour vous contenter, jusques au dernier moment de ma vie. Je vous supplie d'être persuadé qu'elle ne me paroîtroit courte que par le déplaisir que j'aurois de ne vous avoir pu témoigner ma reconnoissance de toutes les bontés que vous avez toujours eues pour moi. J'espère que tous mes maux ne seront rien; les médecins de ce pays trouvent que j'ai la poitrine échauffée; cependant, ils sont persuadés que deux mois de repos en France me remettront entièrement. *Je veux tâcher de ne point mourir Chef d'escadre.*

» M. le Maréchal m'a ordonné de revenir sur son vaisseau, lorsque je me porterai mieux.

« Vous aurez appris que nous avons été malheureux que quatorze navires hollandois » (Du Quesne dit : vingt-quatre) « se soient échappés de nos mains par leur fuite continuelle. Monsieur Du Quesne apporta tous les soins imaginables et ne manqua à rien de ce qu'il falloit faire pour les pouvoir joindre, mais leur bonne fortune les fit sauver la nuit, sans que nous pussions les approcher d'assez près pour les observer, quoique Monsieur Du Quesne *fit toujours force de voile sur eux*. Le lendemain, comme nous les vîmes plus, nous nous présentâmes devant l'embouchure de Naples, afin de persuader aux Espagnols que nous étions venus tout exprès pour empêcher les Hollandois d'entrer à Naples. Cela fit le meilleur effet du monde, parce que nous apprenons qu'ils n'ont osé entrer. Cette démarche a rompu toutes leurs mesures. Si nous n'avions pas été chargés de troupes et la plupart des vaisseaux sans eau, Monsieur Du Quesne les auroit été chercher partout. Voilà, Monseigneur, le succès » (*succès*, pris dans le sens du résultat, selon la coutume de ce temps-là) « de notre aventure. Je serai toujours, en quelque état que je sois, avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, LE CH^r DE TOURVILLE. » (Bibl. Nationale, Ms., Cabinet du *Saint-Esprit*.)

Le récit de la rencontre des Hollandais est, sous la plume de M. de Tourville, tout à fait conforme à celui qu'en fit Du Quesne, et donne un démenti formel à l'accusation portée contre le Lieutenant

général par le marquis de Villette. On regrette de voir un homme de la valeur de M. de Villette, par esprit de rancune, altérer la vérité et s'appliquer à flétrir la réputation d'un brave et excellent officier, qu'on pouvait ne pas aimer beaucoup, parce qu'une certaine roideur de caractère, quelques singularités et un esprit tourné aux difficultés sur toutes choses, ne rendaient pas aimable; mais qu'on devait estimer pour son mérite en tout ce qui était d'un métier où il fut dès sa jeunesse un maître, et pour son courage qui ne se démentit pas un jour.

= Les six vaisseaux commandés par M. Jean Gabaret étant arrivés de Toulon à Messine, M. de Vivonne, qui avait conçu le projet de s'étendre le long de la côte orientale de la Sicile et de conquérir quelques places pour mettre plus au large les Messinois, résolut d'attaquer d'abord Syracuse, et de la surprendre en introduisant nuitamment les vaisseaux et les galères chargés des troupes. Il feignit d'en vouloir à Melazzo, et les Espagnols, trompés par les apparences, se portèrent du côté de cette ville pour la défendre. Alors l'armement mit à la voile pour descendre dans le Sud; mais le vent devenu contraire, les galères furent obligées de retourner à Messine, et les vaisseaux, qui tinrent la mer en louvoyant, n'arrivèrent à Agosta que quatre ou cinq jours après leur départ. Agosta était le rendez-vous donné par M. de Vivonne à tous les navires de la flotte. La mèche était éventée. Les Espagnols, bientôt désabusés, se reportèrent promptement à Syracuse et aux points intermédiaires, les châteaux de Lentini et de Catlentini. L'affaire de Syracuse fut donc manquée. Le Maréchal, qui était sur une des galères, — celle de M. de La Brossardière, — lorsque le vent les repoussa à Messine, ne put se rendre à Agosta qu'une douzaine de jours après l'arrivée des vaisseaux devant cette ville. Il fit semblant de s'y établir d'une manière solide et prépara là une expédition dont le but était de s'emparer de Taormina. Il alla au camp de Meritti; il y trouva M. de Mornas maître de ce village, voisin d'Agosta. M. de Mornas, « voulant la châtier », selon l'expression de M. de Vivonne, n'avait point admis la garnison qui l'occupait à une capitulation honorable; une partie en « avait été passée au fil de l'épée, et l'autre avait été faite prisonnière », et cela, parce qu'elle « avoit incommodé beaucoup » Agosta » depuis que cette ville était au « pouvoir du Roi de France » ! Faire des prisonniers, c'est bien; mais passer au fil de l'épée des hommes dont le crime est d'avoir défendu leur pays et accompli un

devoir sacré, ce n'est plus la guerre, dont la chaleur excuse tout; c'est l'assassinat.

M. de Vivonne fit embarquer, quelques jours après, 14 octobre, sur vingt galères, avec M. Boesset de La Villedieu, douze cents hommes de troupes de terre, et un détachement de l'infanterie des galères. Il donna ordre à M. de La Villedieu d'aller débarquer son monde à Taormina. Les galères partirent; mais, accueillies par un grand vent qui menaçait d'un naufrage en mer ces navires chargés d'hommes, elles furent obligées de revenir à Messine. Elles étaient déjà à Catania. Le projet sur Taormina fut donc ajourné, jusqu'au jour où le vent plus calme et d'ailleurs favorable permit aux troupes de remonter à bord. Ce fut le 11 octobre 1676. On partit. La mer était grosse sur le rivage de Taormina, et le débarquement fut jugé impossible ou au moins très-dangereux. On rétrograda jusqu'à Messine, où l'on resta quatre jours. Nouvel embarquement, nouveau départ, et cette fois heureux succès. Taormina fut pris. M. de La Villedieu fut blessé « d'un coup de mousquet », et M. de Saint-Cla, qui menait le détachement des troupes de terre, reçut deux blessures. Le château de la Môle se rendit par capitulation, ainsi que Saint-Alexis et le Crucifix, château qui défendait le village de la Force (21-23 octobre). « Saint-» Alexis, dit un témoin oculaire, M. d'Argone, est un château situé » comme Taormine » (sur le penchant d'une colline); « quoiqu'il soit » très-bon et qu'il fût bien muni, le gouverneur *eut l'honnêteté de le* » *rendre,* pour donner un libre passage à notre armée. La Force est » un village vis-à-vis de Saint-Alexis et un peu plus élevé. Les jurats » vinrent au devant de M. le Maréchal. » Cette partie de la campagne ne coûta ni sang ni peine à l'armée française. « Le 24, écrit » M. de Vivonne, ceux de Savoca m'envoyèrent des députés pour » me demander capitulation, aussi bien que ceux de Fiume-Denisi; » et le 25, je m'arrêtai devant l'Escalette » (la Scaletta), « à dessein » de l'assiéger. »

M. d'Argone parle ainsi de l'affaire de la Scaletta :

« Les troupes qui restoient ou qui avoient ordre de revenir à Messine bloquèrent en ce temps l'Escalette, avec les Messinois et les milices que le Sénat avoit mises sur pied, sous le commandement de deux jurats. Il y avoit sur la montagne près l'Escalette, un village nommé Fiume-Denisi, qui a toujours été compté pour le plus ennemi de Messine; les Messinois pour se venger résolurent de l'attaquer, le piller et le brûler, sans écouter aucune proposition; mais ayant voulu tenter un assaut, ils furent repoussés avec perte considérable des leurs. M. le duc de Vivonne étant arrivé, ce

village-là se rendit sans peine. — Le lendemain on commença le siége de l'Escalette. Cette place est assez forte; elle est située sur la croupe d'une montagne; la mer la défend d'un côté; de deux autres, deux grandes ravines » (la protégent) « et par le haut, un rocher fort escarpé. Nous n'étions guère en état d'entreprendre un siége dans les formes, n'ayant aucun équipage. Pour suppléer à ce défaut, M. de Preuilly, qui commandoit les troupes des vaisseaux, campés le long de la marine » (le rivage de la mer) « du côté de Messine (à Giampieri, selon M. de Vivonne), se servit de canons des vaisseaux » (deux pièces, l'une de 18, l'autre de 12) « qu'il fit monter par les matelots. avec des palans et des caliornes » (probablement au moyen de rouleaux tournant sous ces fardeaux, à mesure qu'ils montaient, tirés par les palans accrochés à des estropes placés aux tourillons). « Le major des galères, dit M. de Vivonne, se chargea de la conduite du canon : quoique le lieu fut prodigieusement haut et rapide, il ne laissa pas de faire monter deux pièces; on s'en est servi fort utilement, ajoute M. d'Argone, parce qu'elles commandoient la ville. Il n'y a point eu de tranchée ouverte. »

Du 29 octobre au 4 novembre, il y eut quelques attaques des Français contre les ennemis, qui ne furent pas heureuses pour ceux-ci :

« Le 4 novembre, M. de Châteauneuf, commandant le vaisseau le *Sans-Pareil*, vint faire une furieuse canonnade contre l'Escalette avec le *Saint-Michel*, que commande M. de Preuilly, le *Vermandois*, que commande M. de Saint-Amans, et le *Brusque*, commandé par M. de La Motte. Cette canonnade dura longtemps et porta une très-grande ruine aux ennemis. » (Lettre de M. de Vivonne au Roi; Messine, 14 novembre 1676.)

La Scaletta capitula le 9 novembre, et là finit la campagne entreprise par M. le duc de Vivonne. M. d'Argone, officier des troupes de terre, termine sa lettre, écrite de Messine, le 12 novembre, à son frère, par ces phrases curieuses :

« Voilà grossièrement le sujet de la pièce; vous verrez à Paris quantité de relations fardées. » — Celle de M. de Vivonne ne l'est guère, et en somme ressemble à celle de M. d'Argone. — « Soyez persuadé que celle-ci ne l'est point... Tous les politiques feront sans doute de grands raisonnements sur nos conquêtes; *vous devez être persuadé que le hasard y a plus de part que la conduite de nos généraux*. Les Espagnols sont extrêmement foibles, *et nous un peu poltrons*. Nous vivons ici dans des *irrésolutions continuelles*, et les desseins sont éventés quinze jours avant qu'ils soient arrêtés. Tout le monde a part au conseil, et il suffit de savoir parler pour dire son avis et être écouté. » (Molière avait dit, neuf ans auparavant : « Et c'est tout justement la cour du roi Pétaut. ») « Je ne vous en dis pas davantage. »

M. de Vivonne n'avait pas su asseoir son autorité, ou plutôt il ne l'avait pas pu. Où il fallait des résolutions promptes, il apportait les lenteurs d'un esprit vif dans la conversation, mais hésitant devant les difficultés. De la hardiesse, une certaine dose de témérité même, auraient eu sur les Espagnols une influence sérieuse. La « furie fran» çaise » manquait dans le commandement supérieur, si elle ne manquait pas dans l'action aux soldats et aux officiers; c'est à cette espèce de timidité que fait allusion certainement M. d'Argone quand il dit : « Nous sommes un peu poltrons. » Car *poltron,* dans le sens où l'on entend généralement ce mot, personne ne l'était, ni dans l'armée de terre ni dans la flotte. M. de Vivonne s'était fait connaître pour brave, et la campagne de Sicile ne porta point atteinte à sa bonne renommée sur le point de la bravoure personnelle.

M. de Vallavoire, qui avait bien fait toujours et partout, eut devant la Scaletta un cruel accident; c'est M. d'Argone qui le dit, et il est étonnant que M. de Vivonne n'en ait pas parlé dans sa longue relation. « Étant allé à une batterie à l'Escalette, il tomba d'apoplexie. » On l'apporta à Messine; je ne crois pas qu'il passe la nuit; j'en » suis sensiblement fâché, car il m'aimoit beaucoup. » D'une écriture plus fine que celle du corps de sa lettre, M. d'Argone ajouta : « On me vient dire qu'il se trouve mieux ; mais il est paralytique de » la moitié du corps. » En *post-scriptum :* « Il reste ici pendant l'hiver » quatorze galères et quinze vaisseaux. Il ne repasse en France que » dix galères, parce qu'on a été obligé d'en désarmer une, qui étoit » vieille et faisoit beaucoup d'eau. — Les ennemis ont été, il y a » deux jours, à Taormine pour tâcher de surprendre cette place; » mais M. de La Villedieu, qui y commande, leur a fait voir qu'il » savoit fort bien conserver ce qu'il avoit gagné. Ils ont perdu du » monde à cette attaque... Je n'ai point reçu le ruban que vous » m'avez envoyé; je crois que les ennemis s'en pareront, parce que » la tartane qui apportoit le paquet du Roi a été prise devant Sarra» gousse... A Dieu, mon cher frère; aimez-moi toujours, ARGONE. — » Ne montrez ma lettre à personne qui puisse parler. » (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, vol. 543, pièce 211.)

Qui était ce M. d'Argone, aimé de Vallavoire, et certainement officier dans les troupes que commandait cet officier général? Qui était son frère? Ce frère serait-il Bonaventure d'Argonne, le chartreux, qui écrivit sous le nom de Vigneul de Marville? Le nom de celui-ci admettait les deux *n;* l'autre signait son nom avec un seul;

ce n'est là qu'une difficulté apparente. Les deux frères Henri et Adrien de Valois, les historiographes du Roi, ne signaient-ils pas, le premier, Henry de Valès, et l'autre, de Valois? Nous pourrions citer d'autres exemples; mais, au reste, peu importe. Ne quittons pas la Scaletta sans mentionner un passage des Mémoires de M. de Villette, où l'auteur a la prétention de donner un trait pour le portrait de M. de Vivonne, et il se peint lui-même plus qu'il ne pense :

« Il » (le duc de Vivonne) « fit pendant le siége de Lescalette *(sic)* un oubly où je me trouvay intéressé. Je n'en parle que pour mieux faire connoistre M. de Vivonne. Il avoit choisi quatre vaisseaux pour canonner un petit fort de quatre pièces de canon qui battoient sur la mer. L'ordre estoit que ces vaisseaux ne commenceroient à tirer sur le fort qu'après le signal que M. le Mareschal de Vivonne leur feroit faire par la Réale des galères. Il n'y eut de ces quatre vaisseaux que le mien qui se trouva au point du jour placé pour canonner. Les trois autres vaisseaux s'étoient laissé surprendre pendant la nuit par les courans du Phare, qui les avoient dérivés jusqu'au cap Darmes. Je me mis donc seul à demy portée de canon du fort où il y avoit une batterie de quatre pièces. J'y demeurai en panne tout le jour, et M. de Vivonne me laissa dans cette situation sans que la Réal[illegible] me fît aucun signal. On me tiroit, et, faute de permission, je ne tiroi[illegible] point. Enfin, à soleil couchant, M. de Vivonne m'envoya demander ce q[illegible]e je faisois là. Je luy fis dire que j'y attendois ses ordres. Je l'allai v[illegible]ir ensuite, *et il se moqua de ma régularité*. Je l'aidai le lendemain à fair[illegible] la capitulation de Lescalette. » (Mémoires du marquis de Villette, p. 45.)

Voilà M. de Vivonne bien peu soucieux du mouvement d[illegible] ses vaisseaux, et dans une affaire qui a une importance réelle, l'at[illegible]aque d'une petite place dont il veut s'emparer, oubliant les quatre n[illegible]vires auxquels il a donné un rôle important, ne s'occupant pas de [illegible] savoir s'ils sont au poste où doit les trouver le signal de faire feu, e[illegible]t s'avisant après vingt-quatre heures seulement de regarder du côt[illegible]é de la mer! Cela n'est guère croyable, on en conviendra, et puis [illegible] cela ne s'accorde point avec la relation du Maréchal, qui fait can[illegible]nner la Scaletta, le 4 novembre, par les vaisseaux le *Sans-Pareil,* [illegible]e *Saint-Michel,* le *Vermandois,* le *Cheval marin* et le *Brusque,* et qu[illegible] assigne à la nuit du 9 novembre la signature de la capitulation de la place. Le vaisseau l'*Assuré* et M. de Villette ne figurent point dans la canonnade; ils ne figurent pas non plus dans la relation de M. de Vivonne, qui nomme honorablement comme s'étant distingués dans *la campagne* MM. de Preuilly, de Langeron, d'Hailly, d'Amfreville, d'Oppède, de La Bretèche, de Béthomas, de Montaulieu, et le major des

devait faire repartir Du Quesne pour aller aux avenues de Palerme, y attendre les ennemis. Le 31 janvier 1677, M. de Vivonne permit à Du Quesne d'aller à Toulon pour changer le vaisseau le *Saint-Esprit,* qu'il montait, contre un autre en meilleur état, ce vaisseau étant fort endommagé. Le *Pompeux*, le *Prudent,* le *Parfait,* très-incommodés aussi, suivirent le *Saint-Esprit.* Un de ces navires emportait M. de Vallavoire, tout à fait paralytique et qui retournait en France. (Vivonne, 23 janvier 1677; Arnoul, 22 décembre 1676. Bibl. Nationale, Ms., Lettres à M. Colbert, 1677.) Un des vaisseaux de l'armée se perdit; M. Arnoul écrivit à ce sujet, le 5 janvier 1677, qu'on ne pourrait relever le *Fidèle.* M. Colbert ordonna qu'on fît le sauvetage de tout ce qu'on en pourrait tirer et surtout qu'on s'appliquât à pêcher les canons. Deux autres navires furent rayés de la liste des vaisseaux du Roi, le *Lion* et le *Rubis,* qu'on dépeça à Rochefort. (Lettres à M. Colbert.)

XVII.

Avant de poursuivre le récit des événements qui touchent à l'histoire de la marine, mentionnons quelques faits intéressants pour l'histoire particulière de Du Quesne et qui par leur date se rapportent à l'année 1676.

Du Quesne ne put aller pendant cette année à Paris, où quelques affaires étaient à régler par lui; mais madame Du Quesne le représentait, et notre Lieutenant général ne pouvait avoir un meilleur fondé de pouvoir. Abraham II Du Quesne avait, depuis l'année 1659, un procès avec sa belle-sœur, madame Suzanne Le Monnier, veuve depuis peu d'Étienne Du Quesne, frère, comme nous l'avons dit, d'Abraham II, procès « pour raison des sociétés qui avoient esté entre Abraham Du Quesne et deffunct Étienne Du Quesné. » L'affaire étant pendante depuis dix-sept ans, et rien n'annonçant la prochaine venue d'un jugement définitif et sans appel, madame Suzanne Le Monnier se désista de sa poursuite, le 21 avril 1676, laissant à s fils Abraham Du Quesne Le Monnier, — qu'on appela dans la marine Du Quesne-Monnier, — la suite de cette revendication. Voici l' de renonciation de madame Du Quesne Le Monnier, que nous nons pour ne rien omettre de ce qui regarde notre héros :

« Fut présente dame Suzanne Le Monsnier (*sic*), épouse de Pierre cy deuant Mareschal des logis général de la cavalerie de France

l'a desclaré, et esmancipé soubz l'autorité de Jacques Barbault, escuier, capitaine dans l'armée naualle du Roy, son curateur, suiuant lettres de béneffice d'aage du 1er du présent mois et au... demeurant, sçauoir ledit sieur Du Quesne, rue de Cléry, parroisse Saint-Eustache, à Paris, et ledit sieur Barbault au quartier Sainct Germain des Prez, rue de Grenelle, parroisse Saint-Sulpice, lequel sieur Du Quesne... a volontairement vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé, vend, cedde, quitte, transporte et délaisse à André Sambussy (*sic*) bourgeois de la ville de Millault en Languedoc » (Milhau) « et y demeurant ordinairement, estant de présent à Paris, logé rue Grenier Saint Lazare... telles sommes qui sont ou peuuent estre dues audit sieur Abraham Du Quesne, comme héritier par bénéfice d'inuentaire dudit deffunct sieur, son père, par Messire Abraham Du Quesne, cheuallier, Lieutenant général dans les armées naualles du Roy, ensemble tous les droits, actions et prétentions qu'il peut ou pourroit auoir à exercer contre ledit sieur Du Quesne pour raison de sociétés qui auroient esté entre luy et ledit deffunct sieur Estienne Du Quesne, père dudit ceddant, *dans les armements, courses et captures sur les ennemis de l'Estat*, ou pour quelqu'autres causes que ce puisse estre, et pour raison de quoy il y auoit procès pendant en la Cour de Parlement, entre ledit sieur Abraham Du Quesne, Lieutenant général, et dame Suzanne Le Monnier, mère et tutrice dudit sieur ceddant, au lieu de laquelle il a repris le procès, depuis son émancipation, ceste vente, cession et transport faicte moyennant la somme de 6,000 livres » (plus de 12,000 fr. de notre monnaie actuelle) « que ledit sieur ceddant a confessé auoir cydeuant reçue dudit sieur acceptant... Fait et passé à Paris, en l'estude de Lemaistre, le vingt quatriesme jour d'auril, auant midy, l'an mil six cens soixante seize, et ont signé : Duquesne (*sic*), Barbault, Sambucy (*sic*).

Lorsque le fils d'Étienne Du Quesne fut majeur, il ratifia l'acte du 14 avril 1676. On lit à la suite de la minute de cet acte :

« Et le huitième jour de jauuier, après midy, l'an mil six cens quatre vingt trois... par deuant... ledit Messire Abraham Duquesne à présent majeur, estant de présent à Paris logé rue Neufve et paroisse Saint Eustache, en la maison de M. de Monnier (*sic*)... a ratiffié et approuué, senti, consent et accorde qu'il » (l'acte précédent) sorte son plein et entier effect... (Signé) : Du Quesne (*sic*), Garnier, Lemaistre.

Cette pièce nous intéresse, parce qu'elle nous montre Abraham II Du Quesne, capitaine et Chef d'escadre, associé avec son frère dans un ou plusieurs armements en course, et partageant avec celui-ci les produits des prises faites par Étienne et aussi ceux des captures que lui-même aurait faites comme officier de la marine royale. Il paraît que de part et d'autre les prises furent peu considérables, puisque Abraham Du Quesne Le Monnier ne vendit sa créance que 6,000

livres. Il est vrai que, sur les prises, le Roi et l'Amiral de France prélevaient chacun un droit qui diminuait beaucoup la part des capitaines et celle de leurs équipages.

Si madame Du Quesne donnait ses soins aux affaires de son mari, elle ne négligeait pas les siennes. Le 26 mars 1676, elle fit un compromis avec M. Alade de Saint-Maurice, et son épouse demoiselle Marie de Moraine, sœur de madame Du Quesne. (Minute de Lemaître, chez Me Defresne.) Le 29 septembre 1676, elle fit un compromis avec Marguerite de Méolon, veuve de Jacques du Bosquet, et, le même jour, accepta l'arbitrage de Me François Hélo, avocat au Parlement, dans une question d'héritage, ce que nous apprend un acte passé entre ladite dame Du Quesne, Marguerite de Méolon, et Marie de Moraine, créancières et habiles à succéder à défunt Claude de Moraine, seigneur de Maisonfort et bailli de Nemours, aïeul maternel de dame Gabrielle de Bernières, dame Du Quesne. Par cet acte du 29 septembre, nous savons que le logis de Du Quesne était rue des Douze-Portes, paroisse Saint-Gervais. Le 27 mars, il était rue de Grenelle Saint-Germain-des-Prés. (Minutes de Lemaître.)

= L'histoire des colonies ne rentre pas essentiellement dans le cadre que nous nous sommes tracé; la vie de Du Quesne est notre sujet principal. Du Quesne ne contribua ni à l'établissement ni à la défense des colonies françaises; il ne traversa jamais l'Océan Atlantique. M. de Tourville ne le traversa pas non plus, et c'est un fait assez remarquable que les deux plus grands hommes de mer de leur temps eurent pour théâtre de leur action les seules mers d'Europe. Nous n'avons donc pas la stricte obligation de raconter les événements auxquels prit part M. le comte d'Estrées, dont le domaine, plus large que celui de MM. de Tourville et Du Quesne, s'étendit jusqu'aux rivages de l'Amérique. Cependant, la marine eut un rôle important dans les événements qui se passèrent sur la mer des Antilles; ses vaisseaux ne furent pas seulement des chameaux flottants porteurs d'approvisionnements, ou des bâtiments de charge portant des soldats; ils furent des combattants, avec des chances diverses, heureuses et malheureuses; nous croyons donc devoir parler avec quelques détails de son rôle aux Antilles. Prenons les choses d'un peu haut; remontons à l'année 1675.

M. de Baas, gouverneur des îles françaises d'Amérique, depuis le mois de septembre 1668 ou plutôt depuis le mois de janvier 1669

qu'il prit possession de l'emploi dans lequel il succéda à M. Lefèvre de La Barre, rappelé en France, M. de Baas avait à ses ordres quelques navires de guerre pour entretenir entre les îles une correspondance nécessaire et aider à la défense des possessions qui reconnaissaient l'autorité de ce Lieutenant général. M. Colbert jugea à propos d'envoyer une petite escadre au gouverneur, et il écrivit à M. de Baas, le 17 mai 1675 :

«... Vous apprendrez par les lettres de mon fils que Sa Majesté envoie M. le marquis de Grancey, Chef d'escadre de ses armées navales, pour commander les vaisseaux qu'elle destine à la conservation des îles et dont vous recevrez en même temps la liste... Sa Majesté a reçu avis certain depuis quelques jours que l'on équipe une escadre de vaisseaux en Zélande pour aller aux îles, dans l'espérance que les Hollandois ont qu'ils y réussissent certainement. »

Dans cette lettre, M. Colbert envoyait un détail de protocole que M. de Baas ignorait :

«... Je vous dirai de plus que, étant Lieutenant général des armées du Roi et commandant en chef dans un pays, vous ne devez pas me traiter de *Monseigneur,* mais seulement de *Monsieur*, ce que j'ai omis jusqu'à présent de vous faire savoir. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi; Compagnies des Indes.)

Les vaisseaux qu'allait commander M. de Grancey étaient au nombre de quatre; une frégate légère leur était adjointe. C'étaient 1° le *Fort,* de 60 canons et trois cents hommes d'équipage; le Chef d'escadre devait le monter et y arborer la marque de son commandement; 2° le *Marquis,* de 44 canons et deux cent cinquante hommes d'équipage, capitaine, M. de Larson; 3° le *Galant,* de 40 canons, capitaine, le chevalier de Beaujeu; 4° l'*Émerillon,* de 34 canons et de cent cinquante hommes d'équipage, capitaine, M. de La Clocheterie; 5° la *Friponne,* de 16 canons et cinquante hommes d'équipage, capitaine, M. de Lézine[1]. M. de Grancey partit de la Rochelle en juin 1675, et mouilla à la Grenade le 22 août suivant. Le caractère de M. de Grancey et celui de M. de Baas se choquèrent bientôt. Le Chef d'escadre avait de grandes prétentions, et ne voulait pas souffrir que le gouverneur lui donnât des ordres. Le gouverneur ne s'accoutumait point aux défauts du commandant des vaisseaux; il était roide, peu endurant, et des conflits s'élevaient souvent qui nui-

[1] M. de Lézine fut fait capitaine de vaisseau le 3 janvier 1676. (Archives de la Marine, Ordres du Roi.)

saient au bon ordre. L'année se passa, cependant, sans que quelque grande tempête troublât profondément l'harmonie que la Cour recommandait expressément aux deux officiers généraux. M. de Grancey partit de la Martinique pour la France avec une flotte marchande qu'il convoyait ; il rencontra en route une flotte hollandaise qu'il poursuivit de son canon pendant quelque temps et qu'il laissa fort endommagée. Il arriva à la Rochelle le 18 septembre 1675.

Le marquis de Grancey n'avait pas cru devoir empêcher qu'à son exemple, trois des capitaines de ses navires, pour le retour en France, remplissent leurs cales de marchandises, contravention formelle à une ordonnance du 18 août 1669, qui interdisait « aux capitaines et autres officiers commandant les vaisseaux de guerre » de faire aucun commerce, « désordre préjudiciable au bien du service et au commerce des marchands ». M. de La Clocheterie, dans l'*Émerillon*, M. de Beaujeu, dans le *Galant*, M. de Larson, dans le *Marquis*, mirent des barriques de sucre et d'indigo ; mais quand M. Colbert eut connaissance de cette infraction aux termes de l'ordonnance, il fit saisir les sucres, et retenir les appointements des trois capitaines, que l'on interdit et qu'on mit dans les prisons de la Rochelle. (Ordre du Roi à M. Demuin, 13 mars 1676.) Cependant, comme ces officiers servaient bien, le Roi se laissa toucher par leurs supplications, et, le 2 mai, ordonna qu'on les rendît à la liberté et qu'on les rétablît dans leurs fonctions, le sucre et l'indigo restant confisqués toutefois.

M. Colbert avait écrit à M. de Grancey pour lui reprocher de n'avoir pas fait respecter les volontés du Roi en ce qui était de l'ordonnance du 18 août 1669, et le marquis, pour se défendre, peut-être aussi pour défendre ses officiers, s'expliqua, sur le fait de l'ordonnance, en des termes qui ne pouvaient être acceptés ; en même temps, il mit en avant une prétention exorbitante que M. Colbert dut mettre à néant dans sa réponse, dont voici l'essentiel :

« 9e avril 1676. — Il a été impossible de s'empêcher de rendre compte au Roi de tout le contenu en vos lettres, quoique avec regret, sachant bien que Sa Majesté n'approuveroit point toutes les difficultés qui y sont contenues, *d'autant plus qu'elle avoit bien prévu que le caractère de votre esprit ne pourroit compâtir avec le bien de son service dans les îles*, et que ce n'a été que par l'assurance que je lui ai donnée que vous fermeriez l'œil et que vous passeriez par dessus toute espèce de difficultés pour aller au bien de service. »

Mais étant connus le caractère de M. de Baas et celui de M. de Grancey, qui ne permettait pas au Chef d'escadre de *fermer l'œil* quand il apercevait des choses qui le blessaient, pourquoi l'envoyait-on aux îles sous les ordres de M. de Baas? N'y avait-il pas un officier général plus accommodant que ce Chef d'escadre si difficile? Et à défaut d'officiers généraux n'avait-on pas d'anciens capitaines parmi lesquels on aurait pu choisir un commandant pour l'escadre des îles? M. de Grancey se donne des torts, on le reprimande, mais, en définitive, on le renverra en Amérique. Rappelons que le marquis est un homme à qui M. Colbert s'intéresse beaucoup et qu'il ménage tout en le grondant. — Le Ministre, continuant sa dépêche du 9 avril, dit :

«... Vous prétendez que le pouvoir et toutes les fonctions de l'Amiral de France doivent être établis dans les îles et que vous les devez exercer et en jouir. Cette prétention est si nouvelle que jamais un Vice-Amiral, un Lieutenant général, ni aucun officier général, ne l'a prétendue ni n'en a joui, le pouvoir et les fonctions de l'Amiral étant renfermés en sa seule personne, et ne se communicant point à aucun des officiers. »

C'était pour s'affranchir de l'obéissance qu'il devait au gouverneur des possessions françaises en Amérique, que M. de Grancey voulait qu'on lui concédât les pouvoirs de l'Amiral. Quelle apparence y avait-il qu'on lui ferait une pareille concession, et comment, homme d'esprit et de sens, officier déjà ancien et qui devait bien connaître l'institution de l'Amirauté, osait-il demander ce qu'évidemment on devait lui refuser? L'amour-propre l'aveuglait étrangement. Sur toutes choses il se croyait supérieur à la règle. Écoutons M. Colbert à propos du commerce interdit :

« Sa Majesté est surprise que vous insistiez sur le fait du commerce après des défenses aussi expresses que celles qu'Elle a faites à tous les officiers d'en faire aucun, et Elle croit que ces défenses regardent plutôt le capitaines qui ont peu de naissance que vous. »

C'est-à-dire que les officiers *bien nés* doivent porter assez haut [illegible] sentiment de leur propre dignité personnelle pour ne pas se faire comme des gens de peu et des roturiers, trafiquants de sucre d'indigo. L'observation générale renferme un reproche personn[illegible] car le Ministre ajoute :

« Mais, en un mot, *puisque vous avouez par vos lettres que vou[illegible] en faites, Elle vous le défend expressément.* Elle a déjà fait arrêter et co[illegible]fis-quer toutes les marchandises et les appointements des sieurs de Lar[illegible]on,

de La Clocheterie et chevalier de Beaujeu, qui en avoient fait, contre ses défenses, et Elle cassera tous les officiers qui en feront aucun... Sa Majesté ne trouve point qu'il convienne au bien de son service que vous ayez acheté une habitation dans les îles, et ainsi Elle veut que vous vous en défassiez. »

La lettre de M. Colbert dut offenser sensiblement le Chef d'escadre, que cependant on ne frappait point quand on frappait des inférieurs coupables d'une faute relativement moins grande. M. Colbert aurait certainement sévi contre le marquis, mais le Roi croyait devoir garder des ménagements avec la maison de Grancey, qui par elle-même et par ses alliances avait un pied solidement établi à la Cour. Il frappait en bas, n'osant pas trop frapper en haut, et pensait que la peine infligée à trois simples capitaines avertirait les officiers inférieurs aussi bien que ceux qui étaient placés à la tête de la marine. Louis XIV ne voulait pas s'aliéner la haute noblesse; il ne souffrait pas les infractions commises par elle à ses ordres, il l'en reprenait; mais, si absolu qu'il fût, si jaloux qu'il se montrât de son pouvoir, il endurait sans les punir les infractions qui étaient du fait d'hommes placés haut dans la classe des gentilshommes. Quelquefois même, il se montrait d'une grande indulgence pour les fautes faites par des agents qui tenaient peu ou ne tenaient pas du tout à la noblesse. Nous l'avons fait remarquer déjà, Louis XIV et M. Colbert n'étaient guère obéis, et, désobéis, ils réprimandaient plus qu'ils ne frappaient.

Dans le temps que se passaient les choses que nous venons de mentionner, le projet d'une grande entreprise était soumis au Roi par M. le comte d'Estrées, qui s'ennuyait de l'inaction à laquelle il se voyait condamné, aucun armement important n'étant prévu pour une action contre les Hollandais dans les mers du Ponant, et M. de Vivonne ayant la direction de l'affaire de Sicile où le Vice-Amiral ne pouvait avoir un rôle. Le Vice-Amiral exposa par des lettres au Roi qu'il était possible d'aller attaquer les Hollandais dans leurs établissements de la côte d'Afrique et des îles de l'Amérique, et qu'une escadre de quelques vaisseaux, pourvue de troupes de débarquement, suffirait au succès d'une entreprise utile à la France et glorieuse pour les armes du Roi. Louis XIV goûta l'idée de M. d'Estrées, et d'autant plus qu'on apprenait de Hollande que les États-Généraux avaient envoyé en Amérique une escadre de huit vaisseaux, sous les ordres du commandeur Jacob Binckes, pour attaquer les villes et les places où flottait le pavillon de France. Le Roi, dit M. Eugène Süe

18.

à propos de ce projet, « assura le comte d'Estrées qu'il contribuerait » à le faire réussir, en lui donnant quatre vaisseaux armés de 50 ca- » nons et quatre frégates de 30, *que ce dernier devait armer à ses » frais;* le nombre de soldats aussi entretenus par l'armateur devait » s'élever à sept cents, et être commandés par des officiers de la » marine payés par le Roi pour ce voyage. Ces sortes d'armements, » en course de compte et demi, étaient alors assez fréquents, et le » Roi partageait d'ordinaire les prises avec les armateurs. » (*Hist. de la Marine,* t. 3, ch. 15, p. 407.) M. Henri Martin, abrégeant le passage de M. Eugène Süe, dit : « Le Vice-Amiral d'Estrées demanda » au Roi *huit vaisseaux de trente à cinquante canons et se chargea de » les armer et de les entretenir à ses frais, moyennant moitié dans les » prises.* Ces sortes d'armements intermédiaires entre la marine » royale et la marine corsaire étaient assez fréquents, mais sur une » moindre échelle. » (*Hist: de France,* 1847, t. 15, p. 378.)

De l'assertion de M. E. Süe, acceptée par M. Henri Martin, il résulte que M. d'Estrées arma et équipa à ses frais huit navires de guerre, et, avec cette force navale, alla, en corsaire, chercher les Hollandais, dont les dépouilles devaient être partagées *par moitié* entre le Roi, qui prêtait les vaisseaux, et le Vice-Amiral, qui les menait à la guerre, « ces sortes d'armements étant alors assez fréquents ». Les choses ne se passèrent pas ainsi; on va le voir.

Louis XIV, de l'avis de M. Colbert, décida qu'on armerait une escadre de sept vaisseaux, destinée aux îles, et conduite par M. le comte d'Estrées. Le Vice-Amiral proposait d'armer à ses frais — ou aux frais d'une compagnie qu'il formerait, — quatre vaisseaux qui feraient la course contre les Hollandais. Ces navires seraient prêtés par le Roi et les résultats de la course seraient partagés suivant les prescriptions des ordonnances, qui n'étaient pas, et ne furent jamais, comme l'a cru M. Eugène Süe, le partage par moitié. Louis XIV, du camp de Sebourg, écrivit, le 1er mai, à M. d'Estrées :

« Le Roi ayant permis au sieur comte d'Estrées, Vice-Amiral de France en Ponant, d'armer quatre de ses vaisseaux de guerre pour courre sus aux vaisseaux ennemis et faire telle entreprise qu'il estimera bon être, et voulant en considération du zèle qu'il fait paroître en toutes choses pour le bien de son service le dispenser du payement du *tiers* des prises qu'il pourra faire avec lesdits vaisseaux, qui seroit dû à Sa Majesté, en conséquence du règlement du 5 octobre 1674, elle lui a accordé et fait don du tiers desdites prises, à la réserve toutefois du *dixième* appartenant à M. le comte de Vermandois, Amiral de France, aux droits duquel

Sa Majesté n'entend pas préjudicier, etc. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1676, fol. 113 v°[1].)

M. d'Estrées ne devait donc rien rendre de ses bénéfices au Roi, qui lui prêtait gracieusement quatre vaisseaux; il ne devait que le dixième du revenu des prises à M. l'Amiral. C'était fort encourageant et il semblait à Louis XIV que le don du tiers était de nature à décider les portionnaires — comme on nommait autrefois les preneurs de parts dans les armements. — Pourquoi il arriva que la compagnie, si elle se forma, ne se constitua que lentement et tard, et que les fonds se firent attendre, c'est ce qu'aucun document n'a pu nous apprendre. Ce que nous voyons, c'est la « liste des vais-» seaux que le Roi a permis au sieur comte d'Estrées d'armer au port » et arsenal de Brest » ; la voici : « du deuxième rang, le *Glorieux;* du troisième rang, le *Prince;* du cinquième rang, l'*Arrogant* et le *Tourbillon.* Brulôt : le *Voilé;* deux barques longues. » L'armement particulier paraît avoir rencontré des obstacles sérieux dès le com-

[1] Le 4 mars 1678, la Cour étant à Oudenarde, et madame de Montespan, que son service attachait à la Reine, étant du voyage, aussi bien que M. de Seignelay, qui était à la suite du Roi, la belle marquise demanda à son royal amant s'il consentirait à lui prêter un vaisseau qu'elle armerait à ses frais pour courir sus aux Espagnols et aux Hollandais, dont les navires inquiétaient les marchands français. Louis XIV n'avait rien à refuser à madame Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, qui allait pour la seconde fois le rendre père. (Elle mit au monde, le 6 juin 1678, un fils, le comte de Toulouse, qui eut la charge d'Amiral de France et servit fort bien en cette qualité.) Pour donner satisfaction à ce qu'ailleurs nous avons nommé une « envie de femme grosse », M. de Seignelay, par ordre du Roi, écrivit à son père, priant qu'on choisît, parmi les vaisseaux que Sa Majesté pourrait prêter, le meilleur et le plus convenable pour la course. M. Colbert demanda qui ferait la dépense de l'armement, M. de Seignelay ayant oublié de le lui dire. On hésita entre le *Soleil d'Afrique*, le *Maure* et le *Comte*, et en définitive il fut convenu que ce dernier serait le vaisseau sur lequel mettraient une portion de leur fortune madame de Montespan et madame la comtesse de Soissons, que la marquise voulait bien associer à son entreprise. Le gros M. de La Motte-Genouillé, capitaine de vaisseau, d'une famille poitevine, fut choisi par madame de Montespan pour commander le *Comte*. L'armement marcha avec une lenteur qui dut contrarier la favorite; enfin il était prêt lorsque la paix rompit le projet qui avait occupé agréablement les loisirs de la favorite. Les lettres qui mentionnent cette petite affaire ne disent point à quelles conditions le Roi s'associait, par le prêt d'un de ses vaisseaux, à mesdames de Montespan et de Soissons; il est certain que ces conditions furent celles qui, conformément à l'usage, donnaient sur les prises un dixième à l'Amiral et un tiers du reste au Roi; il est probable que Sa Majesté ne fut pas moins généreuse pour les deux armateurs féminins qu'elle ne l'avait été pour M. d'Estrées, et qu'elle fit à ces dames l'abandon de son droit du tiers. (Voyez Arch. de la Marine, vol. des autographes de MM. Colbert et de Seignelay, 5 mars 1678, 11 mars, et notre *Dictionnaire critique*, p. 887.)

mencement. Celui des vaisseaux que M. le comte d'Estrées devait commander et conduire aux îles marcha aussi avec une lenteur qui impatienta M. Colbert et que le Roi hâta par ses lettres sans le faire avancer beaucoup. Le 11 août 1676, le Ministre écrivait au Vice-Amiral :

« Vous voulez bien que je me réjouisse avec vous des occasions que le Roi vous donne de lui rendre un service considérable par le commandement de l'escadre de ses vaisseaux qu'Il envoie dans les îles de l'Amérique... Je ne puis pas m'empêcher de vous dire que si vous *joigniez* aux vaisseaux du Roi les quatre que vous *faisiez* état d'armer ou au moins partie, ce seroit assurément un service agréable et considérable qui vous rendroit encore plus certain le succès de tout ce que vous entreprendrez. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1676.)

C'est la première fois que M. Colbert propose à M. d'Estrées de joindre à l'escadre du Roi l'escadre indépendante des quatre vaisseaux qu'il « faisait état » d'armer et qui devaient faire la course ensemble, ou deux par deux, ou seuls. Le 12 août 1676, M. Colbert « de sa main » écrivit au comte d'Estrées ces instructions, qui lui furent immédiatement expédiées :

« Le sieur comte d'Estrées doit être informé que les Hollandois ont envoyé une escadre de huit vaisseaux, sous le commandement du Vice-Amiral Binkes (*sic*, pour Binckes), dans les îles d'Amérique pour attaquer celle de Cayenne et ensuite toutes celles qui sont sous l'obéissance de Sa Majesté, et que, par les avis qu'Elle a reçus, ils ont pris celle de Cayenne *qui a été très-mal défendue,* et ont fait descente en celle de Marie Galande qu'ils ont pillée, et les derniers avis portent que le marquis de Grancey, Chef d'escadre, qui commande deux vaisseaux aux îles, les y a attaqués et qu'il leur a désemparé trois vaisseaux, en sorte qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'ils aient fait d'autres progrès.

» Néanmoins, comme Sa Majesté ne veut pas que lesdits Hollandois aient aucun avantage sur ses armes dans les pays les plus éloignés, non plus que dans ceux qui sont plus proches de sa personne, Elle a résolu d'envoyer dans les îles une escadre de bons vaisseaux sous le commandement dudit sieur comte d'Estrées pour les chasser des lieux qu'ils ont occupés et faire même quelqu'entreprise sur eux. Pour cet effet, Sa Majesté donne ses ordres à Brest pour armer les vaisseaux le *Précieux* et l'*Oriflamme*, et aux vaisseaux le *Laurier* et le *Soleil d'Afrique* de s'y rendre promptement pour y être carennés de nouveau, pour prendre des vivres et être joints aux deux premiers, et, en même temps, Elle donne ses ordres au comte de Blénac, qui commande les vaisseaux le *Fendant*, l'*Intrépide* et le *Marquis,* de se rendre à Belle-Ile, le 8 ou 10 du mois prochain, pour se joindre à la même escadre, en sorte qu'en partant des ports

du royaume, elle sera composée de sept bons vaisseaux, et lorsqu'elle arrivera dans les îles d'Amérique, le comte d'Estrées y trouvera encore le vaisseau le *Fort*, commandé par le marquis de Grancey, les *Jeux*, par La Cafinière, le *Galant*, par Montortie, et l'*Émerillon*, par La Piogerie, qui composeront une escadre de onze bons vaisseaux » (M. Colbert ne comptait pas deux petites frégates, la *Friponne* et la *Fée*, qui étaient de l'escadre de M. de Grancey) ; « et outre cela, si ledit comte d'Estrées *étoit en état de mettre en mer les vaisseaux qu'il avoit proposé au Roi d'armer en course*, ou quelqu'un d'eux, il pourroit encore s'en servir pour le service de Sa Majesté... Sa Majesté veut qu'il aille d'abord en celle (l'île) de Cayenne et qu'il fasse tous ses efforts pour l'attaquer et pour la reprendre et la remettre sous l'obéissance de Sa Majesté. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1676.)

Le 22 août, M. Colbert n'avait aucune nouvelle de l'armement particulier du Vice-Amiral, et, dans une lettre qu'il lui écrivait ce jour-là, il lui disait :

« J'attends votre réponse sur l'armement des vaisseaux que vous avez proposé de faire et qui seront utilement joints à ceux que Sa Majesté fait armer. Je crois que si vous le pouvez, c'est un moyen de faire quelque chose d'agréable à Sa Majesté. »

A cela, M. d'Estrées répondit qu'il mettrait en mer trois vaisseaux de 30 pièces de canon, et M. Colbert, le 27 août, lui accusant réception de sa lettre, lui dit :

« Le Roi a été bien aise d'apprendre que vous ayez pris la résolution de mettre *trois vaisseaux* en mer de ce que vous avez promis d'armer à vos dépens; Elle ne doute pas qu'avec ce renfort vous ne fassiez quelque chose d'extraordinaire pour le bien de son service; Elle estimeroit qu'il vaudroit mieux ne mettre en mer que deux vaisseaux qui fussent de 40 à 50 pièces de canon, que d'en mettre trois de 30. »

Le *Marquis*, le *Fendant* et l'*Intrépide*, qui étaient dans la Charente, obéirent aux ordres envoyés par M. Colbert à M. de Demuin, et descendirent la rivière pour aller à Belle-Ile. Le pilote de l'*Intrépide* jeta ce vaisseau sur un danger, par négligence ou pour n'avoir pas été bien obéi par l'équipage. Il fallait travailler à le relever et l'opération demandait un certain temps. M. de Blenac, capitaine du *Fendant*, eut ordre de la Cour de partir avec le *Marquis*; l'*Intrépide* devait le rejoindre s'il était promptement relevé; un autre vaisseau prendrait sa place dans l'escadre, si les réparations nécessitées par l'échouage étaient considérables et entraînaient une longue perte de temps. Le chevalier de Beaujeu n'était pas à son bord lorsque l'*In-*

trépide descendit la rivière. Son Lieutenant et l'enseigne du vaisseau comme leur capitaine avaient couché à terre et ne s'étaient pas hâté de se rendre à leur poste, au moment où le vaisseau démarrait du quai de Rochefort. Le Roi ordonna que les trois officiers fussent « mis au » conseil de guerre ». M. de Beaujeu fut enfermé dans une prison de la Rochelle, et cassé (20 août 1676) pour avoir contrevenu au règlement qui défendait aux capitaines et officiers de coucher hors de leurs navires. Cependant, l'*Intrépide* fut promptement renfloué (remis à flot) et réparé. Allait-on se passer de M. de Beaujeu, officier distingué, qui d'ailleurs ayant fait un équipage un peu à ses dépens, comme il arrivait alors, avait droit de faire la campagne? M. Colbert obtint du Roi la grâce du capitaine.

Le 28 août, l'ordre fut envoyé de Paris de le délivrer de la prison. On le « rétablit » dans son grade, mais non dans son commandement. L'*Intrépide* fut donné à M. Louis Gabaret, qui remboursa probablement au chevalier de Beaujeu ce que celui-ci avait dépensé pour la formation de son équipage et la levée de ses soldats, et pour ses provisions de campagne. La leçon était sévère, mais absolument nécessaire. Coucher hors du bord, soit qu'on fût dans les ports, soit que les vaisseaux fussent dans les rades, était une mauvaise habitude, qu'on ne parvenait pas à faire perdre aux officiers. Les avertissements des intendants, échos des ordres émanés du Ministre, n'y pouvaient rien. La discipline s'établissait bien lentement !

M. d'Estrées, ayant examiné les vaisseaux, demanda que le *Glorieux* fût substitué à l'*Oriflamme;* la Cour permit ce changement (28 août 1676).

M. Colbert, à ce moment, ne se dissimulait pas que M. d'Estrées n'était pas et ne serait point en mesure de satisfaire à l'offre qu'il avait faite d'armer quatre ou seulement trois ou deux vaisseaux; aussi lui écrivit-il de la part de Louis XIV :

« Monsieur le comte d'Estrées ne peut rien faire de plus agréable à Sa Majesté que d'armer de son chef quelques vaisseaux pour joindre à ceux qu'Elle a mis sous son commandement, suivant la proposition qu'il a ci-devant faite, mais *comme il est encore plus important de faire diligence, Sa Majesté ne veut point qu'il entreprenne cet armement qu'en cas qu'il puisse être aussitôt prêt que celui des vaisseaux de Sa Majesté.* » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1676, 28 août.)

La forme était polie; mais, en termes obligeants, on disait au comte d'Estrées : « Nous n'avons jamais compté sur votre armement,

» depuis trois mois; nous vous dégageons de votre promesse. Occu-» pez-vous des vaisseaux du Roi que vous devez commander, et faites » diligence pour prendre la mer le plus tôt possible. » Dans quelques lettres à M. de Demuin, M. Colbert presse le départ de l'escadre d'Amérique.

Le 16 septembre 1676, il adresse à M. d'Estrées ce court billet :

« Le Roi m'ordonne de vous faire savoir que, par les avis reçus » de Hollande ces jours derniers, les États veulent faire un grand » effort pour maintenir le poste de Cayenne et y porter un grand » nombre d'hommes pour l'augmentation de cette colonie, de sorte » qu'il est de la dernière conséquence pour son service que vous par-» tiez, sans perdre un moment de temps. »

De l'armement particulier du Vice-Amiral, pas un mot. Jusqu'au moment du départ de l'escadre, aucune allusion à ce projet ne se remarque dans la correspondance du Ministre avec M. d'Estrées ou avec l'Intendant du port de Brest.

Voilà donc bien établi un fait : M. le comte d'Estrées proposa d'armer en course quatre vaisseaux; le Roi accepta sa proposition. On l'engagea à joindre son armement particulier à l'armement fait par l'État; on lui demanda son dernier mot à ce sujet; il répondit qu'il fournirait trois vaisseaux, et, en définitive, il n'en fournit ni trois ni un. Qui l'empêcha de mettre à exécution la pensée généreuse qu'il avait eue et dont la réalisation aurait été aux yeux du Roi une preuve de dévouement dont Sa Majesté aurait tenu un grand compte? Nous l'ignorons.

M. le Vice-Amiral fit voile de la rade de Brest, le 6 octobre 1676, avec sept vaisseaux — et non pas huit, comme l'a cru M. Eug. Süe. — Voici leurs noms : 1° le *Glorieux*, de 60 canons et de trois cent cinquante hommes d'équipage, capitaine en second, M. de Méricour, M. d'Estrées comptant comme premier capitaine. M. de Grand-Fontaine était embarqué sur le Vaisseau Amiral, comme troisième capitaine; 2° le *Précieux*, de 52 canons et trois cents hommes d'équipage, premier capitaine, M. Panetié, démonté de l'*Oriflamme* auquel on avait préféré le *Glorieux*, second capitaine, M. de Mascarany, capitaine de la promotion du 4 janvier 1676; 3° l'*Intrépide*, de 50 canons, capitaine, M. Louis Gabaret; 4° le *Fendant*, de 54 canons, capitaine, le comte de Blénac, capitaine en second, M. de Villiers d'O, de la promotion du 4 janvier 1676; 5° le *Marquis*, de 46 canons, capitaine, M. de Lézine, aussi de la promotion du 4 jan-

vier ; 6° le *Soleil d'Afrique,* de 30 canons, capitaine, M. de La Borde ; 7° le *Laurier*, frégate, capitaine, M. de Machault-Belmont[1].

Bien que le récit des événements qui se passèrent en Amérique nous force à devancer l'ordre des temps, auquel, autant que nous le pouvons, nous nous efforçons de rester fidèle, suivons M. le comte d'Estrées qu'un vent favorable emporte et qui arrive, — nous supprimons des incidents de route tout à fait sans intérêt, — qui arrive à l'anse de Miret (trois lieues de Cayenne), le 17 décembre 1676. (Rapport de M. d'Estrées, 21 janvier 1677 ; Arch. de la Marine, Campagnes.) Le Vice-Amiral ne perd point de temps. Il vient d'apprendre que le fort de Cayenne a été mis en état de résister à une puissante attaque, défendu qu'il est par des palissades et surtout par des canons, au nombre de 26 ou 27 ; il sait par les derniers avis qu'il a recueillis, en quittant la France, qu'une escadre est partie ou va partir des ports de la Hollande pour se rendre en Amérique ; il lui faut donc veiller du côté de la mer, en attaquant à la fois par mer et par terre la forteresse qu'il s'agit de réduire. Il ordonne à cinq des plus grands vaisseaux de rester mouillés sur la rade de Miret, garde avancée destinée à combattre l'escadre ennemie si, pendant l'attaque du fort, elle se présente avec l'intention de prendre les Français entre deux feux. M. Louis Gabaret commande cette force navale. De huit cents hommes environ, matelots et soldats, on fait deux troupes de débarquement, qui, par des chemins différents, et soutenus par le feu du *Laurier,* du *Soleil d'Afrique,* de la *Fée* et de la *Friponne,* navires d'un faible tirant d'eau qui vont s'établir devant le fort, y doivent attaquer la place et l'assaillir s'il en est besoin. Le premier corps est placé sous le commandement de M. de Blénac ; à sa tête doit marcher M. d'Estrées. M. Panetié, secondé par M. de Grand-Fontaine, a sous ses ordres le second corps.

Le 19 décembre, le Vice-Amiral envoie sommer le gouverneur hollandais de se rendre. Il a chargé de cette mission le chevalier Lefèvre de Lézy[2]. Ancien commandant de Cayenne pour la France,

[1] Dans la liste qu'il a donnée des navires composant cet armement, M. d'Hamecourt a compté le *Galant*, qui était aux îles, comme nous l'apprend l'instruction envoyée par M. Colbert à M. d'Estrées (12 août 1676). La liste des vaisseaux inscrits au volume des Ordres du Roi, 1676, à la date du 12 août, ne nomme point le *Galant,* mais elle nomme le *Laurier,* que M. d'Hamecourt remplaça par le *Galant.* (Arch. de la Marine, *Histoire de la Marine,* Ms.)

[2] M. de Lézy était frère de M. Lefèvre de La Barre, prédécesseur de M. de Baas dans le gouvernement des îles et de la terre ferme d'Amérique.

contraint, lors de l'attaque faite par les Hollandais, au commencement de l'année, de céder la place à l'Amiral Binckes, à qui il n'a pu opposer que deux cent cinquante soldats, garnison insignifiante, qui ne pouvait rien contre le nombre considérable d'hommes par lesquels il était menacé. Cayenne avait été « très-mal défendue », avait écrit, comme on l'a vu, M. Colbert à M. d'Estrées ; le reproche était injuste assurément, mais il convenait au Roi de le faire, afin d'exciter l'émulation de ceux qu'il envoyait à Cayenne et qui, plus nombreux que les soldats de M. de Lézy, l'étaient encore bien peu, si l'on devait trouver dans la place et autour de Cayenne un corps de défense de deux ou trois mille hommes.

On ajourne au 21 décembre, entre le coucher du soleil et le lever de la lune, « justement dans son plein », le mouvement d'agression. Chacun, la nuit faite, a le temps de gagner son poste. Au moment dont on est convenu et à un signal donné, les troupes s'ébranlent, entourent le fort, et les quatre vaisseaux ouvrent leur feu, pour faire une diversion. L'entrain est tel et la vigueur si grande de tous côtés, « que les travaux sont tous emportés en moins d'une demi-heure. » (Relation citée.)

Ce coup de main glorieux, que n'éclairèrent point les premières clartés de la lune, obscurcies par la pluie, coûta assez cher. On compta quatre-vingt-quinze soldats ou matelots blessés, dont une quinzaine atteints mortellement. Trente-huit matelots ou soldats furent tués sur la place, ainsi qu'un volontaire et un garde de la marine. M. Panetié reçut une balle de mousquet qui lui brisa la mâchoire ; le comte de Blénac fut légèrement touché à la cuisse ; M. de Grand-Fontaine fut blessé au bras. Il s'était fait porter en chaise à la tête du second corps, parce qu'il avait un pied malade ; mais un de ses porteurs ayant été tué d'une mousquetade, il mit pied à terre et acheva la journée, comme le plus valide des combattants. Deux lieutenants, trois enseignes, un garde de la marine et l'écrivain de la *Fee* reçurent des blessures plus ou moins sérieuses. M. de Lézy fit prisonnier le gouverneur. Ce bonheur lui était bien dû ! Il en partagea l'honneur avec M. de La Milinière-Poyer, lieutenant de vaisseau, chargé d'une attaque avec le chevalier de Lézy, qui avait voulu servir comme volontaire. On avait pris la revanche de M. de Lézy que le Vice-Amiral réinstalla à son ancien poste en lui donnant une garnison respectable. Les prisonniers hollandais furent dispersés sur les vaisseaux de l'escadre, et l'on alla cher-

cher la Martinique, où tous les navires, à l'exception du *Fendant*, mauvais voilier, et d'un petit bâtiment chargé de prisonniers, mouillèrent les 19 et 20 janvier 1677.

M. d'Estrées arrivait à la Martinique quelques jours après la mort de M. de Baas, à qui un ordre de la Cour avait enjoint de fournir au Vice-Amiral, s'il les demandait, quelques compagnies des bataillons des îles, pour le reste de son expédition. Le comte d'Estrées se munit de ce renfort et, le 12 février 1677, leva l'ancre pour se diriger vers Tabago, où les Hollandais s'étaient fortement établis. Son voyage fut de huit jours. Le 20 février, en approchant de l'île, il aperçut l'escadre hollandaise mouillée dans le port de Tabago et fort près de terre, de telle sorte que les vaisseaux avaient des communications très-faciles avec la forteresse, protection pour la ville. Le conseil de guerre décida que les troupes de débarquement seraient mises sur le rivage et qu'au moment où elles s'avanceraient vers les ouvrages, défenses avancées de la place, l'escadre française commencerait le combat avec les vaisseaux du Vice-Amiral Binckes. Le combat eut lieu, le 3 mars, plus glorieux qu'heureux.

L'entrée du port, très-difficile, donnait de grandes inquiétudes aux capitaines. On était sans pilotes du lieu; le hasard en amena un. C'était un Hollandais pris par une chaloupe française et qui promit d'entrer les vaisseaux de M. d'Estrées, à condition qu'on lui rendrait la liberté après l'affaire. Il tint parole. Sans doute on le relâcha quand le combat fut fini; mais, traître à son pays, que devint-il?

Les vaisseaux allèrent se placer, autant qu'ils le purent, en face des vaisseaux ennemis. L'*Intrépide*, qui avait pénétré le premier dans le port et avait trouvé sous ses fonds une roche malencontreuse, s'était dégagé et avait été prendre un poste, près des *Armes de Leyde*; le *Marquis*, commandé par M. de Lézine, alla à son tour à un navire qu'il aborda; le *Glorieux*, sur lequel était M. d'Estrées, s'adressa au Contre-Amiral de la flotte hollandaise; le *Précieux*, mené par M. de Mascarany, son second capitaine, M. Panetié étant à terre, suivit le *Glorieux* et prit une part importante au combat qui fut long et bien rendu des deux côtés. L'issue en fut terrible. M. Louis Gabaret, blessé d'abord, fut tué ensuite [1]; M. d'Estrées reçut deux

[1] La veuve de cet officier reçut, le 7 août 1677, à titre de gratification, la somme de six cents livres. (Arch. de la Marine, folio 38 v°, Agenda de la Marine, manuscrit, petit in-folio, relié en maroquin aux armes de M. Colbert. Les articles inscrits sur les pages de cet agenda sont en général de la main de M. de Seignelay; quelques-uns sont de la main de son père.)

blessures à la tête, mais le mal ne fut pas grand; M. Herouard de La Piogerie fut tué à terre; M. de Grand-Fontaine eut un bras cassé; M. de Méricour fut blessé par des éclats de bois. Ce qu'il y eut d'effroyable, ce fut le spectacle que présenta le port de Tabago, deux heures après le commencement de l'attaque. Le feu ayant pris au vaisseau hollandais que le *Glorieux* tenait sous ses grappins, celui-ci fit tous ses efforts pour s'en éloigner; il n'y parvint qu'à moitié, et le Hollandais, sautant en l'air, le couvrit, et aussi tout ce qui l'entourait, de débris enflammés. L'incendie se déclara à bord du *Glorieux*, se propagea, et bientôt l'*Intrépide* et le *Marquis* furent atteints et consumés ainsi que sept vaisseaux hollandais. Au milieu de cette conflagration, on ne songea point à éteindre le feu; chacun pensa à son propre salut. Les capitaines quittèrent leurs vaisseaux, sans souci de leurs équipages, qui manquaient d'embarcations pour se sauver. M. d'Estrées lui-même donna l'exemple d'une fuite que l'histoire lui reproche. On ne s'était pas fait encore un devoir et un point d'honneur, quand on commandait un vaisseau, de tout préparer pour le sauvetage des blessés et des valides, et de rester le dernier à bord, sauf à se jeter à la mer au dernier moment. Il faut dire que chaque vaisseau, n'ayant qu'une ou deux chaloupes, il était difficile de préserver la vie de tous les gens épargnés par le mousquet et la mitraille. Les embarcations des vaisseaux qui n'avaient été engagés que de loin se prêtèrent fort peu au sauvetage des hommes des vaisseaux embrasés; la chaloupe du *Soleil d'Afrique* y mit cependant un grand zèle. Le *Précieux*, dont un boulet avait coupé le câble, étant allé à la côte, M. d'Estrées ordonna à M. de Mascarany d'y mettre le feu; il se rendit à son bord pour obéir à cet ordre, mais il trouva tous les blessés, armés de pistolets et le menaçant de le tuer s'il approchait sa torche d'une partie quelconque du vaisseau. Il fut obligé de faire retraite et gagna le bord du *Galant*. Le *Précieux* fut brûlé par les Hollandais [1].

Ceux des vaisseaux français qui s'étaient introduits dans le port de Tabago et avaient combattu de loin, ne pouvant combattre de près, envoyèrent mouiller des ancres à jet pour se haler dehors en se touant. Cette manœuvre ne dura pas moins de trois jours, les vais-

[1] Sur une liste des vaisseaux français existant au commencement de l'année 1677, liste qui se trouve en tête du volume Ier des lettres reçues par M. Colbert cette année-là (Bibl. Nat., Ms.), on lit, à côté de chacun des noms du *Glorieux*, de l'*Intrépide*, du *Précieux* et du *Marquis*, cette note de la main de M. de Seignelay : « Péry à « Tabago, le 3e mars 1677. »

seaux répondant au feu de la forteresse et recevant des projectiles qui leur tuaient du monde. On travailla ensuite à embarquer les troupes, et l'on alla à la Grenade porter les blessés. Tabago était manqué pour cette fois; tomberait-il à une seconde attaque? Nous en verrons l'événement. Disons, en attendant, que le Vice-Amiral, ayant fait rembarquer ses troupes, que ne suivirent point les Hollandais dans leur retraite, fit voile vers la Grenade, où il laissa ceux de ses blessés qu'il ne pouvait point ramener en France, leur état étant trop grave. M. Colbert avait envoyé le vaisseau le *Brillant* et une flûte porter au comte d'Estrées un renfort de deux cents hommes d'infanterie; cette troupe fut mise sur le *Laurier,* qui la transporta à Cayenne, d'où elle devait aller ruiner les colonies de Prouage et de Viapogno. Le comte laissa alors les choses dans cette situation et, de la Martinique, s'achemina vers l'Europe, emmenant les vaisseaux l'*Émerillon,* le *Soleil d'Afrique,* le *Fendant* et le *Galant.* Il espérait certainement que le Roi voudrait lui donner les moyens de venir aux fins entrevues par la politique de Sa Majesté. L'escadre arriva à Brest en juillet 1677, et M. d'Estrées se rendit tout de suite à la Cour.

= Rétrogradons d'un pas et reportons-nous au mois de mai 1676, pour mentionner une ordonnance rendue ce jour-là sur les signaux de reconnaissance à échanger entre vaisseaux français se rencontrant à la mer. En voici l'article important :

« Sa Majesté ayant été informée que plusieurs des vaisseaux appartenant à ses ennemis prennent le pavillon blanc pour éviter d'être pris par les vaisseaux de guerre de Sa Majesté, et pour pouvoir impunément naviguer sur les côtes du royaume et courre sus aux vaisseaux appartenant à ses sujets... Sa Majesté veut et ordonne que lorsqu'un ou plusieurs vaisseaux de guerre servant à la garde-côte du royaume ou à l'escorte des vaisseaux marchands, rencontreront en mer des vaisseaux armés en guerre, ils mettent *deux flammes blanches* aux deux extrémités de la vergue d'artimon, auquel signal il sera répondu par l'autre vaisseau *en déferlant le pavillon de poupe* et mettant *une flamme au mât de misaine*... » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1676, fol. 122.)

Cette ordonnance, faite en vue des vaisseaux qui escortaient sur les côtes les flottes marchandes, fut observée par les navires convoyeurs des bâtiments du commerce jusqu'au détroit de Gibraltar, et par ceux qui accompagnaient au large les bâtiments allant à Terre-Neuve ou aux Antilles. La vergue d'artimon, à chaque extrémité de laquelle on devait mettre une flamme blanche, n'était pas alors sus-

pendue, comme elle l'est aujourd'hui, en arrière du mât d'artimon où elle s'attache par un raccage, et autour duquel elle tourne au moyen d'un croissant, s'élançant ainsi sur la poupe comme une corne (d'où elle a pris son nom moderne); c'était une antenne de galère, suspendue à l'un des côtés du mât par un système de cordage dont le point d'attache était au capelage des haubans d'artimon. Un tiers de sa longueur allait à l'avant et s'abaissait presque jusqu'au pont du château d'arrière; ce tiers était soutenu par une balancine qui lui permettait de prendre la position horizontale, mouvement favorisé par le poids des deux tiers de la vergue qui étaient en arrière du mât et dont la balancine était lâchée quand on halait sur l'autre. C'est à chacun des bouts de l'antenne rendue horizontale ou à peu près que devaient être mises les deux flammes blanches en question. Quant au pavillon de poupe, on sait qu'il se hissait à un bâton planté au milieu de la poupe et derrière le mât d'artimon sur le plat bord du navire. Pendant la navigation, il était ordinairement rangé dans une armoire de la timonnerie; on ne la mettait au vent que lorsqu'on rencontrait des navires auxquels on voulait faire connaître sa nationalité. Nous demandons pardon pour ces explications techniques que comprendront très-bien les personnes familières avec les choses de la marine, mais que nous aurions voulu rendre plus claires pour celles qui n'en ont pas fait leur étude. Au reste, que veuillent bien nous permettre nos lecteurs de les renvoyer à notre *Archéologie navale* et à notre *Glossaire nautique,* où des figures tracées par un excellent dessinateur de marine aident à l'intelligence de définitions toujours difficiles à rendre claires. Et maintenant, allons à Toulon, où nous trouverons Abraham Du Quesne qui devait se préparer à retourner à Messine.

XVIII.

L'ordre était parti de la Cour pour Toulon d'armer deux petites escadres, l'une de trois vaisseaux, sous le commandement du chevalier de Valbelle, l'autre de cinq vaisseaux, mise sous les ordres de Du Quesne. Les deux armements marchèrent de ce pas lent qui désolait M. Colbert et auquel il ne put jamais trouver un remède. Du Quesne n'était pas à Toulon au commencement de l'année 1677. Après avoir cherché les Espagnols, qu'il n'avait pu rencontrer, il avait obtenu de M. de Vivonne la permission de retourner à Toulon

avec le *Saint-Esprit* et quelques autres vaisseaux, trois desquels étaient fort endommagés. La flotte espagnole lui avait échappé; elle avait été dispersée par la tempête. Deux navires de cette Armada avaient péri sur les Formigues; un autre s'était réfugié à Porto-Longone. En passant devant ce port pour se rendre en Provence, Du Quesne y avait laissé quelques navires chargés de le bloquer. Des épaves des bâtiments naufragés aux Formigues, les canons étaient les seules qu'on aurait voulu recueillir. Un certain Martin les avait repêchés et se les était appropriés; M. Colbert trouva le procédé attentatoire aux droits du Roi, à qui revenaient les débris de vaisseaux ennemis perdus sur une côte qu'on regardait comme française. Le Ministre fit réclamer les canons, ordonnant à M. de Rouillé, Intendant de Provence, de se les faire rendre « par autorité », et disant à M. Arnoul : « En cas que ce Martin *se conduise bien* et les » rende ponctuellement, j'obtiendrai pour lui une gratification du » Roi. » C'était bien la moindre chose, on en conviendra! M. Colbert avait mis sa griffe de lion sur les canons tirés des carcasses espagnoles; Martin ne put la soulever. Il fut obligé de se retirer devant les menaces du Ministre ; eut-il, au moins, la gratification promise? Nous ne savons. La marine gagna à peu de frais vingt-huit bonnes pièces, dont la valeur n'était pas minime.

Le Roi avait voulu que Du Quesne, à son prochain voyage de Toulon à Messine, montât un vaisseau neuf, le *Royal-Louis*, très-beau navire, commencé en 1668, achevé en 1669, et qui n'avait pas encore été armé. Du Quesne préférait monter le *Monarque;* mais on espérait l'amener à céder sur ce point au désir du prince. Louis XIV voulait faire voir aux nations maritimes le plus magnifique et le plus grand de ses bâtiments de guerre, corps de la capacité de 2,400 tonneaux, combattant armé de 120 canons. En attendant que Du Quesne se décidât, — et il mettait là son insistance ordinaire, — M. Jean Gabaret fut chargé de préparer l'armement du *Royal-Louis*. Il présida au travail et à la levée des soldats, « pour en » rendre compte » à Du Quesne à son arrivée à Toulon. (Lettre de M. Gabaret à M. Colbert, Toulon, 19 février 1677.) Il avait fallu faire un soufflage à ce vaisseau qui avait coûté tant de soins et d'argent, et qui, sous le rapport de la stabilité, avait trompé les espérances de son constructeur. Ce soufflage était presque achevé au milieu de janvier 1677. (M. Arnoul à M. Colbert, 18 janvier; Bibliothèque Nationale, Ms.)

Du Quesne n'était pas content et se plaignait. Ses lettres étaient chagrines et d'un ton qui choquait M. Colbert, ce que le Ministre s'appliquait à lui dissimuler. On avait annoncé au vainqueur de M. de Ruyter que Sa Majesté lui « ferait connaître la satisfaction qu'Elle » recevait des deux belles actions » qu'il avait faites dans la campagne de 1676 (M. Colbert à Du Quesne, 30 mai 1676), et il ne voyait rien venir, après dix mois d'attente ; il ne voyait point venir non plus l'argent de sa pension ordinaire de deux mille livres et celui de sa pension extraordinaire. Ses appointements même et sa table étaient en souffrance, et il faisait entendre que, père de famille et peu riche, il éprouvait une vive contrariété de ce retard. Intermédiaire naturel entre le Ministre et son mari, madame Du Quesne alla solliciter M. Colbert, qui, au moins pour une partie de la dette de l'État envers le Lieutenant général, lui donna satisfaction. Il lui fit payer ses appointements de 1676 et sa pension extraordinaire de 5,000 livres, par ordre du mois de janvier 1677. (Lettre à Du Quesne, 28 avril 1677 ; Ordres du Roi, Marine, folio 143.) Le 1er janvier, M. Colbert avait écrit à Du Quesne, alors en Sicile, une lettre dont nous extrayons ce paragraphe :

« Je crois que madame Du Quesne vous fera savoir l'entretien que » j'ai eu avec elle sur ce qui regarde vos avantages et ceux de votre » famille, pour vous et pour vos enfans, et je puis vous assurer que » *Sa Majesté a été fâchée que la considération de votre religion, pour* » *laquelle vous savez qu'il est nécessaire qu'elle ait toujours des égards* » *particuliers, l'ait empêchée de vous procurer de plus grands avan-* » *tages;* mais j'espère bien que, par quelque nouvelle action écla- » tante que le commandement des armées du Roi vous donnera lieu de » faire, vous forcerez ces *égards* et justifierez les avantages que vous » pouvez désirer, et que Sa Majesté vous accordera. Je puis vous » assurer qu'en mon particulier je souhaite fort que cela soit et que » vous me donniez bientôt les moyens de vous en faire mes compli- » ments. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1677, folio 5.)

Il n'est pas bien difficile de se représenter, dans la scène que nous fait entrevoir le passage de la lettre du 1er janvier 1677, les deux personnages qui y figurèrent. D'un côté, madame Du Quesne, d'abord solliciteuse que retient le respect; puis fière, réclamant au nom des services de son mari les récompenses auxquelles il lui semble qu'il a droit, et que d'ailleurs on lui a comme promises ; puis enfin, protestante, repoussant avec dignité l'objection de la religion du Lieutenant

général qui vient d'honorer son nom et les armes du Roi. De l'autre côté, calme, froid, mais bon et parlant sur le ton de l'amitié en même temps que sur celui qui convient à un Ministre de Louis XIV, M. Colbert cherchant à calmer madame Du Quesne, lui promettant d'abord de faire payer tout de suite à son mari ce qui lui est dû, et dans peu de temps, par avance, sa pension ordinaire de 2,000 livres, ses appointements et sa table des huit premiers mois de l'année qui commence; puis, abordant la délicate question religieuse, qui n'est pas traitée pour la première fois entre M. Colbert et l'illustre officier, ce que ne peut ignorer madame Du Quesne, nous le voyons cherchant à lui persuader que, dans l'intérêt de sa famille tout entière, elle doit faire ses efforts pour amener le père de ses quatre fils à se rendre au désir qu'a le Roi de le voir entrer dans le sein de l'Église romaine.

La conversation laisse, du reste, un espoir à Du Quesne, quant à la conquête des avantages qu'il peut désirer et que Sa Majesté lui accordera. Qu'il fasse « quelque nouvelle action éclatante », et il forcera les *égards particuliers* qu'a le Roi au chapitre de la religion. Madame Du Quesne connaît trop son mari pour croire qu'elle le fera céder sur un point aussi arrêté que celui de ses croyances. Elle est d'ailleurs la personne la moins propre au rôle que lui donne M. Colbert; catholique qui abjura pour épouser un calviniste, comment pourra-t-elle proposer à Du Quesne de quitter Genève pour Rome? Elle dut probablement sortir mécontente du cabinet du Ministre, tout-puissant, hors sur un chef où il n'avait pas l'espoir de voir céder le Roi. Si la nouvelle occasion ne se présentait pas, Du Quesne était condamné à rester ce qu'il était au 1er janvier 1677. Fléchirait-il Louis XIV? Il n'y avait pas apparence qu'il y parvînt. Ce que Louis XIV voulait, en certaines matières, il le voulait fortement. Il ne contraignait pas encore les protestants; il négociait, pour ainsi dire, avec eux. Il n'avait pas refusé, en 1675, le bâton de Maréchal à M. Armand-Frédéric de Schönberg, huguenot convaincu, qui le fit bien voir dix-ans après; Du Quesne ne pouvait-il pas espérer une récompense qu'avait obtenue son coreligionnaire? Il n'était pas d'ailleurs assez modeste pour se croire indigne d'une distinction que, pour des services moins anciens et moins éclatants que les siens, il avait vu venir à M. de Vivonne.

Mâis était-ce au bâton qu'était sa visée? Quand dans ses lettres il parle des grâces qu'il espère, il le fait en termes généraux. Il est

une dignité à laquelle il peut bien prétendre, à laquelle il prétend, croyons-nous, sans en avoir parlé dans sa correspondance avec M. Colbert. La marine du Levant est devenue considérable, et le Roi n'a pas encore créé la charge de Vice-Amiral de France en Levant. Il est difficile de croire que Louis XIV et M. Colbert n'y aient pas songé. Si la création a lieu, au bénéfice de qui pourrait-elle l'être, sinon à celui du Lieutenant général, doyen des capitaines et premier des Chefs d'escadre, qui a eu l'honneur de se mesurer deux fois avec le plus renommé des officiers de la mer et le bonheur de le vaincre? Sa religion doit être un obstacle, il le sent bien; mais puisqu'on lui parle d'une nouvelle action éclatante qui contraindrait le Roi à lui accorder les avantages qu'il désire, tout n'est pas perdu.

Raisonnable au fond, ce raisonnement ne le rassurait pas. Quand l'occasion se présenterait-elle? Les Hollandais avaient vidé la Méditerranée, et les Espagnols naviguaient avec la précaution de gens qui ne cherchaient pas les mauvaises aventures. On parlait bien d'un refroidissement entre la France et l'Angleterre; mais il ne paraissait pas vraisemblable qu'on se jetât dans une guerre contre l'Angleterre quand on était à Messine et qu'on allait y envoyer de nouveaux secours. Étonné, excité peut-être, Du Quesne ne fut pas assez maître de lui pour se contenir et ne pas répondre à la lettre de M. Colbert. — Nous n'avons pas cette réponse. — Il était arrivé à Toulon vers les derniers jours de février 1677; M. Colbert lui écrivit, le 9 mars, deux lettres : la première, d'un Ministre, la seconde, d'un ami; lisons l'une et l'autre :

« Mon fils n'étant pas à présent auprès du Roi, j'ai vu, par la lettre que vous lui avez écrite par le sieur de Vauvré, tout ce que vous avez fait depuis votre départ de Messine, et tous les ordres que vous avez donnés aux vaisseaux de Sa Majesté que vous avez laissés en mer » (à Porto-Longone et aux Formigues). « J'espérois que vous trouveriez dans votre route les huit vaisseaux espagnols qui ont embarqué des troupes à Finale » (sur la côte de Gênes) « pour passer à Palerme, et que vous rendriez un grand service au Roi. Mais il faut se consoler si cela n'est pas arrivé de cette sorte, puisque, de la manière que vous m'écrivez, les Espagnols profiteront aussi peu et des vaisseaux et des hommes; mais il auroit été plus glorieux pour le Roi et pour vous que vous eussiez pu les rencontrer... Sur ce que vous me témoignez désirer monter le *Monarque*, je dois vous dire que le Roi a toujours voulu que vous montassiez, la première campagne » (que va faire ce navire), « le *Royal-Louis*, Sa Majesté voulant que vous lui donniez son assiette, et savoir de vous de quelle qualité est ce grand vaisseau; mais en cas que, lorsque vous serez à Messine, M. le duc de Vivonne

veuille monter le *Royal-Louis*, vous pourrez sans difficulté monter le *Monarque*... »

A la seconde lettre maintenant :

« Je vous écris ce mot en particulier pour vous dire que j'ai été surpris de voir l'article de votre lettre, écrit de votre main. Comme je suis persuadé que c'est *l'effet d'une chaleur mal digérée*, et que vous savez bien que toutes les lettres de marine sont lues exactement au Roi, l'on remettra à lire cet article à Sa Majesté jusqu'à ce que vous ayez fait réflexion et que j'aie reçu réponse à celle-ci.

» Je suis néanmoins bien aise de vous dire que *si vous abandonnez entièrement, et pour vous et pour votre famille, les services que vous avez rendus*, et particulièrement ce que vous avez fait depuis un an ou dix-huit mois, dont Sa Majesté a témoigné être satisfaite, il n'y a point de chemin plus court pour cela que celui du style dont vous vous servez, *parce que le Roi ne le souffrira pas, et très-certainement vous prendra au mot*. Mais, comme vous êtes en état de recueillir le fruit de vos services, je suis bien aise de vous procurer encore le temps de revoir cette lettre et de me faire réponse, pour digérer davantage une proposition aussi extraordinaire, et qui vous est aussi préjudiciable que celle-là. Je pousserai même jusqu'à vous dire qu'il n'y a point d'homme qui ait un peu de sens qui approuve cette résolution ni qui puisse être de votre avis; et, par la part que je prends en ce qui vous touche, je serois bien aise auparavant votre réponse que vous ayez profité de mes avis. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1677, folio 67.)

Digne et paternel, cela est à merveille. Du Quesne, emporté par le mécontentement et cédant à un mouvement de son esprit irritable et, il faut le dire, justement irrité, car il avait quelque droit de considérer ce qui lui arrivait comme une méconnaissance de ce qui était dû à ses services passés et à ses actions récentes, avait demandé la permission de se retirer tout à fait ou avait menacé de prendre ce bien extrême parti. Fortement attaché à ses intérêts, Du Quesne dut vite éprouver le regret d'avoir obéi à la colère; mais obstiné et Normand, qui portait haut le sentiment de la fierté, il n'osa pas revenir tout de suite sur sa résolution. Cependant il connaissait les Colbert, il espérait qu'ils lui ouvriraient une large voie au retour. Il ne s'était pas trompé. Averti par M. Colbert le père, qui estimait l'officier pour ses grands mérites et aimait l'homme malgré les défauts de son caractère, il ne se dédit pas tout de suite ou ne voulut pas avoir l'air de se dédire. Il réfléchit, mit en balance son intérêt et sa dignité, envisagea l'avenir de ses enfants, qu'il allait priver d'un appui dont ils avaient besoin; car aucun d'eux n'était de force à prendre de lui-même un brillant essor; déchu du rang qu'il tenait du premier capi-

taine de la marine, il se vit perdu dans le pêle-mêle des citoyens obscurs de Dieppe ou de Paris; son orgueil se révolta alors, et, le 19 avril, il se décida à écrire à M. de Seignelay une lettre dont nous ne connaissons les termes que par la réponse de celui-ci :

« Au camp devant Cambrai, 28 mars 1677. — Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite de Toulon, en date du 19e de ce mois, et je suis bien aise de voir, par ce que vous écrivez, que *le congé que vous demandiez par la lettre à laquelle mon père vous a fait réponse, ne fut que pour venir représenter au Roi vos services et pour obtenir de Sa Majesté la grâce que vous lui auriez demandée ensuite des combats que vous avez rendus dans les mers de Sicile;* mais comme il est extrêmement important que le vaisseau le *Royal-Louis*, que vous devez commander, et tout le convoi qui doit passer à Messine, au mois d'avril, partent dans les huit ou dix premiers jours dudit mois, vous voulez bien que je vous dise que je crois que la meilleure manière de demander au Roi la grâce que vous attendez de sa bonté est de presser le départ desdits vaisseaux et de vous mettre en état d'obtenir d'Elle par de nouveaux services ce que LA SEULE RAISON DE VOTRE RELIGION L'A EMPÊCHÉ DE VOUS ACCORDER. Je vous assure que lorsque ce sera j'y prendrai toute la part que vous devez attendre d'un homme qui a toute l'estime pour vous que vous méritez et qui est, etc. » (Archives de la Marine, Dépêches, 1677, fol. 78.)

Cette lettre n'était point propre à satisfaire Du Quesne. L'obstacle que, par sa lettre du 1er janvier, M. Colbert avait dressé devant lui, en lui offrant le moyen très-hypothétique de le tourner, M. de Seignelay le lui montrait de nouveau, en lui indiquant le même moyen de le vaincre. C'était désolant ! Du Quesne ne voulait point se *ruiner*, comme on disait; il n'entendait pas acheter les avantages qu'on lui marchandait, au prix d'un sacrifice qui engageait sa conscience. Un tel marché lui semblait indigne de lui. Il était protestant sincère, — nous le jugeons à sa résistance; — il tenait aux principes dans lesquels il avait été élevé; il y tenait par respect pour la mémoire de sa mère et de son père, et probablement aussi par le souvenir des humiliations qu'avait supportées son grand-père, gentilhomme déclassé, qui avait dû prendre pour vivre un état manuel et se réfugier dans un village, afin de se soustraire aux fureurs de la guerre civile et religieuse. Quoi qu'il en soit, se convertir, c'était faire un acte qui répugnait à sa loyauté. Si Louis XIV était bien décidé à exiger une conversion, il était bien résolu à ne pas lui obéir. Il croyait que, pour un sujet tel que lui, le souverain pouvait bien faire une exception à la règle qu'il s'était prescrite. Mais tout cela le

tourmentait, l'agitait, et il écrivait à M. Colbert des lettres tristes[1], dont une, apparemment plus marquée du sceau d'une douleur profonde, émut M. Colbert, chez qui la sensibilité n'était cependant pas une qualité dominante. Le Ministre y répondit, le 28 avril 1677 :

« Je n'ay point fait réponse par le courrier que j'ai dépêché en Provence, à votre lettre du 10e de ce mois, ayant été trop pressé lorsque je le dépêchai.

» J'ay été touché de la manière que vous prenez les choses qui vous sont écrites. J'ay vu toutes les lettres de mon fils qui ont passé ici » (Paris) « pour vous; mais quoique je ne puisse pas me ressouvenir des termes auxquels elles sont conçues, je puis vous dire néanmoins que s'il y en avoit eu une en de tels termes qu'ils eussent pu vous donner le chagrin que vous me témoignez, je l'aurois assurément retenue et ne vous l'aurois pas envoyée. »

Cela n'est-il pas très-bon, venant d'un homme comme M. Colbert? Le Ministre a raison ; les termes d'aucune des lettres adressées de la Cour à Du Quesne et qui sont — en fort petit nombre — dans le registre des dépêches, et dans celui des Ordres du Roi, du 1er janvier au 28 avril 1677, ne sont de nature à chagriner celui pour qui elles furent écrites; ils sont toujours polis et n'ont rien qui puisse froisser une susceptibilité même excessive. Mais Du Quesne souffrait, et l'on ne pouvait pas exiger qu'il restât dans la juste mesure pour ses récriminations. M. Colbert essayait de le calmer :

« Ce que je puis vous dire, sur les plaintes que vous faites, consiste en ce que vous avez été payé de vos appointements jusqu'à la fin de l'année 1676, de votre pension extraordinaire » (5,000 liv.) « par ordre du mois de janvier dernier, et j'ay donné l'ordre, depuis peu, de vous payer votre pension ordinaire de 2,000 livres et vos appointements et table des huit premiers mois de cette année. Ainsi, je crois que vous devez être soulagé de tout le chagrin que vous avez sur ces points, qui, en vérité, ne valent pas la peine de vous en donner, mais seulement celle d'en écrire un mot ou d'en mettre un article dans une de vos lettres et vous auriez été satisfait aussitôt. »

M. Colbert en parle bien à son aise. Il sait pourtant que la question d'argent est de celles qui préoccupent toujours Du Quesne.

[1] Sur une liste des lettres écrites à M. de Seignelay, liste faite pour ce Secrétaire d'État, et qui se trouve dans le volume Ier des lettres adressées à M. Colbert pendant l'année 1677 (Bibl. Nat., Ms.), nous voyons indiquées des lettres de Du Quesne aux dates des 30 mars, 3 et 6 avril; la lettre du 10 avril, dont parle M. Colbert dans la dépêche qu'on va lire, n'est point mentionnée. Nous l'avons vainement cherchée partout.

D'autre part, mieux que personne, le Ministre connaît l'irrégularité des payements, qui force tout le monde à solliciter, comme grâces difficiles à obtenir, les ordonnances pour le payement des choses dues :

« Quant aux gratifications, pourvu que vous vouliez vous donner un peu de patience et vous confier en la considération que vos services méritent, peut-être trouverez-vous que vous n'avez pas été oublié. Pour le surplus, mettez-vous l'esprit en repos, s'il est possible; *attribuez à la seule raison de votre religion le défaut d'élévation dont vous vous plaigniez...* »

Encore la religion ! M. Colbert connaissait Du Quesne opiniâtre sur ce sujet, et il ne devait guère concevoir l'espérance de le voir changer. « Le défaut d'élévation ! » Du Quesne avait donc laissé entrevoir où allaient ses désirs? Qu'avait-il demandé? Avait-il spécifié? Probablement, il s'en était tenu à l'allusion, car M. Colbert ne parle ni de Vice-Amirauté ni de Maréchalat. M. Colbert en revient toujours à la même recommandation pour l'avenir :

« Faites en sorte que, par un service considérable dont vous trouverez assez d'occasions dans cette guerre, vous portiez le Roi à passer à votre égard par-dessus cette raison, *comme Sa Majesté l'a fait à l'égard d'autres de votre religion...* »

Nous avons cité M. de Schönberg fait Maréchal; nous pouvons citer M. de Ruvigny toujours bien en Cour; et dans la marine, M. le marquis de Villette, à qui les commandements de vaisseaux sont toujours accordés, et M. Job Forant, à qui l'on ne manque pas de confier les croisières sur les côtes. On aurait pu très-bien ne pas porter sur l'état ces deux capitaines; on les y portait cependant, malgré la considération de leur religion. Sans doute on les engageait à se convertir au catholicisme, mais on ne les pressait pas beaucoup. Ils n'eurent à la vérité, l'un et l'autre, des commissions de Chef d'escadre qu'après leur réunion; mais aucune action d'éclat n'était venue forcer la main au Roi à leur égard.

La lettre de M. Colbert ne se bornait pas aux choses qui touchaient particulièrement à l'intérêt privé de Du Quesne. Le Ministre recommandait de nouveau au futur capitaine du *Royal-Louis* de ne pas perdre un instant et, comme il le lui avait dit le 10 avril, de ne s'arrêter « à aucune difficulté », de « les surmonter toutes, en prenant toutes sortes d'expédients, même les plus difficiles, quand même ils se trouveroient contre votre sens ». La longue épître du 10 avril finissait ainsi :

« Je dois vous dire » (sur le fait des radoubs, des agrès, des arme-

ments et équipages des vaisseaux), « je dois vous dire, avec la liberté que l'estime que j'ai pour vous me donne, que *vous devez vous rendre l'esprit un peu plus facile que vous ne l'avez.* Je vous répéterai sur ce point ce que je vous ai déjà écrit par une lettre que vous avez reçue à Messine, c'est-à-dire qu'il est difficile qu'il puisse être agréable au Roi, après s'être appliqué seize à dix-sept ans continuellement à rétablir sa marine, et à rechercher et découvrir avec soin tout ce qui se passe dans les pays étrangers sur une matière aussi importante, *sachant même avec des certitudes réelles que la marine de son royaume est dans un point plus parfait, sans comparaison, que toutes celles des pays étrangers*, il ne peut jamais, dis-je, être *agréable à Sa Majesté, et à* CEUX QUI ONT L'HONNEUR DE LA SERVIR *dans cette fonction*, de la voir traiter d'une si grande ignorance et de très-grandes fautes et omissions presque dans toutes vos lettres.

» Vous êtes fort à louer de la vouloir plus parfaite qu'elle n'est et la porter dans un degré de perfection; mais il faut *vous persuader que le dernier degré de la perfection est difficile et peut-être même impossible*, que vous devez vous contenter de l'état auquel elle est, et *donner vos avis sur ce qui pourroit être fait de plus. Vous pouvez croire, lorsque je me résous à vous dire ces choses, que ce ne peut être que pour votre satisfaction et vos avantages.* » (Arch. de la Marine, Dépêches 1677, fol. 97.)

De toutes les recommandations faites à Du Quesne, la plus fréquemment renouvelée était de hâter les armements auxquels il mettait la main. M. Colbert de Terron lui reprochait d' « *aimer les ports* » (M. Terron à M. Colbert, 23 septembre 1669.); le reproche devait avoir quelque chose de fondé; mais peut-être Du Quesne avait-il une excuse dans ce désir de perfection que reprenait en lui le Ministre, tout en le louant d'en être possédé. Quand il armait un vaisseau pour lui, il demandait les meilleurs canons, le meilleur filin pour ses câbles et ses agrès, les manœuvres les mieux commises et faites du meilleur chanvre, les voiles taillées dans les meilleures toiles noyales et autres; il voulait toujours écrémer; quoi de plus naturel? Quel officier n'a pas eu les mêmes désirs, ne les a pas exprimés et n'en a pas poursuivi la réalisation? Sans doute ses égaux et ses inférieurs se montraient en général plus accommodants qu'il ne l'était lui-même sur cet article; mais son amour-propre allait à montrer un vaisseau beau, très-beau, et comme il se sentait supérieur à tous par son ancienneté, sa réputation bien établie, et l'estime qu'on avait pour lui, il pesait sur les Intendants jusqu'à se rendre importun. Il n'obtenait pas tout ce qu'il prétendait avoir le droit d'obtenir; mais il emportait quelquefois de haute lutte les choses qu'on lui avait refusées d'abord. Il se plaignait à M. Colbert, si on

» qui ne peuvent être connus que par lui, il ne peut s'empêcher de » les découvrir, d'autant plus qu'ayant fait tous ses efforts pour les » faire toucher au doigt au sieur Arnoul, celui-ci l'a toujours évité. » Il ajoute : « Comme il arrive presque toujours qu'on presse les » armements, qui ne peuvent aller si vite à cause de la négligence » de ceux qui servent dans les ports, » il ne peut s'empêcher de s'en plaindre, afin de se disculper de ce retardement. (Analyse de la lettre de Du Quesne, dans le recueil des lettres reçues par M. Colbert; Bibl. Nat., Ms. L'original manque à la collection. En marge du passage que nous venons de transcrire, M. Colbert mit de sa main : « *Il faut luy escrire honnestement sur cet article* ».) Du Quesne, quant à ce qui touche à des appointements, écrit : « Comme le commis » du Trésorier de la Marine dit qu'il n'a point d'ordre de payer les » appointemens et table du capitaine de mon vaisseau, ce qui est » extraordinaire et contraire au règlement du 12 février 1672, et » que je crois que c'est une erreur qui a été faite, je n'ai pas voulu » recevoir les appointements des huit premiers mois de cette année, » et je laisse à Toulon des quittances pour les toucher, lorsque cette » erreur sera rétablie. » Voilà une chose à laquelle on ne s'attendait pas ! — Au commencement de sa lettre, Du Quesne vante fort le *Royal-Louis* et dit que « plusieurs seigneurs anglois qui étoient à » Montpellier » (venus apparemment de cette ville à Toulon), « en » ont admiré la beauté et la grandeur ». (En marge, de la main de M. Colbert : « Il faut lire ceci au Roi. ») Du Quesne, revenant à la fin de sa lettre, sur ce que M. Colbert lui écrivit le 1er janvier 1677, et à quoi il n'avait pas répondu, « rend grâces de tout ce qui lui a » été écrit et dit à madame Du Quesne, sa femme, concernant la » récompense de ses services et les intérêts de sa famille », et évitant toute allusion à ce qui touche la religion, il ajoute qu'il a « confiance en la bonté du Roi et en ce que Sa Majesté lui a fait » l'honneur de lui promettre, et qu'il attend *les marques d'honneur* » auxquelles il peut prétendre ».

Cependant l'armement des vaisseaux qui devaient former le convoi mis sous les ordres de Du Quesne n'avançait guère. M. Arnoul manquait de chanvre et disait à M. Colbert que, quand même il en aurait, le convoi ne pourrait partir avant le 20 mai. Là-dessus, M. Colbert se fâchait sérieusement (8 mai) ; M. Arnoul répondait que « le convoi » ne tarderoit pas à partir » ; à quoi le Ministre répliquait : « Vous » me dites seulement que le convoi ne tardera pas, *comme si j'étois*

coutures sont mal remplies d'étoupe et mal recouvertes par le brai, qui l'en avertira? Les Souverains et les Ministres ne vont dans les ports que pour louer, encourager, récompenser. Est-il jamais sorti de leur visite une amélioration sérieuse? Nous n'affirmons pas que leur présence ait été absolument inutile; mais nous ne connaissons pas une réforme qui en ait été la conséquence immédiate. Nous ne savons pas tout, à la vérité, et, nous devons le déclarer, nous serions désolé d'être injuste.

— Pendant que M. Colbert s'occupait des intérêts de Du Quesne, lui donnait des conseils que le Lieutenant général n'était pas très-disposé à suivre, et, sur certaines parties du service, des avertissements dont il avait beaucoup de peine à tenir compte, le Ministre aimait à lui marquer toujours sa confiance pour tout ce qui était du métier, que Du Quesne embrassait dans son ensemble, et il lui écrivait de Dunkerque :

« Monsieur, le sieur de Seuil a fait sçavoir que maître Hubac » (on se souvient que Laurent Hubac était le maître charpentier constructeur des vaisseaux à Brest) « est en peine de régler la distance qu'il doit y avoir entre les sabords d'un vaisseau de 76 pièces qu'il bâtit, vu que, par le règlement du 13 septembre 1673, il ne doit y avoir que 6 pieds et demi de distance entre les sabords, comme aux moindres vaisseaux; et, comme il trouve qu'ils sont trop proches les uns des autres, et qu'il propose de les placer à 7 pieds et demi de distance, Sa Majesté est bien aise de savoir votre avis sur ce sujet auparavant que de lui faire connoître ses instructions; prenez la peine de m'en envoyer un mémoire, afin que j'en rende compte. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1677, folio 116.)

Le Secrétaire d'État écrivait en même temps à M. de Seuil d'attendre l'avis de Du Quesne. Quel fut-il? Nous n'avons pas trouvé cet avis dans les correspondances qui ont été conservées.

Le vaisseau la *Couronne*, dont nous avons parlé plus haut, avait un écartement considérable entre ses sabords. Le Père Fournier (*Hydrographie*) le porte à onze pieds dans un endroit de son livre, à douze ou treize pieds dans un autre passage (liv. 3, chap. 16); il dit : « Au reste, je n'ai jamais vu que le vaisseau la *Couronne* où » cette distance fût gardée entre les sabords. » Il ajoute ailleurs « Les sabords doivent être distans de 8 à 9 pieds les uns de » autres. » On voit qu'en 1677 l'usage était de mettre ent chaque sabord six pieds et demi, et que maître Hubac demand qu'on augmentât cette distance d'un pied. De notre temps, l'é tement moyen entre les sabords fut fixé à 7 pieds 5 pouces 8 li

put admirer, car la flotte ne fit rien. M. de Vivonne avait eu la pensée d'aller s'emparer de Syracuse; on avait fait des préparatifs, et, le 2 juin, on se dirigeait du côté de cette ville. On s'arrêta à Taormina pour régler la marche des navires, l'ordre d'attaque et le reste; mais tout d'un coup le Maréchal retourna à Messine. M. le marquis de Villette, parlant de cette affaire dans ses Mémoires, s'exprime ainsi : « Une entreprise sur Syracuse fut un projet admi-» rable; mais l'exécution y manqua. On perdit un beau jour, et le » lendemain, avec les apparences d'un temps peu propice à la navi-» gation des galères, on abandonna le plus beau dessein qu'on ait » jamais formé. » On devait relever la garnison d'Agosta, où M. de Cazeau, Lieutenant général des armées de terre, allait remplacer l'officier qui commandait cette place. On mit sur cinq vaisseaux les troupes qui allaient occuper la ville et les postes environnants, et de ces navires le commandement fut donné à M. de Villette. En passant, le marquis fit voir de près Reggio à M. de Cazeau, qui avait envie d'en connaître les dehors du côté de la mer. Les forteresses tirèrent sur l'escadre sans en offenser les navires, bien qu'ils passassent « à la portée du mousquet ». Plus tard, M. de Villette alla croiser à l'ouvert du golfe de Venise; il y fit une prise richement chargée, que M. de Vivonne fit relâcher.

Un conseil de guerre décida que le *Henri*, « foible d'échantillon » et déjoint », serait désarmé à Messine. M. de Villette insista pour qu'on lui permît d'aller le désarmer à Toulon et de le changer pour le *Sans-Pareil*. M. de Vivonne refusa; Du Quesne opina comme le Maréchal. Il ne voulait pas envoyer par M. de Villette ses dépêches à la Cour, persuadé que le *Henri*, aux « membres pourris, n'arrive-» roit jamais en France ». M. de Preuilly se rangea du côté du capitaine un peu téméraire qui répondait de sa traversée, et M. de Vivonne céda. Le *Henri*, malgré un coup de vent qui cassa son beaupré, arriva à Toulon sans accidents autrement graves. M. Jean Gabaret, qui ramenait en Provence quinze vaisseaux, eut à souffrir pendant sa traversée de la tempête à laquelle échappait M. de Villette. En doublant le cap Corse, qu'il approcha de trop près, il compromit son escadre et faillit la perdre tout entière. Il ne perdit qu'un vaisseau, le *Magnifique*, que M. Gravier, son capitaine, tout bon officier qu'il était, ne put porter suffisamment au large. Il périt sur les roches qui rendent dangereuses les bouches du Bonifacio.

A ce propos, M. de Villette dit :

« J'allai à la Cour, et j'étois dans le cabinet de M. de Seignelay, quand M. de Fréville » (le lieutenant du pauvre *Magnifique*), « envoyé par M. Gabaret, apporta la nouvelle de la perte de ce vaisseau. M. de Seignelay me fit confidence de l'embarras où il étoit pour donner au Roi une si mauvaise nouvelle ; je lui dis qu'en sa place je la porterois comme bonne. — Et comment ? me dit-il? — *En faisant,* lui répondis-je, *remarquer à Sa Majesté le bonheur d'avoir sauvé quatorze vaisseaux dans une occasion qui devoit lui en coûter quinze.* M. de Seignelay reçut cet avis avec joie et en profita. »

Un Gascon n'eût pas mieux trouvé que ce Normand.

Les vaisseaux qui avaient échappé au naufrage revenaient à Toulon dans un état d'autant plus mauvais qu'ils étaient partis affaiblis la plupart par l'âge et le peu de soin qu'en avait eu M. Arnoul fils, chargé de veiller à leur conservation. M. Colbert, justement chagriné, mais qui devait garder à Toulon un Intendant inexpérimenté et vaniteux, parce qu'il n'avait alors aucun sujet à qui remettre la succession de ce fonctionnaire, lui écrivait, le 20 octobre 1677 :

« L'arrivée du *Henri* et le mauvais état auquel s'est trouvé ce vaisseau et même tous les autres qui sont partis de Toulon et qui sont sortis de dessous votre main depuis cette campagne, vous ont fait sentir fortement les fautes que vous avez faites, et dont je vous ai si souvent averti. » (Dépêches, folio 352.)

Et six jours après :

« Quoique je vous aie écrit bien fortement sur la conservation des vaisseaux du Roi, je vous avoue qu'en revoyant les lettres de M. le duc de Vivonne et de M. d'Oppède sur le mauvais état auquel se sont trouvés les vaisseaux le *Magnanime,* le *Henri,* le *Florissant,* et les autres, et sur ce qu'ils m'assurent l'un et l'autre que le Roi croira pouvoir mettre en mer une puissante armée navale, et qu'il n'aura point de vaisseaux, parce qu'ils tomberont tous de pourriture, je ne puis pas me dispenser de vous faire remarquer encore la grandeur de la faute que vous avez faite et vous dire que le cœur me saigne de voir un trésor de cette qualité.... entre les mains d'un homme qui s'en soit acquitté aussi mal que vous avez fait... Comme je vous ai envoyé tous les fonds que vous avez demandés pour radouber les vaisseaux qui sont dans le port de Toulon, pendant l'été dernier, je veux que vous m'envoyiez un mémoire en détail, signé de vous, du capitaine de port et des maîtres charpentiers, calfats et mâteurs, concernant la méthode que vous avez tenue pour les visiter tous, découvrir les membres les plus cachés qui pouvoient être pourris ou rompus, et les radouber en toutes leurs parties. Ne manquez pas de m'envoyer ce mémoire en réponse à celle-ci, et de faire calfater les vaisseaux avec un très-grand



soin, en sorte qu'ils puissent passer l'hiver sans être endommagés, et employez toujours les derniers jours de chaque mois, depuis le matin jusqu'au soir, à faire ces visites... » (Dépêches, folio 371.)

On voit dans quel embarras se trouvait M. Colbert. Assurément, sur les radoubs et le bon entretien des vaisseaux, s'il avait pu donner à Du Quesne une autorité incontestable, les choses auraient été beaucoup mieux. Mais tout ce qu'il pouvait faire, c'était de consulter le Lieutenant général et d'ordonner ensuite, conséquemment à ses avis, qui n'étaient pas toujours acceptés par l'Intendant. Du Quesne, avec ses exigences, ses caprices, ses façons quelquefois désobligeantes, s'était aliéné bien des inférieurs et avait soulevé contre lui les Intendants, de qui l'autorité était supérieure à la sienne. Peut-être que, s'il eût été Vice-Amiral de Levant, les frottements entre lui et les administrateurs supérieurs des ports auraient été plus doux. Mais Du Quesne était arrivé à un âge où les défauts, loin de se corriger, s'aggravent. Difficile dans sa jeunesse, il était devenu plus difficile dans l'âge mûr, et la vieillesse, avec l'importance que lui donnaient sa position et l'éminence de ses services, l'avait rendu presque intraitable. N'obéir à personne sans opposer une résistance plus ou moins vive aux ordres qu'il recevait, était chez lui une habitude qu'on ne pouvait espérer de réformer. M. de Vivonne l'éprouvait. Du Quesne, qui d'abord avait assez bien vécu avec lui, en était venu à le contrarier à propos de toutes choses. Le Vice-Roi finit par se plaindre d'une situation qui ajoutait fort aux ennuis qu'il avait d'autre part. M. Colbert jugea qu'il devait intervenir, dans l'intérêt de l'ordre et de la bonne harmonie; le 3 décembre 1677, il écrivit donc de Saint-Germain à ce terrible pointilleux :

« La part que je prends à tout ce qui vous regarde, et l'envie que j'ai de vous voir mériter les grâces du Roi, par une conduite qui puisse donner autant de satisfaction à Sa Majesté que lui en ont donné les services que vous lui avez rendus, m'oblige de vous avertir qu'il est revenu au Roi, par plusieurs endroits, que vous n'avez pas conservé avec M. le duc de Vivonne toute la bonne intelligence nécessaire pour le service, et qu'il s'est passé des choses dans lesquelles vous avez témoigné un peu trop chagrin. »

Il semble que Du Quesne aurait dû être moins mécontent qu'il l'était. Au mois de septembre, il avait reçu du Roi une gratification de 12,000 livres, récompense bien méritée assurément, mais considérable. Une certaine détente s'était probablement faite dans son

Voilà des compliments, des ménagements qui veulent adoucir le blâme et qui ne toucheront pas plus Du Quesne que ne le touchent les recommandations à lui adressées au nom de ses « propres intérêts ». Du Quesne est ainsi fait. On ne le corrigera point; on lui répète souvent que, difficile à vivre comme il l'est, s'il ne veut pas s'amender, il se nuira et mécontentera le Roi si fort qu'il n'obtiendra jamais les hautes récompenses auxquelles il aspire. Il comprendra peut-être que ce corps de reproches qu'on amasse contre son caractère sera un obstacle entre lui et ce qu'il espère de la justice mais aussi de la bonté du Roi; mais le naturel sera le plus fort, le caractère l'emportera sur la raison. Il s'excusera dans ses lettres, dira que les volontés du Roi et celles de M. Colbert lui sont sacrées, et ses lettres emportées par le courrier, il retombera comme malgré lui dans ses habitudes. M. Colbert et Louis XIV seront patients; ils considèrent Du Quesne, ils tiennent en haute estime le vainqueur des Hollandais, l'heureux émule du très-illustre M. de Ruyter, mais ils voudraient l'assouplir et ils le voient, presque au même moment, plier et résister. Le protestant est inflexible; le Normand, courbé un instant, se redresse aussitôt.

= Laissons Du Quesne et remontons le long des côtes de France jusqu'à la hauteur de l'île d'Ouessant, où M. de Château-Renault a établi sa croisière avec une escadre ainsi composée : le *Bon*, de 54 canons, monté par ce Chef d'escadre; le *Bourbon*, de 50, capitaine, le chevalier de Rosmadec; le *Duc*, capitaine, le chevalier de Sourdis; le *Hardi*, de 34, capitaine, M. Job Forant; la *Perle*, frégate de 32, capitaine, M. de Maisonneuve; la *Trompeuse*, capitaine, M. de Banville; la *Subtile*, capitaine, M. du Rivan-Huet. Le 12 juillet 1677, vers le matin, M. de Château-Renault, étant à vingt lieues environ au large d'Ouessant, eut connaissance d'une escadre qui montait au Nord et qui paraissait forte. Il manœuvra aussitôt pour l'approcher et reconnut qu'elle comptait trois gros vaisseaux de guerre, dont un, qui portait le signe du commandement, était de 66 pièces de canon. Avec ces vaisseaux étaient cinq navires de 40 et huit flûtes armées. Ces seize bâtiments étaient hollandais, et l'on sut après l'affaire qu'ils étaient sous les ordres du capitaine Tobyas, officier très-estimé de ses compatriotes. Ils revenaient de Smyrne. Bien qu'inférieur en nombre et en force, M. de Château-Renault ne balança point à attaquer le Hollandais, qui le reçut bravement et en très-bon ordre. Le Chef d'escadre français avait l'avantage du vent; il laissa arriver sur

l'ennemi, et de sa personne alla droit au capitaine Tobyas, qui évita un premier abordage et fut assez habile et assez heureux pour en éviter cinq autres que le *Bon* tenta contre lui. MM. de Sourdis, de Rosmadec et Forant secondèrent vaillamment leur général. Le combat fut long, avec des chances diverses. Les frégates françaises, pendant que la lutte était engagée entre les vaisseaux de guerre des deux nations, s'emparèrent de quatre flûtes richement chargées. Deux des vaisseaux hollandais coulèrent après le combat; les autres, en fort mauvais état, durent à la brume d'échapper à M. de Château-Renault, qui les poursuivit, bien que privé de son petit mât de hune et ses manœuvres hachées par la mitraille. A la fin le *Bon* rejoignit le *Duc*, qui avait été fort maltraité, et l'escadre ralliée se retira du champ de bataille pour se réparer. La *Subtile* accompagna les prises à Brest, où la nouvelle de cette rencontre fut accueillie avec transport.

L'affaire du 12 juillet fit beaucoup d'honneur à M. de Château-Renault et à ses capitaines; elle fut honorable pour le capitaine Thomas Tobyas, qui montra beaucoup de fermeté, et prouva qu'il savait bien manier un vaisseau. M. de Château-Renault continua sa croisière jusqu'aux premiers jours du mois de novembre, sans trouver une occasion nouvelle de combattre les Hollandais, mais ayant eu la bonne fortune d'aider à rentrer dans leurs ports tous les pêcheurs terre-neuviens. Des lettres de contentement furent écrites de la part du Roi à M. de Château-Renault, à M. de Sourdis et à M. Forant, le 23 juillet 1677. M. Colbert disait au Chef d'escadre : « Votre gloire auroit été complète si le vaisseau que vous comman- » dez eût été en état de suivre vos bonnes intentions et d'enlever le » vaisseau du capitaine Tobyas; mais j'espère que cet avantage vous » est réservé pour la première occasion. » Le Ministre pressait le Chef d'escadre de chercher « les flottes marchandes des ennemis, » rien n'étant plus capable de faire connoître aux Hollandois com- » bien il est contraire à leurs intérêts de continuer la guerre, et rien » ne les pouvant détacher davantage des alliances qu'ils ont faites » contre Sa Majesté ».

Quant à M. de Sourdis, en le félicitant de la part de gloire qu'il s'était acquise dans la journée du 12 juillet, M. Colbert l'engageait à se hâter de mettre en état de partir promptement les vaisseaux qu'il devait conduire aux îles d'Amérique, en état aussi de tenir la mer pendant une année entière. M. de Sourdis allait en effet se séparer de M. de Château-Renault, son bon camarade, pour aller

rejoindre le pavillon de M. le comte d'Estrées, qui avait manqué Tabago et à qui le Roi avait donné les moyens de s'en rendre maître dans une seconde tentative. Le Vice-Amiral devait avoir sous ses ordres, dans les mers des Antilles, 1° le *Tonnant*, capitaine, M. de Grancey; 2° le *Belliqueux*, sous M. de Nesmond; 3° le *Duc*, sous M. de Sourdis; 4° le *Prince*, commandé par M. Saint-Aubin d'Infreville; 5° l'*Hercule*, par M. de Flacourt; 6° le *Bourbon*, par M. de Rosmadec; 7° l'*Alcyon*, par M. d'Amblimont; 8° le *Brillant*, par M. de la Clocheterie; 9° l'*Étoile*, par M. de Montortie; 10° l'*Émerillon*, par M. du Drot; 11° le *Galant*, capitaine, M. de la Vigerie; 12° le *Vigilant*, capitaine, M. Desnots; 13° la flûte le *Dromadaire*, armée en guerre et commandée par M. de la Harteloire; 14° le *Tardif*, flûte, sous M. de Brevedent; 15° le *Fougueux*; 16° le *Défenseur*; 17° le *Coche*, hôpital, capitaine, M. la Vilaine; enfin trois brûlots : le *Serpent*, le *Brutal* et la *Maligne*. M. d'Estrées mettait son pavillon sur le *Terrible*, vaisseau du second rang. Il avait pour capitaine de pavillon un bon officier, M. Nicolas Le Fèvre de Méricour, de Caen, qui, au service de la mer depuis le 31 novembre 1663, avait été fait capitaine de vaisseau le 1er mars 1673.

Le comte d'Estrées, arrivé des îles d'Amérique à Brest, le 27 août 1677, après l'insuccès de sa première campagne, était reparti le 1er octobre, et, en se rendant aux Antilles, avait pris ou ravagé les possessions qu'avaient les Hollandais sur la côte d'Afrique. Aux premiers jours de décembre, il était arrivé devant l'île de Tabago. Il s'était hâté de tout disposer pour l'attaque de la forteresse, et il l'avait fait en homme qui savait la guerre faite à terre. Le 12 décembre, tout étant prêt, la garnison du fort, qu'entouraient les troupes françaises, commença le feu par une vive canonnade contre une batterie qui riposta aussitôt. Aux canons répondirent les mortiers, et la troisième bombe — bombe heureuse qui amena un dénoûment inattendu à ce moment — la troisième bombe tomba sur la poudrière qu'elle embrasa. L'effet de l'incendie fut horrible et prodigieux. L'Amiral Binckes et seize officiers qui étaient à dîner furent tués, et cent cinquante soldats environ qui remplissaient leur office en cet endroit furent brûlés ou mis en pièces. Tabago capitula, et M. d'Estrées signa à bord du *Terrible*, le 29 décembre 1677, l'acte qui témoignait de la victoire de la France. Outre leur Amiral, les Hollandais perdirent le vaisseau *Bescherming*, sur lequel avait flotté le pavillon du pauvre M. Jacob Binckes. M. d'Estrées reprit le *Pré-*

cieux, qu'il avait perdu dans la précédente campagne, et augmenta sa flotte d'une flûte, le *Roi David,* et d'une petite frégate; il ajouta aux prisonniers qu'il avait faits au cap Vert six cents hommes qu'il répartit sur ses vaisseaux.

XIX.

M. le comte d'Estrées était heureux; son bonheur l'éblouit, et son orgueil grandit jusqu'à la démence. Il n'avait guère eu l'habitude d'écouter les conseils; la bombe tirée à Tabago par M. de Landouillette, commissaire de l'artillerie, eut pour effet de lui persuader qu'il était au-dessus de tous les avis. Il en vint à mépriser les plus sages. Après des scènes où il oublia la politesse et la modération, il mit à l'écart M. de Méricour, homme prudent, qui connaissait les choses de son métier autant que les connaissait encore peu M. le Vice-Amiral. Mal prit à M. d'Estrées et à la flotte française de cette conduite hautaine. Il s'agissait de se rendre de Saint-Christophe, où l'on était venu après l'affaire de Tabago, à Curaçao, que M. d'Estrées voulait attaquer à son tour. La route était inconnue à M. le Vice-Amiral; mais les difficultés de la navigation dans des parages semés d'îles ne l'embarrassaient point. Les pilotes de son vaisseau n'étaient pas très-habiles, et M. de Méricour pressait le Général, qui voulait marcher devant, d'emprunter à M. de Nesmond et à M. de La Clocheterie des hommes pratiques de ces mers qu'ils avaient à leur bord. M. d'Estrées se rendit aux prières de son capitaine; puis, se ravisant, pensa qu'il pouvait être lui-même le pilote de l'escadre. Il avait d'ailleurs un conseiller en qui il avait mis sa confiance, autant qu'il la pouvait mettre en autrui, un M. Mareuil, qui l'aidait à consulter les cartes et se tenait pour très-versé dans les détails de la navigation au milieu d'une mer pleine de dangers. Il avait pris cet homme à Saint-Christophe et le tenait pour plus expérimenté que tous les capitaines et pilotes des vaisseaux qu'il allait conduire. Les corvettes la *Rocheloise* et l'*Hirondelle* ayant été détachées, aussi bien que les vaisseaux le *Galant* et le *Vigilant,* pour des missions particulières, M. d'Estrées partit de Saint-Christophe la nuit du 6 au 7 mai 1678. Le brûlot la *Maligne* et trois flibustiers de l'île de la Tortue éclairaient la route; le *Terrible* venait après eux, ayant à sa suite ou au vent à lui le *Tonnant,* le *Duc,* le *Prince,* le *Fouqueux,* le *Défenseur,* l'*Hercule,* le *Brillant,* le *Bourbon,* l'*Alcyon,* l'*Émerillon,*

le *Tardif*, l'*Étoile*, le *Dromadaire*, le *Roi David*, le *Brutal*, le *Serpent* et le *Coche*, et neuf vaisseaux flibustiers. Les choses allèrent bien jusqu'au 11 mai. Ce jour-là, à neuf heures du soir, l'escadre ayant diminué sa voilure pour faire peu de route pendant la nuit, les matelots de quart sur l'avant du *Terrible* entendent des coups de mousquet et un coup de canon ; c'est un des flibustiers qui, ayant touché, avertit M. le Vice-Amiral de ne pas avancer. Aussitôt le *Terrible* vire de bord, et tout ce qui le suivait imite sa manœuvre. Mais la confusion devient grande ; plusieurs vaisseaux cherchent à s'éviter et à courir au vent de la route donnée. Efforts inutiles ! ils ont touché le fond et leurs voiles ne peuvent les tirer du milieu des écueils où ils sont échoués. Quelques-uns, que leur peu de tirant d'eau permet de profiter des lames qui les soulèvent, échappent au naufrage ; mais le *Terrible*, le *Défenseur*, l'*Hercule*, le *Tonnant*, le *Prince*, le *Bourbon* et le *Belliqueux* restent sur les roches, où la mer ouvre leurs flancs, et en moins de trois jours ils sont presque entièrement démolis. La basse sur laquelle ils périssent est un vaste plateau de rochers qu'on nomme les îles d'Avès ou des Oiseaux. On procède tout de suite au sauvetage avec les embarcations et des radeaux construits à la hâte ; mais quatre-vingts hommes environ se noient, « les uns en tombant » dans le fond de cale *après s'être enivrés*, les autres en se jetant dans » les chaloupes ou sur les ras avec trop de précipitation ». Le sauvetage est difficile ; la mer est grosse et les chaloupes sont peu nombreuses. Les flibustiers s'y emploient avec zèle. Ce n'est qu'au bout du troisième jour que le marquis d'Amblimont, après s'être assuré que tous les gens de son équipage ont pu quitter l'*Alcyon*, se jette à la nage et va au navire le plus voisin. Il aura la joie de voir son vaisseau remis à flot et le bonheur de le ramener en France. M. le Vice-Amiral s'est fait porter par un flibustier sur le *Duc*, un des navires qui sont restés au vent des îles d'Avès. C'est le *Duc* qui le ramène en France, où il arrive avec l'*Étoile*, la *Tempête*, l'*Alcyon*, le *Brillant*, le *Vigilant*, l'*Émerillon*, le *Tardif*, le *Dromadaire* et les trois brûlots. Le 13 août, à Brest, il signe un long rapport assez embarrassé, où il cherche à excuser ses fautes. Ce morceau, du style de M. Patoulet, commissaire de la flotte, est porté à la Cour par son auteur. M. de Seignelay reçoit en même temps la Relation du naufrage, faite à bord du *Duc*, le 2 juin 1678, par M. de Méricour, et un abrégé de ce récit fort circonstancié, où rien n'est dissimulé des orgueilleuses sottises de M. d'Estrées. (Cette pièce, comme la pre-

mière, est signée MÉRICOUR, et non MÉRICOURT. (Arch. de la Marine, Campagnes 1678.)

Tout autre que M. le comte d'Estrées eût payé cher la faute de sa présomptueuse ignorance. Mais le rapport de M. Patoulet est fait avec habileté. M. Patoulet est un avocat chaleureux; il cite Cayenne, les îles du Cap-Vert, Tabago qu'il fait sonner bien haut, et gagne le procès du Vice-Amiral, d'autant plus facilement que M. de Seignelay, qui ne veut pas se mettre à dos la maison d'Estrées, n'a garde de montrer au Roi le rapport de M. de Méricour. Ainsi, où M. le Vice-Amiral, que protégent d'ailleurs son nom et sa charge, aurait pu trouver la disgrâce, il trouve la continuation de la faveur. Il est maintenu dans son commandement dont la paix avec la Hollande abrégera bientôt la durée.

Naturellement on songea à faire le sauvetage de l'artillerie des vaisseaux perdus, et l'on chargea M. Jean Gabaret d'aller avec une petite escadre procéder à cette opération. M. Gabaret tombe malade et l'on désigne pour lui succéder M. Job Forant. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1678, fol. 376.) M. Forant, sur le *Fendant,* le marquis de Langeron, sur l'*Étoile,* et M. de Beaulieu, sur le *Brillant,* partent de Brest, le 28 octobre, suivis de deux flûtes et de deux caiches. Ils arrivent à la Martinique le 5 décembre. M. Forant prend une partie des hommes à rapatrier; M. Jean Étienne, qui est avec le *Périlleux* sur le lieu du naufrage, en prend un certain nombre. On pêche 362 canons et les ancres restées au fond de la mer, puis on part des îles d'Avès le 5 avril 1679, et l'on arrive à Brest le 21 mai.

= La situation de Messine inquiétait la Cour. L'horizon se chargeait du côté de l'Angleterre. On n'était pas en guerre, mais, à bien dire, on n'était pas en paix avec Charles II. M. de Vivonne, lassé du personnage qu'on lui faisait jouer et jugeant que M. de Louvois ne lui accorderait jamais que des secours insuffisants, demandait à rentrer en France, pour reprendre sa place à la tête du corps des galères dont il était le Général (décembre 1677). Le Roi lui accorda le congé qu'il sollicitait (1er janvier 1678), et le 2 janvier envoya au Vice-Roi de Sicile, qui aspirait à quitter sa Vice-Royauté qu'il ne pouvait plus exercer avec honneur, l'ordre de revenir en Provence sur le vaisseau qui devait porter à Messine M. le Maréchal de La Feuillade, nommé, le 1er janvier, commandant de l'armée de mer et de l'escadre des galères, pendant l'absence de M. de Vivonne, à qui le Roi a ordonné de venir lui rendre compte « des moyens de faire

réussir les desseins » qu'avait le Vice-Roi « pour achever la conquête de la Sicile ». M. de Vivonne n'avait aucun moyen pour parvenir au but que Louis XIV avait entrevu au commencement de l'entreprise sur Messine, et il ne pouvait se dissimuler qu'on lui donnait un successeur, chargé, ou de faire un dernier effort avec des troupes en grand nombre, ou de ramener l'armée découragée, et ceci au grand chagrin des Messinais, qui s'étaient compromis par leur adhésion à la politique de la France contre l'Espagne. Ramener l'armée, quitter la Sicile par une retraite qui ressemblait à une fuite, c'était une action pénible pour lui et humiliante pour sa dignité; on lui en épargnait l'ennui et il devait être reconnaissant au Roi de cette preuve de bonté. En même temps qu'on écrivait à M. de Vivonne, on écrivait (3 janvier 1678) à Du Quesne, alors à Messine, que M. le duc de Vivonne ayant demandé « à repasser en France pour quelque temps », le Roi avait chargé le duc de La Feuillade de « commander » ses vaisseaux et galères qui étaient maintenant en Sicile ». Le Roi disait au Lieutenant général : « Comme il se pourra faire que, » dans les entreprises qu'il pourra tenter sur les ennemis, il aura » des ordres à vous donner, *dans l'exécution desquels vous pourrez » trouver quelques difficultés,* je vous écris ces lignes pour vous dire » que *mon intention est que vous lui obéissiez sans retardement, quelque » ordre qu'il vous donne,* pour l'exécution de ceux que je lui ai donnés de ma bouche; et, au surplus, lorsqu'il vous demandera votre » avis sur la navigation de mes vaisseaux, *je veux que vous facilitiez » tout ce qu'il vous proposera.* » (Arch. Nationales, section historique, Carton KK, 1480.) Il dut paraître dur à Du Quesne d'être placé sous les ordres d'un Maréchal qui jamais n'avait commandé de flotte et n'avait connu la mer que par une double traversée de Toulon à Candie et de Candie à Toulon; mais, d'un autre côté, il devait espérer que M. de La Feuillade, sans expérience des choses de la marine, prendrait de ses conseils et se laisserait guider plus facilement que M. de Vivonne, qui avait quelque prétention à être un véritable homme de mer. Du Quesne allait donc être en réalité, sinon de droit, le commandant des vaisseaux et des galères.

M. François d'Aubusson, duc de La Feuillade, Maréchal de France depuis l'année 1675, partit de Paris pour Toulon, le 8 janvier 1678. Ce ne fut point en carrosse qu'il fit sa route, mais à cheval, marchant « jour et nuit », comme il le dit dans une lettre du 18 janvier à M. Colbert. Il arriva au but de son voyage le 16. En même temps

que le Maréchal faisait route pour la Provence, tout s'y préparait pour le recevoir. Le 24 janvier, il s'embarqua à Hyères, et en six jours arriva, en contournant la Sicile par l'ouest et le sud, à la rade d'Agosta; il allait d'abord visiter cette place. Ce n'était pas le point important de sa mission; mais il prenait son temps et voulait étudier le terrain sur lequel il allait agir, et voulait surtout tromper, par des mouvements en apparence utiles, les habitants de Messine, qui, dans un changement de Vice-Rois français, ne voyaient qu'un changement tout naturel de personnes.

M. le duc de Vivonne, qui paraissait un peu embarrassé avant que M. de La Feuillade fût arrivé, eut tous les sujets du monde de se « louer de ses honnêtetés ». M. de La Feuillade ne voulut jamais ni commander ni rien ordonner que M. de Vivonne ne fût parti, sans pourtant que le service du Roi fût retardé, et il le renvoya « comblé » de ses civilités ». Le duc de La Feuillade prêta son serment comme Vice-Roi le 13 février 1678. (Lettre de M. d'Oppède à M. de Seignelay.) M. de Vivonne s'embarqua, et dès qu'il fut sous voile, quittant un poste qui n'était tenable ni pour lui ni pour un autre, et « où il avait trouvé de grands ennuis », M. de La Feuillade fit marcher des troupes à Taormina et à Libisso, sous prétexte d'assurer ces deux positions. Il fit embarquer sa cavalerie et la dirigea par mer sur Agosta. Tout le monde crut aisément que son dessein était de faire la guerre de ce côté et « d'entrer dans le pays abondant ». (M. d'Oppède à M. de Seignelay, 16 mars 1678.)

M. de La Feuillade avait fait connaissance avec Du Quesne, et, le 2 février, il écrivait au Ministre : « M. Du Quesne est un homme » d'un ordre et d'une vigilance sans exemple »; éloge qui ne dut pas étonner M. Colbert. Le 16 mars, il dit : « J'ai trouvé en M. Du » Quesne plus de souplesse et plus d'obéissance qu'au moindre » enseigne d'infanterie. » Ceci dut surprendre un peu M. Colbert, qui n'était pas accoutumé à recevoir, touchant le vieux Lieutenant général, de pareilles confidences. Le duc de La Feuillade connaissait la réputation de Du Quesne; il en avait agi galamment avec lui et avait été charmé de voir si facile l'homme que l'on savait si gênant et si amoureux de ses propres sentiments.

Le nouveau Vice-Roi avait ordre de se hâter; il donna à dîner à tous les jurats de la ville de Messine sur la galère commandée par M. de Janson, et, au dessert, leur dit qu'il irait dans quelques instants au sénat pour leur communiquer des ordres qu'il avait reçus

de Sa Majesté. En effet, à quatre heures du soir, étant dans l'assemblée des jurats, il leur dit que le Roi lui avait ordonné de retirer provisoirement toutes ses forces de la Sicile, en ayant besoin ailleurs; qu'au reste, il espérait revenir avant deux mois à Messine avec des troupes plus nombreuses. Il les engagea à faire tous leurs efforts pendant ce temps pour se maintenir contre les Espagnols, leur laissant trois cents quintaux de poudre avec de grandes provisions de munitions de guerre. Quant aux vivres, ils n'en manqueraient pas; ils en avaient déjà en quantité, et il donnait l'ordre à un banquier florentin, nommé Lorenzo Corsini, de leur fournir deux mille huit cents salmes de farine et de blé qu'il payait de l'argent du Roi. (Jean-Baptiste Simonetti, marchand de Livourne établi à Messine depuis vingt-trois ans, Rapport fait à M. Cotolendi, consul de France à Livourne. Cette relation, qui est aux Arch. de la Marine, vol. Campagnes, 1678, va jusqu'au 16 mars, que le marchand quitta Messine sur un navire anglais.)

Le 14 mars, M. de La Feuillade avait écrit à M. de Louvois :

« Vous pouvez faire état qu'il ne restera pas un soldat à Messine. Je sors d'ici *si agréablement à l'égard des Messinois*, et ils sont si persuadés que je vais à quelque expédition que, quoiqu'il soit public parmi les François que nous retournons en France, ce matin on a béni à la grande église un étendard de la Madone *della Lettera* [1] que l'on m'a apporté, où est l'inscription que je vous envoie » (une longue et emphatique inscription latine). « Je l'ai été recevoir à la porte de mon logis et suis allé à la grande église remercier la Vierge de m'avoir aidé à exécuter si heureusement les ordres du Roi. Cette petite visite à l'église a fortifié encore les peuples dans la pensée que je n'allois pas en France..... »

Le Maréchal ajoute : « Cet étendard n'a jamais été donné qu'une » fois à M. Don Juan d'Autriche (*sic*), Vice-Roi de Sicile, qui battit » les ennemis à Lépante. Souffrez ces petites circonstances qui vous » marquent comme tout s'est fait doucement et honnêtement de part » et d'autre. » Hypocrisie!

Ce fut après cette cérémonie qu'eut lieu le dîner dont parle Simonetti, qui, poursuivant son récit des événements auxquels il a assisté, dit à M. Cotolendi, qu'après le départ de toute l'armée ce qui restait de noblesse à Messine et les bons bourgeois se réunirent, élurent de nouveaux jurats, et qu'un d'eux, le marquis de Codagosta, et

[1] La Vierge était ainsi nommée depuis qu'elle avait adressé aux Messinais une lettre très-obligeante qui était conservée respectueusement par la ville de Messine.

M. Castelli fils montèrent à cheva[illegible] [illegible]t un peu sa voilure
rues : « Vive le Roi d'Espagne! » ; qu[illegible] [illegible] temps de gagner
le signor Domenico Calamata pour trait[illegible] [illegible] l'*Invincible*. Le
le même jour, à cinq heures du soir, le[illegible] [illegible] de La Bretèche,
gouverneur de cette place, le comte Barbo, [illegible] [illegible]étant couvert
avait envoyé à Mélasso le vicaire Dini, qui [illegible] [illegible]rd qui était
lui trois officiers allemands; alors ces personna[illegible] [illegible] obsti-
du Roi d'Espagne, promirent une amnistie géné[illegible] [illegible]contre
jours vaine après des événements semblables à [illegible] [illegible]p-
passés à Messine. M. de La Feuillade était parti, [illegible] [illegible]
français à la merci des rancunes et des vengeances de [illegible]
de ceux des Siciliens qui avaient supporté avec répugnance [illegible]
tion française.

M. de La Feuillade avec Du Quesne, sur le *Monarque*, [illegible] autres vaisseaux, arrivèrent à Toulon le 7 avril 1678; il y pré[illegible] M. Jean Gabaret, dont les vaisseaux, qui partirent de Messine [illegible]lement le 1er avril, rapportèrent le reste de l'armée. Lorsqu'il mouillait, Du Quesne reçut une lettre du Roi datée du 11 mars. (Du Quesne à M. Colbert, rade d'Hyères, 12 avril; Arch. de la Marine.) Le Roi avertissait Du Quesne qu'on allait former deux escadres de cinq vaisseaux chacune, une desquelles serait sous ses ordres et l'autre sous le commandement de M. de Valbelle, « avec pouvoir donné à » Du Quesne de les assembler. » (M. Colbert à M. Seignelay, 12 mai; Autographe; Arch. de la Marine.) Du Quesne devait aller appuyer le Maréchal de Navailles dans ce qu'il entreprendrait « sur les places » des ennemis en Catalogne ». On lui recommandait de « se donner » de garde de se laisser rencontrer par un nombre trop inégal », et de s'employer « à empêcher les ennemis de s'approcher des côtes de » France et à leur interdire le commerce » qu'ils avaient « aux côtes » de Gênes et de Toscane ». Du Quesne pensait qu'une escadre de dix vaisseaux serait insuffisante, persuadé que les Hollandais n'entreprendraient rien contre la France à moins d'être au nombre de dix-huit vaisseaux, renforcés encore de quelques Espagnols. « L'on » doit aussi, ce me semble, croire, disait-il, que si les Anglois se » déclarent, *ce sera comme ils ont accoutumé de le faire,* EN METTANT » LE FEU AU CANON A LEUR AVANTAGE, ainsi qu'ils ont fait quand ils se » déclarèrent contre les Hollandais, en 1672, par le nommé Holmes » qui attaqua la flotte de Smyrne, dont il prit une grande partie. » (Lettre du 12 mars. — Voyez ci-dessus, p. 57.)

M. de Château-Renault avait, dès les premiers jours de l'année, reçu l'ordre de se porter, avec une escadre de six vaisseaux, dans les parages de la Sicile pour aider M. de La Feuillade à rapatrier les troupes françaises. Les circonstances de l'armement empêchèrent le Chef d'escadre d'obéir au Roi aussitôt qu'il l'aurait voulu; le 7 février, M. Colbert lui écrivit pour lui dire de se hâter. Le 16, il n'était pas encore parti, et M. Colbert lui reprochait sa lenteur. Voyant que désormais, quelque activité qu'il déployât pour sa mission, M. de Château-Renault n'arriverait pas à temps à Messine où il ne pourrait pas être avant six semaines, le Ministre lui écrivit de ne point mettre à la voile avant d'avoir reçu de nouveaux ordres. (M. Colbert à M. Seignelay, 27 février 1678.) Le 6 mars, il lui dit de désarmer. M. de Château-Renault sortit pourtant de Brest, et le jeudi 17 mars il se trouvait au point du jour à trente-trois lieues à l'O. 1/4 S.-O. de l'île d'Ouessant, faisant peu de chemin, afin de tenir rallié au *Courtisan,* qu'il montait et dont était second capitaine M. de Pallière, le *Bon,* conduit par M. de la Bretèche, le *Saint-Louis,* commandé par M. de Belle-Ile-Érard, le *Foudroyant,* dont était capitaine M. de La Motte-Genouillé, l'*Invincible,* capitaine, M. de Belle-Fontaine, le *Superbe,* capitaine, M. de Réals, et trois brûlots : le *Tourbillon,* le *Déguisé* et la *Légère.* Il n'avait là que 392 canons, mais 2,300 hommes bien commandés, et n'attendait qu'une bonne occasion pour faire valoir le mérite de ses officiers et le zèle énergique de ses équipages. « Le destin se montra soigneux de le pourvoir, » comme a dit La Fontaine. Au lever du soleil, les vigies du *Courtisan* signalèrent une flotte que l'on reconnut bientôt pour hollandaise. Elle était considérable, composée de six vaisseaux à trois ponts de 80 canons chacun, de cinq vaisseaux ayant de 70 à 60 canons, de deux frégates, l'une de 40, l'autre de 30 canons, enfin de cinq brûlots, une corvette, une gabare et une grande flûte. Les pavillons d'Amiral, Vice-Amiral et Contre-Amiral flottaient à la tête des mâts de trois des grands vaisseaux; le pavillon Amiral était celui de M. Cornelis Evertzen. M. de Château-Renault le sut bientôt par un petit navire qui venait de Hollande et avait eu connaissance de l'armement de ce Lieutenant-Amiral.

Il y avait quelque témérité à M. de Château-Renault à engager le combat contre des forces si supérieures aux siennes; mais brave comme il était, et d'ailleurs fort du souvenir de sa rencontre heureuse avec le commandeur Thomas Tobyas, il fit signal à ses vais-

seaux de prendre leur poste de combat, diminuant un peu sa voilure pour laisser au *Saint-Louis*, qui était en arrière, le temps de gagner la tête de la ligne où il allait faire l'avant-garde avec l'*Invincible*. Le *Courtisan* était au centre, suivi et soutenu par MM. de La Bretèche, de La Motte et de Réals. Un des vaisseaux hollandais s'étant couvert de voiles et cherchant à échapper à M. de Belle-Ile-Érard qui était au vent des Hollandais, ce capitaine mit à le poursuivre une obstination malheureuse, car il laissait M. de Belle-Fontaine seul contre l'avant-garde hollandaise. L'*Invincible* manœuvra alors pour se rapprocher du *Courtisan*, si bien que quatre vaisseaux réunis en un peloton, et se prêtant un mutuel secours, luttèrent contre toute l'escadre de M. Evertzen depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit tombée. M. de Belle-Fontaine, qui avait d'abord soutenu le choc d'un gros vaisseau, d'une frégate et d'un brûlot, perdit ses huniers et son artimon, ce qui rendit sa manœuvre difficile; le *Bon* eut son petit mât de hune coupé, le *Courtisan* et ses autres seconds furent plus ou moins endommagés; les brûlots ne purent faire leur office contre l'ennemi. Dans cette situation, M. de Château-Renault jugea sage de faire peu de voiles, afin de donner à ses compagnons la possibilité de se réparer un peu; il voyait d'ailleurs les Hollandais s'éloigner en mauvais état, le Contre-Amiral surtout qu'on avait contraint à laisser arriver. La journée fut honorable pour la petite escadre qui soutint vaillamment le feu de douze navires de guerre, mais elle n'eut rien de bien décisif. M. de Château-Renault suivit les Hollandais jusqu'à sept heures du soir et ne les revit pas le lendemain matin; le champ de bataille lui restait donc : c'était un succès. Il ne parut pas suffisant à M. Colbert, et le Roi témoigna peu de satisfaction d'un résultat qui n'était pas une victoire éclatante. Le Ministre écrivit dans ce sens à M. de Château-Renault, qui lui répondit une lettre très-sensée et assez fière dont voici les principaux passages :

« J'ai toujours bien de la joie quand vous me faites l'honneur d'approuver ma conduite... mais je croyois que le succès » (le résultat) » de notre combat vous auroit plu davantage, et que vous auriez pu même en donner une nouvelle agréable au Roi... Vous me parlez, Monseigneur, de quelques capitaines qui se sont tenus éloignez de moi; il est vrai que quelque » (un) « capitaine de la tête, ne s'attendant pas que je prisse la chose de la manière que je fis contre une force supérieure, crut qu'il falloit qu'il fît force de voiles pour s'opposer à quelque » (un) « navire ennemi qui étoit fort de l'avant, et qu'ayant pris ce parti il le falloit soutenir, quoique mon opinion y ait été contraire et approuvée même par le succès » (l'évé-

nement)... « Cependant cela s'est fait par des gens estimés généralement et éprouvés dans tous les derniers combats, qui m'ayant vu entreprendre sur ce pied-là, et si inégalement que je faisois, crurent devoir s'en tenir à leur premier parti. *J'en ai témoigné mon sentiment honnêtement aux officiers que cela regarde, étant, je crois, de la manière qu'il faut user avec des gens d'un mérite reconnu qui sont chagrins après ces sortes de choses.* »

Ceci était un reproche voilé fait à M. Colbert qui n'en usait pas envers lui et ses capitaines assez honnêtement, c'est-à-dire avec assez de justice.

« A l'égard de ce que vous me mandez, que le Roi n'est point accoutumé que ses forces de terre et de mer attaquent les Hollandois sans un avantage considérable, et qu'ainsi il ne peut pas être beaucoup satisfait de ce dernier combat, je vous avoue, Monseigneur, qu'*il n'a pas été si ordinaire de voir ployer les trois pavillons de Hollande dans les autres occasions d'un plus grand éclat*, et vingt officiers qui ont été présents à tous les combats de la Manche et de la Méditerranée publient ici qu'ils n'ont point vu tant d'avantages que nous en avons eus avec nos six vaisseaux. » (De Brest, 8 avril 1678; Arch. de la Marine, Campagnes.)

Assurément M. de Château-Renault avait raison. Le Roi semblait se montrer bien exigeant, et M. Colbert exagérait son système, qui consistait à ne donner jamais un éloge sans restriction, une louange, à propos d'une action de valeur, sans y ajouter une recommandation de faire mieux encore dans l'avenir. Il prétendait ainsi tenir tout le monde en haleine et décourageait parfois les plus énergiques et les plus dévoués. Il poussait les choses très-loin à ce sujet, et voici une de ses maximes. M. de Seignelay s'était expliqué sur l'empêchement qu'avait trouvé M. de Château-Renault, touchant son départ pour Messine, et M. Colbert écrivait à son fils, le 22 février 1678 :

« Je sais bien que vous me direz que ce n'est pas votre faute si les vents ont esté contraires à Chasteauregnaut (*sic*); je vous répondray que les roys sont capables d'excuser une ou deux fautes, mais quand ils en voient beaucoup ou quand leur succès ne va pas comme ils le désirent, malheur à celuy qui s'en mesle. » (M. Colbert, autographe; Arch. de la Marine.)

Ainsi, ministre ou capitaine, il fallait toujours réussir! Mais Louis XIV était plus indulgent que ne le disait M. Colbert; il exigeait moins et savait pardonner à qui « s'en mêlait », lorsqu'après tout le possible avait été fait. M. Colbert, qui n'admettait guère les excuses, était quelquefois forcé d'en produire, lui aussi, pour se justifier, même aux yeux de son fils. Il le faisait loyalement. En voici des exemples. Le 18 février 1678 : « J'auoüe que, pour cette

» fois, il y auoit plusieurs choses que j'ay connues être mal depuis; » mais *les vapeurs* (migraine, mal de tête) me prirent fort violentes » en trauaillant; je continuai mon trauail, parce que la poste pres- » soit, et franchement je n'auois pas toute la présence d'esprit qu'il » faut pour travailler. J'ay tâché de faire plus exactement les lettres » que je vous envoye aujourd'huy. » Le 20 février, M. Colbert disait » à M. de Seignelay : « Mon fils, je ne vous écris point de ma » main, parce que j'ay pris médecine. » Le 23 : « J'ai demandé per- » mission à Sa Majesté pour prendre demain médecine, et j'irai le » soir travailler auec Elle aux affaires de marine. » Et, le 26, il écrivait de Verdun : « Je vous enuoye les lettres que j'ay fait (*sic*) » pour la marine, et je vous auoüe que je suis tellement accablé de » la fatigue du voyage » (à la suite du Roi), « des chemins, de ce » que j'ay fait aujourd'huy et de la médecine que je pris avant-hier » (On voit que M. Colbert se purgeait aussi souvent que son auguste maître; au reste c'était la mode. La médecine a aussi ses modes.), « que je ne puis presque vous escrire, et qu'à peine puis-je m'em- » pescher de m'endormir. Je vous demande donc pardon de la mau- » vaise escriture, et je tascherai de réparer cela par le premier ordi- » naire. » Il y avait là bien de la bonne grâce, et cela tranche fort sur le ton quotidien de ses lettres à M. de Seignelay, généralement grondeuses et pleines de conseils sages mais donnés d'un style peu aimable.

XX.

Du Quesne avait, comme on l'a vu, reçu l'ordre de se rendre sur les côtes de Catalogne; il semblait que rien ne dût le retenir, et cependant il était encore le 1er mai 1678 à Toulon, d'où il écrivait à M. Colbert une longue lettre pleine de détails et où, en ce qui tou- chait son départ, se trouvait ce seul mot : « Je partirai aussitôt que » les vaisseaux qui s'apprêtent à Toulon seront joints (à moi), ce » qu'on m'a promis dans quatre jours. » Il écrivait de la rade d'Hyères, où il attendait. Cette lettre contraria fort le Ministre qui, à bout de patience, adressa à notre Lieutenant général, le 8 mai, l'épître qu'on va lire :

« Monsieur, je ne puis douter que vous ne soyez à présent parti » pour l'exécution des ordres qui vous ont été envoyés; mais je ne » puis m'empêcher de vous répéter encore *ce que je vous ai dit plu-* » *sieurs fois, que les difficultés infinies que vous faites en toutes occasions*

» *et en toutes choses* font beaucoup de peine au Roi, et *je ne vous dirai* » *pas qu'elles gâtent les services* que vous rendez; mais assurément il » est difficile que cela ne fasse pas impression sur l'esprit de Sa Ma- » jesté et que peut-être elles ne lui fassent connoître que, SI VOUS ÉTIEZ » PLUS AVANCÉ DANS LES DIGNITÉS DE LA MARINE, vos difficultés augmen- » teroient à proportion. C'est la plus grande marque d'amitié que je » vous puisse donner *de vous redire souvent les mêmes choses*, et croyez- » moi, une fois pour toutes, rendez-vous plus facile et mettez-vous » fortement dans l'esprit que le Roi connoît parfaitement ce qui est » nécessaire pour son service; et ainsi voudrez-vous vous attacher à » l'exécution de ses ordres sans les vouloir changer ou augmenter » par les difficultés que vous faites. Je suis, etc. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, vol. 44, fol. 244.)

Ces reproches sévères et ces avis bienveillants étaient de nature à faire sur l'esprit de Du Quesne une impression sérieuse. A quelles difficultés nouvelles M. Colbert faisait-il allusion? Une lettre de Du Quesne nous manque évidemment, qui nous donnerait le mot de cette énigme. Ce qui nous apparaît clairement, c'est que Du Quesne s'était donné le tort de commenter les ordres qu'il avait reçus du Roi, suivant une coutume qui avait fini par lasser la bonté de Louis XIV. Le Lieutenant général dut être frappé de cette phrase très-nette : « Si vous étiez *plus avancé* dans les dignités de la marine », c'est-à-dire si vous étiez Vice-Amiral du Levant, selon votre vœu, « vos difficultés augmenteraient en proportion de votre élévation ». Cette fois on n'opposait pas sa religion à Du Quesne comme un empêchement à la satisfaction de ses désirs et de sa juste ambition; c'était son caractère qui le condamnait à rester dans le rang qu'il tenait dans la flotte depuis neuf ans. Ce n'était pas assez qu'il eût une cause d'exclusion, pour ainsi dire indépendante de lui, il fallait encore qu'il s'en donnât lui-même une autre! Cependant cette phrase, qu'il lisait, relisait, et dont il retournait les mots dans tous les sens, était pleine d'espérance. S'il devenait facile, si cet esprit de controverse et d'opposition qu'il entretenait par habitude faisait place à une facilité habituelle; s'il obéissait sans résistance, il pourrait franchir le degré qu'il essayait en vain de monter! On ne lui disait pas : « Huguenot, tu ne saurais devenir Maréchal ou Vice-Amiral! » C'était beaucoup; tout n'était donc pas désespéré. Il fallait cependant essayer d'assouplir son caractère. Il essayera, mais en attendant, il partira.

Il part, et, le 17 mai, arrive en vue des côtes de Catalogne. M. Colbert lui a ménagé une petite consolation. Le 7 avril, lorsqu'il a écrit la lettre qui devait troubler Du Quesne, M. Colbert lui en a écrit une seconde, lui annonçant que le Roi lui a accordé « pour l'avenir, à commencer du premier jour de cette année (1678), la table de Lieutenant général en entier[1], montant à huit cents livres par mois, outre trois cent soixante livres employées dans le payement de l'équipage pour la table du capitaine de son Pavillon.

Le 13 mai, le Roi envoya à Du Quesne le pouvoir de « commander les galères lorsqu'elles seront jointes aux vaisseaux » dans la campagne. Il reçut ce pouvoir lorsqu'il allait seconder M. le duc de Navailles dans ses opérations. En passant devant Collioure, il sut par M. le chevalier d'Aubeterre, gouverneur de cette place, que neuf vaisseaux espagnols et hollandais étaient à la rade de Barcelone; des marchands qui avaient passé devant cette baie le lui avaient annoncé. Du Quesne ne tarda point à descendre au Sud, et, le 25 au soir seulement, il arriva en vue de Barcelone. Il envoya tout de suite rôder dans la baie et près du port la corvette qui accompagnait ses navires, avec ordre au capitaine de ce bâtiment léger de tâcher de faire quelque prisonnier qui pût le renseigner sur ce qui se passait dans ces parages, la force des vaisseaux ennemis, etc. Le

[1] Expliquons ceci, qui pourrait ne pas être entendu par le lecteur. Jusque-là, Du Quesne avait nourri le capitaine du Vaisseau Pavillon sur son traitement de table, qui était de huit cents livres par mois. On faisait droit enfin à une réclamation qu'il avait présentée plus d'une fois; on lui donnait entier son traitement particulier, et, sur le fonds alloué au payement de l'équipage du vaisseau, on prélevait trois cent soixante livres que l'on attribuait à la table du capitaine. Du Quesne allait donc avoir pour sa table environ vingt-sept livres par jour, et le capitaine de son Pavillon, pour la sienne, justement douze livres. Il est bien entendu que rien n'était changé aux pensions de Du Quesne et à son traitement de mille livres par mois. Nous connaissons trois quittances données par Du Quesne pendant l'année 1678 : la première, de quatre mille livres pour ses appointements, de trois mille deux cents livres pour sa table, et de deux cents livres *pour son trompette.* Ces sommes sont applicables aux quatre premiers mois de l'année. (Arch. du contrôle du port de Toulon.) La seconde quittance fut donnée à Paris, le 12 décembre 1678, pour la somme de deux mille huit cents livres, supplément des appointements de Du Quesne des quatre derniers mois de l'année 1677. Cette quittance fut achetée au prix de huit francs, en 1851, par M. le baron de Stassart, qui eut la bonté de nous la communiquer, pensant que nous ne l'avions pas eue en main. Nous l'avions vue, en avril 1851, chez M. Charavay père, marchand de lettres autographes. Par la troisième quittance, Du Quesne reconnaissait avoir reçu la somme de six mille livres pour six mois de ses appointements, à mille livres par mois. Cette quittance, sur parchemin in-4°, fut vendue à Paris, le 22 janvier 1850, en vente publique.

26 mai au matin, la corvette amena à bord de l'Amiral un matelot espagnol qui apprit à Du Quesne que, dans les eaux de Barcelone, il n'y avait que deux vaisseaux, l'un anglais et l'autre espagnol. Celui-ci avait un équipage de trois cents hommes ; il était armé de cinquante pièces de canon, dont dix-huit de bronze. Quant au navire anglais, Du Quesne n'avait point à s'en inquiéter, l'Angleterre n'étant point en guerre ouverte avec la France. L'Anglais ne crut pas devoir rester près du môle où il était mouillé, et, pour ne point recevoir quelques-uns des boulets qui allaient certainement être échangés bientôt entre Français et Espagnols, il leva l'ancre et s'alla poster dans la grande rade, spectateur désintéressé, mais curieux, de l'action qui allait avoir lieu. L'Espagnol fit une manœuvre différente ; il alla s'amarrer au môle, espérant que, protégé par les batteries de ce môle et par celles qui défendaient la porte principale du port, les Français n'oseraient point l'attaquer. Il arbora ensuite un pavillon à la tête de son grand mât, ce qui put faire croire à Du Quesne que l'Amiral d'Espagne était à bord. Mais, après le combat, on sut par un prisonnier catalan que ce vaisseau était commandé par Don Carlos Salomon, et qu'il était à Barcelone attendant le retour d'un officier en ce moment à Madrid et qu'on devait reporter à Palerme, où était l'escadre espagnole, prête à se rendre à Naples.

Le vent était du large et favorisait le mouvement que voulaient faire les Français ; Du Quesne détacha alors le *Vaillant,* commandé par M. de Relingue, et le *Fleuron,* par M. Sébeville de Montreuil, donnant à ces deux vaisseaux pour soutien le *Sans-Pareil,* monté par M. le chevalier d'Hailly. Le brûlot que commandait le capitaine Honnorat se tenait prêt à partir au signal que lui ferait Du Quesne. MM. de Relingue et de Sébeville eurent l'ordre d'aller jeter l'ancre à portée de mousquet du vaisseau espagnol ; M. d'Hailly dut se porter un peu en arrière de ses deux camarades. Le mouillage ne se fit pas tranquillement. Aussitôt que nos vaisseaux furent à portée du canon, les forts et le navire qu'on allait attaquer firent un grand feu, qui n'étonna ni ne retint nos capitaines. Ils laissèrent tomber leurs ancres à une demi-encablure de l'Espagnol, et alors, sous le feu des batteries de la ville et du port, ils s'affourchèrent de manière à présenter le côté au vaisseau, à qui bientôt une grêle de balles de mousquet et de boulets de canon fit comprendre que la lutte ne pouvait pas lui être avantageuse.

En ce moment, Du Quesne envoya le brûlot faire son devoir,

toutes voiles déployées. Le capitaine Honnorat manœuvra bien, passa entre les vaisseaux français et alla s'accrocher au navire foudroyé. Il mit en même temps le feu à ses artifices, et la flamme s'élançant des flancs du brûlot effraya à ce point l'équipage espagnol, que, désespérant de détacher l'incendiaire, une partie se jeta à la mer pour se sauver. Les chaloupes, qui, sous les ordres de M. Trullet, enseigne du *Monarque,* avaient escorté Honnorat, virent une embarcation ennemie retirer de l'eau les fuyards et les ramener à la défense de leur bâtiment. Ce retour ranima le combat, et l'Espagnol se battit « avec une vigueur très-grande », jusqu'à ce que, ses œuvres mortes étant embrasées, il ne resta plus que la mer pour salut aux énergiques vaincus. Tout ce qu'il y avait de valide se mit à la nage; les blessés et les malades attendirent la mort, qui n'en épargna point, le feu ayant pris à bord, et le vaisseau ayant sauté en l'air « par une » fougade extraordinaire ». (Rapport de Du Quesne, 28 mai 1678; Arch. de la Marine, et lettre de Du Quesne au chevalier d'Auberterre, écrite de la baie de Rosas, le 2 juin; Archives de la Guerre, vol. 1241, p. 14.)

Malgré la canonnade des forts, du môle et du navire espagnol, nos trois vaisseaux souffrirent relativement peu. Le chevalier d'Hailly eut un bras emporté et mourut quatre heures après avoir reçu cette cruelle blessure. Son vaisseau perdit un très-petit nombre d'hommes; il eut ses mâts de hune coupés, ainsi que beaucoup de ses manœuvres principales. M. de Sébeville fut blessé d'éclats de bois à une cuisse et à un bras. Le *Fleuron* « reçut le plus de coups de canon » et eut « le plus d'hommes tués ou blessés ». Quant au *Vaillant,* il eut son mât de misaine « fort gâté de coups de canon »; il perdit peu de monde. Le combat dura cinq heures. « Cette action », dit Du Quesne, « fut faite d'un air ferme et délibéré... Le capitaine » Honnorat qui commandoit le brûlot est celui qui aborda et brûla » l'Amiral d'Espagne devant Palerme. Il semble qu'il soit destiné à » brûler des vaisseaux portant pavillon au grand mât ». Ce capitaine fut envoyé à Toulon par Du Quesne; il était porteur du rapport du Lieutenant général à M. Colbert, pièce datée : « A bord du *Monar-* » *que,* par le travers de Palamos, ce 27e may 1678. » Au vaisseau le *Sans-Pareil,* que la mort du chevalier d'Hailly laissait sans premier capitaine, Du Quesne donna pour commandant le chevalier des Gouttes, « le plus ancien des trois capitaines en second qui » étaient « sur l'escadre », officier « qui a rendu dans les occasions de bonnes

» preuves de sa valeur et expérience ». Le Roi agréa que M. des Gouttes, capitaine en second du *Monarque,* gardât le commandement du *Sans-Pareil.* Il fut remplacé auprès de Du Quesne par M. de Vonzy, un neveu de M. Colbert, que le Ministre mettait à bonne école, et que le Lieutenant général recevait avec assez d'empressement. Ce jeune homme n'avait cependant pas un grand crédit auprès de son oncle. M. Colbert écrivit à Du Quesne, le 22 juin, pour lui faire connaître la décision du Roi et lui annoncer que Sa Majesté, « informée par lui de l'action que le capitaine Honnorat » avait « faite » devant Barcelonne, lui » avait accordé « deux mille écus de gratification, une chaîne d'or et une de ses médailles », qui devaient « lui » être remises entre les mains, en présence de tous les officiers de » la Marine. » (Arch. de la Marine.)

Du Quesne avait quitté Barcelone pour remonter vers le point de la côte où s'était établi M. de Navailles. Il avait avec lui les vaisseaux le *Monarque,* portant son pavillon, grand navire armé de 80 pièces de canon; le *Pompeux,* de 72, commandé par M. de Valbelle, Chef d'escadre; le *Sans-Pareil,* de 64 : capitaine, M. des Gouttes; l'*Éclatant,* de 72 aussi, sous M. de La Fayette; l'*Assuré,* de 60 : capitaine, M. de Septême; le *Fougueux,* de la même force : capitaine, M. de La Motte; le *Fleuron,* de 50 : capitaine, M. de Sébeville; l'*Aquilon,* de 50 : capitaine, M. de Montbron; le *Vaillant,* de 50 : capitaine, M. de Relingue; l'*Heureux,* de 50 : capitaine, M. de Saint-Mêmes. M. Colbert avait pensé que cette escadre pouvant rencontrer les Hollandais, qu'on savait être au nombre de quatorze ou de dix-huit, sans compter quelques Espagnols et les galères d'Espagne, il fallait la renforcer un peu. Il donna, en conséquence, l'ordre à M. Jean Étienne[1], commandant l'*Aventurier,* le *Bizarre* et la *Bien-Aimée,* de se rendre incessamment sur les côtes du Roussillon, aux ordres de Du Quesne. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1678; 18 juin, folio 199.) Le jour où la Cour expédiait cet

[1] Ce capitaine, que les documents nomment presque toujours Étienne Jean, se nommait Étienne et avait pour prénom Jean; il signait « Jean Estienne », ainsi que le prouve un reçu donné par lui à Brest, le 29 décembre 1678, par-devant les notaires Aubin et Lazenet, d'une somme de six cent soixante-quinze livres, remboursement de la dépense faite par lui, alors capitaine du *Périlleux*, pour la nourriture, à raison de « cinq sols pour chacun hommes », de quarante-cinq personnes qu'il avait ramenées de Saint-Domingue, et qui provenaient des vaisseaux naufragés à l'île d'Avès. Cette quittance, qui nous a appartenu, et que nous avons donnée aux Archives de la Marine, est dans un des volumes de quittances que nous avons fait faire pendant notre exercice d'archiviste.

ordre à M. Jean Étienne, elle adressait à Du Quesne une lettre du Roi pour le féliciter à l'occasion de son succès à Barcelone. Ce billet obligeant trouva l'escadre ne cherchant pas la flotte hollandaise de M. Cornelis Evertzen, mais prête à la combattre « avec beaucoup » d'allégresse », comme le dit Du Quesne (8 juillet), bien que les galères françaises n'eussent pas rejoint les vaisseaux. M. de La Brossardière, qui commandait ces navires à rames, se sentait peu disposé à se ranger sous le pavillon d'un Chef de la marine à voiles.

Le 28 mai, une lettre du Roi avait prévenu Du Quesne que Sa Majesté ayant jugé la présence de son escadre inutile sur les côtes de Catalogne, Elle lui laissait le soin de choisir les lieux où il pourrait établir ses croisières pour se mettre sur la route des convois qui retourneraient de Smyrne en Hollande. Du Quesne ne rencontra ni la flotte de guerre des États, ni la flotte marchande, qu'il guetta assez longtemps. Alors il reçut une lettre de la Cour (29 juin) par laquelle on l'assurait que « *dans un jour ou deux la* » *paix seroit assurément signée par les Espagnols et les Hollandois* ». Les hostilités devaient donc cesser; il lui était ordonné alors d'aller « faire voir ses vaisseaux devant Tunis pour les (*sic*) obliger de se » tenir dans leur devoir, à quoi ils » étaient « tenus par les derniers » traités ». Cependant on le priait d'attendre de nouveaux avis du Ministre pour se rapprocher des côtes de la Tunisie et de celles d'Alger, qu'il fallait aussi avertir, par la présence d'une forte escadre, d'avoir à exécuter plus ponctuellement qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors le traité conclu avec elle le 25 juin 1672. Cependant cette visite des côtes des États barbaresques par l'escadre de Du Quesne fut remise à un autre temps.

Gênes était vis-à-vis de la France dans une situation équivoque. Sa malveillance se manifestait à toutes les occasions; elle s'était mise du parti de l'Espagne contre nous, non pas ouvertement, mais par des pratiques qu'elle cherchait à dissimuler et qui n'échappaient point aux regards les moins clairvoyants. Elle en vint jusqu'à refuser le salut aux galères françaises, contrairement aux convenances et aux traités. Du Quesne eut ordre, en même temps que M. de La Brossardière, commandant des galères, d'insulter la ville de Gênes et la côte voisine de cette cité. Les galères passèrent devant Gênes et canonnèrent en défilant le faubourg de San-Pier d'Arena; Du Quesne alla s'établir au cap Noli, menaçant la ville. Il avait pris dans sa navigation un vaisseau vénitien chargé de sel pour Gênes et six

barques génoises qu'il envoya dans le petit port de Villefranche, d'où, à son retour à Toulon, il devait les emmener en Provence. Il avait écrit, le 2 août 1678, à M. Colbert, étant sous voiles dans la baie de Porto-Fino, qu'il était à la recherche des vaisseaux génois, et que la prise d'un « seul d'entre ces vaisseaux fâcheroit plus les » Génois que celle de cent de leurs barques, dont, au reste, il avoit » pris six de très-peu de valeur ». Il ajoutait : « Si je trouve les » galères et que je puisse les délibérer » (*sic*, pour les décider à agir avec moi), « nous nous attacherons au moins à jeter bas la tour de » leur beau fanal, pour marque d'avoir eu l'insolence de manquer » de respect aux galères du Roi. » (Arch. de la Marine, lettre en partie chiffrée et seulement signée par Du Quesne.)

Mouillée à Noli, l'escadre était à portée d'agir contre Gênes ; mais, sans les galères, elle ne pouvait se hasarder à faire ce qu'avait résolu Du Quesne, c'est-à-dire entrer dans le port, canonner la ville, puis se retirer remorquée par les navires à rames. La côte de Gênes n'est pas saine ; elle est, pour nous servir de l'expression de Du Quesne (2 et 23 août), « elle est roide et remplie de rochers », et la mer agitée du moindre vent du large n'en permet point l'approche à des vaisseaux de guerre. Du Quesne resta donc à Noli, attendant que le vent de terre soufflât et que la mer lui permît d'aller s'affourcher devant la *lanterna*, ainsi que les Génois nomment leur phare construit sur un rocher à gauche de l'entrée du port. La continuité des vents du large, plus forts qu'ils ne le sont dans l'été, empêcha l'escadre, qui restait sous voiles entre Gênes et Savone, de s'avancer jusqu'au fanal et d'exécuter le projet conçu de le renverser avec le canon. Un grand coup de Sud-Ouest partagea les vaisseaux en deux groupes ; cinq d'entre eux furent obligés de se réfugier à Livourne, le *Fleuron* faisant beaucoup d'eau, l'*Aventurier* qui avait son gréement en désordre, l'*Éclatant*, le *Fougueux* et l'*Aquilon* ayant des avaries plus ou moins graves. Quant à Du Quesne et au reste de ses navires, il put résister au vent avec plus de constance. La frégate la *Bien-Aimée*, envoyée à Livourne pour porter l'ordre aux vaisseaux qui y avaient relâché de se mettre en mesure de reprendre la mer, prit un navire anglais sortant de Gênes et en amena le capitaine « raisonner » à bord du *Monarque*. Il apprit à Du Quesne que « les » Génois étoient dans le plus grand désordre et en prières publiques » pour obtenir l'heureuse arrivée d'une flotte qu'ils attendoient de » Hollande chargée de blé dont ils étoient dans la dernière néces-

» vres de la navigation, en toute sorte de temps et de toutes les actions » des combats, soit en attaquant, soit en se retirant ». Le second règlement sera « pour la construction des vaisseaux, en sorte que toutes » les constructions soient établies de telle manière que l'on soit assuré » qu'en bâtissant nos vaisseaux sur les mesures, proportions et di- » mensions qui seront établies, un vaisseau réussiroit sûrement, se- » roit léger de voile » (à la voile), « facile à manœuvrer autant que » sa grandeur pourroit le permettre, de beau et bon combat, sans » qu'il fût jamais besoin de le doubler » (de lui mettre un doublage extérieur afin de le rendre plus stable, mais au risque de l'alourdir).

« Vous voyez, ajoutait M. Colbert, les intentions de Sa Majesté sur ces deux points, *et comme il n'y a personne en France ni même en Europe* qui puisse travailler plus sûrement et avec plus de connoissance que vous à leur exécution, Sa Majesté m'ordonne de vous en écrire et de vous dire en même temps qu'Elle désire que vous y travailliez pendant votre séjour à Toulon avec application, et que vous m'envoyiez les mémoires que vous en ferez. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1678, fol. 467 v°.)

Une lettre à peu près semblable à celle-là, mais en des termes moins flatteurs, fut adressée à M. Jean Gabaret, Chef d'escadre, dont M. Colbert faisait grand cas. Nous ne savons ce que devint cette affaire des deux règlements; aucun document ne nous a fait connaître les résultats des travaux de Du Quesne et de M. Gabaret. Du Quesne, qui, le 17 septembre 1678, reçut le congé qu'il avait demandé une seconde fois, put dire au Ministre, quant au second règlement, qu'on pourrait déterminer les proportions, les dimensions, les grandeurs de chaque espèce de vaisseau, avec les formes réputées les meilleures pour que le navire eût de bonnes qualités; mais que ces précautions prises ne feraient pas que toujours les vaisseaux frères seraient également « légers de voiles et faciles à » manœuvrer »; que des différences sensibles pourraient exister entre des bâtiments construits sur les mêmes gabarits, les bois employés n'ayant pas tous le même poids; enfin que les précautions les mieux prises ne pourraient pas empêcher que deux navires faits sur le même plan ne fussent pas en tout égaux. Quant au premier règlement, on pouvait poser des principes généraux, mais ce que demandait M. Colbert dans le détail était impossible, ou si difficile à obtenir qu'il ne fallait pas songer à faire faire à des vaisseaux rien qui ressemblât aux manœuvres de l'infanterie ou de la cavalerie.

En lui envoyant son congé, le Ministre écrivait à Du Quesne que

le Roi « s'assuroit qu'il s'en serviroit seulement après que le désar- » mement entier des vaisseaux qu'il commandoit seroit fait ». (Arch. de la Marine, Dépêches, fol. 473 v°.) C'était ajourner à une époque assez éloignée le bonheur que se promettait le Lieutenant général de vivre un peu pour lui-même et pour sa famille, et l'espoir qu'il avait conçu de voir le Roi et d'amener Sa Majesté à lui accorder la haute récompense qu'il se croyait bien légitimement acquise. Une lettre du 10 octobre dut lui montrer que le mécontentement de Louis XIV ne s'était pas affaibli, et qu'il en avait trouvé de nouveaux motifs dans une mesure qu'avait prise Du Quesne malgré les ordres de M. Colbert :

« Le Roi a été surpris d'apprendre que les soldats du désarmement de ses vaisseaux n'ayent pas encore été licenciés et *que vous l'ayez empêché*, sur quoi je suis bien aise de vous dire une chose *que je vous répète assez souvent*, qui est que ces manières d'agir reviennent trop souvent et *font un peu de tort à vos services*. Sa Majesté veut être obéie ponctuellement et exactement, et veut que ceux qui ont l'honneur de la servir ne présument pas qu'elles puissent jamais auoir aucune raison de suspendre l'exécution de ses ordres d'un seul moment. » (Arch. de la Marine, Dépêches, fol. 511.)

Le Roi voulait, mais c'était en vain.

Pourquoi Du Quesne avait-il retenu les soldats qui venaient de faire campagne avec lui, quand le désarmement complet avait été ordonné par la Cour? Dans sa lettre du 17 juillet 1678 à M. Colbert, il avait dit :

« Il ne reste rien à vous faire ressouvenir sinon qu'en cas qu'il plaise au Roi de faire ci-après quelqu'armement de vaisseaux et de galères, il seroit très-avantageux à son service *de conserver la soldatesque* qui est sur le *Monarque*, qui est une compagnie de deux cents soldats aguerris à la mer et que j'ai cultivée depuis cinq ans, comme aussi ce qui se trouvera de meilleur sur les autres bords. C'est un avantage si grand d'avoir des *soldats amarinés* que l'on ne sauroit trop les priser, autant sur les galères que sur les vaisseaux. »

A ces observations qui étaient d'une grande justesse, mais auxquelles il était difficile de donner satisfaction dans les circonstances où l'on se trouvait, M. Colbert ne fit point de réponse, jugeant que Du Quesne, au moment où la paix avait diminué les armements, ne persisterait point à proposer la continuation d'une dépense considérable pour l'entretien de soldats qui pouvaient être longtemps sans emploi. Du Quesne ne comprit pas le silence du Ministre ou voulut n'en point tenir compte, convaincu qu'il avait raison et qu'on en

viendrait à le reconnaître. Le 23 août, à la fin de sa lettre, écrite devant Antibes, il dit à M. Colbert :

« Qu'il vous plaise vous souvenir de faire réponse concernant cette soldatesque aguerrie à la mer. » Le Ministre ne fit point cette réponse qu'attendait, que demandait instamment le Lieutenant général, et celui-ci, persuadé qu'il avait raison contre le Roi et M. Colbert, passa outre et retint les soldats qu'il devait licencier en même temps que les matelots et officiers mariniers. De là cette lettre outrée du 10 octobre, arrivée à Du Quesne le 16, avec une seconde lettre par laquelle on l'avertissait que le projet d'incendier les vaisseaux du Roi dans le port de Toulon avait été formé par des Messinais employés aux travaux du parc. Du Quesne prit tout de suite des mesures de sûreté, doubla les gardes, et après l'arrivée de M. de Grignan, gouverneur de la Provence, chassa les Messinais qui donnaient de l'ombrage. Il établit des personnes chargées de visiter tous les navires du commerce entrant à Toulon ou en sortant, et leur faisant donner caution d'argent, il rendit responsables les intéressés à l'armement de ces bâtiments de ce que pourraient faire leurs équipages pendant leur séjour dans le port. Quand cet orage sans conséquences fâcheuses fut passé, Du Quesne se servit « de la permission qu'il avait plu à Sa Majesté de lui octroyer » ; il partit pour Paris.

Si le Roi, pendant l'année 1678, n'accorda point à Du Quesne les hautes récompenses qu'espérait toujours le Lieutenant général, bien que les avertissements réitérés de M. Colbert lui eussent inspiré des craintes sérieuses, Sa Majesté le satisfit au sujet des faveurs qu'il avait demandées pour son fils et ses neveux. Le Ministre promit un vaisseau pour Henri Du Quesne et comprit Du Quesne-Guiton dans une promotion de neuf capitaines faite le 7 février.

Dans cette promotion figura M. François Colbert de Saint-Marc, qui, entré dans la marine en 1672, avait passé rapidement par les grades de lieutenant (décembre 1673) et de capitaine de frégate légère (1675). Son nom ne lui fut pas inutile. Disons tout de suite qu'il se retira Chef d'escadre *ad honores* et cordon rouge, avec une pension de six mille livres, le 1er juillet 1721. Il mourut près de la Rochelle, le 22 janvier 1752. M. Jacques d'Hailly, commandeur de l'ordre de Malte, fait capitaine de vaisseau le 7 février 1678, était entré dans la marine royale, comme volontaire, en 1674, et avait été fait lieutenant le 3 avril 1675. Il devint Chef d'escadre le 9 mai

1707, et mourut le 27 décembre 1720, retiré du service avec une pension de neuf mille livres et le titre de Lieutenant général *ad honores*. Un chevalier de Sévigné (que les documents nomment souvent Sevigny) fit partie de la promotion du 7 février 1678.

Un mot sur ce chevalier. La marquise de Sévigné écrivait, le 17 novembre 1675, à madame de Grignan : « Il y a un chevalier de » Sévigné qui est votre parent et mon filleul; le chevalier de Buous » dit qu'il est fort brave... Il voudrait bien avoir un vaisseau. Vous » qui gouvernez monsieur de Seignelay, vous pourriez bien aisé- » ment obtenir pour lui ce qu'il souhaite. » Le chevalier de Sévigné ne pouvait point prétendre à un tel avancement en 1675. Entré dans la marine, le 18 juin 1664, avec une commission d'enseigne, pour servir sur l'*Écureuil,* que commandait le marquis de Preuilly d'Humières, il fut fait lieutenant de vaisseau le 1er mars 1673. Aucun service extraordinaire, aucune action d'éclat ne l'ayant signalé à la bienveillance du Roi, M. de Seignelay fut obligé de prier madame de Grignan de prendre patience. A la fin de l'année 1677, lorsqu'on préparait selon l'usage les promotions et les armements, M. Colbert voulut bien présenter à Louis XIV M. de Sévigné pour une commission de capitaine dans la liste des neuf officiers que le Ministre voulait encourager ou récompenser. Le chevalier Jacques-Christophe de Sévigné servit bien, mais sans se tirer de la foule des bons capitaines par une brillante campagne; il mourut à Brest le 8 juin 1700. Il avait un frère, M. Christophe-Jacques de Sévigné, comte de Montmoron, qui, enseigne dès 1666, et lieutenant du 4 mars 1673, fut fait capitaine le 20 janvier 1680, et mourut à Brest le 28 mai 1719. (Voir sur la famille des Sévigné marins, notre *Dict. critique de Biographie et d'Histoire,* p. 1131.)

Le Roi, qui, pour être agréable à Du Quesne, avait fait capitaine de vaisseau le lieutenant Abraham Du Quesne-Guiton, fort estimé de son oncle, lui accorda, le 8 mars 1678, une autre grâce. Par arrêt du conseil, il donna au Lieutenant général « terme et délai d'une année pour faire la déclaration de sa terre de Moros en Bretagne ». (Arch. générales, 1792.) Il ne devait pas s'en tenir là; on le verra bientôt.

XXI.

Pendant l'année 1679, Du Quesne ne fut point employé à la mer; il ne resta cependant point inutile. On le retint assez longtemps à la

Cour, où il était cependant toujours un peu embarrassant. Lorsqu'il eut fait à Saint-Germain sa révérence au Roi et plaidé auprès de Louis XIV sa cause, qui, pour n'être pas absolument perdue, semblait de plus en plus difficile à gagner, le prince ne se désistant point de sa volonté au sujet des choses de la religion, et Du Quesne refusant avec toutes sortes de respect de satisfaire Sa Majesté sur ce sujet, où deux consciences se trouvaient en lutte; lorsqu'il eut vu et revu M. Colbert et M. de Seignelay, qui ne pouvaient dédire le souverain, mais cherchaient à persuader Du Quesne que quelque chose de grand, d'étonnant, de prodigieux, fait par le commandant des vaisseaux français, dans une rencontre avec les vaisseaux ennemis, porterait sans doute le Roi à franchir l'obstacle qu'il avait dressé devant un serviteur de l'État qu'il estimait, qu'il aimait, obstacle qu'il avait décidément élevé, entre les faveurs, les grâces, les justes récompenses et tous ses sujets protestants; lorsqu'enfin Du Quesne eut pris, auprès de sa femme et de ses deux fils Abraham III et Isaac, un assez long repos qui lui était bien acquis, le Lieutenant général fut renvoyé à Toulon, n'emportant de son voyage qu'une satisfaction, celle d'avoir procuré à son fils Henri le commandement du vaisseau le *Bizarre,* quitté, le 19 avril 1679, par M. le chevalier de Noailles, qui passait de la marine à voiles dans la marine à rames avec le titre et la charge de Lieutenant général des galères. Henri Du Quesne avait été nommé dès le commencement de l'année au commandement en second du vaisseau le *Conquérant;* sa commission pour le *Bizarre* le sortait de la tutelle d'un officier général. Capitaine en premier du *Conquérant!* liberté fort appréciable pour un officier qui pouvait être détaché seul et s'acquérir des titres à la gloire et à la bienveillance, dans une mission difficile ou périlleuse. Les choses, malheureusement, ne s'arrangèrent pas de façon que Henri Du Quesne profitât des avantages que lui avait ménagés son père. L'action du *Bizarre* n'eut rien d'intéressant; elle se borna à quelques courses en escadre dans la Méditerranée, contre les Barbaresques, auxquels le Roi voulait qu'on fît une rude et continuelle guerre pour les contraindre à tenir les traités passés avec eux par la France et auxquels ils manquaient toujours, sous une foule de prétextes.

L'événement marquant pour la marine française, en 1679, événement bien cruel, fut la perte de deux grands vaisseaux dans la mer de Bretagne, sans que personne, parmi ceux qui les condui-

saient, eût à se reprocher d'y avoir contribué ou de n'avoir pas fait effort pour la prévenir et en atténuer les conséquences. La flotte, qui avait poussé un cri de douleur et d'indignation quand elle avait appris le naufrage des six vaisseaux jetés sur les récifs des îles d'Avès par l'outrecuidante impéritie de M. le comte d'Estrées, éprouva un vif sentiment de regret, mais se garda bien de prononcer un blâme lorsqu'elle connut le naufrage des vaisseaux de M. de Tourville. Elle savait marin prudent, et de tous points capable, ce Chef d'escadre, et ne pouvait le comparer à M. d'Estrées.

Voyons ce qui s'était passé quand le bruit arriva des ports de l'Océan, à la Cour, à Paris, à la France, que M. de Tourville avait naufragé en pleine mer. M. Colbert avait conçu beaucoup d'estime pour le chevalier de Tourville, mais jusqu'alors ne l'avait employé qu'en sous-ordre; il voulut lui procurer l'occasion d'agir par lui-même, non pas avec un seul vaisseau, mais avec une escadre, détachée de la flotte du Levant dont M. de Vivonne conservait le commandement qui s'étendait aux vaisseaux et à trente-deux galères. Le Roi, prévenu par M. Colbert, et qui se rappelait bien les actions courageuses par lesquelles le chevalier avait établi sa réputation dans l'armée navale, annonça lui-même à M. de Tourville qu'il le nommait au commandement d'une forte division de vaisseaux chargés de donner la chasse aux corsaires de Majorque, qui se permettaient, malgré la paix faite avec l'Espagne, de courir sus aux marchands français et de les capturer. « Faites vite, Monsieur le chevalier, partez, et que Dieu » bénisse votre entreprise, faite pour le bien du commerce de notre » État et pour la gloire de notre couronne. » Le chevalier salua, remercia, prit congé, assurant qu'il ferait de son mieux, et M. Colbert l'expédia, lui donnant ses instructions écrites. M. de Seignelay lui remit en même temps le billet suivant :

« Le Roy envoyant à Toulon M. le chevalier de Tourville, Chef d'escadre de ses armées navales, pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, et étant nécessaire qu'il s'y rende incessamment, le sieur Thieriat ne manquera pas de *lui réserver préférablement à tous autres* les deux premières places du carrosse de diligence qui partira pour Lyon, mercredi prochain, 22e de ce mois... Ce 19e février 1679. » (Minute de la main de M. de Seignelay; Bibl. Nationale, Mélanges de Clairambault, vol. 550, p. 201.)

M. de Tourville envoya cette invitation, cet ordre, pour mieux dire, au sieur Thiériat, directeur des carrosses de Lyon, que les conditions de son privilége forçaient d'y obéir, et, le 22 février, il

se mit en route pour la Provence en passant par Lyon, où il prit un des deux moyens ordinaires de transport, le cheval ou le bateau du Rhône. Le 4 mars, il reçut de M. de Seignelay la prière de hâter l'armement et le départ de Toulon de deux vaisseaux contre les Majorquins. Le 7, il répondit qu'on se hâtait, et le 18 mars, une nouvelle lettre lui arrivait pour le presser. M. de Seignelay obéissait là aux instructions de son père, qui prétendait qu'on ne pouvait trop mettre l'épée dans les reins à ceux qui devaient obéir aux ordres du Roi, parce qu'ils en prenaient généralement à leur aise, et que leurs lenteurs irritaient Sa Majesté, qui aimait à être servie promptement. Dans la lettre du 18 mars, le fils de M. Colbert disait au Chef d'escadre :

« M. le duc de Vivonne doit partir au premier jour pour se rendre à Toulon, et, comme Sa Majesté veut que les vaisseaux qu'Elle fait armer audit port sortent le 10e ou 14e du mois prochain, prenez bien garde qu'il n'y ait point de retardement, n'y ayant rien de si important *dans les commencements* que de faire connoître à Sa Majesté que vous avez toute l'application, le soin et la diligence nécessaires pour vous acquitter des ordres qui vous ont été donnés, et *surtout dans le premier commandement qu'Elle a bien voulu vous confier*... J'ai donné ordre au sieur Arnoul de payer la table du capitaine du vaisseau que vous monterez. » (Dépêches de M. de Seignelay, 1679, fol. 156, Arch. de la Marine.)

Les deux navires légers que M. de Tourville devait expédier à la chasse des corsaires majorquins étaient la *Sirène* et la *Bien-Aimée*, celle-là commandée par M. de Sébeville-Montreuil, ayant pour capitaine en second le commandenr d'Hailly, récemment promu au grade de capitaine de vaisseau; celle-ci commandée par le chevalier des Gouttes, qui avait pour second capitaine M. Abraham Du Quesne-Guiton, capitaine, comme nous l'avons dit, du 7 février 1678. Les deux frégates, tout en cherchant les corsaires de Majorque, devaient escorter jusqu'à Civita-Vecchia une flûte qui allait charger dans ce petit port des statues et autres objets d'art achetés à Rome pour les châteaux royaux.

Le 15 avril 1679, M. de Seignelay envoyait une Instruction (rédigée et signée le 12) au Chef de l'escadre qui était en armement. Le Roi disait à M. de Tourville qu'il destinait le vaisseau le *Hardi*, commandé par le marquis de la Porte, et la flûte la *Bienvenue*, à un voyage à Constantinople pour y conduire M. de Guilleragues, nommé Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte à la place de M. de

Nointel, qui était rappelé [1]. Le *Hardi*, la *Bienvenue*, la *Sirène* et la *Bien-Aimée* étant détachés de l'escadre, M. de Tourville devait faire voile pour chercher, combattre et prendre les corsaires majorquins avec le *Conquérant*, le *Sans-Pareil*, le *Content*, l'*Arc-en-ciel*, le *Poli* et les brûlots l'*Étourdi* et l'*Hameçon*. (Ordres du Roi, 1679, fol. 220.) Le *Poli*, monté par le chevalier de Noailles, ne fut point de la campagne; on le visita au moment de son départ, et on le trouva pourri dans tous ses membres. On lui substitua le *Bizarre*, que M. de Noailles garda quelques jours à peine, car le 19 avril, ainsi qu'on l'a vu, il le céda à M. Henri Du Quesne.

Le *Hardi* fit voile pour le Levant, le 12 septembre 1679; il avait mission de ramener M. de Nointel et sa suite, aussitôt qu'il aurait débarqué M. de Guilleragues à la Corne d'or.

Le 10 juillet, M. de Tourville, qui était encore à Toulon, où il avait reçu l'ordre de repasser dans l'Océan avec quatre vaisseaux qu'il désarmerait à Rochefort, fut averti par M. le duc de Vivonne que l'intention du Roi était qu'avec ces quatre navires de guerre il passât par Majorque et Minorque pour insister auprès du Vice-Roi, afin d'obtenir de lui la restitution des bâtiments français pris par les corsaires des îles, et, en cas de refus, qu'il arrêtât tous les vaisseaux de Majorque, les capturât et les envoyât dans les ports de France « pour y être retenus jusqu'à ce que le conseil d'Espagne eût » satisfait à la restitution entière des effets saisis sur les sujets de Sa » Majesté, au préjudice des passe-ports du duc de Villa Hermosa et » de la signature de la paix ». Les quatre vaisseaux que M. de Tourville avait ordre de conduire au Ponant étaient le *Sans-Pareil*, le *Conquérant*, le *Content* et l'*Arc-en-ciel*. Le beau chevalier, ainsi qu'on le nommait à la Cour, allait mettre la marque de son commandement sur le *Sans-Pareil*, dont le capitaine en second était M. de Villiers d'O, capitaine depuis 1676 [2]. M. le chevalier de Genlis était premier lieutenant à bord; M. de Châteaumorant, neveu de M. de Tourville, était second lieutenant; M. de Vallavoire [3] était premier enseigne et avait après lui deux enseignes, MM. de Cintré et Ignardon. Le *Conquérant* était sous le commandement de M. Cyprien

[1] Voyez ci-dessus, page 22.

[2] Le 8 avril, M. de Seignelay écrivait à M. de Tourville : « Sa Majesté veut que le sieur Villiers d'O soit payé à raison de deux cents livres par mois pour ses appointements, ainsi que les autres capitaines en second, et qu'il ait deux valets passés, conformément au règlement du 17 mars 1673. »

[3] Frère du général qui avait commandé à Messine.

Chabert, officier déjà ancien, que Du Quesne comptait parmi les capitaines vraiment hommes de leur métier. C'était le marquis d'Amfreville, Chef d'escadre, qui commandait le *Content*. Quant à l'*Arc-en-ciel,* il était sous la main du chevalier de Coëtlogon, capitaine expérimenté, que nous avons déjà vu bien des fois à la tête de l'équipage d'un vaisseau.

Tout semblait présager un bon voyage à l'escadre qui allait passer le détroit, bien que déjà la saison s'avançât et qu'on pût trouver la mer difficile et les vents forts. Le 16 avril, M. Colbert avait écrit à M. de Tourville : « J'ai été bien aise d'apprendre que les vaisseaux » que vous commandez *aient été bien radoubés.* » Le Ministre avait appris cela de l'Intendant, M. Pierre Arnoul, et du chevalier de Tourville lui-même, qui s'était assuré du fait. Nous insistons sur ce détail, on va voir pourquoi.

Les choses allèrent bien d'abord; mais à la hauteur de Lisbonne, une flûte chargée de poudre, que M. de Tourville avait jointe à son escadre pour la conduire à Rochefort, déclara qu'elle avait une voie d'eau qu'elle ne pouvait boucher à la mer, et le chevalier fut obligé d'entrer dans le Tage pour y pourvoir à la sécurité du navire qu'il fallait réparer avec soin si l'on voulait sauver sa cargaison.

M. de Tourville écrivit au Ministre, le 19 septembre, pour l'avertir de sa relâche. Celui-ci, lui accusant réception le 23 octobre, lui rappelait les ordres que lui avait envoyés M. de Seignelay sur le désarmement des quatre vaisseaux, recommandant au Chef d'escadre de « s'appliquer à l'exécuter et de tenir la main à ce que les capi- » taines et officiers mariniers de chacun vaisseau donnent un rap- » port de ses bonnes et mauvaises qualités, afin de remédier aux » défauts qui y auront été remarqués ». Que l'on était loin de prévoir à Paris ce qui s'était passé à la mer alors qu'on écrivait cette lettre pleine de sages recommandations, et que M. de Tourville ne devait recevoir à Rochefort qu'après avoir éprouvé les rigueurs les plus cruelles de la fortune!

Parti de Lisbonne et se dirigeant vers le Nord, le chevalier alla sans encombre jusqu'à la hauteur de Belle-Isle avec ses trois conserves. Il savait faible son vaisseau, et pour décharger un peu ses « hauts », que chargeait trop son artillerie, il fit démonter et mettre dans la cale dix-huit pièces de canon; puis « lier le *Sans-Pareil* » en huit endroits, de sorte qu'il ne fit aucune goutte d'eau ». (Tourville, Lettre du 9 novembre 1679.) Jusque-là d'ailleurs ce bâtiment

était resté parfaitement *étanche*. On se trouvait, le 21 octobre, fort loin de Belle-Ile, lorsque le vent, déjà fort, grandit encore, et qu'une formidable tempête soulevant la mer furieuse mit en péril les quatre vaisseaux, que la prudence de leurs capitaines déchargea de leurs voiles hautes, et dirigea, autant que la direction fut possible, vers les ports les plus voisins. Prudence inutile, vains efforts! Réunis pendant un temps, mais horriblement battus par la lame et fuyant devant un vent de sud-ouest enragé — qu'on nous permette cette expression, — les vaisseaux furent à la fin réduits à chercher, chacun comme il put, leurs chances de salut. L'*Arc-en-ciel,* qui avait été forcé d'abandonner le *Conquérant* envahi déjà par l'eau, avait eu le bonheur de suivre le *Sans-Pareil,* et ce fut pour M. de Tourville et quelques-uns des siens un port dans son naufrage. Mais laissons le malheureux chevalier raconter lui-même à M. Colbert le dernier épisode de son voyage, dans une lettre désolée :

« De Belle-Ile, le 24 octobre 1679.

» Je suis dans une si grande affliction que je laisserois le soin à un autre de vous informer de la perte du vaisseau le *Sans-Pareil,* si je ne croyois absolument nécessaire que vous l'appreniez par moi-même. Elle est arrivée à cent lieues de Belle-Ile par un démâtage entier de tous ses mâts. Le beaupré démâta le 21 de ce mois et attira, comme il arrive ordinairement, le mât de misaine. Ce désordre fit ouvrir le devant du navire et faisoit faire beaucoup d'eau. Le soin que je prenois à faire pomper incessamment et à faire tout ce qui se peut en pareille occasion me donnoit espérance de me pouvoir sauver. Mais la chute du grand mât, qui arriva le lendemain (22) au matin, fit une si grande ouverture » (en battant le flanc et la poupe du navire), « que l'eau monta de dix pieds en moins de trois heures, ce qui fit abandonner le travail aux matelots qui se noyoient dans le fond de cale. Voyant qu'il n'y avoit pas d'espoir de sauver le vaisseau, je me mis en devoir de sauver l'équipage. Je fis embarquer quatre-vingts hommes dans mon canot et ma chaloupe, et conviai plusieurs officiers de s'embarquer; mais ils trouvèrent la mer si grande qu'ils crurent devoir remettre à une autre occasion de se sauver. Tout ce monde, à quelques-uns près, arrivèrent heureusement à l'exécution; mais leur infidélité et leur ingratitude fut (*sic*) si grande, que, se voyant sauvés » (ils avaient été portés à l'*Arc-en-ciel*), « ils laissèrent aller la chaloupe et le canot à la dérive, crainte d'être obligés de faire un second voyage. Cette chaloupe étoit le seul espoir qui me restoit. Le temps étoit si mauvais que le chevalier de Coëtlogon ne me pouvoit approcher; il auroit démâté s'il avoit entrepris de mettre sa chaloupe à la mer. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit nous rendre aucun secours, il hasarda son canot avec six hommes qu'il fit embarquer à force de menaces et de prières, mais beaucoup plus par la force de l'argent qu'i

leur promit » *(auri sacra fames!)*. « Un officier les accompagna et vint se mettre à une portée de fusil de la poupe du *Sans-Pareil*.

» Voyant que c'étoit la seule ressource que je pouvois espérer, je sollicitai tous les officiers de s'en servir et de se jeter à la mer pour gagner le canot, comme j'allois tâcher de faire. La vue d'une mer haute comme le navire leur parut une voie de se sauver aussi périlleuse que celle d'attendre qu'ils coulassent à fond, de manière que je fus seul à prendre ce parti, qui fut funeste à quelques gardes de la marine et à quantité de matelots qui vouloient me suivre. Plus de vingt se noyèrent, quatre seulement purent parvenir d'aller jusques à moi.

» Ce ne fut pas le seul danger que je courus; car, auparavant d'arriver à l'*Arc-en-ciel,* les coups de mer pensèrent abîmer vingt fois le canot, qui n'arriva à bord qu'entre deux eaux. Je fus obligé avec quelques matelots de nous serrer, *faisant le dos de tortue,* pour rompre les coups de mer. Je vis encore ce pauvre navire, depuis une heure jusques à la nuit, coulant insensiblement à fond, avec le mortel déplaisir de ne lui pouvoir donner aucune aide. Apparemment il périt à l'entrée de la nuit, n'ayant point répondu aux signaux qui lui étoient faits de l'*Arc-en-ciel*. Il ne parut plus le lendemain.

» Jamais aventure n'a été si triste; elle m'a jeté dans une douleur si vive que je n'ai pas encore ressenti la joie qu'on a ordinairement d'avoir évité une mort si affreuse..... Il ne s'est sauvé d'officiers que Châteaumorant et Ignardon, que j'envoyai conduire les chaloupes à l'*Arc-en-ciel.* Je ne crois pas que le Roi me soupçonne d'aucune négligence. Je ne permis jamais qu'on sauvât mes hardes ni ma vaisselle par les chaloupes de monde que j'envoyai, ne voulant pas qu'il s'embarquât la moindre chose qui fût à moi que tout le monde ne fût en sûreté. Aussi ai-je tout perdu, et il ne me reste que la chemise et le *pantalon* [1] avec quoi je me suis jeté à la mer. Enfin, je suis aussi gueux que j'étois en naissant, et j'ai perdu dans un moment tout ce que j'avois pu avoir dans quinze ans de service. J'espère, Monseigneur, que, par votre moyen, je ne resterai pas longtemps dans cette misère.

» J'ai trouvé, en arrivant ici, le marquis d'Amfreville dans un pitoyable

[1] Qu'on nous permette de nous arrêter un instant à ce détail du costume des hommes du dix-septième siècle. Il est parlé partout du haut-de-chausse, des bas-de-chausse, mais on ne voit pas nommé le pantalon. C'était le vêtement collant, tout d'une pièce du col au talon, ou seulement de la ceinture au bout des pieds, qu'on portait sous le haut-de-chausse, et qui avait pris son nom du tricot ou de l'étui, — pardon pour l'expression, — de l'étui que portait sous sa robe ou sa jaquette le bouffon qui, à Venise, tenait au théâtre le rôle du vieillard qu'on bernait et même qu'on rossait parfois. La première édition du Dictionnaire de Furetière ne contient pas le mot « pantalon », qu'on admit dans les éditions postérieures à celle-là. Quant à l'origine de ce mot, nous avons dit ailleurs (*Dictionn. critique*) qu'il est probable que le comédien qui s'en fit un nom avait sa *logia* ou sa *banca* établie sur la place de San Pantaleone, à Venise.

l'autre des Sévigné ne faisaient partie des états-majors des vaisseaux perdus.

Dans sa lettre du 6 novembre que nous avons citée, le chevalier de Tourville fait cette remarque, adressée à la prudence de M. Colbert :

« Tous les vaisseaux à trois ponts doivent être retirés dans les ports au commencement de septembre, dans les mers du Ponant, étant trop chargés d'artillerie pour pouvoir résister. L'on peut les faire naviguer en Levant, où il y a quantité de ports. »

Ah ! oui, des ports en quantité tout autour de la Méditerranée, et peu ou point d'asiles sur la côte malsaine de France ! Depuis trois siècles on se plaint de l'absence de ports de refuge ; on multiplie les commissions, on recueille des avis, on écoute ingénieurs et capitaines, et l'on n'arrive jamais à se fixer sur les lieux qu'il faudrait transformer en ports ; et puis on est effrayé de la dépense à faire. Quel argent, cependant, eût été mieux employé ? A combien d'hommes n'eût-on pas sauvé la vie? Combien le commerce eût-il gagné à l'exécution de deux ou trois ports, qu'en définitive il n'est pas impossible de créer ! Mais non ; on tâtonne, on élève contre tous les projets des montagnes d'objections, on dit que l'argent manque, et rien ne se fait; rien ne se fera, et la grande route des navires restera ce qu'elle est, semée d'écueils et de débris de vaisseaux ! Il faudra que la France ait perdu dans une furieuse tempête trois ou quatre de ses grands navires, dont chacun coûte la rançon d'un État, pour qu'on se décide à creuser quelques points de la côte, à faire quelques baies intérieures, où la marine puisse s'abriter aux jours de la tourmente.

Le 30 octobre 1679, lorsque M. Colbert reçut le rapport du chevalier de Tourville, il se hâta de lui écrire pour le consoler : « Sur » l'avis que vous m'avez donné, par votre lettre du 24 de ce mois, » du prodigieux accident qui vous est arrivé, je ne puis vous dire » autre chose que je vous plains beaucoup qu'un aussi grand malheur » que celui-là vous soit arrivé, n'y ayant aucune apparence qu'un » aussi bon officier que vous n'ait pas fait son devoir en une si » fâcheuse occasion, soit en prenant les précautions pour empêcher » un si grand malheur, soit à faire tous les efforts imaginables pour » y remédier. »

Au marquis d'Amfreville, M. Colbert écrivit, le 7 novembre :

« Pour réponse aux lettres que vous m'avez écrites, le 25 et le 26 » du mois passé, il y a lieu de s'étonner que le *Content* soit en si

» mauvais état, et il y a lieu de croire que, si vous aviez été présent » lorsqu'il a été radoubé, ou que vous l'eussiez visité avant que de » le monter, peut-être auriez-vous pu le mettre en meilleur état. En » un mot, le Roi est persuadé que vous avez fait tout ce que vous » avez pu pour le sauver; mais Sa Majesté veut que les officiers de » marine s'attachent à bien visiter leurs vaisseaux, soit en les radou- » bant » (pendant qu'on les radoube), « soit avant de les monter, » n'étant pas naturel ni ordinaire qu'un vaisseau qui n'est en mer » que depuis cinq ou six mois soit en état de périr faute de radoub. »

Le 8 novembre, M. Colbert, qui laissait à M. de Seignelay, alors à Arles, le soin d'écrire à M. Pierre Arnoul, l'Intendant de Toulon, adressait à Du Quesne une lettre où il lui disait :

« ... Ces accidents ne font que trop connoître la négligence qu'on » a apportée aux radoubs de ces vaisseaux. Il est bien difficile que » La Cornière » (capitaine de port à Toulon) « ait fait son devoir » sur ce sujet, puisque c'est à lui de répondre de la manière dont les » vaisseaux qui sortent sont radoubés... » Le même jour, le Ministre écrivait à M. de La Cornière une lettre de reproches, mais en termes mesurés, en même temps qu'il chargeait Du Quesne de faire faire une visite exacte de tous les mâts servant en ce moment sur les vaisseaux de Toulon, « afin de connoître de quelle qualité ils sont, » d'ôter ceux qui ne se trouvent pas bons, et de travailler à leur » remplacement. » Il reconnaissait dans sa lettre « que les vaisseaux » avoient démâté, et que c'est ce qui a causé leur perte ». Cela était juste et contredisait un peu ce qu'il avait dit d'abord des radoubs, qu'il accusait du malheur arrivé au *Sans-Pareil* et aux trois autres vaisseaux.

M. Colbert ayant envoyé en communication la lettre de M. de Tourville à son fils, avec prière de semoncer M. Arnoul, M. de Seignelay adressa à celui-ci la lettre suivante :

« J'ai reçu aujourd'hui une nouvelle qui m'a donné un extrême déplaisir et qui ne me confirme que trop ce que j'ai vu depuis quatre ans de l'horrible négligence que vous avez apportée aux choses essentielles de votre emploi. — Des quatre vaisseaux armés à Toulon au commencement du mois de mai dernier, et qui sont en Ponant, sous le commandement du chevalier de Tourville, le *Sans-Pareil* s'est entr'ouvert au milieu de la mer, et tout son équipage s'est perdu. On ne sait ce qu'est devenu le *Conquérant*, qui étoit à quatre pompes lorsque le vaisseau l'*Arc-en-ciel* l'a quitté; et les deux autres vaisseaux ont eu peine à gagner Belle-Ile, après avoir coulé bas d'eau à la mer. Voilà l'effet de vos soins pour le radoub des

vaisseaux, et voilà ce que j'ai craint depuis si longtemps, et ce qui m'a obligé de vous écrire si souvent et avec tant d'instance pour aller au fond du mal et pour rétablir par un travail solide le mauvais état auquel étoient tous les vaisseaux de Toulon pour l'abandonnement entier dans lequel vous les aviez laissés si longtemps. Mais, quelque soin que je me sois donné sur ce point, vous avez mieux aimé faire sortir ces vaisseaux sans leur avoir fait faire le travail nécessaire pour la sûreté de leur navigation, que de convenir du mauvais état auquel ils étoient; et voilà les moyens par lesquels vous prétendez parvenir aux grâces que vous demandez ! Je connois déjà depuis bien longtemps que, pourvu que vous soyez bien enfermé dans votre chambre à faire des mémoires, la plupart inutiles, et à chercher de mauvaises raisons pour vous empêcher d'exécuter les ordres du Roi que je vous envoie, vous croyez avoir satisfait à tout ce que vous devez, et vous abandonnez entièrement le soin de tout ce qui regarde la conservation des vaisseaux et de tout ce qui doit être fait sous votre vue dans l'arsenal. Cependant vous assurez fort que vous faites tout ce que vous pouvez et que vous avez de bonnes intentions; mais les vaisseaux du Roi périssent, partie des fonds se consomme en dépenses inutiles, et j'ai à me reprocher de ne point avertir le Roi de votre incapacité et de votre négligence, à laquelle je ne vois que trop qu'il n'y a point de remède, après tout ce que je vous ai écrit et ce que je vous ai dit sur ce sujet. »

Il y a là bien de l'emportement, et aussi bien de l'injustice. Ce n'est pas le style de M. Colbert. M. Colbert, lorsqu'il réprimande, adoucit ordinairement les tons sévères du blâme par une teinte d'indulgente bonté. M. de Seignelay n'a point de ces tempéraments ; il est dur, hautain, sans pitié. Ici, il est cruel et frappe à coups redoublés sur un coupable supposé, dont la culpabilité n'est point démontrée ; il le frappe jusqu'à l'abattre. Pourra-t-il, osera-t-il se relever? Il est abasourdi. M. de Seignelay ne tient aucun compte des assauts violents d'une mer monstrueuse contre de pauvres remparts de bois ; il n'accuse point le vent, auquel rien ne résiste quand il est dans toute sa rage ; il ne veut voir que les radoubs imparfaits. Cet oubli du fait principal, cet acharnement à s'attacher au fait secondaire ne pouvaient point échapper à M. Arnoul, dont voici la réponse au jeune Ministre, réponse pleine de raison et de vérité. Elle est d'une plume humble, mais d'un cœur encore ferme et qui a pris le temps de se remettre :

« Je suis pénétré de douleur, et la perte que vous me marquez, Monseigneur, du vaisseau le *Sans-Pareil*, m'a si fort saisi que je n'ai pas la force de dire aucune raison, pour rejeter le malheur arrivé, sur le *démâtement et sur le temps extraordinaire* que ces navires ont souffert ; c'est au *malheur seul*, en effet, que cet accident se peut attribuer, puisque c'est

de l'équipage étoit malade » (de la fatigue et du mal de mer), « ce qui a fait perdre l'espérance de pouvoir épuiser l'eau, et en même temps de gouverner le vaisseau, les voiles ayant été emportées » (et l'équipage affaibli n'ayant pu essayer d'en enverguer d'autres). — « Si les voiles du *Conquérant* ont tenu bon, nous croyons ici qu'il aura pu gagner les environs de Brest, où il faisoit sa route. L'équipage de ce vaisseau ne se voyant pas accompagné d'aucun autre, aura sans doute redoublé ses efforts pour se sauver; c'est ce que l'expérience a fait connoître en pareilles occasions. — A l'égard du radoub du *Sans-Pareil*, l'on croit ici que l'on n'y a rien épargné; il n'a point fait d'eau pendant qu'il a été dans les mers de deçà et même jusques à son démâtement, qui a ébranlé son avant; ce vaisseau est encore un de ceux qui ont été construits à Brest *à prix fait, ce qui ne réussit pas heureusement dans la marine.* »

M. de Seignelay, pressé de faire justice comme il l'entendait dans son impatience qui ne savait se modérer, n'attendit pas que Du Quesne lui eût donné de premiers avis résultant d'une enquête faite dans le port, et, le 15 novembre, il écrivit de Valence au Lieutenant général, en lui envoyant l'ordre de faire arrêter M. de La Cornière et les maîtres charpentiers : « Je sais bien que La Cornière et » maître Chapelle sont sous votre protection; mais je connois trop » bien votre affection pour le service, pour n'être pas persuadé que » vous les condamnerez vous-même, s'ils ont été cause de la perte » de deux des plus grands vaisseaux du Roi par leur négligence. » Du Quesne, bien à regret, déféra aux ordres de Sa Majesté; le capitaine de port et les charpentiers furent mis à la grosse tour, où maître Chapelle ne resta pas longtemps, le service des constructions l'appelant sur les chantiers. M. de La Cornière ne fut rendu à la liberté que dans le courant du mois de décembre.

Ce n'était pas assez d'une première lettre dure, violente, de M. de Seignelay au malheureux Arnoul, pour le mettre au désespoir; le 16 novembre, le Ministre, revenant à la charge, lui écrivit :

« Je connois d'où vient un si horrible malheur, et j'auray à me reprocher toute ma vie de ne l'avoir pas prévenu, puisque votre conduite, depuis deux ans, m'en avoit assez appris pour me faire connoître que vous n'étiez pas capable de servir le Roi dans l'emploi que vous avez; et, si j'en avois averti Sa Majesté, j'aurois empêché la perte de deux vaisseaux et d'un aussi grand nombre de *gens de qualité et de service*, que vous avez fait périr par l'étrange abandon dans lequel vous laissez les vaisseaux du Roi et la plus indigne négligence dont on ait jamais ouï parler. »

Ainsi, sans l'avoir entendu, sans attendre les résultats de l'information confiée à Du Quesne et à M. Brodart, M. Arnoul est con-

damné ! C'est lui qui a fait périr un grand nombre *de gens de qualité* et causé la perte des deux vaisseaux ! La passion ne fut jamais plus aveugle et n'eut plus besoin de se donner satisfaction. M. de Seignelay ajoute :

« Il n'est plus question à présent d'exagérer votre malheur, comme vous faites dans votre lettre. *Vous êtes cause* de la perte de deux des plus grands vaisseaux du Roi, et, de plus, de huit cents hommes dont étoient composés leurs équipages ; vous êtes cause du décri dans lequel cet accident, qui n'est jamais arrivé aux autres nations, mettra la marine parmi les étrangers, et vous aurez anéanti toutes les précautions qui ont été prises pour établir un bon ordre dans la marine ; ainsi *vous devez, dès à présent, compter que le Roi ne se peut plus servir de vous ni dans l'emploi que vous occupez ni dans aucun autre.* »

Si l'on compare cette façon d'agir envers l'Intendant de Toulon à celle dont on en usa à l'égard de M. le comte d'Estrées, après la perte de six de ses vaisseaux aux îles d'Avès, on verra que M. Colbert travailla à apaiser le Roi dans l'affaire de M. le Vice-Amiral et épargna à celui-ci les reproches qu'il avait si bien mérités, et que M. de Seignelay exagéra tout pour perdre M. Arnoul auprès de Louis XIV, croyant d'une bonne politique de faire un exemple, quand la preuve restait à faire des torts de l'homme qu'il accusait. « Où » la mouche a passé, le moucheron demeure. » Trop souvent les choses vont ainsi. Pourquoi M. de Seignelay, qui était à Valence, d'où il fulminait ses objurgations, n'alla-t-il pas à Toulon travailler lui-même à l'enquête qui devait lui faire connaître la vérité ? Peut-être ne voulut-il pas se trouver en face d'une vérité qui l'aurait forcé de rougir de sa précipitation et de sa fureur. M. Arnoul était relevé de ses fonctions et on lui déclarait qu'il ne rentrerait pas dans le service de la marine. Il n'avait qu'à quitter l'arsenal et Toulon ; il le fit.

Cependant M. Brodart, venu de Marseille à Toulon, le 16 novembre, s'était mis en rapport avec Du Quesne, et M. de Clairambault, contrôleur de la Marine, s'étant ouvert plus familièrement au premier qu'à l'autre, lui avait dit : « Nous devons nous rendre » compte avec la dernière ingénuité de tout ce que nous verrons, et » quand même nous aurions manqué à notre devoir, nous devons en » cela nous découvrir devant M. le marquis de Seignelay et nous » jeter à ses pieds, *comme nous faisons devant nos confesseurs,* lorsque » nous demandons pardon à Dieu de nos fautes. » Ces paroles singulières, que M. Brodart consigne dans une lettre, du 20 novem-

bre, au Ministre, firent, à ce qu'il paraît, une certaine impression sur l'esprit de M. de Clairambault, qui promit à M. Brodart de l'aider sincèrement à découvrir « tout ce qui s'était passé dans le radoub des » quatre vaisseaux ». La première observation que fit M. Brodart, après avoir interrogé les gens du port et conféré avec Du Quesne, fut, comme celles qu'avait faites le Lieutenant général, de nature à disculper M. Arnoul; elle était fort sensée, il la coucha bravement sur le papier et osa l'envoyer à celui devant qui il était disposé *à se jeter à genoux*. Elle est trop importante pour que nous ne la rapportions pas en son entier :

« Sans chercher bien loin la cause de la perte de ces navires, je crois pouvoir vous dire, Monseigneur, qu'elle vient de ce que, *dans cette saison*, ils ont passé en Ponant, après une campagne de quatre ou cinq mois, sans être entrés dans un port pour y être visités, parce que c'étoient des bâtiments, à ce qu'il me paroît par une liste de vaisseaux du port, reconnus pour être *foibles de bois*, *mal chevillés* et *fort tombés* » (cassés), « et que cependant on charge de 70 pièces de canon; qui demeurent tout un été à la mer, et qui ensuite passent, *dans une saison fort venteuse*, dans de grandes mers de Ponant, qu'ils sont d'autant moins en état de souffrir que *le bois neuf qui peut y avoir été mis emporte le vieux* qui n'est pas capable de le soutenir; chargés avec cela de la pesanteur de leurs canons, il est *humainement impossible et sans un miracle*, s'il arrive dans cet état-là quelque tempête qui les fasse démâter, ce qui ouvre encore un navire, qu'ils ne se perdent absolument, et cela, Monseigneur, est si vraisemblable que vous voyez que l'*Arc-en-ciel*, qui étoit un vaisseau neuf, bâti ici, a soutenu davantage l'effort et la violence de la mer et s'est enfin sauvé. »

M. Colbert n'était point marin, mais homme de bon sens avant tout, il dut comprendre les raisons qu'exposait M. Brodart avec clarté : M. de Seignelay ne s'y rendit peut-être pas comme son père; mais une seconde lettre, écrite un mois après par l'Intendant des galères, quand l'enquête qu'il poursuivait était à peu près terminée, dut enfin le convaincre :

« Toulon, 22e novembre 1679. J'ai travaillé, Monseigneur, avec toute l'application qui m'a été possible à découvrir les raisons qui ont contribué à la perte des vaisseaux le *Sans-Pareil* et le *Conquérant;* et j'ai encore interrogé plusieurs matelots qui se sont sauvés de ce naufrage, qui ne m'ont dit autre chose, sinon que le *Sans-Pareil* a péri pour avoir démâté, par le mauvais temps, de son beaupré et de son mât d'avant qui, étant tombés à la mer » (et retenus par leurs haubans jusqu'à ce qu'on ait pu couper ces cordages), « *ont enfoncé le navire à la proue;* et comme ses officiers appréhendoient en même temps que le grand mât ne tombât aussi, parce qu'il

n'étoit plus soutenu par ses porte-haubans qui étoient rompus, ayant voulu le couper et le jeter à la mer qui étoit extrêmement haute, *il seroit revenu heurter plusieurs coups sur l'arrière du vaisseau qu'il a enfoncé encore* » (comme un bélier sur une muraille), « et rompu le gouvernail; en sorte que le navire ne gouvernant plus et se remplissant d'eau, les officiers et l'équipage qui ont pu se sauver l'ont abandonné. »

A l'égard du *Conquérant,* M. Brodart répète ce qu'il a dit des deux vaisseaux dans sa lettre du 20 novembre, puis il termine :

« Enfin, Monseigneur, M. Du Quesne, qui est ici, est le premier à dire qu'il croit que les radoubs étoient bons, autant que le mal a pu être découvert, et ne se plaint que de la foiblesse de Coulomb » (un des premiers maîtres charpentiers qui avait la réputation d'être un bon constructeur), « qu'il dit être un homme timide et toujours acquiesçant aux officiers du port lorsqu'ils disent quelque chose. »

L'affaire en resta là, et, comme l'écrivait à M. Esprit Cabart de Villermont, — un curieux à l'affût de toutes les nouvelles, — son correspondant de Toulon, M. le chevalier Dromon de Saint-Geniès, lieutenant de vaisseau, le 26 janvier 1680 : « On ne parle plus du » naufrage, et M. Arnoul paie pour tous. On ne sait où il est. » (Lettres à M. de Villermont, Bibl. nat., Ms.; Papiers de Dangeau.) M. Pierre Arnoul paya pour le maître mâteur, et pour le vent et la mer, les seuls coupables. Comment M. Colbert, si juste, si modéré d'ordinaire, n'intervint-il pas tout de suite entre son fils et l'Intendant, entre son fils et le Roi, dont M. de Seignelay avait excité la colère au lieu de la calmer? Nous ne le comprenons pas.

M. de Tourville avait demandé un congé pour aller à Paris se faire un nouvel équipement; le 30 novembre, M. Colbert lui accorda sa demande et lui dit : « J'ai donné ordre au trésorier de la marine de » vous faire donner par son commis jusques à deux cents pistoles si » vous en avez besoin. »

= Dans le cours de l'année, une question de préséance entre les capitaines de brûlot et les lieutenants de vaisseau fut jugée au profit de ces derniers. Les capitaines prétendaient avoir séance dans les conseils de guerre avant les lieutenants, car ils commandaient des navires et les lieutenants étaient en sous-ordre; mais les lieutenants étaient tous hommes de noblesse, et les capitaines étaient en général sans naissance, cela leur nuisit. Et puis les brûlotiers ne pouvaient passer capitaines de vaisseau tout de suite, ce que pouvaient les lieutenants. Il fut décidé que dans les conseils de guerre les

lieutenants de vaisseau prendraient rang avant les capitaines de brûlot, qui passeraient avant les enseignes. (Lettre de M. de Seignelay à M. de Gorris, mentionnant l'ordonnance rendue le 12 juillet 1679.)

XXII.

Du Quesne passa les derniers mois de l'année 1679 à Toulon, donnant ses soins aux radoubs, à l'examen des bois de construction et de mâture, et préparant avec trop de lenteur, au gré de M. Colbert, qui, au milieu de l'année 1680, la lui demandait du ton de l'impatience, sa théorie de la construction des vaisseaux. Elle embarrassait un peu Du Quesne; car il sentait tout le poids de la responsabilité qu'il accepterait en donnant des principes et des mesures qu'on allait peut-être adopter tout d'abord, au moins pour la construction d'un vaisseau de chaque rang. Si ses vaisseaux ne réussissaient pas mieux que ceux des maîtres Hubac, Chapelle, Coulomb, Poumet ou Blaise Pangolo — un charpentier napolitain que M. Colbert avait fait venir d'Italie sur sa réputation, — tous ses ennemis, tous les envieux se dresseraient contre lui, et sa renommée en recevrait un choc fâcheux. Il travaillait donc sans hâte, examinant dans les radoubs qu'il faisait exécuter les défauts à éviter, et s'instruisant pour instruire les autres. Au reste, M. Jean Gabaret, à qui l'on avait demandé, comme à Du Quesne, un mémoire sur les constructions, ne se pressait pas non plus de l'achever, ayant probablement les mêmes craintes que le Lieutenant général, qui pourtant avait fait un pas assez important, faisant construire par le fils de maître Chapelle un modèle de vaisseau conformément à ses principes et sur les proportions qu'il avait fixées. Ce modèle, il voulait l'emporter ou l'envoyer à la Cour, où il serait soumis à l'examen du Roi, de M. Colbert et de M. de Seignelay, et à la critique des officiers de marine qui seraient « à la suite de Sa Majesté ». De son côté, M. de Tourville faisait construire à Rochefort un vaisseau de petite dimension, mais plus grand qu'un modèle, qui, démonté et toutes ses pièces numérotées, devait être porté « en fagot » de Rochefort au Havre de Grâce, et de là à Saint-Cloud. Là, on devait « le charger sur » des voitures pour être transporté à Versailles, Louis XIV voulant se donner le plaisir de le voir monter, border, peindre, dorer, mâter, gréer, voiler, et enfin prétendant s'y embarquer avec sa Cour et se promener à bord sur le rand canal. M. Colbert avait eu, nous l'avons

déjà dit (tome Ier, p. 539, et ci-dessus, p. 46), avait eu la pensée de donner au Roi cet amusement afin de le familiariser un peu avec les détails de la marine et fortifier le goût qu'il avait montré pour ces choses d'un si puissant intérêt. Ce n'était ni du temps ni de l'argent perdus. Pendant la paix, porter le Roi à s'occuper des arts et de la marine, que pouvait faire de mieux le Ministre ayant à lutter sans cesse contre M. de Louvois, qui s'affectionnait le Roi par la guerre? M. Colbert faisait venir d'Italie des chefs-d'œuvre de toutes sortes, encourageait les artistes français mis sous la direction savante et féconde de M. Charles Le Brun, introduisait dans l'arsenal de Toulon Puget, dont il achetait le *Milon* et le *Diogène* et à qui il commandait une série de dessins représentant des vaisseaux de toutes les grandeurs, des navires de toutes les formes, collection destinée au cabinet de Louis XIV et que ne composa pas tout entière le grand sculpteur. Un artiste de talent, peintre de marines, dont P. Mignard estimait les ouvrages, M. Jean-Baptiste de La Rose, entretenu au port de Toulon en qualité de maître peintre, faisait sa part de ces dessins sur velin, et ses ouvrages n'étaient guère inférieurs à ceux de Pierre Puget. La Rose n'avait rien à réclamer pour son travail, étant maître entretenu; Puget, lui, que son devoir comme sculpteur des poupes et des proues des vaisseaux ne forçait point à faire œuvre de dessinateur et de peintre, demandait 150 livres pour chaque dessin que M. Arnoul croyait pouvoir payer 100 livres seulement. Le 21 avril 1679, MM. La Rose et Puget ayant achevé chacun six dessins, l'Intendant se proposait de les envoyer à la Cour « collés sur » les planches où ils » avaient été faits, « vu que de cette manière » le velin » devait rester « toujours tendu »[1]. (Arch. de la Marine, Lettre de P. Arnoul, 21 avril 1679.)

= Au commencement de l'année 1679, — ne pouvant tout dire à la fois, nous sommes obligé de revenir souvent sur nos pas, — M. Arnoul avait eu la pensée de faire construire un bassin ou forme, en bois, dans laquelle on devait bâtir des vaisseaux. Cette forme pouvait être fermée, et vidée au moyen de vis d'Archimède. Il voulait qu'elle restât à flot; et, de Paris, M. de Seignelay lui objectait que son fond ne serait pas assez solide pour porter une masse comme celle d'un vaisseau, et qu'il fallait la couler quelque part dans le port. La réponse à l'objection était fort simple : « Qu'on fasse son fond assez solide. » M. de Seignelay, dans son voyage,

[1] Nous avons parlé de ce M. La Rose, tome Ier, page 534.

vit cette forme dont Vauban avait approuvé la pensée, et pressa M. Arnoul de la couler; il dit cependant, dans une lettre du 28 février à Du Quesne, qu'il fallait examiner et ne se décider qu'à bon escient. Du Quesne trouva que le bassin serait à refaire complétement, et qu'il valait mieux lui donner pour base et point d'appui le sol du port. Il fut coulé en février 1680.

= Lorsque le sort de M. P. Arnoul fut décidé, Du Quesne, qui avait loyalement fait tout son possible pour sauver l'Intendant, songea à le remplacer par un homme expérimenté et d'un caractère qui le fît respecter par tout le personnel du port et des vaisseaux.

« L'on écrit de Paris, dit Du Quesne au ministre (24 novembre 1679), que l'on doit envoyer à Toulon un autre Intendant que le sieur Arnoul; j'ai cru devoir prendre la liberté de vous dire, pour l'intérêt du service du Roi, que j'ai toujours remarqué par expérience que le noviciat d'un Intendant, qui ne connoît ni le terrain ni la mer, coûte toujours fort cher au Roi, et que celui-ci (M. Arnoul), ayant présentement reconnu tous les défauts où il pourroit tomber, s'en donnera de garde à l'avenir plus aisément qu'un autre qui seroit tout nouveau. Que si pour d'autres sujets » (plaidoyer *in extremis* tout à fait honorable pour l'avocat) « vous le voulez ôter d'ici, je crois, Monseigneur, qu'il n'y en a point qui puisse mieux réussir, dans un port où il y a cinquante vaisseaux de guerre, que le sieur de Vauvré, par les marques qu'il a données de sa capacité et de sa droiture. »

M. Colbert avait prévenu les désirs de Du Quesne et leur donnait satisfaction le 26 novembre. Ce jour-là il annonçait à M. de Vauvré, Intendant de la marine à Dunkerque, que le Roi lui donnait l'intendance du port de Toulon. On remplaçait à Dunkerque M. de Vauvré par M. Desclouzeaux. M. Jean-Louis Girardin de Vauvré était frère de M. Pierre Girardin, conseiller au Parlement de Paris, qui succéda à M. de Guilleragues, mort à son poste d'Ambassadeur, à Constantinople, en mars 1684, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, page 38 [1].

[1] MM. Pierre et Jean-Louis Girardin étaient fils de M. Pierre Girardin, conseiller, secrétaire du Roi, et d'Anne de Villiers. Ils avaient pour frères MM. Pierre Girardin, conseiller du Roi en ses conseils, Lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris; et Claude-François Girardin, chevalier, seigneur de Léry, colonel d'un régiment de cavalerie. On voit que les Girardin comptaient dans la haute bourgeoisie. M. Pierre Girardin, seigneur de Vandeuil, conseiller au Parlement et commis aux requêtes du Palais (celui qui fut envoyé à la Porte), épousa, le 8 février 1673, dame Élisabeth Ferrand, fille d'un membre du Parlement (Registres de l'église de Saint-Séverin). — M. Jean-Louis Girardin de Vauvré, Intendant de la marine du Levant, épousa, le 5 mars 1680, Louise, fille de M. Bellinzany, sieur de Soupuis, conseiller du Roi en

= Quand il était à Paris (de janvier à la fin d'octobre 1679), Du Quesne avait travaillé à arranger ses affaires domestiques. Il possédait une terre peu considérable, en Bretagne, dont il voulait se défaire; sur la vente de cette terre seigneuriale, le Roi devait toucher des droits qui lui étaient attribués par la coutume. Du Quesne demanda à Louis XIV de ne pas diminuer le produit de son bien, s'il le vendait, en prélevant ce qui revenait à la Couronne. Le Roi ne refusa pas, et, le 30 septembre 1679, lui accorda et fit don « des droits de lots et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui lui pourraient être dus (au Roi) pour la vente, adjudication par décret ou autre mutation de la terre de Rieux, Prillac et Pachouie (?) et dépendans, pour jouir par ledit Du Quesne desdits droits, aux clauses et conditions portées par l'édit du mois d'avril 1669 ». Cela n'enrichissait pas beaucoup Du Quesne, mais au moins témoignait du bon vouloir du Roi pour le Lieutenant général des armées navales. Content de ce côté, Du Quesne eut lieu de ne l'être pas d'un autre. M. Colbert régla son entretien à Toulon à un prix qui blessait sa dignité et ses intérêts, et lui inspira ce billet qu'il adressa, le 19 décembre, au Ministre :

« Ayez agréable, Monseigneur, que je vous dise que l'entretien qu'on m'offre ici, suivant l'état, qui est quatre cents livres par mois, *me fait honte, me réduisant à l'auberge, où je n'ai jamais été du temps que je n'étois que capitaine et Chef d'escadre*. Et cependant après avoir eu l'honneur de commander les escadres et armées des vaisseaux et galères du Roi, je suis réduit en leur présence à faire à cet égard une fort mauvaise figure; aussi ont-ils de quoi tenir leurs rangs » (les officiers généraux) « avec cinq cents écus par mois, quoiqu'ils n'aient pas rendu de plus longs services ni plus utiles que moi. Il est vrai que le Roi m'a fait une gratification considérable » (nous allons dire ce que c'est); « mais il est vrai aussi que je n'en ai pas encore joui et que je n'en jouirai pas encore sitôt. C'est pourquoi, Monseigneur, ayez la bonté de me procurer que mon état-major, qui m'est payé à la mer, me soit payé dans les ports, en y ajoutant les appointements d'un secrétaire dont j'ai absolument besoin,

ses conseils, et de dame Françoise Chevreau (Registres de Saint-Eustache). M. de Vauvré mourut le 29 septembre 1724, en sa maison, rue Saint-Victor, à Paris. Son corps, présenté d'abord à Saint-Nicolas du Chardonnet, fut porté au couvent des Minimes de la place Royale « pour y être inhumé avec ses ancêtres ». L'acte mortuaire, rédigé à Saint-Nicolas du Chardonnet, dit le défunt âgé de 77 ans. Il serait donc né vers 1647; nous n'avons pas trouvé l'acte de son baptême. Madame Louise Bellinzany, veuve de M. de Vauvré, mourut le 27 avril 1752, âgée de 87 ans (*Mercure de France*). — « On a appris que le sieur Girardin, ambassadeur de France à la Porte, étoit mort à Constantinople. » (*Gazette de France*, 2 avril 1689.)

pour satisfaire à vos ordres. La juste raison qui m'oblige à vous faire cette demande, c'est que la dépense est plus grande dans un port où il y a cinquante vaisseaux et grand nombre d'officiers qu'elle ne l'est à la mer. »

La réclamation était fondée; elle fut écoutée, et le traitement de Du Quesne fut porté à *mille livres par mois,* ce qui était convenable. La « gratification considérable » à laquelle le Lieutenant général faisait allusion, était le don que lui avait fait le Roi[1] d'une somme de *deux cent mille livres*, qui devait être employée à l'achat d'une grande propriété, et qu'on ne lui compterait que lorsqu'il se serait fixé sur le choix de la terre dont Sa Majesté le voulait propriétaire. Ce choix n'était pas fait encore. Sa femme et lui avaient jeté les yeux sur un bien appartenant à madame de Bellenave, qui consentait à s'en défaire, mais qui en voulait un prix que n'y pouvait pas mettre Du Quesne. L'affaire ne se décida pas vite, et nous en verrons plus tard la conclusion.

═ Ne quittons pas l'année 1679 sans mentionner certains faits qui, pour n'avoir pas une grande importance, ne sont cependant point sans intérêt. Le 19 janvier, le Roi enjoignit par une ordonnance à tous les officiers qui étaient hors des ports « sans congé » de s'y rendre incessamment », voulant que ceux « qui auront négligé » de s'y rendre *entre ci et le mois de juin prochain* soient rayés de des- » sus les listes. » Et à l'égard des années suivantes, Sa Majesté déclarait vouloir que tout officier, dans les trois mois au plus tard, après avoir eu connaissance du port où il devrait servir, se rendît dans ce port, « sous peine de cassation. » (Arch. de la Marine, Ordre du Roi, fol. 37.) Ceci n'est-il pas curieux, et n'avons pas eu raison de dire que le Roi, ce despote qu'on représente comme Jupiter tonnant, disant, avec une autorité qui ne souffrait ni contredit ni retard : « Ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne, que ma volonté soit tenue pour » la raison même », n'avons pas été autorisé à dire que Louis XIV n'était jamais obéi? Ce délai de *cinq mois* donné, en 1679, aux officiers réfractaires, ce délai de *trois mois* accordé aux mêmes officiers, pour les années suivantes, ne sont-ils pas d'évidents signes de fai-

[1] Le don de deux cent mille livres fut fait par le Roi, le 4 août, à Du Quesne, et Louis XIV put, à Saint-Germain, faire part au Lieutenant général de sa résolution à ce sujet. Pour une raison que nous ignorons, il ne convint pas au prince que cet acte de sa munificence et de sa justice fût connu tout de suite de la Cour et de la ville; ce ne fut qu'au mois d'octobre que le *Mercure* et la *Gazette* eurent la permission de l'annoncer, en termes très-brefs et sans explications.

blesse et ne montrent-ils pas que le Roi n'était point parvenu encore à établir une discipline respectée dans le corps de la marine? Où donc est ce pouvoir absolu, tyrannique, dont on fait honte à la mémoire de Louis XIV? Louis XIV, à la vérité, n'était pas le Roi irresponsable d'un gouvernement, et c'est son crime devant le bon sens des historiens modernes!

= Pour récompenser M. le duc de Vivonne des services qu'il rendait comme Général des galères, le Roi lui accorda pour son fils, qui sortait à peine de l'enfance, la survivance de sa charge. Sa Majesté gratifiait Louis de Rochechouart-Mortemart plus magnifiquement encore à propos du mariage qu'il faisait avec mademoiselle Anne-Marie Colbert, la troisième fille du Secrétaire d'État, et lui donnait un *million de livres,* qui devait mettre le jeune ménage en bonne position, car ce million en valait plus de deux de notre monnaie. (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, vol. 556, p. 302.) M. Colbert, que touchait fort l'intérêt de ses enfants, recherchait l'alliance des Mortemart, maison considérable où étaient de grands emplois et qui était avant dans la faveur du Roi, madame de Montespan régnant encore. Au reste, ce ne fut pas la seule union que sa prudence arrangea avec les Rochechouart; on le vit, en 1682, le 26 août, marier son fils Jules-Armand, seigneur d'Ormoy, à mademoiselle Marie-Gabrielle, fille du défunt comte de Tonnay-Charente et de Vivonne, Jean-Claude de Rochechouart. Jules-Armand Colbert avait un peu plus de dix-huit ans, au jour de son mariage, étant né le 17 décembre 1663. (Reg. de Saint-Eustache.) Sa sœur Anne-Marie était beaucoup plus jeune lorsqu'elle épousa, le 14 février 1679, M. Louis de Rochechouart, vrai mariage enfantin, où l'époux avait bien quatorze ans et l'épouse un peu plus de treize, car elle était née le 17 octobre 1665. (Reg. de Saint-Eustache.)

Le 13 février 1679, M. le *duc* de Vivonne, Maréchal de France et Général des galères, comme survivancier de son fils, son propre survivancier, fut reçu au Parlement de Paris, et y prit place comme duc de Mortemart. Le même jour, il céda son duché au marquis Louis, qui, le 14 février, prêta entre les mains du Roi le serment de fidélité dû par le Général des galères. Immédiatement après, son mariage fut béni par Mgr l'évêque de Noyon. Dans l'après-dînée, la jeune duchesse de Mortemart prit le tabouret chez la Reine, en présence de la Cour; puis le Roi lui rendit visite chez elle, grand honneur qu'il faisait, dans la personne d'un enfant, aux Mortemart et

aux Colbert, et qui dut exciter bien des envies dans le monde de la noblesse moins favorisée. Le 15 février, la Reine alla visiter aussi la petite duchesse, qu'elle aurait pu trouver jouant à la poupée et qui jouait à la grande dame.

Le duc Louis de Mortemart, qui assista à quelques actions de guerre, comme commandant des galères et même comme commandant des vaisseaux, tomba malade en 1687, reçut les soins les plus tendres de sa jeune femme et mourut le samedi, 3 avril 1688, en son hôtel, rue Sainte-Avoye, et fut inhumé, le mardi suivant, « âgé de vingt-cinq ans ou environ », dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas des Champs. (Reg. de Saint-Nicolas des Champs, n° 244, fol. 130; Arch. de la ville.) Une note inscrite à la marge du folio 130 fait connaître que, le 7 avril 1690, Louis de Mortemart fut exhumé et transféré dans la cave des Vivonne; on plaça son corps à côté du cœur du Maréchal son père. Celui-ci était mort à Chaillot le 15 septembre 1688. Son corps avait été enterré dans l'église de Chaillot, et son cœur avait été apporté dans la cave de la chapelle des Mortemart à Saint-Nicolas. Il avait repris la charge de Général des galères, après le 3 avril 1688, jour de la mort de son fils, que le Père Anselme, la *Gazette de France*, le *Mercure François* et l'acte inscrit à Saint-Nicolas des Champs, s'accordent à dire âgé de vingt-cinq ans, et dont nous n'avons pu trouver le baptistaire dans les registres de l'état civil de Paris.

Afin que dans la maison de Mortemart chacun eût part aux bienfaits du Roi, Louis XIV donna des lettres patentes portant « permission » à la duchesse de Vivonne pour l'impression des nouvelles ordon» nances touchant la navigation et le commerce maritime » (1er mai 1679). Ces lettres furent enregistrées seulement le 2 février 1681. (Arch. Nationales, Ordonnances de Louis XIV, 21e vol., coté FFFF, fol. 162; Bibl. Nat., et Ms. Clair., vol. 550, p. 201.) Il est bien entendu que la duchesse de Vivonne fit argent de cette permission et qu'elle la vendit à un imprimeur, ne pouvant pas l'exploiter elle-même[1].

[1] Dans le privilége accordé par le Roi à sa « cousine la duchesse de Vivonne », portant permission de faire imprimer par qui elle voudra les nouvelles ordonnances, nous lisons cette singulière excuse donnée à une faveur : le Roi gratifiait madame de Vivonne du privilége de ladite impression « pour prévenir les abus qui pourroient « s'introduire s'il étoit libre à chacun d'imprimer » les ordonnances en question. Lorsque fut rédigée l'ordonnance, devenue fameuse, de 1681, madame de Vivonne céda son privilége pour l'impression de cet acte à Denis Thierry et Christophe Balard,

Bart alors avait vingt-huit ans et trois mois environ; il avait assisté à six combats, digne petit-fils et fils de Michel et de Cornil Bart, corsaires qui s'étaient rendus redoutables sur les côtes des Flandres, de la Normandie et de la Bretagne.

= Voici deux petits faits qui feront comprendre quelle était la position des chevaliers de Malte employés dans la marine de l'État. Le 25 janvier 1679, le Roi écrivit à son « cousin » le Grand Maître de Malte, pour le prier de permettre au chevalier du Mené, capitaine de vaisseau, de jouir du bénéfice que lui accordait un bref du Saint-Père (Innocent XI), lequel le dispensait « de la résidence » qu'il » devait « à Malte », lui permettant « de faire ses vœux en » France et d'y prendre la commanderie ». Le 17 février, Louis XIV donna un congé au chevalier de Valbelle qui lui permettait d'aller à Rome et à Malte, « pour ne pas perdre son ancienneté dans l'ordre ». M. de Valbelle fit son voyage de Rome pour s'agenouiller devant le Pape, et revint à Malte, où il fit un séjour de quelques mois. Après cela, il alla prendre à Toulon le commandement d'une escadre de trois vaisseaux armés contre les Barbaresques. Il entra en campagne le 18 décembre 1679. (Lettre de Du Quesne; Toulon, 19 décembre.)

= M. de Château-Renault, qui avait toujours la garde-côte, ayant accompagné un certain nombre de navires marchands jusqu'à Cadix, était revenu à Brest sur le *Diamant*, qu'il avait désarmé tout de suite. Il avait déjà renvoyé en France la *Favorite*, commandée par M. de Saint-Marc, et la *Diligente*, que menait M. d'Amblimont. Il avait laissé le *Neptune*, que commandait le chevalier de Lhéry, entrant dans le Tage et convoyant un grand bâtiment de commerce qui avait une voie d'eau. (Lettre de M. de Château-Renault; Brest, 3 novembre 1679.)

= La Fontaine avait fait dire par le savetier — le Blondeau de la 21e nouvelle de Bonaventure Desperriers — au financier qui lui demande :

Eh bien, que gagnez-vous, dites-moi, par journée?
— Tantôt plus, tantôt moins; le mal est que toujours
(Et sans cela nos gains seraient assez honnêtes),
Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer; *on nous ruine en fêtes;*
L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

nant ou d'enseigne. Les commissions expédiées étaient toujours datées du jour de la nomination des officiers créés ou promus.

Louis XIV fut de l'avis du savetier, loin de voir en lui un insolent, un libertin qui raillait l'Église. Ce rapprochement est assez piquant; qu'on nous permette de le faire voir. Le Roi écrivit à M. Pierre de Neboux de La Brosse, évêque de Léon, le 25 février 1679 : « Ayant » été informé que le *grand nombre de fêtes* qui sont observées dans » votre diocèse *empêchent les habitants de gagner leur vie et servent » souvent beaucoup moins à exciter leur dévotion qu'à les entretenir dans » leur fainéantise,* et considérant d'ailleurs que mon service en souffre » par le retardement que lesdites fêtes apportent aux travaux que je » fais faire à Brest pour les armemens et équipemens de mes vais- » seaux, j'ai bien voulu vous faire cette lettre pour vous exhorter par » d'aussi fortes considérations à en retrancher le nombre que vous » estimerez à propos, et vous assurer en même temps que vous ferez » en cela chose qui me sera bien agréable. »

Monseigneur de Léon ne trouva-t-il pas malavisé ce Roi qui se mêlait du spirituel de son diocèse? Retrancha-t-il quelques-unes des fêtes qui profitaient surtout à la paresse et à l'ivrognerie, et retardaient les travaux du port de Brest? Nous n'avons pu le savoir; la *Gallia christiana,* dans les quelques lignes consacrées à ce prélat, ne fait point allusion à cette demande de Louis XIV ; il est permis cependant de croire que Monseigneur déchargea son prône de quelques petits saints peu recommandés, pour ne pas déplaire au prince qui avait dans ses mains la feuille des bénéfices.

XXIII.

Le 1er décembre 1679, Du Quesne avait écrit à M. Colbert : « Si » j'en étois cru, le Roi auroit toujours dans ce port » (Toulon) « douze vaisseaux de différents rangs radoubés de charpente et » d'autres dépendances, prêts à donner carène et leurs magasins » fournis. » Cette pensée ne pouvait manquer de plaire au Ministre, qui se plaignait sans cesse des retards éprouvés par les armements. M. Colbert en parla au Roi, qui donna largement satisfaction au sentiment de Du Quesne ; aussi, le 29 décembre, écrivait-il à M. Colbert : « J'ai vu avec beaucoup de joie l'intention de Sa Majesté que » non-seulement douze vaisseaux fussent toujours prêts et leurs » magasins aussi, mais que tous ceux qui sont dans ce port le soient » également ; ce qui la redouble davantage, c'est que je verrai, quel- » que jour de ma vie, le Roi bien servi dans ses ports. »

M. Colbert, lorsqu'il annonça à Du Quesne que le Roi avait réglé ses appointements « sur le pied de mille livres par mois pendant » qu'il seroit dans les ports », lui dit : « A l'égard du voyage que » vous avez fait à Toulon et de celui que vous ferez à Port-Vendres » pour exécuter les ordres de Sa Majesté, Elle vous accordera une » gratification à votre retour. » (Lettre du 3 janvier 1680.) Le voyage que devait faire Du Quesne à Port-Vendres était important. Du Quesne avait mission de voir si ce petit port pouvait être assez agrandi pour pouvoir contenir les trente galères de France et recevoir au besoin quelques vaisseaux des derniers rangs. Du Quesne satisfit aux ordres du Roi à ce sujet ; mais, quant alors, Port-Vendres ne subit aucun changement. La dépense pour créer cet asile aux galères devait être si considérable qu'on ne devait pas songer à en charger le trésor cette année, ni peut-être de longtemps.

═ M. le marquis de Grancey étant mort le 30 septembre 1679, la charge de « Chef d'escadre de Poitou et de Saintonge » restait vacante. Le Roi en donna la commission, le 26 janvier 1680, à M. le comte de Sourdis. Une promotion assez nombreuse eut lieu dans tous les grades; parmi les jeunes officiers qui eurent des commissions d'enseignes de vaisseau, nous remarquons M. de Fricambault et M. Du Quesne-Moros, que la plupart des documents officiels nomment mal à propos Du Quesne-Monros. Ce Du Quesne était le deuxième fils du grand Abraham ; il avait prénom Abraham, comme son père, et tenait le surnom de Moros de la terre de Moros qu'Abraham II avait achetée, le 21 janvier 1651, du capitaine David de Beaulieu, — nous l'avons dit en son temps. — Quant à M. de Fricambault, c'était Edme-Élie Certaines de Fricambault, un des fils de M. Pierre Certaines de Fricambault, Chef d'escadre, dont nous avons dit les services et annoncé la mort, qui eut lieu à Lagos le 4 juin 1666 (voyez t. I[er], p. 400). M. Edme-Élie de Fricambault, reçu enseigne aux Gardes françaises, le 4 janvier 1678, quitta le régiment des Gardes pour entrer dans la marine, où le souvenir de son père pouvait lui être une bonne recommandation. Le 27 septembre 1685 (il était lieutenant de galiote depuis le 1[er] janvier 1684), M. de Vauban écrivit à M. de Pontchartrain, Ministre de la Marine, au sujet de ce lieutenant : « J'oserai prendre la liberté de vous faire » souvenir de M. de Fricambault qui est fort bon officier, bien sage » et fils d'un homme illustre de mon pays, *qui est une chose bien rare.* » C'est pourquoi vous devez avoir la bonté de vous souvenir de lui.

Le cadre que nous nous efforçons de remplir de détails utiles pour l'histoire de la marine et pour celle des hommes qui se signalèrent par de bons services et de belles actions, ne sera pas assez large pour que nous y fassions figurer M. de Fricambault, après l'année 1688 qui bornera notre carrière; qu'il nous soit permis de résumer en peu de lignes sa vie militaire. La recommandation de M. de Vauban n'eut point d'effet pour lui, au moins immédiatement; le 1[er] janvier 1692, il fit un pas dans l'avancement, et devint capitaine de galiote, — il s'agit de ces galiotes à bombes que nous verrons bientôt figurer dans la flotte française. — Un an après, jour pour jour, il eut une commission de capitaine de vaisseau. Le 3 avril 1693, à la première promotion de chevaliers de Saint-Louis, faite par le Roi qui venait de créer l'ordre, il reçut la croix, fort enviée, et le brevet d'une pension de 800 livres, qui, le 24 août 1699, fut portée à 1500 livres. Un registre des chevaliers de Saint-Louis, gardé aux Archives de la marine, note que M. de Fricambault était estropié d'une main [1]. Nous savons dans quelle occasion il mourut : ce fut à Vigo. M. le comte de Château-Renault, Vice-Amiral du Levant depuis la mort du comte de Tourville (1701), avec une escadre considérable de vaisseaux français, jointe à une escadre espagnole, ramenait en Europe la flotte des galions d'Espagne, lorsque, près d'atterrir, il apprit, par un navire olonnais capturé, qu'une forte armée anglo-batave tenait la mer sur les côtes d'Espagne et de Portugal et attendait probablement la flotte des galions. Cadix était le port que l'armée hispano-française devait aller chercher, comme celui où les galions allaient toujours aborder, mais il n'y fallait pas songer pour le moment. M. de Château-Renault se trouvait très au nord de l'Espagne, et sa pensée fut d'aller se réfugier dans le port de Brest. L'Amiral espagnol et son conseil s'opposèrent à ce projet et déclarèrent vouloir aller à Vigo, dont la baie et la rivière pouvaient recevoir tout le convoi. Le Vice-Amiral de France fut contraint de se rendre et entra dans Vigo [2]. Il mouilla les galions loin,

[1] M. Edme-Élie de Fricambault avait perdu une main, le 20 août 1691, dans le combat soutenu par le vaisseau l'*Heureux*, sous les ordres de M. des Francs, contre un bâtiment hollandais de 56 canons, combat qui finit par l'incendie du hollandais, dont une partie de l'équipage fut noyée, et l'autre, au nombre de 107 hommes, fut sauvée par les embarcations de l'*Heureux*.

[2] M. Eugène Sue dit que M. de Château-Renault ayant été chargé « d'aller au-devant de la flotte du Mexique pour la convoyer, s'acquitta de cette mission avec succès et la conduisit, *suivant les ordres qu'il avait reçus de la Cour, en Galice, au*

au fond de la rivière, et les couvrit par une ligne de vaisseaux de guerre, pendant qu'on munissait de canons une batterie à l'entrée du port et qu'on mettait sous les armes une milice espagnole, peu aguerrie et d'ailleurs peu nombreuse; pendant aussi qu'*on évacuait sur l'intérieur de l'Espagne l'or des galions,* que s'obstinent toujours à vouloir repêcher ceux qui ne veulent pas croire à la vérité des lettres de M. de Château-Renault. Pour défendre la première ligne des vaisseaux, on établit une estacade flottante, composée de mâts, de chaînes, de câbles, et soutenue par des tonneaux vides. Entré dans la rivière le 27 septembre 1702, le Vice-Amiral était prêt, autant qu'il pouvait l'être, à recevoir l'ennemi qu'on signala le 20 octobre, et qui ne parut devant Vigo que le 23, au point du jour. Deux vaisseaux, l'*Espérance* et le *Bourbon,* commandés par de braves officiers, MM. le comte de la Galissonière et de Nesmond, placés aux deux extrémités de l'estacade pour en interdire l'approche, firent le premier feu, se battirent énergiquement, mais ne purent empêcher que l'estacade, rempart impuissant contre de grands vaisseaux que poussait violemment un vent fort secondant la marée, ne fût rompue. Le combat devint alors général, ardent et acharné; il dura deux heures. Le *Fort,* que montait M. le Vice-Amiral, l'*Oriflamme,* commandé par M. E.-É. de Fricambault, le *Prudent,* dont était capitaine M. de Chamillart, et le *Solide,* où commandait M. de Champmeslin, étant en première ligne avec l'Amiral espagnol, eurent la plus grande part à l'action. Mais M. de Château-Renault

» *port de Vigo.* » La Cour n'avait pas donné cet ordre, mais bien celui de conduire les galions à leur port ordinaire. Dans une lettre conservée aux Archives de la Marine, le Vice-Amiral raconte comment il eut la main forcée par l'Amiral espagnol, quand son intention était d'aller à Brest (Campagnes, 1702). M. Henri Martin dit (*Histoire de France*) que *le Conseil de Castille* refusa à M. de Château-Renault l'autorisation de conduire les galions en France; le Conseil de Castille ne fut pour rien dans la détermination que prit le général français. La chose fut débattue à la mer; l'Amiral espagnol dit qu'il devait soumettre aux officiers composant son conseil de guerre la proposition de l'Amiral français, et qu'il répondrait le lendemain. Le lendemain, sa réponse fut que son conseil était d'avis d'entrer dans la rivière de Vigo. Les protestations de M. de Château-Renault n'y purent rien, et l'obstination des Espagnols fut cause du cruel événement qui coûta bien cher à l'Espagne et à la France, non que tout ce que portaient les galions fût pris par les Anglais, car on avait évacué sur le centre de l'Espagne une partie des riches cargaisons venant de Vera-Cruz; mais le matériel flottant, pris ou détruit, fut une perte considérable pour les deux couronnes. Quinze ou seize mille piastres appartenant à la France furent aussi perdues, pillées par des Espagnols quand M. de Gastines les faisait porter dans l'intérieur. (Documents de la Marine.)

vit bientôt qu'il ne pouvait espérer de résister au nombre et à la force des Anglais et de leurs associés les Hollandais; il envoya l'ordre à tous les capitaines d'évacuer leurs vaisseaux et de porter à terre tous leurs équipages, ne laissant en partant qu'un petit nombre d'hommes pour mettre le feu aux navires. Cet ordre fut exécuté; personne ne resta sur les bâtiments que gagnait l'incendie; un seul homme ne put ou ne voulut pas se sauver, M. de Fricambault, qui sauta avec l'*Oriflamme* quand le feu eut gagné sa soute aux poudres. Mort généreuse ou malheureuse, qui fut d'autant plus remarquable qu'elle fut unique dans l'escadre française, — nous n'oublions pas, bien entendu, les morts faits pendant le combat. — M. de Fricambault fut vivement regretté par M. de Château-Renault. Sa perte ajouta à la douleur que ressentit la marine d'un désastre qui lui coûta quatorze vaisseaux et un brûlot. Ces quinze navires ne furent pas tous brûlés, six seulement périrent par l'incendie : le *Fort*, l'*Oriflamme*, le *Prudent*, le *Solide*, la *Dauphine*, qu'avait amenée M. du Plessis-Liancourt, et le *Favori*, brûlot, qui s'accrocha au Vice-Amiral rouge de l'escadre anglaise. Six vaisseaux furent pris : le *Ferme*, l'*Assuré*, le *Modéré*, le *Bourbon*, le *Prompt* et le *Triton*; quatre s'échouèrent et coulèrent bas : l'*Espérance*, le *Volontaire*, la *Sirène* et le *Superbe*. Le *Solide* communiqua l'incendie au Contre-Amiral d'Espagne et à la *Dauphine*; l'Amiral espagnol brûla son vaisseau pour ne pas le laisser aux mains des Anglais.

= Retournons en arrière sans trop nous excuser pourtant d'avoir fait en avant un pas de vingt-deux années, qui nous a permis de donner sur la triste affaire de Vigo des renseignements certains qui ne se trouvent guère ailleurs qu'ici.

M. Colbert et M. de Seignelay, pour obéir aux volontés pressantes du Roi sur le chapitre des conversions des protestants, multipliaient, en 1679 et au commencement de 1680, les ordres aux Intendants qui, par des promesses de gratifications, d'avancements et de pensions, et aussi par la crainte qu'éprouvaient les officiers de la « religion prétendue réformée », — comme on disait, — de perdre leurs emplois, obtenaient quelques retours à l'Église romaine. Mais ils agissaient avec modération. Ils déclaraient bien que ceux des récalcitrants qui, dans trois mois, n'auraient pas renié Calvin et ses doctrines seraient privés de leurs grades; ces menaces n'étaient guère suivies d'effet, car en 1681, 1682 et même plus tard, on voit des capitaines, des lieutenants et des enseignes, menacés

en 1679 et 1680, encore sur l'état et figurant dans les équipages des vaisseaux. On écrivait à M. de Demuin, Intendant de Rochefort, qu'il « ne sauroit trop s'appliquer aux conversions », mais on ajoutait qu'il devait « prendre garde qu'en donnant » pour les emplois, « la préférence aux catholiques, le service n'en souffrît, et » observer de ne les préférer que lorsque leur capacité étoit *à peu » près égale à celle des matelots et officiers de la R. P. R.* » On aspirait à conquérir les protestants, mais on ne voulait pas affaiblir les états-majors; modération politique.

Du Quesne était un des hommes éminents par leur mérite, leurs charges ou leurs services, dont la conquête tentait le plus le Roi. M. Colbert avait fait maintes tentatives sur l'esprit du Dieppois pour le persuader d'entrer dans l'Église romaine; il n'avait rien obtenu. Louis XIV ou son Ministre pria-t-il Bossuet d'essayer de convertir Du Quesne; ou bien, poussé par ce zèle ardent qu'il mettait à toutes les choses qui touchaient à la foi, Bossuet alla-t-il droit à Du Quesne pour lui montrer, à côté des avantages terrestres que lui offrait sa conversion, le péril que courait son âme s'il ne cédait pas aux raisons que le Prélat regardait consciencieusement comme absolument vraies? Voilà ce que nous ne saurions décider. Ce qui est certain, c'est que Du Quesne eut au moins un entretien avec Bossuet : il est difficile de dire précisément à quelle époque; mais nous sommes porté à croire que ce fut en 1679, pendant le long séjour que le Lieutenant général fit à Paris. Le 1er février 1680, M. Colbert ayant dit à celui-ci : « J'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous » m'avez écrite le 20e du mois dernier; Sa Majesté est satisfaite des » services que vous lui rendez, et *vous pourriez vous attendre à toutes » les grâces auxquelles vous pouvez prétendre,* SI LES EXCLUSIONS QUE » VOUS VOUS DONNEZ *n'empêchoient Sa Majesté de vous en faire de plus » grandes,* auxquelles je souhaiterois bien, je vous assure, de vous » voir parvenir. » (Arch. de la Marine; Dépêches, 1680, folio 63.) Du Quesne répondit, mais seulement le 20 février, ayant voulu sans doute réfléchir avant de se prononcer :

« Monseigneur, j'ay reçeu la lettre que vous m'aués fait l'honneur » de m'écrire le 1er de ce mois, où vous me dites que, sans les exclu» sions que je me donne, je recevrois des grâces du Roy au delà de » mes prétentions.

« Je croyois que puisqu'après avoir exposé les principaux articles « de ma religion à M. l'évêque de Condon (*sic*), il les a approuvés

» comme estant d'une doctrine chrétienne et conforme aux bonnes » mœurs, et que le seul deffaut qu'il y trouve est seulement que je » n'en crois pas assez, cela ne devroit pas, ce me semble, m'avoir » attiré ces exclusions ; et, sans blesser le respect que je vous dois, » l'on pourroit dire qu'il y a aussi bien scandale pris que scandale » donné ; et puisque c'est le commandement du Seigneur de rendre » à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à » Dieu, César, sans doute, ne trouvera pas mauvais qu'en luy ren- » dant religieusement ce qui luy est dû, l'on rende aussy à Dieu ce » qui lui appartient. Et vous, Monseigneur, qui estes zélé pour la » gloire du Roy, considérez, s'il vous plaist, que rien n'est plus » capable de l'augmenter et faire cognoistre sa générosité à toute la » terre que le surcroît des grâces que Sa Majesté fait à ceux qui la » servent bien, et cela même fortifie le zèle que ses sujets ont pour » son service. — Je suis avec beaucoup de respect, Monseigneur, » votre très-humble et très-obéissant serviteur, DU QUESNE. »

Cette lettre remarquable [1], dont la signature seule est autographe, et dont le corps nous paraît être de la main de M. Henri Du Quesne, ne donnait point à M. Colbert d'espérance pour l'avenir. Il est probable que Bossuet, évêque de Condom ou de Meaux, ne se tint pas pour battu et qu'il recommença ses instances lorsque Du Quesne reparut à la Cour; efforts inutiles, éloquence perdue ! Du Quesne persista dans sa foi, persuadé qu'il en croyait assez, quoi qu'en pensât M. de Condom.

═ Le 4 février 1680 on décida à Saint-Germain l'armement d'une escadre que commanderait Du Quesne ; elle serait composée ainsi : le *Florissant,* — à la demande du Lieutenant général, il fut remplacé par le *Saint-Esprit;* — le *Ferme*, donné au marquis d'Amfreville, Chef d'escadre, qui devait avoir sous lui comme capitaines MM. d'Aligre, de Roussel et de Champigny ; le *Fortuné,* capitaines, MM. Saint-Aubin d'Infreville, Des Francs et de Ferville ; l'*Heureux*, mené par MM. de Saint-Amans, de Salampart et de La Roque-Persin ; la *Bien-Aimée,* frégate légère, capitaine, M. Colbert de Saint-Marc ; l'*Espion,* brûlot, confié au brave Honnorat ; enfin l'*Avenant,* flûte conduite par le capitaine Faure. (Ordres du Roi, 1680 ; Arch. de la Marine.)

Si les autres vaisseaux avaient trois capitaines, le *Saint-Esprit*

[1] Nous l'avons publiée, pour la première fois, page 1022 de notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Nous la communiquâmes, il y a plusieurs années, à M. Floquet, qui s'occupait alors d'une *Histoire de Bossuet*.

était encore mieux partagé. Outre Du Quesne, premier capitaine, il avait M. de La Motte, second capitaine, M. du Chalard, capitaine en troisième, et enfin M. Du Quesne-Guiton, quatrième capitaine. (Ordres du Roi, et lett. de M. de Saint-Geniès à M. Cabart de Villermont, Bibl. Nat., Ms. Dangeau.) On multipliait ainsi les capitaines, — et l'on fit souvent de même pour les lieutenants et les enseignes, — afin que les officiers allassent le plus souvent possible à la mer pour perfectionner leur éducation maritime ; système excellent, qui fit de très-bons capitaines et en grand nombre.

Du Quesne, avant de s'embarquer, se rendit à Port-Vendres pour étudier la question qui lui avait été soumise par M. Colbert. Quand il eut fini son examen, il pensa pouvoir aller à Paris, et, le 30 mars, écrivit à M. de Seignelay que telle était son intention. Par deux lettres datées des 8 et 15 du mois d'avril, M. de Seignelay lui ordonna de retourner à Toulon, les vaisseaux qu'il devait commander pouvant être prêts à faire voile à la fin du mois. Il s'était mis en route sans tenir trop de compte de la première lettre du Ministre, et il reçut la seconde à Lyon, où probablement elle lui fut envoyée de Toulon. Le 23 avril, il y répondit de Lyon que, par des lettres du 12 avril qu'il avait reçues, il avait appris que les vaisseaux seraient prêts seulement dans le courant du mois de mai, bien qu'on y travaillât avec toute la diligence possible.

« J'aurois eu le temps, suivant la permission de la part du Roy que vous m'en avez donnée par votre dépêche du 8 janvier dernier, de venir rendre compte à Sa Majesté des observations que j'aurois faites sur les ouvrages à exécuter au Port-Vendres, et de plus *j'aurois, en trois jours, terminé mes affaires particulières et changé l'état ruineux où je les ai laissées en partant de Paris suivant vos ordres pour faire le voyage de Toulon* au commencement du mois d'octobre de l'année dernière. Cependant, Monseigneur, quelque préjudice qu'en reçoivent mes affaires, je vais obéir et reprendre la route de Toulon, bien persuadé que vous appuyerez de votre protection les sollicitations qui vous seront faites » (par madame Du Quesne sans doute) « en faveur de mes intérêts. »

Quant aux travaux à faire à Port-Vendres, Du Quesne ajoutait qu'il allait faire un Mémoire « même dans le bateau, en s'embar- » quant sur le Rhône » et qu'il l'enverrait en Cour « en arrivant à » Valence, avant que d'aller à Saint-Gervais pour voir l'épreuve des » canons ». Il finissait en suppliant M. de Seignelay de se rappeler « l'ordonnance qu'il lui a promise pour le voyage de Provence » (en octobre 1679) « et la gratification de Sa Majesté pour les

dépenses extraordinaires de celui de Port-Vendres, en même temps que « le mémoire et certificat du sieur Arnoul » de ce qu'il lui retint de son état-major, pendant la campagne ès mers de Sicile « et que » le Ministre lui promit » dans le temps de lui faire payer par le Roi. « J'attends, dit-il, les effets de votre promesse, *en ayant extrême-» ment besoin pour acquitter mes dettes avant mon embarquement* ».

Dans sa lettre du 8 avril 1680, M. de Seignelay avait averti Du Quesne qu'il ferait « mal sa cour » de venir à Paris, à présent, où d'ailleurs il ne le trouverait pas, lui Seignelay, devant partir dans peu de jours pour un voyage qui pouvait durer plus d'un mois. M. de Seignelay allait à Blaye, où M. de Tourville, son mystérieux correspondant, qu'il s'attachait chaque jour davantage, avait ordre de se trouver le 6 avril. (Lettre de M. de Seignelay à M. de Demuin, 14 avril.) De son côté, M. Colbert écrivait à Du Quesne :

« Il eût été impossible que vous fussiez venu ici et que vous eussiez eu assez de temps pour rendre compte au Roi de tout ce que vous avez vu au Port-Vendres, faire tout ce que vous eussiez eu à faire pour vos affaires domestiques et vous rendre à Toulon pour vous embarquer... Vous êtes assuré que *mon fils et moi nous vous donnerons toutes les assistances dont vous aurez besoin pour vos affaires domestiques, lorsqu'on nous en parlera.* Ne songez qu'à bien faire, et *tâchez de rencontrer les galères d'Espagne pour les obliger à saluer les pavillons inférieurs du Roi*, et au surplus exécutez ponctuellement tout ce qui est contenu dans votre instruction. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 20 avril 1680.)

= Trois escadres avaient été envoyées à la mer ou s'apprêtaient à y aller, la première sous les ordres du chevalier de Valbelle, la seconde sous le commandement de M. de Château-Renault, la troisième enfin sous celui de M. le comte d'Estrées, à qui n'avait fait aucun tort apparemment son affaire des îles d'Avès. On le renvoyait en Amérique! Les campagnes dans ce pays-là lui revenaient de droit, cela semblait être convenu. Une flotte espagnole, au mépris du traité de paix, avait enlevé, dans le golfe du Mexique, un navire français; les plaintes du capitaine étaient arrivées en France, et le Roi, qui tenait au respect des conventions faites avec lui, avait ordonné l'armement à Rochefort de trois vaisseaux, trois frégates, une barque et un brûlot, pour châtier les Espagnols.

M. d'Estrées, avant de se rendre en Amérique, devait participer avec MM. de Château-Renault et de Valbelle à l'exécution d'un plan à laquelle, de son côté, travaillerait Du Quesne, dont la part était la plus considérable. Poursuivre avec plus d'activité encore que par le

passé la guerre faite aux Barbaresques : Salétins, Algériens et Tripolitains, c'est ce qu'on voulait que fissent ensemble ou séparément le Vice-Amiral, le Lieutenant général et les deux Chefs d'escadre à qui l'on remettait l'honneur du pavillon et des armes de France sur l'une et l'autre mers. L'escadre donnée à M. d'Estrées — qui l'aurait voulu plus considérable — (Lettre de M. de Seignelay à M. d'Estrées, 8 mars 1680), était composée ainsi : l'*Excellent,* de 60 canons, sur lequel le Vice-Amiral allait mettre son pavillon ; le *Hasardeux,* de 44 canons, monté par M. Jean Gabaret, Chef d'escadre ; les *Jeux,* de 40 canons, capitaine, M. le marquis de Villette ; la *Diligente,* frégate de 26 canons, commandée par M. Thomas-Claude Renard de Fuschamberg, marquis d'Amblimont ; le *Marin,* frégate de 26 canons, capitaine, le chevalier de Flacourt ; la *Tempête,* aussi frégate, capitaine, M. de Brèvedent ; la *Belle,* barque, capitaine, M. de Quinci ; le *Brutal,* brûlot mené par le chevalier de La Borde ; le *Dromadaire,* flûte, capitaine, M. La Vilaine. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, vol. 48, fol. 97.)

M. d'Estrées quitta Rochefort le 30 mars 1680, et fit voile pour se rendre à Salé ; mais la tempête le força de relâcher dans le Tage. Il y trouva les vaisseaux de M. de Château-Renault, qui avaient plus ou moins souffert des violences du vent. L'escadre de M. de Château-Renault avait été dispersée et ne rallia le pavillon de M. d'Estrées que vers le 20 mai. Elle comptait deux vaisseaux, trois frégates ou vaisseaux du cinquième rang et un brûlot, à savoir : le *Français,* du quatrième rang, que montait M. de Château-Renault ; l'*Hercule,* commandé par M. de Langeron ; la *Mutine,* capitaine, le chevalier de Rosmadec ; la *Fée,* capitaine, M. de Relingue ; l'*Éveillée,* capitaine, M. de Montbron ; le *Périlleux* (devenu brûlot), capitaine, M. de Longchamps. L'*Hercule,* la *Mutine* et l'*Éveillée* avaient été détachés par le Chef d'escadre, pendant la route de Rochefort à la côte de Portugal, pour courir sus à quelques corsaires de Salé, qui leur échappèrent, à la faveur des rames dont étaient munis ces forbans. A ce moment la mer était calme et le vent mou. MM. d'Estrées et de Château-Renault regrettaient vivement qu'à Brest on n'eût pas donné aux frégates de l'escadre des avirons de galères, longues rames utiles pendant les calmes. (Lettre du comte d'Estrées à M. de Seignelay, 22 mai 1680 ; à Sainte-Catherine dans le Tage. Arch. de la Marine, et *Mémoires* de M. de Villette, p. 181.)

M. de Château-Renault sortit de la rivière de Lisbonne, le

20 avril, et prit la route de Salé, où le Vice-Amiral ne put le suivre, la saison étant trop avancée. M. d'Estrées partit de la rade devant Cascaye, le 25 mai 1680, par un vent contraire, cause d'un incident qui, heureusement, n'eut pas de suites fâcheuses. Le vaisseau les *Jeux* ayant manqué un virement de bord, le calme et le courant le poussèrent vers les Cachopes, roches où il aurait touché et sur lesquelles il se serait ouvert peut-être, si les perroquets mis à propos par ordre de M. de Villette, et recueillant une légère brise haute, ne lui eussent fait franchir la passe où il était engagé, à l'abri du fort Saint-Julien. (*Mémoires* de M. de Villette, p. 53.) M. d'Estrées arriva à la Martinique le 24 juin, d'où il fit voile pour découvrir l'Armadilla, cause de son voyage. Le Chef de cette escadre, averti de l'arrivée des Français dans les mers des Antilles, eut l'art de se faire chercher et d'échapper à la rencontre d'un ennemi redoutable; il se retira à la Vera-Cruz. M. le Vice-Amiral revint en France, et dans les derniers jours de février 1681 mouilla sur la rade de la Rochelle[1].

M. de Valbelle, avec les vaisseaux le *Parfait*, qu'il montait, le *Hardi*, qui avait pour capitaine M. de La Porte; la *Sirène*, commandée par M. de Montreuil de Sébeville, et la *Frégate-Royale*, aux ordres de M. Des Gouttes, était allé établir sa croisière sur la côte d'Afrique, allant d'Alger à Tripoli et de Tripoli à Alger. Il serra de si près la terre qu'aucun navire corsaire de ces régences ne put sortir d'un de leurs ports ou y entrer, navigation d'autant plus méritoire qu'elle était difficile, étant faite pendant les mois de février et de mars, où règnent des vents violents qui battent en côte et rendent dangereuse l'approche du rivage africain.

Deux instructions envoyées à Du Quesne (28 mars et 21 avril 1680) lui prescrivaient : la première, d'aller avec sept vaisseaux d'abord à Tripoli pour se faire voir et empêcher les corsaires tripolitains de sortir, puis, après quelques jours passés dans cette croisière, de se rendre dans l'Archipel et d'aller savoir à Smyrne si des marchands français étaient là attendant une escorte pour revenir en

[1] Bien que M. le Vice-Amiral n'eût pu satisfaire au principal désir du Roi dans la défaite des Espagnols, la campagne ne fut pas sans intérêt. M. d'Estrées en a raconté les divers incidents dans douze lettres ou mémoires adressés à M. de Seignelay. M. Monmerqué a imprimé ces pièces à la suite des Mémoires du marquis de Villette. Nous ne pourrions ni les publier ici à notre tour, ni en donner la substance; l'espace nous manque, et nous engageons les lecteurs curieux de détails que nous sommes obligé d'omettre, de recourir aux Mémoires dont M. Monmerqué se fit l'éditeur en 1844.

France. Le Roi comptait que la présence de cette escadre à Smyrne contraindrait la Porte Ottomane à accorder à l'Ambassadeur de Sa Majesté les honneurs du *sopha*, que le Grand Vizir s'obstinait à lui refuser[1]. Par la seconde instruction, il était ordonné à Du Quesne de travailler à enfermer dans leurs ports les galères d'Espagne, celles de Gênes, que commandait un Doria (le duc de Tursi), celles qui pouvaient être à Cagliari, à Carthagène ou à Naples, ou, si elles étaient à la mer, d'empêcher leur jonction, et, dans le cas où il les rencontrerait, de leur demander le salut et de l'obtenir par la force des armes, si elles s'avisaient de le refuser. C'était bien des choses à mener à fin; mais le Roi voulait que « le sieur Du Quesne » employât « tout ce que sa longue expérience et sa capacité lui » donnaient « de connoissance dans la navigation pour parvenir à ces fins ».

Les choses n'allaient pas aussi vite qu'on l'avait pensé à Saint-Germain. L'escadre de Du Quesne ne put être prête que dans les premiers jours du mois de juin. En attendant, notre Lieutenant général entretenait avec M. Colbert une correspondance, au chapitre de ses intérêts. Nous l'avons vu plus haut les recommander chaudement au Ministre (10 avril), et nous avons publié le passage de la réponse de celui-ci, qui donne à Du Quesne l'assurance que M. Colbert et son fils l'assisteront dans tout ce qui intéressera ses « affaires domestiques, lorsqu'on » leur « en parlera » (p. 365). Du Quesne accusa réception de cette lettre, le 10 mai, en insistant sur ses services et ses besoins. « Considérez un peu, s'il vous plaît, le long » temps qu'il y a que je travaille avec action sous vos ordres *pour* » *acquérir de la gloire à la marine;* c'est vous qui en avez fait remar- » quer au Roy les plus considérables endroits. De grâce, Monsei- » gneur, ne les oubliez pas, afin qu'ils vous engagent à la protection » de ma famille, pendant que je continue mes services et par terre » et par mer pour vous complaire et à Monseigneur le marquis de » Seignelay, qui n'a pas laissé de m'oublier quand il m'a adressé un » contre-ordre pour retourner à Toulon, m'y embarquer, *sans m'avoir* » *fait payer mon voyage de Provence ni la gratification du Roi qu'il a* » *bien voulu me promettre pour celui de Port-Vendres et de Saint-Ger-* » *vais*. De quel fonds a-t-il pu croire que j'aie pu faire cette dépense » extraordinaire, pour laquelle *j'ai été obligé de me servir du fonds de*

[1] Nous avons donné tous les détails de l'affaire du *Sopha*, ci-dessus, pages 20 et suivantes.

» *mon armement,* ayant prétendu le remplacer par celui de mes » voyages et gratification promise... Souvenez-vous de grâce de la » réponse favorable que vous me fîtes, en me disant que vous porte- » riez le Roi à me donner de quoi subsister avec honneur. »

Il est vraiment triste de voir un vieil officier, un des plus éminents, disons le plus éminent du corps de la marine, obligé de descendre à la prière afin d'obtenir le juste remboursement des sommes qu'il a dépensées pour le service de l'État, et une gratification que le prince lui a fait promettre solennellement pour un travail bien plus du ressort d'un ingénieur que d'un capitaine de mer. Il n'est pas moins douloureux de voir un général qui doit l'exemple à tous ses inférieurs, employer l'argent destiné à payer les dépenses de l'armement de son vaisseau, à des frais de voyage, étant si près de ses pièces, comme on dit, par sa fortune délabrée, qu'il ne put faire crédit au Roi de quelques deux ou trois cents livres. Ce passage de la lettre de Du Quesne dut frapper M. Colbert d'une façon pénible. Il pressait le commandant de l'escadre de partir, se plaignait du peu de hâte qu'on apportait à l'armement des vaisseaux, et il apprenait par le coupable lui-même — était-ce bien un coupable? — que le fonds destiné au *Saint-Esprit* avait été appliqué à un tout autre usage! M. Colbert s'empressa-t-il d'acquitter sa promesse? Nous ne le voyons pas, mais nous devons penser qu'il ne laissa point partir Du Quesne sans l'avoir muni d'un peu plus d'argent qu'il n'en devait recevoir pour son traitement, sa pension et sa table. Nous soupçonnons que M. Colbert fut pris d'un peu de mauvaise humeur en lisant la lettre du premier capitaine du *Saint-Esprit*, et il nous semble que cette humeur durait encore lorsqu'il écrivit ceci à M. de Vauvré :

« La prétention que le sieur Du Quesne a que, quelque vaisseau qu'il monte, on lui doit fournir la même quantité d'agrès et munitions que s'il montoit un vaisseau du premier rang, est d'autant plus mal fondée que, lorsque Sa Majesté a fait le règlement du 10 février 1674, Elle n'a pas prétendu régler les quantités des agrès et rechanges à fournir, par le rang et la qualité de ceux qui commandent ses vaisseaux, mais par le besoin que ces vaisseaux en avoient, suivant leur grandeur. Ledit sieur de Vauvré observera donc » (il avait cédé, le pauvre Intendant!), « dans la conduite qu'il tiendra à l'égard dudit sieur Du Quesne, de suivre ses avis, comme d'un homme habile et consommé dans ce qui concerne la marine » (cette phrase sert ordinairement de passe-port à un reproche adressé à Du Quesne, ou à un Intendant à propos de Du Quesne), « lorsqu'il ne propose rien de contraire à ce qui a été réglé par Sa Majesté; mais lorsqu'il se dispense

de l'exécution des ordonnances et règlements de marine, il ne doit jamais y consentir qu'après en avoir informé Sa Majesté et reçu ses ordres à ce sujet. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1680.)

Du Quesne était parti, le 18 ou 19 juin, pourvu de tout ce qu'il avait obtenu pour son vaisseau de la complaisance de M. de Vauvré, et si les observations du Ministre, justes au fond, mais peut-être un peu sévères, devaient lui être communiquées par l'Intendant, comme un avis pour l'avenir, ce ne serait qu'à son retour, et alors il n'en tiendrait probablement pas plus de compte qu'il n'avait tenu compte dans le passé d'avertissements analogues. Espérer réformer Du Quesne en ce qui était de ses exigences, c'était une prétention que sans doute n'avait pas M. Colbert; mais il protestait pour l'honneur des ordonnances et des règlements qu'il avait faits et que Du Quesne respectait un peu moins que ses camarades, qui ne les respectaient guère.

Après avoir montré son pavillon dans le golfe de Naples, qu'il trouva vide de galères, après avoir paru à Port-Farine, d'où il écrivit le 28 juillet, et avoir passé à Palerme, à Cagliari et à la Goulette, ce qu'il annonça par une lettre du 17 août, Du Quesne se rendit à Tripoli. Il arriva le 25 août, et célébra la fête du Roi « par des coups de canon, suivant la coutume des vaisseaux de Sa Majesté ». Le lendemain, un coup de vent le força, au lieu de mouiller devant la ville, de fuir à l'Est, l'espace de plus de soixante lieues. La tempête apaisée, le 29, l'escadre jeta l'ancre dans la baie de Tripoli. Un certain Jacques Martin, patron d'une barque, avait dit à Toulon, au mois d'avril, que le Pacha, gouverneur de la ville, lui ayant demandé s'il était vrai que l'on armait en France vingt vaisseaux et trente galères pour faire la guerre aux Tripolitains, il avait répondu que la nouvelle était vraie; sur quoi le Pacha avait répliqué : « Il » n'est pas besoin d'une si grande armée; il suffiroit de quatre vais» seaux, avec ordre de faire la paix. » C'était sur la foi de ce propos que l'escadre de Du Quesne était allée à Tripoli. M. de Chaumont, major de la marine, fut envoyé au Bey pour lui annoncer l'arrivée des vaisseaux français et lui demander s'il était dans « le même sen» timent qu'il avait témoigné pour la paix » par la bouche du Pacha. Le Bey parut fort surpris de ce discours, auquel il répondit qu'il n'avait point entendu parler du patron Jacques Martin; que le Pacha ne commandait point dans la Régence, mais lui Bey; que quant à la paix, il n'était pas en son pouvoir de la faire seul, qu'il lui fal-

lait l'assentiment de la milice, et que tous les membres en étaient alors à la mer sur les navires de guerre du pays; enfin que si l'on voulait revenir dans trois mois on aviserait. Cette « réponse froide » et négligente, pleine de mépris », suivant l'expression de Du Quesne, « confirmoit bien les sentiments de ces corsaires ». Le Consul anglais, résidant à Tripoli, se montra « plus ennemi des Français que les corsaires eux-mêmes », ce qui indigna Du Quesne. Dans des lettres que cet agent écrivit en Italie et qu'on intercepta, il dit que « les vaisseaux du Roi avoient été *demander* la paix à Tri- » poli et *qu'on s'y étoit moqué d'eux.* » On reconnaît ici l'ancienne bienveillance anglaise à notre égard.

Du Quesne, ne voyant aucun bâtiment tripolitain dans le port, partit le 30 août, pendant la nuit, et alla croiser vers le cap Matapan et Cérigo. Le vent le porta jusqu'à Zante. Il rencontra ensuite vers les îles Sapience deux navires qu'il crut corsaires « à leur ma- » nœuvre et à leur bannière rouge et ronde par le battant », c'est-à-dire, à leur pavillon rouge, aux angles extérieurs arrondis. Traqués par le *Saint-Esprit,* le *Ferme,* l'*Heureux,* le *Fortuné* et la petite frégate, ils se rendirent. C'étaient deux tripolitains servant au commerce particulier que faisaient le Pacha et le Kiaïa de Tripoli. Leurs équipages étaient turcs, bien qu'ils eussent « le toupet sur la tête ». Un d'eux se donnait pour habitant de Zante et « affranchi sortant d'escla- » vitude », comme le dit Du Quesne. Le commerce de Marseille demanda la restitution de ces deux navires « pour ne pas porter préju- » dice au commerce des sujets de Sa Majesté. » (Lettre à M. de Vauvré, 9 novembre 1680.)

L'escadre se rendit à Tunis, d'où le Lieutenant général écrivit au marquis de Seignelay la lettre qui nous a fourni les quelques détails que nous avons donnés (1er-23 octobre [1]). Nous ne quitterons pas

[1] Cette lettre fort longue, et que pour cette raison nous ne pouvons reproduire en son entier, appartint aux Archives de la Marine. Elle en sortit nous ne savons à quelle époque; peut-être fut-ce au moment de la Révolution, où le dépôt des papiers de la marine fut confié à la garde des citoyens armés de Versailles, qui, manquant de bois pendant l'hiver, se chauffèrent avec des cartons et des liasses de documents. Peut-être alors un garde national intelligent sauva-t-il des flammes, en se l'appropriant, cette pièce intéressante. La lettre portant la double date : « De la baye de Thunis, ce 1er octobre 1680 », et : « Du golfe de Palme, ce 23 octobre 1680 », a quatorze pages in-folio; elle n'est autographe que par la signature et deux lignes de Du Quesne. Annoncée dans le catalogue d'une vente d'autographes faite en janvier et février 1845, elle fut mise sur table le 3 février 1845, et acquise, au prix de cent un francs, par M. le vicomte Du Quesne, alors capitaine de corvette, brave et brillant

ce document sans lui emprunter un passage dont l'impression fut sérieuse sur l'esprit de Louis XIV, car l'opinion qui y est exprimée trouva sa satisfaction dans la campagne qu'on fit plus tard contre Alger. Du Quesne, demandant avec instance la permission d'aller en Cour pour informer le Ministre de « beaucoup de circonstances » qu'il estimait devoir être observées si l'on voulait obliger les Tripolitains à la paix, ajoutait :

« Je tiendray toujours à grand honneur d'y être employé; mais, Monseigneur, je vous demanderai en grâce qu'il y ait lieu d'espérer que le Roi y sera servi avec succès et satisfaction; car, en vérité, ces médiocres tentatives ne font qu'enorgueillir ces corsaires et font déshonneur à la marine, et la dépense que l'on fera de la manière que l'on a fait jusques à présent contre Tripoli et Alger seroit à mon avis mieux employée ailleurs... »

Ici se montre en son jour le sens droit de Du Quesne. Il n'ose point blâmer ouvertement ce système des escadrilles de trois, quatre ou cinq vaisseaux, « qui n'a rien produit »; mais il fait assez comprendre quelle est son opinion à ce sujet. Il voudrait de fortes escadres, des démonstrations sérieuses, des entreprises grandement conçues et menées avec l'énergie qui prépare et assure le succès; sans imposer son opinion, mais en la présentant dans toute sa sincérité, il conseille de substituer aux petits armements des armements capables, par la peur qu'ils inspireraient, ou par la force qu'ils déploieraient, de contraindre les Barbaresques à tenir aux traités faits avec eux. L'honneur de la marine y est attaché, et l'honneur de la marine touche vivement son patriotisme.

Dans sa lettre, revenant à une idée qu'il avait plus d'une fois exprimée, et qu'on avait condamnée chez lui, Du Quesne parlait loyalement ainsi :

« Je suis encore obligé de vous dire, Monseigneur, qu'en cas que Sa Majesté fasse armer de ses vaisseaux l'année prochaine, il est de la nécessité de son service de conserver la soldatesque qui est sur cette escadre. Elle est belle et bonne, aguerrie à la mer et au biscuit, et je ne crois pas qu'il y en ait cinq de cent à rebuter [1]. »

officier qui mourut Contre-Amiral. Cet original nous fut communiqué par notre ami, M. le vicomte Du Quesne, qui en fit faire une copie, laquelle appartient aujourd'hui aux Archives de la Marine (Registre Campagnes, 1680). Puisque nous avons nommé M. le vicomte Du Quesne, disons qu'il se nommait Joseph-Marie-Lazare, et que, né à la Havane le 16 décembre 1804, il mourut à la Havane, le 3 juillet 1854, commandant l'escadre des Antilles.

[1] Comme il arriva souvent, l'observation de Du Quesne ne fut point écoutée tout d'abord; mais elle porta son fruit un peu plus tard. En 1682, M. de Seignelay

Suivant les ordres qui lui en furent réitérés le 14 septembre, Du Quesne se rendit à Alger « pour convenir de la restitution des » esclaves français faits par les Algériens contre la bonne foi des » traités ». Il éprouva là que, n'ayant pas la force nécessaire pour contraindre le Dey et le Divan à accéder aux désirs de la France, il ne devait rien obtenir. Il revint à Toulon dans les derniers jours de novembre : il y trouva le congé que le Roi lui accordait, et dont il pouvait profiter aussitôt que serait fait le désarmement de ses vaisseaux. Il pressa cette opération, car il avait hâte d'être à Saint-Germain pour rendre compte de sa campagne à Louis XIV, à Paris pour voir M. Colbert et donner ses soins à « ses affaires domestiques », qu'il regardait comme en grand péril par ses longues absences. Madame Du Quesne y avait veillé, sans doute ; mais pour les rétablir il fallait son action incessante. Le 18 juin 1680, madame Gabrielle de Bernières, qui avait quitté la rue des Douze-Portes, où elle était logée en 1676 (acte du 29 septembre, chez Me Defresne, notaire), et était allée rue du Sépulcre (aujourd'hui rue du Dragon), avait pris à bail, pour trois ans, une maison de M. Jean Girard, architecte et entrepreneur des bâtiments du Roi et de Monsieur, demeurant rue Saint-Jacques. Ce bail, elle l'avait fait au nom de son mari et au sien propre, « en vertu de la procuration générale » que Du Quesne lui avait « passée pour toutes leurs affaires ». La maison qu'elle louait, qu'elle habitait déjà, et qui, sous la plume du notaire, prit le nom d'Hôtel, était « sise rue du Sépulcre, paroisse » Saint-Sulpice ». (Nous n'avons pu en connaître l'emplacement.) C'était « une grande maison à porte cochère, consistant en cour, » caves, écurie, remise de carrosse, petit jardin, cuisine, salle de » commun, entre-sol, lieux, appartenances et dépendances de ladite » maison, ainsi qu'elle se poursuit et comporte. » Le prix du loyer était « neuf cents livres tournois ». L'acte fut « fait et passé en l'hôtel » de ladite dame, l'an mil six cent quatre-vingt, le 18e jour de juin »,

écrivit à M. de Demuin, intendant de Rochefort : « Il faut avoir un corps de soldats toujours prêts à servir, afin d'éviter l'inconvénient des nouvelles levées et d'avoir des gens accoutumés à la mer et reconnus braves et capables de servir. » Le Roi a résolu, « outre les deux cents soldats entretenus comme gardiens » (des vaisseaux dans le port) « qui doivent former les compagnies, d'en entretenir encore le nombre de trois cents, auxquels il donnera la permission de s'en retourner chez eux pendant quatre mois de l'année, et qui seront payés de la demi-solde à raison de deux sous six deniers par jour ». On voit que la solde des « héros à cinq sous par jour » est déjà ancienne.

et signé : « Gabrielle de Bernière-Duquesne (*sic*), Girard. » (Minutes de Lemaistre, chez M. Defresne[1].)

Une des choses qui appelaient à Paris Abraham Du Quesne l'inquiétait un peu. Il n'avait pas fait encore la déclaration des terres qu'il possédait depuis longtemps en Bretagne, et les commissaires chargés de « la réformation du papier terrier » de cette province lui demandaient cette déclaration et réitéraient leurs demandes sans obtenir de réponse. Il pouvait être poursuivi s'il ne s'exécutait pas; il avait présenté requête au Conseil, et, le 5 juin, le Roi lui avait accordé un arrêt de surséance, son service le retenant dans le Levant. Mais, arrivant à Paris, tout prétexte cessait, et il fallait satisfaire aux injonctions des commissaires. C'était de quoi l'occuper pendant un certain temps; ce n'était cependant pas l'objet essentiel auquel il lui fallait s'attacher. L'emploi des deux cent mille livres que lui avait promis Louis XIV, et qui devaient servir à l'acquisition d'une propriété considérable, était au nombre de ses premiers soucis; et puis la Vice-Amirauté, qu'on tenait toujours suspendue devant ses yeux, et qu'il fallait gagner par une abjuration; que d'affaires! A la fin du mois de novembre, on lui paya six cents livres « pour les quinze » derniers jours dudit mois »; en 1681 seulement, on lui paya mille livres pour ses appointements du mois de décembre 1680. (Archives du contrôle du port de Toulon.)

Le 9 décembre 1680, M. de Seignelay écrivait à Du Quesne :

« J'ai appris, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 30e du mois passé, que vous êtes arrivé à Toulon avec tous les vaisseaux que vous commandez. J'ai été bien aise d'apprendre en même temps l'état auquel est votre santé; et, comme je ne doute point que vous ne partiez promptement pour venir ici, suivant la permission que le Roi vous en a donnée, j'attendrai que vous soyez arrivé pour vous entretenir de ce qu'il y aura à faire l'année prochaine dans la Méditerranée. »

Le 11 novembre, le Ministre avait écrit à M. de Vauvré, à propos du futur retour de Du Quesne :

« A l'égard de ce que vous avez écrit de la conduite à tenir, tant à l'égard du sieur Du Quesne que de son fils et de ses neveux, il ne sera pas

[1] Dans notre *Dictionnaire critique de biographie et*] *d'histoire*, où nous avons cité de mémoire, page 1022, l'acte que nous analysons ici, le texte sous les yeux, — nous ne l'avions pas alors à notre disposition, — nous dîmes que Du Quesne était à Paris le jour où Girard lui loua sa maison. C'est une erreur que nous regrettons d'avoir commise, et dont nous nous accusons très-franchement. Du Quesne était à Toulon le 18 juin 1680.

nécessaire de rien dire au sieur Du Quesne, puisque Sa Majesté lui envoie son congé pour venir ici... Et, pour ce qui est de son fils et de ses neveux, il faut les obliger à assister aux conférences du sieur Pillon, ainsi que les autres officiers de marine ; et, s'ils n'y assistent pas, Sa Majesté les cassera sans difficulté. » On avait cassé un nommé Salbert.

L'abbé Pillon avait été chargé de prêcher et catéchiser les officiers protestants ; il y mettait beaucoup de zèle ; mais, à ce qu'il paraît, une trop grande ardeur et un peu de maladresse. M. de Seignelay lui avait écrit, le 26 septembre :

« *Vous ne sauriez agir avec trop de douceur et d'honnêteté avec les officiers de la marine avec lesquels vous avez à traiter ;* mais je vous avoue que je n'ai pas approuvé l'impression de la conférence que vous avez eue avec le sieur de Belle-Ile-Érard. Elle n'approfondit pas assez la matière pour pouvoir convaincre personne, et elle ne peut servir qu'à aigrir l'esprit des officiers et principalement celui du sieur de Belle-Ile-Érard [1]. Je suis bien aise de vous donner cet avis, afin que vous empêchiez à l'avenir le zèle de ceux qui voudroient faire la même chose, n'étant pas question ici de conférence de docteur à docteur, mais plutôt d'instruire des gens dont le métier n'est pas d'être savants, et de leur faire connoître les erreurs de leur religion. »

= Répondant à une lettre que lui avait écrite M. de Guilleragues, M. de Seignelay dit à l'Ambassadeur : « Je crois que Sa Majesté prendra bientôt la résolution d'envoyer des vaisseaux dans l'Archipel pour obliger le Grand Vizir à lui donner satisfaction sur ce qui regarde le *Sopha*, en cas que la lettre qu'Elle a bien voulu lui écrire n'ait pas produit l'effet qu'Elle devait en attendre. » Agir par lettre, ce n'était pas agir ; l'action seule des vaisseaux devait amener le dénoûment qne le Roi avait à cœur. Nous l'avons vu : Du Quesne mouillant aux Dardanelles fut du plus grand secours à l'Ambassadeur (ci-dessus, page 30).

XXIV.

M. de Valbelle, quand il put mouiller devant Tripoli, envoya à terre un député du commerce de Marseille, M. de Saint-Jacques,

[1] M. Jean de Belle-Ile-Érard, officier estimé et fort employé, — on a pu le voir, — était entré dans la marine avec une commission de lieutenant de vaisseau, le 20 juillet 1665. Il devint capitaine le 1er mars 1673. Nous ignorons à quelle époque il se convertit ; mais certainement il quitta l'Église de Genève pour celle de Rome, car il eut une charge de Chef d'escadre le 1er janvier 1703. Au combat de Malaga, le 24 août 1704, il fut tué sur le vaisseau le *Magnifique* qu'il montait.

pour parler de paix avec le souverain de cette Régence. Celui-ci, aux ouvertures qui lui étaient faites, répondit qu'il ne pouvait rien résoudre sans sa milice qu'il fit assembler. La milice, au mot de paix, répondit par le cri : Guerre! Guerre! « Il n'y a, dirent ces soldats, » que la guerre qui nous fait vivre, les prises nous nourrissent. Avec » la paix, il nous faudra brûler nos vaisseaux et nous retirer aux » montagnes. » M. de Saint-Jacques les menaça d'une armée de trente galères, appuyée d'une forte escadre de vaisseaux. — « Venez et » nous vous recevrons bien. Mais toutes vos menaces ne nous empê- » cheront pas de faire un présent à votre général. » Et en effet, ils envoyèrent au Chef d'escadre trois bœufs, quelques moutons et quelques douzaines de poulets. M. de Valbelle ne voulut pas être en reste avec les corsaires, et les « régala de liqueurs et de quelques colifichets ». (M. de Saint-Genies à M. de Villermont; 7 mars 1680.) M. de Valbelle revint à Toulon à la fin du mois d'avril; le 7 mars, il désarmait. (Le même au même, 3 mai.)

= Louis XIV n'avait pas vu de vaisseaux, autrement que dans les dessins de MM. Puget et de La Rose, et sur le canal de Versailles, où flottait une escadre en miniature, c'est-à-dire depuis l'année 1647, alors que le Roi était âgé de neuf ans. Le spectacle qu'il avait eu à Dieppe s'était sans doute effacé de sa mémoire, et dès longtemps M. Colbert nourrissait le projet de conduire le souverain dans un port, afin de lui faire voir des navires manœuvrant, évoluant, et pour ainsi dire en vie. Le mener à Brest, à Toulon ou à Rochefort, l'arsenal de nouvelle création qui est de nature à l'intéresser beaucoup, c'est difficile, impossible même. Dunkerque a moins d'importance que les trois grands arsenaux où se font les armements considérables, mais il en a plus que le Havre et que Dieppe. D'ailleurs, Vauban vient d'ajouter à ses défenses, et d'un même coup d'œil le Roi verrait les travaux du génie et l'action d'un « homme de guerre », comme disent les Anglais du vaisseau (*man of war*). Il n'est pas entré encore de[illegible] vaisseaux de guerre dans le port étroit de Dunkerque, mais un bâti[illegible] ment d'une grandeur moyenne pourrait peut-être y entrer, en pr[illegible] sence de Sa Majesté. On s'informe et l'on apprend que le port [illegible]st assez large pour recevoir un navire de 64 canons et de neuf ce[illegible]ts tonneaux. Ce n'est pas l'avis de tous les pilotes; mais un ingéni[illegible]ur, M. de Combes, affirme que ces timides ont tort. M. Colbert e[illegible]tre- tient donc le Roi de son projet, et Louis XIV l'agrée. Ce sera [illegible] pour lui et pour la Cour un voyage de plaisir; M. de Seignelay le [illegible] précé-

dera, M. Colbert souffrant beaucoup de cette gravelle qui le tourmente depuis quelques années. Alors M. de Seignelay donne ordre (25 mai) à M. de Lhéry d'armer l'*Entreprenant*, de telle sorte que, de sa beauté, le Roi conclue à la beauté de ses autres vaisseaux. Il le faudra bien peint, doré, orné de sculptures délicates, et monté par un équipage « de très-bons hommes et fort adroits à l'exercice, » tant de matelots que de soldats. Vous savez assez *de quelle consé-* » *quence il est pour vous* que ce vaisseau donne satisfaction au Roi », écrit le secrétaire d'État.

L'*Entreprenant* était à Brest. Construit dans ce port, en 1678, sous le nom de *Rubis*, le 21 mars 1680 il avait changé de nom. Le chevalier de Lhéry n'eut avec lui qu'un capitaine, M. de Pallières, mais on lui donna quatre lieutenants et deux enseignes. L'*Entreprenant* devait se rendre à Dunkerque du 20 au 30 juin, ayant soin « d'éviter la rencontre de tous les vaisseaux anglais ». M. de Lhéry exécuta ponctuellement les ordres du Ministre, et, le 26 juillet 1680, il était à l'ancre sur la rade de Dunkerque, lorsque le Roi, la Reine, le Dauphin et la Dauphine arrivèrent dans cette ville, dont lui présenta les clefs M. le Maréchal d'Estrades, gouverneur, qui était accompagné de M. de Vauban et de l'Intendant, M. Desclouseaux. Le lendemain, malgré les craintes que lui avaient inspirées les pilotes, de qui l'opinion bien arrêtée était qu'il n'y avait pas assez d'eau dans le chenal pour un navire de la grandeur de l'*Entreprenant*, le chevalier de Lhéry leva l'ancre, et, sous voiles, entra dans le port à la grande satisfaction et au grand étonnement de la population et des pilotes. L'opération réussit à merveille, et comme on félicitait le chevalier, il répondit avec modestie que Dieu avait fait un *miracle* en sa faveur.

Le mot *miracle* dont il se servait, chacun le prononçait avec une conviction qui choqua un esprit fort, un certain M. Riffaut de Château-Guillaume, qui avait une charge de commissaire de marine. Il en plaisanta longuement et lourdement dans une lettre au rédacteur de la *Gazette*, l'abbé Bernou, lequel se donna bien de garde de l'imprimer. M. de Lhéry, à en croire M. de Château-Guillaume, était un homme, « bien rempli de mauvaises qualités, le plus emporté » et le plus violent homme du monde que j'ai jamais connu. Cepen- » dant, *c'est un homme de bien, et cela n'empêche pas qu'il ne soit* » *dévot*[1]. » Il ne dit pas tout à fait que c'était un poltron, mais il se

[1] La lettre de M. Château-Guillaume est à la Bibliothèque Nationale parmi les

moque de sa prudence qui allait à ne pas s'exposer à perdre un beau vaisseau que les pilotes, de vieux officiers de mer, comme M. Panetié, et le public avec eux, tenaient pour très-compromis. Nous ne savons rien du caractère de M. de Lhéry, mais sa bravoure nous est connue, et nous la verrons bien s'affirmer de nouveau. Le chevalier ne redoutait rien pour lui, mais il pouvait craindre de perdre un navire que bien des gens croyaient condamné à un naufrage dans le port.

Quant la Cour eut quitté la Flandre, le chevalier de Lhéry eut ordre de charger sur l'*Entreprenant* cent pièces de canon et de les porter dans le Roussillon; cela fait, d'aller à Villefranche pour prendre et conduire à Lisbonne l'Ambassadeur de madame la duchesse de Savoie. Il partit de Dunkerque le 29 août, et le 10 septembre, comme il était près de l'embouchure du Tage, il aperçut deux vaisseaux auxquels il alla hardiment. Ces navires arborèrent le pavillon portugais; M. de Lhéry hissa le pavillon de France et força de voiles pour s'approcher des deux étrangers. Quand il fut à la portée de la voix, il demanda à l'un d'eux le salut. D'abord on ne lui

papiers de Clairambault. M. Eugène Süe, libre penseur, ne pouvait manquer de la publier, puisqu'elle ridiculisait un homme, un marin qui avait des sentiments religieux, comme si ces sentiments n'étaient pas communs dans la marine. Le romancier fit plus; il accompagna la lettre d'une note où il dit : « Une nuance bien remarquable, c'est qu'alors la piété du Roi augmentant avec son amour pour madame de Maintenon, le chevalier de Léry (*sic*), en bon courtisan, pour prendre l'air de la Cour, attribua l'entrée de son vaisseau dans la rade » (non, mais dans le port étroit et peu profond, ce qui est bien différent) « à un *miracle*. » Remarque ridicule et de mauvaise foi que contredit M. de Château-Guillaume, lequel déclare que le chevalier est un « homme de bien, dévot, et que tout le monde regarde comme tel ». Tout le monde sait donc que M. de Lhéry a une piété qui va à la dévotion; sa dévotion n'est pas affaire de circonstance et de courtisanerie. Quel courtisan qu'un officier qui était toujours à la mer, qui n'était pas compté à Saint-Germain, et dont nous ne voyons le nom cité par aucun des écrivains du temps qui ont parlé de la Cour et des familiers des antichambres du Roi! Si la dévotion du chevalier eût été affaire de courtisan, M. de Château-Guillaume n'eût pas oublié de signaler ce trait d'hypocrisie qui aurait achevé le portrait de M. de Lhéry. Au reste, si le chevalier est maltraité par le correspondant de la *Gazette*, M. Desclouseaux n'est pas mené plus doucement, et M. de Vauban lui-même n'est pas plus épargné. Il est vrai que M. de Château-Guillaume écrivait sous l'inspiration de M. de Combes, ingénieur, dont il fait un magnifique éloge, et qui, tout grand qu'il pût être, n'allait pas à la cheville de M. de Vauban. M. Eugène Sue, qui raille M. de Lhéry sur sa timidité, ne le loue pas de sa fermeté dans une action de guerre que nous allons mentionner. Il ne connut pas le combat du 10 septembre 1680, ou, s'il le connut, il se dispensa d'en parler, pour ne pas montrer courageux ce dévot qui croyait à un miracle. (Sur M. de Lhéry, voyez ci-dessus, pages 101, 149, 177.)

répondit pas; il réitéra sa demande, à laquelle on finit par répondre qu'on avait ordre de ne saluer que les officiers généraux. — « Je ne » suis que capitaine et vous saluerez mon pavillon, ou je vous con- » traindrai par la force à le faire. » Les Portugais se couvrirent alors de toile, manœuvre qu'imita l'*Entreprenant*. Si la fuite fut prompte, la chasse fut vigoureusement appuyée. On se rejoignit à la fin. M. de Lhéry avait le vent sur les Portugais, et il commença le combat. La mer était grosse, et sa batterie basse, à demi noyée par le poids des canons arrimés dans sa cale, ne pouvait lui servir. Il fit si bien de sa batterie haute que les Portugais furent désemparés après une lutte de deux heures et contraints de se rendre à discrétion. M. de Lhéry leur ordonna de le saluer de quatorze coups de canon, reçut le salut auquel il ne répondit que par trois coups, humiliation dont n'étaient pas en mesure de se venger les vaincus qui avaient perdu beaucoup de monde. Le chevalier n'avait qu'un blessé, M. de Beaujeu, un de ses enseignes. Cette fois encore, M. de Lhéry aurait pu dire que Dieu avait fait un miracle en sa faveur. Le dévot était un vaillant.

= Nous avons cité plusieurs fois le nom du chevalier Dromon de Saint-Genies, un des correspondants de M. Colbert de Villermont. Cet officier, qui ne s'éleva pas au-dessus du niveau des hommes médiocres de son temps, nous arrêtera cependant un moment, si l'on veut bien nous le permettre. Il avait de l'ambition. En 1680, bien qu'il n'eût rien fait qui pût le recommander à la faveur de M. Colbert et à la bonté du Roi, bien qu'il eût une commission de lieutenant de vaisseau seulement du 13 janvier 1677, il songeait à devenir capitaine de vaisseau et se cherchait des protecteurs assez puissants pour lui faire monter ce degré difficile à gravir. Il en écrivait à M. de Villermont, qui avait pour lui de l'amitié et qui, bien placé dans le monde, était en mesure de faire réussir une entreprise pour le succès de laquelle le chevalier n'était pas libre d'agir lui-même, étant à Toulon, où, d'un moment à l'autre, l'Intendant pouvait le désigner pour un embarquement. Ses lettres à M. Cabart étaient pressantes. Il s'agissait de la promotion qui serait connue le 1er janvier 1681. M. de Saint-Genies aspirait à s'y voir compris. On disait que le travail avait été fait « dans la nuit du 16 au 17 décembre »; mais, ainsi qu'il était arrivé plusieurs fois, on en retarderait peut-être la publication de huit jours; il fallait donc agir promptement. La promotion, selon M. de Saint-Genies, serait considérable; on avait signifié aux officiers de « la religion prétendue réformée » que

le Roi leur donnait, pour se rallier à l'Église de Rome, seulement jusqu'au mois de novembre; et ils « étoient tous résolus à se laisser » casser plutôt que de se convertir ». (Lettres des 16 novembre et 25 décembre.)

M. et madame de Villermont s'étaient mis en quête de personnes ayant de l'influence sur M. Colbert et sur son fils, qui disposaient à peu près de l'esprit du Roi, ou de celles qui avaient l'oreille de Sa Majesté. Ils avaient découvert un Père de l'Oratoire et puis une dame, laquelle demandait pour son entremise « quatre cents pistoles ». M. de Saint-Genies, sans fortune patrimoniale, trouvait la condition bien dure, quatre mille livres! et disait à M. Cabart : « Vous » pouvez l'assurer qu'on lui donnera une année entière du revenu » qu'a un capitaine de vaisseau. » La dame en question croyait que ce revenu était de douze mille livres, et M. de Saint-Genies, pour dire le vrai de la position, répondait : « M. Du Quesne » (Henri, le fils d'Abraham) « vous dira qu'ils » (les capitaines) « ont quarante- » sept écus (141 livres) par mois, et quand ils servent, deux cents » livres par mois et nourris » (c'est-à-dire ayant des frais de table). « Après avoir resté six ou sept ans comme cela et quelquefois davan- » tage, ils montent en pied des navires » (c'est-à-dire qu'ils en ont le commandement). « M. Du Quesne vous dira que les capitaines » s'y ruinent, et voilà les 12,000 livres de rente! »

En même temps qu'on agissait auprès de la dame aux quatre cents pistoles, on cherchait à gagner à la cause du lieutenant l'Abbesse de Fontevrault, Madame Adélaïde de Rochechouart-Mortemart, dont le crédit était grand. Seulement l'illustre Abbesse demandait une somme de trois cents livres qui dépassait les moyens du protégé. « A » l'égard de la somme, disait-il, c'est un peu trop que trois cents » livres; à deux cents j'allois à mon aise et les donnois sans beau- » coup m'incommoder; pour le reste » (100 livres), « si vous l'avez » promis, il faudra bien l'accomplir et j'aurai beaucoup de peine. » Madame Adélaïde de Rochechouart ne voulait pas faire un marché de dupe; elle prétendait ne pas s'employer dans cette affaire sans avoir des assurances; c'est à elle que les bureaux de M. de Seignelay donneraient le brevet de capitaine; elle le retiendrait jusqu'au parfait payement des trois cents livres. « Quand vous me mandez » qu'on retiendra ma commission, cela ne me fait aucune peine, » car j'ai bonne envie d'exécuter ce que vous promettez, et en cas » qu'il manquât quelque chose, je vous donnerois des billets sur

lieutenant, « si on eût agi de ce côté depuis deux mois. Madame » de Mortemart » (la fille de M. Colbert, femme de M. Louis de Mortemart, Lieutenant général des galères) « eût bien fait cela; *il faudra s'en servir l'année prochaine,* et, au cas que toute la peine que » vous et madame de Villermont vous donnerez soit encore inutile, » *il faudra aller planter des choux* ou bien aller à Malte » (servir sur les galères de la Religion, comme ses frères les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem).

M. le chevalier de Lhéry fut fait Chef d'escadre le 2 janvier 1682; — il l'avait bien mérité — et, parmi ses aînés, aucun ne donna sa démission. M. de Saint-Genies n'alla point planter des choux et ne retourna pas à Malte. Il eût bien fait de prendre ce parti. Il fut embarqué comme lieutenant sur le *Cheval Marin,* que quittait M. de Lhéry et qu'on donnait à M. le marquis de La Porte, et le 1er février, il écrivit à M. de Villermont : « Nous allons croiser » à la mer... Notre navire a 44 canons et deux cent cinquante » hommes d'équipage. Je vous prie de presser, s'il se peut, les fortes » sollicitations pour obtenir présentement qu'on me fasse capitaine; » je me rapporte là-dessus à mes précédentes (lettres). Soyez bien » persuadé de ma ponctualité. » Le marché n'était donc pas rompu, s'il n'était pas réalisé. Les protecteurs n'avaient pas refusé de servir le lieutenant du *Cheval Marin.* La faveur de madame de Montespan baissait, mais non pas peut-être celle de madame de Thianges et celle de l'Abbesse de Fontevrault; ces dames continuèrent-elles à s'occuper du chevalier, ou abandonnèrent-elles un solliciteur qui n'avait, pour payer les peines qu'on prendrait de nouveau, que les trois cents livres qu'il faisait entrevoir? Elles ne lui manquèrent pas, mais elles n'obtinrent pas la commission de capitaine de vaisseau qu'il voulait avoir. Le 12 janvier 1684, il fut fait seulement capitaine de frégate légère[1]. Franchement c'était assez. Il semble que M. de Saint-Genies aurait dû se montrer content; il n'en fut rien. Cette position l'humiliait, et, le 8 octobre 1684, il écrivait à M. de Villermont : « Dites à M. de Bonrepos qu'il est vrai que le poste de » frégate légère m'est insupportable; qu'il n'y a jamais eu de cheva-

[1] Ce n'était pas son compte; mais la personne qui recevait le modeste pot-de-vin aurait pu lui répondre ce qu'un paysan répondit à son seigneur. Celui-ci lui avait dit : « Cherche femme, et je la doterai de cent écus. » Le paysan chercha, trouva et amena sa fiancée au château pour la présenter au seigneur : « — Elle n'est pas belle, ta future! — Eh! monseigneur, que voulez-vous avoir pour cent écus? »

» liers de Malte qui l'aient occupé, après avoir été lieutenants. » Gentilhomme, il lui répugnait d'être en un rang qui était d'ordinaire occupé par des roturiers ou des hommes de très-petite naissance. Le dégoût ne le porta cependant point à quitter le corps où il espérait toujours obtenir de l'avancement. Il resta sur l'état de la marine jusqu'à la fin de 1687. En novembre, il fut accusé d'avoir commis une action criminelle dont on ne put cependant le convaincre, et il fut cassé au mois de novembre. Que devint-il? Put-il aller à Malte? C'est douteux. Mais que nous importe le sort de cet homme, dont nous n'avons parlé que pour signaler l'intrigue où fut mêlée, pour quelques centaines de livres, une fille de la maison de Mortemart, une Abbesse, intrigue qui ne fut peut-être pas la seule de son genre, et que M. Colbert ne soupçonna sans doute point.

═ On avait institué des conseils de construction auxquels assistaient l'Intendant du port, les maîtres charpentiers, les officiers généraux et les plus expérimentés des capitaines, « les officiers qui navi- » guent les vaisseaux étant plus capables de juger de ce qui doit être » observé dans leur construction que les Intendants et les charpen- » tiers. » (Lettre de M. de Seignelay à M. de Seuil, 7 novembre 1679.) Ce qui touchait à la construction était l'objet de la constante sollicitude de M. Colbert; aussi, quand M. de Vauvré proposa d'établir à Toulon une école de construction, le Ministre approuva hautement ce projet (26 avril 1680), et, le 11 juin de la même année, il écrivit aux Intendants Demuin, de Vauvré et de Seuil :

« Sa Majesté ayant résolu d'établir à Rochefort (à Toulon et à » Brest) une école pour la théorie des constructions, pareille à celles » qui ont été établies pour le canon et l'hydrographie, vous devez » vous appliquer à chercher quelqu'un qui soit capable de tenir cette » école et qui sache assez le fond de la théorie desdites constructions » pour l'enseigner. Il faudra qu'il ait le talent de s'expliquer assez » clairement pour être entendu par les officiers de marine, et, pour » cet effet, Sa Majesté veut que vous consultiez avec M. de Tourville » (on écrivait à l'Intendant de Toulon de consulter Du Quesne et à celui de Rochefort de consulter M. Gabaret) « quel des charpentiers » il estimera capable de cet emploi. » — Le 15 juin, M. Colbert prescrivait aux officiers d'assister aux conférences tenues sur la construction, et souvent ensuite, il se fit nommer les personnes qui se montraient assidues à cet enseignement et celles qui le négligeaient. Mauvaise note pour ces derniers.

joindre Du Quesne, qui mit sous voiles ayant seulement quatre vaisseaux, le brûlot et le *Bienvenu*. Cette flûte portait une partie des vivres et des rechanges. Le *Voilé* et le *Trident*, portant le reste, ne partirent de Toulon que le 16 juillet, sous l'escorte du *Fleuron*. (Lettre de M. Levasseur au Ministre; 6 août 1681.) Le *Fort* rejoignit l'escadre à Cerigo.

Notre chapitre II (pages 16 et suiv.), contenant le récit de la campagne qui eut pour principal incident la canonnade de Scio (23 juillet 1681), et qui, compromettant d'abord l'affaire du *Sopha*, lui fit faire cependant un grand pas, nous prions le lecteur de se reporter à ce chapitre, où se trouve toute l'histoire de la revendication du siége d'honneur par les Ambassadeurs de France à la Porte. Lorsque la nouvelle de l'affaire de Scio arriva à la Cour, le Roi écrivit à Du Quesne :

« J'ai été fort satisfait de tout ce que vous avez fait en cette occasion, espérant que le mauvais état où vous avez mis ces vaisseaux sera un puissant motif pour obliger le gouverneur de la ville à accepter les conditions de paix que vous devez leur proposer. Mais il seroit fort à souhaiter que vous joignissiez à ce premier avantage la prise de quelques vaisseaux corsaires, et j'espère que vous en trouverez occasion avant la fin de la campagne. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 31 août 1681.)

Avant de perdre de vue l'escadre des Cyclades, que nous verrons revenir en 1682, notons un détail de son armement. *Du Quesne* demanda pour commander sous lui le *Ferme*, comme premier capitaine, son neveu M. Du Quesne-Guiton, en qui il avait toute confiance. M. de Seignelay ne se rendit point à ce désir. Il avait désigné pour premier capitaine le chevalier Digoine du Pallais, dont la commission était du 13 janvier 1677 ; il maintint son choix et ordonna à M. Du Quesne-Guiton, capitaine depuis le 7 février 1678, de servir en second sur le *Ferme*. (Lettre de M. de Seignelay, 9 avril 1680.) Du Quesne fut obligé de se rendre ; mais, le 12 avril, on lui donna comme un de ses enseignes M. Du Quesne-Moros, son second fils. (Voyez ci-dessus, page 358.)

M. Du Quesne-Guiton allait faire la campagne avec son oncle, qui l'aimait beaucoup, l'estimait fort comme marin, et peut-être aussi voulait le soustraire aux instances faites par M. de Vauvré auprès de lui pour le faire abjurer. M. Du Quesne-Guiton, si l'on en croit l'Intendant, était « dans le dessein de se faire catholique ; la présence de son oncle, disait M. de Vauvré, le retient pour un temps

seulement; mais elle n'auroit plus d'effet si un mariage qu'il poursuit avec une veuve catholique qui est riche se pouvoit faire. Cet établissement l'engage à rester à Toulon. » (Lettre de M. de Vauvré à M. Colbert, 17 janvier 1681.) Le 25 mars, l'Intendant écrivait :

« Le sieur Du Quesne-Guiton est dans la disposition et volonté de se convertir. *Il va tous les jours au sermon et m'a assuré qu'il étoit vraiment catholique*. Cependant, je ne l'ai encore pu résoudre à l'abjuration; le beau-père de la veuve qu'il veut épouser s'oppose à son mariage. Étant obligé de se ménager avec son oncle, qui le demande pour servir avec lui, je crois qu'il est à propos qu'il fasse la campagne pendant que je tâcherai de tourner l'esprit du beau-père, et après laquelle *il me promet qu'il changera de religion, de manière ou d'autre.* »

Le mariage n'eut pas lieu; M. Du Quesne-Guiton se convertit plus tard. En 1692, il épousa mademoiselle de Vautron, huguenote si mal convertie qu'on la mit dans un couvent où elle resta jusqu'en janvier 1695, et d'où elle sortit « sur la promesse de tenir une autre » conduite qu'elle a fait sur la religion. » (Lettre de M. Michel Bégon, Intendant de Rochefort.)

= Au mois d'avril 1681, mourut le marquis de Martel, Lieutenant général depuis le 26 janvier 1656. Il était capitaine de l'année 1637 et avait été pourvu d'une charge de Chef d'escadre en 1643. C'était un officier très-distingué qu'une lettre malencontreuse, dont nous avons dit les conséquences pour lui, perdit dans l'esprit du Roi, et qui ne se releva pas de ce coup qu'il avait voulu porter à M. d'Estrées, et qui le blessa lui-même. (Voir ci-dessus, pages 114 et 121.)

= Le 17 avril 1681, le chevalier de Valbelle mourut à Marseille. (Lettre de M. de Vauvré à M. Colbert.) M. de Valbelle servait depuis quinze ans; c'était un fort bon et fort brave officier qui attendait une commission de Lieutenant général, à laquelle il avait certainement des droits. La tournure de son esprit qu'aiguisait une malice impitoyable nuisit peut-être à sa fortune [1].

M. de Valbelle terminait sa carrière quand Jean Bart commençait la sienne dans la marine royale. Depuis qu'il avait eu sa commission de lieutenant de vaisseau, — on se rappelle que ce fut

[1] Le chevalier de Valbelle (Jean-Baptiste), en quittant Malte, entra dans la marine royale, le 6 mars 1666, avec une commission de capitaine de vaisseau. Nous avons dit qu'il fut fait Chef d'escadre le 23 décembre 1673; il mourut le 17 avril 1681, à La Reynarde, près de Marseille. (Arch. de la Marine; Alphabet de Laffilard.)

en janvier 1679, — il n'avait pas navigué. Il était à Dunkerque, attendant un embarquement, lorsqu'une circonstance fortuite lui offrit un commandement. M. Vanderest, dans sa *Vie de Jean Bart*, dit (chap. 4) : « Il servit en cette qualité » (de lieutenant) « jusqu'en » 1681, où (*sic*) Colbert lui fit donner le commandement de deux » frégates.... pour aller croiser contre les pirates de Salé. Il est » l'unique officier de ce grade qui, à cette époque, ait été chargé » d'une telle mission. » Ceci n'est pas tout à fait exact. Voici le fait, tel que les documents officiels nous le font connaître. Le Roi prêtait aux armateurs, pour faire la guerre aux Barbaresques, ceux de ses vaisseaux légers dont il n'avait pas besoin. Un Dunkerquois possesseur de navires, M. Omaër, conçut le projet de faire un armement de trois bâtiments ; il avait le *Dauphin* et une petite frégate de huit canons, et désirait leur adjoindre la *Mignonne,* frégate de l'État, plus grande que le *Dauphin*. Il la voulait prendre à fret, moyennant les conditions ordinaires. Le Roi consentit au marché. M. Omaër demanda à fréter une barque longue, appartenant au Roi, à la place de sa frégatine de huit canons, qui était encore en course. L'*Assurée* lui fut accordée, à la condition qu'il remplacerait toutes les choses consommées et le petit navire lui-même, s'il était pris ou s'il périssait dans la tempête. M. Omaër demanda que « la *Mignonne* fût » montée par le sieur Baert, lieutenant de vaisseau entretenu à Dun» kerque, qui est de cette ville, lequel commandera les trois navires, » et enfin que ses appointements soient payés par le Roi. » (Lettre de M. Desclouzeaux, 10 février 1681.) M. Colbert fit accepter ces dernières conditions par Louis XIV. Seulement, Jean Bart voulait que, pour ses appointements, on le traitât comme un capitaine de frégate légère ; mais ce point ne fut pas accepté.

Jean Bart était tout naturellement désigné à M. Omaër, et sans doute l'ancien corsaire inoccupé, qui voyait l'occasion de faire encore de la « caprerie », s'était offert à l'armateur, qui ne pouvait mieux choisir. La *Mignonne* ne plut point à Jean Bart. Il la trouvait impropre à l'expédition projetée, « n'ayant qu'un pont ». Il demanda qu'o[n] lui donnât la *Vipère,* à laquelle on fit un second pont, car elle auss[i] n'en avait qu'un ; mais elle avait apparemment des qualités qui recommandaient à son capitaine. Il eut la *Vipère,* qui, le 19 av[ril] sortit des mains des calfats. (Lettre du 19 avril.) Le 10 mai, » *Vipère,* appartenant au Roi, et le *Dauphin* du sieur Omaër éta[ient] » à quai » pour embarquer leurs vivres, qui, le 14, n'étaien[t]

complétement à bord. Prêts à partir le 1er juin, Jean Bart et son camarade — dont les lettres de l'Intendant Desclouseaux et celles de M. de Seignelay ne nous font point connaître le nom — étaient retenus par un fort vent de N.-N.-E. Ils purent cependant mettre à la voile le 3 juin.

M. Desclouseaux écrivait le 8 juin : « J'ai eu l'honneur d'écrire à » Monseigneur (le 3) que les frégates armées par le sieur Omaër » étoient enfin sorties à la mer ; mais ce n'a pas été sans peine. » M. Vanderest fixe le départ de cette escadrille au 17 avril ; on voit qu'il fut mal renseigné. La course, quoique bien dirigée et faite dans les parages fréquentés par les Salétins, n'eut qu'un succès médiocre.

Le 2 août, M. Desclouseaux écrivit à M. de Seignelay :

« Le capitaine Wacrenier, » — c'était un corsaire de Dunkerque qui avait de la réputation — « ayant passé à Lisbonne, a rapporté une lettre du sieur Baert, qui commande les vaisseaux armés ici contre les Salétins, adressante au sieur Omaër, qui en envoie copie à Monseigneur, par laquelle il verra ce que les capitaines commandant ces frégates ont fait, et qu'ils ont bonne volonté. » (Archives de la Marine.)

La copie dont il s'agit a disparu, ainsi que toutes les lettres de Jean Bart ; nous en connaissons heureusement le contenu par un extrait de la main de M. d'Hamecourt, ancien premier commis des Archives de la Marine. Cet extrait a été relié dans le volume des campagnes de 1681, et en voici les termes : « Lettre de Jean Bart. — » Il rend compte *qu'étant de conserve avec M. de Béthune*, il a fait » échouer sur les côtes de Portugal deux corsaires salétins, l'un de » 12 canons, 6 pierriers, 130 Maures et 18 chrétiens ; l'autre de » 14 canons, 105 Maures et 15 chrétiens. » M. Vanderest, qui ne connut ni cet extrait ni le volume des Ordres du Roi pour l'année 1681, raconte la campagne de Jean Bart en ces termes, qu'il emprunte à M. Eugène Süe (*Histoire de la Marine,* édition de 1838, tome 5, p. 135) : « Le 30 juin, il rencontra vers les côtes de Por- » tugal deux pirates salétins qu'il se mit aussitôt à chasser. L'un » d'eux rallia une escadre anglaise pour se mettre sous sa protec- » tion, l'autre fit voile vers les côtes d'Algarve. Jean Bart, après » l'avoir poursuivi en le canonnant, le força de s'échouer. Ce pirate » était armé de 16 canons et monté par cent cinquante Maures, qui, » après avoir gagné la terre, furent pris par les habitants et détenus » comme esclaves... » On voit que M. Süe et M. Vanderest ignorèrent la part qu'eut à l'affaire du 30 juin (? les documents ne nous

ont point appris la date de l'événement) M. le chevalier de Béthune, avec qui Jean Bart « était de conserve ». Ils crurent qu'un seul Salétin fut attaqué et contraint de s'échouer, lorsqu'en effet MM. de Béthune et Bart en combattirent deux.

Comment le chevalier de Béthune fut-il associé à Jean Bart et au capitaine du *Dauphin?* Le voici. M. de Béthune, capitaine de la frégate la *Mutine,* faisait partie de l'escadre de M. de Château-Renault, qui croisait sur les côtes de France. Le Ministre ayant besoin d'un navire pour aller chercher à Lisbonne M. de Guénegaud et le porter à Belle-Ile, désigna la *Mutine,* dont l'armement n'était pas complet, et qui se préparait à Brest. M. de Béthune, en quittant Belle-Ile, devait se hâter de rallier le pavillon de M. de Château-Renault. (Lettre du Roi au chevalier de Béthune, 25 mars 1681.) La *Mutine* se rendit à Lisbonne, et, comme elle était près de l'embouchure du Tage, elle rencontra l'escadrille de Jean Bart. Ce fut peu après cette rencontre que furent aperçus les deux Salétins. Le chevalier de Béthune, qui était capitaine de vaisseau[1], voulant concourir à la perte de ces corsaires, ordonna au lieutenant de vaisseau, son inférieur, d'imiter sa manœuvre et d'appuyer la chasse aux navires de Salé, qui se trouvaient entre les bâtiments français et la terre. Jean Bart obéit, comme c'était son désir et son devoir, et les ennemis furent vigoureusement poussés vers la côte. Les équipages se sauvèrent, mais pour devenir les esclaves des Portugais. L'historien de Jean Bart dit, après M. Eugène Süe, que celui-ci « les ayant récla- » més comme forçats destinés aux galères du Roi, on refusa de les » lui rendre sans un ordre du Prince Régent, l'infant Dom Pèdre. » Il » (Jean Bart) « envoya alors en dépêche son lieutenant à Lis- » bonne et obtint, par l'entremise de l'Ambassadeur français, M. d'Op- » pède, les ordres requis pour faire conduire les Maures à Lisbonne, » où Jean Bart alla les prendre pour les conduire à Toulon. » Voici là-dessus une lettre de M. Colbert à M. le marquis d'Oppède (6 août 1681, Archives de la Marine) :

« Monsieur, le Roi apprend que le chevalier de Béthune et le commandant des frégates dunkerquoises ayant rencontré deux vaisseaux de Salé les ont combattus et forcés d'échouer, l'un sur la côte, vers le cap de Mondégo[2], et l'autre dans un autre endroit de la côte de Portugal; et, comm

[1] Voyez tome Ier, page 586.

[2] Le cap Mondégo est assez loin au nord de l'Algarve, où, comme on voit, [illegible]eut pas lieu la rencontre des capitaines français et des Salétins.

Seignelay donna ordre d'armer à Brest, à Rochefort et à Toulon des frégates mises sous les ordres de MM. de Tourville, Gabaret et de Beaulieu, « pour instruire un certain nombre d'officiers, lieutenants » et enseignes, dans l'exercice des manœuvres par commandements » réglés ». La campagne d'instruction devait durer un mois. M. de Tourville embarqua, outre son état-major, où figuraient deux lieutenants et trois enseignes, six lieutenants, six enseignes et cinq gardes de la marine. (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1681, folio 224.)

═ M. le comte de Sourdis se trouvant à Brest avec M. de Château-Renault, crut pouvoir donner le mot d'ordre dans le port, au détriment de celui-ci, qui, Chef d'escadre depuis le 18 décembre 1673, avait l'ancienneté sur M. de Sourdis, Chef d'escadre du 26 janvier 1680. Le comte de Château-Renault se plaignit de cette infraction à la règle, et, le 30 avril, le Roi envoya à l'Intendant de Brest l'ordre d'interdire des fonctions de sa charge le comte de Sourdis. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1681 ; fol. 195.)

═ M. le marquis de Langeron avait servi pendant la campagne et l'on avait des éloges à lui donner; mais bien faire son devoir à la mer n'était pas le seul mérite que devait avoir un officier, un officier supérieur surtout. Il lui fallait une conduite régulière qui fût un exemple donné à ses inférieurs. M. de Langeron, sur ce point, n'était pas irréprochable. M. de Seignelay, au nom de Louis XIV, lui écrivit le 10 octobre 1681 :

« Le Roi a été satisfait de votre application et des services que vous lui avez rendus pendant cette campagne; mais il ne faut pas que vous vous contentiez de bien servir à la mer; il faut être sage dans le port et ne pas donner un mauvais exemple aux officiers, et je suis bien aise de vous dire que Sa Majesté a été informée *que vous vous adonniez beaucoup au vin*, ce qui est un défaut essentiel chez tout homme qui a l'honneur de commander les vaisseaux de Sa Majesté. »

M. de Langeron ne se corrigea pas de cette habitude; nous avons à cet égard le témoignage d'un homme honorable, M. de Combes, capitaine de vaisseau, commissaire général de l'artillerie, qui, le 15 novembre 1707, écrivant au Ministre, M. Louis Phélipeaux, comte de Pontchartrain, à propos de la conduite de M. de Langeron, dans l'affaire du siége de Toulon par le duc de Savoie, et de sa malveillance pour M. de Combes, parlait ainsi :

« J'ai l'honneur de dire à Monseigneur qu'étant à Versailles, M. le mar-

quis de Langeron voulut me faire entendre, dans votre antichambre, *ayant un peu plus bu de vin que de raison*, que je devois vous dire que le maître fondeur Souchet étoit bien plus habile que le maître fondeur Mayère; je voulus lui faire entendre raison là-dessus, moi qui avois plus approfondi cela que lui; il n'y eut point de raison qui pût le faire revenir de son entêtement... Je fus rendre compte de cette conversation à M. d'Argout » (un des commis de M. de Pontchartrain), « auquel je dis que cet homme ne me le pardonneroit jamais, que je connoissois son mauvais caractère... »

M. de Combes raconte qu'étant arrivé à Toulon le 8 novembre, il fit sa première visite à M. de Langeron, qu'il trouva « tout effaré ». Il alla ensuite chez M. de Vauvré, puis il se rendit sur les remparts, où l'artillerie était en mouvement :

« Deux jours après, j'allai chercher M. de Saint-Pater, que l'on me dit commander la place, que je trouvai à la maison de la fonderie où étoit M. le gouverneur » (de Provence), « et M. Niquet, ingénieur de la province, et autres qui faisoient leur Cour, qui me présentèrent. Nous entrâmes en matière » (sur la défense de la place) «... M. de Langeron arriva alors... » (pendant la conférence) « Je jetai la vue (*sic*) sur le portrait de feu M. Du Quesne. M. de Saint-Pater me demanda quel portrait je regardois là; je lui dis : *D'un grand général de mer, qui étoit M. Du Quesne*. M. de Langeron prit la parole pour lui dire » (à M. de Saint-Pater) « que c'étoit *un homme de rien*. Eh! Monseigneur, que ce général » (Du Quesne) « se connut bien peu dans cette réplique! »

Un peu de vin, une bouffée de cet orgueil qui aveuglait M. de Langeron et ne souffrait pas qu'on fît l'éloge d'un homme sous lequel il avait servi sans désagrément cependant, produisirent cette réplique injuste, dont M. de Combes se sentit blessé. Le commissaire de l'artillerie, pendant la discussion qui suivit cet incident, trouva M. de Langeron opposé à tout ce que l'on proposait de raisonnable pour l'armement des remparts, chose qui était essentiellement du ressort de M. de Combes; celui-ci, simple capitaine de vaisseau, se trouva obligé, par respect, de se taire, se promettant bien de se plaindre au Ministre, et sous l'impression du souvenir de cette journée du 10 novembre, écrivit le long Mémoire dont nous avons donné les parties les plus calmes, mais dont nous ne croyons pas devoir dissimuler le reste, convaincu que nous sommes de la sincérité de l'accusateur, qui nous paraît d'ailleurs démontrée par le silence que garda M. de Pontchartrain. Aucune lettre, en effet, n'alla des bureaux du Ministre à M. de Combes pour le réprimander et défendre la réputation d'un Lieutenant général si vivement attaquée. Écou-

tons le capitaine déchargeant sa rate et, dans le portrait qu'il trace de M. Langeron, n'adoucissant aucun trait :

« Il est presque impossible qu'un homme qui a été obligé de se justifier tant de fois puisse valoir quelque chose. Une personne peut manquer par des malheurs imprévus; mais à la première campagne de la Manche il fut accusé d'avoir commencé le combat n'étant pas à propos. »

Pendant la campagne de 1690, M. de Langeron, Chef d'escadre, monté sur le vaisseau la *Couronne*, menait la troisième division de l'avant-garde, commandée par le comte de Château-Renault. Au combat de Bévéziers (10 juillet 1690), il y avait quatorze vaisseaux entre lui et le comte de Tourville qui commandait l'armée. Peut-être ne vit-il pas bien les signaux de l'Amiral; peut-être une pointe de vin le pressa-t-elle trop. En tout cas, commencer le combat trop tôt était une faute qui n'était point un signe de faiblesse. M. de Combes poursuit en ces termes :

« La seconde campagne de la Manche (1692), *on lui fit son signal diffamatoire*, marchant aux ennemis. Moi qui étois son matelot d'arrière » (c'est-à-dire qui le suivais et devais être un de ses seconds) « et qui étois tout prêt à combattre, je fus à son bord pour voir pourquoi nous étions un peu reculés » (en arrière de notre poste); « je le trouvai qui faisoit travailler à s'apprêter. Je lui demandai si l'Amiral n'étoit pas plus avancé que nous; je le menai au compas, il regarda la girouette, puis l'Amiral » (le Vaisseau Amiral); « il me dit : Nous sommes bien, et voilà Beaujeu qui est trop avancé et se trouvera tantôt embarrassé. Je n'avois encore rien contre lui; je m'en fus à mon bord, et il eut bien de la peine à s'en justifier à la Cour; mais il ne s'en justifia point dans l'esprit du corps qui a toujours eu du mépris pour lui, et je suis surpris que M. le Maréchal de Château-Renault ne vous ait pas dit la connoissance qu'il avoit de son peu de valeur, moi qui l'ai vu traiter plusieurs fois ce général en conversation de coquin et d'indigne de servir le Roi. Ce Maréchal est peut-être à Paris, on peut lui demander. En conscience, ces sortes de discrétions m'ont toujours paru pernicieuses au service du Roi. »

Tout cela est vif jusqu'à la dureté. Mais M. de Combes invoque le témoignage de M. de Château-Renault, qu'il a entendu souvent maltraiter par M. de Langeron, qui ne traitait bien personne apparemment. M. de Pontchartrain interrogea-t-il le comte de Château-Renault, ou connaissait-il, par les relations de la Cour, le caractère et la conduite de M. de Langeron? Nous l'ignorons; mais nous rappellerons que le Ministre, homme sévère, ne répondit point à la philippique du Commissaire de l'artillerie, ce qui fait

bataille sous M. l'Amiral; M. des Francs m'a dit qu'il avoit fait médiocrement. Mais je sais bien pourquoi il n'a pas mal fait, c'est qu'il avoit M. Trullet pour son capitaine, qui auroit mérité mieux que lui d'être général à sa place, qui est l'un des plus braves hommes du corps et rempli de toute capacité, concernant le métier, qu'il avoit toujours craint d'avoir, lequel étoit malade à ne pouvoir se tenir. » (M. Antoine Trullet, lieutenant du 5 janvier 1679, capitaine du 1er avril 1692, était capitaine en premier du *Soleil Royal*, sur lequel, en 1704, M. de Langeron avait son pavillon.) « M. Langeron vouloit absolument le faire descendre au fond de cale, il » (M. Trullet) « le regarda avec indignation de ce compliment, se mit dans un fauteuil, fit venir son unique fils qui est » (maintenant) « enseigne, à qui il fit une harangue de héros *qui étoit aussi bonne pour autrui* que pour son fils, qui est fort joli officier, mais qui n'avoit encore point vu le feu. L'on peut demander à bien des gens si ce que j'expose n'est pas vrai. »

Cette action de M. Trullet est assurément très-belle et dut violemment irriter M. de Langeron, si fier, si arrogant, si plein de mépris pour tous les gens de valeur. M. Trullet, sur le gaillard d'arrière, dans son fauteuil, donna pendant tout le combat, à son lieutenant, ses ordres avec un grand sang-froid, et montra à son fils et à son général ce que c'est que le vrai courage [1].

M. de Combes va-t-il s'arrêter, lui? Point; il continue ainsi :

« Je demande pardon, Monseigneur, si je parle si librement, à cause du caractère de Lieutenant général que j'ai toujours respecté; c'est que je le pense de même, la personne n'étant pas respectable, mais un vrai malhonnête homme, capable de toute méchanceté et malice subtile. »

Voilà le dernier trait; il est cruel et d'un homme encore sous l'impression d'une scène récente où son amour-propre et sa juste fierté ont eu grandement à souffrir de la part d'un supérieur orgueilleux, qui ne sait mettre aucune mesure dans ses paroles, aucune

[1] Dans le rapport qu'il fit du combat de Malaga, auquel il avait assisté, commandant l'arrière-garde de l'armée française, M. de Langeron dit : « Je ne puis trop me louer du bon ordre qu'il y avoit, dont je dois l'exécution à M. de Norcy » (le lieutenant du *Soleil Royal*); « car il y a cinq semaines que M. Trullet est malade, et même il a pensé en mourir... Les gardes-marine méritent aussi une louange particulière, dont beaucoup mériteroient bien d'être avancés, comme M. d'Hugonis, M. Chabert..., et le fils de M. Trullet, qui joint à son mérite particulier celui d'être fils d'un homme qu'on ne peut trop estimer. » On voit que la « harangue de héros » avait fait effet sur M. de Langeron, qui eut le bon sens de ne s'en point offenser et le bon goût de rendre justice au harangueur. Mais M. de Langeron omit cette circonstance de la présence au combat, dans un fauteuil, du brave capitaine de son Pavillon; il ne fut donc juste qu'à demi.

équité dans ses appréciations. Comment M. de Langeron est-il donc parvenu au premier rang dans le corps de la marine, avec des mérites si minces? M. de Combes le rappelle au Ministre : par la faveur toute-puissante de M. le Prince et de M. le duc de Vendôme, qui ne l'ont jamais vu à la guerre. La mère de M. Langeron avait été « dame » de la princesse de Condé, et la maison de Condé voua au fils de cette dame une bienveillance qui ne se démentit jamais. Sur ce point, M. de Combes est à peu près d'accord avec le duc de Saint-Simon, qui dit, chapitre 9 de ses Mémoires : « Ce même jour, » Langeron, Lieutenant général des armées navales et fort bon ma- » rin, mourut à Sceaux d'apoplexie, sans être gros ni vieux. Il était » fort attaché à M. et à madame du Maine, et sa famille à la maison » de Condé, sa sœur en particulier. » L'oraison funèbre est brève; « *fort bon marin* » en dit peu, ce semble. On aimerait à trouver sous la plume de Saint-Simon, qui ne manqua pas de dire que M. de Château-Renault était « très-brave »; un éloge du soldat à côté de celui du marin. Ce n'est pas à dire cependant qu'il faille rien conclure contre le marquis de Langeron du silence de M. de Saint-Simon, au chapitre du courage. M. de Langeron assista à *dix-sept* batailles, selon les continuateurs du Père Anselme; n'y fit-il pas énergiquement son devoir? On a de la peine à se le figurer. Le *Mercure* et la *Gazette de France* firent de lui de très-brillants éloges; mais la famille du Lieutenant général était là, et les deux journaux ne pouvaient manquer de dire quelque chose qui la contentât pleinement. M. Joseph Andrault de Langeron mourut à Sceaux dans le château de M. le duc du Maine, Général des galères, dont il était un des familiers. Frappé d'apoplexie le 28 mai 1711, il expira le lendemain, âgé de soixante et un ans et demi. Son corps fut transporté à Paris et présenté à l'église de Saint-Sulpice. (Registres des églises de Sceaux et de Saint-Sulpice, que nous avons eus sous les yeux.)

Puisque nous avons été amené à parler de la fin de M. Joseph Andrault de Langeron, qu'il nous soit permis de parler de ses commencements. D'Hozier le fait naître le 19 novembre 1649, sans dire quel fut le lieu de sa naissance. Peut-être fut-ce Langeron, village du Nivernais, où la maison d'Andrault possédait une terre, érigée en comté, au mois d'août 1656, à la demande du père de Joseph, M. Philippe Andrault, seigneur de Langeron, gentilhomme de Monseigneur Gaston d'Orléans et auparavant page de ce prince. M. Philippe Andrault avait épousé, le 24 octobre 1645, mademoi-

selle Claude Bonne Faye d'Espesses. Ce fut cette dame qui fut « domestique », ainsi disait-on, de la princesse de Condé. M. Philippe, comte de Langeron, gouverneur de la Charité-sur-Loire, bailli du Nivernais, premier gentilhomme de Son Altesse Monseigneur le duc (Condé), mourut à l'âge de soixante-trois ans, le 21 mai 1675. (Reg. de Saint-Sulpice.) Madame Claude Faye décéda le 3 décembre 1690, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut inhumée aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. (Reg. cité.) Son fils était alors, dans la marine, un homme important. Il était dans le corps depuis vingt ans seulement et déjà il était Chef d'escadre.

« La faveur l'a pu faire autant que le mérite. »

Après avoir suivi, tout jeune alors, M. de La Feuillade à Candie, en 1669, il eut un brevet d'enseigne le 11 novembre 1670. Il ne resta pas longtemps petit officier. M. le Prince, — car aucun service important ne lui valut cet avancement rapide qui dut faire bien des jaloux, — lui obtint, le 2 novembre 1671, une commission de capitaine de vaisseau. Il avait alors *vingt-deux* ans! Les commandements lui vinrent à souhait; dans l'armée combinée anglo-française, en 1673, il eut l'*Apollon;* il eut le *Sage*, en 1674, dans une escadre aux ordres de M. de Valbelle, qui devait aller rejoindre M. de Vivonne et Du Quesne au détroit de Gibraltar. (Nous avons dit cela plus haut.) En 1675, il garda le *Sage*. En 1678, il commanda l'*Étoile,* et au mois de mai de l'année 1680 l'*Hercule,* qu'il échangea bientôt contre le *Mignon,* puis contre la *Fée*. En 1681, on lui laissa la *Fée,* qu'il garda jusqu'en 1683; alors il reprit l'*Apollon,* qu'il garda jusqu'à la fin du mois d'octobre. Le 20 juillet 1684, il épouse « damoiselle Sylvie-Jeanne-Madeleine de Gourray », fille du seigneur de La Côte. Il reprit la mer, en 1686, sur le *Bon*.

Le Roi avait donné, le 6 juin 1675, au marquis de Langeron, la survivance de la charge de gouverneur de la Charité; le capitaine de vaisseau alla se montrer dans son gouvernement. Il n'y fit pas un long séjour. Dès l'année 1684, M. de Seignelay avait donné au marquis l'emploi d'Inspecteur général des constructions navales; M. de Langeron crut que cela lui apportait le droit de construire lui-même des vaisseaux; mais, le 19 novembre 1686, le Ministre l'engagea à se « contenir dans les bornes de sa fonction », et à laisser agir les charpentiers, en se contentant de leur donner ses avis et « d'empêcher qu'ils n'employassent des matériaux de mauvaise qualité ». Pa-

reille velléité était passée dans l'esprit de Du Quesne, mais on l'avait engagé à laisser aux Hubac, aux Pangalo, aux Poumet et autres « maî» tres d'hache », le soin de construire les vaisseaux, et à conserver seulement sur eux le droit de conseil, en se réservant celui de proposer des améliorations dont le Ministre apprécierait l'importance.

En 1689, — ici nous allons dépasser le cadre que nous avons tracé à notre travail; mais on nous le pardonnera peut-être, si l'on comprend que nous ne pouvons laisser inachevé le croquis biographique dont on a maintenant les premiers traits,— en 1689, M. de Langeron était à Brest, commandant le vaisseau le *Glorieux*, destiné à faire avec M. de Tourville, et sous les yeux de M. de Seignelay, une campagne dans la Méditerranée, à la recherche d'une flotte Anglo-Batave qu'elle ne rencontra point, mais qu'on ne poursuivit pas longtemps, M. de Louvois, « qui n'a jamais été favorable à la marine, ayant per» suadé au Roi que les forces ennemies étoient beaucoup supérieures » à celles de Sa Majesté et qu'il y avoit de l'imprudence à hasarder » toutes ses forces maritimes dans un combat inégal. » Ce sont les paroles de M. le marquis de Villette, indigné du retour de l'armée à Toulon, sans avoir rempli sa campagne que par quelques actions particulières de minime importance. Avant que le *Glorieux* quittât Brest, son capitaine apprit que, le 15 mai, madame la marquise de Langeron lui avait donné un fils. (Reg. de Saint-Sulpice.) Ce bonheur ne lui arriva pas seul cette année; le 1er novembre 1689, il fut fait Chef d'escadre. M. le Prince avait vaincu les résistances de M. de Pontchartrain, qui n'avait pas pour M. de Langeron une grande sympathie, à ce que fait comprendre une lettre fort obligeante de Monseigneur Henri de Bourbon au nouveau Général, lettre citée par M. d'Hozier. Pourquoi le Ministre avait-il, dans son esprit, disgracié M. de Langeron? Ses habitudes de buveur passionné avaient-elles été cause de cet éloignement de M. de Pontchartrain? Nous n'avons pu éclaircir ce point. En 1690, M. de Langeron eut le commandement de la *Couronne*, vaisseau sur lequel il assista au combat de Bévéziers. Pendant la campagne de 1691, qui fut sans profit et sans gloire pour la France, M. de Langeron commanda le *Conquérant*, sous les ordres du comte de Tourville. Le 14 novembre 1692, il eut un congé de trois mois « pour aller aux eaux de Bourbon réta» blir sa santé, et pour vaquer à ses affaires. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1692.) Le 29 mai de cette année, il avait assisté sur le *Souverain* à cette bataille de la Hougue, qui eut deux moments bien

divers, le premier, marqué par la victoire, le second par un désastre, le courage des Français et la prudence de M. de Tourville n'ayant rien pu contre le vent et la marée, devenus favorables aux Anglais[1].

1 « Une nouvelle tentative en faveur de Jacques II allait entraîner la perte *d'une « grande partie de cette marine française*, jusque-là maîtresse dans la Manche, dans « l'Océan et la Méditerranée. » (J. F. G. Hennequin, *Biographie maritime*, article Tourville, tome Ier, p. 153.) Après cette déclaration, on doit croire que l'auteur va nous montrer une cinquantaine de vaisseaux pris, brûlés ou coulés à fond ; il n'en est rien. Avec tous les historiens bien informés, il parle de *quinze* vaisseaux incendiés par les Anglais ou par les Français eux-mêmes. Quinze vaisseaux, c'était assurément une perte regrettable ; mais était-ce une « grande partie » de la marine française? Assurément non. C'était le tiers de l'armée commandée par le comte de Tourville, armée composée seulement de « quarante-quatre vaisseaux et de onze brûlots, quand elle « rencontra celle des ennemis qui l'attendoit sur le cap de Barfleur ». Le comte Victor-Marie d'Estrées, qui amenait quatorze vaisseaux de Toulon, — dans une tempête il en avait perdu deux, — ne put, à cause des vents, se joindre à M. de Tourville, qui, ayant l'ordre de « combattre *fort ou faible* », accepta le combat quand la circonstance le lui présenta. (Mémoires du marquis de Villette, p. 113.) Saint-Simon dit, à propos du combat de la Hougue : « Tourville sauva plus de navires qu'on ne « pouvoit espérer ; *tous presque* furent perdus ou brûlés. » Cela suppose que le pauvre Amiral perdit plus de vaisseaux qu'il n'en sauva. Nous venons de voir si le chroniqueur fut bien informé.

On a tant dit et répété : « La marine de Louis XIV fut anéantie à la Hougue », que nous avons le devoir de protester contre une opinion si faussement établie. Nous le ferons, en produisant des chiffres puisés aux sources les meilleures. Au commencement de l'année 1692, la France possédait cent vingt vaisseaux de combat, du 1er au 5e rang, et cent quatre-vingt-dix brûlots, flûtes et petits navires de différentes sortes, sans compter une bonne escadre de galères. Quinze vaisseaux perdus n'affaiblissaient guère une flotte que les constructions hâtées dans les trois grands chantiers augmentaient de mois en mois, si bien que M. de Tourville se trouva à la tête de soixante et onze vaisseaux et vingt-neuf brûlots, en 1693, à l'affaire heureuse de Lagos, et que le jeune comte d'Estrées — il avait trente-trois ans — courait la Méditerranée avec une escadre de trente bâtiments de guerre, tous d'une force respectable. Il y avait donc à la mer cent un vaisseaux de guerre, sans compter les escadrilles garde-côtes. Il restait encore un certain nombre de bons navires dans les ports, et le travail des charpentiers ne se ralentissait pas. (États manuscrits faits pour le Roi ; Archives de la Marine.) Voilà la vérité sur le désastre de la Hougue ; M. de Tourville n'avait pu ni le prévenir ni l'empêcher. Le Roi ne voulut pas entendre aux observations sages de son Général de mer, et celui-ci fit avec courage une action qui répugnait à sa raison. Louis XIV reconnut qu'il avait tort contre le Vice-Amiral du Levant ; mais ce tort, il l'avoua trop tard ; l'ordre qu'il envoya (de Namur) de ne point combattre « faible », n'arriva pas. M. de Tourville avait obéi. Le Roi récompensa ce respect de la discipline ; le 27 mars 1693, il comprit le Vice-Amiral dans une promotion de sept maréchaux de France. — Voici les noms des quinze vaisseaux qui périrent à la Hougue et à Cherbourg. Devant ce dernier port : le *Soleil Royal*, le *Triomphant* et l'*Admirable* ; sur la côte de la Hougue : l'*Ambitieux*, le *Merveilleux*, le *Foudroyant*, le *Magnifique*, le *Tonnant*, le *Saint-Philippe*, le *Terrible*, le *Fort*, le *Fier*, le *Gaillard*, le *Bourbon* et le *Saint-Louis*.

Dans la flotte armée en 1693, M. de Langeron eut l'*Orgueilleux*. Ce ne fut pas sur un vaisseau qu'il servit en 1694, mais à terre, à Brest. Il commandait les troupes chargées de garder les côtes de Bretagne, quand, le 17 juin, une partie de l'armée Anglo-Batave, qui croisait dans la Manche, vint mouiller devant la baie de Bertheaume. Le lendemain, six ou huit vaisseaux se détachèrent du corps principal et tentèrent une descente à Camaret. Le combat fut rude; mais à la fin les Anglais, acculés à la mer, furent contraints de regagner leurs chaloupes. La mer se retirait, et tous ne purent quitter le rivage. Ceux-là demandèrent quartier; quatre cents furent faits prisonniers. Cinq cents hommes tués ou noyés et la prise d'un vaisseau hollandais qui s'était échoué, telle fut la perte des ennemis. (Arch. de la Marine, Relation anonyme du 18 juin 1694, et Mémoire de M. de Saint-Pierre.) Dans son Mémoire, M. de Saint-Pierre dit : « J'ay laissé M. de Langeron fort fatigué du travail d'une action où il lui a fallu un grand mouvement, ayant roulé presque toute sur lui. »

M. de Langeron garda jusqu'en 1697 le commandement des compagnies de la marine qui avaient repoussé les Anglais. Le 1er avril 1697, le Roi le fit Lieutenant général des armées navales. Le 18 juillet 1698, le Ministre désigna le très-heureux officier pour le commandement de l'*Admirable*, vaisseau neuf qui remplaçait l'incendié de Cherbourg. Ce navire faisait partie d'une escadre de dix vaisseaux armés à Brest et mis sous le commandement de M. le comte d'Estrées (Victor-Marie). L'escadre partit de Brest dans les derniers jours d'août, stationna longtemps à Cadix, et arriva à Toulon, le 26 octobre, pour y désarmer. En 1700, on donna à M. de Langeron, dans une escadre de douze vaisseaux commandée par M. le marquis de Nesmond, le *Lys*, armé à Toulon. Cette escadre, destinée à observer une flotte espagnole, alla de Gibraltar à Cadix, puis à Tunis, cherchant, mais n'ayant point le rôle de combattant. Elle désarma à Toulon au mois d'octobre. En 1701, dix-neuf vaisseaux furent donnés à M. d'Estrées, parmi lesquels le *Lys*, sous le commandement de M. de Langeron. M. d'Estrées devait joindre M. de Château-Renault, qui avait ordre de se trouver avec dix vaisseaux aux avenues de Lisbonne, pour en défendre l'approche aux Anglais. Les forces du Roi n'eurent aucune occasion de se signaler et rentrèrent à Toulon au mois de novembre. M. de Langeron monta, en avril 1702, l'*Admirable*, qui fut toujours prêt à prendre la mer et resta au port. En 1704, il eut le *Saint-Philippe*, dans la

flotte confiée au comte de Toulouse, Amiral de France, que sa naissance obligeait, et qui, dans sa carrière, se montra digne de l'honneur qu'il avait d'être fils du Roi. Les Anglo-Bataves avaient une armée de soixante-cinq vaisseaux ; l'Amiral n'avait que cinquante vaisseaux et dix-neuf galères. M. de Langeron montait le *Soleil-Royal,* construit en 1693 ; il commandait l'arrière-garde ou escadre bleue. Le 24 août, les flottes ennemies se rencontrèrent à la hauteur de Velez-Malaga ; le choc fut terrible, et, à la fin, les Hollandais et les Anglais quittèrent le champ de bataille, obligés d'aller se réparer à Gibraltar. L'Amiral loua M. de Langeron ; celui-ci, dans une relation particulière de ce qu'avait fait son escadre, parla modestement de lui, qui avait eu affaire aux Hollandais et à deux Anglais. Il fit un éloge sans réserve du *Trident,* conduit par M. de Modène, et du *Toulouse,* commandé par M. Du Quesne-Monnier. C'est à cette affaire, on s'en souvient, que M. Trullet, capitaine du *Soleil-Royal,* fit « la harangue de héros » dont a parlé M. Combes. (Voir page 396.)

La campagne de 1706 fut le couronnement de la carrière militaire du marquis de Langeron. Il eut le vaisseau le *Sceptre* dans l'escadre de vingt-six vaisseaux que M. le comte de Toulouse devait opposer aux Anglais et aux Hollandais encore unis. La flotte Anglo-Batave était de cinquante vaisseaux, et il n'y avait pas à penser à lutter contre elle. L'Amiral se montra devant Barcelone (3 avril) et bloqua par mer cette place, qu'assiégeaient le Roi d'Espagne et le Maréchal de Tessé. Le blocus ne put se prolonger longtemps ; l'Amiral Leak vint dans les eaux de l'Espagne, et Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, prit le sage parti de la retraite. — Au mois de juin, M. de Langeron était à Paris, ce que nous apprend une lettre de lui, datée du « 18 juin, samedi matin ». (Archives de la Marine.) Le Roi donna au marquis la commanderie de l'ordre de Saint-Louis, vacante le 25 décembre 1707, par la mort du marquis de Villette ; cette commanderie valait quatre mille livres de rente. M. de Langeron ne put parvenir à la dignité de Maréchal ; rien de très-saillant dans ses services n'aurait justifié cette élévation. Un peu de protection peut-être l'aurait pu monter jusque-là ; mais il avait pris pied dans le petit château de Sceaux, et les du Maine n'étaient pas en mesure de l'aider à satisfaire son ambition. Versailles et Sceaux étaient brouillés, et les courtisans de madame la duchesse du Maine n'étaient reçus que très-froidement chez le Roi.

M. de Langeron ne fut qu'un homme de second rang, meilleur, croyons-nous, que ne l'a dit M. de Combes, moins bon, selon l'apparence, qu'il ne le pensa lui-même. Entre la complaisance de d'Hozier et des continuateurs du Père Anselme, et le silence des biographes, qui ont raconté la vie de bien des gens moins importants, il nous a semblé qu'il était juste, tout en citant l'opinion d'un ennemi, peut-être seulement exagérée, d'énumérer les services d'un officier à qui l'on n'aurait point prodigué les commandements s'il avait été buveur dangereux pour les vaisseaux mis sous ses pieds, et conservateur trop prudent de ces navires devant l'ennemi.

Voilà une digression bien longue et d'une sécheresse peu attrayante ; mais nous ne la croyons pas inutile ; elle était un peu dans notre sujet et ne nous paraît pas sans intérêt. Revenons à notre énergique Lieutenant général, le Dieppois Abraham Du Quesne.

XXVI.

Pendant que Du Quesne foudroyait Scio et les navires tripolitains ; pendant qu'il bloquait le Capitan-Pacha dans le port et le pressait d'engager la Porte à contraindre Tripoli à demander la paix, en se contentant des propositions qu'on lui faisait au nom de Louis XIV, que se passait-il à Paris dans la maison de madame Gabrielle de Bernières ? Avant de quitter la France, Du Quesne avait eu l'agrément du Roi pour l'acquisition d'une propriété grande et belle, appartenant à madame la marquise de Clérembault. L'affaire avait été entamée par lui avec la marquise ; mais, obligé de partir, il avait laissé à sa femme, sa procuratrice générale, le soin de la mener à bonne fin. Madame Du Quesne n'y manqua point. Madame de Clérembault étant à Fontainebleau, à la fin du mois de juillet 1681, madame Du Quesne s'y rendit, et, le 3 août, le contrat de vente des « terres et seigneuries du Bouchet, Val-Petit, baronnie de Valgrand, » fiefs et dépendances, ensemble de la terre et seigneurie de Montaubert, aussi avec ses appartenances », fut passé par MM^es Béchet et Lemaître. La vente était faite moyennant la somme de *deux cent soixante et quatorze mille livres*. (Acte chez M. Defresne, notaire à Paris, et inventaire fait après la mort de Du Quesne.) Madame de Clérembault subrogeait madame Du Quesne « en tous les droits de » lots et ventes » qu'elle, marquise de Clérembault, tenait du Roi, moyennant le remboursement de la moitié du prix qu'elle avait payé

voyons qu'ils prévoient que les enfants et descendants de Du Quesne pourront être protestants, non point, sans doute, que le Roi ne se réserve le droit de les presser de se convertir, mais sans qu'il les contraigne à entrer dans l'Église Romaine. A ce moment, le Roi sollicitait plutôt qu'il ne commandait ; il menaçait, mais frappait peu. La révocation de l'Édit de Nantes n'était pas, cela est clair, un acte qui lui parût alors utile ou nécessaire ; il espérait encore obtenir les abjurations par la prière, les libéralités, les menaces renouvelées et rarement suivies d'effet. Si Bossuet mettait un grand zèle au service des désirs du Roi, M. Colbert, plus politique, mettait tout le sien à modérer l'inclination qui poussait Sa Majesté à écouter des conseils dans lesquels on intéressait sa conscience. Du Quesne était un homme à part, qu'on devait ménager. On ne songeait pas à lui faire violence. On voulait payer ses services si recommandables, mais on lui refusait les dignités auxquelles il croyait avoir droit, et qu'il avait bien méritées : le Maréchalat et la Vice-Amirauté du Levant. On lui disait : « Convertissez-vous, et vous serez Vice-Amiral ou Maréchal » de France ; » il résistait, et, comme on craignait d'être injuste ou ingrat, on lui donnait de l'argent pour acheter une terre considérable, et on sous-entendait qu'il pouvait dans le présent être protestant, et que ses descendants pouvaient être calvinistes comme lui, mais que, dans leur seigneurie, ils ne devaient faire aucun exercice public de leur culte. Cela est assez singulier. Comment Du Quesne accepta-t-il le bienfait du Roi avec la condition qui accompagnait le don magnifique de deux cent mille livres ? Nous ne saurions expliquer cela. La seule chose que nous puissions supposer à cet égard, c'est qu'il avait grande envie du Bouchet, et qu'il lui paraissait peu important de faire ou non acte public de protestantisme dans son château, puisqu'il lui était permis d'être protestant partout ailleurs.

Le Roi ne s'en tint pas à un premier témoignage de sa satisfaction donné à Du Quesne ; il fit rédiger des lettres patentes qui durent pleinement satisfaire notre Abraham et sa femme :

« Louis, etc. Nostre très cher et bien amé Abraham Du Quesne, général de nostre armée naualle, nous a rendu des seruices si importans dans le commandement de nos dites armées nauales, que nous voulons en toutes occasions luy donner des marques de la satisfaction que nous en auons ; c'est pour ces raisons que nous auons payé de nos deniers la terre et baronnie du Bouchet-Valgran (*sic*), et voulant luy donner de nouuelles marques de l'estime que nous faisons de sa personne qui puissent passer à sa postérité, Nous avons bien voulu ériger en marquisat, sous le nom

du *Quesne*, la dite terre du Bouchet-Valgran, de l'estendue et des droits de laquelle nous auons esté informé. A ces causes..., etc. Donné à Saint-Germain-en-Laye, au mois de février, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-deux, et de nostre règne le 39e. » (Signé :) Louis; plus bas : Par le Roy, Colbert ; scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie. » (Arch. Nationales, Ordonnances de Louis XIV, GGGG, folio 275.) Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 4e septembre 1682. (Archives Nationales; Registre Conseil secret, T, folio 283.)

Ajoutons pour que tout soit dit sur le Quesne, dont madame la marquise Du Quesne prit sans doute possession bientôt et qu'elle disposa pour y recevoir son glorieux époux, qu'on attendait à Toulon et qui ne revenait pas assez vite du Levant au gré de l'impatience de la Cour, désigné qu'il était pour une campagne importante, ajoutons que le Roi, afin de donner au Général, cette campagne faite, une preuve nouvelle de son estime et de son affection, lui fit présent, le 14 avril 1684, d'une somme de *cent mille livres*, pour l'aider à payer madame de Clérembault, le Quesne lui ayant été vendu 274,000 livres. (Pièce citée dans l'inventaire fait après la mort d'Abraham Du Quesne.) Le Lieutenant général, pour des raisons que nous ignorons, ne s'acquitta pas cependant envers la marquise de Clérembault; car sa femme déclara, en juin 1688, à Me Boisseau, qui faisait l'inventaire, que Du Quesne, au moment de sa mort, devait encore à madame de Clérembault, sur le Bouchet, environ 72,400 livres. (L'inventaire est chez M. Defresne.) Le Normand n'aimait pas beaucoup à payer promptement.

= Avant de quitter l'année 1681, disons quelques mots d'une Ordonnance que nous avons mentionnée, sous l'année 1679, à propos des dons que Louis XIV fit cette année-là aux Mortemart. Cette Ordonnance, donnée à Fontainebleau au mois d'août, l'an 1681, est le Code qui a régi longtemps la marine du commerce. Elle est restée célèbre à ce point qu'encore en 1829, on crut utile d'en donner une édition, qui, reproduisant le commentaire estimé de M. Réné-Josué Valin, avocat de la Rochelle (2 vol. in-4e, 1766), était enrichie de notes par M. V. Bécane. (Poitiers et Paris.) Un premier commentateur, dont le nom est resté inconnu, publia, en 1714, un travail savant, mais lourd, sur les cinq livres de l'Ordonnance, qui réglait tout ce qui touchait à l'Amiral et aux Amirautés, aux gens et aux bâtiments de mer, aux contrats maritimes, à la police des ports, et aux rivages de la mer, enfin à la pêche qui se fait en mer. Les ex-

plications, élucidations et conférences de l'Ordonnance de 1681, avec les anciennes ordonnances et le droit romain, œuvre de M***, ancien avocat au Parlement de Paris, eurent un tel succès que, de 1714 à 1766, les éditions s'en multiplièrent à l'infini. Mais le travail de M. Valin, une fois connu, celui de M*** fut tout à fait abandonné. C'était justice. M. Valin avait négligé tout ce qui était l'érudition dans un sujet où l'érudition n'était cependant point un luxe inutile; il se contentait d'être pratique et clair; cela devait toucher les capitaines de navires, les officiers de l'Amirauté et les armateurs beaucoup plus que l'indication des sources anciennes auxquelles avaient puisé les membres du conseil de marine chargés par M. Colbert de préparer la nouvelle Ordonnance, dont la rédaction définitive fut signée par le Roi, au lieu et dans le mois où le Ministre faisait signer par Louis XIV les lettres données à Du Quesne pour la gratification des deux cent mille livres applicables à l'achat du Bouchet.

Nous n'essayerons point de présenter ici une analyse du Code de la marine marchande, dont toutes les parties ne sont pas encore tombées tout à fait en désuétude; ce serait chose longue, fastidieuse et, croyons-nous, fort inutile; nous nous bornerons à quelques remarques sur un très-petit nombre d'articles. Mais comme nous n'avons pas les raisons qu'eut M. Valin, pour négliger les rapports existants entre les prescriptions de l'Ordonnance moderne et celles des lois, coutumes et statuts anciens, nous ne nous interdirons pas le droit de les rappeler le plus brièvement que nous pourrons. Voyons d'abord ce qui touche le recrutement du personnel maritime.

M. Colbert voulait appeler à la marine le plus grand nombre possible de gens appartenant aux ports. Les engagements volontaires et le classement des individus nés sur le bord et près des rivages de la mer, étaient quelquefois insuffisants; le Ministre songea à utiliser les enfants enfermés par charité dans les hôpitaux, enfants trouvés, orphelins ou pauvres que ne pouvaient entretenir leurs parents. Il fit ordonner aux capitaines et maîtres de navires qui composeraient leurs équipages, dans les lieux où il y avait des enfants enfermés, de prendre aux hôpitaux des « garçons pour servir de mousses sur leurs » vaisseaux. » (Liv. 2, titre 1er, note 6.) Un ordre fut donné aussi aux charpentiers et calfats des ports qui auraient « deux ou plusieurs apprentis », d'en prendre « au moins un » à l'hôpital. Cet apprenti leur devait trois années de son temps : deux d'apprentissage, et « un

an en qualité de compagnon, sans autre salaire que sa nourriture » et son logement. (Livre 2, titre 9, art. 4 et 5.) L'apprenti étant pauvre n'était tenu de payer « aucun droit » et de faire « aucun banquet ». Dans toutes les professions, l'apprenti payait une certaine somme et offrait un repas de bienvenue à son patron. Rien d'analogue à ce que nous voyons prescrit pour les enfants des hôpitaux, en 1681, ne se remarque dans les législations anciennes.

Nous avons dit (tome Ier, p. 47), à propos de l'Ordonnance ou règlement de 1634, que la peine de la cale était appliquée dans un assez grand nombre de cas aux hommes de l'équipage; l'article 22, titre 1er, livre 2e, de l'Ordonnance de 1681 dit que les capitaines ou patrons de navires pourront faire « donner la cale, » mettre à la boucle « et » punir d'autres semblables peines » les mutins, les ivrognes, les désobéissants, ceux aussi qui maltraitent leurs camarades. Cependant les capitaines ne pourront infliger ces punitions que sur l'avis du pilote et du contre-maître du bord. L'Ordonnance ne voulait rien laisser au caprice, à la mauvaise humeur, ou à la brutalité du patron; elle protégeait le matelot contre l'arbitraire. La législation moderne lui a donné une garantie dans l'institution du conseil de discipline, devant lequel le prévenu peut se défendre lui-même, ou se faire défendre par une personne du bord. La cale que 1634 tenait des temps antérieurs au dix-septième siècle et dont l'application se retrouve dans l'Ordonnance qui nous occupe, garda sa place dans l'échelle des peines dressée en 1689, par l'Ordonnance du 15 avril (livre 4, titre 3, de la *Police sur les vaisseaux*). Elle y figure à côté des fers, des coups de corde, de la bouline et du retranchement de viande, de vin et de solde. La peine de « la boucle » que nomme l'Ordonnance de 1681, n'est pas autre que celle des fers. Dans la cale du navire était fixée une boucle ou manote — mal nommée, parce qu'elle ne servait pas à retenir la main; — cette boucle articulée s'ouvrait pour recevoir la jambe de l'homme condamné à rester immobile, couché sur le plancher, pendant un certain temps; elle se fermait à l'aide d'un cadenas. On mit des manotes à une barre de fer fixée au pont, et glissant le long de cette barre. La langue maritime, qui de tout temps aima à s'enrichir de tropes hardis, nomma « *bas de soie* » les manotes qui retenaient les jambes du matelot puni. Vers la fin du dix-huitième siècle, de généreux philanthropes, songeant à adoucir les rigueurs du Code pénal maritime, proposèrent la suppression des châtiments corporels et notamment celui des coups de corde; un

officier général qui a laissé de bons souvenirs, M. le comte d'Hector, s'opposa autant qu'il put à la suppression des coups de corde, et demanda même que cette peine fût substituée à celles des fers et du retranchement de vin, la dernière étant fâcheuse parce qu'elle affaiblissait l'homme pour qui le vin est un fortifiant; l'autre punissant l'équipage plus qu'elle ne punissait le coupable, car celui-ci se reposait pendant que l'équipage était obligé de se partager le travail et la fatigue de l'absent. Le raisonnement était juste; il triompha et resta longtemps debout. Un décret du Gouvernement provisoire (12 mars 1848) abolit les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde, et les remplaça par « un emprisonnement au cachot de quatre jours à un mois. » Le cachot a l'inconvénient que M. d'Hector reprochait aux fers; mais il parut moins humiliant que les fers qui exposaient le puni aux regards de tout l'équipage, et on l'inscrivit parmi les peines disciplinaires, maintenant très-douces. La cale, la bouline, les coups de corde, étaient en usage dès le treizième siècle; ils sont nommés dans le *Consulat de la mer*, statut catalan dont la rédaction date, croit-on, du treizième siècle et qui, avec les lois de Wisby, fut longtemps tout le Code des marines européennes tant du Nord que du Midi. La législation moderne (Règlement du 20 août 1852; Décrets des 3 décembre 1856 et 21 juin 1858) a gardé aux chapitres des peines corporelles les prescriptions de 1848.

Le législateur de 1681 décidait que l'homme qui aurait dérobé dans un port des « cordages, ferrailles ou ustensiles des vaisseaux », serait « flétri d'un fer chaud portant la figure d'une ancre ». Il renouvelait en ceci une partie de la prescription qui regardait l'écrivain infidèle au treizième siècle. Le chapitre 13 du *Consulat* disait : « Si l'écrivain écrit sur son cartulaire ce qu'il ne doit pas y porter, il doit perdre la main droite, être marqué au front d'un fer chaud, et perdre tout ce qu'il possède (*deu perdre lo puny dret, è deu esser marcat al front ab ferro calt*).

En ce qui touchait les pilotes et lamaneurs, l'Ordonnance de 1681 modifiait d'une manière très-humaine la prescription des anciennes lois; elle condamnait à « cent sous d'amende » le pilote qui, « étant ivre », entreprendrait de conduire un navire. Le *Consulat* (chap. 205) condamnait à perdre la tête tout de suite (*deu perdre lo cap incontinent*) le pilote qui, s'étant égaré, n'aurait pas conduit le vaisseau au lieu où il s'était engagé à le conduire. L'article 25 des Rôles d'Oléron, prévoyant le cas où un pilote, s'étant « engagé sur sa

tête » à conduire un bâtiment à bon port, le perdait par incurie ou ignorance, disait que le « maître ou ascun des mariniers ou ascun » des marchands embarqués » pouvait lui couper la tête, s'il n'avait pas de quoi payer le dommage fait par sa faute. En 1720, Pierre le Grand, qui faisait un règlement pour la marine russe, emprunta aux Rôles d'Oléron, cette pénalité contre le pilote téméraire ou inattentif. (Livre 3, chap. 12, art. 10.) Bornons ici nos remarques sur l'Ordonnance de 1681, et venons aux événements qui marquèrent l'année suivante.

XXVII.

L'année 1682 commença par une promotion fort importante et par une distribution de pensions, bien méritées sans doute. M. le chevalier de Tourville remplaça, dans le cadre des Lieutenants généraux, feu M. de Martel, et reçut une pension de trois mille livres. (1er janvier.) M. le chevalier de Béthune fut pourvu de la commission de Chef d'escadre de Guyenne, et eut une pension de deux mille livres. (2 janvier.) M. le chevalier de Lhéry fut fait Chef d'escadre de Provence, à la place du défunt chevalier de Valbelle; sa pension fut aussi de deux mille livres (2 janvier). Le chevalier de Forbin eut un brevet de capitaine de vaisseau; le chevalier de Nesmond une pension de quinze cents livres, aussi bien que M. le marquis de La Porte. (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1682.)

Louis XIV voulant être très-agréable à Du Quesne, dont il attendait encore de grands services, lui donna des « lettres d'union de fiefs et d'établissement de justice en la terre de Moros ». Non loin de Moros étaient Quervichard, Querenville, le Petit Moros, Quergoët, Leuriecq, Poaldohau, Querliongar et Lamintin, appartenant à Du Quesne, qui désirait que « ces terres contiguës les unes aux autres » fussent unies et composassent une terre considérable. Il le demanda au Roi, qui lui accorda cette faveur, et « pour la plus grande décora- » tion » lui octroya « le droit de haute, moyenne et basse justice sur » les sujets et vassaux desdites terres et seigneuries », laquelle justice « il pourra faire exercer par un sénéchal ou autres officiers nécessaires, » et à cet effet, faire construire un auditoire (*sic*) en la paroisse et » bourg de Leuriecq... voulant qu'*il y fasse dresser fourches patibulaires* » *à trois pilliers,* au lieu le plus convenable pour être à l'avenir ladite

» justice de Moros. » Ce ne fut pas tout à fait sans restriction que Sa Majesté fit ce don gracieux à Du Quesne; il lui donna ses lettres, « à la charge que lui Du Quesne, ses enfants, descendans et ayant » cause ne » pourroient « faire en lesdits terre et lieux en dépendant » aucun exercice de la R. P. R., sous quelque prétexte que ce » pût « être, nonobstant tous édits » (l'édit de Nantes, par exemple), « décla- » rations et autres choses contraires auxquelles, en tant que de besoin, » le Roi entendoit déroger. » (Arch. Nat., Secrétariat E., 3368, fol. 2. Les lettres données à Saint-Germain en Laye, au mois de janvier l'an de grâce 1682, sont signées : Louis, et sur le repli : par le Roy : Colbert.) La condition qu'avait acceptée Du Quesne, l'année précédente, n'avait rien qui surprît le marquis; il l'accepta comme il avait fait en août 1681. Pour ne rien faire à demi, Louis XIV renouvella en faveur de Du Quesne le « don de lots et » ventes des terres de Rieux, Fercignac, Prillac et Pachanay. » (Arch. et vol. cité, fol. 128.)

Lorsque la marquise Du Quesne écrivit à son mari, alors dans l'Archipel, ce que M. Colbert avait obtenu du Roi, qui, du reste, s'y était porté de bonne grâce, le commandant de l'escadre qui menaçait les Dardanelles dut être content, plus content que Sa Majesté, qui ne voyait pas revenir son Lieutenant général et le pressait de retourner à Toulon, afin de prendre le commandement de la flotte qu'on y formait pour aller attaquer Alger et le ruiner de fond en comble, si les instructions du Roi étaient obéies.

L'armée navale qu'on préparait dans les ports du Ponant, en même temps que dans l'arsenal maritime du Levant, devait être composée des petites escadres commandées par MM. de Lhéry, de Tourville et Forant, et de sept vaisseaux armés à Toulon, deux brûlots et quinze galères, auxquelles seraient jointes cinq galiotes, encore en construction sur les chantiers de Dunkerque et du Havre. Destinées à porter des mortiers, ces galiotes étaient une invention nouvelle dont nous parlerons tout à l'heure.

Aussitôt que Du Quesne eut conclu la paix « avec l'Amiral de Tripoly », par l'entremise de ce capitan-pacha qu'il avait tenu bloqué dans le port de Scio[1], il fit part à la Cour de cet heureux événement qui le laissait libre d'aller aux Dardanelles appuyer les justes prétentions de M. de Guilleragues au *Sopha*. Le Roi lui fit répondre, le 30 janvier 1681, pour lui témoigner sa satisfaction et lui ordonner de

[1] Ci-dessus, page 29.

revenir en Provence, lui donnant « quinze jours ou trois semaines, » pour tout délai, si sa présence est nécessaire à M. de Guilleragues. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1682.) L'impatience du Roi ne pouvait se modérer; les lettres de Du Quesne l'exaltaient loin de la calmer. Du Quesne avait de bonnes raisons pour rester dans les environs de Constantinople; sa présence, croyait-il, devait être un appui pour l'Ambassadeur de France à la Porte. La Cour n'en jugeait pas ainsi et, le 13 juin 1682, M. de Seignelay faisait parler le Roi, en des termes qui étaient ceux d'un sérieux mécontentement. Heureusement que le Lieutenant général était fait à ce régime des reproches incessants, souvent immérités, et qui, cette fois, lui venaient comme une compensation aux grâces que lui avait tout récemment accordées le Souverain. Le Roi disait :

« Monsieur le marquis Du Quesne, j'ai appris par la lettre que vous avez écrite de Ténédos, tout ce qui s'est passé dans votre navigation, depuis celle que j'avais reçue de vous du 20 mars, et j'ai vu par cette lettre toutes les raisons que vous prétendez avoir encore d'apporter un aussi long retardement à l'exécution des ordres que je vous avois donnés pour votre retour; sur quoi je suis bien aise de vous répéter ce que je vous ai fait savoir à cet égard, que comme les ordres que je donne sont toujours concertés avec connoissance, je désire qu'on les exécute sans réplique, et *sans qu'on se donne la liberté de les interpréter;* et vous ne devez jamais, en ces occasions, vous prévaloir de la confiance que j'ai en votre capacité et en votre expérience pour vous donner sur ce sujet plus de liberté qu'un autre officier, puisque vous devez le même exemple à tous ceux qui seront sous vos ordres, sur cet article d'obéissance prompte et sans réplique que vous leur donnez sur l'exactitude dans le service. »

La tartane qui portait au vieux général cette lettre, qu'on croirait écrite à un jeune officier qu'il faut instruire de ses devoirs, dut rencontrer Du Quesne, le 15 ou le 16 juin [1]. L'escadre était en retour, et le 18, elle mouillait à Toulon. (Bibl. Nat., *Lettres historiques,* Ms. S-F., n° 1643.) La lettre datée du 2 juillet ajoutait : « Nos galères sont parties le 21; mais le même jour, elles ont relâché aux îles d'Hyères. Elles vont aux Formentières, où elles recevront les ordres de M. Du Quesne, qui ne peut partir que le 15 du courant. »

[1] M. de Fricambault, enseigne sur le *Vaillant*, écrivait de Toulon, le 16 juin, à M. Cabart de Villermont, dont il était un des correspondants : « M. Du Quesne n'est point encore arrivé...; mais, comme nous sçavons qu'il n'a ni eau ni bois et qu'il n'est point en Sardaigne, nous ne doutons pas qu'il n'arrive au premier beau temps. » (Bibl. Nat., Ms. Dangeau.)

Il partit de Toulon, le 21 juillet[1]. (*Lettres historiques*, Ms., S. F., n° 1643; Paris, 9 juillet 1682.) M. Eug. Süe dit que Du Quesne partit de Toulon, le 12 juillet, à la tête de *onze vaisseaux* et de cinq galiotes. Non. L'escadre qui attendait Du Quesne à Toulon était composée de *cinq* vaisseaux seulement et de cinq galiotes à bombes; elle mit à la voile le 12 juillet. (*Lettres historiques*, 30 mai et 9 juillet.) Quant aux galiotes, voyons ce que nous en apprennent les documents.

M. Bernard Renau d'Eliçagaray, jeune homme dont le génie se développait par l'étude des choses qui touchaient à l'art naval et que M. Colbert de Terron, après l'avoir gardé un temps auprès de lui, avait placé chez M. l'Amiral de France, M. Renau, ou comme on l'appelait à cause de sa taille, *le petit Renau*, pensa qu'il n'était pas impossible de faire des batteries flottantes de mortiers comme on en avait de canons sur les vaisseaux. Cette idée ne fut point particulière à M. Renau, car dans un Mémoire d'une entreprise sur Alger, du 2 janvier 1682, M. de Belle-Ile-Érard proposait à M. Colbert de faire « établir un mortier pour jeter des bombes et des carcasses, sur un » radeau de bonne force, bien amarré sur ses ancres, ayant toute sa » face du côté de l'ennemi. » (Arch. de la Marine.) M. de Belle-Ile-Érard savait-il que le petit Renau s'occupait depuis quelque temps de mettre des mortiers sur des navires, et le radeau qu'il proposait était-il né de la connaissance vague que le capitaine avait de ce fait? Nous l'ignorons. L'invention de M. Renau consistait dans l'établissement de mortiers à bombes, non sur des flotteurs, construits au moment de s'en servir et attachés au sol sous-marin par quatre ancres, mais sur des bâtiments capables de naviguer, de porter convenablement la voile et de suivre des vaisseaux qui auraient une marche moyenne. Deux mortiers étaient un poids assez considérable pour un navire inférieur en grandeur aux petites frégates; d'ailleurs, l'effort vertical que devait supporter le bâtiment à chaque tir d'un des mortiers imposait au constructeur l'obligation de modifier en le fortifiant le

[1] Une des *Lettres historiques et anecdotiques*, dont le recueil est conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous la cote SUPPLÉMENT FRANÇAIS, n° 1643, dit, à la date de « Paris, 9 juillet 1682 » : « M. Du Quesne est parti le 2 du courant pour Alger. » L'auteur anonyme de cette lettre fut trompé par son correspondant de Toulon, qui, voyant Du Quesne arrivé de l'Archipel dès le 18 juin, supposait qu'il mettrait à la voile pour Alger au moins le 2 juillet. Toutes les relations s'accordent à faire partir Du Quesne le 12 juillet; nous adoptons cette date, que semble justifier l'arrivée de l'escadre devant Alger le 23 juillet.

fond de ce bâtiment. Le petit Renau voulait établir ses mortiers sur des galiotes de la forme des galiotes hollandaises, fort en usage dans les marines européennes depuis longtemps; on lui opposa des objections qui avaient quelque apparence de solidité, mais qui ne l'arrêtèrent point. A la fin, son système fut adopté par le conseil de construction, et le Roi donna ordre que l'on construisît, à titre d'essai, deux galiotes à la Renau, dans le port de Dunkerque. M. Eugène Süe, qui a fait le roman de cette entreprise, a dit, page 140, tome 4 de son *Histoire de la Marine :*

« A un des conseils de marine présidés par M. le comte de Vermandois » (il avait quinze ans, et tout au plus était-il auditeur), « *c'était vers la fin de* 1682, *lorsque Du Quesne fut revenu de son expédition de Scio,* la discussion tourna sur Alger. L'on allait sans doute s'arrêter à un blocus étroit ou aux vaisseaux maçonnés de Du Quesne, lorsque Renau, *sortant de sa rêverie,* demanda pourquoi on ne bombarderait pas Alger. A cette question incongrue, il fut répliqué avec l'indulgence due à son extrême jeunesse... Bombarder Alger par mer! Le vieux Du Quesne et Colbert, assez peu rieurs de leur nature, s'en donnaient à cœur joie... »

Tout ceci est sans doute fort piquant; mais, par malheur, tout est faux dans ce récit. D'abord, Du Quesne n'était point encore revenu en France lorsque la construction des galiotes à bombes fut décidée; ensuite Du Quesne, quand il fut de retour, n'alla point à Paris, pressé qu'il était par la Cour de se rembarquer pour aller attaquer Alger; en troisième lieu, la construction des galiotes commandées au port de Dunkerque fut commencée à la fin de l'année 1681; enfin, M. Colbert, à qui M. Colbert de Terron avait adressé le petit Renau, eut certainement les premières confidences du jeune ingénieur et n'eut point à rire d'un projet qu'il avait mûrement examiné avec l'auteur.

Fortifier la galiote porte-mortiers dans toute sa longueur, que chaque tir de bombe devait ébranler, et surtout dans la partie de cette longueur à laquelle allait être imposé le poids de deux pièces d'artillerie d'un calibre assez fort, partie qui devait ressentir plus que tout le reste du navire l'effet du tir, ce n'était pas le point difficile de l'œuvre. Multiplier les couples (côtes du bâtiment), les unir solidement par des pièces de bois fixées dans le sens de la longueur de la galiote, c'est ce que tous les constructeurs auraient fait, sans être d'habiles ingénieurs; asseoir les mortiers sur un corps puissamment résistant, et cependant cédant jusqu'à un certain point

à la pression verticale exercée par chacun des tirs, c'était le fait difficile. M. Renau imagina de faire, au centre de la galiote, un puits qu'il remplit de massifs dont la composition nous est donnée dans une lettre adressée à M. de Seignelay par l'Intendant de Dunkerque :

« 10 avril... L'on a commencé aujourd'hui à mettre dans le fond des galiotes et dans les *deux* endroits où doivent être les batteries des mortiers, un lit de fascines et, dessus, de terre bien battue ; ensuite il » (M. Renau d'Éliçagaray) « a fait mettre en long des soliveaux de six à sept pouces (0,17 c.), et par-dessus six pouces (0,16 c.) de terre encore bien battue ; dessus, par le travers » (dans la largeur du navire), « des soliveaux de même grosseur, espacés de huit à neuf pouces (0,22 c.), et par-dessus six pouces (0,16 c.) de terre aussi bien battue. Il espère que mardi ces endroits pour faire les plates-formes seront en état de la manière que Monseigneur lui a ordonné par sa lettre du 9 février dernier... A l'égard des plates-formes, il prend la liberté de dire à Sa Majesté qu'on les peut faire de deux sortes, les unes en pente et les autres unies. Il est certain que celles en pente font porter les bombes beaucoup plus loin que celles qui sont unies, et l'on doit tirer les mortiers de huit livres de poudre et les ordinaires, sur de gros affûts, sur les plates-formes en pente. »

Des essais avaient été faits à terre et avaient eu pour résultat l'adoption des plates-formes inclinées. On s'aperçut, quand les massifs furent faits, — deux dans chaque galiote, — que la charge qu'ils imposaient aux navires était trop considérable, que les bâtiments s'enfonçaient trop dans l'eau, et que les galiotes pourraient à peine porter leurs deux mortiers. Le 29 avril, on enleva une certaine quantité de terre et de bois à chaque massif, puis on établit les plates-formes mobiles et portées sur un fort pivot de bois s'enfonçant dans les massifs et reposant sur un corps solide, mais doué d'une certaine élasticité.

Les galiotes de Dunkerque avaient été mises à l'eau le 23 février. (Lettre de M. Seignelay à M. Desclouseaux, 13 mars 1682.) Le 18 février, le Ministre avait annoncé à M. Bégon, Intendant de la marine au Havre, que le Roi avait résolu de faire « bâtir » dans ce port,

« en un mois ou six semaines de temps, trois galiotes de 70 pieds (22 m. 73 c.) de long, de l'étrave à l'étambot, et de 24 pieds (7 m. 79 c.) de large, destinées à mettre dessus » (nous copions) « des batteries de mortiers pour tirer des bombes ; et, comme ce travail est extrêmement pressé et qu'il faut que ces galiotes soient en état de naviguer dans le 15 mars au plus tard, Sa Majesté veut qu'il fasse cesser tout autre travail... A l'égard de la manière de bâtir ces galiotes, Sa Majesté fera passer inces-

samment le sieur Renau, de Dunkerque au Havre, avec le devis qui a été résolu pendant le séjour que le sieur marquis de Seignelay a fait audit lieu de Dunkerque. « (Le Ministre était allé à Dunkerque au commencement de l'année avec le chevalier de Tourville. — Arch. de la Marine. Lettre de M. Colbert à M. Michel Bégon.)

Le 9 mars, on écrivait à M. de Seuil, intendant à Brest :

« Sa Majesté fait construire deux galiotes à Dunkerque et trois au Havre, qui doivent se joindre aux vaisseaux commandés par M. le marquis de Preuilly et passer sous son escorte dans la Méditerranée. Elles se rendront à la fin de ce mois à Brest. »

L'impatience du Roi comptait sans les difficultés de l'armement et les accidents de la navigation. Le 16 avril, M. Desclouzeaux disait : « La *Bombarde* est dans le canal... Les plates-formes de la *Fou-* » *droyante* seront arrivées ce soir. » Le 18, il écrivait : « L'affût de » cordage est la meilleure et la plus sûre invention que l'on puisse » trouver. » Son élasticité le rendait précieux, selon ce qu'en pensaient les artilleurs de Dunkerque. Le port manquant de vieux filin, M. Desclouzeaux ne put faire faire tous les affûts en cordage ; il ordonna qu'on repêchât les vieux câbles perdus dans la rade ; mais le produit de ce travail fut insuffisant, et ce fut à Brest que l'on compléta l'armement en affûts des dix mortiers.

Écoutons maintenant M. Eugène Süe :

« ... Les jaloux s'écrièrent que des bâtiments construits et *chargés de la sorte* ne pourraient pas tenir la mer. Renau leva les épaules, sourit de dédain et proposa sur l'heure à Colbert *d'aller à Dunkerque* chercher ses deux galiotes, et de les amener *par mer jusqu'au Havre,* pour opérer leur jonction avec les trois autres y construites ; Colbert consentit, et Renau partit. C'était *pendant le mois de décembre* 1681. » (1681 est une faute d'impression, puisque, quelques lignes plus haut, l'auteur a fixé « vers la fin de 1682 » la discussion relative aux galiotes en présence de M. le comte de Vermandois, Amiral de France.) « Renau, arrivé par terre à Dunkerque, en sortit par mer » (il est clair que pour mener des navires de Dunkerque au Havre, la route de terre était difficile) « avec un temps assez maniable, mais fut assailli à peu près à la hauteur de Calais par une si épouvantable tempête qu'*un des bastions de Dunkerque fut démoli.* » (Disons tout de suite que la correspondance des autorités de Dunkerque parlant du coup de vent laisse debout ce bastion.) « *Les deux galiotes construites à Dunkerque s'appelaient la* CRUELLE *et la* BRULANTE. M. des Herbiers, capitaine de brûlot, commandait la *Brûlante,* et M. de Combes montait la *Cruelle,* où Renau était embarqué... Renau, bon observateur, prévit l'ouragan et répondit à M. de Combes, son ami, qui lui proposait,

lorsqu'il en était temps encore, de relâcher pour éviter un temps forcé : « Non, car je ne retrouverai peut-être jamais une meilleure occasion de » prouver que mes galiotes peuvent tenir la mer.... » Soudain la tempête mugit et éclata. De Combes et Renau *échangèrent un regard sublime;* puis l'un s'élança sur son banc de quart pour prendre le commandement de la galiote, et l'autre se mit à contempler froidement cet effroyable combat du vent et des flots contre ce frêle navire qu'il venait de créer avec tant de soin et d'amour. Cette tempête dura trois jours et trois nuits... Enfin, le 2 janvier 1682 » (grossière erreur de date, comme on va le voir), « par un singulier hasard, les deux galiotes, qui avaient été séparées pendant cet affreux ouragan, *arrivaient ensemble au Havre, où elles furent reçues aux cris de toute la ville, attirée sur le port par ce merveilleux événement.* Renau *demanda fort instamment* à Colbert de faire partie de l'expédition d'Alger... Colbert lui accorda cette demande, et les cinq galiotes, *parties du Havre dans le mois de janvier,* arrivèrent sans accident à Toulon, rendez-vous général de l'armée navale commandée par Du Quesne. »

Où se renseigna M. Eugène Süe? Les archives de la marine, qui étaient à Versailles lorsque l'historien écrivit son roman de Jean Bart, étaient dans un ordre tel qu'il était difficile d'y puiser les renseignements nécessaires à une étude un peu complète de l'histoire de la marine, et cela peut l'excuser; mais qui l'induisit en de si étranges erreurs? Tout, dans sa mise en scène théâtrale, en ce qui touche Renau, est contraire à la vérité. En effet, disons ce qui eut lieu; la correspondance de M. Desclouseaux avec M. de Seignelay va nous éclairer sur la marche des événements et nous faire connaître en détail cette affaire de M. Renau d'Éliçagaray naviguant avec ses galiotes.

M. Colbert avait ordonné que les trois galiotes construites au Havre iraient faire leur armement en mortiers à Dunkerque, où ces pièces d'artillerie devaient être envoyées. Les galiotes du Havre allaient donc naviguer sans leur chargement de bronze, leurs plates-formes seulement faites, mais devant être rectifiées s'il était nécessaire. (Lettre du 22 avril.) Les galiotes du Havre mirent à la voile pour gagner le port de Dunkerque, où elles étaient attendues. Le 23 avril 1682, le guetteur du clocher de la grande église les aperçut et les signala à l'Intendant, qui se hâta d'annoncer à M. de Seignelay cette bonne nouvelle : « Les galiotes du Havre paroissent à la vue » de cette ville; il y en a déjà une qui est mouillée près de Grave- » lines, et les deux autres sont à la voile un peu sous le vent, de » manière que j'espère qu'elles seront demain ici. » Espoir trompé. Le 24, sur les onze heures du soir, ces deux dernières galiotes, lou-

voyant pour entrer dans le canal, furent repoussées par la marée descendante, et le vent de S.-O., qui s'élevait avec force, les contraignit à mouiller à une demi-lieue environ de l'entrée du canal, au N.-E. Le vent tourna à la tempête et si fort qu'une des galiotes chassa sur ses ancres, et que l'autre, après avoir mouillé, fut démâtée de son grand mât, qui, en tombant, brisa le mât d'artimon et le couronnement du navire. — Les galiotes n'avaient qu'un grand mât et le mât d'artimon ; un mât de misaine volant, pour ainsi dire, fut ajouté plus tard. — Quant à la galiote qui avait jeté l'ancre la première non loin de Gravelines, le guetteur la vit démâtée, et au coucher du soleil ne l'aperçut plus, ce qui inspira une grande inquiétude sur son sort. (Lettre du 24 avril.) La tourmente ne se calma point pendant la nuit ; mais au jour on put envoyer aux deux galiotes, qui avaient fini par tenir bon sur leurs ancres, des pilotes pour les amener dans le port à la faveur du flot. Ces deux navires étaient la *Brûlante,* commandée par M. de Longchamps, et la *Menaçante,* que menait M. André de Gouëston, enseigne de vaisseau depuis le 28 décembre 1673. C'est M. de Longchamps qui avait perdu ses deux mâts, et dont l'arcasse avait été rompue par la chute du mât d'artimon. Son mât de beaupré n'avait pas été épargné, et en se soulevant, au moment de la chute du grand mât, dont l'étai entourait son pied, il avait enlevé une partie du gaillard d'avant de la galiote. La *Menaçante* avait souffert beaucoup ; mais sa mâture avait résisté, et ses avaries consistaient en la perte de « quantité de cor- » dages et de sa chaloupe ». La *Brûlante* n'avait pu sauver non plus son embarcation, qui était à la traîne. M. Desclouzeaux terminait la lettre dans laquelle il donnait ces tristes détails en disant : « L'on n'a » aucune nouvelle de la *Cruelle,* commandée par M. de Pointis, et où » le sieur Regnault (*sic*) est embarqué. » On le voit, ce n'était point M. de Combes, lieutenant de vaisseau, qui menait la *Cruelle,* — construite au Havre et non à Dunkerque, — mais M. le chevalier Bernard de Saint-Jean Pointis, — ainsi qu'il signait son nom[1], —

[1] Il signait quelquefois *Depointis,* ou seulement :

Pointis

lieutenant de vaisseau depuis le 13 janvier 1677, très-bon officier, et l'ancien de M. de Combes, qui était lieutenant de vaisseau seulement de la promotion du 2 mars 1680. L'inquiétude sur la situation où se trouvait la *Cruelle* dura jusqu'au 28 avril. Les pêcheurs de Dunkerque, qui revenaient de Flessingue, avaient trouvé à la mer des mâts, vergues et haubans que l'on connut pour être ceux de la *Cruelle* et non de la *Brûlante,* ainsi qu'on l'avait supposé. (Lettre du 27 avril, qui donne ce renseignement : « Les sieurs des Herbiers » et Camelin sont arrivés ce matin. ») M. des Herbiers était capitaine de brûlot depuis le 13 janvier 1677 ; c'était donc à lui qu'était dévolu le commandement des galiotes pendant le voyage qu'elles avaient à faire de Dunkerque à Brest. M. Nicolas Camelin était un officier d'artillerie qui avait le détail des mortiers et le commandement des bombardiers. En 1666, il était « mineur de l'artillerie de » France et artificier de Sa Majesté », ce que nous a fait connaître le registre de l'église de Saint-Gervais de Paris, qui contient l'inscription du baptême de sa fille « Catherine, née le 24 novembre, de » Geneviève Martin, femme de Nicolas Camelin, demeurant rue de la » Mortellerie. »

Enfin, le 28 avril, à dix heures du soir, M. Desclouseaux put écrire au Ministre :

« En fermant cette lettre, le sieur Regnault (*sic*) arrive de Flessingues, où la galiote la *Cruelle* a relâché, et où il l'a laissée en fort mauvais état. Demain matin, je lui ferai voir celui où sont celles (*sic*) qui sont ici ; et ensuite il prétend partir pour aller prendre les ordres de Monseigneur, auquel il rendra compte de tout ce qui s'est passé dans sa navigation. Je ferai partir le sieur de Château-Guillaume pour Flessingues, afin de faire exécuter ce que nous conviendrons (*sic*) le sieur Regnault et moi. »

M. Desclouzeaux ne perdit point de temps pour le radoub des deux galiotes, si terriblement traitées par le vent et la mer, et les choses étaient fort avancées, lorsque, le 3 mai, avant le jour, le petit Renau arriva de Paris à Dunkerque, apportant les ordres du Roi. La *Cruelle* ne tarda pas à quitter Flessingue; elle mouilla à Dunkerque, le 18 mai. On se hâta d'embarquer les mortiers; quant à la poudre et aux bombes, on les mit en partie sur les frégates la *Vipère* et la *Mignonne,* et en partie sur les galiotes. Enfin M. des Herbiers s'embarqua sur la *Brûlante,* et le 24 mai, en rade devant Dunkerque, donna « les ordres et signaux pour les galiotes et » frégates de Sa Majesté, pendant la route depuis Dunkerque jusques

» à Brest. » (Arch. de la Marine, Campagnes 1682.) Le 26 mai, les galiotes la *Brûlante* et la *Cruelle* sortirent du port à deux heures du matin; M. des Herbiers tira le canon de partance, et les trois autres galiotes ainsi que les deux petites frégates appareillèrent pour suivre la *Brûlante*. A sept heures du matin l'escadrille était hors des bancs. (Lettre du 26 mai.) Nous ignorons quand elle arriva à Brest, les lettres des agents de ce port manquant aux Archives de la Marine. Voilà la vérité sur le voyage des galiotes, sur la tempête qui les mit en péril, sur leurs capitaines, et sur le lieu où chacune d'elles fut construite; voyons leur action.

Nous avons dit ci-dessus que Du Quesne partit de Toulon pour Alger, le 12 juillet 1682. Il s'était établi sur le *Saint-Esprit*, ce vaisseau de deuxième rang que nous avons nommé déjà plusieurs fois. On lui avait donné pour capitaine M. Bidaut de Bléor, mais il avait obtenu de M. Colbert que l'on démontât cet officier et qu'on le remplaçât par M. Du Quesne-Guiton, homme capable, dont M. de Vauvré disait d'ailleurs à M. de Seignelay, le 26 mai 1682 : « L'empresse- » ment que M. Du Quesne met à demander son neveu vient assuré- » ment de ce qu'il se trouve bien de lui, *étant* (celui-ci) *fait à ses* » *manières et devinant ce qu'il luy veut dire, mon dit sieur Du Quesne* » *aimant à ne se pas expliquer dans beaucoup de choses qui ne sont pas* » *essentielles*, et je m'assure que la religion n'a point de part à l'en- » vie qu'il a de l'avoir avec lui. » Voilà révélé un des côtés curieux du caractère de Du Quesne. Il aimait à se faire deviner, pourvoyait à l'essentiel et laissait les petits détails au capitaine de son Pavillon; c'était d'un officier général qui ne faisait pas toujours le capitaine, mauvaise habitude qu'à présent a plus d'un de nos amiraux.

Du Quesne avait eu une commission pour commander pendant la campagne les galères en même temps que les vaisseaux. M. le duc de Vivonne restant à Paris, ce fut à M. de Noailles qu'échut le commandement des galères sous le Lieutenant général. M. de Mortemart, trop jeune et trop inexpérimenté pour mener le corps à la tête duquel il était cependant placé, s'embarqua comme volontaire sur le *Saint-Esprit* avec quelques autres gentilshommes; ce fut, dit-on, un peu contre le gré de son père, qui l'aurait voulu voir sur la *Réale* au milieu des quinze galères; mais le Roi ordonna, et M. de Vivonne se soumit. (Bibl. Nat., *Lettres historiques,* Ms., S. Fr., n° 1643; Paris, 8 mai 1682.)

Lorsque Du Quesne arriva devant la ville que Louis XIV lui avait

donné l'ordre « d'incendier et de détruire de fond en comble » (Lettre du Roi, 24 juin 1682), il pouvait disposer des quinze galères qu'il avait trouvées à Iviça, et de onze vaisseaux, deux brûlots et cinq galiotes à mortiers. Le 23 juillet, il mouilla avec trois vaisseaux; les deux autres vaisseaux de son escadre l'avaient devancé au rendez-vous devant Alger et s'étaient rangés provisoirement sous le pavillon du chevalier de Tourville, qui y était arrivé avec les trois vaisseaux qu'il menait. Le chevalier de Lhéry l'avait rejoint avec les trois vaisseaux qu'il commandait; M. Forant, qui avait escorté les cinq galiotes, était arrivé depuis le 17 juillet; rien ne manquait donc au général pour commencer ses opérations.

Un ordre donné, le 29, par Du Quesne pour le placement de tous ses navires fut changé et modifié d'une façon qui nous est connue par un plan topographique publié dans le *Mercure Galant* (deuxième volume du mois d'octobre 1682). Ce plan nous inspire toute confiance, étant joint à une relation de M. de Pointis, beaucoup plus claire que celle qui fut donnée par la *Gazette de France* et aussi que celle publiée par l'auteur du *Mercure* dans le 1er volume du mois d'octobre. Cette dernière relation était de M. Cabart de Villermont, comme le prouve une lettre de M. de Saint-Genies à M. Cabart, dans laquelle le lieutenant du *Cheval Marin* rectifie certains passages du récit fait par M. de Villermont. (Lettre du 23 octobre 1682. Bibl. Nat., Ms. Dangeau.) Voici l'ordre de bataille des bâtiments :

A gauche, la galère *Grande* était devant le vaisseau l'*Aimable;* à la droite de ces deux navires, la *Fière* était devant le *Cheval Marin;* puis, à droite encore, devant l'*Assuré*, la *Fleur de Lis;* devant le *Vigilant*, la *Forte;* devant le *Vaillant*, la *Sirène;* les galiotes la *Menaçante* et la *Cruelle*, postées entre le *Vaillant* et le *Saint-Esprit* que montait Du Quesne, avaient pour remorqueur la *Couronne;* le *Saint-Esprit* devait être remorqué par la *Réale*, montée par M. le marquis de Noailles et par l'*Invincible*. Les galiotes la *Bombarde* et la *Foudroyante*, placées à la droite du *Saint-Esprit*, avaient devant elles la *Saint-Louis;* la galiote la *Brûlante* venait ensuite, remorquée par la *Patronne;* le *Prudent* était mené par la *Reine*, le *Laurier* par l'*Amazone*, l'*Indien* par la *Madame*, l'*Étoile* par la *Valeur*, enfin l'*Éole* par la *Hardie*.

Rien d'importan ne fut fait, le 13 août, jour où l'armée s'ébranla pour aller sinon commencer son feu, du moins se mettre à la portée jugée convenable par les hommes spécialement chargés de placer

les galiotes, MM. Renau d'Eliçagaray, Nicolas Camelin et Landouillette, que M. Forant, par ordre du Roi, avait fait reconnaître (au Havre dès le commencement de l'année) en qualité de Commissaire de l'artillerie sur les galiotes [1].

Un coup de vent nuisit aux premiers mouvements de l'armée. Le 15 août, Du Quesne, averti par M. de Noailles que les galères manquaient d'eau, jugeant d'ailleurs que leur office compliquerait plus le mouvement des vaisseaux qu'il ne leur serait utile, se décida à les renvoyer. La Cour en sut mauvais gré au général dont la position était mal jugée de Versailles ou de Paris. Du Quesne, l'avis des officiers généraux entendu, modifia complétement son plan d'attaque qu'il simplifia d'une manière heureuse. Il décida que cinq vaisseaux seraient seuls attachés au service des galiotes et que les six autres resteraient mouillés en arrière de la ligne courbe qu'allaient former devant le môle et la ville, le *Laurier*, capitaine, M. Forant; l'*Étoile*, capitaine, M. de Belle-Ile-Érard; le *Vigilant*, monté par M. de Tourville; le *Vaillant*, capitaine, M. de Beaulieu; enfin, le *Prudent*, commandé par M. de Lhéry. Cinq ancres furent mouillées au N.-E. de la ville par les soins de M. Forant. Les grelins [2] étalingués (atta-

[1] M. Pierre Landouillette eut des lettres de noblesse le 1er janvier 1685, Louis XIV voulant récompenser en lui les services qu'il venait de rendre en 1682, 1683 et 1684, et ses services antérieurs, parmi lesquels le Roi comptait la campagne faite par cet artilleur aux îles d'Amérique avec M. le comte d'Estrées, campagne où il pointa le mortier dont la bombe heureuse amena la reddition de Tabago. Sa Majesté se plaisait à rappeler, dans ses Lettres de janvier 1685, les services du grand-père de M. Pierre Landouillette, capitaine de l'artillerie de Louis XIII, qui se signala au siége de la Rochelle et à la chute de cette ville, à laquelle « contribuèrent beaucoup de bombes et boulets rouges qu'il fit tirer ». René Landouillette, père de Pierre, n'était point oublié; le Roi citait ce « commissaire principal de l'artillerie des provinces d'Anjou, le Maine et Touraine », qui s'était fait remarquer en plusieurs occasions, et « particulièrement au siége d'Angers, où *il reçut un coup de mousquet à la poitrine qui l'obligea de porter une canule le reste de sa vie* ». René « servit ensuite dans la fonderie de Toulon ». — M. Pierre Landouillette était sieur de Loginière. (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1685.) Il signait :

Landouillette de Loginiere

[2] Les grelins sont des cordages plus ou moins gros, composés, comme les plus gros câbles, de trois cordons formés eux-mêmes de trois torons commis et tordus une première fois. Au dix-septième siècle, le câble de l'ancre de touée était désigné par ce nom de grelin dont l'étymologie nous reste inconnue.

chés aux anneaux des ancres) furent tenus par les cinq vaisseaux et les galiotes, qui devaient s'en servir pour s'approcher de la place qu'on allait attaquer, ou pour s'en éloigner au besoin. Ces grelins de touée, selon M. le chevalier de Saint-Genies (lettre du 23 octobre 1682), avaient la longueur de plus de deux mille brasses (3,243 mètres environ, la brasse étant de cinq pieds.) La *Bombarde* avait pour se haler, en avant ou en arrière, la touée du *Laurier;* la *Foudroyante* avait celle de l'*Étoile,* la *Cruelle* celle du *Vigilant,* la *Menaçante* celle du *Vaillant,* enfin, la *Brûlante* celle du *Prudent.* (Plan topographique cité [1].)

Le 20 août au soir, la nuit étant calme, le vent endormi, les vaisseaux et les galiotes prirent leurs postes. Dans l'appareillage, les vaisseaux le *Saint-Esprit* et l'*Assuré,* qui rangèrent la côte, reçurent quelques coups de canon, sans conséquence; le reste de l'armée défila devant le môle, qui, de 150 canons dont il était armé (lettre de M. de Saint-Genies), fit un grand feu qui ne blessa personne. On se plaça, puis on essaya le tir des bombes, et l'on reconnut qu'on était mouillé trop loin de la ville. M. Renau, comme MM. Camelin et Landouillette, avait mal jugé la distance des navires au rivage. Il fallut se rapprocher. Pendant la nuit on se reporta en arrière, et les deux jours suivants, on manœuvra pour prendre une position définitive et mieux calculée. MM. de Tourville, de Lhéry et de Belle-Ile-Érard, qui étaient venus devant Alger avant d'aller rejoindre Du Quesne aux Formentières, et avaient étudié la question de l'établissement de l'armée devant la ville, avaient été d'avis que c'était au N.-O. du môle qu'il fallait la mouiller. Leur opinion prévalut, et l'on résolut de changer de mouillage, en se rapprochant de la côte. M. de Belle-Ile-Érard porta deux ancres et les fit jeter sans qu'un coup de canon lui fût tiré de terre. Dans la nuit du 21 au 22 août, M. de Lhéry en mouilla trois autres deux ou trois fois plus près d'Alger que celles de M. de Belle-Ile-Érard. Les chaloupes de M. de Lhéry, sur lesquelles on tira cinq coups de canon et quelques coups de mousquet, ne furent pas atteintes. (Lettre de M. de Saint-Genies.) Le 30 juillet, les vaisseaux et les galiotes étaient dans l'ordre suivant :

La *Cruelle,* sur laquelle était le petit Renau avec M. de Pointis,

[1] Les différentes relations placent chacune à sa façon les vaisseaux et les galiotes; ces différences importent peu; toutes conviennent que cinq vaisseaux tenaient l'extrémité des cinq grelins sur lesquels étaient attachées les galiotes. Quant à nous, nous nous fions au croquis envoyé par M. de Pointis au rédacteur du *Mercure,* croquis dessiné avec soin et accompagné d'une légende bien faite, désignant l'emplacement des navires dans les trois ordres qu'ils occupèrent successivement devant la ville assiégée.

s'établit au N. sur le câble du *Vigilant;* à sa droite, la *Menaçante,* commandée par M. de Gouëston, avait le câble du *Vaillant;* la *Bombarde,* capitaine, M. de Combes, avait celui du *Prudent;* la *Foudroyante,* capitaine, M. des Herbiers, celui du *Laurier;* enfin la *Brûlante,* capitaine, M. Beaussier [1], celui de l'*Étoile,* mouillée tout à fait à droite, c'est-à-dire dans le N.-O. Deux chaloupes armées furent placées en arrière de chacune des galiotes pour la défendre contre la flottille à rames des Algériens qu'on supposait devoir essayer d'attaquer les navires porte-bombes.

Le feu commença quand la nuit fut close. Les galiotes, — trois au moins d'entre elles, — étaient à la portée des canons des forts qui ne les atteignaient cependant point. Les Algériens tiraient trop haut et envoyaient leurs boulets au-dessus et au delà des galiotes. Quatre-vingt-six bombes furent lancées dans ce premier essai, qui eut peu d'effet sur la ville comme sur le môle, et les navires amarrés dans le port. On le sut le lendemain. Un accident arrivé à la *Cruelle* faillit perdre cette galiote. Laissons parler M. de Pointis, assurément le mieux informé de l'événement :

La *Foudroyante* commença à tirer; je suivis, et la *Brûlante* un moment après. Les ennemis mirent le feu à huit ou dix canons, sans en tirer davantage. Pour nous, nous vîmes avec beaucoup de déplaisir nos bombes ardentes, sur lesquelles on se fondoit principalement dans la vue qu'elles

[1] M. Félix Beaussier, d'une famille provençale, était enseigne de vaisseau depuis le 28 décembre 1673; il fut fait capitaine de galiote le 17 janvier 1684; capitaine d'artillerie le 1er mars 1692, et capitaine de vaisseau le 1er janvier 1693. Il mourut à Toulon le 9 août 1724. — M. Armand-Charles des Herbiers, originaire du Poitou, enseigne du 4 septembre 1671, et capitaine de brûlot du 13 janvier 1677, devint capitaine de vaisseau le 1er février 1680. Il décéda à Rochefort le 8 mai 1713. — M. de Combes est l'officier dont, à propos de M. de Langeron, nous avons parlé ci-dessus, pages 392 et suivantes; enseigne en 1677, lieutenant depuis le 2 mars 1680, il fut fait capitaine de galiote le 16 janvier 1684; il devint capitaine de vaisseau le 1er janvier 1689, et commissaire général de l'artillerie le 1er janvier 1703. Il mourut à Brest le 25 novembre 1717. — M. André de Goüeston, garde de la marine de septembre 1671, fut fait enseigne de vaisseau le 28 décembre 1673. Il devint capitaine d'artillerie le 17 janvier 1684, capitaine des bombardiers le 1er mars 1692, enfin capitaine de vaisseau le 1er janvier 1693. Le 24 août 1704, au combat de Malaga, il fut tué sur le *Foudroyant.* — M. le chevalier Bernard de Saint-Jean Pointis, enseigne de 1672, était lieutenant de vaisseau depuis le 13 janvier 1677; il eut une commission de capitaine de galiote le 13 janvier 1684, fut nommé commissaire ordinaire de l'artillerie le 18 juillet 1684, capitaine de vaisseau le 1er janvier 1685, commissaire général de l'artillerie le 1er mars 1687, enfin Chef d'escadre le 4 octobre 1699. Il mourut le 24 avril 1707. C'était un homme distingué, dont la carrière fut honorablement remplie.

brûleroient les vaisseaux ennemis, crever toutes au sortir du mortier, et nos bombes ordinaires ou crever aussi, ou, excepté deux ou trois, ne porter que jusqu'à la ville. » (Ce mécompte n'engageait en rien la responsabilité de M. Renau, constructeur des navires et non artilleur et artificier. MM. de Landouillette et Camelin devaient être bien marris de ce premier insuccès. M. de Pointis ne les accuse point. Il continue :) « Dans ce chagrin on tiroit encore quelques coups, lorsqu'un de mes mortiers, chargé d'une bombe ardente, ayant fait faux feu » (c'est-à-dire, n'étant point parti) « et la bombe continuant à s'enflammer sans partir, je me vis réduit à souffrir l'incendie que je crus inévitable... » (L'équipage effrayé se sauva, partie à la nage, partie dans les chaloupes qui portaient les munitions...) « Enfin quelques-uns de mes officiers mariniers étant restés sur l'arrière, je me trouvai seul sur l'avant où était le feu. Landouillet (*sic*), Commissaire d'artillerie de marine, et Regnault (*sic*), deux de mes amis qui avoient bien voulu s'embarquer avec moi » (On se rappelle que le petit Renau était sur la *Cruelle* avec M. de Pointis dans le voyage que fit cette galiote du Havre à Dunkerque ; il n'avait pas quitté son ami dans le passage du Ponant à Toulon et de Toulon devant Alger.), « voulurent bien ne pas m'abandonner, demeurèrent à la batterie de derrière où ils étoient. » (La batterie de derrière était la plate-forme sur laquelle était établi le mortier le moins éloigné de la poupe.)

» Cependant la bombe jetoit ses grenades et du feu gros comme deux hommes, et je me voyois couvert de flammes, ayant *quarante bombes ardentes dans la galiote* et tant d'autres choses dans le navire propres à s'enflammer. Nous prîmes néanmoins la résolution, mon contre-maître, un soldat bombardier qui me vint joindre, et moi, de tenter d'éteindre le feu. Et, comme nous vîmes que les premiers seaux d'eau l'avoient amorti, nous continuâmes, et pendant un instant nous le crûmes éteint ; mais la bombe reprenant vigueur, et les grenades et les canons de mousquet qu'elle renfermoit tirant de nouveau, la flamme recommença. Mais le premier succès nous ayant encouragés, nous retournâmes à la charge avec de l'eau, et enfin un de mes soldats revenant de son épouvante, me voyant autour du mortier, y jeta un si grand seau d'eau que le feu s'éteignit, à cette fois, tout de suite.

» Plusieurs chaloupes qui étoient autour de la galiote, et que la flamme avoit obligées de s'éloigner, revinrent à bord. Le sieur Demont, lieutenant de la galiote, qui, pour quelque manœuvre, étoit dans un canot, se rejeta à bord en y voyant le feu. »

A ce récit suffisamment dramatique par le fond, simple dans la forme, écrit d'ailleurs peu de jours après celui où se passa le fait, et que M. de Pointis aurait bien eu le loisir de compléter s'il avait oublié quelque détail intéressant, comparons celui qu'ont accueilli et confirmé les biographes de M. Renau d'Éliçagaray. Il est de M. de

Fontenelle, dans son *Éloge de M. Renau*. (Mémoires de l'Académie des sciences.)

« Un accident fut cause qu'une carcasse que M. Renau vouloit tirer » (le tir ne le regardait pas, mais bien MM. de Pointis et Landouillette) « mit le feu à la galiote toute chargée de bombes, et l'équipage, qui voyoit déjà brûler les cordes et les voiles, se jeta à la mer. Les autres galiotes et les chaloupes armées, voyant ce bâtiment abandonné » (pas tout à fait) « crurent qu'il alloit sauter dans le moment et ne perdirent point de temps pour s'en éloigner. » (Ceci est très-probable. Les galiotes, en se paumoyant le long de leur câble de touée, purent se retirer près de leurs vaisseaux respectifs.) « Cependant M. de Remondis (*sic*), major, voulut voir s'il n'y avoit plus personne et si tout étoit absolument hors d'espérance. *Il força, l'épée à la main, l'équipage de sa chaloupe à nager;* il vint à la galiote, sauta dedans et *vit sur le pont M. Renau travailler, lui troisième*, à couvrir de cuir verd plus de *quatre-vingts* bombes chargées... M. de Rémondis alla dans le moment aux chaloupes et les fit revenir. On jeta dans la galiote *deux cents hommes*, et quoiqu'en même temps trois cents pièces d'artillerie de la ville, sous le feu desquelles elle étoit, tirassent dessus *et fort juste*, on vint à bout de la sauver. »

M. de Pointis, on l'a vu, ne donne aucun rôle à M. de Raymondis. S'il arriva à la *Cruelle,* ce fut apparemment quand le feu s'éteignait. Il repêcha peut-être les matelots, soldats et bombardiers qui s'étaient jetés à la mer, et les ramena à leur bord ; il vit l'état où était la galiote, dont l'avant avait souffert par le feu, et alla, comme c'était son devoir de major de l'armée, rendre compte des faits à Du Quesne. Quant aux *quatre-vingts* bombes chargées qui étaient sur le pont de la *Cruelle,* et que MM. Renau et de Pointis couvraient avec des « cuirs verds », qu'il nous soit permis de dire que ce détail nous trouve incrédules. Ne disputons pas sur le nombre *quatre-vingt;* M. de Pointis dit *quarante,* et les met *dans* la galiote, ce qui est raisonnable ; comment concevoir, en effet, que M. de Pointis eût laissé sur le gaillard d'arrière de son navire cette quantité de projectiles dangereux, qu'un boulet rouge lancé par les Algériens pouvait enflammer? Qu'il y eût, prêtes à être lancées, trois ou quatre carcasses ou bombes ardentes sur l'arrière de la batterie des mortiers, et qu'elles fussent couvertes de cuir vert, c'est possible, c'est croyable. A mesure que la petite réserve s'épuisait, les bombardiers remplaçaient les bombes lancées par des bombes tirées des soutes ; ils faisaient là ce qu'on faisait pour les gargousses, dont on n'avait jamais un approvisionnement sur les ponts. Au reste, si M. Renau travailla à couvrir les quelques carcasses que nous supposons, ce fut

avec M. Landouillette et non avec M. de Pointis, occupé à la proue avec son contre-maître et un bombardier à inonder d'eau les œuvres vives et mortes qu'avait attaquées la flamme. M. Renau et M. Landouillette apparaissent à peine dans la scène peinte par M. de Pointis; mais ils ne restèrent certainement point inutiles pendant la lutte du capitaine de la *Cruelle* contre le fléau qui menaçait son navire; seulement leur action ne fut point telle qu'elle fût digne d'admiration. Une dernière observation au sujet du récit complaisant de M. de Fontenelle; trois cents pièces d'artillerrie, dit l'académicien, tiraient, et *fort juste*, sur la galiote, qu'on vint pourtant à bout de sauver. Deux choses là-dessus : si la *Cruelle* avait pu être atteinte par le canon, on l'aurait éloignée au premier moment où l'on vit la bombe cracher ses grenades; si elle resta à la portée du canon algérien, les artilleurs turcs ou maures tiraient fort mal et non pas fort juste; car ils ne mirent point le bâtiment en danger, bien qu'ils fussent « trois cents habiles tireurs ».

Des quelques lignes exagérées de M. de Fontenelle, dont la responsabilité revient en partie au rédacteur du *Mercure de France,* qu'instruisit sans doute M. de Motheux, envoyé de l'armée à Paris pour porter des nouvelles des premières attaques, M. Eugène Süe a fait une page enflée, boursouflée, froide pourtant, si on la compare à la relation naïve de M. de Pointis. Il est d'ailleurs inexact, comme il lui arrive trop souvent de l'être. Il place M. Renau, non pas sur la *Cruelle,* mais sur la *Fulminante,* à ce moment encore sur les chantiers de Toulon, et le montre « s'occupant avec un sang-froid merveilleux » à couvrir de cuir vert « les *deux cents* bombes que la galiote avait à « bord »; opération qu'il fait, non pas « lui troisième », comme le dit le secrétaire de l'Académie, mais avec « M. de Combes », qui, en ce moment cependant, était sur la *Bombarde,* galiote qu'il commandait et dont il dirigeait le feu. Et ce n'est pas tout : le romancier, qui se croit le droit d'inventer, prête au petit Renau ces paroles : « Courons au plus pressé, qui est de mettre les bombes à l'abri; le » feu s'éteindra bien ensuite. » Éteindre le feu était le plus pressé, et M. Renau et M. Landouillette devaient s'y porter tout d'abord pour aider M. de Pointis. Les bombes ne couraient de danger que si le feu se propageait de l'avant à la poupe.

Le mouillage des galiotes n'avait pas été bien fait. « M. Camelin, » qui avait donné les distances », dit M. de Pointis, « avait fait » mouiller les ancres trop loin de terre et trop près l'une de l'autre;

» si bien qu'en allant sur leurs ancres les galiotes se gênèrent, et » que les bombes atteignirent à peine le môle et point du tout la » ville. » Il résulta de là une certaine confusion; la *Brûlante* et la *Cruelle* s'abordèrent en *s'entraversant,* comme le dit M. de Pointis [1]; mais elles se dégagèrent bientôt; la *Foudroyante* faillit toucher la *Cruelle,* mais celle-ci put l'éviter. Ces incidents et le commencement d'incendie déclaré sur le navire de M. de Pointis décidèrent MM. de Tourville et de Lhéry, qui présidaient aux opérations du bombardement, à ordonner la retraite. Les galiotes se halèrent donc auprès de leurs vaisseaux. Qu'allait-on faire? Allait-on se retirer sur un insuccès qui grandirait singulièrement l'audace des Algériens? Rentrerait-on à Toulon avec la honte d'avoir échoué complétement? Tant de dépenses faites seraient-elles perdues? N'y avait-il aucun moyen d'arriver au but qu'on s'était proposé? « M. Du Quesne voulut » bien faire une seconde tentative », dit M. de Pointis; on prit des mesures pour que les choses fussent mieux préparées qu'elles ne

[1] La Relation publiée par la *Gazette de France* dit : « Les galiotes *mirent côté à travers* ». On voit d'après cela qu'on essaya de tirer les bombes, le navire présentant le côté et non la proue à l'ennemi. Ce système fut bientôt abandonné, ainsi que le démontre ce passage d'un Mémoire fait à Paris au mois de septembre 1682, et adressé par Du Quesne à M. Colbert, pour que ce Ministre le fît lire au Roi : « L'on est convenu à Toulon de ce qu'il y auroit à faire aux galiottes pour disposer les mortiers sur leur plate-forme, *pour tirer droit en avant;* cela s'ajustera facilement, selon que le commissaire bombardier » (M. Camelin) « le demande. Il a été résolu aussi d'y faire un pont léger qui se démontera dans l'occasion et qui ne servira seulement que pour la navigation, afin de les garantir de la mer et prévenir l'inconvénient qui pensa arriver l'année dernière ès mers de la Manche. » (*Lapsus calami* de Du Quesne; c'est au commencement de l'année 1682, on s'en souvient, que les galiotes faillirent périr devant Dunkerque.) « On leur doit mettre aussi un mât d'avant et une voile latine qui se démonteront de même. » Les galiotes n'avaient pour toute mâture qu'un grand mât à voiles carrées et un mât de poupe ou artimon, portant un hunier et une voile d'artimon triangulaire. On reconnut qu'ainsi voilées les galiotes marchaient mal, et l'on décida qu'on ajouterait à leur mâture un petit mât de misaine qu'on pourrait déplanter facilement et coucher sur le pont, lorsque les mortiers devraient faire leur office. Les galiotes portaient mal la voile; on s'efforça de corriger ce défaut, et Du Quesne dit : « A l'égard des deux galiottes que l'on doit construire » (pour porter leur nombre à sept), « on prendra garde de ne pas tomber dans le défaut qui s'est trouvé aux autres. » Ceci regardait M. Renau. — Les figures gravées de galiotes que nous connaissons, montrent ces navires mâtés seulement de deux mâts plantés, l'un au milieu de leur longueur ou à peu près, l'autre vers la poupe. — Nous n'avons pu nous procurer un plan des galiotes du petit Renau, qui nous aurait aidé à expliquer certains détails que nous renonçons à faire comprendre sans le secours de figures dessinées. Comme nous tenons à être exact le plus qu'il nous est possible, nous ne voulons pas hasarder une restitution hypothétique du navire porte-mortiers, qui serait peut-être un à-peu-près trompeur.

l'avaient été d'abord. M. de Belle-Ile-Érard et M. le chevalier de Lhéry furent chargés de placer les ancres de touées ; M. de Belle-Ile en mouilla deux, sans qu'un seul coup de canon lui fût tiré pour l'empêcher de les placer convenablement. Il fit son opération de jour. Pendant la nuit suivante, — la nuit du 26 au 27 août, — M. de Lhéry mouilla les trois autres ; on tira sur ses chaloupes cinq coups de canon et quatre ou cinq coups de mousquet qui n'eurent aucun effet. Ces dernières étaient « deux ou trois fois plus près » (de terre) que celles de M. de Belle-Ile. (Lettre de M. de Saint-Genies.) « Elles » étaient, » selon M. de Pointis, assez éloignées les unes des autres, » et à la portée de pistolet du mur qui fait la clôture du port. »

Le temps ne permit pas que les galiotes et leurs vaisseaux prissent leur position avant le 30 août ; le soir de ce jour-là, l'ordre dans lequel devaient être placés les navires ayant été modifié, M. de Tourville, qui avait l'amarre de la *Cruelle,* alla se poster vers l'entrée du port d'Alger ; le chevalier de Lhéry se porta tout au nord, ayant l'amarre de la *Brûlante ;* entre la *Cruelle* et la *Brûlante,* furent placées la *Menaçante,* aidée par M. de Beaulieu ; à sa droite la *Bombarde,* tenue par M. de Belle-Ile-Érard ; enfin, à la gauche de la *Brûlante,* la *Foudroyante,* dont la touée aboutissait à l'*Étoile,* montée par M. Forant. Le feu recommença, plus nourri, mieux dirigé, plus heureux, et dura ainsi toute la nuit.

Le chevalier de Saint-Genies avait été envoyé dans une chaloupe pour veiller sur la sortie du port, car on craignait que Baba-Hassan n'envoyât pour attaquer nos galiotes une galère et quelques brigantins qu'on savait être derrière le môle. On tira cent quatorze bombes qui jetèrent la consternation et la mort dans la ville. Le 3 septembre, les Algériens tentèrent une sortie ; mais ils furent vigoureusement repoussés par le feu des chaloupes et celui des galiotes, sur lesquelles, par mesure de précaution, Du Quesne avait fait porter des canons, au nombre de six à bord de chacune. M. de Saint-Genies, qui s'était placé jusqu'à « demi-portée de la chaîne du port », recueillit un esclave canarien (?) à demi mort dans l'eau. Cet homme s'était sauvé de la ville. Quand il fut revenu à lui, il donna à l'officier des détails sur l'état où se trouvait la population, et lui raconta que « personne n'osoit parler, et que Baba-Hassan envoyoit sous » main des Turcs par toute la ville et dans les tabacs, pour écouter » ce qu'on disoit, et que, d'abord qu'on lui rapportoit que quelqu'un » avoit dit quelque chose, il lui faisoit couper la tête. Cela faisoit

» observer un grand silence. » Ce passage de la lettre de M. de Saint-Genies (23 octobre) dément le bruit accrédité par les relations qu'un parti s'était formé dans Alger pour forcer Baba-Hassan à demander la paix.

Le 4 septembre au matin, le Père Jean Le Vacher, religieux de l'ordre de Saint-Lazare, missionnaire à Alger, où il remplissait les fonctions de Consul de France, vint à bord de M. Du Quesne, dans la chaloupe du « Contre-Amiral de Zélande, qui étoit là pour le rachat » des esclaves de sa nation. » (Relation de M. de Pointis.) Le Père Le Vacher, parlant de son ambassade, dit : « Les puissances du pays » (le Dey Mehemet Hadgi, et Baba-Hassan, chef de la milice) « ont » trouvé bon de m'envoyer vers M. Du Quesne pour voir ce qu'il dé- » siroit; ce que je fis, tout incommodé que je suis; mais M. Du » Quesne me témoigna qu'il ne pouvoit le déclarer qu'aux personnes » que les puissances du pays trouveroient bon de lui envoyer. Ce » que je leur rapportai, et elles en demeurèrent là sans lui en- » voyer personne. » (Lett. du Père Jean Le Vacher [10 septembre 1682], publiée, p. 345, t. 1er, des *Mémoires de la Congrégation de la mission;* Paris, in-8°, 1864.)

La nuit du 4 au 5, les galiotes se halèrent jusqu'à leurs ancres et le feu reprit, feu seulement de trois d'entre elles, la *Menaçante* et la *Brûlante* n'ayant pu prendre part à l'action ; leurs amarres avaient été coupées par des boulets ennemis. (Relation de Pointis.) Le bombardement continua, quand l'état du vent et de la mer le permit, jusqu'au 12, sans que les Algériens envoyassent implorer la pitié du général français et parler d'accommodement, ténacité qui coûta cher à la ville. Enfin, le 12 septembre, Du Quesne, jugeant que bientôt la place ne serait plus tenable pour des navires de l'espèce des galiotes, se décida à les renvoyer à Toulon sous l'escorte de MM. de Tourville et de Cogolin. Il partit lui-même, accompagné de MM. Forant, de Gravier et de La Porte, et laissant devant Alger, sous les ordres du chevalier de Lhéry, le *Prudent,* l'*Éole,* le *Laurier* et l'*Indien.* Les ordres laissés à M. de Lhéry enjoignaient à ce Chef d'escadre de croiser devant le port, pour empêcher tout commerce de la ville avec la mer. Du Quesne se dirigea vers les Formentières, d'où, le 18 septembre, il adressa à M. de Seignelay une relation qui, par malheur, manque aux Archives de la Marine et que détient peut-être un de ces amateurs de lettres autographes qui ne se font aucun scrupule de garder bien cachés les documents historiques, dérobés

jadis dans les dépôts de l'État. Le 11 octobre, le Roi écrivit à son Lieutenant général :

« J'ai été informé par votre lettre écrite des Formentières, le 18 septembre dernier, de tout ce qui s'est passé à Alger depuis le départ de mes galères, et *quoique j'eusse lieu d'espérer un plus grand succès* des mesures qui avoient été prises, et qu'il me paroisse même que si l'on avoit pensé de bonne heure à trouver les expédiens de faire approcher les galiotes sans le secours des galères pour profiter du beau temps qu'il a fait » (reproche peu mérité), « on auroit pu achever ou de ruiner la ville d'Alger ou obliger les corsaires à demander la paix aux conditions qui leur auroient été imposées, j'ai au moins la satisfaction de voir que le petit nombre de bombes qui a été jeté dans la ville » (plus de 300!) « n'a pas laissé d'y mettre une grande terreur, et que je puis être assuré par cet essai qu'en disposant toutes choses de meilleure heure pour achever entièrement cette entreprise, on peut en attendre un succès très-grand. »

Il ne tenait pas à Du Quesne que, dans les armements, les choses allassent plus vite qu'on ne les voyait aller. L'organisation des ports laissait encore beaucoup à désirer; les Intendants ne s'entendaient pas toujours bien avec les officiers généraux, et, de ces conflits, dont un jour se plaignit sérieusement M. le comte Jean d'Estrées à M. de Seignelay, au commencement de l'année 1685 (8 mai), naissaient des difficultés, des retards très-préjudiciables au service. Joignez à cela qu'en tout les officiers généraux avaient chacun son système, et que ce qu'avaient ordonné M. de Tourville, M. d'Amfreville ou M. de Lhéry, était blâmé par Du Quesne, blâmé lui-même à son tour par ces messieurs. Tout cela n'était pas fait pour hâter l'exécution des ordres de la Cour.

Le désarmement au port de Toulon du *Saint-Esprit*, du *Vigilant*, de l'*Aimable*, de l'*Assuré*, du *Cheval Marin*, des trois barques longues, des deux brûlots, des trois flûtes, de la *Vipère* et des cinq galiotes, fut signifié à Du Quesne en même temps qu'à M. de Vauvré, chargés l'un et l'autre de hâter l'opération et de la faire exécuter conformément aux ordonnances et règlements. Le 6 octobre, les galiotes la *Cruelle* et la *Menaçante* arrivèrent à Toulon; la *Foudroyante* y aborda le lendemain avec le *Chameau*, le *Paresseux* et le *Fin*. Ces navires, chargés par un coup de vent violent, avaient été obligés de quitter l'escadre et de fuir devant le temps. Le 12 octobre, M. de Vauvré annonçait au Ministre l'arrivée à Toulon des galiotes la *Brûlante* et la *Bombarde*. On savait que l'armée navale avait eu jusqu'à trois cents malades, faute d'eau; M. de Cogolin, qui revenait

sur l'*Assuré*, annonçait que depuis la levée du siége, la santé des équipages, rafraîchis d'eau aux Formentières, s'était sensiblement améliorée. Pendant la pénurie d'eau on avait « été contraint de faire » cuire la viande dans de l'eau de mer et de donner du vin » aux hommes pour toute boisson. La frégate la *Vipère*, qui s'était chargée d'eau, en avait fourni à souhait au vaisseau le *Saint-Esprit*; aussi les gens de Du Quesne s'étaient toujours bien portés. Le général en chef jeta l'ancre sur la rade de Toulon, le 17 octobre 1682; M. de Tourville n'y mouilla que le 19. Les bombardiers étaient répartis sur les cinq galiotes; leur capitaine, M. Camelin, était embarqué sur la *Menaçante*. La compagnie des bombardiers ayant été trouvée insuffisante, M. Landouillette, commissaire de l'artillerie, jugeant qu'il fallait dix hommes à chaque mortier, le Roi ordonna que ce corps serait porté au complet de quatre-vingts hommes. Le commandement en chef des bombardiers fut donné au chevalier des Gouttes. (Lettres de M. de Seignelay à M. de Vauvré, 29 octobre et 8 décembre 1682; Arch. de la Marine.) La campagne de 1682 était finie. Elle avait été pénible, et si elle n'avait pas eu tous les résultats sur lesquels on avait compté, elle avait prouvé du moins que le but qu'on se proposait n'était pas impossible à atteindre. Il fallait recommencer, et l'on ne devait pas douter qu'un second effort n'amenât Alger aux pieds du Roi de France. On avait fait d'ailleurs, pour la marine, une précieuse acquisition, une arme nouvelle, une force nouvelle. Il y avait à corriger les galiotes, les mortiers, les carcasses; mais le premier essai qu'on en avait fait, dans des circonstances de vent et de mer qui pouvaient le rendre peu concluant, faisait bien augurer de l'usage définitif qu'on en ferait. Bombarder une ville par mer, avec des mortiers placés sur des navires, n'était plus une idée spéculative, d'un esprit ingénieux; c'était un fait démontré. M. Renau n'était point un rêveur, c'était un savant hardi qui avait donné un plancher solide au mortier sur ce point mobile, un petit navire où l'on aurait à peine mis deux canons de 36.

XXVIII.

Du Quesne était à Paris au commencement du mois de décembre 1682; nous ne savons rien de ses entretiens avec Louis XIV et les deux secrétaires d'État de la marine; mais nous pouvons supposer que le Lieutenant général vit d'abord MM. Colbert et de Seignelay,

bientôt mis au courant des incidents de l'entreprise, ajournée et non avortée, et disposés à prier le Roi de recevoir avec bienveillance l'homme déjà désigné pour le commandement de la flotte qui allait agir de nouveau et avec plus de vigueur contre Alger. Que Sa Majesté ait fait un bon accueil à Du Quesne, dont, en somme, Elle devait être contente et qu'Elle connaissait d'ailleurs pour un serviteur dévoué, nous n'en doutons pas. Le Roi, après avoir entendu le récit des faits accomplis et ne s'y être que peu arrêté, car l'avenir maintenant le touchait plus que le passé, dans lequel il voyait cependant des avertissements, le Roi dut demander au vieux général quels étaient ses besoins pour l'accomplissement de l'œuvre commencée. Du Quesne les énuméra, et le Roi lui ordonna d'en faire l'objet de Mémoires détaillés, afin que rien ne fût oublié. Du Quesne en fit deux. (Ils sont en originaux aux Archives de la Marine, Campagnes, 1682.) Tous deux sont de la main d'un secrétaire; la date seule : « Au mois de desembre 1682 » et sa signature très-grande : DU QUESNE, sont de la main du Lieutenant général. Le premier Mémoire est long; le second, beaucoup plus court, complète l'autre. Nous nous contenterons d'analyser ces deux documents dont le texte, en son entier, serait pour le lecteur d'un médiocre intérêt.

Du Quesne demandait comme « nécessaires » *quinze* vaisseaux de guerre, « les moindres de 40 canons et de trois cents hommes d'équipage ». Il voulait aussi « deux frégates légères et deux brûlots ». Une des frégates était à Toulon (la *Vipère*); il conseillait d'armer, pour l'autre, celle qu'avait construite à Brest maître Blaise Pangalo, qui, parmi les constructeurs français, s'était acquis une bonne réputation. Du Quesne voulait que, de ces dix-neuf bâtiments, aucun ne fût distrait pour des missions particulières, afin que le commandant de cette escadre eût toujours près de lui un nombre de navires suffisant pour occuper les postes jugés les plus importants.

Avoir un port voisin d'Alger où l'on pût trouver toujours des rafraîchissements semblait chose d'une absolue nécessité à Du Quesne, qui désignait le port d'Iviça comme le plus voisin de la côte de Barbarie. Ce que recommandait surtout l'auteur du Mémoire, c'est que les vaisseaux ne fussent munis que de quatre mois de vivres, et qu'à la suite de l'armée il y eût trois grandes flûtes, une portant des vivres « pour les vaisseaux qui avaient passé l'hiver à la mer »; une autre chargée « de tout ce qui est nécessaire pour la carène » (le carénage) « des vaisseaux »; celle-ci, commandée par M. Beaussier,

maître d'équipage du port de Toulon. Elle devrait rester avec la première dans le port d'Iviça, rendez-vous général de tous les navires de la flotte. La troisième flûte, « qu'on appelle la *Bien chargée,* » serait « à la suite du commandant pour porter partie de son rechange » et même celui que l'on porte ordinairement à la suite d'une flotte » pour faire une expédition à une côte ennemie. » Du Quesne voulait qu'outre cela, la *Bien chargée* embarquât « une grande partie des » cordages et ancres pour touer les galiotes, afin de n'en point em- » barrasser les vaisseaux de guerre », car c'était chose essentielle que ceux-ci fussent « fort dégagés de tout ce qui n'est pas absolument » nécessaire ». Pour parvenir à ce dégagement indispensable, Du Quesne demandait qu'on ne prît sur les vaisseaux « aucun garde de » la marine ni volontaire, attendu qu'il leur faut à tous des lits, des » tables et des siéges, ce qui occupe beaucoup de place et cause de » l'embarras; et, de plus, ils font une grande dissipation d'eau et » de rafraîchissements, parce qu'ils sont souvent malades de la mer ». Quant aux deux galiotes que l'on construisait à Toulon, Du Quesne désirait qu'on les fournît « chacune de six câbles et de quatre grosses » ancres » (pour les tenir à quatre amarres, afin qu'elles restassent » bien à leur place pendant l'action), « et d'une ancre à touer ». Il voulait qu'on augmentât le nombre des bombes, celui des galiotes étant augmenté, et surtout que l'on ne comptât point sur celles qu'on avait rapportées d'Alger, « parce qu'il s'en est trouvé beaucoup de » défectueuses. Septante-cinq milliers » (34,422 kil.) « de poudre » à mousquet, de la plus fine, » lui semblaient indispensables pour que les bombes ne manquassent point leur coup, « comme il est » arrivé à plusieurs qui n'ont pas crevé ».

Du Quesne, qui ne comptait guère sur le service des galères, proposait, non pas tout à fait de les remplacer, mais de faire construire pour les suppléer au besoin « huit bonnes chaloupes », et que l'on « garniroit de mâts, de voiles et de rames, pour servir à touer les » galiotes et pour tout autre service aux jours d'occasion ». Quant aux galères, cependant, Du Quesne estimait que dix de ces navires à rames, « bien choisis et bien armés de chiourme » pouvaient suffire pour faire la police de la rade d'Alger et rendre quelques services à la flotte. Il ne leur voulait que quatre mois de vivres et leur adjoignait « une flûte ou un autre bâtiment pour embarquer leur rechange » en mâts, antennes, voiles, rames, etc. » Il pensait qu'on ferait bien de mettre à leur suite un navire portant de l'eau, « afin que la

» chiourme ne pâtît point ». Et surtout il voulait qu'on choisît un commandant et des capitaines aimant la mer, « afin que l'union et » la bonne intelligence entre les vaisseaux et les galères produisis- » sent un succès avantageux et agréable au Roi ».

La nécessité d'avoir un vaisseau hôpital est établie par Du Quesne avec beaucoup d'insistance; il se rappelle que le Ministre trouva mauvais qu'on fît partir le *Trident* en même temps que la flotte, et que l'armée à peine au large, il y eut sur les vaisseaux des malades dont on ne put se débarrasser que lorsque cet hôpital fut enfin arrivé. Dans sa pensée, le *Trident*, qu'il voulait emmener avec lui, ne serait pas seulement destiné à recevoir les malades, il serait une sorte de magasin de vivres sur pied. On y logerait bœufs, vaches, moutons et poules, « afin de conserver en bonne santé les équipages. C'est » ainsi que cela s'est pratiqué autrefois, comme il est aisé de le voir » par les anciens états ». Le mal de terre ou scorbut étant des plus ordinaires sur la mer, et l'air de terre y étant un souverain remède, Du Quesne proposait d'établir, à l'endroit où les vaisseaux iraient caréner, des tentes pour recevoir les scorbutiques, sage précaution qui ne devait pas entraîner une grande dépense, et dont l'application pouvait être d'un grand intérêt pour l'état sanitaire de l'armée.

Prévoyant que les corsaires pourraient être hors du port d'Alger au moment où la flotte arriverait devant la ville, et qu'en ce cas « les » puissances d'Alger » voulussent « prendre la résolution d'essuyer » l'attaque des galiotes et de voir ruiner leur ville, sur quoi ils témoi- » gnoient de l'indifférence, suivant le rapport d'un esclave chrétien, » en se vantant qu'ils sont assez riches pour la rebâtir plus belle » qu'elle n'est », Du Quesne proposait « de boucher l'entrée de leur » port avec des vaisseaux dont le lest, fait de pierres plus grosses » qu'à l'ordinaire, » serait « cimenté ». Il se souvenait des navires chargés de pierres et coulés autrefois devant la Rochelle; mais il voulait que ces bâtiments ne fussent pas seulement des rochers factices jetés à l'huis du chenal pour l'interdire; il prétendait qu'ils fussent en même temps de véritables brûlots, chargés de matières incendiaires, qui, en éclatant et sautant en l'air, porteraient la flamme et la peur aux vaisseaux rangés derrière le môle. Pour l'exécution de cette partie de son projet, Du Quesne demandait cinq vaisseaux tout à fait incapables de faire campagne, qui partiraient avec la flotte, et qu'un bon vent, secondant une grosse mer, lancerait sur l'estacade pour la briser. Il recommandait le secret, et, comme un

lest cimenté était chose extraordinaire, il voulait qu'on répandît le bruit que les cinq vaisseaux devaient être coulés en avant de Port-Vendres, comme base d'une jetée à construire devant ce port.

Le matériel naviguant était dans un assez bon état quand les radoubs étaient bien faits; Du Quesne voulait cependant que l'on construisît tout de suite, et de façon que le plus grand pût être armé au mois de septembre, trois vaisseaux forts et cependant légers et fins voiliers, pour croiser pendant l'hiver devant Alger, même après la réussite de l'entreprise contre cette ville. De ces trois vaisseaux, le premier, grand comme le *Saint-Esprit* (vaisseau du 2e rang), aurait eu 142 pieds de long (46 m. 12 c.); le second aurait été long de 132 pieds (42 m. 87 c.); le troisième aurait eu seulement 122 pieds (39 m. 63 c.) de quille.

Telles étaient les propositions que Du Quesne soumit à l'appréciation du Roi et de MM. Colbert. Elles plurent, non que toutes eussent trouvé l'assentiment de Sa Majesté et de ses conseillers. Ainsi les vaisseaux au lest cimenté ne furent point écartés, bien qu'on eût fait construire deux « mines de cuivre », machines infernales dont la forme et le plan nous sont inconnus, aucun document n'en parlant avec quelque détail; mais qui, d'après ce que nous pouvons en savoir, devaient être des vases de cuivre d'une certaine grandeur, remplis de poudre, de projectiles et d'artifices. M. de Tourville devait les conduire à un endroit désigné. On ne fit point usage de ces terribles instruments de destruction. Du Quesne n'eut pas besoin de recourir à leur emploi, qui aurait peut-être été non moins funeste aux Français chargés de leur communiquer le feu, qu'aux Algériens défenseurs de l'estacade.

Notre Dieppois demeura trois mois « à la Cour », où M. de Seignelay lui donnait connaissance des ordres qu'il envoyait aux Intendants pour les engager à préparer sans retard toutes les choses nécessaires à l'armement de la flotte. Les conférences que le Lieutenant général eut avec le Ministre ne se bornèrent pas seulement à des discussions relatives à l'exécution de l'entreprise que le Roi avait à cœur de voir mener à bonne fin; les intérêts particuliers de Du Quesne n'y furent certainement point oubliés. L'affaire du Bouchet le préoccupait beaucoup; les deux cent mille livres que Sa Majesté avait destinées à l'achat de cette terre étaient insuffisants, et Du Quesne ne possédait pas les soixante-treize mille livres qui lui étaient nécessaires pour s'acquitter envers madame de Clérembault. Il n'osa

[illegible]

sept autres vaisseaux et un brûlot, en armement dans les ports du Ponant, avaient ordre de se rendre à la côte de Barbarie; enfin que sept vaisseaux ou frégates, trois brûlots et trois barques, armés à Toulon, lui constitueraient une armée de *quinze* vaisseaux de guerre, *deux* frégates, *trois* barques armées, *trois* flûtes et *sept* galiotes; car les deux navires porte-mortiers alors sur les chantiers de Toulon étaient presque achevés. Outre cet armement, le Roi donnait à Du Quesne *seize* galères qu'armait le port de Marseille, et dont le chevalier de Noailles aurait la charge, en sa qualité de Lieutenant général des galères, et en l'absence de MM. de Vivonne et de Mortemart, ce dernier devant faire la campagne de 1683 comme il avait fait celle de 1682, sur le *Saint-Esprit,* à l'école de Du Quesne. On ne refusait donc rien au général, dont l'armée devait être réunie devant Alger dans les premiers jours de mai, pour y rester jusqu'à la fin de septembre, si les opérations du siége n'étaient pas achevées à cette époque. On lui laissait la liberté de placer ses galiotes « en » la manière qu'il a proposée », employant pour les remorquer les galères de M. de Noailles, et les faisant escorter jusqu'à leurs postes respectifs par les chaloupes armées que l'on construit et qui auront été embarquées sur les vaisseaux. Ces chaloupes, au nombre de sept, devaient être « plus grandes que les chaloupes ordinaires, afin » qu'elles » pussent « servir à embarquer l'infanterie pour défendre » les galiotes pendant la nuit, en cas que ceux d'Alger » fissent « sortir des galères, comme ils firent l'année dernière ». (Lettre du Roi à M. de Vauvré, 2 janvier 1683.)

L'instruction, pour satisfaire entièrement Du Quesne, l'avertissait que le Roi faisait « disposer *deux* » (au lieu de cinq) « barques » maçonnées dans le fond, qui » seraient « ensuite chargées dans le » fond de sept ou huit milliers de poudre »; elles seraient « conduites » à la remorque par les chaloupes sur l'estacade pour servir à la » rompre et à donner passage aux brûlots, en la manière que » Sa Majesté a bien voulu elle-même expliquer au chevalier de » Béthomas, et qu'il a ordre de communiquer au sieur Du Quesne. »

Le chevalier de Béthomas était Chef d'escadre des galères servant sous M. de Noailles; c'est lui qui avait mission d'attaquer l'estacade avec huit galères et dix chaloupes montées par de « braves » officiers et soldats, et de tenter de la détruire avec la hache[1] ». Du Quesne reçut avec satisfaction et reconnaissance l'instruction

[1] Voyez ci-dessus, page 240.

que lui envoyait le Roi; le 13 mars 1683, il se hâta d'en accuser réception à M. de Seignelay par une lettre où nous lisons :

« Je puis assurer Sa Majesté qu'il ne tiendra pas à moi que tout n'aille bien, pourvu qu'il y ait de l'union entre les chefs; mais il faut pour cela que tous les commandants des galères, et principalement celui qui les commande en chef » (M. de Noailles), « aient la même intention que moi, et que, par une véritable prévoyance, ils ne tombent plus dans la nécessité de se retirer avant le temps qu'il plaira au Roi d'ordonner. » (Les galères, en 1682, on se le rappelle, furent obligées de quitter la côte d'Alger, faute d'eau à boire.)

Dans cette lettre, Du Quesne demandait qu'on lui accordât un « état-major convenable à la dignité du commandement », c'est-à-dire assez d'argent pour tenir sa table d'une manière honorable, et qu'il eût de quoi nourrir décemment le capitaine de son Pavillon et les quelques seigneurs que la Cour lui avait ordonné de recevoir comme volontaires. Il finissait en disant à M. de Seignelay : « Je n'ai pu ce soir » avoir l'honneur de voir Monseigneur Colbert, pour prendre congé; » j'espère que ce sera demain, après quoi je partirai. » Il ne tarda guère, en effet, car le 26 mars il arriva à Lyon, d'où il écrivit le même jour à M. de Seignelay. On lui envoya deux lettres de M. de La Madeleine, consul de France à Tripoli et créature de Du Quesne qu'il appelait son « patron et maître ». M. de La Madeleine disait que la rupture de la paix faite avec Tripoli n'était point le fait « des puissances » qui gouvernaient, mais bien de ce qu'on nomme « la *Taiffe,* ou les gens de guerre et armateurs qui sont » ruinés quand ils ne peuvent capturer les riches vaisseaux mar- » chands français qui vont sans escorte ». Du Quesne part de là pour « répéter encore une fois » qu'il faut contraindre Marseille à ne plus aller aux échelles du Levant ni même à Malte sans être accompagné de vaisseaux du Roi.

Du Quesne resta peu de temps à Lyon; il s'embarqua sur le Rhône et descendit jusqu'à Beaucaire, où il s'arrêta pour faire dresser le contrat de mariage de M. Henri Du Quesne, qui s'était rendu dans cette ville où il allait rencontrer sa future et la famille de celle-ci, mais non pas la marquise Du Quesne, sa mère, que devait représenter le marquis, en vertu d'une procuration dont il s'était muni à Paris le 10 mars 1683. M. Henri Du Quesne, qualifié : marquis, comme son père, puis : baron de Valgrand, seigneur de Val-Petit, Montaubert et autres lieux, capitaine commandant un des vaisseaux de Sa

Majesté, épousa, le 1er avril 1683, « damoiselle Françoise Bosc, fille de messire Laurent Bosc, seigneur de Servies, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Toulouse, et secrétaire de sa maison et couronne de France en la chancellerie de Montpellier, et de défunte dame Françoise de Marc de La Camette de Saint-Clément.

« Ledit marquis Du Quesne fils promet de prendre pour sa femme » mademoiselle Bosc, en face de l'église prétendue réformée dont » ils font profession... » Les futurs époux feront ensemble leur mariage « aux us et coutume de Paris, où ils feront leur demeure. » (Pas bien longtemps, hélas!) « Les seigneur et dame, père et mère du » seigneur futur époux, dit l'acte que nous abrégeons, *comme leur » fils aîné et principal héritier,* et en attendant la succession du » premier mourant d'eux, ils lui donneront solidairement par provi- » sion la somme de *cinq mille livres par chaque année*. Le seigneur » père de la future épouse lui donne en dot, pour droits paternels et » maternels, la somme de *cent cinquante mille livres* qu'il promet payer » au seigneur futur époux, la veille de leurs épousailles, en la ville » de Paris... de laquelle somme il en entrera en ladite future commu- » nauté la somme de *cinquante mille livres,* et les *cent mille livres res- » tantes sortiront nature de propre* à ladite future épouse et aux siens » de son côté et ligne. Fait en la ville de Beaucaire, en la maison de » noble Pierre Deseray, directeur général des fermes du Roi en Lan- » guedoc... En présence de Pierre Duplat, écuyer, sieur de Montri- » court, lieutenant des gardes du Roi en la prévôté de son hôtel, ser- » vant près Monseigneur le chancelier, et de Me David Doulmet... » Signé : DU QUESNE (c'est Abraham), BOSC, DU QUESNE (c'est Henri), » FRANÇOISE BOSC, SUSANNE MONNIER (veuve d'Étienne Du Quesne, tante » du futur époux), TOINETTE BOSC, JACQUETTE DE SCORBINE, M. DUPUY DE » SOZAY, PETIT, CREYSSELS, SARTRE, SARTRE, HENRIETTE-CHARLOTTE » PETIT, MARGUERITE PANCHART, DUPLAT, DOULMET, *Castaing,* notaire. » (Cet acte nous fut très-obligeamment communiqué, le 3 décembre 1852, par M. Eugène Thomas, archiviste de la ville de Montpellier, qui eut la bonté de chercher l'original de cette pièce et qui, après bien des peines, en trouva une expédition authentique signée : *Castaing*, chez M. de Bosc, descendant des Bosc de 1683.)

Le contrat de mariage de M. Henri Du Quesne est à peine signé, que le vieil Abraham remonte sur le bateau qui va le porter jusqu'aux bouches du Rhône. Il est à Toulon le 5 avril. La bénédiction nuptiale devait être donnée à Paris aux jeunes époux, mais on a renoncé

à cette idée. M. Henri ne peut retourner à Paris ; les devoirs de sa charge l'appellent à Toulon, où l'attend le *Laurier*. Il ne veut cependant point laisser fille et peut-être veuve, — car qui sait ce que la campagne réserve au capitaine? — sa femme qui n'est encore que son accordée. On ne peut aller à Montpellier demander à un ministre du culte la consécration religieuse dont a besoin l'hymen commencé par les conventions matrimoniales ; que faire? Du Quesne écrira à M. Colbert pour que Sa Majesté lève la difficulté ; le 5 avril, il adresse au Ministre cette lettre :

« Je vous prie, Monseigneur, d'avoir pour agréable que je vous informe que j'ai trouvé occasion, en venant ici, de conclure le mariage de mon fils aîné avec la fille de M. Bosc, conseiller au Parlement de Toulouse, et comme mon dit fils a l'honneur de commander un des vaisseaux de l'armement que Sa Majesté veut faire mettre en mer sur la fin de ce mois, je vous supplie très-humblement de vouloir approuver ce mariage, et parce que le jour de la partance de cet armement est fort prochain et que l'on n'auroit pas le temps de faire publier les bans et annonces par trois dimanches consécutifs aux lieux où les parties sont domiciliées et d'en rapporter des certificats, suivant la formalité ordinaire, à cause de l'éloignement des lieux, je vous demande la grâce de vouloir bien faire expédier un ordre au premier ministre des environs de Montpellier de les marier aussitôt qu'il en sera requis... et ce, Monseigneur, pour ne pas perdre l'occasion de consommer ce mariage. » (La date et la signature de cette lettre sont seules de la main de Du Quesne. Sur la première feuille on lit, de la main de M. Colbert : « A mon fils. »)

La réponse à cette demande ne se fait pas attendre. C'est M. de Seignelay qui l'écrit :

« 13 avril 1683. — Je vous envoie l'ordre du Roi au premier ministre de la R. P. R. » (que vous trouverez) « pour procéder au mariage de votre fils... et je puis vous assurer sur cela qu'il n'y avoit pas d'exemple que Sa Majesté ait accordé une pareille grâce, et que ce n'est qu'à votre considération qu'Elle a bien voulu passer par dessus l'usage ordinaire.

» Je serai le 25 de ce mois, sans faute, à Toulon, et je vous avoue qu'outre le service de Sa Majesté, qui demande une extrême diligence pour le départ des vaisseaux, ce seroit une grande satisfaction pour moi de pouvoir les voir mettre à la voile dans le peu de séjour que je dois faire à Toulon. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1683, fol. 152.)

En quel lieu M. Henri Du Quesne put-il profiter de la permission que le Roi accordait au général de son armée navale? Nous n'avons pu l'apprendre. Ce fut probablement à Beaucaire que M. Henri atten-

dit l'ordre de Sa Majesté, et que son mariage fut fait par un ministre de cette ville.

M. de Seignelay, qui aimait à s'instruire des choses de son métier, était à Marseille le 29 avril; il y vit les galères prêtes à partir pour le lieu du rendez-vous que Du Quesne avait assigné à M. de Noailles. Il alla ensuite à Toulon, où il assista aux épreuves qu'on y fit des bombes, envoyées des fonderies au port. Il était de retour à Versailles avant le 14 mai. Il avait vu partir la flotte.

A propos des bombes, disons, d'après une lettre de M. E. E. de Fricambault à M. Cabart de Villermont, que le chevalier de Lhéry avait fait sortir une galiote du port et fait établir à terre une batterie, afin de familiariser les bombardiers avec le tir des mortiers. « Les expériences réussissoient bien, quoique la plupart des bombes » fussent « de mauvais fer. » « On bâtit ici les deux galiotes nouvelles; » elles ont soixante-quatre pieds de quille » (20 m. 78 c.) « et c'est » quasi les mêmes proportions que les autres. » (Les cinq premières avaient soixante-dix pieds de quille; voyez ci-dessus, p. 416.) « On » doit faire les batteries par l'avant; mais, quoique quelques gens » soient de cet avis, l'épreuve qu'on en a faite sur la galiote qui est hors » du port, à laquelle on a fait la batterie de cette manière, y a tant fait » découvrir d'inconvénients qu'on a escrit à M. Du Quesne pour lui en » remontrer les difficultés... » Signé : De Fricambault, à Toulon, 5 janvier 1683. (Bibl. Nat., Ms. Dangeau, vol. 1653-1684, p. 118.) Que signifient ces paroles : « On doit faire les batteries par l'avant » ? Si nous comprenons bien ce passage de la lettre du correspondant de M. Cabart, la galiote qui était hors du port avait subi un changement assez considérable; le massif, au lieu d'être placé près du centre du navire, avait été porté plus près de la proue. L'inconvénient devait être de charger beaucoup l'avant et de faire *canarder,* comme on dit, la galiote, de nuire par conséquent à son équilibre et de gêner sa marche. Mais pour le tir, quel était l'inconvénient? C'est ce que nous ne saurions déterminer. Nous n'avons pu nous procurer la réponse de Du Quesne aux objections faites à un système qu'il avait peut-être approuvé; elle nous aurait fixé sans doute sur un point qu'il nous est impossible d'éclaircir. Nous croyons, en définitive, que les deux galiotes de 1683 ne furent pas armées de batteries faites sur l'avant.

Où les idées de Du Quesne triomphaient complétement, c'était dans l'*accastillage*, l'ensemble des châteaux ou gaillards et œuvres

hautes des navires. Pour tous les vaisseaux destinés à faire « le cours », comme on disait, ou la course contre les Barbaresques, on avait recommandé aux Intendants « de leur ôter tout ce qui pourroit empêcher qu'ils fussent aussi légers et aussi fins de voiles qu'ils le doivent être », et par exemple les œuvres mortes dont ils étaient chargés et le gaillard d'avant, en laissant toutefois le gaillard d'arrière, « suivant le devis du sieur Du Quesne ». L'*Excellent* et l'*Heureux*, armés à Rochefort, étaient du nombre des navires auxquels on allait faire subir ces changements. L'*Apollon*, que maître Hubac avait sous la main à Brest, devait n'avoir que des œuvres mortes « les plus » légères et les plus rases que possible ». Quant à l'*Entreprenant* et au *Bon*, M. de Seuil avait ordre de faire « raser leurs couronnements » et leurs gaillards d'avant ». (Arch. de la Marine, Dépêches 1683, lettres du 3 janvier, à MM. de Demuin et de Seuil.)

L'*Entreprenant*, l'*Apollon* et le *Bon*, commandés par MM. de Château-Renault, de Langeron et de Coëtlogon, firent partie d'une escadre de trois vaisseaux et d'une frégate, la *Légère*, commandée par M. du Chalard. M. de Château-Renault la conduisit à Cadix, escortant des marchands français, puis devant Alger. Le 20 avril, le Chef d'escadre reçut ordre de ramener ses trois vaisseaux à Brest et de laisser devant Alger M. Du Chalard, qui allait être rejoint par M. le marquis de Villette, commandant l'*Excellent*, et M. Colbert de Saint-Marc, commandant le *Hazardeux*, suivant l'ordre qu'on avait expédié à ces officiers le 26 mars. Cette escadrille de M. de Villette devait se fondre dans l'armée navale quand celle-ci recommencerait le siége d'Alger.

L'escadre de Du Quesne, que nous nommons armée navale ou flotte, pour parler comme les documents que nous avons sous les yeux, était composée ainsi qu'il suit : 1° le *Saint-Esprit*, de 76 canons, portant la marque de commandement de Du Quesne, et ayant pour capitaine M. Du Quesne-Guiton, dont son oncle ne pouvait plus se passer, et pour enseigne M. Du Quesne-Moros ; 2° le *Ferme*, de 60 canons, monté par le chevalier de Tourville ; 3° le *Vigilant*, de 62 canons, monté par le marquis d'Amfreville, Chef d'escadre ; 4° le *Prudent*, de 52 canons, monté par le chevalier de Lhéry, Chef d'escadre ; 5° l'*Aimable*, de 50 canons : capitaine, M. de Septêmes ; 6° l'*Excellent*, de 54 canons, commandé par le marquis de Villette ; 7° le *Fleuron*, de 50 canons : capitaine, le comte Victor-Marie d'Estrées ; 8° le *Cheval-Marin*, de 44 canons : capitaine, M. de Belle-

Ile-Érard ; 9° le *Bizarre,* de 36 canons : capitaine, M. du Mené ; 10° la *Sirène,* de 44 canons : capitaine, M. de Sébeville ; 11° le *Laurier,* de 46 canons : capitaine, M. Henri Du Quesne ; 12° l'*Étoile,* de 36 canons : capitaine, le chevalier des Gouttes ; 13° le *Hazardeux,* de 44 canons : capitaine, M. Colbert de Saint-Marc ; 14° le *Capable,* de 44 canons : capitaine, le chevalier de Chaumont ; 15° le *Sage,* de 48 canons : capitaine, M. Job Forant ; 16° le *Fidèle,* de 44 canons : capitaine, M. Bidault ; 17° le *Vaillant,* de 46 canons : capitaine, M. Gravier. — Frégates : 1° la *Moqueuse,* de 4 canons : capitaine, M. de Montbron ; 2° la *Subtile,* de 8 canons : capitaine, M. de La Boissière ; 3° la *Gentille,* de 6 canons : capitaine, M. de Motheux. — Galiotes à bombes : 1° la *Fulminante,* portant entre ses deux mortiers 8 canons : capitaine, le marquis de Boutilliers-Chavigny, enseigne de vaisseau du 6 décembre 1679 (il fut fait lieutenant le 1er janvier 1684, et capitaine le 1er janvier 1689. Il quitta la marine le 31 décembre 1702) ; 2° la *Brûlante,* de 6 canons : capitaine, M. de La Piogerie ; 3° la *Cruelle,* de 8 canons : capitaine, M. de Pointis ; 4° la *Bombarde,* de 6 canons : capitaine, M. de Combes ; 5° la *Menaçante,* de 6 canons : capitaine, M. de Gouëston ; 6° la *Foudroyante,* de 6 canons : capitaine, M. Jean-Paul de Boisjoli, marquis de La Motte d'Airan [1], enseigne du 26 janvier 1680 (il eut une commission de lieutenant le 1er janvier 1684, et un brevet de capitaine de vaisseau le 1er janvier 1696) ; 7° l'*Ardente,* de 6 canons : capitaine, M. Du Quesne-Monnier. — Brûlots : 1° l'*Espion,* de 6 canons : capitaine, Serpaut ; 2° l'*Inquiet,* de 6 canons : capitaine, Simon. — Six flûtes, quatre tartanes et vingt barques longues. A ces trente-trois navires à voiles, Du Quesne avait l'ordre de joindre seize galères ; mais les galères vinrent tard et ne furent pas des premières opérations du siége. On se passa d'elles.

M. Colbert proposa au Roi de multiplier les officiers supérieurs sur les vaisseaux, tant pour leur instruction que pour les débarquements, si l'on en faisait, quand Alger, écrasé sous les bombes, serait accessible aux troupes de soldats et de matelots, qui iraient « mettre

[1] La relation du *Mercure galant* donne à M. de La Motte pour lieutenant le chevalier de Fricambault, *son frère.* Le chevalier E. E. de Fricambault, enseigne de la même promotion que M. de La Motte d'Airan, mais son cadet dans l'ordre des nominations, fut lieutenant de M. de La Motte, mais assurément il n'était pas son frère. Il n'y avait aucun degré de parenté entre les Boisjoli et les Certaines. Le frère du chevalier de Fricambault était le chevalier de Courtol-Fricambault, qui n'entra dans la marine qu'en 1685. (Voyez notre *Dictionn. critique,* article Certaines.)

» le feu partout et employer tout le temps qu'ils demeureroient en » cette ville à la réduire en cendres s'il » était « possible ». (Lettre du Roi à Du Quesne, 13 mai. Cette lettre renouvelait un ordre donné en 1682, ordre impitoyable, qui ne s'arrêtait pas là et prescrivait de détruire le môle, d'en renverser la muraille dans le port, de manière à le combler et à le rendre inutile à l'avenir. Du Quesne devait agir de la même manière à Bougie, s'il jugeait à propos d'aller attaquer cette cité barbare.) Louis XIV trouva bon que le projet de M. Colbert fût mis à exécution, et le Ministre arrêta avec son fils la liste suivante des capitaines à embarquer sur les vaisseaux de l'armée : le marquis de Blénac, MM. de Roussel et du Rivau-Huet sur le *Saint-Esprit;* le marquis de La Porte et M. Digoine du Pallais sur le *Ferme;* MM. de Belle-Fontaine, chevalier de Combes et d'Aligre Saint-Liez sur le *Prudent;* MM. le chevalier de Montbron et des Herbiers sur le *Fleuron;* M. de Salampart sur le *Cheval-Marin;* M. d'Ailly sur la *Sirène;* M. de Chalais sur le *Laurier;* M. de Genlis sur l'*Étoile*. Sur le brûlot l'*Espion,* on mit M. Champmartin, et M. de Longchamps sur l'*Inquiet*. Du Quesne reçut, le 6 mai, l'ordre de donner entrée au conseil de guerre comme capitaine de vaisseau (c'est-à-dire ayant le rang de capitaine) au sieur de Combes, ingénieur, embarqué sur le *Prudent*.

Les vaisseaux sur lesquels on embarquait un supplément et où, malgré l'avis de Du Quesne, on fit monter un assez grand nombre de gardes de la marine, étaient ceux qui allaient prendre la part la plus directe à l'action contre Alger. Cette fois, ce n'était pas à M. Camelin qu'était attribué le devoir de disposer les galiotes devant la ville et le môle, mais à M. Landouillette, qui, le 7 janvier, avait été désigné pour « commander la compagnie de bombardiers établie à » Toulon et les galiotes qui serviront aux batteries de mortiers » qui seront employées dans l'entreprise d'Alger, sous les ordres du » chevalier des Gouttes, capitaine de marine, et sous l'inspection de » M. de Lhéry, Chef d'escadre. » (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1683.)

Les galiotes furent munies « de gardes-corps de vieux cordage, pour mettre à couvert les bombardiers ». C'était quelque chose comme les bastingages composés de filets, portés par des batayoles autour du navire, et remplis par les sacs et les hamacs des matelots. Les bastingages que nous avons connus, pendant le premier Empire, furent remplacés par des remparts de bois, dont l'inconvénient, si

l'on avait eu la guerre, eût été de multiplier les blessures par les fragments qu'en auraient arrachés les boulets.

La présence de M. de Seignelay, autant que l'activité de Du Quesne, hâta les derniers préparatifs de l'expédition contre Alger. Le Ministre reçut la dernière visite du commandant et des officiers de l'armée navale, le 5 mai, et le 6, au matin, il eut le coup d'œil de l'appareillage des navires, qui mirent à la voile par un temps qui paraissait favorable. Du Quesne, monté sur le vaisseau le *Saint-Esprit*, était suivi du *Ferme*, du *Prudent*, du *Fleuron*, du *Cheval-Marin* et de la *Sirène*. La *Moqueuse*, la *Subtile* et la *Gentille* venaient ensuite avec l'*Espion*, l'*Inquiet*, les flûtes le *Chariot*, le *Bienvenu*, la *Baleine* et quatre tartanes. (Lettre de M. Usson de Bonrepaus, signée :

Usson de Bonrepaus

et datée du 3 juin 1683. Archives de la Marine.) L'escadre fit environ huit lieues au large, « où M. Du Quesne mit en panne pour attendre les chaloupes et les bâtiments de Marseille, qui, le lendemain, joignirent l'armée. « Deux jours se passèrent sans que » M. Du Quesne donnât l'ordre des signaux ni de rendez-vous à » personne; après quoi », dit M. de Tourville, qui n'est pas très-obligeant pour Du Quesne, et que nous verrons encore moins indulgent plus tard, « après quoi nous fûmes surpris d'un vent » forcé qui mit nos chaloupes et nos vaisseaux en désordre. » M. de Seignelay, parti pour Paris, n'eut pas le chagrin de voir ce « triste » retour des choses d'ici bas » : le spectacle de la confusion, de la tourmente, des avaries, après avoir eu celui d'une armée navale sortant toutes voiles dehors, sous un vent frais et propice, une des plus belles choses que l'on puisse admirer et qui dut frapper d'étonnement le Ministre, tout accoutumé qu'il fût aux splendeurs des fêtes de Versailles. Le grand mât du *Prudent* se rompit en deux endroits; celui de la *Sirène*, vers son milieu, et celui du *Fleuron*, au-dessous de la grande hune. Celui-là était pourri et le maître mâteur du port n'avait pas découvert son mal. Le *Ferme* cassa la vergue de sa grande voile de hune et une chaîne de ses haubans. Deux chaloupes périrent; les autres, prises à la remorque des vaisseaux, se sauvèrent, leurs équipages les vidant constamment de l'eau qu'elles recevaient par

paquets, comme disent les matelots, qui nomment : paquet de mer, la lame grosse et lourde que reçoit, sur son pont qu'elle couvre, un navire luttant contre les hautes vagues.

« M. Du Quesne », ajoute à son récit le chevalier de Tourville, « dans le fort du mauvais temps, a viré le bord et couru à terre sur » ses deux basses voiles, sans attendre les vaisseaux et chaloupes qui » étoient dispersés, et a été mouiller aux îles d'Hyères où il est à pré- » sent (11 mai 1682). » M. de Tourville oppose cette conduite, d'apparence égoïste, à la sienne : « Celles » (les chaloupes) « que je » remorquois ont été remplies plusieurs fois par des coups de mer; » je les ai secourues, le mieux qu'il m'a été possible... Le *Prudent*, » la *Sirène* et le *Fleuron*, que *je n'ai point quittés*, sont arrivés avec » moi dans cette rade » (de Toulon) « dans l'état que je viens de vous » dire, et les autres y arrivent successivement... Je vais lever l'ancre » pour aller aux îles d'Hyères mouiller auprès de M. Du Quesne. »

Le chevalier de Tourville termine son rapport à M. de Seignelay par cette phrase : « Vous m'avez fait l'honneur de me permettre de » vous mander ce qui se passera dans cette campagne, je vous informe » fidèlement de ce qui nous est arrivé jusques à présent et continue- » rai de le faire dans toutes les occasions qui se présenteront; *je* » *vous supplie*, Monseigneur, *d'avoir soin des lettres que j'aurai l'hon-* » *neur de vous écrire*. » Pourquoi cette recommandation? Afin que ses lettres restent un secret entre le Ministre et lui? (Voir ci-dess., p. 180.) Il aura à mal parler de certaines personnes, et il tient à ne se point brouiller avec elles; il faut donc que M. de Seignelay, s'il ne les brûle pas, cache soigneusement ces rapports où il se donnera librement carrière. Nous ignorons ce que le confesseur de M. de Tourville pensa de la mission acceptée par son pénitent. M. de Seignelay, qui désirait connaître en détail les faits dont la mention lui viendrait officiellement par le général en chef et par le commissaire de la flotte, voulait qu'une plume à lui l'instruisît de tout, et choisit M. de Tourville pour son correspondant intime. Il devait savoir que le chevalier serait un censeur sévère des actes de Du Quesne; mais sa raison saurait faire la part de la passion du critique; c'est au moins ce que nous supposons. Disons pourtant une chose que nous croyons vraie : Du Quesne, vieilli, perdait dans l'esprit du Ministre ce que chaque jour gagnait M. de Tourville, officier brillant et solide, dans la force de l'âge, — il n'avait pas encore quarante et un ans, — homme mûr pour le conseil, vigoureux pour l'exécution, général que sa nais-

sance, ses services, sa bravoure, sa faveur à la Cour, désignaient comme le remplaçant du grand homme de mer dont la carrière s'achevait, mais qu'on ne pouvait point, sans faire injure à tout son passé, si honorable, si glorieux, ne pas employer tant qu'il voudrait servir [1].

Le troupeau de Du Quesne eut bien de la peine à rejoindre son berger. Le 15 mai, les vaisseaux et le brûlot l'*Inquiet,* qui avait perdu son mât de misaine et son beaupré, furent remâtés; le 17, ils allèrent mouiller près du *Saint-Esprit;* le 18, les galiotes, accompagnées de l'*Étoile,* se rendirent aux îles d'Hyères. M. Henri Du Quesne restait à Toulon avec le *Trident* et le *Périlleux,* deux flûtes dont l'une devait prendre à bord une des deux grosses bombes, d'un poids tel qu'on n'avait pas voulu en charger les galiotes. Deux bombes avaient été manquées à la fonte; ce fut toute une affaire. M. Landouillette n'était pas à Toulon lorsqu'on sut l'accident; on l'appelait au port, mais Du Quesne voulait qu'il partît avec lui. Il obéit à Du Quesne, qui avait mis à la voile, laissant les galiotes à Hyères; M. de Vauvré le fit prendre sur la *Cruelle,* où il était avec M. de Pointis, et l'envoya dans une chaloupe courir après les vaisseaux qui étaient encore en vue. Mais M. Landouillette se ravisa; M. Du Quesne, qui n'emmenait pas les galiotes, n'avait pas besoin de lui, et sans lui qu'allait faire le fondeur? Faudra-t-il qu'on se passe des deux grosses bombes qui sont considérées comme l'*ultima ratio* du général qui va dicter la paix aux Algériens? Il n'y a pas d'apparence. Que dirait le Roi s'il savait que les deux bombes énormes manquent au matériel du siége? Le 21, M. Landouillette débarqua à Toulon, où il était attendu avec impatience. Il répara les défauts des moules, pourvut au manque de matière qui rendait invalide une des bombes, et, le 24 mai, il coula l'une et l'autre « à cinq heures du matin, très-heureusement ». Le 25 au soir, on sortit de la fosse « celle où il n'y avait pas eu assez de matière »; l'endroit qui « avait » été repris, qui « était » vers le milieu, ne « paraissait presque point », dit M. de Bonrepaus, qui ajoute : « On eut bien de la peine à la » mettre sur un traîneau fait exprès, dans lequel elle a été net-

[1] La lettre de M. de Tourville, dont nous venons de faire connaître les passages les plus importants, nous fut communiquée, le 21 avril 1862, par M. Laverdet. Elle faisait partie d'une collection d'autographes que cet expert adjugea en vente publique peu de jours après. M. Lavardet eut l'extrême obligeance de nous donner une copie rigoureusement exacte de la lettre dont nous avons cru devoir rectifier l'orthographe un peu libre, et qui, datée : « A la rade de Toulon, le 11 may 1683 », est signée : « Le chr de Touruille. »

» toyée, et tirée avec les cabestans jusques sur le port et de là em-
» barquée, le 26, sur le *Périlleux*. Le même jour, l'autre grosse
» bombe a été nettoyée; on l'embarque, le 27, sur une tartane.
» Le 28, M. Du Quesne le fils » alla « aux îles d'Hyères pour faire
» appareiller l'*Étoile* et les galiotes et les prendre sous son escorte;
» le 29, les deux navires portant les grosses bombes » mirent « à la
» voile pour se joindre à l'escorte du *Laurier*, en même temps que
» deux tartanes chargées de carcasses, de bombes et d'artifices. Le
» vent étoit bon pour les mener aux Formentières. » (Arch. de la Marine, Campagne 1683.)

Les galères, dans leurs préparatifs, en étaient seulement à prendre leurs vivres et leur eau; M. de Noailles avait intérêt pourtant à les presser; il avait avec Du Quesne un rendez-vous auquel il lui avait été prescrit de ne pas manquer et auquel il manqua. Y avait-il là quelque chose de la jalousie des galères contre les vaisseaux? Nous n'oserions pas l'affirmer. Quoi qu'il en soit, l'escadre des navires à rames, qui, n'ayant rendu aucun service dans la campagne de 1682, devait avoir à cœur de seconder celle des bâtiments à voiles, n'avait pas rejoint Du Quesne, lorsque, le 18 juin 1683, il arriva devant Alger. On les avait attendues jusqu'au 15 à la Formentière, où les vaisseaux étaient arrivés le 4, et les galiotes, sous l'escorte de l'*Étoile* et du *Laurier*, le 9. En abordant la côte d'Afrique, Du Quesne y trouva le *Vigilant*, l'*Aimable*, l'*Excellent*, le *Bizarre* et le *Hasardeux*, rangés sous le pavillon du marquis d'Amfreville, qui montait le premier de ces vaisseaux, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Du Quesne ne perdit pas de temps; il prescrivit à MM. de Tourville et de Lhéry de faire prendre à sept vaisseaux des positions analogues à celles qu'avaient occupées les cinq vaisseaux de l'année dernière, de faire mouiller les ancres de touées en demi-cercle devant le môle, et de poster les sept galiotes, à l'aide de grelins longs de six cents toises (1,169 m. 42 c.), dans l'ordre suivant : au S., le *Laurier* devant avoir l'extrémité de la touée sur laquelle s'établirait la galiote l'*Ardente*; à droite du *Laurier* et de l'*Ardente*, le *Vigilant* et la *Menaçante*; à droite de ceux-ci, l'*Aimable* et la *Cruelle*, qui auraient à leur droite le *Prudent* et la *Bombarde*, après lesquels viendraient la *Sirène* et la *Brûlante*, puis le *Ferme*, enfin le *Fleuron* et la *Fulminante*, et tout à fait au N., l'*Étoile*, le *Cheval Marin* et la *Foudroyante*[1].

[1] Cet ordre est conforme à celui qu'indiqua dans un croquis M. Renau à la suite de la relation qu'il envoya de la première partie des opérations, relation que garde

Les ancres des touées seraient plus rapprochées les unes des autres que celles des vaisseaux, pour deux raisons : la première, que les vaisseaux auraient plus de place pour *éviter,* c'est-à-dire pour présenter leur proue au vent et à la marée; la seconde, que les galiotes, à pic sur leurs ancres de touée, présenteraient un front resserré plus sûrement flanqué par les vaisseaux le *Cheval Marin* et l'*Étoile,* mouillés, le premier au S., et l'autre au N., et plus près de la terre que les galiotes, gardées par eux contre la sortie de deux galères algériennes qu'on savait armées.

Le vaisseau le *Saint-Esprit* et les autres navires de guerre devaient être mouillés sur une ligne courbe, en arrière de la ligne des vaisseaux porte-amarres et hors de la portée du canon des forts d'Alger. Ils « étoient destinés pour la découverte, pour la garde et » escorte des bâtiments de charge qu'ils auroient au milieu d'eux. » (Relat. Hayet.) Ce fut le 23 juin seulement qu'on s'établit d'une manière stable. Les ancres de touée furent placées en plein jour sans que les ennemis tirassent un seul coup de canon. MM. de Mortemart et de La Porte étaient dans le canot du chevalier de Tourville, quand celui-ci alla avec M. de Belle-Ile-Érard poster les ancres du *Cheval Marin*. La mer était grosse, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à régulariser les deux lignes des galiotes et des vaisseaux. On ne put pas commencer le bombardement pendant la nuit du 23 au 24, la houle étant forte; les 24 et 25, le temps fut très-mauvais « et l'on ne fit rien. » (Relat. Renau.) Le 26 juin, la mer fut grosse encore toute la journée, mais le soir, étant un peu tombée avec le vent, Du Quesne envoya à leurs postes les galiotes dont les équipages avaient été préalablement renforcés de trente hommes : dix gardes de la marine, dix bombardiers et dix soldats. M. de Raymondis, major de la flotte, distribua les chaloupes armées en guerre, donnant à chacune des galiotes deux de ces grandes em-

la Bibliothèque Nationale dans les manuscrits de Clairembault, volume 543, page 407, et dont une copie est aux Archives Nationales, section historique, carton K, 1475. Une relation de M. Hayet, commissaire de la flotte, indique l'emplacement des navires de la même manière que celle de M. Renau. Il n'en pouvait pas être autrement. Le plan donné par le *Mercure galant* est une réduction de celui de M. Renau, dont le rapport fut communiqué au rédacteur de ce recueil. Un dessin très-bien fait : *Vue des port et fortifications de la marine à Alger* (Biblioth. Nat., Estampes, Topographie d'Alger), montre à leurs places véritables les bombardes et les vaisseaux sur leurs deux lignes concentriques. Une gravure représente le même état des choses qu'explique une bonne légende. — La relation de M. Hayet est, avec celle de M. Renau, aux Archives Nationales, section historique, K, 1475.

barcations, et partageant ce qui lui en restait entre les deux vaisseaux ancrés sur les ailes de la ligne des galiotes. Deux des chaloupes des vaisseaux furent mises en vedette, tout près de l'entrée du port, avec la consigne de brûler des amorces, si l'ennemi faisait mine de sortir pour aller aux galiotes à bombes.

A une heure du matin, le vent se calmant de plus en plus, mais la mer encore soulevée, les porte-mortiers se halèrent à leurs places; ce qui fut assez long, les lames venant de terre et gênant leur manœuvre. Ils s'amarrèrent enfin, et le tir commença. L'impatience, qu'avait surexcitée l'attente, doubla l'activité des bombardiers qui, pendant deux heures environ, firent un feu terrible; ils lancèrent « quatre-vingt-dix bombes, toutes à douze ou quinze livres de poudre » (5,87 kil. ou 7,34) « et il y en eut huit ou dix de crevées en sortant du mortier, ou en l'air. Toutes les bombes tombèrent tant sur le môle que sur le port, quelques-unes sur les premières maisons de la ville. » (Même Relat.) Pendant les préliminaires du tir, et pendant le feu auquel répondirent les Algériens par *trois cents* coups de canon presque innocents, M. de Tourville allait du centre aux extrémités de la ligne, donnant partout des ordres; il avait dans son canot le duc de Mortemart et MM. de La Porte, de Blénac, de Mimeur et de Motheux. Le canot de M. de Lhéry, qui secondait le chevalier de Tourville, portait MM. de Gèvres, de Bellefontaine, d'Aligre et de Combes, l'ingénieur. Les autres embarcations des vaisseaux portaient d'autres officiers de la flotte et des volontaires en assez grand nombre. (Même Relat.) L'alarme fut vive à Alger, et l'effroi tel que deux navires, qui étaient sur la rade près du port, se mirent sous voiles pour échapper au danger. Ce furent leurs capitaines qui dirent à Du Quesne les ravages faits par les bombes dans les vaisseaux turcs, dans les batteries du môle et dans la ville. (Relat. Hayet.)

Le 27 juin 1683, le vent a passé au N.-O.: il est frais et persiste toute la journée; mais le soir il cesse et se tait. La mer est facile; le calme se fait. Cependant, à tous les points de l'horizon des éclairs se succèdent; le ciel est chargé de noirs et lourds nuages; on peut croire à un violent orage, peut-être à une tempête. Le ciel est-il donc du parti des infidèles? Reprendra-t-on le siége? Du Quesne hésite, et puis il se décide. Chacun se rend à son poste; on se met en batterie; le tir recommence, actif, mais mesuré dans son ardeur. Rien n'est donné au hasard; l'expérience acquise n'est point perdue; chaque coup porte; quand la bombe n'éclate pas, elle va au but, et

la flamme annonce son arrivée. Le feu, de onze heures du soir à une heure du lendemain matin, ne cesse pas un moment; on envoie cent dix bombes à l'ennemi; quinze ou seize crèvent en l'air ou en sortant des mortiers. La tempête qui menaçait la flotte éclate alors avec fureur. C'est de terre que vient le vent; il soulève la mer à tel point que les galiotes sont forcées de se porter en arrière, d'aller auprès de leurs vaisseaux et d'y mouiller une ou deux ancres; car la plupart des ancres de touée chassent, et quelques grelins ont cassé. Pendant l'action, les Algériens ont redoublé leur feu, qui coûte la vie à trois hommes : un matelot, un soldat et le comte de Choiseul d'Ambouville, enseigne du vaisseau le *Prudent,* atteint dans la chaloupe de son navire. M. Renau, pour être partout et tout voir, « afin » de rendre compte à M. Colbert avec la dernière exactitude, selon » les ordres de Son Excellence, de tout ce qui s'est passé », est resté toute la soirée dans le canot de M. de Raymondis, pendant que MM. de Tourville, de Lhéry et « d'Amfreville, qui n'a pas la fièvre » si fort qu'auparavant », sont présents partout, avec leurs nobles passagers de la veille. (Relation Renau.)

Le 28, à neuf heures du matin, une embarcation algérienne sort du port, ayant pavillon à la proue; elle se dirige vers le *Saint-Esprit* à grands coups d'avirons. Elle porte un envoyé de Baba-Hassan, un interprète, et le Père Le Vacher, qu'on a obligé de se joindre à ces deux Turcs. Du Quesne défend au Père Le Vacher de monter à bord; il ne veut pas que le consul se mêle d'une affaire qu'il doit traiter seul avec le Dey et le Divan. On lui parle de paix, et aussitôt il interrompt l'envoyé en lui disant qu'il n'entendra à aucune prière, à aucune proposition, qu'auparavant on ne lui ait envoyé tous les esclaves français et tous les chrétiens qui ont été pris sous la bannière de France, tous, du premier au dernier. Cette réponse, il la donne par écrit, dans un billet laconique adressé aux puissances d'Alger. Le canot algérien retourne et revient deux ou trois heures après, avec une lettre du Père Le Vacher, arrachée par Baba-Hassan au pauvre consul, qui prévoit l'inutilité de son intervention. Du Quesne dit au porteur de cet écrit, — qu'il ne lit même pas — : « Je n'accepte aucun intermédiaire entre les puissances d'Alger et » moi; allez leur porter cette réponse, et ajoutez qu'il est inutile » qu'on revienne sans avoir satisfait à la première condition que j'ai » mise à toute entente future. » Les envoyés reviennent cependant le soir, avant le coucher du soleil, et demandent en grâce qu'on ne

jette point de bombes la nuit prochaine dans la ville, promettant que le lendemain, avant midi, « tous les esclaves qu'on pourrait » envoyer au général de l'Empereur de France » seraient à bord du Vaisseau Amiral, et qu'ensuite on continuerait à envoyer les autres successivement et jusqu'au dernier. Du Quesne accède à leur demande, ce qu'il fait d'autant plus volontiers « qu'il lui auroit été » impossible de tirer, ce jour-là, les ancres de touée ayant chassé la » veille », et le temps manquant pour qu'on les reportât à leur poste. Un coup de canon tiré par le *Saint-Esprit,* signal convenu, annonce que le chef de l'armée navale accorde cet armistice pour la nuit.

Le 29 juin, à l'heure dite, on vit des chaloupes chargées d'hommes se rendre à bord du vaisseau commandant. C'étaient cent quarante et un esclaves qu'on avait retirés de chez leurs maîtres et que l'on rendait à la France. M. de Beaujeu, capitaine de vaisseau, que les Algériens avaient pris sur un petit navire, était du nombre. Il peignit à Du Quesne l'état où était la ville, en partie ruinée par les bombes et partagée en deux factions, l'une qui insistait pour la paix, l'autre qui tenait pour la guerre. Le 30 juin, les Algériens conduisirent à bord du *Saint-Esprit* cent vingt-quatre chrétiens; le 1er juillet, cent cinquante-deux, suppliant Du Quesne, de la part de Baba Hassan, de rendre les Turcs pris par M. de Lhéry sur un navire d'Alger. Le général consentit à leur rendre le raïs ou capitaine de cette caravelle, « seulement en considération de Baba-Hassan, à qui il vouloit faire » ce présent, mais sans que cela tirât à conséquence ». Les Algériens furent fidèles à leur parole; contraints par la terreur, ils envoyèrent « à bord de l'Amiral tous les esclaves français, sans avoir aucune » assurance de la manière dont M. le marquis Du Quesne voudroit » leur donner la paix. » (Relation Hayet.)

Nous avons dit plus haut qu'il existe deux copies du récit fait par M. Renau des opérations du commencement de la campagne : l'une (Bibliothèque Nationale, Ms. Clairambault) est datée du 2 juillet; l'autre (Archives Nationales) est datée du 3. La première contient pour dernier renseignement : « Le 1er, ils en envoyèrent » 152 (esclaves), et aujourd'hui 83, de manière qu'il nous en est » venu en tout 500. » La copie du 3 juillet, d'une main de secrétaire comme celle du 2, a cependant une partie autographe; nous la reproduisons : « Le 2e, ils en ont envoyé 83, et plusieurs aujourd'hui, avec quatre femmes, dont il y en a trois Messinoises, de la » famille Guénegau (*sic*), jurat de Messine, et une Marseilloise. —

» M. de Motheux, qui porte les nouvelles, et qui va partir tout pré-» sentement, ne me donne pas le temps de vous envoyer, Monsieur, » la copie de la lettre que j'écris à Monseigneur le marquis (de Sei-» gnelay). Je crais (*sic*) que vous serez bien aise d'apprendre ces » commencements de paix-cy. Si le reste va du même air, je ne » crais (*sic*) pas qu'il puisse y avoir rien de plus glorieux pour la » marine. Je suis, etc., RENAU. » — « *P. S.* Si M. de Motheux » m'avoit donné le temps, j'aurois envoyé une copie de ceci à M. votre » frère pour toute la société; je ne puis lui en envoyer; je vous sup-» plierois, Monsieur, de lui en donner une. » Au-dessous des dernières lignes, de la main du petit Renau, est un croquis à la plume représentant la position des navires pour l'attaque d'Alger, les noms des vaisseaux et ceux des galiotes, croquis fait à la hâte, avec cette observation : « Je n'ay point eu le temps de faire un plan plus au » juste ; cependant j'ai grifonné ceci pour vous donner plus aisément » une idée de l'ordre de ce mouillage [1]. »

A qui fut adressée chacune de ces copies? Nous n'avons pu le savoir. Quant à l'original envoyé au marquis de Seignelay, qu'est-il devenu? Les Archives de la marine ne le possèdent pas.

Les récits de MM. Renau et Hayet ne sont point, avec celui du *Mercure galant*, les seuls que nous ayons sur le commencement de la campagne; la *Gazette de France* en publia un, extrait de la lettre de M. Renau. M. de Seignelay rédigea certainement, d'après les lettres de Du Quesne et de M. Renau, à la Ferté-sous-Jouarre, le 17 juillet 1683, une « Relation de ce qui s'est passé à Alger », et la fit copier dans le volume des Ordres du Roi de l'année, pages 236-238. Cette relation est courte et par conséquent incomplète, suffisante cependant pour donner une idée des faits accomplis, du 18 juin au 3 juillet.

Du Quesne avait écrit, le 4 juillet, pour rendre compte des choses arrivées jusque-là ; le porteur de sa dépêche n'avait pas perdu de temps, car, le 17 juillet, le Roi écrivait au général de son armée navale :

« Monsieur le marquis Du Quesne, j'ai vu, par votre lettre du 4 de ce mois, les glorieux commencemens de votre campagne et l'effet que la terreur de mes armes a produit sur ceux qui gouvernent à Alger. J'approuve aussi la résolution que vous avez prise de ne recevoir aucune proposition qu'après les avoir obligés de restituer généralement tous les esclaves; mais

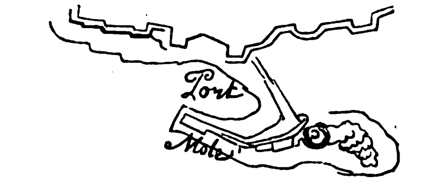
[1] Nous donnons ci-après une réduction du croquis fait par M. Renau. Le lecteur

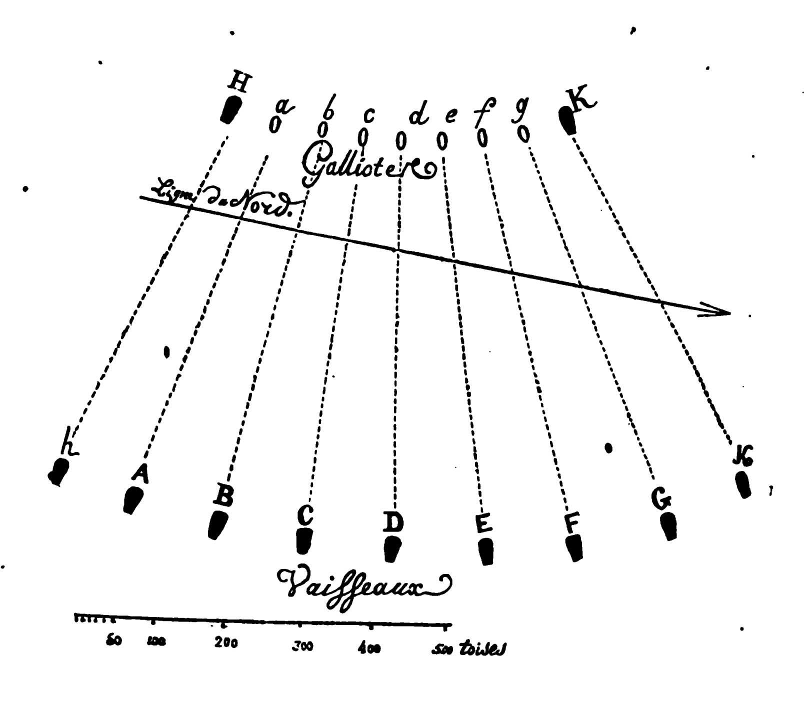
faut soutenir des commencements si heureux... » (Ordres du Roi. A la Ferté-sous-Jouarre, 17 juillet 1683.)

Le Roi ne se contente point de la restitution des pauvres esclaves; il veut que les Algériens lui rendent aussi tous les effets pris sur les

remarquera le *lapsus calami* du petit Renau : Du Quesne était sur le *Saint-Esprit;* sur le *Laurier* était M. Henri Du Quesne.

A, le *Laurier*, M. le marquis Du Quesne; *a*, l'*Ardente*, M. Du Quesne-Monnier.
B, le *Vigilant*, M. d'Amfreville; *b*, la *Menaçante*, M. de Gouëston.
C, l'*Aimable*, M. de Septêmes; *c*, la *Cruelle*, M. de Pointis.
D, le *Prudent*, M. de Lhéry; *d*, la *Bombarde*, M. de Combes.
E, la *Sirène*, M. de Sébeville; *e*, la *Brûlante*, M. de La Peaudière.
F, le *Ferme*, M. de Tourville; *f*, la *Foudroyante*, M. de La Motte d'Airan.
G, le *Fleuron*, M. le comte d'Estrées; *g*, la *Fulminante*, M. de Chavigny.
H, le *Cheval Marin*, M. de Belle-Ile-Érard (le jour); *h*, le même (la nuit).
K, l'*Étoile*, M. le commandeur des Gouttes (le jour); *k*, le même (la nuit).





rage, le désespoir poussent les assiégés à des actes inouïs de cruauté. De pauvres Français qui n'ont pas encore été rendus sont mis à la bouche des canons, et la mitraille les déchire. C'est le 29 juillet 1683 que commencent ces barbares immolations. Le consul de France, le respectable Père Jean Le Vacher, dont la charité a conquis l'affection d'un grand nombre de Turcs, mais que Mezzomorto déteste dès longtemps, est un des premiers qu'on attache à la bouche d'une coulevrine, à la vue de la flotte française. On tire, et ses membres vont se perdre dans la mer. Ce jour-là, à la nuit tombée, M. de Motheux ayant envoyé près de la chaîne du port sa chaloupe, commandée par M. le comte de Choiseul-Beaupré (enseigne de vaisseau du 1er janvier 1682, qui faisait les fonctions de lieutenant à bord de la frégate la *Gentille*), cet officier est entouré par des embarcations ennemies et pris après un combat où il eut à se plaindre de la faiblesse de son équipage. Il est conduit à Mezzomorto, qui le maltraite de coups et lui dit : « Tu as su la mort de votre consul, et » tu es venu pour brûler nos navires. Tu mérites le feu, et demain, » tu iras au canon. » Huit jours après seulement, ses gens et lui sont attachés à des canons. On va mettre le feu à la pièce devant laquelle M. de Choiseul est placé, lorsque le capitaine de la caravelle prise par M. de Lhéry se précipite, entoure de ses bras le malheureux qui va être sacrifié, et déclare qu'il périra avec lui si on le tue. Mezzomorto étonné, mais hésitant, se résout enfin à faire grâce. Le raïs a été bien traité par les Français, il a trouvé l'occasion de témoigner sa reconnaissance, et la saisit avec bonheur, voilà le mot de cet acte généreux. M. de Choiseul est envoyé au bagne de Bailly, avec son valet dont il a obtenu la grâce. (Lettre de M. de Choiseul-Beaupré, 19 décembre 1683; Bibl. Nat., Manusc. — Cette pièce a été connue de M. Eug. Süe, qui l'a publiée, t. 4, p. 162 de son *Hist. de la Marine*, en la signant : CHOISEUL-GRANDPRÉ, bien qu'elle soit signée d'une manière fort lisible : D. Choiseul-Beaupré. Au reste, M. Eug. Süe a confondu ce Choiseul avec M. Choiseul d'Ambouville, p. 159. — M. Choiseul-Beaupré ne sortit d'esclavage qu'au mois de décembre, lorsque le marquis d'Amfreville alla porter les ratifications du traité de paix fait par M. de Tourville.

Du 23 mai 1683 au 29 juillet, l'armée navale avait perdu vingt hommes et en avait eu soixante-dix-huit atteints de blessures plus ou moins graves. Parmi ces derniers étaient MM. Du Quesne-Moros, enseigne sur la *Bombarde*; de La Bretêche, qui commandait la *Ful-*

minante à la place de M. de Chavigny, qui avait eu un [illegible] em-porté le 22 juillet; de Courtagnon, frère du chevalier de [illegible], lieutenant du vaisseau le *Prudent*, blessé le 23; du [illegible]-nier, blessé le même jour sur la galiote l'*Ardente*; M. de [illegible], légèrement blessé à l'épaule sur la *Menaçante*; le chevalier de [illegible]-cambault, atteint sous l'œil d'un éclat du bois d'une poulie coupée par un boulet; M. Hitton, lieutenant sur le vaisseau l'*Excellent*, blessé à la prise d'un bateau turc. Parmi les morts, outre M. de Choiseul, il faut citer M. Bayard, volontaire, qui eut un bras emporté sur la *Menaçante*; M. de Custret, garde de la marine sur l'*Aimable*, qu'une balle de mousquet frappa à la gorge; M. Descures, garde sur le *Vigilant*, tué d'un coup de canon dans la chaloupe de son vaisseau, etc. (Liste des morts et des blessés de la présente campagne, signée : Hayet, et datée du 29 juillet 1683. Arch. Nat., Sect. Historique KK, 1475.)

Le siége continuait. Toutes les nuits une pluie de fer et de feu tombait sur la ville. A moitié détruit, Alger résistait. Le 11 août, une galère algérienne tenta d'enlever la *Fulminante*, que défendit vaillamment M. de La Bretèche, assisté de plusieurs chaloupes. L'Algérien fut forcé de battre en retraite, mais M. de La Bretèche, déjà blessé, fut blessé de nouveau et mourut des suites du double coup qu'il avait reçu. Quelques jours après cet incident, Du Quesne eut du Roi la lettre qu'on va lire (du 10e août) :

« Monsieur le marquis, j'ai été informé par vos lettres des 17 et 21 juillet de tout ce qui s'est passé à Alger et principalement de la mort de Baba-Hassan, des refus que les Algériens commandés par Mezzomorto ont fait de restituer les effets appartenant à mes sujets, et de la résolution que vous avez enfin prise de recommencer à tirer des bombes contre la ville. *Il seroit difficile que je pusse être satisfait de la conduite que vous avez tenue en cette occasion*, dans laquelle, au lieu de profiter de la terreur que cent quatre-vingts bombes avoient jetée parmi les habitants et la milice, et de traiter ce qui regardoit la restitution des effets, en la même manière que vous avez fait pour la restitution des esclaves, vous avez passé inutilement un mois entier de la plus belle saison de l'année à négocier d'égal à égal avec ces corsaires, et vous vous êtes mis peut-être hors d'état de pouvoir achever cette guerre pendant le cours de cette campagne, et comme j'apprends que vous avez fait voir aux Turcs, qui sont venus sur mes vaisseaux, tous les préparatifs faits pour l'attaque de leur môle et de l'estacade qui ferme leur port, une telle conduite, jointe à l'*éloignement que vous avez toujours eu pour cette entreprise, me fait craindre avec raison que vous n'évitiez de la faire exécuter*.

» Je vous ordonne de faire assembler les officiers généraux, avec les sieurs chevalier de Lhéry et de Bethomas, et de concerter avec eux le temps et les moyens de la faire réussir, mon intention étant que l'on profite des premières conjonctures favorables pour mettre à exécution le projet qui a été fait à cet égard; et si l'on peut juger par l'effet qu'ont fait cent quatre-vingts bombes du succès qu'on doit attendre de la quantité extraordinaire que j'ai fait embarquer, il est à croire que lorsque vous en aurez fait jeter *mille ou douze cents*, la plus grande partie de la soldatesque effrayée quittera la défense du môle et donnera lieu d'exécuter avec succès tout ce que vous voudrez entreprendre contre eux... Il ne faut penser à présent qu'à finir l'affaire d'Alger, soit en obligeant les corsaires à accepter la paix aux conditions qui vous ont été marquées, soit en se rendant maître de leur môle, brûlant leurs vaisseaux, et les mettant par ce moyen hors d'état de nuire à la chrétienté. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1683, fol. 259.)

Cette lettre, dont le ton général dut plaire à Louis XIV, irrité d'avoir devant lui une poignée de forbans qui lui résistaient, quand les puissants de l'Europe cédaient à ses armées, cette lettre, dure dans sa forme, n'est certainement point de M. Colbert. M. de Seignelay, qui ne doutait de rien et tranchait sur tout, se confiant au savoir qu'il avait acquis en passant quelques jours dans les ports, doit être le rédacteur de cette dépêche (copiée de la main du Roi), qui fit assurément Du Quesne mécontent et justement chagriné de se voir jugé avec une sévérité si peu méritée. Nous n'avons point la lettre par laquelle il répondit aux reproches violents qu'on lui adressait de la Cour, et nous le regrettons bien. Sa justification n'était pas très-difficile. Il avait traité d'égal à égal avec Baba-Hassan et Mezzomorto! Comment aurait-il pu traiter autrement? Il avait fait parler haut les bombes; il s'était posé en négociateur intraitable; il avait contraint à venir à son bord des hommes importants de la régence; il avait fait à ces gens-là des conditions auxquelles la restitution des esclaves donnait en partie satisfaction; que pouvait-il faire de plus? S'il avait attendu quelques jours la réponse du Divan, au lieu de reprendre le bombardement, avant le 20 ou le 21 juillet[1], c'est qu'il n'avait pas voulu qu'on l'accusât d'avoir rompu, par une précipitation fâcheuse, les négociations entamées. Le Roi voulait Alger renversé,

[1] Si nous fixons à l'un de ces deux jours le moment de la reprise des *hostilités*, nous nous y croyons autorisé par la date (21 juillet) de la seconde lettre dont on accuse réception à Du Quesne. Il est probable que le Général, en rendant compte des faits accomplis entre le 17 et le 21, dut annoncer que, les relations étant rompues par le silence des Algériens, il avait de nouveau mis les galiotes à l'œuvre.

brûlé, rasé; mais si la paix s'obtenait sans que la ville devînt un monceau de ruines et de cendres, cela ne valait-il pas mieux? Parce qu'on avait affaire à des barbares fallait-il imiter leur barbarie? Du Quesne avait fait voir aux envoyés du Divan tous les préparatifs pour l'attaque du môle et de l'estacade, oui; mais c'était afin de les effrayer et de leur faire comprendre que la France avait contre eux des moyens qui promettaient le succès aux assiégeants. Du Quesne avait toujours été éloigné du projet d'attaque contre l'estacade et le môle! Sans doute, il l'avait dit au Roi et répété à M. de Seignelay quand le jeune Ministre était venu à Toulon. Il avait en ceci contre lui l'opinion de M. de Tourville, fort écouté du marquis et qui avait grande envie de renverser le môle et de faire sauter l'estacade, pour qu'un fait éclatant s'ajoutât à la somme des faits marquants dont se composait déjà sa gloire. Mais pourquoi Du Quesne s'était-il opposé jusqu'alors à une entreprise que le chevalier de Tourville croyait très-capable de réussir? Était-ce parce que le chevalier voulait s'en faire un honneur? Nous ne le croyons pas. Du Quesne finissait et rendait toute justice à son cadet, qu'il voyait grandir comme son successeur; il ne portait point envie à l'illustre officier; peut-être seulement ne le trouvait-il pas assez déférent pour son âge, son mérite et sa position de Général en chef. Du Quesne croyait, après l'essai de 1682, qu'Alger pouvait être réduit par les bombes, sans que beaucoup des braves gens qu'il avait sous ses ordres fussent exposés à de dangereuses tentatives. Il espérait épargner le sang français en employant seulement une artillerie qui atteignait de loin le but marqué à ses volumineux projectiles : or, on ne pouvait aller attaquer l'estacade et le môle qu'en se livrant presque sans défense aux batteries qui protégeaient le port; si l'on tentait cette affaire, ce ne devait être que lorsque les bombes auraient fait taire les nombreux canons de ces batteries.

Tels sont, selon nous, les arguments très-simples par lesquels Du Quesne put se défendre contre les accusations de la personne ou des personnes qui l'avaient desservi à la Cour. Au reste, M. de Seignelay se radoucit, peut-être à l'instigation de M. Colbert, et le 14 août, il adressa, de la part du Roi, une lettre moins rude que celle du 10, au commandant de la flotte, pour le presser « de brûler les vaisseaux algériens dans le port, de tâcher de faire sauter l'estacade et le môle avec des machines fulminantes nommées : *Mines de cuivre* », puisqu'ils ne pouvaient être attaqués autrement. Et pour

que Du Quesne ne se crût pas en droit d'interpréter à sa manière l'ordre qu'on lui adressait, on écrivait à M. de Tourville pour lui dire que le Roi l'avait désigné pour commander un détachement de vaisseaux et de galères afin d'attaquer l'estacade du port d'Alger. On mettait sous ses ordres MM. de Lhéry et de Bethomas, chargés de mener les chaloupes des vaisseaux et des galères employées dans ce détachement.

Une lettre de M. de Seignelay à M. de Tourville, — pièce qui nous manque, — l'engageait à parler nettement à Du Quesne sur les choses à exécuter; le chevalier répondit le 29 août 1683 :

«... Je vous supplie, Monseigneur, d'être persuadé que je ne perds aucune occasion de dire à M. Du Quesne ce que je pense; mais lorsque je (le) lui dis avec franchise et cependant avec le respect qu'on doit à un commandant, *il se met en colère, et si on ne plie avec lui et qu'on n'ait pas une soumission aveugle, on devient son cruel ennemi;* c'est ce dont je souhaiterois que le Roi fût informé, afin qu'il ne croye pas que je néglige rien de mon côté pour son service. »

Réprimandé par M. de Seignelay, et sans ménagement repris par le chevalier de Tourville, dont la franchise a un caractère de reproche, Du Quesne, fatigué, portant avec ennui le poids d'une responsabilité qui s'aggrave de jour en jour, le siége n'avançant point au gré de ses désirs, « se met en colère » ; son caractère, que l'âge n'a guère modifié, perce dans ses entretiens avec celui qui vient lui faire la leçon et opposer ses opinions personnelles à la conscience que lui a de son devoir, et à sa manière d'agir ; quoi de plus naturel? Il n'a jamais été bien endurant au chapitre des observations; s'il s'incline par force devant celles qui lui venaient d'en haut, il se redresse devant celles qui lui viennent de qui est son inférieur par le rang dans le grade, l'âge et l'expérience. On n'épargne rien à sa vieillesse et à son amour-propre; on l'emploie toujours, on ne veut pas se passer de lui, et on lui rend l'emploi pénible! Pourquoi se sert-on de lui? On l'estime capable de bien servir encore, et on l'accable de mesquines recommandations, et l'on met à ses côtés un Lieutenant général jeune qui sera son censeur et, pis que cela, qui le desservira en dénonçant ce que lui, M. de Tourville, jugera être les fautes de son supérieur. Voyez ce que le chevalier écrit à M. de Seignelay, le 9 septembre 1683 :

« Monseigneur, on ne peut être plus sensiblement touché que je ne le suis d'apprendre, par le Motheux, que les galères s'en sont retournées en

France, dans l'espérance que j'avois de conduire les deux *mines de cuivre* à l'estacade du port d'Alger... Quoique, depuis, nous soyons tous convaincus qu'on ne le pouvoit plus faire présentement que les galères ne sont pas ici, vous devez cependant être persuadé, Monseigneur, que, s'il se rencontroit quelque occasion d'exécuter cette entreprise sans leur secours, je ne la perdrois pas, n'ayant rien tant à cœur que les actions qui peuvent contribuer à la gloire du Roy et à votre satisfaction, et songeant uniquement à trouver les moyens pour répondre à la bonne estime que vous avez bien voulu faire concevoir de moy à Sa Majesté. »

Les galères sont parties. C'est Du Quesne qui les a congédiées ; elles manquaient de vivres, et M. de Noailles, qui ne voyait point arriver un convoi qu'on avait promis d'expédier de Toulon, a demandé au Général en chef de lui permettre d'aller se pourvoir à Majorque. Le convoi rencontre les galères le lendemain de leur départ, et M. de Noailles, loin de retourner à Alger, rentre à Marseille, jugeant sans doute que la place ne sera plus tenable pour des galères dans la saison où l'on entre. Du Quesne n'est pour rien dans ces résolutions ; c'est ce que reconnaît le Roi dans une lettre adressée à son vieux Lieutenant général, le 9 septembre 1683. (Archives de la Marine, Ordres du Roi.) Continuons :

« Pendant la trêve que nous avons eue avec les Algériens » (le temps employé en négociations), « Monsieur Du Quesne pouvoit facilement faire reconnoître le fort et le faible de l'estacade de leur port ; les Turcs n'empêchoient point nos chaloupes de s'en approcher lorsqu'elles alloient à la ville. Il devoit bien se servir de cette occasion, puisqu'il avoit des ordres de l'attaquer. »

Voilà le critique ; voici maintenant le malveillant :

« Cependant il l'a négligé et a trouvé fort mauvais que des officiers de mon bord s'en fussent approchés, quoique les Turcs à qui ils parlèrent ne les eussent pas fait éloigner. »

Ces officiers avaient donc pu faire ce que Du Quesne avait cru ne devoir pas ordonner qu'on fît.

« Pendant que M. Du Quesne a eu les otages turcs à son bord, dont Mezzomorto en étoit un, il n'a point empêché qu'ils ne parlassent qu'à des gens capables de leur faire concevoir une bonne opinion des François. Tous ceux qui alloient et venoient avoient la liberté de les entretenir. »

Ceci est un peu obscur, ce semble. Officiers, soldats et matelots, tout le monde pouvait causer avec les otages, c'est-à-dire avec leur interprète. Parmi ces causeurs, qui pouvait donner aux Algériens une mauvaise opinion des Français ? Les matelots par leur langage ?

Mais les Algériens ne devaient pas être fort difficiles au chapitre de la langue française; ils ne savaient guère, probablement, si un Ponantais ou un Provençal parlait Vaugelas, et ne s'en souciaient pas. Poursuivons :

« Depuis le dernier jour que les Algériens ont renvoyé les esclaves françois jusqu'à celui que Monsieur Du Quesne leur envoya les conditions auxquelles le Roy vouloit bien leur accorder la paix, il s'en est passé *dix* sans rien faire. Je n'ai rien vu qui pût excuser une telle lenteur. »

Du Quesne attendait qu'une résolution du Divan lui fût signifiée. Lorsqu'il vit à la fin qu'aucune communication ne lui était faite, il ordonna le feu. M. de Tourville eût fait autrement; mais si, par une bombe lancée trop tôt, il avait paralysé un bon vouloir pacifique de la part de l'ennemi, qu'aurait-on dit?

« Le lendemain, nous apprîmes la mort de Baba-Hassan. Mezzomorto envoya dire à M. Du Quesne, par un marchand françois nommé L'Estelle, que, n'ayant nulle connoissance de ce qui s'étoit fait sous son prédécesseur, il le prioit de lui envoyer les articles du traité de paix *qui lui avoient été donnés* » (à son prédécesseur). « Il les lui accorda sans la participation des officiers généraux. »

Ici, le sévère contrôleur des actions de Du Quesne oublie que celui-ci était seul chargé de ce qui regardait la paix à faire avec Alger. Il n'avait pas, sur ce chapitre, à prendre les avis du conseil de guerre.

« Et même lui donna deux jours pour y penser, pendant lesquels on ne tira point de bombes. »

Les hostilités continuent-elles jamais pendant les négociations?

« Il me semble qu'en cela M. Du Quesne n'a pas eu la même fierté qu'il avoit témoignée avec Baba-Hassan. »

Mais, pendant les pourparlers avec Baba-Hassan, qui durèrent vingt-quatre heures, on ne tira pas de bombes; on n'en tira même pas le lendemain.

« Il ne devoit pas lui faire réponse, puisqu'il » (Mezzomorto) « n'avoit pas envoyé de Turcs pour faire cette demande; et, quand il en eut envoyé, il n'auroit pas dû lui donner tant de temps, afin de lui faire croire qu'on se mettoit peu en peine de faire la paix. »

Pauvre chicane!

« Quand on a commencé à jeter des bombes, M. Du Quesne n'a jamais fait avancer les galiotes aussi promptement qu'il auroit pu, si bien que nous perdions toujours trois heures avant qu'elles fussent en état de tirer, parce qu'il les faisoit remorquer par les galères jusqu'au môle. Il faisoit

mouiller les ancres par les chaloupes avec une touée de cinq aussières, avec laquelle elles venoient à la rencontre des galères, et, comme on ne pouvoit aller mouiller les ancres qu'à la nuit fermée, et qu'avant qu'elles le fussent toutes il se passoit un temps fort considérable, les galiotes ne pouvoient être que très-tard à leur poste, ce qui ne seroit pas arrivé s'il eût laissé les ancres mouillées, comme nous avions accoutumé, et nous eussions pu tirer le double de nos bombes ; en nous halant sur nos touées, la manœuvre se seroit faite plus facilement, plus sûrement, avec plus de promptitude. »

Il y a peu de clarté en tout ceci ; M. de Seignelay fut habile s'il se démêla dans cette manœuvre si singulièrement expliquée. La seule chose qu'il put tirer, probablement, de ce paragraphe, c'est que, selon M. de Tourville, Du Quesne fit une faute toujours répétée. Mais Du Quesne n'était pas là pour se défendre ; ce qui dut porter M. de Seignelay à ne pas le condamner sur la seule accusation d'un homme dont lui-même faisait un rival au vieux Dieppois.

« Dès le commencement que nous sommes arrivés ici, nous avons bien connu que l'entreprise du fanal » (le phare élevé sur le môle) « n'étoit pas possible ; aussi M. Du Quesne eût dû s'appliquer à faire tirer les bombes le plus promptement qu'il auroit pu, afin de se mettre en état d'aller exécuter les projets du Roy sur les côtes de Barbarie » (l'attaque de la ville de Bougie, à laquelle le Roi écrivait à Du Quesne de renoncer, ou de ne songer qu'après l'affaire d'Alger). [Lettre du 27 mai, Ordres du Roi, Archives de la Marine]. « S'il eût profité de tous les beaux temps que nous avons eus, il lui eût été facile. »

Toujours le même grief : la lenteur. Les relations de MM. Hayet et Renau, pleines de mauvais temps, de mer grosse et de grands vents, répondent à cette imputation du critique.

« Il ne songeoit point à tirer des bombes de jour, si je ne lui en eusse parlé. »

Voilà M. de Tourville qui entre en scène, bien malgré lui, sans doute ; sa modestie doit en souffrir ; mais il faut être vrai !

« Je lui représentai qu'après les épreuves que j'en avois vu faire en votre présence, je ne voyois pas par quelle raison on n'en tiroit point. Il fut deux ou trois jours sans me rien répondre ; après quoi, il me permit de laisser trois galiotes, un peu plus retirées qu'elles n'étoient la nuit. Je les fis tirer le jour avec tout le succès qu'on en pouvoit attendre, et depuis on a toujours continué avec les sept. On songeoit si peu à en tirer avant que j'en eusse parlé, qu'une partie des meilleures bombes ont été tirées la nuit à sept livres de poudre. »

On était convenu de ne tirer que la nuit, le canon des Algériens n'ayant pas un but aussi visible qu'il l'aurait eu dans le jour. Du Quesne réfléchit à la proposition du chevalier de Tourville ; il s'y

rendit après mûre réflexion, et ordonna que les trois galiotes tirassent sur la ville, mais mouillées moins près des murailles qu'elles ne l'étaient de nuit, afin que les boulets ennemis n'arrivassent point jusqu'à elles. Il est singulier que les relations de MM. Renau et Hayet soient muettes sur ce tir des bombes en plein jour; il eut donc lieu après le 3 août 1683.

« Lorsque la galiote de la Bretêche fut attaquée, il n'y avoit dedans aucun détachement de soldats pour la défendre; c'est une négligence très-grande de n'y » (en) « avoir pas envoyé. S'il y en eût eu un aussi considérable qu'il le devoit être, je suis persuadé que la galère y auroit resté, au lieu que c'est un miracle qu'elle n'ait pas pris la galiote. »

Nous avons vu que toutes les chaloupes armées secondant le brave M. de La Bretêche, la galère algérienne fut obligée de se retirer sous une grêle de balles et de grenades. Elle aborda la *Fulminante* un moment et se sauva bien vite; la malice de M. de Tourville fait un miracle d'un fait qui ne fut pas un instant possible.

« Voilà, Monseigneur, toutes les principales choses que j'ai remarquées pendant cette campagne, dont je vous ai fait savoir quelques-unes. Je n'eusse pas différé si longtemps à vous faire ce détail, *sans la crainte que j'avois que mes lettres tombassent en d'autres mains que les vôtres.* » (Voyez ci-dessus, pages 180 et 448.)

M. de Tourville savait donc bien que le bon office qu'il rendait au marquis de Seignelay était de ceux où la délicatesse est fort intéressée. Nous le disons à regret, mais nous ne pouvons nous en taire : cette lettre confidentielle nous gâte étrangement le chevalier de Tourville. Nous n'aimons pas ce rôle d'observateur mystérieux qu'il joue au profit du Ministre. Il est impitoyable pour Du Quesne; un jour M. de Seignelay sera impitoyable pour lui; il reproche des lenteurs au capitaine qu'une longue pratique de son métier a rendu prudent. M. de Seignelay, se rappelant peut-être le peu d'indulgence de M. de Tourville pour Du Quesne sur ce chapitre, sera sans égards pour lui; et le comte de Tourville (il sera comte alors) se verra forcé de dire au Ministre : « Votre lettre du 11, *que j'ai reçue* » en même temps » (qu'une première justement louangeuse), « a » beaucoup diminué le plaisir que je venois de recevoir, puisqu'*il* » paroît que vous avez pu douter de mon zèle et de mon *ardeur* » pour l'exécution des ordres du Roy. » (Devant la Rye, *15 juillet* 1690, après le combat de Bévéziers.) Voyons la fin :

«.., Je crois qu'il est utile pour le service du Roy de conserver non-

seulement les bombardiers, mais encore tous les matelots des galiotes qui ont appris à manœuvrer ces bâtiments et qui sont faits au feu du canon. La quantité de bombardiers n'est pas suffisante » (c'était l'avis de Du Quesne), « et il en faut assez pour tirer la nuit et le jour. Je suis avec respect, etc. » (Signé :) « Le ch. DE TOURVILLE. — A la rade d'Alger, le 9° settembre (*sic*).

» Quoique nous fussions convenus qu'on ne pouvoit plus mener les mines de cuivre à l'estacade en l'absence des galères, cependant, Monseigneur, j'avois gagné sur M. Du Quesne qu'on en tiendroit une toute prête pour l'y conduire, en cas que l'occasion se présentât, soit par l'absence de la galère et des galiotes » (algériennes) « qui se trouvent présentement dans ce port, ou par un vent favorable, et qui fût assez frais pour les empêcher de se tenir dehors; mais Landouillet (*sic*) et de Combe viennent de me dire devant M. Du Quesne qu'on ne pouvoit pas la mettre en état de faire l'effet qu'on en doit espérer, à moins de mettre dessus cinquante pièces de canon » (un poids égal à celui de cinquante pièces de canon), « afin qu'elle trouvât une résistance qui fût proportionnée à la quantité de poudre qu'elle contient, sans quoi elle ne peut faire un effet considérable, et que dans le vaisseau dans lequel elle étoit on n'en pouvoit mettre que cinq à six pièces. J'ai dit à Landouillet que je m'étonnois fort qu'il n'ait pas mieux pris ses mesures, et qu'il avoit tort de n'en avoir pas plus tôt informé M. Du Quesne; il m'a répondu qu'il avoit voulu travailler aux Formentières à les mettre en état, afin d'avoir le temps de remédier aux défauts qu'il y avoit remarqués, mais que M. Du Quesne » (encore une attaque contre le général en chef) « ne le lui avoit pas voulu permettre. Voilà un contre-temps dont je suis sensiblement touché. C'est un bonheur que les galères ne soient point là; car, sur les ordres du Roy que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, je n'eusse pas manqué de mener ces mines à la chaîne, et on auroit eu le déplaisir de ne leur voir pas faire l'effet qu'on en attendoit. Je vous assure, Monseigneur, qu'on ne peut avoir plus de chagrin que j'en ai de voir que les intentions de Sa Majesté aient été si mal secondées. » (La lettre que nous avons citée à peu près dans son entier, après avoir appartenu aux Archives de la Marine, où elle était sous le numéro 8, dans le portefeuille 28 [ancien classement] est devenue la propriété de M. Cham..., qui la communiqua, le 18 avril 1860, à M. Pierre Margry, lequel eut l'obligeance de me la faire connaître, le 15 octobre 1862.)

Ces *mines de cuivre*, qui sont pour le chevalier de Tourville un prétexte pour jeter un blâme de plus sur la conduite de Du Quesne, étaient dans « un navire où l'on ne pouvait mettre que cinq ou six pièces de canon » pour lui donner un poids que les inspecteurs de l'artillerie jugeaient devoir être porté au poids dont seraient « cinquante pièces de canon. Nous ne trouvons nulle part mention de ce navire qui était apparemment une tartane. Sur un bâtiment plus

grand, aurait-on mis les cinquante pièces — en prenant la phrase à la lettre — demandées par MM. de Combes et Landouillette? Probablement non. Cinquante pièces de canon étaient un chargement d'un prix que ni M. Du Quesne, ni M. de Tourville n'auraient voulu y mettre. Probablement, quand on aurait été au moment de se servir des deux mines, on les aurait embarquées sur un petit bâtiment dont on aurait couvert le pont de lourdes pierres. Si Du Quesne s'opposa à ce que M. Landouillette remédiât aux défauts qu'il avait remarqués aux mines de cuivre, c'est qu'il vit qu'elles ne seraient point en état de faire l'effort qu'on voulait produire sous la chaîne. Ces engins ne servirent donc point. Les deux grosses bombes embarquées, l'une sur le *Périlleux,* l'autre sur une tartane, ne servirent pas davantage. « Les 3 et » 4 septembre, les généraux se transportèrent à bord du *Périlleux* » pour voir les apparaux de la grosse bombe », dit M. Hayet dans une lettre du 6 septembre 1683. (Arch. Nat., *Sect. hist.,* Carton K, 1475.) De quels apparaux veut parler le commissaire de l'armée? De ceux sans doute qui devaient servir à débarquer la bombe colossale, car le *Périlleux* n'avait point de mortier. Mais sur laquelle des galiotes mettrait-on le projectile qu'un mortier particulier pourrait seul lancer? Cette galiote n'est point désignée dans les documents que nous avons recueillis; il est cependant certain que, puisqu'on avait coulé deux bombes beaucoup plus grosses que toutes les autres, il fallait un mortier de taille à les recevoir. Au reste, nous ne voyons pas qu'on ait fait usage de ces monstrueux boulets creux; aucune lettre, aucune relation n'en parle. Une gravure qui représente l'armée navale devant Alger montre bien le navire sur lequel est une des grosses bombes; mais la légende qui l'accompagne ne dit pas si cette bombe embarquée sur le *Périlleux* fut jetée à la ville assiégée avant le départ de la flotte. (Bibl. Nat., Estampes.)

Le 11 septembre, le Roi avait fait écrire à Du Quesne qu'il eût à reprendre la route de Toulon. Ce fut dans les premiers jours d'octobre qu'il se décida à lever le siége. L'approche de la mauvaise saison avait inspiré au général cette résolution prudente, bien que le Roi eût eu d'abord l'intention de « tirer des bombes dans les mois de novembre et de décembre. » M. de Tourville, pas plus que Du Quesne, n'avait approuvé un tel projet. Tous deux pensaient qu'il était nécessaire qu'une partie de la flotte retournât en France, comme elle avait fait l'année précédente, et qu'un certain nombre de vaisseaux également restât devant Alger, non pas à l'ancre, mais sous voiles

et croisant sur toutes les avenues de la ville. Le chevalier de Tourville jugeait que six ou sept vaisseaux suffiraient pour faire la guerre aux corsaires pendant l'hiver; « mais, disait-il (29 août), il faut » que ce soit les plus fins de voiles. »

Du Quesne mouilla sur la rade des îles d'Hyères, le 15 octobre, avec le *Saint-Esprit,* sept autres vaisseaux, les sept galiotes, les brûlots et les bâtiments de charge. Dès le 11 septembre, le Roi avait écrit à M. de Tourville : « Vous serez informé par le sieur marquis » Du Quesne du choix que j'ai fait de vous pour commander les six » vaisseaux que je destine pour continuer la guerre aux corsaires » d'Alger. » Sa Majesté ordonnait au chevalier de « se concerter » avec tous les officiers généraux sur les mesures à prendre » pour réussir dans sa mission. Les vaisseaux que garda M. de Tourville furent le *Ferme,* le *Vigilant,* le *Prudent,* le *Cheval Marin,* le *Bizarre* et la *Sirène.* M. Forant fut chargé de ramener en Ponant le *Sage* qu'il montait et qui, avec deux autres navires, était allé porter des vivres à l'armée, devant Alger. Il avait ordre d'emmener aussi l'*Excellent* et le *Hasardeux;* mais M. le marquis de Villette dut aller, avec son vaisseau (l'*Excellent*), croiser devant l'embouchure du Tage pour guetter la *Grande Lorette,* vaisseau génois de 50 canons et cent cinquante hommes d'équipage, et de la combattre s'il la rencontrait. Le *Sage* fut jugé incapable de faire le voyage de Toulon à Rochefort; on le désarma donc à Toulon. Le *Hasardeux,* de M. Colbert de Saint-Marc, et l'*Excellent* furent les seuls qui passèrent de la Méditerranée dans l'Océan. (Ordres du Roi, Lettres à Du Quesne et à M. de Vauvré, 21 octobre 1683.)

Comment arrivait-il qu'on ordonnait à M. de Villette d'aller chercher un vaisseau génois et de le combattre? On n'était point en guerre avec Gênes. Mais Gênes s'était alliée avec l'Espagne, en guerre avec la France. Le 8 juillet 1683, le Roi avait écrit à Du Quesne, alors tout occupé du bombardement d'Alger :

«... Je suis bien aise de vous communiquer dès à présent mes pensées sur l'emploi de mon armée navale à son retour, afin que, par la connoissance que vous avez des côtes de Gênes où mon intention est de l'envoyer, *vous puissiez me faire savoir votre avis avant l'exécution.* Vous devez donc être informé que les Génois S'ÉTANT ATTIRÉ MON INDIGNATION PAR LEUR CONDUITE, j'ai résolu d'envoyer mon armée navale devant leur port, tant pour leur interdire le commerce qu'ils font ordinairement le long des côtes d'Italie que pour *jeter des bombes dans la ville et pour faire même quelque descente sur la côte à l'endroit de Saint-Pierre d'Arène, ou tel autre que*

vous estimerez le plus convenable; et c'est sur ce projet que je veux que vous me fassiez savoir vos pensées et que vous m'envoyiez un Mémoire de la manière dont vous jugez qu'il peut être exécuté.

Dès ce moment, l'expédition qui devait être la grande affaire de l'année 1684 était décidée. Les dépenses que l'on avait faites pour la réduction d'Alger, dont on n'était point encore venu à bout après deux campagnes; la dépense à faire pour soumettre Gênes, qui avait encouru l'indignation de Louis XIV, rien ne fut capable de détourner le Roi d'un projet auquel inclinait d'ailleurs fortement M. de Seignelay. Le Ministre voulait se donner le plaisir d'assister à une grande action navale et favorisait le désir violent qu'avait le prince d'humilier l'alliée de l'Espagne. M. Colbert était moins favorable à cette passion de vengeance, mais alors il était souffrant, un peu délaissé par le Roi, qui l'avait écouté longtemps, l'avait beaucoup aimé et l'aimait peut-être un peu moins, à présent que M. de Louvois avait pris un plus grand empire sur l'esprit de Sa Majesté. M. Colbert mourut, et les préparatifs du siége de Gênes furent poussés avec vigueur.

XXIX.

M. Jean-Baptiste Colbert mourut — non de la goutte à laquelle il était sujet et dont il avait eu de nombreux accès, mais d'une maladie accrue par la fatigue et compliquée de la pierre qui lui causait de vives douleurs depuis quelques années. — Ce fut le 6 septembre 1683, dans la soirée, qu'il décéda, en son hôtel de la rue des Petits-Champs, aujourd'hui une des parties de la Bibliothèque Nationale. On a dit que le cercueil du grand homme, à qui la France, la marine, le commerce et le Roi devaient tant, fut insulté par le peuple; d'autres, et c'est le plus grand nombre de ceux qui ont parlé de la mort de M. Colbert, ont affirmé que, pour soustraire à la fureur de la populace le cercueil d'un Ministre que sa grande fortune désignait à l'envie et à la haine de gens qui, ne connaissant de lui que ses livrées et ses carrosses, ne savaient rien de ses éminentes qualités, on le porta la nuit, sous la garde de soldats du guet, à l'église de Saint-Eustache, sa paroisse. M. Eugène Süe, précisant davantage les choses, a dit : « Le lendemain de sa mort, *à une heure* » *du matin, par une nuit obscure,* on jeta le corps *dans un méchant* » *carrosse,* afin de détourner les soupçons, et il fut de la sorte con-

» duit en toute hâte dans l'église de Saint-Eustache sous l'escorte de » plusieurs cavaliers. » (*Hist. de la Marine,* t. 4, p. 179.) Ici la mise en scène est complète et l'on reconnaît le romancier au « méchant carrosse » et à « la nuit obscure », fort bien trouvés. Rien ne manque au tableau de ces tristes obsèques.

M. Pierre Clément, le dernier et le mieux instruit des historiens de M. Colbert, s'est demandé si l'enterrement nocturne était un fait bien avéré; il en a douté, sans rejeter tout à fait le récit des anciens biographes, et n'a pu citer pour appuyer une partie de cette tradition qu'une note attachée à une épitaphe épigrammatique de M. Colbert, qu'on lit dans cette étrange collection de chansons, d'épigrammes, de pamphlets rimés, connue sous le nom de *Recueil de Maurepas*. (Bibl. Nat., Ms.) La note dit : « Le peuple de Paris l'auroit déchiré » en pièces, si l'on n'eût eu la précaution d'assembler tous les ar- » chers de Paris pour garder son corps. » Par qui et quand fut écrite cette note? Quelle foi peut-on y ajouter? Est-elle de M. de Maurepas lui-même? Il put savoir de son père, M. le comte Jérôme de Pontchartrain, ce qui se passa le 7 septembre 1683. Admettons qu'elle soit de lui, et remarquons que si nous y voyons les archers du guet; nous n'y voyons pas le cortége nocturne.

En tout ceci une chose nous frappe. La mort de M. Colbert ne fut pas subite; elle était prévue depuis quelque temps. M. de La Reynie, Lieutenant général de police, devait connaître les méchantes dispositions de la populace, si, en effet, elles existaient; il avait dû en faire son rapport à M. de Seignelay, et celui-ci n'avait pu manquer d'en parler au Roi. Louis XIV ne prescrivit-il pas à M. de Seignelay de veiller à ce que les choses se passassent avec décence quand le jour fatal serait arrivé? Recula-t-il devant la crainte d'une émotion populaire? Lui, le Roi fort et qui avait l'absolu pouvoir, recula-t-il au point d'ordonner que les funérailles fussent faites de nuit? Voulut-il qu'on fît cet affront à la mémoire de son premier Ministre? M. de Seignelay put-il souffrir qu'on inhumât son père comme on aurait fait d'un criminel? Cela nous semble impossible. Le Roi, qui était un gardien sévère des convenances, ne put pas vouloir que le cercueil de M. Colbert fût insulté par le peuple, et qu'on ne le portât pas convenablement en un convoi public, et pendant le jour, à l'église où il devait être inhumé. Si les soldats du guet furent convoqués, ce fut pour retenir la foule qui devait se porter par curiosité sur le passage du convoi, et pour maintenir dans le respect ceux qui

se seraient avisés de s'en écarter, par des cris ou des démonstrations hostiles. Rien ne paraît plus vraisemblable. Si déchu de l'amitié du Roi qu'on puisse supposer M. Colbert, il ne l'était pas au point que Louis XIV livrât par indifférence ses restes aux insultes du peuple. D'ailleurs, le Roi manqua-t-il d'égards pour M. Colbert, dans les jours où tout annonçait la fin prochaine du premier secrétaire d'État? Non.

Un de ses biographes a raconté que Louis XIV vint voir le malade et eut une assez longue conférence avec lui. Si ce détail n'est pas vrai, il en est un autre qu'atteste une lettre de madame de Maintenon. Le Roi écrivit à M. Colbert une lettre qu'on lui remit, comme on avait l'habitude de lui remettre les ordres de Sa Majesté, c'est-à-dire aussitôt qu'elle arriva à l'hôtel de Seignelay. M. Colbert, dont toutes les pensées étaient alors tournées vers le ciel, M. Colbert, qui avait déjà comme abandonné la terre, et dans ses entretiens avec l'abbé Cornuaille, vicaire de Saint-Eustache, et le Père Bourdaloue, parlait de l'autre vie dont il allait connaître le mystère, refusa d'ouvrir le billet du Roi. Louis XIV le sut et ne s'en étonna ni ne s'en fâcha. « Le Roi lui pardonna de *très-bon cœur* d'avoir voulu » mourir sans lire sa lettre, *pour mieux penser à Dieu.* » Cette lettre devait être bonne et amicale, car le Roi témoigna des regrets publics de la perte que faisait le royaume. « La mort de M. Colbert l'a » affligé, dit madame de Maintenon, et bien des gens se sont réjouis » de cette affliction. C'est un sot discours que les desseins pernicieux » qu'il avait. » Les gens qui se réjouirent de l'affliction du Roi furent ceux qui apprirent avec plaisir que Louis XIV avait conscience de la perte qu'il faisait, et qu'il estimait l'homme honorable à qui l'on avait supposé des « desseins pernicieux ». Le prince ne croyait pas à ces pernicieux desseins, il connaissait trop M. Colbert pour l'en croire capable. Madame de Maintenon dit « c'est un sot discours », et cela est évidemment l'écho de la pensée et de la parole du Roi.

Quand madame de Maintenon écrit de Fontainebleau, le 7 septembre, et qu'elle ajoute aux détails que nous venons de rapporter que M. le président Pelletier (*sic*) va remplir la place (de contrôleur général), et que le Roi, ôtant les bâtiments à M. d'Ormois, à qui il donne *cinq cent mille francs*, M. de Louvois aura la charge, elle nous apporte une preuve certaine que la mort de M. Colbert était bien prévue, puisque l'enterrement du Ministre (elle ne pouvait en avoir des nouvelles) n'était peut-être pas achevé que déjà MM. de Louvois

et Le Pelletier étaient pourvus, l'un d'une part de l'héritage de M. Colbert que le Roi avait assuré, le 23 mars 1674, à M. Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville et d'Ormois, quatrième fils du défunt; l'autre du Contrôle général qui semblait devoir revenir à M. de Seignelay avec les autres charges de son père. Cela avait été arrêté d'avance et quand la maladie du grand Ministre était arrivée au point de ne plus laisser d'espoir de guérison. Madame de Maintenon ne dit pas que le Roi ait signifié le jour même sa volonté aux dépossédés. M. d'Ormois n'était certainement point à Fontainebleau le 7 septembre 1683; il était à Paris auprès du cercueil de son père. M. de Seignelay était-il à Paris ou à Fontainebleau le 6 septembre, quand M. Colbert rendait le dernier soupir? M. Eugène Süe dit : « Le jour même de la mort de son père, M. le marquis de Seignelay était à Fontainebleau pour remplir les devoirs de sa charge » et présenter au Roi les membres de l'Université de Paris qui venaient complimenter Sa Majesté sur la mort de la Reine [1] ». Et là-dessus, l'auteur de l'*Histoire de la Marine* fait une belle déclamation sur la dureté du Roi, qui « s'était fait un devoir de ne prendre en » aucune considération les convenances ou peines de famille de » ses domestiques ou de ses parents. Son service passait avant tout. » Si M. de Seignelay avait été à Fontainebleau le 6, madame de Maintenon l'aurait dit, le plaignant de n'avoir pu embrasser son père avant la dernière heure. Elle ne le dit pas. La *Gazette de France*, qui cite toutes les présentations au Roi par M. de Seignelay, ne parle point de la visite de condoléance faite à Sa Majesté par Messieurs de l'Université. C'est un oubli que ne commet point le rédacteur du *Mercure Galant :* « Le mardi 6, l'Université remplit les » mêmes devoirs, la parole étant portée par M. Tavernier, qui en est » recteur. Par ses statuts elle ne doit jamais sortir de Paris; mais il » n'en est point de si anciens dont la grandeur du Roy ne dispense. » C'est tout. Le *Mercure*, qui a montré, comme la *Gazette*, M. de Seignelay faisant sa charge aux présentations des 18 et 28 août 1683,

[1] Marie-Thérèse d'Autriche mourut, âgée de quarante-cinq ans, le 30 juillet 1683, après quatre jours de maladie. Son corps, *revêtu de l'habit de saint François* (la robe des capucins; c'était une coutume, on pourrait dire une mode, si le mot était convenable, appliqué à un usage adopté par les personnes pieuses qui voulaient en mouran faire acte d'humilité); son corps fut porté plus tard de Versailles à l'église de Saint-Denis, où il fut inhumé. (*Gazette de France*, pages 396, 431. — Le Roi, avec toute la Cour, alla à Fontainebleau le 3 août; il n'en revint que le 9 octobre. *Gazette*, pages 431, 588.)

ne le nomme pas cette fois. Dans l'éloge qu'il fait de M. Colbert (septembre, p. 320-337), panégyrique dont les détails intimes furent fournis certainement par quelqu'un de la maison de madame Colbert, le *Mercure* dit : « Lorsqu'il se vit à l'extrémité, il voulut » entretenir *ses enfants les uns après les autres.* » Si M. de Seignelay avait été privé du bonheur douloureux de cet entretien, le *Mercure* si bien informé eut-il oublié de le dire?

Tout nous porte à croire que M. de Seignelay reçut les adieux et les derniers conseils de celui qui avait passé vingt ans de sa vie à lui en donner d'excellents, et qu'il se fit excuser à Fontainebleau par le grand maître des cérémonies, ayant un devoir sacré à remplir à Paris. Si exigeant que fût le Roi, il n'était pas barbare, et l'on répugne à penser qu'il eût arraché un fils du lit de mort de son père. Nous sommes donc persuadé que M. de Seignelay assista aux dernières cérémonies religieuses auxquelles prit part avec fermeté l'illustre mourant, et qu'avec l'assistance de M. de La Reynie, *il régla* les choses extérieures relatives à des funérailles que le Roi voulut certainement honorables, calmes, et dignes d'un de ses Ministres, c'est-à-dire faites en plein jour, en présence de la foule, muette sinon recueillie.

A quelle heure du jour le corps de M. Colbert fut-il conduit à Saint-Eustache? Est-ce *à une heure du matin,* le 7 septembre, comme l'a dit M. Eugène Süe? Voyons ce que nous apprendra le registre mortuaire de Saint-Eustache pour l'année 1683. Lisons, page 165 verso :

« *Le même jour* » (mardi, septième de septembre) « deffunt haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, de Chasteaufont- » (*sic,* pour Chasteauneuf) « sur-Cher, baron de Sceaux, Linières et autres lieux, conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils, du Conseil royal, Ministre et Secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, Commandeur et grand trésorier de ses Ordres, Contrôleur général des finances, et Ordonnateur général de ses bâtiments, arts et manufactures de France, demeurant rue des Petits Champs, décédé le sixième du présent mois, a été inhumé dans la cave de sa chapelle, dans notre église. »

« Le même jour », ces mots que nous avons soulignés suffisent à faire comprendre qu'avant l'enterrement de M. Colbert, un autre au moins avait été fait. Il n'y eut pas qu'une seule cérémonie antérieure à celle qui eut lieu pour le défunt Ministre; le registre de Saint-Eustache nous montre qu'elle fut la cinquième et la dernière de

la journée. L'acte est inscrit au bas de la page, et le premier acte inscrit au 8 septembre commence la page 166. Ne sommes-nous pas en droit de conclure que M. Colbert fut porté à l'église le 7 septembre, non pas à une heure du matin, mais dans la journée. Les quatre enterrements faits avant le sien étaient, pour parler le langage de la sacristie, ceux de « petits morts » et ne furent pas de nature à gêner les gens de l'église qui avaient à préparer la nef pour recevoir un mort d'importance. Si l'on veut supposer que l'acte qui se fit au bas de la page 165 v°, fut rédigé à une heure du matin, nous répondrons qu'il porterait la date du 8 septembre et non celle du 7. La cérémonie eut lieu vers quatre ou cinq heures du soir: c'est notre conviction. Aucun fait d'irrévérence, de la part d'une portion du public, ne la troubla; aucun cri, aucun murmure, aucune imprécation ne se produisit dans la foule émue. Si quelque trouble eut lieu, si quelque clameur indécente fut entendue, nous n'en trouverons pas naturellement l'annonce dans la *Gazette* ou le *Mercure*, journaux privilégiés et faits pour l'éloge; mais quelque épigramme, quelque gazette à la main nous les révélera. Or, le Recueil de Maurepas, où se pressent les malices, les satires, les traits malveillants et cruels, ne contient pas une allusion à ces funérailles, où, dit-on, le corps de M. Colbert fut escorté par le guet, comme l'étaient d'ordinaire ceux des protestants.

L'acte mortuaire qu'on vient de lire ne mentionne pas le convoi qui, assurément, accompagna le défunt de sa maison à l'église; cet acte est sans signatures d'assistants; en voudra-t-on conclure qu'il n'y eut point de convoi et que personne n'assista à l'inhumation de M. Colbert? Nous répondrons que les pages 165 et 166 contiennent sept actes non signés, sans compter celui qui nous intéresse; qu'on en trouve de pareils à toutes les pages; que l'acte d'inhumation de M. de Seignelay, enregistré à Saint-Eustache le 5 novembre 1690, est sans signatures; que le clergé de Saint-Eustache à cette époque ne mentionnait pas les convois, ce que faisait au contraire le clergé de presque toutes les autres paroisses de Paris; qu'enfin, pour citer un autre exemple que nous trouvons en ouvrant au hasard le registre de 1683, nous lisons, sous la date du 1er novembre, l'acte d'inhumation de madame Louise-Marie-Thérèse de Melun, femme du marquis de Charost, qui ne mentionne pas le convoi et qui n'est affirmé par aucune signature.

Qu'on nous pardonne cette longue étude faite sur un point mi-

nime de l'histoire. Il nous a semblé que nous ne pouvions point ne pas chercher à éclaircir les doutes qu'ont fait naître en notre esprit les récits des biographes de M. Colbert. On voit quelles sont nos pensées à ce sujet : nous pouvons nous tromper; mais nous croyons que l'on a fort exagéré les choses et que la tradition venue jusqu'à nous manque de vérité, comme tant d'autres traditions, auxquelles on ajoute une foi aveugle.

= La mort de M. Colbert fut pour la marine un malheur. M. de Seignelay restait, jeune homme capable sans doute, que son père avait formé pour l'exercice des grandes charges dont le Roi l'avait pourvu; mais ami des plaisirs, travailleur qui n'avait ni l'application constante, ni l'infatigable habitude des labeurs sérieux, ni surtout cette raison mûrie par les événements, et cette modération qu'avait su s'imposer le Ministre que tant de contradictions auraient pu faire sortir du calme nécessaire à qui manie les grandes affaires, à qui mûrit les vastes projets. M. de Seignelay, avec quelques défauts, ne fut point un successeur indigne du grand Colbert. Son ministère fit honneur au nom qu'il portait. Il fit preuve de volonté et de sagacité. S'il ne créa rien, il ne laissa périr aucune des créations de son père. M. Colbert laissait un matériel flottant considérable, il l'augmenta. Il mourut à Versailles, le vendredi 3 novembre 1690, âgé de trente-neuf ans, veuf de Marie-Marguerite d'Alègre, qu'il avait épousée le 9 février 1675, et époux de Catherine-Thérèse de Matignon, le 6 septembre 1679. (Arch. de la Ville de Paris, Registres de Saint-Eustache : mariages, 1675, 1679; décès, 1690.)

Lorsque la nouvelle de la mort de M. Colbert arriva à l'armée navale, Du Quesne se hâta d'écrire à M. de Seignelay pour lui témoigner son chagrin de cet événement. Le Ministre lui répondit, le 21 octobre : « Je n'ai point douté que vous n'ayez été fort touché de » la perte que j'ai faite, et pour l'intérêt que vous prenez à ce qui » me regarde, et *par l'estime particulière que mon père faisoit de vous;* » je vous prie de croire que cette même estime que j'aurai toujours » pour votre personne me fera rechercher avec plaisir les occasions » de vous marquer par mes services que l'on ne peut être plus que je » suis, etc. » M. Colbert avait pour Du Quesne une estime véritable; il avait conçu pour lui des sentiments très-affectueux. Dans cet officier qui avait si bien commencé, si jeune, et qui, en grandissant, avait gardé quelques habitudes de ses premières années fières qui l'avaient rendu difficile, M. Colbert avait aimé le marin habile et

brave, l'honnête homme, l'homme loyal, l'homme fort et résistant, qui ne pliait quelquefois par déférence que pour se redresser bientôt. Il l'avait souvent repris amicalement de ses défauts et les lui avait toujours pardonnés. S'il n'avait pu empêcher le Roi d'insister pour que le protestant entrât dans l'Église de Rome, de son côté il avait insisté pour que Louis XIV, à défaut d'une dignité que le Lieutenant général, premier des capitaines de la flotte, avait bien méritée, lui donnât des satisfactions pécuniaires d'une assez grande importance. Du Quesne n'avait rien oublié de cela. M. de Seignelay ne manqua point à la promesse qu'il lui avait faite le 21 octobre. Il n'obtint pas du Roi la Vice-Amirauté que Sa Majesté s'obstinait à refuser au calviniste; mais quand vint l'heure des premières persécutions contre les huguenots, il obtint que Du Quesne serait ménagé et qu'on ne troublerait pas son repos.

= Le désarmement de la flotte de la Méditerranée se faisait en présence de Du Quesne; ce n'était pas le seul désarmement qui s'opérât alors dans les ports de France. Une escadre commandée par le marquis de Preuilly-d'Humières, Lieutenant général, se décomposait, et les vaisseaux qui l'avaient formée rentraient chacun dans l'arsenal où ils avaient été armés. M. de Preuilly avait conduit, de France en Danemark, treize vaisseaux et quatre brûlots; il était parti de Brest le 22 juin 1683. Sa mission était de se joindre à la flotte danoise, Louis XIV voulant aider le Roi Christian V, menacé par l'armée navale du Roi de Suède Charles XI, que devait fortifier une escadre hollandaise de vingt-quatre vaisseaux. Les navires aux ordres de M. de Preuilly étaient : 1° le *Glorieux,* monté par le Lieutenant général et commandé par M. de Relingue; 2° l'*Illustre,* monté par M. Jean Gabaret, Chef d'escadre, et dont le capitaine de pavillon était M. d'Arbouville; 3° l'*Entreprenant,* qui portait M. de Château-Renault, ayant pour capitaine M. de Lestrille; 4° le *Content,* capitaine, M. du Magnou[1]; 5° le *Courageux,* capitaine, M. d'Amblimont; 6° le *Fendant,* capitaine, M. de Machault; 7° l'*Apollon,* capitaines, MM. de Langeron et de Sainte-Hermine; 8° le *Fort,* capitaines, MM. de Montortié et de Forbin; 9° le *Téméraire,* capitaines, MM. de Rosmadec et de Pallières; 10° le *Prince,* capitaines, MM. Des Nots et le chevalier de Sévigné; 11° le *Bon,* capitaines, MM. de Coëtlo-

[1] Le nom de ce capitaine est écrit du Magnon dans un grand nombre de documents; mais sa signature, apposée au bas d'une délibération que nous avons citée, tome Ier, page 537, autorise l'orthographe que nous avons adoptée.

gon et des Adrets; 12ᵉ le *Précieux,* capitaine, M. Panetié; 13ᵉ l'*Arrogant,* capitaine, M. de Méricourt. Ces deux derniers vaisseaux armés au Havre rejoignirent la flotte quand elle passa devant ce port. M. de Preuilly mouilla devant Copenhague, le dimanche 11 juillet 1683; le 29, le Roi de Danemark fit une promenade autour de l'escadre française, et le 2 août, Christian, accompagné de la Reine, alla faire une collation à bord du *Glorieux.*

Tout s'était bien passé, en ce qui était des saluts de l'une à l'autre flotte, question épineuse que, le 23 mai, M. le marquis Pierre de Villars, Ambassadeur de France, avait reçu ordre de traiter avec les Ministres du Roi de Danemark. Le 12 août, les Français levèrent l'ancre et allèrent prendre leur poste sur la rade, *à la tête* de l'armée danoise. Le 24 août, dans un appareillage des flottes réunies, le *Glorieux* toucha sur un banc. Une faute du pilote causa cet accident, qui força M. de Preuilly à arborer son pavillon de Vice-Amiral sur l'*Apollon.* Ce fut le 3 septembre 1683 qu'eut lieu ce changement, le *Glorieux* ayant été jugé incapable de faire une campagne. Au reste, cette campagne se borna à des appareillages et des mouillages. Le 16 septembre, le Roi envoya ordre à M. de Preuilly de revenir en France; « dans les dix premiers jours du mois d'octobre »; le 13 octobre, il quitta les Danois, et le 25 il rentrait à Brest. (*Journal de la campagne,* Arch. de la Marine.) M. Gabaret s'était séparé de lui et emmenait à Rochefort l'*Illustre,* le *Content,* le *Courageux,* le *Fendant* et le brûlot la *Friponne.* Sur la mission de M. de Preuilly, on avait gardé un secret qui ne fut point divulgué; ce fut seulement à dix lieues au large que cet officier général ouvrit le paquet qui lui indiquait la route qu'il avait à tenir. Une recommandation très-expresse lui avait été faite à son départ d'éviter, autant qu'il le pourrait, les Anglois pour n'avoir pas à les saluer, et s'il les « rencontroit » de ne point saluer et de ne point exiger de salut à moins qu'il « ne » rencontrât » un Vaisseau-Pavillon; à son retour on lui recommanda d'éviter les Hollandais pour la même raison, de désarborer (abattre) son pavillon de Vice-Amiral aussitôt qu'il aurait passé le Sund, et s'il rencontrait par hasard les Hollandais, de ne leur demander ni de leur rendre aucun salut. — M. Panetié, qui avait dû désarmer à Brest l'*Arrogant* et le *Précieux,* ne désarma que ce dernier vaisseau. Avec l'autre il escorta les navires des gabelles.

M. du Chalard, commandant la frégate la *Légère,* eut une double mission; le 23 mai, il lui fut ordonné d'embarquer à Rochefort

madame la comtesse de Ribeyra et M. de Saint-Romain, Ambassadeur de Louis XIV en Portugal, et de porter ces deux personnes à Lisbonne; le 15 juillet, on lui ordonna de ramener en France M. le marquis d'Oppède, « ci-devant Ambassadeur de France en Portugal », puis de se rendre à la Rochelle.

A la fin de l'année 1683, M. de Seignelay, qui voulait donner aux marchands français les mêmes témoignages d'intérêt que leur avait donnés son père, fit préparer l'armement de quatre frégates, deux au Havre, deux à Dunkerque, pour défendre les navires du commerce contre les corsaires d'Ostende, qui couraient le long des côtes et inquiétaient les caboteurs français. Les frégates du Havre l'*Embuscade* et la *Rochelaise* furent mises sous le commandement de M. Albert; celles de Dunkerque, la *Railleuse* et la *Serpente,* sous les ordres de M. d'Amblimont. Ce capitaine montait la *Railleuse;* la *Serpente* avait pour capitaine « le sieur Baert, lieutenant de marine ». La *Serpente* venait de faire un voyage en course, aux îles d'Amérique, sous le commandement d'un officier qui marqua parmi les flibustiers, M. d'Angennes de Maintenon, celui-là même dont la terre devint la propriété de Madame veuve Scarron, qui en prit le titre de marquise de Maintenon. La campagne des quatre frégates, qui ne commença que le 5 mars 1684, s'acheva sans qu'aucun événement important l'eût signalée. Des marchands convoyés, une croisière sur la côte, ce fut tout ce que la fortune offrit à l'appétit de gloire qu'avait Jean Bart. Peut-être que s'il eût été seul, le Dunkerquois aurait trouvé une occasion de satisfaire cet appétit; placé sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, fort brave officier du reste, mais plus grave, et qui s'attachait plus à remplir sa mission protectrice qu'à courir les aventures éclatantes, il eut la douleur de ne pas tirer un coup de canon pendant les six mois qu'il fut à la mer. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 16 décembre 1683, et correspondance de M. Patoulet, du 20 août 1683 au mois de juillet 1684.)

= A son arrivée en France, Du Quesne demanda au Ministre qu'il lui fût permis d'aller à Paris; M. de Seignelay avait prévu cette demande. Il ne doutait pas que le commandant de l'armée d'Alger n'eût hâte de faire au Roi le récit de sa campagne et, ce qui ne le touchait pas moins, de donner un certain temps à l'arrangement de ses affaires personnelles; le 20 octobre, il lui avait fait écrire par le Roi que la construction des vaisseaux qu'on devait bâtir à Toulon sur les gabarits du *Saint-Esprit* et du *Prudent* étant une chose d'impor-

tance, il était nécessaire qu'il assistât au travail qu'on allait faire, et que « les fonds de ces vaisseaux », qu'on voulait fins de voiles, fussent établis en sa présence, « suivant ce que » son « expérience » lui avait appris, de manière que les mesures qu'il donnerait pussent servir de règle à l'avenir. » Force fut donc à Du Quesne de rester au port. Cependant, le 8 novembre 1683, il renouvela la demande de congé à laquelle le Roi répondit :

«... Pour vous expliquer encore une fois ce qui est de mes intentions et de mon service, je vous dirai qu'on est sur le point de voir la guerre *entièrement déclarée* contre l'Espagne, et qu'en ce cas il pourra y avoir continuellement des ordres à donner pour l'exécution desquels votre présence sera absolument nécessaire à Toulon. »

Louis XIV ajoutait à cette considération une considération non moins importante :

« Dans la résolution où je suis d'attaquer les Génois dans leur ville, j'ai fait préparer une grande quantité de bombes et donné divers ordres pour la construction de nouvelles galiotes, la fonte de mortiers de nouvelle manière » (nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette manière nouvelle) « et le reste des préparatifs nécessaires dont les épreuves se doivent faire en votre présence, étant de mon service qu'*un homme en qui je me confie* et qui *doit être chargé de l'exécution d'une entreprise que j'ai aussi à cœur*, voye par lui-même tout ce qui se dispose pour y réussir et puisse donner des ordres pour la préparation de tout ce qui peut contribuer au succès de ladite entreprise. Ainsi, je veux que vous demeuriez à Toulon, et vous *envoyez ici votre fils* lorsqu'il sera de retour de la mer pour terminer les affaires que vous y pouvez avoir. »

Il n'y avait pas d'objection possible à faire à un ordre si formel, motivé par des nécessités si pressantes; Du Quesne se résigna. Ce qu'on lui proposait quant à ses affaires n'était guère de nature à le satisfaire. M. Henri Du Quesne n'avait pas trente et un ans, et, bien qu'il fût déjà un homme mûr, il n'avait pas l'habileté normande qu'avait son père pour discuter et conclure, quand il s'agissait de débattre des intérêts importants pour la famille. M. Henri Du Quesne n'était pas encore revenu de Tunis, où il était allé porter de nouvelles propositions de la France pour la paix. Le 20 novembre 1683 (commencement du mois de Zilcadé, l'an 1094), le Bey Admed et Ali-Bey, « commandant le drapeau de la ville et royaume de Tunis », donnèrent à M. Henri Du Quesne une lettre adressée « à M. le marquis » Du Quesne, l'exemple des grands capitaines et le général de l'ar- » mée navale de France » et lui disant que « la gloire de ses pareils,

et dans celui des ports une renommée de bonté, de justice, de bienfaisance que le temps n'a point affaiblie à Vernon et à Sceaux[1].

Du Quesne, à qui Louis XIV avait permis enfin de venir à Versailles, s'apprêtait à quitter Toulon lorsqu'il apprit qu'une barque armée en guerre avait paru aux îles d'Hyères, qu'elle était espagnole, et qu'elle venait savoir si l'armée navale était de retour d'Alger. Il fit armer une barque qui lui appartenait (le *Trône*), sur laquelle il mit un bon équipage de matelots, de soldats et de gardes de la marine; il en donna le commandement à son second fils, M. Abraham Du Quesne-Moros. Le jeune capitaine envoya interroger l'Espagnol, qui répondit : « Nous sommes tous Français », mais qui, lorsque le canot du *Trône* s'approcha, le tint à distance par un feu de mousqueterie qui tua un officier et blessa quelques matelots. M. Du Quesne-Moros avanca alors avec son bâtiment, aborda l'Espagnol et le prit après une lutte assez vive. Il entra sous le château du navire capturé et y trouva le prince de Montesarchio blessé à la tête. Il le fit descendre à terre, où on lui donna pour prison une maison particulière, jusqu'au jour où M. de Vauvré en fit son hôte, le traitant avec une courtoisie dont le prince se montra très-reconnaissant et qu'approuvèrent fort plus tard le Roi et M. de Seignelay. Le prisonnier était homme d'importance; il commandait toute la marine d'Espagne, après en avoir pendant un temps commandé les galères.

[1] Né à Rambouillet en 1725, il quitta l'Amirauté lorsqu'on la lui enleva. Retiré d'abord dans son château de Sceaux, où il avait eu autrefois une petite cour d'intimes amis et de gens d'esprit, parmi lesquels brillait modestement le fabuliste Florian; épargné par la hache, qui n'épargnait guère les hommes de son rang, il alla vivre et mourir dans son château de Bizy, à Vernon (1793). Lorsque le conseil municipal de Sceaux apprit sa mort, il prit une délibération aussi honorable pour les citoyens qui la provoquèrent que pour celui qui en était l'objet; il décida (18 mars 1793, an II de la République) qu'un service serait célébré en l'église de Sceaux pour le repos de l'âme de « M. Bourbon-Penthièvre, citoyen généralement regretté, qui a » été de tous tems utile à la commune, où il a fait des charités annuelles et des » libéralités qui ont adouci le sort des pauvres et des indigents ». La garde nationale devait être convoquée à cette cérémonie, ainsi que les citoyens et citoyennes de la commune. (Archives municipales de la ville de Sceaux.) — Le Roi donna pour successeur, dans la charge d'Amiral, au bon duc de Penthièvre, M. le comte Charles-Henri d'Estaing, marin habile et estimé, qui, oubliant qu'il avait des fleurs de lis dans l'écu de ses armes, — on s'en souvint, — et qu'il devait beaucoup au Roi, se rangea contre le trône, dans le parti avancé de la Révolution, qui ne lui tint pas compte de son dévouement à la cause triomphante, et, se rappelant qu'il était de noblesse ancienne, le décapita le 20 floréal an II de la République (9 mai 1794). Il fut le dernier des amiraux de l'ancienne monarchie; il était Vice-Amiral de France depuis le 6 février 1777.

sion à la lettre du 10 août 1683, citée plus haut, p. 459), « me feroit perdre la continuation de l'honneur de commander son armée navale l'année prochaine. Si vous voulez bien remédier à cela, Monseigneur, ayez agréable d'exposer au Roi que le sujet de ce voyage n'est autre que de lever à Sa Majesté l'opinion qu'elle a eue que j'ai négligé son service, et je n'ai rien de plus cher que de ne point *mourir avec cette tache*, après l'avoir servie depuis tant d'années. Je suis persuadé que le Roi a tant à cœur son service, que Sa Majesté ne manquera pas d'expédients de me lever facilement cette tache qui a noirci ma réputation, joint qu'*elle fera une justice qui sera louée de tous ceux qui aiment son service.*

» J'espère, Monseigneur, que vous y contribuerez par cette même raison, et que l'honneur que vous avez procuré de nouveau à mon fils de Monros (*sic*, toujours Monros pour Moros sous la plume de Du Quesne, qui devait bien savoir que le fief du grand et du petit Moros n'était point nommé Monros dans le contrat de la vente faite par David de Beaulieu, (21 janvier 1651. La carte de l'état-major, comme celle de Cassini, porte deux fois le nom de Moros.) « d'obtenir du Roi la charge de capitaine dans sa marine ne sera pas inutile à son service, non plus que la reconnoissance que j'en aurai en mon particulier.

» Je crois aussi que mon fils aîné » (Henri Du Quesne) « vous aura rendu compte de l'affaire de Tunis et que vous aurez reconnu l'esprit de ces barbares et qu'il faut s'attendre qu'ils iront incessamment (sans s'arrêter, toujours) à leurs fins. Ainsi, Monseigneur, s'il se peut, il faudroit attendre que la paix d'Alger fût bien faite pour servir de modèle à celles de Tunis et de Tripoly, autrement il faudra les contraindre avant que d'y parvenir, ou leur accorder ce qu'ils voudront. »

Du Quesne finit sa lettre en disant :

« Je ferai poser la quille et les étraves du vaisseau pareil au *Saint-Esprit*, puisque vous souhaitez que l'on commence en ma présence. *Procurez-moi donc, Monseigneur, s'il vous plait, la justice que je vous demande depuis le commencement de cette lettre*, et ne doutez pas, s'il vous plaît, de ma très-humble reconnoissance, étant avec tout le respect que je dois, etc. »

Le pauvre Du Quesne ne vit point ses vœux exaucés; il ne quitta pas Toulon, où il passa tristement l'hiver, songeant à ses intérêts que sa femme et son fils ne ménageaient peut-être pas assez bien à Paris, veillant à tout ce qui touchait à l'armement de sa future escadre, cherchant à composer les équipages des navires de guerre et à retenir les matelots provençaux qui allaient à l'étranger et se trouvaient en grand nombre sur les vaisseaux espagnols, ce que lui avait appris le capitaine d'une flûte, qui ramenait en France, avec quelques soldats français ayant « servi par terre en Espagne, deux matelots des

dans la petite passe des Formantières, portée à la côte par un coup de vent furieux auquel M. de Sebeville, son capitaine, « un des plus » distingués capitaines que le Roi ait dans sa marine » (Du Quesne, Lettre du 13 janvier), auquel, disons-nous, M. de Sebeville ne put opposer qu'une résistance inutile. Le *Bizarre,* commandé par M. du Méné, ramena à Toulon M. de Sebeville, ses officiers, son équipage, avec les canons, les ancres, les câbles et les voiles de la *Sirène.*

Le 19 janvier, Du Quesne, inquiet pour plusieurs raisons qui touchaient à son honneur et à sa fortune, ennuyé d'ailleurs par ses rapports difficiles avec M. de Tourville, écrivit à M. de Seignelay la très-curieuse lettre que voici :

« Monseigneur, je reçois, par votre courrier Arnault, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du onzième de ce mois, en réponse à la mienne du 30e du mois dernier.

» Je satisferai de mon mieux à tout ce qu'elle m'ordonne; mais, Monseigneur, permettez-moi de vous dire que *vous ne faites point la grâce de me répondre sur les principaux chefs de madite lettre, et vous savez que ce sont ceux qui me tiennent plus à cœur.* Je ne dois plus vous être importun par tant de redites, vous ayant pleinement informé par cette lettre du 30e décembre.

» ...Je ne vois pas d'effets de vos dernières promesses, non plus que des anciennes du vivant de feu Monsieur votre père, *lorsqu'il me fut promis que l'on satisferoit au parfait payement de la terre* » (du Bouchet) « *avant de me faire partir de la Cour; et cependant jusques aujourd'huy, la terre qui devoit estre de la libéralité de notre grand monarque, en reconnoissance de mes services, se ruine annuellement par des intérêts, non-seulement de la somme qui reste à payer* » (c'était plus de 100,000 livres), « *mais de ceux qui sont dus par le défaut de payement des premières sommes qui ne furent pas payées dans le temps.* »

Ceci fait voir que Du Quesne ne reçut pas d'abord les deux cent mille livres qui lui avaient été allouées par le Roi, et qu'il ne put donner cette première somme à la maréchale de Clérembault. On donnait et l'on retenait.

« Que dois-je donc dire, Monseigneur, après mes longs services, de voir *mes affaires sur le penchant d'une entière ruine* pour m'être toujours attaché aux paroles de feu Monseigneur votre père et aux vôtres, et cependant vous avoir rendu en toutes occasions mes sincères respects? J'ai cru sur cette pressante nécessité vous faire encore cette très-humble remontrance, afin que je puisse recevoir cette satisfaction sur les instances que j'ai pris la liberté de vous faire par cette lettre.

» J'ajouterai encore la surprise où j'ai été de me voir accuser de prendre une autorité nouvelle, pour avoir donné des ordres au sieur de Belle-Ile-Érard, en présence du chevalier de Tourville. Il falloit bien qu'il » (Tourville) « fût présent, puisque cette instruction a été convenue avec lui pour y mettre le jour de son rendez-vous à la rade d'Alger avec le vaisseau le *Cheval Marin*. »

Il avait été décidé par Du Quesne, d'accord avec le chevalier de Tourville, que le *Cheval Marin* serait adjoint au *Ferme* pour un voyage que le chevalier allait faire à Alger. M. de Tourville, commandant les deux vaisseaux, avait cru devoir donner seul des ordres à M. de Belle-Ile-Érard; cette prétention était mal fondée. Du Quesne commandait en chef l'armée dont il détachait pour quelques jours le *Ferme* et le *Cheval Marin;* aucun ordre, aucune instruction ne devait être donnée en dehors de lui, qui avait toutes les responsabilités. Quand Du Quesne indiquait à M. de Belle-Ile la conduite qu'il aurait à tenir s'il était séparé par les vents du chevalier, non-seulement il était dans son droit strict, mais encore dans son devoir.

M. de Tourville, trouvant fâcheuse l'intervention de Du Quesne, avait donc tort; plus grand était son tort quand il en portait plainte au Ministre. Le chevalier s'exagérait son importance; elle était grande assurément, mais elle aveuglait M. de Tourville, qui ne gardait pas toujours une mesure respectueuse dans son opposition à un vieillard investi d'un grand commandement par la confiance persistante du Roi. L'habitude que le chevalier avait contractée de critiquer Du Quesne dans les lettres mystérieuses qu'il adressait au marquis de Seignelay, il la gardait trop dans ses relations de service avec son supérieur; de là des tiraillements qu'avec un peu moins de créance aux rapports du jeune Lieutenant général M. de Seignelay aurait facilement prévenus. Mais nous l'avons dit : Du Quesne descendait, M. de Tourville montait. Du Quesne ajoutait en réponse au reproche qui lui était venu de la Cour :

« J'ai fait voir audit sieur de Tourville l'ordre du Roi, et, de bonne foi, j'ai toujours concouru avec lui au bien du service qu'il n'aimera jamais tant que moi. *Il y a trop longtemps que je m'estime au-dessus de ce quant à moi* pour m'y arrêter aujourd'hui. »

Ce « quant à moi », c'est la prétention un peu arrogante de M. de Tourville, ses airs de supériorité avec Du Quesne, amené enfin à dire qu'il sait ce qu'il vaut et qu'il fait peu de cas des petits mépris de son cadet.

« Assurez-vous, Monseigneur, que je ne retarderai pas le service sur de tels cas, et je suis surpris si c'est lui » (M. de Tourville) « qui vous ait informé de cette instruction. Il n'a qu'à partir au plus tôt, c'est tout ce que je lui souhaite, avec un grand succès. »

Quand Du Quesne dit qu'il est « surpris » si c'est le chevalier qui a écrit au sujet de l'instruction donnée à M. de Belle-Ile, il ne l'est pas du tout. Il a deviné son censeur, nous n'osons pas dire son accusateur, dans l'homme qui le contrecarre en tout et dont les civilités superbes ont quelque chose d'aigre et de contraint. Au milieu de ces tracasseries, Du Quesne resta non pas calme, mais tout aux grands devoirs de sa charge. L'escadre, ou pour mieux dire l'armée navale, — car les galères et les galiotes seront jointes aux vaisseaux, — l'armée navale donc que va commander Du Quesne et à la composition de laquelle il a concouru en désignant, d'accord avec M. de Vauvré, les vaisseaux qui doivent en faire partie, comptera treize vaisseaux de Toulon, des 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ rangs, savoir : 1° l'*Ardent,* qui portera la marque du commandement de Du Quesne et aura pour capitaines MM. Du Quesne-Guiton, le chevalier de Pallas et Du Quesne-Moros, que le Général avait demandé (« Je vous supplie très-humble- » ment de vouloir bien m'accorder mon fils de Monros (*sic*) pour » troisième capitaine ; il se rendra d'autant plus capable de bien ser- » vir le Roy en toutes occasions. ») ; 2° le *Ferme,* monté par le chevalier de Tourville, ayant pour capitaines le chevalier d'Ailly et le chevalier de Ricous ; 3° le *Parfait,* monté par le marquis d'Amfreville, Chef d'escadre, ayant pour capitaines MM. de la Royne-Persin et le chevalier d'Amfreville, frère cadet du marquis ; 4° le *Vigilant,* monté par le chevalier de Lhéry, ayant pour capitaines les chevaliers de Sainte-Maure et de Villars ; 5° l'*Aimable,* capitaines, MM. Saint-Aubin d'Infreville, de Bagneux et le comte d'Alfeld, fait capitaine depuis quelques mois ; 6° le *Fleuron,* capitaines, le marquis de La Porte, le chevalier Digoine de Pallais et le chevalier de Genlis ; 7° l'*Aquilon,* capitaines, le chevalier de Bellefontaine, le marquis de Blénac et le comte des Gouttes ; 8° l'*Indien,* capitaine, M. Job Forant ; 9° le *Fortuné,* capitaines, le chevalier du Mené et le chevalier de Chammorant ; 10° l'*Assuré,* capitaines, MM. de Belle-Ile-Érard et de Ferville ; 11° le *Saint-Jacques,* capitaine, M. de Septême ; 12° le *Capable,* capitaines, MM. de La Motte et des Adrets ; 13° le *Bizarre,* capitaine, M. le chevalier de Chaumont.

Il n'est pas inutile, croyons-nous, de faire connaître la composi-

tion de l'état-major et de l'équipage du Vaisseau-Amiral ; elle est assez curieuse ; nous l'empruntons à un Extrait de la revue faite les 11 et 12 juin 1684 et signée par le commissaire général Hayet :

« L'*Ardent*. M. le marquis Du Quesne, Lieutenant général. M. Hayet, commissaire général. Capitaines, MM. Du Quesne-Guiton, de Pallas et Du Quesne-Moros. » (Après l'affaire de Gênes, le nombre des capitaines fut diminué. M. de Pallas devint capitaine en pied, et M. Du Quesne-Guiton eut le commandement de l'*Hirondelle* qu'il garda jusqu'au mois d'août, après quoi il resta à Toulon jusqu'à la fin de l'année. [Arch. de la Marine, Revues du port de Toulon.]) « Major, M. de Raymondis ; aide-major, M. le chevalier de Champagnette ; lieutenant en pied, M. Trullet ; autre lieutenant, le sieur Brulon ; enseigne en pied, le sieur Lacheman ; autres enseignes, les sieurs Belimon et chevalier de Saint-Aulaire ; aumônier, Messire Blanc ; chirurgien, le sieur Lazare ; écrivain du Roi, le sieur Massé ; commis du trésorier et du munitionnaire, le sieur Lormière ; officiers mariniers, 83 ; 2 aides-chirurgiens ; un apothicaire ; 8 officiers du munitionnaire ; 12 valets des capitaines ; 29 canonniers, sans compter un maître et un second maître ; 2 bossemans ; 6 quartiers-maîtres ; un premier et un second maîtres d'équipage ; 2 contre-maîtres ; un maître de chaloupe ; un maître de canot ; 254 matelots ; 101 soldats ; 4 sergents ; 8 caporaux ; 6 lancepessades ; 16 nouveaux gardes-marine. Le total de l'équipage était de 474 hommes, sans compter 19 mousses. »

Le 14 avril 1684, Du Quesne fut désigné par le Roi pour commander les galères qui devaient être jointes aux vaisseaux, « la jeunesse du duc de Mortemart, Général des galères, ne permettant pas à Sa Majesté de lui en laisser le commandement, quoique naturellement il lui appartînt « à cause de sa charge ». (Arch. de la Marine.) Les galères étaient au nombre de vingt : la *Réale*, ou galère royale, qui portait l'étendard de soie rouge semé de fleurs de lis sans nombre, marque distinctive de ce navire, le plus grand, le plus beau, le plus richement orné, le mieux armé de rameurs, de matelots et de soldats. M. de Mortemart montait la *Réale*, ayant sous lui un capitaine connaissant parfaitement le service des galères qu'ignorait encore le Général. *M. le marquis de Seignelay, beau-frère de M. de Mortemart, devait prendre passage sur la* RÉALE, *de Toulon jusqu'à la rade de Gênes*. La *Réale* était suivie de la *Patronne*, grande galère aussi, moindre cependant que celle-là. M. le chevalier de Noailles, Lieutenant général, la montait. Venaient ensuite l'*Invincible*, commandée par le chevalier de Bethomas, Chef d'escadre ; la *Forte*, menée par le chevalier de Breteuil, Chef d'escadre ; la *Victoire*, capitaine, le chevalier de Forbin-Janson ; la *Peine*, capitaine, M. de

Montolieu ; la *Valeur,* capitaine, M. Du Vivier; la *Sirène,* capitaine, M. de Florville; la *Grande,* capitaine, M. de Maubousquet; la *Belle,* capitaine, le chevalier de Bueil; la *Favorite,* capitaine, le chr des Pennes (un document dit : le « chr de Piennes ») ; la *Hardie,* capitaine, le chr de Saint-Hérem ; l'*Amazone,* capitaine, le chr de Rochechouart ; la *Fidèle,* capitaine, M. de Monfuron ; la *Galante,* capitaine, le chr de Buous ; la *Ferme,* capitaine, M. le vicomte de Lauzun ; la *Dauphine,* capitaine, le chr de La Fare ; la *Fleur de Lis,* capitaine, le comte du Luc ; la *Couronne,* capitaine, M. de Bourseville; enfin, la *Perle*, capitaine, le chr de Tihcourt.

Les galiotes à bombes, au nombre de dix, — trois nouvelles ayant été construites pendant l'année 1683, — s'apprêtaient en même temps que les vaisseaux et les galères, si bien que lorsque M. de Seignelay serait arrivé à Toulon, Du Quesne pourrait se faire suivre par la *Brûlante*, armée par M. de La Péaudière, la *Cruelle,* conduite par M. de Pointis, capitaine de galiote depuis le 13 janvier 1684; la *Bombarde,* capitaine, M. de Combes; la *Menaçante,* capitaine, M. de Gouëston ; la *Foudroyante,* capitaine, M. de La Motte-d'Airan, l'*Ardente,* capitaine, M. Du Quesne-Monnier fait capitaine de galiote en janvier; la *Fulminante,* capitaine, M. Goubant; la *Belliqueuse,* capitaine, M. Félix Beaussier; la *Terrible,* capitaine, M. Patoulet; enfin l'*Éclatante,* capitaine, M. de Grandpré. — Deux brûlots seulement devaient accompagner la flotte : l'*Hameçon,* capitaine, M. Serpant, et le *Caché,* capitaine, M. Blin.

Dans les premiers jours du mois d'avril, — la lettre qui est sous nos yeux est sans date, — le marquis de Seignelay écrivit à Du Quesne :

« Je suis très-fâché d'apprendre le mauvais temps qu'il a fait en Provence ; cependant j'espère que l'on aura pris de si bonnes mesures que rien ne pourra empêcher le départ des vaisseaux, dans le 25e de ce mois. Je compte d'arriver devant à Toulon et de trouver à mon arrivée toutes choses disposées pour mettre à la voile. Le sieur de Bonrepaus *m'a rendu compte de la manière dont vous vous appliquez à l'avancement de toutes choses* » (un peu de baume pour les blessures qui saignaient au cœur du général), « et je vous prie de penser à toutes les précautions qui peuvent assurer le succès de l'affaire de » (le nom est en blanc; dans les lettres chiffrées, il était représenté par le numéro 48 ; dans les dépêches non chiffrées on le supprimait ; on voulait que le secret de l'expédition ne fût pas divulgué par une missive perdue [1].) « que vous devez regarder comme

[1] Le secret fut si bien gardé que, le 10 mai, on en était encore aux conjectures à Marseille. M. Rigord, le cadet, écrivait ce jour-là à M. Cabart de Villermont : « J'ou-

une chose que le Roi a fort à cœur, et je [illegible]
moi qu'il seroit fort fâcheux qu'on ne réussit [illegible]
encore en blanc)... « Je suis bien aise de [illegible]
jesté a fait armer quatre vaisseaux de [illegible]
Ponant, qui doivent être à présent partis de [illegible]
remment assez tôt à Toulon pour se joindre à [illegible]
départ... »

Les vaisseaux dont il est question ici sont l'*Entre*[illegible]
tait le comte de Béthune, Chef d'escadre; le *Bon*, [illegible]
quis de Relingue, ayant sous lui le chevalier de [illegible]
Christophe) et le chevalier de Flavacourt; l'*Apollon*, [illegible]
le chevalier de Coëtlogon, ayant pour seconds MM. de [illegible]
des Herbiers; l'*Arc-en-ciel*, capitaines, les chevaliers de [illegible]
d'Héricourt. Le 24 avril, le Roi écrivit à M. de Tourville :

« J'ai été tout à fait surpris de votre long retardement, et comme [illegible] nécessaire que, sans entrer dans Toulon, vous alliez incessamment [illegible] vaisseaux que vous commandez à la rade de Gênes, où vous trouverez [illegible] armée navale, je vous fais cette lettre pour vous dire que je veux que vous fassiez voile de ce côté aussitôt qu'elle vous aura été rendue, [illegible] remettant à ce que le sieur marquis de Seignelay, *qui est à présent embarqué sur mes vaisseaux*, vous fera savoir mes intentions, lorsque vous aurez joint mon armée navale. »

Une lettre semblable fut adressée à M. de Béthune, commandant les vaisseaux du Ponant qu'il avait ordre d'emmener de Brest. Le retard de M. de Tourville s'expliquait fort bien. Le chevalier était parti de Toulon dans les derniers jours du mois de mars, pour traiter avec les Algériens de cette paix dont les préliminaires avaient été deux siéges et que Louis XIV voulait voir signée, se désistant de certaines prétentions qu'il avait affichées d'abord, et entre autres,

bliois à vous parler d'un armement qu'on a fait de soixante chaloupes de vingt rames chacune, et qui portent cinquante hommes, y compris les rameurs; ces chaloupes ont ordre de suivre l'armée. On a pris la meilleure partie des paysans entre Cassis et Tholon, qu'on a embarqués sur les vaisseaux, et une grande quantité de massons, dont on a rempli une barque qui est partie d'ici depuis deux jours pour suivre l'armée. On a chargé un des vaisseaux destinés pour les munitions » (une flûte) « de pierres de taille, de chaux et de sable, et un autre de tonneaux de cuir vides avec leurs anses, qu'on suppose qu'ils soient pour servir de pont. Tout cela fait voir qu'on a dessein de bâtir en quelque endroit; mais on ne sait pas où ce pourroit être... Il est sûr que cette flotte ne va pas à Alger... M. de Seignelay a envoyé prendre la vaisselle de M. Brodart pour sa table. » (Bibl. Nat., Ms., Collection Dangeau, vol. 1652-1684, p. 141.)

du recouvrement des effets pris par les corsaires sur les Français, pendant la guerre.

M. de Tourville arriva devant la ville le 2 avril 1684; il y jeta l'ancre et reçut tout de suite, à bord du *Ferme,* la visite de M. de Saut, agent français, intelligent intermédiaire des parties, qui se rapprochèrent, pour les négociations à mener à bonne fin et dans le plus bref délai possible. Le Dey, le Divan et la milice envoyèrent le lendemain dix reïs pour rendre une visite de civilité au négociateur français. M. de Tourville les accueillit avec politesse, et à leur départ les fit saluer de sept coups de canon, ce qui flatta très-fort ces capitaines. Ils ne devaient point s'attendre à un tel honneur. Deux personnes du vaisseau le *Ferme* allèrent, le 5 avril, complimenter le Dey d'Alger, qui, aussitôt, écrivit au Lieutenant général pour lui demander quelles conditions l'Empereur de France mettait à la paix. M. de Tourville les lui fit bientôt connaître. On discuta pendant six jours, et le septième le traité fut conclu et signé, traité qui était accepté pour cent ans. Un traité devant durer un siècle, fait avec des pirates! Ni le Dey, ni M. de Tourville, ni le Roi n'y crurent certainement; mais l'affaire d'Alger gênait les mouvements de la France dans la Méditerranée, et l'on avait hâte de la voir terminée. Alger envoya à Versailles des ambassadeurs [1], qui allaient jurer entre les mains de Louis XIV que les Algériens reconnaissants étaient les très-humbles et très-dévoués amis de Sa Majesté très-chrétienne. Le Roi les reçut avec la bonté solennelle dont il usait dans les occasions où il avait à pardonner. Le dessin et la gravure fixèrent pour l'avenir le souvenir de l'audience où Alger s'humiliait devant un monarque qu'il croyait prendre pour dupe; on promena les corsaires à Versailles et à Paris; on leur fit quelques présents; on les reconduisit jusqu'à Toulon et de là à Alger; et tout fut dit, pour un temps.

Nous savons, par la lettre du Roi à M. de Tourville, que M. de Seignelay était arrivé en Provence avant le 24 avril 1684; on a imaginé que M. de Seignelay allant à Gênes pour voir tout et tout

[1] M. de Tourville était encore à Alger le 2 mai 1684, comme le prouve ce passage de la lettre de M. Rigord le cadet que nous avons cité plus haut : « M. d'*Infreville* » (commandant l'*Aimable,* qui était allé rejoindre l'escadre à Alger), « qui arriva *hier* » (9 mai) « à la Ciotat, et qui ne manque d'Alger que depuis le 2e de ce mois, dit que la paix est faite et qu'il a laissé M. de Tourville, qui amène dans son bord douze Turcs qui viennent le faire ratifier au Roy; il ajoute que Mezzomorto est blessé à mort. »

diriger, Du Quesne offensé avait déclaré qu'il commanderait en chef suivant ses vues ou qu'il ne mettrait pas le pied hors de sa chambre. Ce bruit, qui courut plus tard parmi les oisifs de Versailles et les nouvellistes de l'*OEil de Bœuf*, fut recueilli par un homme qui tenait, à la manière de Dangeau, un journal où il inscrivait toutes les rumeurs, toutes les imaginations des courtisans et aussi les historiettes et les faits qui intéressaient les gens du monde où il vivait. Cet homme était le marquis de Sourches, grand prévôt de France. Son journal, qui contient des choses assez curieuses, mais qu'on ne peut pas toujours croire aveuglément, fut publié en 1836 sous le titre un peu pompeux de *Mémoires secrets et inédits de la Cour de France,* etc. Le passage qui a donné lieu à l'opinion adoptée par M. Eugène Süe, relativement à la conduite de Du Quesne pendant le siége de Gênes, est sous la date de mars 1685, t. 1er, p. 67. En voici les termes :

« On sut aussi que le Maréchal d'Estrées, quoiqu'il ne fût que » Vice-Amiral des mers du Ponant, alloit néantmoins commander » l'armée navale, au préjudice du vieux Duquesne, Lieutenant géné- » ral, auquel ce devoit être un étrange chagrin. » Et dans une note ajoutée après coup, on ne sait à quelle époque de la vie du chroniqueur, le rival de Dangeau dit : « Il » (Du Quesne) « étoit brouillé » avec M. de Seignelay, *peut-être* parce qu'à l'entreprise de Gênes il » n'avoit pas voulu sortir de sa chambre, à cause que le Ministre » donnoit tous les ordres. »

Où M. le marquis de Sourches apprit-il ce détail étrange? Il ne le dit pas. Il affirme une rumeur qui courut apparemment assez tard dans les antichambres de la maison Colbert, à laquelle il était allié, et où l'on était bien aise de faire de M. de Seignelay un général de mer, rumeur qui, en 1685, alors que le marquis rédigeait son journal, n'avait pas encore circulé, car c'est seulement par une note tardivement ajoutée à son texte primitif qu'il la mentionne. Du temps de Du Quesne, personne ne s'avisa de faire au Lieutenant général l'injure de dire qu'il avait manqué à son devoir, au point de quitter le pont de son vaisseau par mécontentement. Quel homme sensé pourra croire que Du Quesne fit une pareille sottise, et qu'il ait voulu donner le spectacle scandaleux d'un général en chef restant sous sa tente, pendant un combat où il doit à toute une armée l'exemple de l'activité, du dévouement, du courage, et de l'obéissance aux ordres du prince dont il est le Lieutenant général? Du Quesne, qui était fort attaché à ses intérêts, allait-il se brouiller avec

le Ministre de qui il attendait tout pour lui, pour ses fils et ses neveux? Non. Il reçut galamment M. de Seignelay, comme il le devait, et avec d'autant plus de bonne grâce et de joie que celui-ci lui apportait la nouvelle que Sa Majesté, à la sollicitation de feu M. Colbert et de lui, M. de Seignelay, par une décision du 14 avril 1684, avait accordé au propriétaire de la terre du Quesne une nouvelle gratification de *cent mille livres* pour l'aider à payer le Bouchet et arranger ses affaires qu'il avait représentées comme « penchant vers leur ruine ». Du Quesne avait pu, un moment, être piqué, ayant appris que le Roi donnait cent mille livres au Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, et au comte d'Estrées, son fils aîné, une pension de quatre mille livres « en considération de leurs services », qui, pour bons qu'ils fussent, ne valaient pas les siens. Lorsque la *Gazette* d'Eusèbe Renaudot lui arriva, et que, sous la date du 16 février, il lut l'annonce d'une faveur qui mettait le comble à toutes celles dont était accablée la maison d'Estrées, on peut supposer qu'il froissa dans ses mains la feuille malencontreuse; mais il eut la discrétion politique de ne pas se plaindre, et lorsqu'il supplia M. de Seignelay de faire honneur à la parole de M. Colbert, il eut le bon goût de ne point faire allusion aux grâces que Sa Majesté prodiguait à messieurs d'Estrées. M. de Seignelay arrivant, tout fut oublié.

Quand il descendit à Toulon de son carrosse de voyage, M. de Seignelay reçut la visite des fonctionnaires de la marine, et Du Quesne dut avoir avec lui une entrevue particulière, où le Ministre déclara certainement au Lieutenant général commandant l'escadre armée contre Gênes les intentions du Roi. Peut-on croire que Du Quesne fut blessé par cette déclaration? Si M. de Seignelay avait apporté des ordres de Louis XIV qui subordonnaient le marin à l'agent diplomatique de Sa Majesté, le marin, n'en doutons pas, aurait à l'instant même renoncé à conduire à Gênes la flotte royale, et sous un prétexte qui aurait eu une apparence de vérité, il aurait prié M. de Seignelay de le dispenser d'un devoir que l'état de sa santé, les fatigues éprouvées pendant les deux campagnes d'Alger et son grand âge l'empêchaient de remplir. Connaissant son caractère, nous n'hésitons point à affirmer que sa résolution eût été bientôt prise et prise irrévocablement. Rien dans la situation qui était faite à M. de Seignelay ne put donc le chagriner et lui inspirer la pensée qu'on lui a prêtée de s'embarquer sur l'*Ardent* pour y rester dans sa chambre, spectateur irrité mais contraint des fautes

dèrent ce qui procurait à la ville de Gênes l'honneur d'une station, devant ses murs, de la brillante armée de S. M. le Roi de France. M. de Seignelay, dans un discours fort circonstancié, leur dit quels étaient les griefs que S. M. Louis XIV avait contre les Génois, en quoi ils l'avaient blessé, et comment leur conduite à son égard l'avait indigné. Il ajouta que le Roi était prêt à pardonner, à condition que : 1° Gênes lui livrerait quatre corps de galères, construites en 1683 pour le service des Espagnols, très-malveillants pour la France; 2° qu'une de ces galères serait équipée, armée et mise en état de naviguer; 3° que le Sénat permettrait à la France de faire à Savone un entrepôt de sel pour le commerce de cette marchandise que la France voulait faire avec M. le duc de Mantoue; 4° que quatre Sénateurs iraient à Paris solliciter le pardon de S. M. Louis XIV. Ces conditions étaient dures, les députés n'avaient pas mission de les discuter, ils demandèrent donc à aller prendre les ordres du Conseil. M. de Seignelay leur accorda un délai de sept heures, leur disant que si, à cinq heures du soir, ils n'avaient pas accepté les demandes qu'il venait de leur faire, Gênes serait traitée comme Alger l'avait été.

M. de Seignelay s'attendait à un refus. Un ennemi plus faible que Gênes n'aurait pas accepté la honte qu'on prétendait imposer à une ville, à une nation qui avait dans son histoire les souvenirs de tant de jours de gloire. On pouvait être anéanti, mais il fallait périr avec honneur. Espagnols — la ville en était pleine — et Génois se portèrent donc aux batteries des forts, et à quatre heures et demie le premier coup de canon fut tiré contre les galiotes, qui aussitôt ripostèrent et ne discontinuèrent leur feu que le 22, aux premières heures du jour. M. de Seignelay attendait qu'on lui députât quelqu'un pour le prier d'épargner la ville et pour annoncer sa reddition; ne voyant venir personne, il envoya M. de Raymondis dire qu'il savait que les bombes avaient fait un grand mal, qu'il voulait bien ne pas recommencer le tir, et qu'il était temps encore pour les Génois d'accepter ses propositions. Ils demandèrent un délai de vingt-quatre heures. Les bombes recommencèrent à pleuvoir sur le port et la cité, le 23 au matin, abattant églises, couvents, palais et maisons. Un homme vint, « protestant que Gênes n'avait pas mérité le » traitement barbare qu'on lui faisait subir »; il retourna sans avoir fléchi l'exécuteur impitoyable des volontés du Roi. Celui-ci pria Du Quesne de recommencer le feu et de tout disposer pour opérer, selon les intentions du Roi, une descente dans les faubourgs de la ville,

afin de les réduire, de s'en emparer et de s'y établir pour entourer Gênes de canons ennemis. L'exécution suivit de près l'ordre donné. Tout avait été prévu. Les généraux s'étaient entendus sur les mouvements que devaient faire certains navires portant les troupes, sur les attaques, sur les commandants des différents corps; et le plan combiné, arrêté dans le conseil de guerre, allait se développer dans une action vivement poussée.

L'entrain était grand parmi les chefs comme parmi les soldats. M. le marquis d'Amfreville, à la pointe du jour, partit avec quatre galères et un certain nombre de chaloupes chargées de six cents hommes pour débarquer à l'est de Gênes, à l'entrée de cette partie du rivage qu'on nomme la Rivière du Levant. Les défenseurs de la ville se portèrent donc de ce côté, et le feu s'engagea entre les forts et les galères; il ne dura pas très-longtemps, mais M. d'Amfreville fut blessé. C'était une fausse attaque, qui donnait au principal corps, commandé par M. de Mortemart que secondaient MM. de Tourville, de Lhéry et de Béthomas, le temps de descendre, à l'ouest de la place assiégée, vers l'entrée du faubourg de San Pier d'Arena. Deux mille cinq cents hommes de débarquement, conduits par des capitaines des vaisseaux et des galères, mirent pied à terre sous le feu des remparts. Ils se trouvèrent en face d'une enceinte fortifiée, vaillamment défendue, mais qui fut enlevée après un combat pendant lequel personne ne s'épargna. Le jeune M. de Mortemart, avec moins d'expérience que de bravoure, donna l'exemple de l'impétuosité. Le chevalier de Lhéry délogeait pendant ce temps des troupes postées près d'un pont dont elles voulaient interdire l'accès et le passage aux Français; et, au moment où il remportait cet avantage, une mousquetade le renversait et le laissait pour mort entre les mains de quelques hommes empressés de le porter dans une embarcation, pour éloigner son corps du champ du combat et le soustraire aux outrages de l'ennemi, si les chances de la lutte le ramenaient au lieu où était tombé le vaillant et regretté Chef d'escadre.

De son côté, et plus près de la lanterne (le phare), M. de Tourville, suivi de M. de Bethomas, s'établissait sur le chemin par lequel devaient chercher à rentrer dans la place les Espagnols chassés par M. de Lhéry. Là aussi la résistance fut vive et opiniâtre. Le chevalier de Tourville lui opposa son habileté et ce brillant courage dont il avait donné déjà des preuves éclatantes en tant d'occasions, depuis le commencement de sa carrière.

Pendant cette action qui fut assez longue, M. de Seignelay, sur le haut du château de poupe du vaisseau l'*Ardent*, suivait à l'aide de son télescope, autant que lui permettait de le faire la fumée, les mouvements des troupes que lui expliquait Du Quesne, renseigné par sa lunette et par le va-et-vient continuel de terre au vaisseau, de MM. de Raymondis et Champagnette.

L'incendie avait dévoré les faubourgs de Gênes; une grande partie des beaux édifices de la pauvre ville étaient déchirés par les projectiles; les habitants avaient vu crouler leurs maisons et subi toutes les misères d'un siége de six jours sans pitié; les habitants français — la nécessité de tenir l'entreprise secrète n'avait pas permis qu'on les prévînt, — les Français n'avaient pas eu moins à souffrir de l'effet des bombes que les naturels du pays, et, de la part des Génois, ils avaient enduré les traitements les plus durs. On se vengeait sur eux de la politique de Louis XIV, qu'ils étaient loin d'approuver; on avait forcé la plupart d'entre eux à chercher hors de la ville un asile contre les violences auxquelles restèrent soumis ceux qui, persistant à demeurer dans leurs logis, furent pillés par la populace, dont le Sénat était impuissant à réprimer les excès. Les pertes des sujets français furent estimées à cinq cent mille écus [1]. Celle des Génois dépassa, dit-on, soixante millions d'écus, monnaie de France. (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, v. 237, p. 319 et 327; Arch. des Affaires étrangères, Gênes, 1684, p. 203 [2].)

Les hostilités ne continuèrent point; on menaça seulement la République d'un nouveau siége si elle ne donnait au Roi une prompte satisfaction. La position du Doge et du Sénat n'était donc guère meil-

[1] M. Talon écrivit de Venise à M. de Villermont, le 8 juillet : « ... J'ai les diverses lettres des particuliers de Gênes, qui marquoient que plus du tiers de la ville étoit désolé par les bombes, surtout le palais ducal, l'église des Jésuites et divers palais des plus magnifiques. On a remarqué comme une chose singulière que celui du Doria qui est acharné contre la France » (le duc de Turci), « n'a pas été incommodé par les bombes... Le Sénat, pour garantir tous les François de la haine du peuple, les mit en prison, se servant du prétexte qu'il vouloit leur faire leur procès » (cette version diffère de celle de M. Lenoc, envoyé à Gênes après la paix, version que nous avons suivie); « mais, quand les vaisseaux françois se sont retirés, on les a laissés sortir; comme leurs maisons ont été pillées et qu'on affichoit une guerre ouverte, ils sont sortis de l'État de Gênes et se sont retirés, les uns à Livourne, et les autres à Marseille ou ailleurs, mais fort paisiblement. » (Bibl. Nat., Ms. Dangeau, vol. 1652-1684, p. 165.)

[2] Quatre des pièces auxquelles nous devons quelques-uns des détails qu'on vient de lire ont été publiées par M. Eugène Süe, *Histoire de la Marine*, tome 4, pages 185 et suivantes.

leure qu'elle ne l'était au commencement du mois de mai. Fléchirait-on ce vainqueur terrible, et qui le fléchirait? Le pape Innocent XI, sollicité par la République, s'intéressa à son sort et envoya à Paris l'archevêque Ranuzzi, évêque de Gano, pour aller en qualité de nonce extraordinaire de Sa Sainteté plaider la cause des Génois. Cette cause était à demi gagnée; le sentiment public en France n'avait pas été très-favorable aux résolutions extrêmes, aux procédés violents du Roi, et d'ailleurs Louis XIV, qui avait trouvé contre lui les Espagnols à Gênes, voulait aller les trouver chez eux et les punir de leur connivence avec les Génois. Monseigneur Ranuzzi obtint donc que Gênes fût traitée moins défavorablement qu'elle n'avait pu le craindre, et, le 2 février 1685, un traité, ménagé par le nonce du Pape, et signé par lui fut conclu, au nom du Roi et de la République, par M. Colbert de Croissy et M. Marini, sorti de la Bastille le 14 janvier.

Du traité fut exclue la prétention qu'avait eue le Roi d'établir à Savone un entrepôt de sel; mais on y maintint l'obligation pour la République de désarmer les galères neuves dont se serait augmentée la flotte des Espagnols. La République s'engagea à congédier, dans l'espace d'un mois, toutes les troupes espagnoles cantonnées sur le territoire de l'État de Gênes, et renonça « à toutes les ligues et associations » qu'elle pouvait avoir faites depuis le 1er janvier 1683. Les intérêts des Français habitant Gênes ne furent guère ménagés; ils avaient droit à des dédommagements considérables, les calamités qui étaient tombées sur eux ayant eu pour cause la conduite de la République envers le Roi; mais Sa Majesté, pour plaire au Pape, déclara « se contenter qu'au lieu de dédommagements ci-dessus dits ladite » République s'obligeât de contribuer à la réparation des églises et » lieux sacrés qui ont été ruinés ou endommagés par les bombes. » Si du moins Louis XIV s'était promis de relever de leurs ruines tant de pauvres marchands français, écrasés sous le poids de sa vengeance, et s'il avait agi en conséquence! Mais nous ne voyons rien qui nous parle de sa justice dans cette occasion. Un Français vit seul ses intérêts défendus par le Roi, le comte de Fiesque, courtisan de Sa Majesté, descendant de la grande famille des Fieschi, qui, au seizième siècle, fut chassée de Gênes après la conjuration contre André Doria. Le comte de Fiesque, dont les ancêtres avaient été naturalisés français, prétendait avoir des répétitions à faire sur Gênes pour les biens de sa famille confisqués autrefois. Rien n'était moins clair que le

prétendu droit du comte; mais il était appuyé, dit-on, par M. de Seignelay, qui fit écrire dans le traité du 2 février que la République donnerait au descendant de Jean-Louis Fiesco la somme de cent mille écus, sauf à compter pour le reste s'il y avait lieu, ladite somme devant être d'ailleurs tenue comme une avance sur ce qui pourrait être adjugé au protégé de Sa Majesté.

Quant au Doge et à quatre sénateurs choisis pour l'accompagner à Versailles, l'article 1er du traité fixait au mois de mars ou d'avril 1685 le douloureux voyage qu'ils auraient à faire; il déclarait en outre que le jour de l'audience, les cinq représentants de Gênes seraient revêtus de leurs habits de cérémonie — prince et citoyens vaincus ornant le triomphe d'un vainqueur superbe — et que le « Doge, portant la parole », témoignerait, « au nom de la République de Gênes, l'*extrême regret* qu'elle » avait « *d'avoir déplu* à Sa Majesté, et se » servirait « dans son discours des expressions les *plus soumises*, les *plus respectueuses* et qui marqueraient le mieux le désir sincère qu'elle avait de mériter à l'avenir la *bienveillance* de Sa Majesté et de la conserver soigneusement. » (Corps diplomatique de Du Mont, t. 7.)

Les choses se passèrent conformément à ce programme qui flattait l'orgueil du Roi. Le Doge Impériale Lescaro fit un discours assez long, d'une délicate obséquiosité dans la forme, humble dans le fond, où le Roi dut remarquer les paroles suivantes :

«... Les Génois ont voulu se distinguer de tous les autres potentats » en la manière de témoigner leur respect à Votre Majesté, afin » que tout le monde en fût évidemment persuadé, ne leur étant » jamais rien arrivé de plus funeste que le malheur d'avoir pu lui » déplaire en la moindre chose. Et bien qu'ils n'en attribuent la cause » qu'à leur infortune, ils voudroient néanmoins que tout ce qui a pu » donner sujet à Votre Majesté d'être peu contente d'eux fût à quel- » que prix que ce fût effacé, non-seulement de sa mémoire, mais » aussi de celle de tous les hommes... Quant à ma personne, Sire, » je compte pour un bonheur extrême l'honneur que j'ai de paroître » en la présence d'un si grand Roi, qui ayant surpassé tous ceux des » siècles passés en valeur, en *générosité* et en puissance, assure en- » core le même sort à ses descendants. » (Le discours du seigneur Lescaro dans le texte italien et dans sa traduction se lit p. 105, t. 7 du Corps diplomatique de Du Mont.)

Le Doge aurait pu réduire à cinq personnes sa triste ambassade;

il ne crut pas que la chose fût convenable ; il se fit suivre de six gentilshommes, un Lomellini, un Negrone, un Centurioni, un Durazzo, un Franzone, et qui plus est, un homme de la maison Doria, à qui la France était si peu sympathique. La réception du 15 mai donna lieu à une pompe dont la *Gazette* publia tous les détails. L'audience fut d'une solennité extraordinaire. Le Roi parut sur son trône, entouré de tous les princes de sa maison. Lorsque le Doge, en robe de drap d'or, et les sénateurs conduits par M. le duc de Duras, capitaine des gardes, entrèrent dans la salle où ils étaient attendus, le Roi se leva et se découvrit. Le Doge découvert s'inclina ; le Roi l'invita à se couvrir et l'Altesse parla couverte. Le Roi resta debout tant que dura le discours du Doge. Sa Majesté lui fit une réponse courtoise ; il fit de même pour chacun des quatre sénateurs, MM. Garibaldi, Lomellini, Durazzo et Salvago, qui lui adressèrent des compliments moins sincères au fond sans doute qu'ils ne paraissaient l'être. Enfin, en tout fut gardée la plus parfaite convenance. Les envoyés de Gênes firent leurs visites aux princes et aux princesses, assistèrent à une grande fête donnée en leur honneur et où le Roi parut avec un habit éblouissant de pierreries ; puis, le 26 mai, ils prirent congé de la Cour pour retourner en Italie. Paris, Versailles et la France qu'ils avaient traversée les avaient regardés avec une curiosité attendrie, les avaient accueillis avec le respect qu'inspirait leur malheur, si peu mérité.

Les arts ne pouvaient manquer de s'emparer d'un événement qui avait rempli de joie le cœur de Louis XIV ; peintres et graveurs représentèrent à l'envi l'audience donnée par le Roi au Doge de Gênes, le 15 mai (Bibl. Nat., Estampes ; *Hist. de France*), et une médaille fut frappée à propos du traité conclu le 12 février. Une médaille avait été frappée en 1684 : *Genua fulminata*. Hercule y était représenté tenant la foudre : *Vibrata in superbos fulmina*. Ce n'était pas tout ; une médaille faite pour rappeler la soumission de Gênes et celle de Luxembourg, représenta Louis debout, la tête ceinte de la couronne, le manteau royal retroussé et laissant voir l'habit et les bottes du Roi, général d'armée, qui tenait de la main droite une épée au bout de laquelle le monde était en équilibre. La devise était : « *Quod libet licet* », devise fière, vraie en 1684, mais à laquelle les événements futurs devaient donner un cruel démenti. Bientôt allait venir le commencement de la fin[1].

[1] Jean-Charles-Dominique van Beecq, que nous avons déjà nommé (pp. 176, 233),

Parti de Gênes le 29 mars 1685, le Doge y rentra dans les derniers jours du mois de juin. M. de Mortemart, qui était allé avec son escadre de galères à Gênes, et y était arrivé le 15, avait rencontré à la mer les deux galères génoises qui allaient chercher à Marseille ou à Toulon les cinq députés du pauvre pays sur lequel avait si lourdement pesé la colère du Roi de France. Mais comment Gênes s'était-elle attiré cette colère? Que n'a-t-on pas dit là-dessus! On a imaginé que Louis XIV avait voulu venger de méchants propos, d'offensantes railleries débitées contre lui à Gênes; que l'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne avait reçu un affront — on n'a pas dit lequel — du gouvernement auprès duquel il était accrédité; que Gênes avait refusé de permettre à la France d'approvisionner Mantoue de sel, en autorisant le passage de ce sel par Savone; que Louis XIV avait été inquiété par la construction de quatre galères ajoutées par les Génois à leur marine assez faible; enfin, qu'un bâtiment de guerre appartenant à Gênes avait refusé le salut à un vaisseau français. La vérité ne peut pas être là. L'affaire du sel et celle des ga-

auteur de tableaux représentant la *Canonnade de Scio*, le *Bombardement d'Alger pendant la nuit*, ouvrages qui, avec deux autres de la même main, ornaient un des salons du château de Marly, exécuta, d'après les données de Du Quesne, un tableau du *Bombardement de la ville de Gênes*, toile de 7 pieds 4 pouces (2^m 38^c) de hauteur sur 10 pieds 1 pouce 1/4 (3^m 28^c) de largeur. (*Inventaire général des tableaux originaux qui appartiennent au Roi*, 1706; Arch. Nat., Ms. E, 9833.) Ce morceau, le troisième des quatre tableaux de Marly, — nous ne savons quel fut le quatrième, perdu comme les autres, — nous le connaissons, par sa composition du moins, grâce à la gravure en taille-douce qu'en fit Moïse Fouard. L'estampe conservée en deux épreuves à la Bibliothèque Nationale est intitulée : « Vue de la ville de Gênes et de l'armée navale du Roy, dans la disposition où elle étoit le 4e jour de mai 1684, entre une et deux heures après midi, lorsque les bâtiments qui avoient porté les troupes à Saint-Pierre d'Arène en revinrent. » Elle est signée : J. van Beecq *pinxit pro Rege Christianissimo;* elle est dédiée à M. le marquis de Seignelay. Un peu à gauche du milieu de la composition, est le vaisseau l'*Ardent,* vu par la poupe; à sa droite, vue dans toute sa longueur, le cap au flanc de ce navire, est la *Réale*, qu'a quittée M. de Mortemart, et qui a porté M. de Seignelay sur le Vaisseau Amiral. Le *Ferme* de M. de Tourville est à droite sur le même plan que l'*Ardent;* le *Vaillant* de M. d'Amfreville est en avant du vaisseau de Du Quesne; le *Vigilant* est au milieu du tableau, mais au second plan, c'est-à-dire plus près de la ville que ceux dont nous venons de dire les noms. Dans le fond et à l'ancre, se voient les galiotes faisant feu de leurs batteries, et en arrière de ces navires se remarquent les vaisseaux qui ont le bout de leurs aussières; enfin, près des galiotes est le bâtiment qui porte « *la grosse bombe* ». — Il est bien singulier qu'aucun des ouvrages peints de van Beecq n'ait été retrouvé. Que sont-ils devenus? Ont-ils passé à l'étranger, et en quel temps ont-ils quitté la France? Aucun des inventaires des musées nationaux ne les mentionne. Sur Van Beecq, voyez notre *Dictionnaire critique*, page 165.

Le 3 mai 1684, le Roi avait adressé à Du Quesne une lettre pour lui dire qu'aussitôt qu'il serait parti de la rade de Gênes il devait se rendre aux îles d'Hyères, où il resterait seulement le temps nécessaire pour faire de l'eau, et qu'il les quitterait aussitôt pour aller à Collioure afin de se mettre aux ordres du Maréchal de Bellefonds, commandant les troupes françaises en Catalogne, et d'agir avec *lui*. L'escadre des galères était mise sous son commandement, bien que M. le duc de Mortemart fût embarqué sur la *Réale*, et que « par sa » charge de Général des galères il eût droit de commander toute » l'armée navale ». Le jeune Général avait « supplié Sa Majesté de » le faire servir en qualité d'officier particulier pour acquérir par ses » services l'expérience que sa jeunesse ne lui permet pas encore » d'avoir ». L'escadre des vaisseaux que Du Quesne avait ordre d'emmener d'Hyères était composée de dix vaisseaux, une frégate, trois brûlots, un navire hôpital et une flûte-magasin, à savoir : 1° l'*Ardent*, monté par Du Quesne, ayant pour capitaines MM. de Pallas et Du Quesne-Moros. Sur ce vaisseau étaient embarqués MM. Hayet, commissaire général, de Raymondis et de Champagnette, major et aide-major de l'armée, un aumônier, un chirurgien, etc.; 2° l'*Entreprenant*, monté par M. de Béthune, Chef d'escadre, ayant pour capitaines le chevalier de Forbin — non pas celui qui s'acquit plus tard une brillante réputation ; nous avons nommé souvent ce capitaine de l'*Entreprenant*, parent sans doute du chevalier Claude de Forbin, mais que nous ne pouvons désigner par son prénom : déjà nous avons dit cela, — et M. de Rouvroy; 3° l'*Aimable*, capitaines, MM. de Saint-Aubin, le comte d'Amfelts et de Bagneux; 4° le *Saint-Jacques*, capitaines, MM. de Septême et de Sainte-Maure; 5° l'*Aquilon*, capitaines, le chevalier de Bellefontaine et le marquis de Blénac; 6° le *Fleuron*, capitaines, le marquis de la Porte et les chevaliers du Pallais de Digoine et de Genlis; 7° le *Parfait*, capitaines, le commandeur des Gouttes et le comte des Gouttes (le chevalier des Gouttes était lieutenant en pied sur ce vaisseau, où les choses se passaient en famille.); 8° le *Fortuné*, capitaines, MM. de Belle-Ile-Érard et de Ferville; 9° l'*Apollon*, capitaines, MM. de Coëtlogon, de Roussel et des Herbiers; 10° le *Courageux*, capitaines, MM. de Flacourt et d'Héricourt; 11° la *Vipère*, capitaine, M. Clavier; 12° la *Friponne* (brûlot), capitaine, M. Tortel; 13° l'*Hameçon* (brûlot), capitaine, M. Serpant; 14° le *Caché* (brûlot), capitaine, M. Blin; 15° le *Mercure*, hôpital, capitaine,

» les nations, *même les Anglois* ». Le comte, avant de commencer sa croisière serrée devant Gênes, crut devoir venir à Toulon renouveler ses vivres; il en fut blâmé, et M. de Seignelay envoya ordre à M. de Vauvré de le faire repartir tout de suite (23 juin). Le 30 juin, on écrivit de la Cour à M. de Tourville de se tenir « à l'ancre devant » Gênes autant que les vents le lui permettraient ». Cet ordre fut bientôt changé; l'on avait appris que « les Espagnols et les Génois » joints ensemble vouloient faire passer en Catalogne leurs galères » pour, avec douze ou quinze vaisseaux qu'ils prétendoient pouvoir » mettre en mer, attaquer l'armée navale de France ». On prescrivit donc au comte de Tourville de lever le blocus de Gênes et d'aller se joindre à Du Quesne lorsqu'il saurait que les galères ennemies allaient quitter les côtes d'Italie. (Lettre du Roi à M. de Tourville, 5 juillet 1684.)

M. de Tourville quitta Gênes le 15 ou le 16 juillet, et mit le cap à l'ouest pour gagner Rosas. (Lettre de Michel Daniel à M. de Villermont; Toulon, 16 juillet 1684.) Lorsqu'il y arriva, Du Quesne, qui jusque-là avait porté le pavillon de Vice-Amiral, le fit amener et hisser en même temps à la tête du grand mât la grande et large flamme aux deux pointes longues et aiguës qu'on nommait cornette, de ses deux cornes ou pointes. Le Roi fut averti de ce changement, et, le 31 juillet, il adressa au Dieppois usurpateur un billet pour lui ordonner de « désarborer » la cornette pour reprendre le pavillon du mât de misaine. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1684, fol. 299.) Qui donc avait dénoncé cette vanité puérile du Général? Qui se trouvait blessé par la substitution de la cornette au pavillon? Nous l'ignorons; mais, malgré nous, nous nous rappelons que M. de Tourville était le correspondant confidentiel de M. de Seignelay.

Du Quesne avait été malade une quinzaine de jours auparavant; la nouvelle en était venue à Toulon par le marquis de la Porte qui arrivait de l'armée. M. le chevalier de Saint-Genies écrivit là-dessus une lettre à M. de Villermont :

« M. Du Quesne est beaucoup malade d'une fièvre double tierce » avec des redoublements; comme il ne se conserve pas » (ne se soigne pas), « et *qu'il boit trois verres d'eau à la glace* dans son grand » froid » (dans la période froide de la fièvre), « il est en danger. » Cependant j'en ai bonne opinion. Ne donnez pas cette nouvelle » chez madame Du Quesne. » Le 16 juillet, M. de Saint-Genies écrivait : « M. Du Quesne se porte mieux. La manière dont il se sert

les détails de l'événement arrivèrent de Provence et des côtes d'Italie, tout changea. M. de Relingue fut rétabli dans sa charge de capitaine du *Bon*, et justice enfin fut rendue à celui dont M. de Saint-Genies disait qu'il était « un des plus braves et des plus expérimentés » capitaines du corps » (27 juillet). Une estampe, contemporaine du fait qu'elle représente, fut publiée pour consacrer le souvenir d'un des beaux faits d'armes de la marine. (Bibl. Nat., Cabinet des estampes; *Histoire de France*, 1684.)

Au mois de septembre, M. de Relingue fut chargé d'aller à Civita-Vecchia chercher la flûte le *Tardif*, qui portait, venus de Rome, des objets d'arts achetés dans cette ville par ordre de M. Colbert, et la statue équestre du Roi exécutée par le Bernin. Le *Bon* revint à Toulon le 1er novembre 1684, convoyant le *Tardif*, qu'il accompagna ensuite jusqu'à Brest, d'où la statue fut envoyée au Havre et de là, par la Seine, à Sèvres, où on la débarqua pour la transporter à Versailles. (Voyez à ce sujet l'article Bernin de notre *Dictionnaire critique*.) A Versailles, l'œuvre fut jugée médiocre; la tête du Roi était surtout mauvaise et sans ressemblance avec le beau modèle qu'avait eu le statuaire. Louis XIV condamna la statue à être brisée; il se ravisa ensuite et permit que M. François Girardon, sculpteur habile, tirât parti de ce marbre. L'artiste corrigea le cheval, changea les traits du visage, coiffa d'un casque le héros, à qui il donna pour support un tourbillon de flammes et en fit un Marcus Curtius se précipitant dans le gouffre ouvert sur le Forum. Le Curtius fut placé auprès de la pièce d'eau des Suisses, où il fait une assez triste figure. Il est moins connu du public sous son nom romain que sous celui de : « Cavalier Bernin. »

Où est notre Du Quesne en ce moment? Sur la côte de Catalogne. Aucun document ne nous fait connaître quelle nature de service il y rend, quelle aide il prête au Maréchal de Bellefonds. Sa santé est bonne; on l'écrit à Toulon, et M. de Saint-Genies se hâte d'en envoyer la nouvelle à Paris, pour qu'elle arrive à madame Du Quesne. (Lettre du 14 août 1684.)

Le Roi a été informé par ses agents en Espagne qu'à Cadix on arme huit ou dix vaisseaux sous le commandement de Papachin; on en a prévenu M. de Tourville, on en avertit Du Quesne (14 août, Lettre du Roi). On lui ordonne de rester sur la côte espagnole avec six des vaisseaux qu'il a sous son pavillon; quatre que l'on arme en toute hâte à Toulon lui seront envoyés : ce sont le *Fougueux*, com-

mandé par le marquis d'Amfreville ; le *Prudent,* par le comte de Sébeville ; l'*Agréable,* par M. du Chalard, et le *Vaillant,* par M. d'Aligre. (Ordres du Roi, folio 313). Il aura ainsi sous ses ordres l'*Ardent,* le *Fougueux,* l'*Aimable,* le *Bon,* le *Parfait,* l'*Agréable,* le *Vaillant,* le *Prudent,* l'*Assuré,* capitaine, le chevalier de Villars ; l'*Hirondelle,* la *Vipère* et la *Fée.* Ces deux dernières frégates, mises sous le commandement de M. de Pallières, navigueront le long des rivages de la Catalogne et du Languedoc, pour « y assurer le com- » merce français ». M. de Tourville a reçu l'ordre d'aller de Gênes au détroit, et, s'il apprend là que Papachin se dispose à entrer dans la Méditerranée, il ira à toutes voiles rejoindre Du Quesne. (Lettre du Roi, 14 août ; lettre de M. de Saint-Genies, 22 août.) Le 27 août 1684, on écrivait de la Cour au comte de Tourville que les Espagnols avaient consenti à la trêve qui leur avait été proposée :

« Cependant, » ajoute le Roi ou celui dont Sa Majesté signera la lettre, « comme la ratification n'en est pas encore arrivée, vous devez toujours » vous tenir sur vos gardes, et si vous pouviez rencontrer en mer l'es- » cadre de Papachin, je ne doute point que vous ne profitiez de cette occa- » sion de le combattre, à moins que vous ne fussiez bien certainement » informé de la publication de la paix, auquel cas *il faudra que vous l'obli- » giez à saluer le premier ;* et vous devez observer que mon intention est » que vous désarboriez toute sorte de marque de commandement, *afin » de les faire saluer en cet état* ou de les combattre en cas de refus. »

Ainsi, la trêve ratifiée n'empêchera pas le représentant de Louis XIV sur la mer d'exiger le salut, non celui que, par politesse, on fait à un officier général, mais celui qu'impose le simple pavillon de capitaine, qui est le pavillon de France. L'Espagne doit subir une humiliation pour sa longue opposition à la politique du Roi Louis ! Cependant Papachin ne sort point de Cadix. M. de Tourville l'attend vainement. Du Quesne, qui apparemment a de bons avis, revient à Toulon avec ordre d'aller promptement se montrer sur les côtes d'Italie. (Lettre du Roi, 2 septembre 1684.) Il ne perd point de temps. Vaisseaux et galères courent à Gênes « pour obliger les Génois à accorder » au Roi ce qu'il leur a demandé ». (M. de Saint-Genies, 7 septembre). Un coup de vent tempétueux accueille l'armée devant Savone ; quelques vaisseaux sont obligés de fuir devant le vent ; les autres luttent, et les galères se réfugient à Villefranche. Ce mauvais temps dure et fatigue beaucoup Du Quesne, qui est de nouveau malade. Cependant tout se calme. On apprend que Du Quesne est revenu à la

santé et qu'il doit rentrer à Toulon ; on croit que ce sera dans quinze ou vingt jours. (Lettre de M. de Saint-Genies, 30 septembre.)

Le 26 septembre, le Roi a écrit de Chambord à Du Quesne que l'échange des ratifications de la trève conclue à Ratisbonne avec le Roi d'Espagne étant fait, il ait à désarmer sa flotte, à l'exception de cinq vaisseaux, deux qui iront chercher la flûte qui porte la statue équestre, œuvre du Bernin (nous savons que ce fut M. de Relingue qui eut ce devoir), et trois autres qui, sous le commandement de M. le marquis d'Amfreville, se rendront à Alger, où ils porteront les Ambassadeurs du Dey et les esclaves algériens que rend la France à son ancien ennemi. M. d'Amfreville ramènera les Français qui sont encore retenus à Alger. M. de Tourville a le même avis et le même ordre que son général en chef. Les galères qui précèdent les vaisseaux de Du Quesne arrivent le 7 octobre à Marseille ; elles ont passé sous le canon de Gênes, qui est resté silencieux. Du Quesne arrive à Toulon le 9 octobre, avec MM. d'Amfreville, de Saint-Aubin et des Gouttes. Le chevalier de Saint-Genies écrit, le 17 octobre, à M. de Villermont : « M. Du Quesne m'a demandé toujours de vos nou- » velles ; il se porte bien. Il doit partir bientôt pour aller à Cabrières » et de là à Paris. » Et le 23 octobre : « M. Du Quesne m'a fort » recommandé de vous faire ses compliments et en même temps ses » excuses de ce qu'il ne vous écrivoit pas. Il écrit peu depuis sa der- » nière maladie, rarement à M. de Seignelay, à ce qu'il m'a dit. Il » s'est trouvé mal » (souffrant) « depuis hier au soir. A la fin, il » pourra succomber ; cependant il a bonne envie de vivre, et se pré- » paroit pour aller se rétablir cet hiver. Je ne crois pas que son mal » dure. » Le 26 octobre, après avoir annoncé à M. de Villermont l'arrivée de l'escadre de M. de Tourville le 25, le chevalier de Saint-Genies dit : « M. Du Quesne ne se porte pas bien ; son mal continue ; » on ne le voit pas. » M. de Vauvré, à propos de la santé de Du Quesne, écrivait le 29 octobre à M. de Seignelay : « M. Du Quesne » est extrêmement incommodé depuis trois ou quatre jours d'un gros » rhume qui lui a donné la fièvre ; je l'ai cependant vu et consulté, » comme vous me l'avez ordonné, sur les armements que vous pro- » posez de faire pour interdire le commerce des Génois. »

Le 29 novembre 1684, M. de Seignelay écrivit à Du Quesne, — et c'est la dernière lettre de ce Ministre au général de l'armée navale que nous avons trouvée dans les registres des Ordres du Roi et dans ceux des Dépêches — : « Sa Majesté a été informée qu'il y a tous

» les jours trente gardes dans le port de Toulon » (pour la garde du port), « suivant les ordres que vous avez donnés; et, comme cela » les détourne des écoles auxquelles ils doivent assister assidûment, » et que, d'ailleurs, il y a un assez grand nombre de soldats entre- » tenus dans le port, Sa Majesté veut que vous déchargiez lesdits » gardes et que vous vous serviez pour cela desdits soldats. » N'est-il pas singulier que la dernière lettre reçue par Du Quesne contienne un reproche, reproche léger sans doute, mais enfin blâme. Du Quesne fait à la fin comme il a fait toute sa vie. Il ne peut recevoir un ordre sans le critiquer, et l'exécuter sans y changer quelque chose. On l'en reprend de la Cour; alors il revient à l'obéissance; mais c'est pour en sortir bientôt encore. Il ne peut faire bon marché de son jugement et sacrifier son opinion, fondée sur une expérience qu'il croit infaillible: c'est le trait saillant de son caractère.

Au reste, Du Quesne ne reçut point la lettre du 29 novembre; il était parti de Toulon dans les premiers jours de décembre, lorsque le courrier de M. de Seignelay la lui apportait. Quel jour quitta-t-il le port? Alla-t-il à Cabrières en remontant le Rhône, ainsi qu'il l'avait projeté? Nous l'ignorons. Le chevalier de Saint-Genies, en congé depuis la fin d'octobre, n'est pas là pour nous renseigner; mais deux documents peuvent nous aider à fixer très-approximativement le moment où le général reçut les adieux de tous les officiers de son escadre et ceux de M. de Vauvré. Les Revues du port de Toulon, qui nous montrent Du Quesne au port, pendant les mois de janvier, février et mars 1684, sur l'*Ardent* en avril, mai, juin, juillet, août et septembre; à Toulon de nouveau en octobre et en novembre, le disent en congé en décembre. Le registre des dépenses de la marine faites au port de Toulon en 1684, font voir que Du Quesne, après avoir reçu mille livres pour chacun des mois de janvier, février, mars et avril, sept cents livres pour les vingt derniers jours du mois d'octobre, et mille livres pour le mois de novembre, n'est point payé en décembre. Après la fin de novembre, il ne figure plus sur aucun état de payement; il partit donc au commencement de décembre. Il ne fut accompagné par aucun des membres de sa famille. M. Henri Du Quesne ne servit point sur la flotte en 1684, et les Revues le disent en congé; M. Du Quesne-Moros, deuxième fils de Du Quesne, MM. Du Quesne-Guiton et Du Quesne-Monnier, ses neveux, restaient à Toulon, où ils continuaient leurs services.

= Le marquis d'Amfreville sur le *Courageux,* avec M. du Chalard

sur l'*Agréable*, et M. de Saint-Aubin sur l'*Aimable*, suivis de deux flûtes, avaient emmené les ambassadeurs d'Alger, deux cents esclaves musulmans valides et cent quatre-vingt-seize invalides. M. d'Amfreville était porteur d'une lettre du Roi aux « magnifiques seigneurs le » Dey, le Bacha, le Divan et la Milice d'Alger »; elle leur disait :

« Nous avons bien voulu recevoir les excuses que votre Ambassadeur nous est venu faire de tout ce qui s'est passé à Alger depuis l'infraction de la paix que *notre clémence vous avoit accordée, et nous lui avons fait la grâce de l'admettre en la présence de notre trône impérial* pour recevoir par lui-même les supplications que vous nous avez faites de vouloir ratifier le traité de paix qui vous a été accordé en notre nom par le chevalier de Tourville... Vous pouvez donc être assurés, à présent que nous avons reçu vos respects, que nous avons agréé ledit traité et que nous avons donné ordre à nos sujets de traiter avec vous comme avec les amis de notre Couronne Impériale... Écrit à Chambord, le 27 septembre 1684. » (Arch. de la Marine.)

Les Ambassadeurs emportaient, présents du Roi, « treize fusils, » dont trois enrichis de plusieurs ornements ; trois paires de pistolets; » un sabre enrichi de pierreries; vingt-cinq aunes de brocart fond » d'or et d'argent; cinquante-deux aunes et demie d'*écarlate de » diverses couleurs*[1]; soixante aunes de drap de diverses couleurs; » une pendule enrichie de six colonnes et de plusieurs ornements de » cuivre vermeil doré; huit montres de diverses façons; douze mé» dailles d'or; une pendule enrichie de plusieurs ornements de cuivre » doré; une tenture de tapisserie en six pièces; enfin un chandelier » de cristal à huit branches. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 27 septembre 1684.) M. le marquis d'Amfreville revint à Toulon le 19 décembre; il ramenait « un officier que nous avions esclave à » Alger » (le comte de Choiseul-Beaupré, dont il a été question ci-dessus, à propos du siége d'Alger en 1683; voyez p. 458), avec quatre cents et quelques matelots. Il avait sur son vaisseau un nouvel envoyé algérien qui venait « supplier le Roi de leur rendre plus de » cent Turcs qu'ils prétendent qu'on leur a cachés. Cet ambassadeur » fera présent au Roi de douze chevaux que j'entends déjà nommer » mazettes ». (Lettre de M. de Sébeville à M. de Villermont, 20 dé-

[1] Furetière dit qu'on appelait *autrefois*, — et encore assurément de son temps, le document que nous copions en est la preuve, — qu'on appelait autrefois Écarlate noire ou blanche un drap d'un très-beau noir ou d'une extrême blancheur. Froissard représente le Roi de Portugal vêtu de blanche écarlate. Marot a dit quelque part : « Mancherons d'escarlate verte. » Aujourd'hui l'écarlate est rouge.

cembre 1684.) Au moment où M. de Sébeville écrivait sa lettre, on armait à Toulon trois vaisseaux et une frégate contre les Tripolitains : le *Prudent,* capitaine, M. de Beaulieu ; le *Cheval Marin,* capitaine, M. Bidaut ; l'*Aventurier,* capitaine, M. d'Aligre ; et la *Vipère,* capitaine, M. Ferrand. Ces navires devaient être commandés par M. d'Amfreville et joints à une escadre considérable donnée au Maréchal d'Estrées pour aller contraindre Tripoli à faire la paix. N'oublions pas de dire qu'après un bombardement où les galiotes continuèrent le rôle terrible qu'elles jouaient depuis trois ans, Tripoli, puni d'avoir rompu la paix faite le 27 novembre 1680, accepta les propositions imposées par le Maréchal, et, le 29 juin 1685, conclut avec la France un nouveau traité[1]. (*Corps diplomatique* de Du Mont, t. 7, p. 105.)

M. le marquis de Villette avait eu, pendant l'année 1684, la garde-côtes. Il montait le *Faucon,* ayant sous ses ordres huit petites frégates ; plus tard il échangea le *Faucon* contre l'*Arc-en-ciel,* vaisseau plus grand auquel on donna une augmentation d'équipage. (Mémoires du marquis de Villette, p. 72.) Cette faveur, qui nous paraît bien petite, vue à la distance où nous sommes des faits, fit des jaloux. Le 13 août, M. de Machault-Rougemont écrivait de Rochefort à M. de Villermont : « M. de Villette part bientôt, après avoir obtenu » de la Cour de changer son vaisseau contre un meilleur et bien plus » grand que celui qu'il avet (*sic*)... J'avoue qu'il sert bien agréable- » ment et que l'on est bien heureux *quand on a des parens en fortune* » et qui veulent se donner la peine de parler. » Les « parents en fortune » c'était madame de Maintenon, qui aida le marquis de Villette à monter. Voltaire dit de madame de Maintenon : « Elle ne pro- » fita pas de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les » grands emplois dans sa famille. » (*Siècle de Louis XIV,* Anecdotes, chap. 27.) M. Philippe de Valois, marquis de Villette-Marsay, protestant, qui résista longtemps aux pressantes sollicitations de sa cousine, se convertit à Niort, en 1685, quand il lui fut bien démontré que la carrière serait fermée à ceux qui persisteraient dans leur « hérésie » ; et, le 1er janvier 1686, il fut promu au grade de Chef

[1] Les Tripolitains ne cessèrent guère leurs hostilités. Lasse à la fin, la France, pour les punir de leurs déprédations, dont avait beaucoup à souffrir le commerce, arma en 1728 treize vaisseaux, qui, sous les ordres de M. de Grandpré, Chef d'escadre, bombarda de nouveau Tripoli et le réduisit à un tel état qu'il implora la clémence de l'assiégeant (6 juillet). Les Tripolitains envoyèrent, en 1729, une députation au Roi Louis XV pour lui demander pardon.

d'escadre. M. de Villette, nouveau converti, montra un zèle si grand pour la conversion de ses anciens coreligionnaires que madame de Maintenon crut devoir l'avertir, le 4 septembre 1687, de mettre moins de chaleur à l'œuvre qu'il poursuivait. Le 1er novembre 1689, il fut élevé au rang de Lieutenant général; tout lui venait, grâce au bon aviron qu'il avait sous le vent, ainsi que disent les marins par une métaphore charmante, que comprendra le lecteur s'il se figure un canot voulant gagner au vent et fortement appuyé et poussé par une rame agissant sous le vent : le canot c'est l'homme, le vent c'est la faveur, la rame ou aviron c'est le protecteur. Tout lui venait, disons-nous : il est vrai qu'il y mit beaucoup du sien, officier habile et brave. M. de Villette mourut à Paris, en son hôtel, rue de Bourbon, le 25 décembre 1707, et fut inhumé le 27 par le clergé de Saint-Sulpice. L'acte que nous avons lu dans le registre mortuaire de cette paroisse le dit : Commandeur de Saint-Louis. M. Monmerqué, l'éditeur des Mémoires de M. de Villette, dit, page 25, que le marquis devint « grand'croix » : c'est une *légère* erreur. Il était âgé d'environ soixante et quinze ans ; « c'étoit un des » meilleurs hommes que j'aye jamais connus », écrivait mademoiselle de Scudéry à madame de Maintenon[1].

XXXII.

Avec l'année 1684 finit la carrière active de Du Quesne. Pendant l'année 1685 il resta en congé à Paris; il parut cependant à Toulon un instant, au mois de mai, pour y régler sans doute quelques affaires particulières; il revint ensuite auprès de la marquise, qui avait quitté la rue du Sépulcre et s'était logée « au quartier Saint-Germain-des-Prés, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice[2]. »

M. Eugène Süe a dit, — on s'en souvient, — à propos de la présence du marquis de Seignelay sur un des bâtiments de la flotte, dans la campagne contre Gênes, que Du Quesne ayant signifié qu' « il » commanderait en chef et selon ses vues, ou qu'il ne mettrait pas le » pied hors de sa chambre, M. de Seignelay ne tint compte de ces

1 Sur M. de Villette, voir ses Mémoires et notre *Dictionnaire critique*, p. 1272.

2 Ce détail nous est connu par un acte que passa madame Du Quesne, le 28 septembre 1684, comme procuratrice de son mari, chez Lemaître, prédécesseur de M. Defresne.

Du Quesne, selon les autres, Du Quesne lui-même fournit le sujet, n'a pas été négligée par M. Eugène Süe, dont la critique, encore cette fois, est singulièrement en défaut, — M. Henri Martin ne lui a pas fait l'honneur de la ramasser. — Voici en quels termes elle est contée par l'écrivain spirituel, mais un peu téméraire, qui a fait le roman de la Vie de Jean Bart et celui de l'Histoire de la Marine :

« Du Quesne vint à Versailles (après l'expédition de Gênes) rendre compte au Roi de sa conduite, *se plaindre avec énergie des empiétements de M. de Seignelay et notifier qu'il quittait la marine, puisqu'on n'avait égard ni à son ancienneté* » — l'ancienneté n'était là pour rien — « *ni à ses antécédents*. Louis XIV le reçut *d'un air superbe et froid* et lui dit seulement : Monsieur Du Quesne, j'aurais voulu que vous ne m'empêchassiez pas de récompenser vos services comme ils méritent de l'être; mais *vous êtes protestant et vous savez mes intentions là-dessus*. Du Quesne *répondit avec sa rudesse habituelle : Sire, je suis protestant c'est vrai, mais j'avais toujours pensé que mes services étaient catholiques*. »

Que Du Quesne soit allé à Versailles voir le Roi, lui rendre compte de la conduite de l'armée navale pendant la campagne qui finit par une démonstration devant la côte d'Espagne, nous le croyons, bien que le journal de Dangeau ne mentionne pas l'audience donnée par Louis XIV à son Lieutenant général. Mais que Du Quesne soit allé se plaindre avec énergie des « empiétements de M. de Seignelay », nous ne le croyons point, parce que cela n'est pas possible. De deux choses l'une : ou le Roi avait donné à M. de Seignelay le pouvoir de commander la flotte, — ce qui eût été singulièrement absurde, — ou il lui avait permis d'aller en diplomate assister au siége de Gênes. Dans le premier cas, l'ordre de recevoir, de reconnaître et de faire reconnaître M. de Seignelay comme chef de l'expédition, eût été adressé à Du Quesne et, ainsi que tous les autres ordres, il eût été inscrit au Registre des Ordres du Roi de 1684; or, il n'y est pas. Bien plus — et ceci juge la question, quant à la volonté de Louis XIV — le Roi fit expédier par M. de Seignelay à Du Quesne, le 14 avril, le « pouvoir de commander les galères » en même temps que les vaisseaux, « *étant nécessaire*, dit Sa Majesté, *pour le succès* » *des entreprises* », et par là il entend les préliminaires du siége, le bombardement, les descentes « auxquelles nous avons résolu d'em- » ployer nos forces navales, dans la mer Méditerranée, pendant la » campagne prochaine, de les unir sous le commandement *d'un* » *même chef*. » C'est à M. de Seignelay, non à Du Quesne, que le Roi

eût donné ce pouvoir, si le Ministre avait dû commander la flotte. Dans le second cas, le marquis de Seignelay aurait usurpé un pouvoir qui eût mis l'armée navale en danger, et non-seulement Du Quesne aurait protesté, mais les autres généraux se seraient élevés contre une prétention qui dépossédait l'homme d'expérience pour lui substituer un homme qui ne savait rien des choses d'un métier qu'on ne connaît bien que par une longue pratique intelligente. Et cette usurpation, de quel œil le Roi l'aurait-il vue? On ne se hasardait point à de telles choses avec Louis XIV? En aucun temps, sous aucun Roi, dans aucun gouvernement une tentative semblable ne fut possible. Si avant qu'on veuille supposer que fut M. de Seignelay dans la bienveillante complaisance de Louis XIV, le Ministre ne se serait pas permis d'entreprendre sur l'autorité d'un général nommé par le Roi à un grand commandement. M. de Seignelay, porte-paroles du Roi, comme nous l'avons dit, Ministre qui voulait s'instruire et qui pouvait avoir à communiquer des ordres de Sa Majesté, dut avoir un siége au conseil de guerre : cela n'est pas douteux; mais la preuve qu'il n'avait aucune prétention sur le commandement de la flotte, c'est qu'au lieu de se mettre tout de suite à bord de l'*Ardent,* sous le pavillon de Du Quesne, il s'embarqua sur la *Réale* de M. de Mortemart. M. de Seignelay était chargé des propositions du Roi aux Génois pour la paix. Louis XIV, pour le familiariser avec les choses de la marine, lui avait permis de faire la campagne de Gênes, et afin de lui ménager un caractère officiel, lui avait donné ses pouvoirs pour traiter avec Gênes; là se bornait son rôle, cela est évident pour tous ceux que n'aveugle pas une opinion préconçue, et qui savent un peu comment se gouvernaient les choses à la Cour et dans les armées du Roi de France.

Du Quesne n'alla point à Versailles se plaindre de M. de Seignelay, parce qu'il n'avait point à s'en plaindre. Il avait été toujours en bons termes avec lui, l'écoutant, mais gardant, avec mesure, sa position sans avoir à la défendre; d'ailleurs, précepteur obligeant et empressé d'un élève reconnaissant et courtois. Du Quesne avait plus à remercier M. de Seignelay qu'il n'avait à lui reprocher ses empiétements; il était arrivé à Toulon, nous l'avons dit, lui apportant la nouvelle que le Roi par une décision récente, prise sur sa proposition, avait donné ses ordres pour l'accomplissement, tant souhaité par Du Quesne, d'une promesse faite par M. Colbert. Si Du Quesne n'avait pas encore reçu les cent mille livres que Louis XIV lui avait

Quelles furent les occupations de Du Quesne pendant les trois dernières années de sa vie? Il tenait encore au monde maritime pendant l'année 1685; il touchait à Paris son traitement et sa pension, consulté sans doute par M. de Seignelay; il veillait à ses affaires domestiques, cherchait à rétablir sa fortune que ses longues absences avaient pu compromettre, malgré le zèle intelligent de madame Du Quesne; ne perdait pas de vue les intérêts de ses enfants et ceux de ses neveux; allait au Quesne, qu'il avait vu si peu, et n'allait plus à Dieppe, où tout lui était comme étranger. Qu'étaient devenus ses amis d'enfance? Dieppe l'admirait, mais rien ne l'y appelait. Le trouble qui agitait le monde protestant devait le préoccuper: il lui fallait de la prudence pour ne pas compromettre sa position; il ne voulait pas se brouiller avec la Cour qui le ménageait. Il ne doutait point que ses démarches ne fussent surveillées. Il était, du parti, un des hommes importants auxquels on croyait assez d'influence pour obtenir du Roi quelques adoucissements aux rigueurs que l'on voyait prendre contre les Calvinistes. Le commissaire La Marre écrivait à M. de la Reynie, le 28 mars 1685: « Les prétendus réformés mettent au » nombre de leurs principaux protecteurs M. Du Quesne et M. le » comte de Roye » (de la Rochefoucault). « Ils témoignèrent hier » plus de joie et de confiance qu'ils n'avoient accoutumé. » (Bibl. Nat., S. Fr., 791 ⅞, Révocation de l'Édit de Nantes.)

Le fils de M. de Roye s'était converti en 1684 (*Gazette de France*). M. de Roye persista. Louis XIV ne voulut point qu'on cherchât à le contraindre; il souhaitait qu'on pût le persuader. Son désir était qu'on en agît de même avec Du Quesne et le Maréchal de Schönberg. Quant à ce dernier, Armand-Frédéric de Schönberg, que le Roi estimait fort, Louis XIV le pria d'avoir un entretien avec M. de Paris (Harlay de Champvalon); le Maréchal ne refusa pas. Le Roi l'engagea à se faire accompagner chez l'Archevêque par « tel » ministre de la Religion qu'il lui plairoit ». M. de Schönberg nomma alors comme son avocat « Rosimond, ministre de Gien, qui étoit » des plus habiles; mais le Roi tira, dit-on, une lettre de sa poche » qui portoit que ce ministre étoit converti. » (*Lettres historiques et*

sur les protestants de la marine n'était pas encore très-forte, et ce ne fut que plus tard que Bossuet eut avec Du Quesne la conférence dont celui-ci parla à M. Colbert en 1680, ainsi que nous l'avons dit, page 362. Quand le vieux Du Quesne venait d'ajouter un dernier fleuron à sa couronne, il était naturel que le Roi lui exprimât le regret de ne pouvoir, selon sa conscience, lui conférer la plus haute dignité de la marine.

anecdotiques, Ms., Bibl. Nat., Suppl. Fr., 1643. Lettre du 7 novembre 1685.) Le Maréchal de Schönberg résista aux prières réitérées du Roi. Il s'exila lui-même par ses refus, et prit congé de Sa Majesté, qui le fit entrer deux fois dans son cabinet pour lui dire adieu; il vit ensuite MONSEIGNEUR, qui l'embrassa, et Madame la Dauphine, qui lui dit les choses les plus obligeantes. Il partit avec la Maréchale, sa femme, pour la Rochelle. (Lettre du 23 mars 1686.) L'*Arc-en-ciel* (vaisseau de 44 canons, construit, en 1676, à Rochefort) l'attendait. M. Colbert de Saint-Marc, capitaine de ce bâtiment, avait ordre de porter M. de Schönberg à Lisbonne, où le Maréchal était fort connu, — il avait la grandesse en Portugal, — et où il pouvait être utile à la France, dont il avait représenté les intérêts pendant l'ambassade qu'il y avait remplie. (Mémoires de M. de Villette, p. 79[1].)

Une chose analogue arriva à M. de Ruvigny, que le Roi aimait et avait employé beaucoup. — Nous l'avons fait voir commandant l'escadre qui portait à Lisbonne mademoiselle d'Aumale, qui allait devenir Reine de Portugal (1666). — M. de Ruvigny, ci-devant agent général de la Religion, eut du Roi la permission de sortir du royaume et d'aller, avec sa femme, deux de ses enfants et trois domestiques, en Angleterre, « où il ne laissera pas de rendre de bons services au Roi ». (Lettre du 2 février 1686.)

M. Frédéric-Charles de Roye de la Rochefoucault se retira en Danemark. Sa femme, madame Isabelle de Durfort, ayant voulu l'aller rejoindre, pria ses frères, MM. les Maréchaux de Lorge et de Duras, d'en demander la permission au Roi; ceux-ci s'en excusèrent, et la

[1] Une lettre du 26 juin 1686 contient le renseignement suivant : « Le Maréchal de Schönberg est fort embarrassé; le Roy de Portugal luy ayant dit que le Roy de France ne prenant plus sous sa protection ceux de la Religion, il ne seroit pas à son possible *de le garantir des recherches de l'Inquisition;* qu'il en avoit bien de la douleur, et qu'il auroit été ravy de le voir à la Cour; mais qu'il ne pouvoit faire autrement, quelques services qu'il eût rendus à sa couronne, et quelque estime qu'il eût pour luy, et qu'ainsy c'est à lui à voir quel parti il vouloit prendre. » (Bibl. Nat., Ms. Supp. fr., n° 1643.) On sait qu'Armand-Frédéric de Schönberg, forcé de quitter le Portugal, se réfugia en Allemagne, puis s'attacha au service de Guillaume III, et mourut en 1690, à la bataille de la Boyne. — Les pauvres protestants n'étaient pas plus heureux en Portugal qu'en France; l'Inquisition les poursuivait. Quelques-uns d'entre eux s'étant embarqués dans un navire portugais et se rendant vers le détroit, — où allaient-ils de ce côté-là ? sur la côte de Barbarie probablement, — furent capturés par un bâtiment français qui les conduisit en France. Parmi ces fugitifs était un réformé qui avait fait une banqueroute considérable au Maréchal de Schönberg. » (Lettre du 13 juillet 1686.)

comtesse fut obligée d'en parler elle-même à Sa Majesté, qui la satisfit sur ce chapitre, à la condition qu'elle partirait dans quinze jours, laissant deux de ses filles qui avaient plus de seize ans et que le Roi retenait, conformément à une déclaration nouvelle. (*Lettres historiques et anecdotiques*, 16 janvier 1686.) Nous ne savons si M. Roye de la Rochefoucault se convertit à la fin; sa famille abjura. Il était mort avant le 28 février 1697, date du mariage de sa fille, Éléonore-Christine, avec M. Jérôme Phélipeaux, comte de Pontchartrain, Secrétaire d'État, Ministre de la marine, dont le rude duc de Saint-Simon a laissé un portrait horriblement chargé. Mademoiselle de la Rochefoucault avait dix-huit ans au moment où elle devint comtesse de Pontchartrain, épousant celui que Saint-Simon a peint comme un monstre « pervers, noir, traître et s'en applaudis- » sant », avec cela « fort lippu, dégoûtant, gravé de petite vérole » qui lui avait crévé un œil », mais appliqué et sachant bien la marine, daigne ajouter le duc. La dame ne fut pas longtemps compagne de cette espèce de Polyphême dont le peintre, dans un de ses accès de mauvaise humeur aigüe, se plut à exagérer toutes les laideurs; elle mourut le 23 juin 1708, laissant un fils, né le 9 juillet 1701, Jean-Frédéric-Philippe, qui fut célèbre sous le nom de Maurepas.

Cependant qu'arriva-t-il à la famille de Du Quesne? Le chef de cette maison jugeait bien, par tout ce qui se passait autour de lui, que quelque grand coup serait frappé par Louis XIV sur le parti protestant. Mais quel serait ce coup? Tous les Réformés qui étaient au service de l'État étaient avertis qu'ils eussent à choisir entre leurs places, leurs grades, leurs offices et l'abjuration. Les conversions se poursuivaient avec une activité d'autant plus grande de la part du Roi que les résistances étaient plus obstinées. Abraham II Du Quesne savait que M. de Seignelay écrivait à M. de Vauvré : « Travaillez » autant que vous pourrez à la conversion du sieur Du Quesne-Mo- » ros et à celle du sieur de Belle-Ile-Érard, qui a envoyé un placet à » Sa Majesté pour obtenir la permission de sortir du royaume; mais » vous devez lui faire entendre que cette demande est tout à fait » impraticable (*sic*), et qu'il faut qu'il prenne sans différer sa réso- » lution, n'étant pas possible de luy accorder non plus la permission » de faire la campagne avec un jésuite. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1685, fol. 460.) Déjà auparavant, le Ministre avait écrit à l'Intendant : « Assurez au sieur Du Quesne-Moros de la part

» du Roi toute sorte de protection, s'il prend le parti de faire abjura- » tion, et qu'*il tâche de vaincre la crainte qu'il a de son père à cet » égard* ». (Ordres du Roi, fol. 442.) La même recommandation était faite pour M. de Belle-Ile-Érard, qui, désigné pour un commandement et pressé d'abjurer, avait demandé qu'on lui laissât le temps de s'instruire et qu'on embarquât avec lui un jésuite chargé de ce soin. M. Jean de Belle-Ile-Érard était un des officiers auxquels M. de Seignelay voulait le plus de bien, un des bons serviteurs qu'il espérait retenir dans la marine et auxquels un bel avenir était promis. On a pu voir par la composition des escadres que nous avons donnée ci-dessus combien il fut employé. Lieutenant de vaisseau du 20 juillet 1665, il était devenu capitaine le 1er mars 1673. Il fit sa réunion en février 1686. Il abjura « entre les mains de M. Sau- » vage, dans l'église d'Aubagne, et il auroit demandé à communier » alors dans le même lieu, s'il ne luy étoit pas resté encore un désir » ardent *de communier sous les deux espèces,* ce qu'il espéroit que le » Roi obtiendroit de l'Église ». (Lettre de M. de Belle-Ile-Érard, à Marseille, le 17 février 1686.) L'Église ne permit certainement pas cette infraction à ses règles, et M. de Belle-Ile n'insista plus. Il poursuivit sa carrière, devint Chef d'escadre le 1er janvier 1703, et fut tué sur le *Magnifique,* le 24 août 1704, au combat de Malaga.

M. Abraham Du Quesne-Moros, dans la crainte assurément fort légitime de déplaire à son père, ne céda pas tout de suite aux sollicitations de la Cour. Son cousin germain, M. Louis-Abraham Du Quesne-Monnier, s'était rendu au mois de mai 1685; le Roi, pour payer son obéissance, lui avait donné une commission de capitaine de vaisseau et une pension de mille livres. Cette désertion dut affliger beaucoup le vieux Général, qu'un autre chagrin du même genre affecta peu de temps après. M. Du Quesne-Guiton, que M. de Vauvré poussait à la conversion, avait fini par se laisser persuader, et l'Intendant avait instruit M. de Seignelay de sa victoire. Le Ministre lui écrivit, de Fontainebleau, le 24 octobre 1685 :

« Sa Majesté a été bien aise d'apprendre que vous soyez enfin parvenu à faire résoudre le sieur Du Quesne-Guiton de se convertir; vous devez le presser de finir cette entreprise en l'obligeant de faire promptement abjuration, et vous pouvez l'assurer par avance que Sa Majesté lui accordera une entière protection et qu'Elle lui en fera ressentir l'effet par la distribution de ses grâces. » (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1685, fol. 382.)

M. Du Quesne-Guiton finit par céder; d'ailleurs ce qui se passait au

moment où il recevait de nouvelles instances de M. de Vauvré était de nature à le convaincre que l'intérêt de la juste ambition qu'il pouvait avoir comme officier lui conseillait de ne pas s'obstiner plus longtemps. Le 29 novembre, M. de Seignelay lui écrivit pour le féliciter d'avoir « embrassé la véritable Religion » et pour lui annoncer que le Roi lui accordait mille livres de pension. (Arch. de la Marine, Dépêches.)

Si ses deux neveux échappaient à Du Quesne, son fils Moros lui resterait-il au moins? Il n'était plus sous sa coulevrine et tout était possible contre son espoir de père. L'air était chargé de menaces et en même temps de promesses pour les protestants; Abraham Du Quesne-Moros aurait-il peur des premières, serait-il attiré par les secondes? Quant à Henri, le général connaissait ses projets, son inébranlable résolution; de ce côté il avait l'esprit en repos.

Le 28 octobre 1685, l'orage éclata; le Roi révoquait l'Édit donné par Henri IV à Nantes, en 1598, en faveur des protestants. On a tout dit sur cet acte de Louis XIV, qu'on n'a pas manqué d'attribuer à madame de Maintenon, à M. de Louvois et aux Jésuites, que représentait auprès du Roi le Père François d'Aix de la Chaise. Feu M. Sainte-Beuve, le plus instruit des choses du dix-septième siècle et le plus fin des critiques de notre temps, dans un article remarqué sur Rulhière (23 septembre 1851), n'adoptant pas l'opinion commune, écrivait ceci :

« Il » (Rulhière) « s'appliqua à l'aide de rapprochements fins et peut-être forcés à rapporter ce grand acte, *qui fut l'erreur de tout un siècle*, à des causes secondaires accidentelles, et à en diminuer le dessin primitif... Dans l'état d'études plus avancées où l'on est aujourd'hui sur le dix-septième siècle, on est amené à reconnaître que cette fatale révocation, dont la dévotion finale de Louis XIV fut le moyen et l'occasion, préexistait depuis longtemps ou du moins flottait dans l'esprit de ce prince à l'état de projet politique, et qu'il ne fit que réaliser un vœu ancien dans lequel il fut insensiblement *incité et comme encouragé par une complicité presque universelle.* »

Avec quelle rage et quelle douleur Du Quesne reçut la nouvelle de la déclaration du 28 octobre 1685, nous laissons aux lecteurs le soin de le dire. On se hâta de le rassurer, en ce qui touchait personnellement lui et sa femme, et quand on fut parvenu à lui persuader qu'on le laisserait vivre et mourir huguenot, à Paris ou au Quesne à condition de ne faire aucun acte qui rappelât au public son attachement à un culte proscrit, il déclara à M. de Seignelay qu'il quit-

tait le service. Le Ministre fit accepter au Roi l'excuse qu'il présentait pour appuyer sa demande de congé définitif, ses soixante-quinze ans qui, aggravés par les fatigues acquises dans d'incessantes navigations, ne lui laissaient plus la force qu'il faut pour commander une armée navale. Il resta tout à ses affaires privées, qui lui donnaient assez de peine.

Son souci le plus grand, en dehors de ses préoccupations relatives à sa fortune, était la conduite de son fils Moros. Il savait de Toulon qu'il était hésitant, et, aux bureaux du Ministre, on ne lui cachait point qu'on multipliait les lettres engageant Abraham III à quitter Calvin. Sans doute on se garda bien de lui montrer une lettre écrite de Toulon, le 12 février 1686, par M. Du Quesne-Moros, qui disait avoir reconnu « déjà depuis longtemps la fausseté de sa Religion, et » qu'il en auroit donné des marques extérieures s'il n'avoit appré- » hendé de causer la mort de son père par ces manifestations »; il priait qu'on lui permît « de ne point se déclarer jusqu'à ce que son » père pût aussi reconnoître son hérésie ». — C'était un moyen de gagner du temps. — « Cependant, » ajoutait-il, « si le Roy veut que » je fasse dès à présent mon abjuration, je suis prêt à obéir. » En ce cas, il suppliait qu'on lui obtînt de Sa Majesté « la frégate le *Mar-* » *quis,* avec 40 canons et, du reste, équipée à proportion, comme » on a fait pour les autres navires accordés pour la course en Le- » vant ». Il voulait donc faire le corsaire avec un navire prêté ou loué par le Roi, mais « où Sa Majesté mettrait une somme, ne fût-elle » que de mille pistoles ». Cela lui donnerait lieu de s'éloigner de sa famille, ce qu'il souhaiterait fort après avoir abjuré, quoiqu'en prenant ce parti il abandonnât tous ses intérêts, « n'ayant encore rien » de réglé dans sa famille... Il attendait sur cela une réponse avant » de se déclarer ».

La réponse ne pouvait être douteuse. Le Roi ne voulait point de ces transactions, il ne voulait point de catholiques timides. Il jugea par cette lettre que M. Du Quesne-Moros était près de se rendre; il le tint pour rendu, et M. de Seignelay écrivit au capitaine : « J'ai rendu » compte au Roi de la lettre que vous m'avez écrite, le 12 du mois » passé; Sa Majesté ne doute point que vous n'ayez à présent fait » abjuration et Elle vous accorde mille livres de pension. » M. l'abbé Sauvage, à qui l'on avait recommandé Abraham III, acheva ce que la menace d'abord (20 février. Lettre à M. Hayet.), puis la pension avaient préparé.

Une pension de mille livres était la récompense ordinaire accordée aux Réformés qui se soumettaient au désir du Roi. Nous voyons que M. de la Clocheterie l'obtint, non-seulement pour s'être converti lui-même, mais encore « pour l'application qu'il a eue à convertir » toute sa famille et tous ses domestiques ». (Dépêches, 1685, Archives de la Marine.) Son ardeur, on le voit, ne fut pas moindre que celle que montrait le marquis de Villette. M. de Lestrille eut aussi les mille livres; il remercia, le 17 février 1686, disant qu'il espérait « obtenir les mêmes avantages qu'ont obtenus d'autres officiers nouveaux convertis et moins anciens que lui dans le » service ».

M. Job Forant, capitaine de vaisseau depuis trente-trois ans, bon officier et calviniste obstiné, qui à la Tremblade, son pays, avait fait des rages protestantes, finit par céder aux instantes exhortations de Bossuet, qui avait entrepris là une cure difficile; le Roi lui donna une récompense qu'il avait d'ailleurs bien méritée depuis longtemps. Le comte de Sourdis étant mort à Brest le 23 janvier 1686, Sa Majesté accorda à M. Forant le brevet de Chef d'escadre qui restait vacante. C'était le cinquième; les quatre autres étaient aux mains de MM. Jean Gabaret, Louis-François Rousselet de Château-Renault, marquis d'Amfreville et comte de Béthune. Chef d'escadre du 12 février 1686, M. Forant reçut l'ordre d'aller sur les côtes de la Saintonge et du pays d'Aunis empêcher l'émigration des matelots religionnaires. Il s'acquitta consciencieusement de sa mission, et le Roi, pour reconnaître son obéissance, le gratifia d'une pension, en 1687. Habitué depuis longtemps à des relations intimes avec une fille de la Rochelle, nommée Taton Burtel, M. Job Forant fut averti, le 17 février 1687, par M. de Seignelay, que son commerce public avec une créature scandaleuse ne convenait ni à son âge ni « à la » dignité dont Sa Majesté l'avait honoré »; il lui enjoignit d'avoir « une » conduite exempte de tout reproche et faite pour édifier les anciens » catholiques et les nouveaux convertis. » Sans doute, il se le tint pour dit; mais pour qu'il ne retombât pas dans son péché, on arrêta la fille Burtel et on l'enferma dans un couvent. (Arch. de la Marine, Dépêches, Ponant, 1686, t. Ier, fol. 116; et Ordres du Roi, folio 21.) Marguerite Richer, femme de M. Forant, ne se convertit pas en même temps que son mari; mais elle se rendit plus tard. On sut à Versailles qu'elle ne faisait « aucun acte catholique », et le 17 septembre 1688, on écrivit à M. Forant de veiller

sur elle[1], et que si elle continuait on l'enfermerait dans un couvent. Elle se contint; mais le Chef d'escadre étant mort à Brest, le 28 août 1692, la veuve jeta le masque qu'elle avait pris de force. Sa belle-sœur, mademoiselle Forant, la dénonça, zèle peu charitable, et la dame fut mise dans une des maisons des nouvelles catholiques; ses deux jeunes enfants furent remis à mademoiselle Forant, leur tante, pour être élevés dans la religion catholique. (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, 500, p. 234.) Marguerite Richer prit son parti d'être sage ou au moins habilement trompeuse; la mère Garnier, sous la direction de laquelle elle était placée, répondit de « la sincérité de sa conversion » et elle fut rendue à la liberté. M. de Pontchartrain lui écrivit alors (1693) que le Roi se ferait « un plaisir de lui don- » ner des marques de sa protection, et du souvenir qu'il avoit des » services de M. Forant ». (Ms. Clairambault, 560, p. 747.) Le Roi tint parole, quand on se fut assuré que madame Forant, au moins par les dehors, était catholique. Le 27 février 1697, il lui donna six cents livres de pension viagère, reversibles sur ses enfants, Isaac-Louis et Marguerite. (Arch. de la Marine, Dépêches, 1697, t. 1[er], fol. 240, et Ordres du Roi, fol. 12.) Isaac-Louis Forant entra dans la marine en 1703, devint enseigne le 1[er] novembre 1705, lieutenant le 25 novembre 1712, capitaine le 1[er] octobre 1731. Le 1[er] avril 1739, il fut nommé gouverneur de l'Ile Royale, où il mourut le 10 mai 1740.

M. Henri Du Quesne n'avait servi ni à la mer, ni à Toulon pendant l'année 1684; il était resté en congé chez son père. Il nourrissait la pensée de quitter la France, d'acheter un bien en Suisse et de s'y retirer pour y vivre libre et adonné à des pratiques religieuses qu'on lui interdisait dans son pays. Avec l'assentiment de son père, et sans le congé du Roi, il fit un voyage à Genève, en janvier 1685. Il y était le 21 ou 22 de ce mois, ce qu'ayant appris messieurs du conseil de la ville, ils décidèrent que deux d'entre eux, « nobles,

[1] Le même avertissement avait été adressé, le 17 septembre 1688, à M. Jean Gabaret, dont la femme, nouvelle convertie, ne faisait « aucun acte de catholique ». « Sa Majesté, disait M. de Seignelay, en est d'autant plus mal satisfaite qu'une pareille conduite de la part d'un officier général qui est à la tête du corps de la marine dans le département de Rochefort, ne peut être que d'un très-mauvais exemple et d'une dangereuse conséquence... Je suis bien aise de vous dire que, si vous négligiez d'y donner ordre, Sa Majesté y pourvoiroit en la faisant mettre dans un couvent. » Par ces mesures, on dut faire bien des hypocrites. Les avertissements d'un Ministre valaient mieux cependant que les menaces des dragons.

Le Fort, ancien syndic, et Lullin le jeune » iraient complimenter « M. Du Quesne le fils. » La visite fut faite : « M. Du Quesne agréa fort cette civilité et offrit ses services à la Seigneurie. » (Arch. de Genève, Reg. du Conseil, 23 et 24 janvier 1685. Communication de M. Théophile Heyer, archiviste de Genève, juin 1851. Nous sommes redevable de nombreux renseignements relatifs à M. Henri Du Quesne, à M. Heyer, dont notre curiosité mit la patience infatigable à une rude épreuve. Nous les mettrons à profit, autant que nous le permettra notre cadre, qui se resserre de plus en plus.)

Pour s'établir, il fallait à M. Henri Du Quesne une habitation convenable ; ce fut dans le canton de Vaud qu'il la trouva. Le 17 février 1685, il acheta des « hoirs de Jean-Baptiste Tavernier », — le célèbre voyageur, — la terre seigneuriale d'Aubonne, au prix de cent trente-huit mille livres tournois. Pour l'aider à payer à la veuve et aux héritiers de Tavernier cette somme, M. Henri Du Quesne, qui n'avait pu réaliser « les sommes qui lui étaient dues en France », fit un voyage à Paris. Il emprunta à M. Théodore Colladon, docteur en médecine, demeurant à Londres, par l'entremise de M. de Marteray, vingt-six mille deux cent cinquante livres, somme qui lui fut comptée et dont il donna quittance le 30 août 1685, s'engageant à rendre les vingt-six mille deux cent cinquante livres « dans un an prochain, à peine de tous dépens, etc. » (Cette quittance faite par M. Aroüet, notaire — le père de Voltaire comme on sait — est chez M. Galin, notaire à Paris, où nous l'avons vue, en 1852.) M. Henri Du Quesne et sa femme donnèrent hypothèque à M. Colladon sur leur seigneurie, avec la permission de Leurs Excellences de l'État souverain de Berne (11 décembre). 1686. M. Colladon céda sa créance à une dame de Chandieu. M. Henri Du Quesne et sa femme étaient à Amsterdam en 1689 ; ils donnèrent (9 septembre) à un ancien avocat de Montpellier, qui s'était retiré dans cette ville, procuration pour emprunter à Leurs Excellences de Berne la somme de quatre-vingt mille livres, hypothéquée sur la seigneurie d'Aubonne qu'on rachetait sans doute de madame de Chandieu (5 décembre 1689.) La propriété d'Aubonne, entourée de procès anciens et nouveaux, finit par être à charge aux Du Quesne, qui étaient loin d'y avoir trouvé le repos qu'ils avaient cherché ; ils se décidèrent à la vendre. Ils en demandèrent la permission à messieurs de Berne (15 juillet 1700) ; ceux-ci en traitèrent pour l'État au prix de soixante-dix mille écus blancs. (L'acte d'acquisition, daté du 1er février 1701,

est aux Archives du canton de Vaud, Tiroir, 301, A ; pièce n° 218; c'est ce que nous fit l'honneur de nous écrire de Lausanne, le 11 juin 1851, le très-obligeant M. A. Baron, archiviste d'État du canton de Vaud, qui ajoutait que la seigneurie d'Aubonne était une des plus considérables du pays de Vaud; car, outre la ville d'Aubonne, elle comprenait un grand nombre de villages et d'habitations isolées et dispersées depuis les rives du lac Léman jusque sur le penchant du mont Jura.)

Un pas en arrière. M. Henri Du Quesne, pourvu de sa grande terre, demanda au Roi la permission d'aller s'y établir. Sa Majesté, qui ne voulait rien refuser à Du Quesne le père, accorda cette permission et fit délivrer à l'émigrant un passe-port pour lui, sa femme, deux domestiques mâles et une femme de chambre (30 juin 1686). Quelques jours après, un des fils de M. Jean-Baptiste Tavernier ayant à traiter des affaires qu'il avait avec M. Du Quesne fils, demanda au Roi la permission d'aller à Aubonne pour trois ou quatre mois; le Roi ne la refusa pas; mais M. Tavernier fut tenu de *donner caution de cinquante mille livres pour son retour*. Celui-ci consentit, versa la somme en présence de M. de La Reynie, et reçut en échange un passe-port, le 7 août 1686. (Arch. Nationales, Secrétariat, an 1686, fol. 243.) Évidemment ce M. Tavernier était protestant et riche, et Louis XIV ne voulait pas que, sous un prétexte quelconque, il allât porter sa fortune à l'étranger. — Nous reverrons bientôt M. Henri Du Quesne.

Que faisait-on chez Abrabam II Du Quesne, à peu près au moment où M. Tavernier allait à Genève? Le Général réglait certaines choses qui regardaient « la communauté de biens d'entre sa femme et lui ». Le 21 août 1686, il faisait venir en sa maison, rue de Bourbon, le notaire Lemaître et autorisait par un acte dame Gabrielle de Bernières à renoncer à la succession de sa cousine, Élisabeth de Hollot, veuve de Pierre de Pessard, écuyer, sieur de Baslièves. (Minutes de Lemaître, chez M. Defresne, notaire à Paris.)

M. Desgrez, le principal agent de M. de La Reynie, écrivait au lieutenant général de police, le 29 septembre 1686 :

« Je parlai hier à un jeune garçon qui a fait sa réunion et a quitté le service de M. et madame Du Quesne. Il dit qu'un jour madame Du Quesne lui demanda s'il vouloit demeurer avec elle... Le garçon dit : « Madame, j'ai fait ma réunion, et je veux exercer la religion romaine. » Elle lui répondit : « Tu as fait une union avec le diable. » — Il y a au Quesne un

nommé Michon avec deux enfants au dit Michon, un fils et une fille, qui ne font autre profession que de la religion P. R. et les servent comme domestiques. — Le cocher ne fait non plus aucuns exercices de la Religion romaine, et l'on ne sait s'il a fait sa réunion. — Le nommé Chabanne, valet de chambre, est aussi de la R. P. R. et demeure toujours à Paris. — Un garde-chasse, nommé Champagne, que ladite dame Du Quesne garde, quoiqu'il ait fait sa réunion, dit qu'il s'est fait catholique, mais que ce n'est pas pour aller à la messe. Ladite dame ne le garde qu'à cause de sa fermeté dans la religion protestante. »

Tout cela est misérable, et M. de La Reynie en jugea bien ainsi, car, avant d'envoyer à M. de Seignelay la lettre de M. Desgrez, il écrivit à la marge : « M. Du Quesne. Il ne convient pas, ce semble, » au service du Roy de relever ces sortes de choses, à l'égard d'un » tel homme de service. » Cette note honore celui qui l'écrivit. Le Ministre ne fit aucun cas de ces dénonciations, et Du Quesne ne fut point troublé dans sa tranquillité.

M. Dangeau écrivait à la date du 12 février 1686, dans son journal : « On sut que Du Quesne, Lieutenant général de la marine, se » retiroit en Suisse, à cause de sa religion, et l'on croit que le Roy » remplira la place de Vice-Amiral qui n'a point été remplie ». Ce bruit, qui courait depuis qu'on avait su que le vieil Abraham avait renoncé au service le 15 janvier, était sans fondement. Il se rapportait à la résolution prise par M. Henri Du Quesne et qui n'était pas restée tout à fait secrète. Partie des antichambres du Roi, rendez-vous des nouvellistes de la Cour, la rumeur arriva bientôt dans les ports. A Toulon, elle émut tout naturellement les Du Quesne, qui voulurent s'assurer de son exactitude. M. Du Quesne-Guiton en écrivit au Ministre, qui, le 11 mars 1686, lui répondit :

« Pour réponse à votre lettre du 24e du mois passé, le bruit que M. Du Quesne, votre oncle, doit sortir du royaume, n'est pas véritable ; ainsi, le Roi ne peut pas entrer dans vos prétentions ; mais si elles sont bien fondées, vous pouvez vous adresser à la justice, et il vous sera accordé toute sorte de protection. »

Quelles étaient les prétentions de M. Du Quesne-Guiton auxquelles faisait allusion M. de Seignelay et sur lesquelles pouvait avoir influence la sortie du royaume du marquis Du Quesne? Nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un procès, à notre connaissance, intervint entre l'oncle et le neveu.

Le Roi donnait d'ordinaire aux catholiques anciens ou aux nouveaux convertis les biens confisqués sur les protestants fugitifs, sur

les récalcitrants que l'on retenait en France. Nous ne savons dans laquelle de ces deux catégories se trouvait madame Susanne Le Monnier, veuve de M. Étienne Du Quesne; mais nous voyons que, le 24 octobre 1686, M. Louis-Abraham Du Quesne-Monnier demanda au Roi le bien confisqué sur sa mère; et que, le 6 novembre, M. de Seignelay lui annonça que Sa Majesté le lui accordait : « J'en ferai » expédier le brevet aussitôt que vous m'aurez envoyé un mémoire du » bien et où il est situé. » (Arch. de la Marine, Dépêches, 1686.)

L'année 1687 se passa sans que rien d'important pour la famille Du Quesne en marquât le cours. M. Du Quesne-Moros, qui, en août 1686, était allé chercher le pardon de son père, — quelle scène et comme elle serait un beau sujet pour un romancier déclamateur ou pour un faiseur de drames! — M. Du Quesne-Moros était à Paris, où il resta jusqu'à la fin de juin 1687. Il parut à Toulon, pendant les mois de juillet et d'août, et retourna en septembre à Paris, où il demeura le reste de l'année. M. Du Quesne-Monnier passa aussi toute l'année 1687 « à la Cour », suivant l'expression consacrée. Quant à M. Du Quesne-Guiton, qui commandait le vaisseau l'*Oiseau,* il fit la campagne de Siam avec M. de Vaudricourt, capitaine du vaisseau le *Gaillard,* reportant à Bankok les Ambassadeurs siamois venus en France l'année précédente, et portant MM. Simon de La Loubère et Claude Céberet, Ambassadeurs extraordinaires auprès des Rois de Siam[1]. Partie de Brest le 1[er] mars 1687, l'escadre de M. de Vaudricourt mouilla sur la rade de Siam le 27 septembre. L'*Oiseau* arriva à Brest le 17 juillet 1688. M. Du Quesne-Guiton apprit en débarquant la fatale nouvelle qui, six mois auparavant, avait occupé la Cour, la ville, la marine et le monde protestant.

XXXIII.

Du Quesne, en parfaite santé, du moins apparemment, s'apprêtait se coucher, le soir du 1[er] février 1688; il donnait à ses domestiques des ordres pour les choses à faire le lendemain, et allait monter à son lit, lorsqu'il fut subitement frappé d'une apoplexie

[1] Voyez, dans notre *Dictionnaire critique*, pages 34-42, l'histoire que nous avons donnée des Ambassades de Siam; ambassades bien réelles, dont Voltaire connut mal les détails, pour avoir lu trop légèrement le livre de M. de La Loubère sur le royaume de Siam, le Journal du voyage de Siam par l'abbé de Choisy, et les Relations du Père Tachard et du chevalier de Chaumont.

dont il mourut pendant la nuit. Le *Mercure,* qui donne ce renseignement (février, p. 285), n'entre pas dans des détails plus circonstanciés sur cet événement, qui eut certainement pour témoins, à son moment extrême, madame Du Quesne, Abraham III, Isaac et Jacob Du Quesne, qui demeuraient chez leur père, rue de Bourbon. La version donnée par Dangeau diffère un peu de celle du *Mercure :* « Lundi 2 février 1688, à Versailles... Le fils de Du Quesne vint » ici dire au Roy que son père était mort à Paris subitement... Il est » mort sans parler. » On doit conclure de ces derniers mots que l'apoplexie fut à peu près foudroyante. Le fils de Du Quesne qui alla annoncer au Roi la fin subite de son Lieutenant général, était M. Du Quesne-Moros, qui, nouveau converti, et d'ailleurs l'aîné des fils présents à Paris, était naturellement désigné pour cette triste mission. Isaac et Jacob, encore mineurs, étaient encore protestants. Le *Mercure* dit que « le marquis Du Quesne mourut dans sa quatre» vingt-quatrième année »; c'est une erreur; il allait accomplir sa soixante-dix-huitième année, ou il venait de l'accomplir [1].

La mort, en frappant Du Quesne, apportait à sa veuve les embarras, les tracas, les chagrins en foule. L'enterrement de l'illustre protestant était une première difficulté. Il ne fallait pas songer à lui faire de pompeuses funérailles. Le Roi, qui, par une tolérance exceptionnelle, avait voulu que son vieux serviteur ne fût point inquiété, depuis la révocation de l'édit de 1598, ne voulait pas autoriser des obsèques dont il n'aurait pu refuser ensuite l'éclat à d'autres religionnaires. Si Du Quesne n'avait pas eu un lieu de sépulture qu'on ne pouvait lui interdire, le cimetière des Saints-Pères aurait reçu ses restes, et son convoi se serait composé d'un petit nombre de parents et d'amis, escortés de deux ou de quatre exempts de la police, suivant l'usage. Mais madame Du Quesne, propriétaire du Quesne, avait le droit qu'on ne déniait à aucun propriétaire de faire inhumer son époux dans l'enclos du jardin attenant à son château.

[1] En 1851, aux Archives de l'État, à la Haye, nous lûmes dans la « *Lias : France a* 1688-1689 » cette note signée W. V. Wassenaer : « *D'en here du Quesne, lieutenant generael ter zee is woorleden maendagh von een apoplexis, in seer hoogen ouderdom, alier overleden.* » (Monsieur du Quesne, lieutenant général de mer, est mort ici, lundi, d'une apoplexie, dans un âge très-avancé.) La mort de Du Quesne fit une vive sensation en Hollande, où le rival heureux de Michel Adriaensz de Ruyter jouissait d'une grande considération, comme marin et comme homme qui avait subordonné les désirs ardents d'une haute et suprême ambition à ses convictions religieuses. Sa mémoire y est encore très-honorée; nous avons pu le constater en 1851.

lui et aussi de son père, au moyen d'un petit monument. Il fit tailler une tablette de marbre blanc, haute de 1 m. 77 c., dont la partie supérieure (0,52 c.) fut occupée par un trophée dans lequel figurait le lion des armes des Du Quesne au milieu d'un cartel derrière lequel se croisaient deux ancres, des drapeaux, des canons, une hache, une vergue avec sa voile, une proue de navire, etc. Le cartel était surmonté d'une couronne de marquis, surmontée elle-même d'un casque vu de face. La largeur du trophée était de 0 m. 83 c. Celle de la plaque devant recevoir l'inscription était d'une largeur égale. La chose faite, le monument fut appliqué au mur à gauche, dans l'église d'Aubonne. (Il y était encore lorsque, le 20 avril 1851, M. C. Nicati, docteur-médecin à Aubonne, voulut bien prendre le soin d'en dessiner le trophée et d'en copier l'inscription, que nous reproduisons, non pas dans les trente-cinq lignes qui la composent en se déployant en hauteur, — les longs développements nous sont interdits, — mais les mots se suivant, séparés seulement par un —) :

« SISTE — GRADVM — VIATOR. — HIC — CONDITUR — COR — INVICTI — HEROIS — NOB[mi] — AC — ILLUST[mi] — ABRAHAMI DU QUESNE — MARCHIO[is] — BARON[s] — DOMINIO DU QUESNE — DE WALGRAND — DE MONROS — DE QUERICHARD — D'INDRETTE &C. — CLASSIUM — GALLICARUM — PRÆFECTI — CUIUS — ANIMA — IN COELIS — CORPUS — NONDUM — VLLIBI — SEPULTUM — NEC UNQUAM — SEPELIENTUR — PRÆCLARE — GESTA — SI — A — TE — IGNARI — QUEANT — TANTI — VIRI — INCORRUPTA — ERGA — PRINCIPEM — FIDES — IMPERTERRITUS — IN PRÆLIIS — ANIMUS SINGULARIS — IN CONSILIIS — SAPIENTIA — GENEROSUM — ET — EXCELSUM PECTUS — ARDENS — PRO VERA — RELIGIONE — ZELUS — INTERROGA — AULAM — EXERCITUM — ECCLESIAM — IMO — EUROPAM — ASIAM — AFRICAM — VTRUMQUE — PELAGUS — VERUM — SI QUERAS — CUR — FORTISSIMO — RUITERO — SUPERBUM — ERECTUM — MAUSOLEUM — RUITERIS — VICTORI — NULLUM — RESPONDERE — VETAT — LATE — REGNANTIS — REVERENTIA — HOC — SUI LUCTUS — AC PIETATIS — ERGA PATREM — TRISTE — MONUMENTUM — MOESTUS — ET — LACRIMANS — POSUIT — HENRICUS — EJUS — PRIMOGENITUS — HUJUSCE — TOPARCHIÆ — DYNASTA — ET — ECCLESIÆ — PATRONUS — ANNO 1700. »

Avons-nous besoin de traduire cette inscription? Non, sans doute; mais il faut y signaler quelques fautes échappées au graveur : *Walgrand* pour *Valgrand*, *Monros* pour *Moros ;* il est vrai que l'erreur peut être du fait de M. Henri, les Du Quesne, et presque tout le monde avec eux, ayant par une mauvaise habitude altéré le nom du petit fief breton voisin de Concarneau : *Querichard* pour *Quercichard ;* *sepelientur* pour *sepelietur*. Ici une observation. M. Henri Du Quesne

» samment saisir tous les biens qui sont dans l'étendue de votre » département » (l'Ile-de-France) « qui se trouveront avoir appartenu » à M. Du Quesne. » (Ms. Clairamb., 556, p. 143.)

La saisie fut exécutée, et garnison fut mise chez madame Du Quesne, reléguée dans un coin de sa triste maison. Cette rigueur ne l'ébranla pas d'abord, peut-être malgré les instances d'Abraham-Moros, qui put lui faire entrevoir les dangers d'une résistance plus longue, et qui lui-même, fort mal converti, put lui faire comprendre qu'une conversion apparente sauverait la situation. La marquise ne se rendit point alors. Ancienne catholique, elle se trouvait embarrassée de sa position. Revenir à la religion qu'elle avait quittée par amour pour Du Quesne, lui semblait une action que, du fond du tombeau, lui reprocherait toujours son mari. Le 26 février elle n'avait encore point cédé aux ordres du Roi, aux conseils affectueux de M. de Seignelay et à ceux de ses amis. « La garnison est encore » chez la veuve de M. Du Quesne, que l'on espère devoir se faire » catholique d'*autant plustot qu'elle l'étoit de naissance jusqu'elle épou-» sât son mari*. Son fils puîné l'est (Abraham-Moros). » (Gazette manuscrite, 26 février 1688, p. 12, vol. 1er des Lettres à l'abbé de Dangeau, 1676-1707. Bibl. Nat., Ms.) Cependant madame Du Quesne ayant mûrement réfléchi, pour tout préserver, résolut de se conformer au désir de Louis XIV. Elle déclara qu'elle se faisait catholique, et, le 12 mars, M. de Seignelay écrivit à M. de Ménars de « donner sur-le-champ mainlevée des saisies qu'il avoit fait faire sur » les biens de madame Du Quesne et *de lui témoigner en cette cir-» constance toute l'honnêteté possible* ». (Ms. Clairamb., 556, p. 233.) Jacob Du Quesne, quatrième fils de madame Gabrielle de Bernières, suivit plus tard l'exemple de sa mère. Isaac, son frère, avait cédé plus tôt.

En même temps que le marquis de Seignelay avait écrit à M. de Ménars, le 8 février 1688, il avait adressé à M. d'Aguesseau une lettre pour le prier de se transporter « en la maison où logeait le » sieur Du Quesne, de se faire ouvrir les coffres, armoires et autres » choses où seroient les mémoires, instructions et autres papiers » concernant le service du Roi, dont Sa Majesté vouloit avoir une » entière connoissance ». M. d'Aguesseau avait ordre de faire un inventaire de ces papiers et de les remettre aux lieux où il les aurait trouvés, mais sous les scellés. (Minute de la main de M. de Seignelay; Ms. Clairamb., 556, p. 137.) Le procureur général remplit

sans doute sa mission; mais que trouva-t-il? Nous n'avons pu le savoir. Les pièces que réclamait le Roi ne sont point dans les Archives de la Marine. Ce que Louis XIV fit faire pour Du Quesne se faisait pour tous les fonctionnaires et s'est pratiqué depuis, sinon toujours, du moins le plus souvent. C'est un usage encore suivi aujourd'hui, surtout après la mort d'hommes qui, ayant été ministres, ambassadeurs, etc., ont pu garder des documents qu'il importe de tenir secrets.

Dégagée des premiers soins qu'elle avait eu à prendre après l'enterrement de son mari, madame Du Quesne dut songer à la position de ses deux fils Isaac et Jacob. Le 24 mars 1688, elle demanda un avis de parents sur le choix à faire d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur pour les mineurs Isaac et Isaac-Jacob. — Ce dernier est souvent nommé de ces deux noms dans les actes; mais dans la vie il était toujours désigné par le seul nom de Jacob, pour éviter la confusion possible avec Isaac. C'est lui qui fut connu sous le nom du comte Jacob Du Quesne. — L'assemblée nomma tutrice madame Gabrielle de Bernières, et M. Barbot, bourgeois de Paris, subrogé-tuteur. Les parents qui prirent part à la délibération par procureur furent « Henry, chevalier, marquis Du Quesne, baron d'Aubonne; » Abraham Du Quesne-Moros, messire Antoine Le Vasseur, prêtre, » chanoine de l'église collégiale de Saint-Régnier, cousin issu de ger» main maternel; messire Anthoine de Vandeuil, sieur du Terfaye, » écuyer du Roi, cousin issu de germain; messire Louis de Foissy, » seigneur de Jossard et de Moteux, secrétaire des finances de Mon» sieur, allié paternel, et messire Joachim de Foissy, escuyer, sei» gneur de Perchoir, cousin ayant le germain sur les mineurs ». Maître Paul Favarel, procureur au Châtelet de Paris, avait les procurations des six personnes que nous venons de nommer et les représenta dans une délibération qui ne dut pas être longue et à laquelle présida M. Jean le Camus. (Arch. Nat., Section judiciaire Y. 4012.) — Nous avons nommé les deux cousins de madame Du Quesne qui figurent dans l'Avis de parents du 24 mars, Antoine Le Vasseur et Antoine de Vandeuil, dans l'espoir que quelqu'un plus heureux que nous, à l'aide de ce renseignement, parviendra à découvrir la famille de Bernières qui nous reste tout à fait cachée. Ce chercheur plus heureux pourra se rappeler que nous avons montré au commencement de cette étude un « maître Antoine Levasseur, avocat au Par» lement, mari de dame Diane de Bernières, constituant au profit

» d'Abraham II Du Quesne une rente de deux cents livres ». Cet avocat était à n'en pas douter frère du chanoine de Saint-Régnier. Quant aux Foissy, alliés du marquis Du Quesne, nous ne les connaissons pas ; mais peu importe, ils ne nous intéressent en aucune façon.

Le jeudi 1er avril 1688, en présence de madame Du Quesne, de son fils M. Abraham Du Quesne-Moros, de M. Paul Faverel, porteur de la procuration de M. Henri Du Quesne, de M. Barbot, sieur de Romagnier, demeurant rue du Sépulcre, — un ancien voisin de Du Quesne, — de Marthe Ernault, gardienne des scellés, d'Étienne-Michel Boucher et Louis Boisseau, notaires au Châtelet, furent levés les scellés de la maison, rue de Bourbon, et fut commencé l'inventaire par « Pierre Brimon, sergent à verge, juréur-priseur-vendeur » de biens meubles » à Paris, des biens et meubles du défunt marquis Du Quesne. Cet inventaire est fort long ; tous les articles n'en sont pas intéressants, nous devons nous contenter de mentionner ceux qui pourront nous donner une idée de la fortune, de la vie intérieure et de quelques-unes des habitudes du grand marin.

« *Cave*. Deux muids de vin blanc du cru du territoire du Quesne, prisés ensemble 20 livres. — Si nous ne savions que dans un inventaire tout est prisé au plus bas prix, nous serions porté à croire que le vin fait par le marquis, de ses vignes du Quesne, était médiocrement bon. Nous sommes bien loin du vin vieux, meilleur que celui du fameux Louis Boussingault dont parle Boileau, et dont M. Simon Le Breton, marquis de Villandry, aurait prisé « la sève et la » verdeur » chez le commandeur de Souvré. Dans la cave de Du Quesne pas d'autre vin que ce vin blanc du cru ; notre Général n'était donc ni gourmet ni grand buveur. Sa table était modeste, et s'il recevait des amis il ajoutait peut-être au vin de sa récolte quelques bouteilles prises chez un des Boussingault ou chez quelque autre cabaretier bien famé.

« *Sous la remise*. Un carrosse de deuil à un fond, monté sur son train, avec son strapontin, prisé 200 livres. — Madame Du Quesne avait-elle mis en deuil son carrosse depuis la mort de son époux? C'est probable. » = « *Dans l'écurie*. Six chevaux de carrosse, dont quatre chevaux hongres et deux cavales, de poil isabelle, avec leurs harnois ; et deux chevaux de selle, dont l'un brun bay et l'autre gris blanc, prisés le tout ensemble 600 livres. » Les chevaux de selle servaient aux fils de la maison ; quant aux six bêtes sous poil

isabelle, elles servaient à la voiture deux à deux ou quatre à quatre; mais probablement Du Quesne n'allait jamais à six chevaux par la ville. Quand il allait à Versailles affichait-il ce luxe des six chevaux? Il n'était pas assez grand seigneur pour cela, et n'était pas homme à s'exposer aux brocards des riches courtisans.

= « Dans une petite chambre au premier étage : une couche à hauts piliers, garnie de son enfonçure (le fond du lit), paillasse, deux matelas de laine, un traversin de coutil rempli de plumes, une courte-pointe piquée de taffetas jaune, doublée d'un autre taffetas vert, une couverture de laine blanche, un rideau, une bonne grâce et dossier de toile indienne, prisés la somme de 15 livres. »

= « Au second étage, *dans la chambre de madame Du Quesne :* une paire de chenets de fer poli, pelle, pincette et une bassinoire de cuivre rouge, prisées ensemble 40 sous. » = « *Item :* une couche de hauts piliers garnie de son enfonçure, paillasse (matelas, oubliés), lit et traversin de coutil remplis de plumes, deux courtes-pointes piquées, la housse dudit lit de tapis à la turque, doublé de toile indienne en quatre pièces, 30 livres. » — Ce lit était-il commun aux deux époux? Nous serions tenté de le croire, et de regarder celui de la petite chambre au premier étage comme étant la couche des deux fils mineurs. Mais où couchait M. Du Quesne-Moros à cette époque à Paris? Faut-il croire que le lit du premier étage était assez large pour recevoir trois personnes, ou qu'il était assez long pour qu'une des trois couchât au pied quand les autres couchaient à la tête? Non, car il n'y avait qu'un traversin. = « *Item :* une porte de tapisserie, 3 livres. » = « *Item :* un petit lit de repos, de bois, façon de la Chine, garny de deux matelas de bourre lanisse, l'un couvert de satin de Bruges et l'autre couvert de toile rayée bleue, avec un traversin coutil, couvert de satin de Bruges, 6 livres. » = *Item :* deux fauteuils de bois de noyer tourné, couverts de toile rouge; une petite table couverte de serge verte, garnie d'un tiroir, prisés 6 livres. » — Tout cela est fort modeste. Il n'est pas une petite bourgeoise qui se contenterait de ce mobilier qui suffisait à un officier général, marquis et propriétaire de plusieurs fiefs qui, à la vérité, ne lui rapportaient guère, à ce qu'il semble. Continuons.

= « *Item :* neuf à dix aulnes de cuir doré faisant le tour de ladite chambre, prisées 50 livres. » — La chambre n'était pas bien grande. = « *Item :* deux rideaux de fenêtre de toile damassée, un petit miroir de toilette et un petit tabouret, prisés 30 sous. »

== « *Dans une chambre attenant :* un tableau peint sur toile à bordure dorée représentant Benedech. » == « *Dans la garde-robe :* un justaucorps et culotte de drap de Hollande noir, avec un baudrier de même étoffe garni de ses boucles noires; une veste de soie noire; un autre justaucorps aussi de drap noir, le tout prisé 36 livres. » == « *Item :* deux culottes de drap gris et deux justaucorps de même étoffe, garnis de boutons et galons d'or, et une veste de soie et or. » — Voilà des habits convenables, ceux avec lesquels le Lieutenant général allait saluer le Ministre et faire la révérence à M. l'Amiral. Il avait encore : « une culotte de serge grise, le justaucorps de pa- » reille serge, doublé de taffetas de la même couleur, garni de bou- » tons d'or, et un baudrier gris, garni d'or ciselé. Un autre justau- » corps de drap gris rayé avec la veste de brocart d'or, doublé de taf- » fetas blanc; ledit justaucorps garni de boutons, boutonnières et » passepoil d'or; une veste neuve de damas blanc à fleurs, broché » d'or, prisés le tout ensemble 300 livres. » — La couleur grise est évidemment celle qu'affectionnait Du Quesne, couleur sans éclat qui n'appelait pas le regard. Ce n'était point par son extérieur que notre Dieppois voulait se faire remarquer. Il n'avait point de justaucorps aux couleurs éclatantes, tout couverts de dentelles, d'or et d'argent, tout chargés de rubans; il était simple et n'avait pas les élégances des habitués de l'Œil-de-bœuf; il était grave et voulait que son vêtement eût une certaine gravité. Cependant il avait « une Brande- » bourg de camelot de Flandres, doublée de serge rouge et garnie » de broderies or et argent. » Cette Brandebourg qu'était-ce? Ce n'était pas un habit ajusté à la taille comme un justaucorps; C'était un vêtement large, une sorte de pardessus à manches, dont le collet admettait des broderies. Ce qui nous porte à en juger ainsi, c'est qu'avec la Brandebourg figure dans l'article de l'inventaire « un vieil manteau *aussi* de camelot gris » (*aussi* nous apprend que le camelot de Flandres dont était faite la Brandebourg était gris, la couleur adoptée, au moins dans sa vieillesse, par Du Quesne), « un vieil manteau de camelot gris à galon d'or et d'argent, prisé » le tout ensemble, avec une petite épée et son ceinturon garni d'or » ciselé, la somme de cent livres. »

== « *Item.* Quatre chapeaux dont un de Caudebec noir, bordé d'or, et les trois autres de castor; trois perruques de cheveux *blonds* et *blancs* dont une neuve, le tout ensemble la somme de 100 livres. » (Du Quesne ne portait pas des perruques de cheveux blonds pour

que les petits marquis rendissent justice « au mérite éclatant de ses perruques blondes » ; il était blond ; un portrait certainement contemporain et probablement fait d'après nature, qui appartient à M. le général d'Hugues, et que nous avons mentionné tome Ier, page 29, nous montre Du Quesne avec sa chevelure, sa moustache et ses sourcils blonds. Ses perruques de cheveux blonds et blancs attestent qu'il ne s'en faisait pas accroire sur son âge et ne voulait tromper personne.) Voyons le linge.

= « *Item.* Une douzaine de draps fins, une douzaine d'autres draps de toile de chanvre, quatre douzaines de serviettes de toile ouvrée, deux autres draps fins, quatre nappes de toile ouvrée, deux autres paires de draps de toile fine, avec trois douzaines de chemises à l'usage dudit défunt seigneur marquis Du Quesne, prisés ensemble 300 livres. »

= « Ensuite la vaisselle d'argent : quatre-vingt-quinze marcs quatre onces, en un grand bassin à laver, un plat à potage » (on sait que le potage n'était point ce qu'il est aujourd'hui. Boileau en a décrit un qui fait très-bien comprendre qu'un plat creux et non une soupière devait le contenir.), « deux autres moyens plats, un autre plat creux, trois assiettes volântes, onze assiettes, une écuelle couverte, une aiguière, une petite salière, sept cuillères, trois fourchettes, quatre couteaux, quatre flambeaux carrés, une cafetière ; une autre cuillère, une fourchette et un couteau étant dans un étui » (instruments pour découper), « le tout d'argent, poinçon de Paris, prisé le marc à raison de vingt-huit livres dix sous à sa juste valeur » (ce détail serait précieux si l'on connaissait la valeur en monnaie actuelle de la livre et du sou de cette époque du dix-septième siècle), « revenant le tout au dit prix, à la somme de 2,721 livres 15 sous. » = « *Item.* Une pomme de canne d'or, prisée 66 livres. » = « *Item.* Une bourse de velours vert dans laquelle se sont trouvés cent jetons d'argent, prisés, avec soixante-neuf boutons tant argent que vermeil doré, à 425 livres. »

= « Ensuite les deniers comptants : s'est trouvé quatorze cent vingt-six louis d'or et pistolles d'Espagne à onze livres cinq sous la pièce, revenant ensemble à la somme de 16,042 livres 10 sous.

= « *Item.* Une montre à boîte d'or, prisée 60 livres.

= « *Item.* Une paire de pistolets d'arçon double, prisée 48 liv. (Notons que quelques épées et ces pistolets sont les seules armes qu'on trouva chez Du Quesne. On ne voit point de cuirasse ; la cui-

rasse n'était plus portée par les officiers généraux. Dans leurs portraits peints ou gravés, faits vers la dernière moitié du dix-septième siècle, elle n'est plus, comme le bâton de commandement, qu'un détail de convention pour annoncer que le personnage représenté est un militaire d'un rang supérieur.)

== « Ensuite les papiers. » (Le nombre en est peu considérable et pour nous d'un intérêt médiocre. La pièce qui nous eût intéressé surtout, le contrat de mariage de Du Quesne, n'était point au logis du général et sans doute il était déposé chez un notaire. Mais chez lequel et où? Nous l'avons cherché beaucoup; il n'est pas dans l'étude de M. Defresne, successeur de Lemaître, notaire des Du Quesne. Le seul des papiers qui nous touche parmi ceux qui furent inventoriés est « un écrit signé : Du Metz, garde du trésor royal, par lequel » ledit sieur Du Metz reconnaît que la dame marquise Du Quesne, » épouse et procuratrice du dit seigneur son époux, lui a mis ès mains » une ordonnance du Roi de la somme de *cent mille* livres dont Sa Ma- » jesté a fait don au dit sieur marquis Du Quesne outre et par-dessus » la somme de *deux cent mille* livres dont elle lui avoit aussi fait don » pour employer au payement de la terre et baronie du Bouchet, et » que sur ladite somme il n'en a payé que la somme de *cinquante* » *mille* livres; ledit écrit daté du 14 avril 1684. » Ainsi, des cent mille livres que le Roi lui avait données, Du Quesne n'avait touché alors que cinquante mille livres. Sa fortune était mince. Quatre fils à élever avaient nécessité de certaines dépenses; mais ils avaient été élevés simplement, comme les enfants d'un petit bourgeois, et les sommes qui leur avaient pu être consacrées n'avaient pas dû être bien fortes. Du Quesne, on le voit ici, n'avait pas de luxe; il avait exercé de nombreux commandements sur lesquels il avait pu faire des économies; il avait des terres en Bretagne qui n'étaient pas sans produits; il avait retiré quelques profits de la course faite par des navires où il avait des intérêts... Que lui était-il donc arrivé? Ses lettres nous l'ont fait voir se plaignant toujours de sa gêne et presque de sa misère; mais dans ses confidences les plus intimes avec M. Colbert — par écrit du moins, — nous ne voyons jamais l'allégation des causes de ce grand malaise. — Après l'inventaire des papiers, on revient aux objets de valeur et l'on cite :

== « *Item*. Cent cinquante-huit perles, tant rondes que barroques, la plupart non percées, estimées entre les parties la somme de

500 livres. » Remarquons que dans le mobilier ne figurent ni un portrait du Roi, ni un portrait de Du Quesne ou de sa femme. Pas un livre non plus; pas une Bible chez ces deux protestants si attachés à leur culte, et dont les fils sont élevés dans le respect des doctrines de Calvin.

Ce fut le lundi 26 avril 1688 que commença l'inventaire des meubles et effets gardés au château du Quesne, « lesdits biens mobi-» liers représentés par ladite dame Du Quesne et par le sieur Étienne » Gasquin, concierge dudit château. » Rien d'intéressant dans la cuisine, l'office, la salle, le vestibule, la chambre ayant vue sur le parterre, la galerie, une chambre attenante à cette galerie, la chambre à coucher du valet de chambre attenante à l'escalier. = « Dans la chambre où couchait le défunt sieur Du Quesne, une tenaille de fer. » = « *Item*. Une couche à hauts piliers de bois de noyer, garnie de son enfonçure, paillasse, deux matelas de laine, l'un couvert de futaine, et l'autre de toile rayée, lit et traversin de coutil remplis de plumes, deux couvertures de laine blanche, la housse du lit de serge jaune contenant deux grands rideaux, deux bonnes-grâces et dossier, le tout doublé de pareils rideaux, bonnes-grâces et dossier de taffetas changeant, prisés ensemble 200 livres. » = « *Item*. Un fauteuil de bois de noyer tourné, garni de paille fine, deux oreillers de satin jaune; quatre chaises et deux autres fauteuils de bois de noyer tourné, couverts de tapisserie d'Angleterre; un siége ployant couvert aussi de tapisserie, et un carreau de maroquin rouge; une table de bois de hêtre couverte d'un méchant tapis de laine; trois grands rideaux de toile damassée servant à l'alcôve dudit lit; le tout prisé 60 livres. »

Dans dix chambres désignées ensuite, parmi lesquelles celles de madame Du Quesne, de M. de Moros, de la demoiselle La Croisière (?), de M. de Quervichard, — un des parents de Du Quesne, — et de M. de Moraine, — (Claude de Moraine, grand-père de madame Gabrielle de Bernières, dame Du Quesne,) — rien d'intéressant.

= « Dans l'écurie de la basse-cour du château : quatre chevaux servant au labour, garnis de leurs gros et menus harnois, savoir un de poil rouge et les trois autres sous poil noir, avec leurs queues et oreilles, prisés ensemble 400 livres. » = « *Item*. Seize vaches et deux taureaux, 300 livres. » = « *Item*. Trois milliers de foin, 300 livres. Dans la grange au blé : un tas de blé et gerbes évalués à trois muids, 200 livres. = Dans la cave, vingt-deux queues de vin

nouveau du cru du Quesne. » = Dans un cabinet à côté de la chambre de madame du Quesne, « une grande écharpe de satin blanc, garnie de frange d'or et argent fin, 60 livres. »

= « *Item*. Un juste-au-corps bleu garni de galons, boutons et boutonnières d'or filé et la culotte de drap rouge garnie de passements d'or, prisés 60 livres. » (Voilà l'habit de l'officier général, qui ressemblait fort à un justaucorps à brevet.)

= Le linge inventorié consistait en « neuf paires de draps de toile fine à deux lez et sept douzaines de serviettes ouvrées, damassées ou unies ». = L'argenterie se composait de « quatre moyens plats, deux douzaines d'assiettes, deux chandeliers, une aiguière, un sucrier, deux salières, neuf cuillères, cinq fourchettes, un huilier, un vinaigrier, deux manches de couteaux, une grande cuillère potagère, une chocolatière, une grande mazarine (?), une tasse de vermeil doré, le tout au poinçon de Paris, pesant ensemble cent dix marcs, prisés à raison de vingt-huit livres dix sous, revenant au prix de 3,135 livres ».

= « Dans la chambre des papiers, appelée le *trésor* », quelques pièces d'un intérêt médiocre, parmi beaucoup d'autres qui ne nous apprennent rien touchant la fortune de Du Quesne. Citons cependant « un écrit signé : Jean Conrard Sollicoffre, daté du 27 juin 1664, par lequel celui-ci déclare avoir reçu du sieur Du Quesne la somme de 13,260 livres qu'il a promis de faire valoir sur la place de Marseille, et de lui rendre avec les intérêts qu'ils auront profités[1] ». Après cette reconnaissance, citons l'expédition du contrat de vente faite par la maréchale de Clérembault, de la baronnie du Bouchet, le 3 août 1681 ; un bail fait par madame Du Quesne, le 18 novembre 1681, à Jean Boucquin, de la ferme de *La Croix*, situé au Val-Petit ; bail « pour six ans et six dépouilles (six récoltes des fruits de l'année), » au prix de six cents livres de fermage par chaque année ; enfin la grosse en parchemin d'un autre bail à loyer fait par madame Du Quesne, de la ferme de Montaubert, « à Jean Corneille, pour neuf ans et neuf dépouilles, moyennant 1,200 livres par année. » (29 janvier 1684.)

L'inventaire étant fini, la marquise Du Quesne déclara qu'il était dû encore à madame la maréchale de Clérembault, pour reste de la vente du Bouchet, « la somme de 60,400 et tant de livres de principal et environ 12,000 livres d'intérêts ». (Nous dirons bientôt par

[1] Nous avons mentionné cette pièce tome Ier, page 312.

qui fut désintéressée madame de Clérembault.) Madame Du Quesne donna ensuite la liste des petites dettes qu'il fallait acquitter : « A Nourry, receveur des droits du marquisat Du Quesne, six mois d'appointements ; au concierge Gasquin, trois mois d'appointements et à sa femme six mois ; au pêcheur, six mois, ou sept écus et demi ; à Claude, la servante, ses gages depuis la Saint-Jean, à raison de seize écus par an ; à la gardeuse de vaches, ses gages depuis le même temps, à raison de huit écus par an ; au charretier, ses gages depuis le même temps, à raison de quarante écus par an ; au garde-chasse et à sa femme, huit mois de leurs gages, à raison de cinquante-cinq écus par an, au cocher, deux années de ses gages, à raison de cent livres par an ; à Picard, laquais, deux années ou environ, à raison de vingt-cinq écus par an ; à La Rose, neuf mois sur le même pied ; à la femme de charge, seize mois à raison de quatre-vingt-dix livres par mois ; à Babet, sous-cuisinière, environ neuf mois à raison de cinquante livres ; au portier, trois mois de ses gages ; à La Forêt, palefrenier, dix-huit mois, à raison de vingt-cinq écus par an ; au jardinier, deux cents livres pour un quartier de ses gages ; à Lafrène, laquais, vingt et une livres. » Madame Du Quesne déclara avoir payé depuis l'ouverture de l'inventaire, sur les deniers inventoriés, trois termes de la maison de Paris à raison de onze cents livres par an. Il était dû au charron huit cents livres, sur quoi on devait rabattre deux pièces de vin blanc qu'on lui avait fournies depuis huit jours ; au boucher, trois cents livres ; au maréchal, cent vingt-huit livres, « outre dix écus de vieux » (décidément, on n'aimait pas à payer à peu près comptant chez madame Du Quesne) ; « au perruquier, quatre-vingt-huit livres ; au marchand de boutons, de galons d'or et d'argent et de passements, quatre-vingt-treize livres... ; au sieur Pasbond, agent des affaires Du Quesne, deux cents livres ; au sieur Renaud, aussi agent des affaires des époux Du Quesne, trois cents livres ; au procureur, deux cents livres, « enfin « au sieur marquis Du Quesne (Henri, le fils aîné), la somme de deux mille livres, restée ès mains du deffunt sieur Du Quesne et de ladite dame, des deniers qu'il a reçus du mariage de madame son épouse et dont il a billet de ladite dame Du Quesne, payable à volonté. »

L'inventaire fut tenu pour clos le 19 mai 1688. » (Minutes de Boisseau, chez Me Defresne.) Ce que nous apprend ce document de la vie intérieure du château et de la maison qu'habitait à Paris la famille Du Quesne est bien peu de chose. Une foule de détails furent négli-

gés par le notaire Boisseau, à l'aide desquels nous aurions pu faire un tableau assez fidèle de cette vie qui nous paraît avoir été plus sévère qu'attrayante. Les habitudes de madame Du Quesne, dont, par parenthèse, les vêtements ne furent point inventoriés, ce qui nous interdit de porter un jugement sur son luxe particulier, semblent avoir été celles d'une femme simple, occupée de son ménage, de ses enfants, des affaires pour lesquelles Du Quesne lui donnait ses procurations, et, pendant les dernières années de la vie de son mari et de la sienne, de l'administration de la terre seigneuriale, qui avait des produits en vin, blé, fruits, et probablement permettait à la marquise — c'était bien peu marquis! — de faire un petit commerce de lait et de fromage; car à quoi auraient servi les seize vaches entretenues dans l'étable?

Le domestique de la maison était assez considérable; mais en nombre il ne dépassait point celui qui convenait à une maison bourgeoise où la fortune n'était peut-être pas, mais où régnait une honnête aisance. Du Quesne avait trois laquais, c'était le nombre des valets que le Roi entretenait quand le général était embarqué. A la porte de l'enclos était un portier indispensable, au château un concierge, gardien chargé de l'entretien en l'absence des maîtres. La Juine courait autour du parc, un pêcheur y prenait le poisson pour la table du seigneur et pour celle du commun des gens: pour ces deux tables une cuisinière, la servante Claude et Babet la « sous-cuisinière »; ce n'était pas trop. Du Quesne n'avait qu'un carrosse, comme un conseiller au Châtelet ou un notaire, mais il avait six chevaux pour cette voiture; c'était beaucoup, et le seul palefrenier et le cocher unique devaient avoir beaucoup à faire, d'autant qu'aux six chevaux de carrosse se joignaient deux chevaux de selle. Quant aux chevaux de labour, ils étaient aux soins du charretier, qui paraît avoir été aussi le laboureur, car le jardinier, unique aussi, ne devait avoir cure que des légumes, des fruits, des fleurs et des arbres taillés à la Le Nôtre.

Madame Du Quesne avait une femme de charge, la dame Poisson, qui avait soin du linge et aussi de l'argenterie, qu'elle devait bien gouverner, veuve qu'elle était d'un orfévre. Le linge était en quantité fort respectable. Quand il allait à la mer, il fallait à Du Quesne plusieurs douzaines de chemises et quelques paires de draps. Il lui fallait aussi des mouchoirs, des cravates de fine toile de Hollande et de dentelle, et puis des bas-de-chausses; — a-t-on remarqué *le nom*:

culotte, employé par le notaire, au lieu de celui : haut-de-chausses, qui apparemment était passé de mode depuis la mort du bonhomme Chrysale? — bas, cravates et mouchoirs sont restés au bec de la plume de l'officier du Châtelet, avec l'encrier et les livres de Du Quesne. Qu'il n'y eût pas une bibliothèque au Quesne ou à la maison de la rue de Bourbon, cela se comprend; mais qu'il n'y eût pas quelques volumes au moins, cela ne se conçoit guère. Normand, Du Quesne n'aurait pas eu la *Coutume de Normandie!* protestant, il n'aurait pas eu une Bible! Il lisait rarement, sans doute, et nous comprenons que, peu fait aux coutumes du beau monde, il n'eût pas *l'Honnête homme* de Faret, ce livre, guide de l'homme bien élevé, du courtisan raffiné, du parfait gentilhomme; mais qu'avec son caractère il n'eût pas les *Satires de M. Despréaux*, nous ne le comprendrions pas.

L'argenterie était fort dépareillée : ce ne devait pas être la faute de la femme de charge; elle voyageait avec le maître et se décomplétait. Le mobilier était suffisant, mais c'est tout; celui de la campagne était le plus considérable, parce que le Quesne était devenu l'habitation ordinaire, la maison de la ville n'étant qu'une sorte de pied-à-terre. Madame Du Quesne fut simple en ses atours comme elle l'était dans l'ameublement de sa chambre, nous le croyons; la simplicité de Du Quesne dans son vêtement nous porte à le croire. Il n'était pas de ces maris faciles qui souffrent des fantaisies à leurs femmes coquettes.

Sévère, rigide, d'ailleurs pointilleux, comme nous le connaissons, Du Quesne était-il chez lui d'un commerce facile, aimable? Il nous semble qu'il imposait le respect à tout ce qui l'entourait, qu'il n'admettait guère la contradiction, que son front se déridait peu, et que le rire ne s'épanouissait sur ses lèvres qu'à de rares occasions.

Nous disons qu'il nous semble, parce que de l'homme privé nous ne savons rien, rien du père et de l'époux. Quelque effort que nous ayons fait, nous n'avons pu trouver aucune lettre écrite par Du Quesne à sa femme ou à un de ses fils. Nous ne connaissons de lui que l'homme public, à nous révélé par la correspondance officielle; l'adolescent brave, qui obtint un brevet de capitaine à l'âge où l'on est encore mousse; le jeune capitaine, qui servit en France et en Suède avec un égal succès; le marin que l'expérience a mûri de bonne heure; celui à qui l'on a recours pour décider ou préparer les réformes en ce qui est de la construction navale; celui qui commente

un ordre et se le fait répéter avant de l'exécuter, esprit résistant, cuirassé de difficultés, et qui se rend quelquefois sans avoir été convaincu ; le général qui se mesura avec le fameux Michel-Adriantz de Ruyter et l'égala dans la bataille ; l'officier plein d'initiative, qui canonna Scio et força les Tripolitains à subir la paix ; le vieux général qui bombarda Alger et Gênes ; le Normand qui ne fut pas sans aimer fort l'argent ; le père et l'oncle à qui la fortune et l'avenir des siens tenaient au cœur, comme l'avenir et la fortune de ses fils tenaient au cœur de M. Colbert[1] ; le serviteur qui avait conscience de sa valeur et réclama sans cesse le prix de ses services ; le réformé qui espéra que Louis XIV ferait en sa faveur une exception et lui accorderait une haute dignité que le Roi ne voulait accorder qu'au nouveau converti ; le protestant qui demanda au prince, en termes fiers mais respectueux, la permission de rendre comme il l'entendait à Dieu ce qui revient à Dieu, quand tous les jours il rendait au souverain ce qu'il lui devait ; le religionnaire qui eut la douleur de voir des Du Quesne apostasier, enfin le calviniste mort sans avoir renié Calvin. Mais ce n'est là qu'un côté de la figure de notre héros. L'autre profil nous reste inconnu, et nous en sommes réduit à ne pas dessiner son portrait de face. Que Du Quesne ait été un bon père, nous n'en doutons pas ; qu'il ait eu, au moins à l'âge de quarante ans, des dehors bienveillants et quelque chose qui attirât, nous le croyons, puisqu'une jeune fille renonça à la religion catholique dans laquelle elle avait été élevée, et passa au camp des réformés, pour l'épouser. A cette époque, Du Quesne était déjà distingué, mais il n'avait pas encore une de ces renommées éclatantes qui parlent tant à l'imagination des femmes. En lui, ce fut donc lui qu'aima mademoiselle Gabrielle de Bernières. Pour elle, aplanit-il les aspérités de son caractère, et, de rude qu'il était naturellement, se fit-il liant et facile?

[1] Puisque le nom du grand Ministre de Louis XIV se trouve encore une fois sous notre plume, que l'on nous permette d'ajouter à ce que nous avons dit, pages 470-75, une dernière remarque. Mademoiselle de Montpensier, dans ses Mémoires, parlant de l'événement qui a donné lieu à d'étranges déclamations, dit ceci : « La nouvelle de la mort de M. Colbert vint le 6 de septembre. Je fus très-fâchée ; je dis au Roi, qui alloit à la messe : « Votre Majesté veut bien que je prenne part à la perte qu'Elle a « faite. » Rien de plus. Si quelque crainte à propos du convoi de l'homme *qu'elle regrettait* avait été manifestée à la Cour ; si quelque émotion populaire avait *été prévue* ; si quelque mesure de précaution exceptionnelle avait été prise, qui peut douter que Mademoiselle l'aurait connue, et croire qu'elle s'en serait tue dans ses Mémoires, où les détails abondent sur tout ce qui intéressait le monde au milieu duquel elle vivait.

L'amour peut tout; mais combien de temps cela dura-t-il? Ce que nous savons, c'est que Du Quesne fut, de son temps, le marin le plus fort par la volonté, le savoir, l'intelligence du métier; il fut un des hommes remarquables d'une époque qui eut beaucoup d'hommes remarquables; nous ne savons s'il faut dire qu'il fut un grand homme dans toute l'acception du mot, mais ce qui est démontré, c'est qu'il fut un grand homme de mer. Il ne commanda pas de ces flottes immenses qu'après lui commanda M. de Tourville : l'occasion lui manqua de prouver peut-être qu'il était capable de faire agir ces nombreux vaisseaux que le comte de Tourville maniait avec une habileté qui ne fut pas trompée. Il manqua, non pas à la gloire, mais au bonheur de Du Quesne, le titre de Vice-Amiral qu'eut M. de Tourville, à qui le Roi donna de plus le bâton de Maréchal de France après le malheur de la Hougue, pour bien marquer que le général ne devait point porter la responsabilité de ce malheur.

M. le marquis de Dangeau écrivit à la date du 6 février 1688, quatre jours après la mort d'Abraham Du Quesne : « On n'a point encore donné la Vice-Amirauté du Levant. » Le chroniqueur s'étonne que Louis XIV n'ait pas donné, le lendemain de la mort de celui qui la convoitait, la charge qui l'aurait fait plus riche et plus glorieux ; le Roi voulut attendre. Par respect pour la mémoire du serviteur illustre qu'il avait aimé, il tarda de signer les provisions qui attribuèrent au comte de Tourville cette charge, restée suspendue pendant quelques années devant Du Quesne, comme le fruit désiré devant la bouche de Tantale ; ce fut seulement en octobre 1689 que M. de Tourville eut le brevet de Vice-Amiral de Levant. M. le comte Jean d'Estrées avait eu à bon marché, le 12 novembre 1669, la Vice-Amirauté de Ponant; mais il était de sang royal.

XXXIV.

Le 25 mars 1688, après la conversion de madame Du Quesne, le Roi avait donné à « Abraham Du Quesne-Moros et à Isaac son frère, » faisant profession de la R. C., A. et R., tous et chacun les biens » de la succession du feu sieur Du Quesne, leur père, lesquels » auroient dû appartenir et échoir à Henri et Jacob Du Quesne, » leurs frères, faisant profession de la Religion P. R., lesquels sont » sortis du Royaume. » (Archives Nat., Secrétariat, vol. E, 3374, fol. 84.) Le don fait par le Roi, aux nouveaux convertis, des biens de

leurs parents fugitifs ou obstinés dans leur résolution de rester protestants en France, était chose ordinaire, nous l'avons dit; les exemples en sont nombreux. Ainsi, le 20 décembre 1688, Louis XIV donna au marquis de Dangeau, chevalier d'honneur de madame la Dauphine, les biens des demoiselles Courcillon de Dangeau, ses sœurs, sorties du royaume. (Arch. Nat., Secrétariat, vol. E, 3374, fol. 342.) Et pour citer un exemple qui intéresse un officier de marine, nous voyons, folio 406 du volume cité, une « confirmation » du don fait, le 4 octobre 1687, à M. du Rivau-Huet, capitaine de vaisseau (nouveau converti), à M. Béraudis, lieutenant général de la Rochelle, et à M. de Boissondas, de tous les biens meubles et immeubles qui avaient appartenu à la dame de Farcy, leur belle-sœur, sortie du royaume. La mesure était humaine et en adoucissement aux rigueurs des ordonnances. Les parents qui recevaient le don, libres de venir en aide à leurs parents dépouillés, étaient, pour ainsi dire, invités par cette libéralité à les aider et à conserver leurs biens, pour les leur restituer s'ils rentraient en France, car alors le Roi ordonnait la restitution. Les détenteurs des biens des proscrits n'en étaient donc, en réalité, que les conservateurs, curateurs des absents. On n'a pas assez remarqué cela.

M. Abraham Du Quesne-Moros, qui s'était converti, revint bientôt sur son abjuration. Il passa en Hollande, quand son jeune frère Jacob alla, dit-on, servir en Angleterre (Archives de la Marine, *Alphabet* Laffilard), double émigration que n'empêcha point leur mère, protestante qui portait un masque catholique ne trompant guère le monde, au Quesne surtout. L'apparence suffisait : elle faisait des actes catholiques, allait à la messe; mais le diable n'y perdait rien. Le comte de Moros passa donc en Hollande. Il semblerait que son retour à Calvin fut le témoignage d'un regret sérieusement éprouvé pour la faiblesse dont il avait fait preuve en se convertissant au catholicisme; il allait donc se montrer protestant religieux dans sa nouvelle patrie. Curieux de savoir ce qu'il y avait de sincère dans cette évolution, à la Haye, puis à Amsterdam, en juillet 1851, avec le secours très-obligeant de deux ministres de l'Église wallonne, MM. Ségretan et Monnier, descendants de réfugiés français, nous cherchâmes le nom d'Abraham Du Quesne-Moros sur les registres où sont inscrits avec le plus grand soin tous les actes religieux faits par les paroissiens : assistance aux offices, présence au prêche, communions; à notre grand étonnement et à l'étonnement plus grand

encore des deux respectables ministres, nous ne trouvâmes jamais ce nom dans la liste des fidèles « de la vraie religion », où d'ailleurs nous ne remarquâmes qu'un très-petit nombre de noms français.

M. Du Quesne-Moros avait bien autre chose à faire qu'à chercher à édifier les Hollandais! M. Michel Bégon, Intendant de Rochefort, avait appris que les fils de Du Quesne ne voulaient point revenir en France, bien que leurs amis, et M. Cabart de Villermont en particulier, les exhortassent à rentrer; il écrivait, le 3 avril 1689, à M. de Villermont : « Je suis fâché que les enfants de M. Du Quesne pren- » nent un aussi mauvais parti que celui qu'ils prennent. » Les Du Quesne n'en étaient plus là; ils avaient en tête une entreprise qu'ils espéraient mener à fin. Leur dessein était de fonder une colonie de protestants à l'île Bourbon. M. Henri Du Quesne, que ses loisirs fatiguaient, était allé de Suisse à la Haye et avait, avec son frère Moros, conçu le plan, à l'exécution duquel ils procédaient par des publications dont le but était d'attirer des émigrants, colons futurs de l'île à laquelle ils donnaient le nom attractif d'*Éden*. Descriptions flatteuses de cette île des délices, véritable paradis terrestre, prospectus pompeux furent répandus en Hollande, appelant les Français de la Religion à prendre parti dans une affaire qui ne pouvait manquer d'avoir les résultats les plus heureux[1]. Il est vrai que l'Éden, île de Mascarenhas ou de Bourbon, appartenait à la France depuis quarante-six ans, et qu'il était difficile de croire que Louis XIV permettrait qu'on y fondât une petite république calviniste; mais on comptait sur l'appui des États de Hollande, et l'on allait de l'avant. « Le » marquis Du Quesne et ses frères, et autres, leurs amis » (*ende sijne broeders ande andere haare vrienden*), « s'étant enfuis de la France » pour cause de la Religion », présentèrent requête aux États de Hollande, « disant qu'ils avoient l'intention d'armer à leurs frais » quelques vaisseaux et de *se rendre maîtres* d'une petite île près de » Madagascar, appelée l'île Bourbon, et occupée par les François » depuis quelques années, et demandant de faire cet armement dans » les ports de ce pays-ci, et sous la protection de Leurs Hautes Puis- » sances ». On voit qu'il s'agissait d'une conquête. La Hollande regarda-t-elle ce projet comme une chose toute simple? Leurs Hautes

[1] Il existe un *Recueil de mémoires servant d'instruction pour l'établissement de l'île d'Éden*. A Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalver-straat, près le Dam. In-12 de 72 pages. (Bibl. de l'Arsenal, 15144 H.) Les petits écrits contenus dans ce volume sont probablement de M. Henri Du Quesne, l'écrivain de la famille.

Puissances renvoyèrent la requête au directeur de la Compagnie générale des Indes orientales, pour avoir son avis. 9 juin 1689. (*Secreete Resolution von haar Hoeg mogende de Staten general,* anno 1689. Manuscrit in-folio, relié en parchemin, page 261. — Archives des États, à la Haye. — M. de Zwan mit entre nos mains ce manuscrit en 1851.) La Compagnie des Indes répondit qu'elle avait vu la requête (6 juillet), et les États renvoyèrent le marquis Henri Du Quesne à la Commission des affaires de la mer (page 320 du Manuscrit). Le 14 juillet, les États, « ouï les rapports de la Com- » mission des Indes et de celle des affaires de la mer », accorda à Du Quesne l'objet de sa requête (page 330 v°). Le 30 décembre, M. Henri demanda aux États-Généraux la permission de prendre avec lui un ingénieur « pour faire une fortification nécessaire à Éden ». Cet ingénieur se nommait « Étienne de Trégodière, capitaine au » service de l'État dans le régiment wallon ». La permission fut accordée. — Nous avons vu dans le livre des mariages, 1632-1726, de l'église wallonne de la Haye, que, le 1er avril 1691, Étienne de Trujodière (*sic*), capitaine au service de l'État, épousa Hélène Ghysen. Ce mariage, contracté seize mois après que les Du Quesne eurent traité avec la Compagnie des Indes, représentée par P. van Dam, nous paraît démontrer au moins une chose, c'est que l'ingénieur de Trégodière ne fit pas le voyage projeté. Au reste, voici ce qui arriva de toute cette affaire. François Leguat, dans le récit des voyages et des séjours qu'il fit avec quelques protestants aux Indes orientales, et qu'il publia sous ce titre : *Voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales*, etc. [1], nous apprend que le marquis Du Quesne (Henri) fit armer à Amster-

[1] Il existe plusieurs éditions de la relation publiée par Fr. Leguat, qui se dit quelque part natif de la Bresse. M. H. J. Kœnen, dans son *Histoire* (en hollandais) *de l'établissement et de l'influence des réfugiés français dans les Pays-Bas* (Leiden, in-8°), ouvrage que nous fit connaître en 1851, à la Haye, notre très-obligeant ami M. Campbell, M. Kœnen, disons-nous, cite une édition in-4° donnée à Utrecht en 1708. Nous l'avons cherchée sans la trouver, non plus que l'édition anglaise faite à Londres en 1708, in-8°. A Londres parut en français la relation de Leguat (1708, 2 volumes in-12) ; nous ne connaissons cette édition que par la mention qu'en a faite M. Boucher de La Richarderie, *Bibliothèque universelle des Voyages*, tome 5, page 24. Celle que nous avons eue sous les yeux, donnée à Londres chez David Mortier, comme l'édition de 1708, est datée de 1721. (Bibl. brûlée du Louvre, E. 946.) Les deux parties sont sous la même couverture. La dédicace du premier volume au comte de Kent, signée François Leguat, est datée : « Le 7 octobre, Londres, 1707 ; » la seconde partie est dédiée par le continuateur de Leguat à un personnage hollandais.

dam deux vaisseaux, dont le plus grand eut pour capitaine François Leguat. Ce grand navire était nommé l'*Adroite*. L'armement s'achevait, lorsqu'on apprit que la France envoyait dans les mers de l'Inde une escadre de sept vaisseaux. Qu'allait faire cette escadre? On l'ignorait; mais la crainte qu'elle inspirait fit renoncer au voyage des deux vaisseaux d'Amsterdam. M. Du Quesne voulut cependant s'informer des desseins de l'escadre royale, et pour cela il fit armer une petite frégate pour l'envoyer à la découverte. Le commandement de ce bâtiment léger fut confié à un certain Antoine Valleau, de l'île de Ré. Le marquis lui donna un pavillon blanc à huit larges rayons bleus partant du centre, où figurait l'écu des armes des Du Quesne : *d'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules*.. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'au revers de l'écu le marquis fit coudre la devise « du sage pape Adrien VI : *Libertas sine licencia* ». Un protestant empruntant sa devise à un Pape, c'est merveilleux! Avouons pourtant qu'il ne pouvait pas mieux choisir; il recommandait aux républicains d'Éden de ne point abuser de la liberté, recommandation qui de tous temps fut faite aux amants de la liberté et ne fut jamais obéie. L'*Hirondelle* — c'est le nom de la petite frégate ou corvette que menait Antoine Valleau et qui portait Leguat — partit d'Amsterdam le 10 juillet 1690. Arrivée au cap de Bonne-Espérance, elle eut des nouvelles très-incertaines de l'escadre royale et se décida à ne point approcher de l'île Bourbon. Valleau la conduisit à l'île Rodrigo de Ruiz, une des Mascareignes. Le capitaine laissa là un certain nombre de ses passagers, qui, au bout de deux ans, construisirent une chétive barque de 22 pieds (7 m. 14) de quille, 6 pieds (1 m. 95) de largeur, et 4 pieds (1 m. 30) de hauteur, se confièrent à ce navire peu solide et fait sans art, et abordèrent heureusement à l'île Maurice.

Ce que devint l'*Hirondelle*, Fr. Leguat a oublié de le dire. Un vaisseau du Roi la rencontra, la prit et l'amena à la Rochelle. M. Michel Bégon écrivait de cette ville, à M. de Villermont, le 24 mai 1692, qu'il expédiait à Paris « le coffre qui s'est trouvé dans » la corvette de M. le marquis Du Quesne prise par le vaisseau » l'*Adroit* », les interrogatoires subis par Trule — le capitaine qui apparemment avait succédé à Valleau, mort — et un nègre de l'île Bourbon, — où l'avaient-ils trouvé? — « par lesquels vous saurez le » détail de ce voyage et les projets du sieur Du Quesne. » (Lettre à nous communiquée.) Il est regrettable que ces interrogatoires n'aient

point été conservés aux Archives de la Marine. Quant aux projets de M. Henri Du Quesne, nous venons de dire à quoi ils aboutirent.

Une singulière confusion s'est établie entre le voyage que le marquis Du Quesne ne devait pas faire et qui n'eut pas lieu, et celui que fit un autre Du Quesne. On lit dans la *Biographie* de Feller (1832), article Du Quesne : « Abraham Du Quesne, deuxième fils » du précédent, fit un voyage dans les Indes en 1660; Challes l'a » écrit. » 1660 est une faute d'impression ; c'est 1690 qui est la bonne date. Quant au navigateur, ce n'est point Abraham Du Quesne-Moros, mais Abraham Du Quesne-Guiton, son cousin germain, comme nous l'avons dit. Le 24 octobre 1704, M. de Beaujeu, capitaine de vaisseau, écrivait à M. de Villermont : « Bien d'autres que » Gonneville ont abordé aux terres australes depuis Gama, et Du » Quesne-Guiton les a vues dans son dernier voyage des Grandes » Indes; mais votre ami M. de la Loubère empêcha qu'il ne les recon- » nût et ne les abordât. » (Bibl. Nat., Ms. Dangeau.) On a de la navigation de M. Du Quesne-Guiton deux relations. M. Du Quesne montait le *Gaillard,* Amiral d'une escadre de six vaisseaux, dont trois appartenaient à la Compagnie des Indes orientales. Il alla de Port-Louis à Balacor, près de Pondichéry, et, parti le 24 février 1690, il revint à son point de départ le 20 août 1691. Nous n'avons point à écrire l'histoire de cette campagne, dont le récit intéressant a été fait par un des compagnons de M. Du Quesne-Guiton, dans un livre devenu rare [1].

M. Abraham Du Quesne-Moros, qui persistait dans sa volonté de rester éloigné de la France, fut rayé de l'État de la marine, le 1er décembre 1689.

[1] Le récit auquel nous faisons allusion est intitulé : « Relation du voyage et retour des Indes orientales, pendant les années 1690 et 1691, par un garde de la marine servant sur le bord de Monsieur Du Quesne, commandant de l'escadre; 1 volume in-18 de 332 pages; Paris, chez Jean-Baptiste Cogniard, imprimeur du Roi, 1692. » Dans le privilége, daté du 29 avril 1692, on lit : « Il est permis au sieur Claude-Michel Pouchot de Chantassin, garde-marine, de faire imprimer, vendre et débiter une *(sic)* livre intitulé : Relation du voyage et retour des Indes orientales, pendant le temps de huit années. » — M. de Chantassin, nouveau garde de la marine du 1er janvier 1692, fut fait enseigne le 1er janvier 1693. Il se retira avec six cents livres de pension, le 23 juin 1727, et mourut à Toulon le 13 octobre 1740. — La seconde des relations de la navigation de M. Du Quesne-Guiton est intitulée : « Voyage fait aux Indes orientales par une escadre de six vaisseaux commandée par M. Du Quesne, depuis le 24 février 1690 jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la Compagnie des Indes orientales. » La Haye, 1721, 3 volumes in-12. L'Avertissement est daté du 15 mars 1721. Cet ouvrage, non moins rare que le précédent, était à la Bibliothèque du Louvre, sous la cote E. 916; l'autre y était aussi, sous la cote E. 917.

— Depuis la mort de son mari, la situation de madame Du Quesne était changée. Sa fortune était amoindrie ; les appointements et les pensions du Lieutenant général lui manquaient. Elle avait plus d'une dette à acquitter, et pour y faire face ses ressources étaient minimes. Une réforme était nécessaire ; elle la fit, quitta la rue de Bourbon et alla s'établir dans un appartement, sur le quai des Théatins. Sans doute l'écurie fut vendue, ou elle se réduisit à une seule paire de chevaux pour traîner le carrosse unique. Ce n'était pas la misère, mais la gêne. Le Quesne lui pesait sans doute, mais il était cruel de penser à se défaire de cette terre où Du Quesne avait passé ses dernières années. On songeait à le vendre, mais on hésitait. En attendant, le 25 septembre 1689, madame Du Quesne faisait, en compagnie de son fils Isaac, « l'un des mousquetaires du Roi », une déclaration d'aveu, de foi et hommage pour son fief de Montaubert à M. Hugues de Racine, seigneur de Brazeux. (Minutes de Boisseau chez M. Defresne.)

Le 25 septembre 1689, le Roi donna à M. Isaac Du Quesne, un de ses mousquetaires, qui avait pris parti depuis peu de temps dans le corps dont Louis XIV était le capitaine, « tout ce qui revenoit à » Henri, Abraham et Isaac-Jacob des biens de leur père ». Cela ne devait guère l'enrichir, s'il réservait pour les absents les fruits qu'il tirerait de ces biens. On surveillait toujours madame Du Quesne, soupçonnée d'être peu catholique. M. de Pontchartrain ayant été averti qu'un nommé Du Toit, « un homme de M. Du Quesne qui est » en Hollande » (Abraham Moros), était parti porteur de lettres pour madame Du Quesne, écrivit, le 30 avril 1692, à M. Desgrés, lieutenant de la compagnie du chevalier du guet, de le faire arrêter et « de saisir tous les papiers dont il se trouverait chargé ». Nous ne savons pas si ces papiers compromirent la malheureuse marquise ; il nous semble que le reste de l'année se passa assez doucement pour elle et pour son fils.

Les nouveaux convertis étaient toujours suspects ; on ne les traitait pas bien, et, en exigeant trop d'eux, on les repoussait. Ainsi M. Du Quesne-Guiton voulait épouser mademoiselle Marguerite Nicolart de Voutron, « huguenote mal convertie », disait M. Bégon, le 11 mars 1692 ; l'évêque de la Rochelle élevait des difficultés sur ce que manifestement mademoiselle de Voutron était encore en dehors de l'Église catholique, bien qu'elle eût fait sa réunion. Le curé de Rochefort se refusait, quant alors, à bénir son mariage. Cela mécontenta beau-

coup M. Du Quesne-Guiton. Voici sur cette affaire une lettre que M. Bégon écrivit, le 1er avril 1692, à M. de Villermont; elle est curieuse :

« J'ai souvent entretenu M. de la Rochelle sur ce que vous m'écrivez; il se fonde sur les canons des Conciles et sur l'avis de la plupart des évêques de France, entre lesquels sont M. l'Archevêque de Paris et M. de Meaux, qui lui ont mandé qu'ils en usoient de même dans leurs diocèses. J'en ai rendu compte aux Ministres du Roy, qui n'ont pas jugé à propos d'interposer l'autorité de Sa Majesté, quoiqu'ils soient tous persuadés qu'il seroit du bien de l'État de trouver des tempéramens pour faciliter les mariages des nouveaux convertis. M. de la Rochelle convient que *la confession n'est pas nécessaire pour la validité du sacrement de mariage*, et ce n'est pas l'état de la question qui se réduit à savoir si les curés peuvent être appelés les propres curés des gens qui ne font point profession de la Religion C. A. et R. » (Bibl. Nat., Lettre à Cabart de Villermont, Ms. Dangeau.)

M. Abraham Du Quesne-Monnier, « fils de feu M. Étienne Du » Quesne et de madame Susanne Le Monnier, demeurant et servant le » Roi à Toulon depuis vingt ans », épousa, le 2 août 1693, sans difficultés, « mademoiselle Ursule-Thérèse Possel, fille de feu maître » Louis Possel, avocat en la Cour. » Le mariage fut fait dans la chapelle de Saint-Sébastien, en présence de témoins, parmi lesquels nous remarquons Jacques Gantheaume, notaire et greffier de la sénéchaussée, et Alexandre Gantheaume, aïeux de l'officier qui, sous le premier Empire, devint Vice-Amiral et Sénateur. Par une singularité assez grande, le contrat de mariage ne fut rédigé que le 10 octobre 1693; les témoins qui assistèrent les deux parties furent : « Ange-Rodolphe Bidaud, seigneur de Salnove, capitaine de vais- » seau du Roy en la marine; dame Anne Possel, son épouse, » sœur » d'Ursule, « et le beau-frère de ladite dame, Jean Possel, » écrivain principal, frère » de la mariée, « seigneur Victor-Marie, » comte d'Estrées, Vice-Amiral de France; Louis Girardin de Vau- » vré, Intendant de la marine; François-Roger Robert, commissaire » général; François Bégon, trésorier de la marine. » (Communication de M. le général de division d'Hugues.)

M. Abraham Du Quesne-Guiton avait trouvé, dans un diocèse autre que celui de M. de la Rochelle, un prêtre plus facile que celui de Rochefort, et son mariage avait été béni. Il était allé à Toulon avec sa femme et sa belle-sœur; mais mesdemoiselles de Voutron s'obstinant à se conduire en huguenotes, on mit madame Du Quesne-Guiton au couvent de la Providence (août 1694), et on ne la rendit à

la liberté « que le 1er janvier 1695 », sur la promesse qu'elle fit de « tenir une autre conduite qu'elle a fait, sur la Religion ». (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1695, fol. 1er.) M. Du Quesne-Guiton, aussitôt après sa conversion, avait obtenu du Roi le don des biens de sa tante Élisabeth Guiton, femme de M. Guibert, ministre de la Religion P. R. à la Rochelle. Un édit du mois de décembre 1689 avait révoqué de pareils dons, cependant il avait continué à jouir de la faveur que le Roi lui avait faite. Comme il craignait qu'on ne lui appliquât les prescriptions de l'édit de 1689, il présenta requête pour qu'on ne le dépossédât pas. Le 7 mars 1694, Louis XIV, « approuvant la *régie* qu'il » avait « faite desdits biens jusques à ce » jour, » le commit « pour régir et administrer lesdits biens et en » recevoir les revenus, à la charge par lui d'en rendre compte cy- » après, ainsi qu'il » serait « ordonné par Sa Majesté. » (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, 562, pièce 181, parchemin.)

Le 11 mai 1694, madame Du Quesne, veuve du général, fit un acte de foi et hommage au Roi pour le marquisat du Quesne. (Archives Nationales.) Quelque temps après, elle put apprendre que son fils Moros était à Aubonne, et que, le 25 août, il avait présenté au baptême « Marc-Antoine-Jacob », deuxième fils de son frère Henri. M. Abraham Du Quesne-Moros retourna à la Haye, où il mourut, le 22 février 1695. Il fut enterré dans le Niewkerke. (Attestation donnée à la Haye, le 5 juillet 1697, par-devant notaire, et certifiée véritable par M. Isaac Du Quesne; pièce classée à sa date parmi les minutes de M. Lefer, notaire à Paris.)

M. Isaac-Jacob Du Quesne, qui se qualifiait comte du Quesne et de Moraine, était revenu en France vers la fin de l'année 1694, s'était converti et avait demandé à entrer dans la marine. Le Roi lui avait donné, le 25 juillet 1695, un brevet d'enseigne de vaisseau. Le 11 septembre 1696, il était au manoir du Grand-Moros avec son frère Isaac, et, au nom de leur mère, tous deux faisaient un acte relatif à la propriété du petit Moros. (Acte appartenant à M. le baron de Penguilly L'haridon, propriétaire du Moros.)

Madame Gabrielle de Bernières et ses fils résolurent à la fin de vendre le Quesne, qui leur était onéreux. M. Marc-Antoine Bosc, maître des requêtes, — un parent de la femme de M. Henri Du Quesne, — consentit à l'acheter aux conditions suivantes, que nous voyons écrites de sa main :

« Le prix, *deux cent soixante mille livres*. — Pour les payements, ledit

sieur Bosc se charge de la dette de madame de Clérambault de *soixante-dix mille livres.* — Il payera au sieur de La Rilardière la somme qui lui est due, aux environs de *vingt mille livres.* — Il payera à la dame de Foissy environ la somme de *sept mille livres.* — Il donnera à madame la marquise Du Quesne *onze mille livres*, argent comptant, le jour du contrat. — Il payera *quarante mille livres* de la manière convenue. — Il payera au sieur marquis et au sieur comte Du Quesne, après le décret volontaire qu'il stipule, à chacun la somme de *cinq mille livres*, à leur volonté. — Pour le surplus, ledit sieur Bosc entrera en payement la cinquième année pour un quart; la sixième pour un autre quart; la septième pour un troisième quart, et la huitième pour le dernier quart; et cependant l'intérêt du jour de la jouissance sur le pied de l'ordonnance. — La jouissance à commencer du jour de Saint-Martin prochain de la présente année 1696. — A condition que messieurs le marquis Du Quesne et comte Du Quesne enverront leur procuration en bonne et due forme, justifieront de leur majorité et que l'affaire sera agréée par le Roy. — Fait double à Paris, ce 6e juin 1696. Le présent pour madame la marquise Du Quesne. (Signé) Bosc. (Minute chez M. Lefer, notaire.)

Il semblait que tout devait aller de suite après cette convention; il n'en fut rien. M. Bosc ne se pressa pas d'exécuter le marché. Il entra au château du Quesne que vida la marquise, et l'on fut obligé de procéder. Sur ces entrefaites mourut madame Du Quesne, non pas sur le quai des Théatins, mais rue des Fossés de M. le Prince : — elle changeait souvent de logement! — On lit dans le *Conteur* (in-12, Londres et Paris, 1789, 2e partie, liv. 4, p. 351), comme extrait d'un Mémoire du temps — quel Mémoire? probablement une gazette à la main — : « Gabrielle de Bernières, veuve du marquis » Du Quesne, Lieutenant général des armées navales, mourut à » Paris, le 6 mai 1697. Le curé de la paroisse Saint-Côme ne vou- » loit pas permettre que son corps y fût enterré » (c'est-à-dire fût enterré dans l'église) « parce qu'elle avoit refusé de se confesser et » de communier dans sa dernière maladie. Mais M. d'Argenson » (il nous semble que M. Voyer d'Argenson n'eut la lieutenance de police que le 29 juin 1697; M. de La Reynie l'avait encore au mois de mai) « lui ayant ordonné de le faire, il a été contraint de céder. On » ne doute pas que cet ordre ne vienne de la Cour et que ce ne soit » un effet des égards qu'on a toujours eus pour M. Du Quesne. » Que le fait soit vrai ou non, madame Du Quesne fut inhumée, le 7 mai, dans l'église des Saints Côme et Damien, au pied de l'autel de la Croix, vis-à-vis la chapelle de la Vierge, en présence de ses fils Isaac et Jacob, et de MM. André Sambucy, avocat au parlement et au

conseil du Roi, et Guillaume de la Champagne, avocat au parlement. (Arch. de la ville de Paris, Reg. de Saint-Côme.)

M. Henri Du Quesne se trouvant dans le cas des religionnaires dont les biens devaient être régis par ordre de Sa Majesté, aux termes de l'Édit du mois de décembre 1689, que nous avons cité il n'y a qu'un instant, ses frères demandèrent à en avoir la régie, et le Roi la leur accorda le 17 mars 1698. (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, 564, p. 253.) Des contestations entre M. Bosc et ses vendeurs, contestations qui nous sont connues par un acte du 13 août 1697, un acte du 4 octobre 1698 (Minutes de Monnerat, chez M. Viefville) et un acte judiciaire du 14 mai 1698 (Arch. Nationales, Reg. du Parlement: Conseil, X-3,100, p. 470), cessèrent un moment, et, le 3 décembre 1699, MM. Du Quesne donnèrent chez Monnerat, quittance à M. Marc-Antoine Bosc pour la somme de 35,000 livres reçues « en » louis d'or, d'argent et monnaie, le tout bon et ayant cours, à » compte de 242,000 livres, prix de la terre et seigneurie du » Quesne. » (Minutes de Monnerat, chez M. Viefville, notaire, quai Voltaire, n° 23.)

M. Isaac-Jacob, comte Du Quesne, enseigne de vaisseau, obtint du Roi, en 1697, un brevet de pension de mille livres. (Arch. de la Marine, Ordres du Roi, 1697, fol. 379.)

Au commencement de l'année 1699, « se sentant indisposé de » corps et toutefois ne laissant pas d'aller et venir par la ville pour » ses affaires, sain d'esprit, de mémoire et d'entendement, comme il » est apparu aux notaires soussignés par les paroles, gestes et main- » tien », M. Isaac-Jacob Du Quesne se transporta le 19 février chez Me Levasseur, et lui dicta un testament par lequel il déclara donner et léguer à damoiselle Léonore Richard, fille native de Morlaix, la somme de trois mille livres payables immédiatement après la mort du testateur, et en outre sa garde-robe et tout son linge, « en reconnaissance des bons et agréables services qu'il a reçus d'elle pendant trois années ou environ qu'elle a demeuré, comme elle demeure actuellement avec lui, prenant soin de sa maison ». Le testateur ajouta qu'il donnait à demoiselle Angélique de Ville, fille, quatre cents livres de pension viagère, la vie durant de ladite demoiselle, « de laquelle M. le comte Du Quesne a connoissance; c'est pourquoi il le prie de prendre soin de son éducation »; à l'égard de tout le reste de ses biens, il le laisse à son naturel héritier, son frère, messire Jacob Du Quesne. « D'une main tremblante, il signa : ISAAC DU QUESNE. »

(Minutes de l'étude de M. Lefer.) Nous avons vu, sous la date du 18 avril 1703, un acte passé chez Lemercier, par lequel M. Isaac Du Quesne demeurant rue Saint-Thomas du Louvre, constituait à damoiselle Éléonore Richard, fille majeure jouissant de ses droits, demeurant à Paris, susdite rue, cinq cents livres de rentes et pension viagère, pour l'affection que ledit seigneur donateur porte à ladite damoiselle et pour la récompenser des bons et agréables services qu'elle lui a rendus et à feu madame la marquise, sa mère, depuis plus de sept années, tant dans leur terre de Bretagne qu'en cette ville de Paris. Cette rente ne devait s'éteindre qu'avec la vie d'Isaac Du Quesne. L'acte est signé seulement : Du Quesne. (Étude de M. Lefer.)

Le 14 août 1702, le Roi donna à MM. Isaac et Jacob Du Quesne la régie des biens de leur frère, le marquis Henri Du Quesne, « *en considération de leur bonne conduite, et de la sincérité de leur conversion* » ; et à M. Bosc celle des biens « laissés en France par sa sœur, la marquise Du Quesne, qui a suivi son mari en pays étranger. » (Arch. Nat., Secrétariat, 1702, fol. 115.) Vingt-trois ans après que les brevets de dons eurent été expédiés aux Du Quesne et à M. Bosc, les trois frères Du Quesne songèrent à régler d'une manière définitive leurs situations respectives en ce qui était de l'héritage de leurs auteurs. M. Henri Du Quesne demanda au Roi la permission d'aller de Genève, où il était établi depuis la vente de la baronnie d'Aubonne, à Paris, pour mettre ordre à des affaires importantes ; le Roi lui fit donner cette permission le 23 octobre 1715. Il vint donc à Paris, chez un des Bégon, et, conjointement avec ses frères, se rendit, le 14 décembre, chez Dona, notaire, qui, sous leur dictée, rédigea un acte de partage des biens laissés par leurs père et mère. M. Isaac Du Quesne, qui n'était plus mousquetaire depuis longtemps et ne prenait aucune qualité, déclara demeurer ordinairement au château de Moros, province de Bretagne ; M. Jacob Du Quesne déclara à son tour être capitaine de frégate, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant pour l'ordinaire en son département de Rochefort. Les trois frères déclarèrent ensemble vouloir partager à l'amiable les biens provenant de leurs parents. Il fut convenu entre eux que le marquis Du Quesne aurait cinquante mille livres « en principaux de rentes sur les aides et gabelles au denier vingt-cinq, et dix mille livres », provenues de tous les deniers, meubles et effets qu'il avait recueillis de la succession de son père. M. Isaac

Du Quesne devait avoir en toute propriété « les terres et seigneuries du grand Moros, Quervichard et petit Moros, comme aussi la terre de Moraine, située près de Blois [1]. Quant à M. Jacob Du Quesne, qui avoit renoncé à la succession de sa mère et » pouvait faire valoir « la donation qui lui avoit été faite, par son contrat de mariage, de la somme de soixante-quinze mille livres par la dame sa mère, et de dix années de nourriture pour lui, sa femme, ses enfants, ses chevaux et cinq domestiques, n'ayant joui que de deux années de nourriture pour lui, attendu le décès de la dame sa mère », quant à M. Jacob Du Quesne, disons-nous, « il devoit avoir vingt-six mille livres de rentes sur les aides et gabelles et tout ce qui restoit des biens et effets provenant des successions de ses père et mère ». (Minutes de Dona, chez M. Lefer.) Ces conventions sont signées :

Henry Du quesne

Jacob Duquesne

Isaac Duquesne

L'acte que nous venons d'analyser, afin de faire connaître l'état de la fortune des époux Du Quesne, qui n'était pas médiocre au point que pouvaient le faire croire les plaintes incessantes du Lieutenant général, cet acte nous apprend que la terre du Bouchet était passée des mains de M. Marc-Antoine Bosc en celles d'un M. Châtelain, secrétaire du Roi, le 3 janvier 1714; il nous apprend encore que M. Jacob Du Quesne s'était marié en 1694 ou 1695.

[1] Cette situation de la terre de Moraine paraît être fautivement donnée. M. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, nous a fait l'honneur de nous écrire, le 15 juillet 1870, qu'on ne connaissait point, dans le département dont Blois est le chef-lieu, de lieu habité du nom de Moraine.

M. Jacob II, comte Du Quesne, avait épousé à son retour de l'émigration, étant alors seulement enseigne de vaisseau, Madeleine-Françoise de Soucelle. Il fit vérifier leurs armoiries, à Paris, le 1[er] juin 1698, et le commissaire écrivit sur son registre : « Portent d'azur à un lion d'or rampant sur un chicot écoté de quatre pièces de même posé en bande, écartelé d'argent parti de gueules et une bordure de même, parti d'argent et chargée de six coquilles et de l'un en l'autre posées trois en chef, deux en fasce et une en pointe, et sur le tout d'argent à un lion de sable lampassé et armé de gueules accolé d'argent à trois chevrons de gueules. » (*Armorial général de Paris,* t. 1[er], p. 1253. Bibl. Nat. Ms.)

Disons ce que nous savons de M. Jacob II Du Quesne, tout de suite et en peu de mots. Il fut fait lieutenant de vaisseau le 1[er] janvier 1703, capitaine de frégate le 29 novembre 1712, chevalier de Saint-Louis en 1714, après dix-neuf ans de service, et capitaine de vaisseau le 1[er] octobre 1731. Le 20 septembre 1730, il eut, sur l'ordre de Saint-Louis, une pension de mille livres, vacante par la promotion du comte Gaspard de Goussé de La Rochalart, Chef d'escadre, à la dignité de cordon rouge, avec pension de trois mille livres. (Arch. de la Marine, Ordre de Saint-Louis.) En 1734, le comte Du Quesne commanda à Brest le *Saint-Philippe;* en 1741, il montait à Toulon le *Ferme;* il mourut sur ce vaisseau, au commencement du mois de mai de cette année. Son frère Isaac envoya, en qualité d'héritier unique « du feu comte Du Quesne », une procuration à « messire Louis-Marie Du Quesne, capitaine de vaisseau », pour l'autoriser à toucher ce qui pouvait revenir au défunt [1]. (Arch. du port de Toulon; Contrôle, 1740-1741.) — Nous dirons bientôt qui était ce Louis-Marie Du Quesne, capitaine de vaisseau. — Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, les registres des Archives de la Marine n'ayant pu nous éclairer à ce sujet, qu'un Du Quesne de Longbrun, inscrit dans l'*Alphabet* de M. Laffilard, était fils du comte Du Quesne. Sa carrière maritime fut courte; reçu parmi les nouveaux gardes le 30 octobre 1713, il fut fait enseigne à la Martinique, le 1[er] août 1714,

[1] Nous ne savons pourquoi Lafillard, dans son *Alphabet* des officiers de la marine, a nommé Abraham-Hubert le comte Du Quesne; tous les documents que nous avons allégués dans cette Étude, et plusieurs actes de constitution de rentes que nous n'avons pas cru devoir mentionner et qui sont parmi les minutes de Dona, chez M. Lefer, le nomment toujours Isaac-Jacob, ou seulement Jacob. Il signa JACOB l'acte de partage du 14 décembre 1715; on l'a vu, page 563.

et eut aux colonies son congé absolu, le 18 juillet 1715. Il ne fut rayé des contrôles que le 19 mars 1716. Nous ne mentionnons cet officier que pour satisfaire à l'engagement que nous avons pris avec nous-même de ne négliger aucune des personnes qui appartiennent à la famille intéressante des Du Quesne.

La procuration fut envoyée par M. Isaac Du Quesne à M. Louis-Marie, dit Isaac, héritier unique du feu comte Jacob; en effet, en 1741, après la mort de son frère, l'ancien mousquetaire était le dernier survivant des quatre fils d'Abraham II Du Quesne. M. Henri Du Quesne était mort, à Genève, le 11 novembre 1722, à « neuf heures du soir, d'une fièvre continue avec pleurésie ». Il était âgé de soixante-dix ans. (Registres mortuaires de la ville de Genève; communication de M. Théophile Heyer.) Après avoir quitté Aubonne, il était venu à Genève, nous l'avons dit. En 1702, il avait demandé la permission d'acheter une maison, ce qui lui avait été accordé le 29 septembre de la même année, et le même jour il avait acquis « divers bâtiments situés sur la cour de Saint-Pierre, au prix de sept mille livres argent et de cinq cents livres d'*épingles*. Sur l'emplacement de ces bâtiments, il avait fait construire une grande maison, et l'avait gardée jusqu'au 18 octobre 1713, qu'il l'avait vendue, au prix de onze mille écus blancs ou trente-trois mille livres argent au cours de la ville, à un banquier de Lyon, Jean-Jacques Hogguer. En 1718, il donna des « *Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie*. » (Genève, B. Fabri et Barillet; Amsterdam, H. Dusauzet, in-12.) Il avait été admis dans la bourgeoisie de Genève, ainsi que ses deux fils, le 19 avril 1704. Ces fils se nommaient Gabriel et Marc-Antoine-Jacob. Gabriel Du Quesne, né à Paris vers 1684, figure sur la liste des étudiants de l'Université de Genève, comme élève de philosophie, admis le 14 août 1699; Marc-Antoine-Jacob Du Quesne *Genevensis* figure parmi les : *Promoti ad lectiones publicas,* sous la date du 14 mai 1708. Outre ces deux fils, M. Henri Du Quesne eut une fille, Henriette-Françoise, qui, le 29 décembre 1713, épousa, à l'église de Saint-Pierre, « noble et généreux seigneur Georges-Louis du Plessis, seigneur de Corcelles dans le pays de Vaud, fils de noble et généreux seigneur » (on voit que le style des républicains de Genève n'était ni moins courtois ni moins pompeux que celui de la France monarchique) « Charles-Frédéric du Plessis, bourgeois de la ville de Berne. » M. Henri Du Quesne, dans le contrat, se réservait de doter sa fille « *lorsqu'il viendroit à*

jouir de ses biens qui sont restés dans le royaume de France ou de lui laisser sa portion dans lesdits biens, par testament. » Ce qui était plus heureux, madame Du Quesne donnait à sa fille « dix mille écus blancs, valant trente mille livres tournois argent courant dans la ville. » (Nous avons tiré tous les détails qu'on vient de lire de nombreuses notes que voulut bien nous communiquer M. Heyer, le 7 juin 1851.) Nous n'avons pu apprendre ce que devinrent les fils de Henri Du Quesne, s'ils furent mariés et s'ils firent souche. Ce qui paraît certain, c'est que les Du Quesne quittèrent Genève peu de temps après la mort de Henri. Les rigueurs ecclésiastiques protestantes, qui atteignirent Marc-Antoine-Jacob, en 1720, pour « *avoir commis paillardise avec une demoiselle italienne* », avaient affligé le marquis pendant les dernières années de sa vie, et disposé ses fils à quitter une ville où la renommée de l'un d'eux avait subi une atteinte, le consistoire ayant inscrit dans son registre l'acte fâcheux dont s'était rendu coupable Marc-Antoine-Jacob.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans les États du Roi* (Berlin, 1799), M. Ecman, a dit, tome 9 : « Les descendants du célèbre amiral Du Quesne ont existé dans » les margraviats de Brandebourg en Franconie. M. d'Obern, pas- » teur de l'Église française de Halle, est, par sa mère, arrière- » petit-fils de l'Amiral. » Si le fait est exact, M. d'Obern était fils de M. du Plessis, époux d'Henriette-Françoise, fille de M. Henri Du Quesne. M. Ecman dit qu'il est fait mention, dans les registres de l'Église de Berlin, de « Jean-Auguste Du Quesne, mort à Berlin en » 1708, et fils de Walerius Du Quesne, ci-devant capitaine-lieute- » nant ». Quant à ceux-là, ils sont certainement étrangers à Abraham II Du Quesne. M. Abraham Du Quesne-Moros était mort célibataire à la Haye; M. Isaac n'avait point été marié [1], et d'ailleurs il

[1] Il eut cependant deux enfants d'une dame dont nous ne savons rien autre chose que son nom. Le vendredi 21 décembre 1714, on baptisa sur les fonts de la Sainte-Chapelle basse, à Paris, Jeanne-Françoise, née le même jour, chez madame Soif, demeurant rue Saint-Louis en la Cité, fille de messire Isaac Du Quêne (*sic*), marquis dudit lieu du Quêne, et de « dame Jeanne Révérend », selon ce qui fut déclaré par Jeanne Boucher, veuve de Pierre Révérend, greffier en chef du bureau des finances des trésoriers de France. (Arch. de la ville de Paris, Registres brûlés de la Sainte-Chapelle basse.) En 1715, naquit d'Isaac Du Quesne et de Jeanne Révérend, un fils qu'on nomma Claude-Jean. Ce « fils naturel » mourut le 29 mars 1725, rue des Quatre-Vents, chez M. Heldin, et fut enterré le lendemain, « âgé de dix ans ». (Registres brûlés de Saint-Sulpice.) L'acte dont on vient de lire l'extrait nous autorise à dire qu'Isaac Du Quesne, dont l'époque du décès nous est inconnue, vivait encore à la fin de mars 1725.

s'était converti en 1684 ; M. Jacob, converti et marié en 1695, n'avait pas d'enfants qui eussent pu se faire protestants avant 1708. Quant aux fils de M. Henri Du Quesne, nous les savons nés, l'aîné en 1694, et l'autre après cette époque ; ils ne peuvent donc avoir rien de commun avec Valérius et Jean-Auguste Du Quesne. Nous avons vu, en 1850, à Dieppe et à Blangy, des Du Quesne en foule se disant descendants de l'illustre Dieppois : nous leur avons démontré leur erreur ; nous avons aussi montré par lettres à une honorable personne du nom de Du Quesne, qui habite près d'Arnheim sur les bords du Rhin, que, descendant d'un Du Quesne établi en Hollande avant 1610, date de la naissance du petit-fils de Lardin Du Quesne, il ne pouvait pas descendre du grand marin. (Voyez notre tome Ier, p. 8.)

MM. Étienne et Jacob Du Quesne, frères d'Abraham II, n'eurent point de fils émigrés avant ou après l'édit de Nantes ; Valérius et son fils n'étaient donc point de leur famille. Il n'y a aujourd'hui qu'une descendance certaine, non pas d'Abraham II Du Quesne, mais d'Étienne Du Quesne ; nous en parlerons bientôt.

XXXV.

Les deux frères d'Abraham II Du Quesne, Étienne et Jacob, eurent des fils ; nous avons plus d'une fois nommé deux d'entre eux : Abraham Du Quesne, qui ajouta à son nom, pour se distinguer de ses cousins, le nom de sa mère : Le Monnier, dont on fit Monnier et Mosnier, et un autre Abraham qui aussi, et pour la même raison, ajouta au nom de Du Quesne celui de Guiton.

= Les services de M. Du Quesne-Monnier furent longs et considérables. Entré dans la marine à l'âge d'environ vingt-quatre ans, — il était né vers 1653, — il y resta quarante-huit ans. Enseigne de vaisseau le 7 février 1678, il fut fait capitaine de galiote le 17 janvier 1684, après avoir commandé aux deux siéges d'Alger (1682 et 1683) une galiote à bombes que nous avons nommée dans la courte histoire que nous avons faite de ces siéges. Le 2 juin 1685, il eut une commission de capitaine de vaisseau. Au combat de la baie de Bantry (11 mai 1689), où vingt-quatre vaisseaux français, sous les ordres de M. de Château-Renault, Lieutenant général (depuis le 6 février 1688), se mesurèrent contre une flotte un peu plus forte, menée par M. Herbert, « le plus capable et le plus brave » des amiraux anglais », selon le Lieutenant général français, et

contraignirent cette armée à se retirer, M. Du Quesne-Monnier commandait la frégate la *Tempête,* qui fut « fort utile pour la diligence » du débarquement » des troupes qu'on portait en Irlande. (Relation de M. de Château-Renault, 15 mai 1689; Archives de la Marine.) — En 1690, M. Du Quesne-Monnier, commandant une division de trois frégates en croisière sur les côtes d'Irlande, rencontra cinq Anglais sous le cap Lézard : il courut au plus gros, l'aborda debout au corps, son beaupré entrant dans les haubans d'artimon de l'ennemi, et le combattit pendant plus d'une heure. Le capitaine ayant été tué, l'équipage anglais amena le pavillon britannique, et M. Du Quesne-Monnier conduisit à Brest deux frégates anglaises et deux bâtiments de charge, profit d'une partie où il avait été brillamment assisté par ses deux conserves françaises. Il commanda à Brest le *Ferme,* du mois de mai au mois de novembre, époque où il passa à Toulon avec son vaisseau, qu'il conduisit à Marseille en juin 1693. Il y resta trois mois et revint en septembre à Toulon. En septembre 1694, le *Sérieux,* le *Content* et le *Bon* allèrent relever MM. de Pallais, des Francs et Du Quesne-Monnier, qui croisaient vers le canal de Malte. (Lettre de M. Brodeau à M. de Villermont, 11 septembre.) Le 19 septembre, MM. de Pallais et Du Quesne-Monnier étaient de retour à Toulon « sans avoir rien fait ». (Lettre de M. Guilloire à M. de Villermont.) M. de Fricambault écrivait à M. de Villermont, le 21 septembre 1694 : « Palè (*sic*) et Du Quesne sont ici de retour » de leur croisière... Le premier a ordre de caréner, et l'autre de » désarmer. » (Lettre à M. Cabart de Villermont, année 1694.) En 1696, il commanda à Toulon le *Henri,* qu'il garda jusqu'au mois de septembre, après l'avoir conduit à Brest au mois de juillet. En octobre, il changea de vaisseau et monta le *Trident,* qui, avec le *Content* et le *Volontaire,* alla croiser devant le détroit de Gibraltar au commencement de l'année 1697. M. de Champigny commandait le *Content;* il était l'ancien de M. Du Quesne-Monnier, ayant été fait capitaine de vaisseau le 31 janvier 1680[1]. Le 7 avril, on signala, à la vue de Gibraltar, trois navires; M. de Champigny ordonna de

[1] M. Boschard, marquis de Champigny, entré dans la marine comme garde, le 23 janvier 1670, eut une heureuse et belle carrière. Il fut fait enseigne le 26 février 1673, lieutenant le 29 janvier 1675, capitaine — nous venons de le dire — le 31 janvier 1680, Chef d'escadre le 27 septembre 1707; enfin, Lieutenant général, à la place du bailli de Bellefontaine, le 23 janvier 1720. M. le comte de Toulouse, qui l'honorait de son estime, l'appela au Conseil de marine en 1715. Il mourut à Paris, septuagénaire, le 23 octobre 1720.

chasser; le *Volontaire* s'attacha à poursuivre un bâtiment qui se couvrait de voiles, qu'il atteignit pourtant, et qui se fit reconnaître pour génois. Le *Volontaire* le laissa donc libre de continuer sa route. Pendant ce temps, le *Content* et le *Trident* poursuivaient les deux autres vaisseaux, dont l'un était gros et paraissait bien armé ; l'autre était bien moindre. M. Du Quesne-Monnier suivit et atteignit le plus fort et engagea avec lui une lutte pendant laquelle son adversaire ne se laissa point aborder, manœuvrant avec habileté et rendant coup pour coup au *Trident*. Le combat fut long, vif, bien soutenu des deux côtés; à la fin pourtant, le hollandais, — c'était un vaisseau de Flessingue nommé *Neptune*, — le hollandais fut contraint de se rendre. M. Du Quesne-Monnier l'envoya amariner, pendant que le chirurgien du *Trident* coupait le bras droit de son capitaine, qu'avait brisé un boulet. Le *Neptune* était commandé par un protestant, émigré français, nommé Valentin, qui se battit avec une énergie prodigieuse, comme s'il avait deviné qu'il avait affaire à un calviniste déserteur de l'Église de Genève. M. de Champigny vint aisément à bout de la *Concorde*, le second vaisseau flessinguais; après les premiers coups de canon, celui-ci amena son pavillon. Les deux vaisseaux furent amenés en France. Le combat du *Trident* fit un grand bruit à la Cour, et M. Jérôme de Pontchartrain, Ministre de la marine, écrivit, le 8 mai 1697, à M. Du Quesne la lettre suivante, qui a cela de remarquable qu'elle ne mentionne pas la perte d'un bras qu'avait faite le vaillant officier :

« Monsieur, le Roi ayant été informé par les relations que M. de Champigny a envoyées de sa navigation, du combat que vous avez rendu contre un vaisseau hollandois que vous avez rencontré à l'ouvert du détroit, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'Elle est satisfaite de votre conduite, et, pour vous en donner des marques, elle vous *a fait sur-le-champ chevalier de Saint-Louis;* vous en trouverez le brevet ci-joint, et vous pouvez compter qu'Elle se souviendra de vos services dans les occasions qui se présenteront. » (Archives de la Marine, Ordres du Roi, 1697.)

M. Du Quesne-Monnier resta à Toulon, pour se guérir, de mai à la fin d'octobre. En novembre il eut un congé. Il reprit son vaisseau en avril 1698. En 1700 il eut le commandement du *Saint-Louis*, qui devait faire partie d'une escadre où figuraient le *Content*, commandé par le Bailli de Lorraine; le *Prudent*, par M. des Francs; le *Trident*, par le chevalier de Beaujeu, et l'*Adélaïde*, par M. du Mont La Caussade. Quatre autres vaisseaux complétaient cet armement,

qui, le 28 juin 1700, fit voile pour Cadix, d'où il revint à la fin de l'année. Au commencement de l'année 1701, cette escadre, affaiblie du *Trident*, du *Content* et de l'*Adélaïde*, qu'on avait désarmés, porta sur la côte d'Italie dix-sept bataillons et quatre escadrons de guerre. (Lettre de M. Guilloire à M. de Villermont, des 24, 27, 29 juin et 5 septembre 1700, et 9 janvier 1701.) Le *Saint-Louis* fit partie, en 1701, d'une escadre de six vaisseaux qui mit à la voile de Toulon le 3 mai, sous les ordres de M. Victor-Marie, comte d'Estrées[1], dont le marquis de Villette; dans ses Mémoires, a dit : « C'est un » homme si rempli de lui-même qu'à peine écoutoit-il, pour la ma» nœuvre de son vaisseau, les bons officiers dont il étoit plein... » C'est un homme méfiant et mystérieux; je ne lui envie point son » caractère. » Les cinq vaisseaux qui partirent avec le *Saint-Louis* étaient : le *Saint-Philippe,* monté par M. d'Estrées et commandé par M. de Riberac; le *Conquérant,* monté par M. de Langeron, ayant pour capitaine M. de Bagneux; le *Lis,* capitaine, M. de Champigny; le *Prudent,* capitaine, M. de Chamillard; et le *Content,* capitaine, le Bailli de Lorraine. Le 16 novembre, le comte d'Estrées, de retour à Toulon, reçut ordre de désarmer non-seulement ces six vaisseaux, mais quelques navires que M. de Villette lui avait amenés de Brest, et qu'il joignit à ceux de Toulon pour aller à Naples sauver le Vice-Roi, duc de Medina-Celi, d'une conspiration ourdie contre son autorité. M. de Villette fut très-mécontent de M. d'Estrées (qu'il nomma par avance le Maréchal de Cœuvres. M. d'Estrées était alors Vice-Amiral de France; il eut le bâton de Maréchal en 1703.) Ce qu'il en a écrit est peu à la gloire de M. d'Estrées. Il est vrai que le marquis de Villette eut à se plaindre en particulier de ce grand seigneur à double face, qui le daubait dans sa correspondance avec la Cour et lui faisait mille tendresses dans le tête-à-tête.

[1] Voici ce que nous avons trouvé dans les registres de Saint-Eustache : « Le 5 octobre 1675, furent suppléées les cérémonies du baptême de *Victoire-(sic)Marie,* né le 30 novembre 1660, fils de... Messire Jean, comte d'Estrées, premier baron du Boullenois et Vice-Admiral de France ès mers du Ponant..., et de Marguerite Morin, sa femme, demeurant rue Notre-Dame des Victoires. Le parrain... Victoire(*sic*)-Amédée, duc de Sauoie, prince de Piedmont, Roi de Chypre... représenté par... Thomas, comte Ferrère (*sic*), marquis de Barianne... La marraine... Françoise-Élisabeth de Savoye, Royne de Portugal..., représentée par... Donalt (*sic*) Ribero de Massedo, envoyé de la susdite Royne vers Sa Majesté Très-Chrétienne. (Signé :) Le conte (*sic*) d'ESTRÉES; T. FERRERO, Ambassadeur de Sauoye, DUARTO RIBEYRO DE MASSADO, enuoyé de Portugal. » (Sur la maison d'Estrées, voir notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* page 547.)

Au commencement de l'année 1702, M. Du Quesne-Monnier eut un grand chagrin. Nommé pour commander une faible escadre, composée des vaisseaux le *Courtisan* qu'il devait monter, le *Brillant* donné à M. d'Arbouville [1] et l'*Arrogant* à M. de Perrinet [2], il se préparait à armer ses navires au bas de la Charente, lorsque, entre Rochefort et Soubise, le *Courtisan,* amarré au rivage, la marée montante le retenant là, prit soudainemant feu et fut consumé tout entier, malgré les efforts de l'équipage et des gens du pays accourus pour porter secours au malheureux capitaine. Une chaloupe dans laquelle on chauffait du brai, derrière le vaisseau, s'était enflammée et avait communiqué l'incendie au *Courtisan.* (Lettre du comte Jacob Du Quesne [témoin oculaire] à M. de Villermont, 31 mai 1702.) Lorsque la nouvelle de la perte du vaisseau arriva à M. de Pontchartrain, celui-ci, sans attendre des informations précises, prompt à juger, et sévère, suivant un système qu'il avait adopté pour établir la discipline, suspendit Du Quesne et le fit enfermer au château Trompette. Avant que l'on connût à Rochefort les ordres du Ministre, tout le monde plaignait le capitaine, innocent du malheur qui l'accablait; ce fut bien autre chose quand on le vit partir sous la conduite d'un exempt de la prévôté. « Ce n'étoit pas là ce que nous » devions attendre, écrivit alors le comte Du Quesne, des services » de nos pères et des nôtres. Si votre ancien ami, mon père (Abra- » ham II), revenoit au monde, il vous feroit part de sa mortification; » en vérité, Monsieur, la nôtre est bien grande, et je crois que peu » de gens croient que nous méritons l'état fâcheux où nous sommes » et les mortifications que nous recevons ». (Lettre à M. de Villermont, 1702, p. 203.) La disgrâce de M. Du Quesne-Monnier ne dura pas. Les renseignements qui parvinrent à la Cour donnèrent à M. de Pontchartrain occasion de réfléchir sur l'inconvénient de la précipitation et de l'emportement. M. Du Quesne-Monnier fut rétabli, et, pour le consoler, on lui donna le commandement du *Fortuné,* qui était à Toulon. C'était un vaisseau de 60 canons; il devait aller dans l'Adriatique relever M. Des Chiens quand une petite frégate irait relever le chevalier de Forbin [3]. Le 30 novembre,

[1] M. Alexandre-Adrien de Cambon d'Arbouville, reçu à Malte le 13 février 1667 (Vertot), lieutenant de vaisseau du 4 mars 1673, fut fait capitaine de vaisseau le 5 1679.

[2] M. le chevalier de Perrinet était capitaine depuis 1682.

[3] Le chevalier puis comte Claude de Forbin-Gardanne, Provençal un peu Gascon,

M. de Forbin était de retour du golfe de Venise, où il avait fait une campagne de laquelle il espérait tirer un grand avantage pour son avancement. Son vaisseau se trouvait dans un fort mauvais état. Comme il revenait à Toulon, il rencontra la galère de M. de Forville[1], qui portait le Roi d'Espagne. De retour de Milan, d'où il s'était rendu à Gênes, Philippe V était contraint par le vent d'aller chercher le port d'Antibes; pendant sa route, M. de Forbin, voyant le pavillon royal d'Espagne flotter à l'arbre de maître (le grand mât) de la galère française, salua de son artillerie et de son pavillon. Pendant le salut, un de ses canons creva, lui tua quatre ou cinq hommes et le blessa de quelques éclats de bois à l'estomac et au visage, ce qui, heureusement, n'eut pas de suites bien graves. (Lettre de M. Gillebert et de M. Guilloire à M. Cabart de Villermont.) Le 1er février 1703, le *Fortuné* partit, suivi de quelques barques armées, et se rendit d'abord à Naples. Le vaisseau portait l'évêque de Rosalie (?), qui passait en Italie. (Lettre de M. Guilloire, 4 février 1703.) Quand il eut débarqué l'Éminence, M. Du Quesne-Monnier entra dans le golfe de Venise, et après quelques courses à droite et à gauche, mit le cap sur Aquilée, ayant le projet de brûler cette ville qui était à l'Empereur d'Allemagne. Avec ses chaloupes et ses canots, il remonta la Pescara, petite rivière sur laquelle est Aquilée, fit descendre à terre son monde sous les ordres de M. de Beaucaire, attaqua la ville et la brûla, ainsi que tous les magasins pleins de munitions de guerre et de bouche qu'elle contenait, et, après cette expédition, qui lui coûta seulement quelques hommes, il revint à Toulon le 16 octobre. « Son arrivée fit un vingt-cinquième vaisseau de ligne sous les » ordres de M. le comte de Toulouse, dont il y en avoit dix à trois » ponts. » (M. Guilloire à M. de Villermont, 18 octobre 1703.)

entra dans la marine, comme enseigne, le 13 janvier 1677, fut fait lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1684, et capitaine le 20 juin 1689. Il eut, le 17 mai 1607, un brevet de Chef d'escadre, qu'il estimait avoir mérité depuis longtemps. Il se retira le 8 janvier 1715, avec quatre mille livres de pension, et mourut à Toulon, le 4 mars 1733, âgé d'environ soixante-dix-sept ans. On a des Mémoires du comte de Forbin qui ne sont pas de la main de cet illustre officier, et auxquels on ne peut guère se fier plus qu'à ceux de M. de Tourville. On sait quel homme ridicule et grossier les écrivains qui mirent en œuvre les notes de M. de Forbin ont fait de Jean Bart, pauvre grand homme, dont le portrait est venu jusqu'à nous grimé de la façon la plus grotesque et la plus mensongère.

[1] M. Forville de Pilles, capitaine de galère depuis le 22 avril 166f, fut fait Chef d'escadre des galères le 1er anvier 1696. Il mourut, dit-on, le 22 mai 1711.

En 1704, M. Du Quesne-Monnier eut le commandement de six vaisseaux armés à Toulon : le *Toulouse*, le *Content*, le *Saint-Louis*, l'*Éole*, le *Complet* et l'*Entreprenant*. Il avait ordre de se joindre à l'escadre formée à Brest pour M. le comte de Toulouse, et qui fut augmentée des vaisseaux amenés de Rochefort à l'Amiral de France par le marquis de Villette. M. Du Quesne-Monnier alla d'abord à la côte de Barbarie (Lettre de M. Guilloire, 5 juin 1704), puis il gagna Cadix, où M. le comte de Toulouse était arrivé le 25 mai. Ce fut le 29 mai que M. Du Quesne-Monnier fit sa jonction avec le gros de l'armée, qui alors se trouva composée de quarante-neuf navires plus ou moins forts, vingt galères françaises et espagnoles et sept brûlots. L'Amiral avait sur son vaisseau le comte d'Estrées, Vice-Amiral de Ponant, plus marin que ne l'était alors le comte de Toulouse, mais qui l'était trop peu, à en croire le marquis de Villette. Le 24 août 1704, devant Velez-Malaga, la flotte française rencontra l'armée anglo-batave, forte de cinquante-cinq vaisseaux et de galiotes à bombes, — qui cette fois n'allaient pas fonctionner de pied ferme, pour ainsi dire, mais allaient sous voiles lancer leurs foudroyants projectiles, — de plusieurs brûlots et d'autres navires de moindre grandeur. L'Amiral Rooke commandait en chef la flotte, qu'attaqua sans hésiter l'Amiral de France. M. Du Quesne-Monnier combattit à l'arrière-garde, séparé de son cousin M. Du Quesne-Guiton par un seul vaisseau, celui de M. de la Harteloire. La bataille fut longue, animée, sanglante, et les flottes se séparèrent, la victoire restant indécise. M. le comte de Toulouse rentra à Toulon, donnant de vifs regrets au marquis de Relingue, au Bailli de Lorraine et à M. de Belle-Ile-Érard, tués pendant l'action du 24 août. M. du Casse, blessé, guérit et continua ses excellents services.

Bien qu'il ne fût que capitaine de vaisseau, M. Du Quesne-Monnier eut en 1707 une escadre de seize bâtiments de guerre avec laquelle il sortit de Brest au commencement du mois de mars. Il rencontra un convoi anglais, composé de quinze bâtiments qu'escortaient deux vaisseaux de guerre. Ceux-ci jugèrent que le combat ne leur offrirait que de mauvaises chances, et prirent le parti très-prudent de s'éloigner, laissant à la merci des Français tous les navires-transports, qui se défendirent autant qu'ils purent, mais finirent par se laisser amariner. Un d'eux fut coulé à fond; quatorze furent ramenés à Brest par ordre de M. Du Quesne. C'étaient des bâtiments qui portaient à Lisbonne des troupes, des munitions de guerre, des objets

d'équipement et d'habillement, enfin « tout ce qu'il falloit pour raccommoder les troupes angloises qui étoient en Espagne. » (Gazette manuscrite, dans les lettres à l'abbé de Dangeau, 1707, p. 254; Bibl. Nat., Ms. — Journal de Dangeau, 1707, p. 160; Bibl. Nationale, Ms.)

M. Du Quesne-Monnier fut fait Chef d'escadre le 5 août 1715; il était capitaine de vaisseau depuis trente ans : il avait cependant beaucoup navigué, beaucoup commandé, assisté à plusieurs combats et perdu un bras! Il a commandé encore souvent, mais sans que ses vaisseaux aient eu d'heureuses rencontres. En 1725, il maria sa fille Ursule à M. Guillaume d'Icard, qui avait été garde de la marine du 4 novembre 1705 au 15 mars 1715, et avait ensuite quitté le service. Le contrat de mariage de M. Guillaume d'Icard dit M. Abraham Du Quesne-Monnier « commandeur de l'ordre royal et militaire » de Saint-Louis, Chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté » et commandant au port de Toulon. » Au contrat figurent M. et madame Du Quesne, père et mère de l'épouse, Ange Du Quesne, sieur de Menneville, frère d'Ursule, et Jean Possel, commissaire de marine, son oncle [1]. — M. Du Quesne-Monnier mourut à Toulon, « âgé d'environ soixante-treize ans, muni des sacrements de pénitence et » d'extrême-onction, le 17 novembre 1726, et fut enterré le lendemain, dans l'église paroissiale. » (Registre des notes de la paroisse Saint-Louis, à Toulon.) A la marge de l'acte dont nous venons de donner un extrait, on lit : « En conséquence de l'ordonnance de » cejourd'hui, rendue par Monseigneur l'évêque, le mot de *Louis* » mis par erreur et subreption » (avant celui d'*Abraham*) « a été » rayé et supprimé dans l'acte mortuaire ci-contre par nous greffier... A Toulon, le 1er mai 1728. » M. Abraham Du Quesne-Monnier, nous croyons l'avoir déjà dit, avait probablement pris le nom de Louis, — sa marraine se nommait peut-être Louise, — pour

[1] Du mariage dont il vient d'être question naquit Thérèse d'Icard, qui, le 29 août 1765, épousa M. Pierre-Joseph d'Hugues, écuyer, capitaine des milices de Provence, résidant à Sérignan, comtat Venaissin. M. Pierre-Joseph d'Hugues était le grand-père de M. Louis-Joseph-Frédéric d'Hugues, aujourd'hui général de division, qui, le 18 mai 1857, voulut bien nous communiquer tout ce qu'il possède des papiers de M. Du Quesne-Monnier, grand service qu'il a rendu à cette Étude, dont la seule prétention est d'être aussi complète et aussi exacte que possible. Nous avons dit plus haut que M. le général d'Hugues garde un fort bon portrait du plus grand des Du Quesne, ouvrage que nous croyons original, et qui servit peut-être à Edelinck pour le portrait gravé d'Abraham II. (Voir tome Ier, p. 29.)

se distinguer des nombreux [illegible]

Au moment de sa mort, M. [illegible]
le premier entra dans la marine [illegible]
périt sur le *Vaillant* le 22 décembre [illegible]

Le second, Louis-Marie, garde [illegible]
enseigne de vaisseau le 25 novembre [illegible]
1727, fut fait capitaine de vaisseau le [illegible]
de Saint-Louis le 13 mai de la même année [illegible]
8 novembre 1747. L'acte de son inhumation [illegible]
actes de la cathédrale de Toulon, fol. 138, [illegible]
quante-quatre ans. Il serait donc né en 1694 [illegible]
à servir à l'âge de treize ans.

Le troisième des fils de M. Du Quesne-Monnier [illegible]
sel fut Ange Du Quesne, sieur de Menneville, qui, [illegible]
rine en 1714, enseigne de vaisseau le 17 mars 1727 [illegible]
1er juillet 1735, et major le 1er janvier 1746, quitta la [illegible]
25 août 1749, aimant mieux servir comme capitaine. Il fut [illegible]
gouverneur du Canada le 1er janvier 1752 et devint Chef d'escadre
en 1755. Il fit dix-huit campagnes; en 1744 il assista au combat
rendu par M. de Court (La Bruyère), Lieutenant général, en février
1744, devant Toulon, contre une grosse escadre anglaise. On se
battit bien, mais la fortune ne fut point du parti de M. de Court, que
l'on punit de n'avoir pas été heureux. M. Du Quesne-Menneville
commandait, en avril 1759, le vaisseau le *Foudroyant;* il soutint contre trois vaisseaux anglais un combat qui ne dura pas moins de sept heures. Il fut, à la fin, contraint de se rendre. (*Gazette de France* du 13 avril 1759.) Sa conduite fut vivement critiquée; le Ministre, M. de Choiseul-Stainville, se montra très-dur; mais sans doute le Chef d'escadre parvint à se justifier complétement, car en janvier 1763 il fut fait commandeur de Saint-Louis avec la pension de trois mille livres. Il mourut à Antony (Seine), le 17 septembre 1778, et fut enterré le lendemain dans le cimetière du village. (Registre de Saint-Saturnin d'Antony.) Il s'était retiré du service le 8 avril 1776 avec les provisions de Lieutenant général et six mille livres d'appointements conservés sur le fonds de la marine.

Le quatrième des fils de M. Abraham Du Quesne-Monnier fut connu sous le nom de Du Quesne-Cannocier; il entra dans la marine des galères comme garde de l'Étendard, le 16 novembre 1722; le 5 avril 1728, il fut fait enseigne de galères; il se retira avec deux

mille livres de pension en 1733, et alla mourir à Pondichéry en 1750.

Trois frères des quatre marins que nous venons de nommer entrèrent dans l'Église ; nous ignorons ce qu'ils devinrent. Tout ce que nous apprend un placet, adressé au Roi par leur mère, le 21 novembre 1726, c'est qu'à cette époque ils n'avaient ni l'un ni l'autre de bénéfices. Ursule Possel dit que son mari avait seize mille livres de pension et qu'elle restait sans fortune, le peu d'argent qu'avait eu M. Du Quesne-Monnier ayant été échangé contre des billets de la banque de Law. Le Roi accorda mille livres de pension à Ursule Possel, deux mille à Louis-Marie, deux cents livres à Ange Du Quesne-Menneville, deux cents livres aussi à Ursule Du Quesne. Nous n'avons pu savoir ce qu'on fit pour Du Quesne-Cannocier et pour les trois pauvres prêtres. Ursule Possel mourut à Toulon, âgée de quatre-vingt-treize ans accomplis, le 6 juillet 1763. Elle était née vers 1670 [1].

= Venons à M. Du Quesne-Guiton, fils de Jacob Ier Du Quesne, et gendre, comme on sait, du célèbre maire de la Rochelle, Jean Guiton. Sa carrière ne fut pas moins bien remplie que celle de son cousin Du Quesne-Le Monnier. Nous avons dit que, en 1692, il épousa Marguerite-Nicolart de Vautron. Lorsque, en 1698, il fit vérifier ses armoiries, il se fit inscrire sous les noms et qualités de : « Abraham Du Quesne, chevalier, seigneur de Bellebat, capitaine de » vaisseau du Roi. » Il montra ses armoiries, que l'on reconnut être : « Écartelé au 1er et 4e d'argent à un lion de sable lampassé » et armé de gueules ; au 2e et 3e partie d'argent et de gueules, à une » bordure aussi mi-partie de gueules et d'argent, chargée de dix

[1] Dans nos longues recherches, nous avons trouvé cette indication qui nous fait connaître un homme que nous croyons être un frère de Susanne Le Monnier, femme de M. Du Quesne-Monnier : « 21 février 1696. Brevet et ordonnance de mille livres de pension pour Isaac Le Monnier-Du Quesne. » (Bibl. Nat., Ms. Clairambault, 563, p. 127, et folio 33, vol. E, 3382, Archives Nationales.) Cet Isaac Le Monnier était évidemment un nouveau converti. Allié à Du Quesne Le Monnier, il avait, pour se distinguer d'autres Le Monnier (nom fort commun partout), ajouté à son nom celui de Du Quesne, que nous croyons son beau-frère. Isaac Du Quesne-Le Monnier épousa Marguerite-Gervaise, et il en eut au moins un enfant, « Anne Le Monnier Du Quesne », qui mourut le 12 août 1723 et fut enterrée à Saint-Sulpice, « âgée d'environ quarante-cinq ans, fille d'Isaac Le Monnier-Duquesne, secrétaire du Roi, et de Marguerite Gervaise, sa femme ». Anne décéda « rue de Seine, à l'hôtel de Nîmes. » (Arch. de la ville de Paris ; Registres de Saint-Sulpice.) On voit que nous avons *fouillé* partout. Ce n'est pas de négligence qu'on pourra nous accuser.

» coquilles, trois en chef et une à chaque flanc, et une en pointe de » l'un en l'autre, accolé d'azur à un chevron d'or, accompagné de » trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe. » Ces dernières armoiries étaient celles de madame Du Quesne-Guiton. — Disons en passant que ni M. Du Quesne qu'on appelait Du Quesne-Guiton, ni son cousin nommé ordinairement Du Quesne-Monnier, ne signèrent jamais que Du Quesne, sans addition de prénom et de surnom. Souvent les documents les désignent par le seul nom de Du Quesne, et il faut beaucoup de soin pour éviter des confusions que n'éclaircirait pas, au reste, l'addition de leurs prénoms, tous deux se nommant Abraham.

M. Du Quesne-Guiton, qui, en juillet 1688, avait ramené à Brest le vaisseau l'*Oiseau*, revenant de Siam (voir ci-dessus, page 533), était, le 20 novembre de la même année, à la Rochelle, où il donnait une quittance chez Bayard, notaire, « au nom et comme ayant la » confiscation des biens de Jean Guibert, ci-devant ministre de la R. » P. Réformée à la Rochelle, et de dame Élisabeth Guiton, sa femme, » tante dudit Du Quesne ». En 1689, le 11 mai, il se trouva au combat de la baie de Bantry, sous les ordres de M. de Château-Renault. En 1690, il fut, sur le vaisseau le *Gaillard*, commandant une escadre dans une campagne aux Indes orientales. Sur la *Sirène*, il combattit dans la flotte de M. de Tourville à la Hougue; il put sauver son vaisseau et le ramener à la Rochelle. « La *Sirène*, » commandée par M. Du Quesne, arriva hier de Saint-Malo » (où elle s'était réfugiée) « à très-bon port. » (Lettre de M. Bégon à M. de Villermont; la Rochelle, 23 octobre 1692.) La *Sirène* fit, en 1693, partie d'un armement fait à la Rochelle, et M. Du Quesne-Guiton la garda. Dans l'armée navale de 1694, il commanda l'*Entendu*, quand son cousin Le Monnier commandait le *Hardi*. Nous voyons M. Du Quesne-Guiton sur le *Bourbon*, Toulon en 1696. Sur le *Courtisan*, qu'il arma en 1700 à la Rochelle, il alla à Carthagène avec M. de Belle-Ile-Érard, qui montait l'*Aimable*. (M. Bégon, 28 octobre 1700 et 7 août 1701.) En octobre 1702, et encore plus tard, il était à Paris, où sans doute il ne manqua pas de plaider la cause de M. Du Quesne-Monnier, le capitaine du *Courtisan*, brûlé à Rochefort, comme nous l'avons dit (p. 571). Il était à Rochefort en août 1703, et, dans les premiers jours d'octobre, il allait à l'île d'Aix avec le *Saint-Esprit*, qu'avaient précédé à ce mouillage le *Sage*, commandé par M. de Montbaut, et

l'*Arrogant,* par M. des Herbiers. Le 20 octobre, M. Collinet écrivait à M. de Villermont, à propos de l'*Intrépide :*

« Vous savez peut-être que les Anglois, ne pouvant pas aisément prononcer ce nom, ne l'appeloient que la *Frégate Rouge,* parce qu'en effet, bien qu'il soit à trois ponts, il paroît à la mer comme une frégate élongée » (longue et fine). « Il étoit rouge lorsque M. Gabaret » (Jean) « le com» mandoit l'année précédant l'affaire de la Hougue » (c'est-à-dire en 1691), « et, sur ce qu'il leur crachoit bien des boulets de 36, ils » (les Anglais) « ne pouvoient se taire sur son chapitre, qui leur fit bien de la peine. »

Le vaisseau l'*Intrépide,* de 82 canons, ne pouvant être prêt aussitôt qu'on l'aurait voulu, il fallut le remplacer par le *Saint-Esprit,* qui n'avait que 74 canons et que deux ponts et demi armés, « ce qui » chagrina beaucoup M. Du Quesne, lequel avoit écrit qu'il lui seroit » fort désagréable de rencontrer de ses cadets dans le corps de l'ar» mée qui commandent des vaisseaux de trois ponts. On croit que ce » capitaine n'auroit pas plus mal fait, en l'état où sont les choses à » son égard, d'avoir laissé les boulets courir sans avoir fait cette » difficulté. » Nous n'avons pu savoir quel était cet état des choses auquel fait allusion M. Collinet. Quant à la difficulté que faisait M. Du Quesne-Guiton, cet officier, qui avait navigué avec son oncle, avait pris à côté de lui un peu de ce caractère difficile qu'on avait tant reproché au grand Lieutenant général. M. Du Quesne-Guiton se résigna pourtant, monta sur le *Saint-Esprit,* et, le 1er décembre 1703, il était mouillé avec les deux autres vaisseaux de son escadre sur la rade de l'île d'Aix.

« Il est à bord, qu'il ne quitte pas, *non plus que madame son épouse, qui y couche avec lui, et une belle-sœur qui leur tient compagnie.* » (Il était bien défendu par les ordonnances aux femmes de coucher à bord; mais qui obéissait aux ordonnances, qui leur a jamais obéi à la lettre?) « Plusieurs croient que l'escadre ne sortira pas cette année, faute d'argent, qui manque au trésor... Il est certain que *l'on ne paye personne dans la marine, faute de fonds au trésor,* ce qui contrarie furieusement notre magistrat illustre. » (L'Intendant de Rochefort, M. Michel Bégon.) Lettre de M. Collinet à M. de Villermont, 1er décembre 1703.

L'armement fut rompu; les officiers en furent pour leurs approvisionnements de campagne, et le trésor pour environ vingt-cinq mille écus dépensés en pure perte. Le désarmement des trois vaisseaux laissait aux capitaines leur liberté; M. Du Quesne-Guiton alla s'établir à sa maison de campagne, à Bellebat, près de Rochefort. M. Collinet, 29 décembre 1703.) Cependant on se ravisa à la Cour.

M. de Bruneville. = La *Zélande,* M. de Ferville; le *Gaillard,* M. d'Osmond; le *Diamant,* M. d'Osoigne; l'*Heureux,* M. de Saint-Marc; CORNETTE[1], le *Triomphant :* M. de La Harteloire, Chef d'escadre; l'*Ardent,* M. d'Aligre. »

Le 22 mai, le comte de Toulouse était à la hauteur de la Hogue, à l'entrée du Tage. Il fut joint, le 29 mai, par M. Du Quesne-Monnier, qui lui amenait six vaisseaux de 66 canons. Le 24 août 1704, il combattit, devant Velez-Malaga, l'Amiral Rooke, commandant une flotte anglo-batave.

En 1705, M. Du Quesne-Guiton commandait seize vaisseaux; il devait aller à Cadix, mais, suivant l'expression d'un M. Louis Remuzat de Marseille (9 décembre), « il fut arrêté ». L'*Heureux,* qu'il montait, désarma. M. Du Quesne-Guiton fut envoyé comme gouverneur aux Antilles. Nommé le 1er janvier 1714, il revint en France à la fin de 1715, et reprit sa position de Chef d'escadre le 1er mars 1716. Le 10 décembre 1720, il se retira du service avec le brevet de Lieutenant général *ad honores* et une pension de neuf mille livres. Il alla s'installer à Bellebat, où était son ménage, et il y mourut le 12 mai 1724.

M. Du Quesne-Guiton eut dans la marine un fils dont le prénom, suivant l'*Alphabet* de Laffilard (Arch. de la Marine) était Hubert. Il entra au service comme garde de la marine le 1er mai 1705, fut fait enseigne de vaisseau le 25 novembre 1712, lieutenant de vaisseau le 17 mars 1727, et mourut sur le *Profond* le 25 septembre 1732. Ce lieutenant eut une sœur, Gabrielle, que nous voyons marraine, à Saint-Eustache, le 18 novembre 1706, d'un fils de Me Édouard Remy Coüet, avocat au Parlement et au conseil du Roi. Elle signait : « Gabrielle Du Quesne », d'une petite écriture. M. Hubert, si, en effet, c'était là son prénom (nous n'avons rien vu qui nous autorise à l'affirmer), M. Hubert Du Quesne eut un fils, qui fut connu sous le nom de Du Quesne de Saint-Hilaire. M. Laffilard, premier commis, garde des Archives de la Marine, qui connut les promotions de ce Saint-Hilaire, dit dans son précieux *Alphabet,* qu'« originaire de la Saintonge, il était fils d'un lieutenant de vaisseau » mort au service, et petit-neveu de Du Quesne-Guiton, Chef d'es- » cadre. » Aucun Du Quesne, si ce n'est Hubert, ne mourut au ser-

[1] La cornette n'est plus, comme au temps de Du Quesne, le signe du commandement supérieur; c'est la marque du Chef d'escadre.

mandait le chevalier de La Guiche. Ce vaisseau fit côte près de Ceuta, le 19 avril 1692, pendant une tempête par laquelle fut très-maltraitée l'escadre du comte Victor-Marie d'Estrées. Le Vice-Amiral l'avait mouillée à l'entrée du détroit, surpris par un coup de vent que les vaisseaux ne pouvaient affronter à la voile. L'*Assuré*, monté par M. de Château-Renault fils, et le *Sage*, ne purent tenir sur leurs ancres, et le courant les porta sur les récifs de la côte africaine. Trois cents hommes des deux équipages périrent dans ce naufrage, et M. Du Quesne y fut noyé ainsi que son capitaine. = Le dernier des Du Quesne que nous avons entrevus, sans pouvoir les connaître, est un chevalier Du Quesne, fait enseigne de vaisseau le 1er janvier 1692, et qui, embarqué sur le *Triomphant* en avril 1704, mourut sur ce vaisseau le 11 mars 1705, devant Gibraltar.

XXXVI.

Abraham II Du Quesne mort, quels hommes restaient à la tête de la flotte française? De la famille de Du Quesne, trois officiers, avec des mérites et des fortunes différents, se soutenaient honorablement dans un rang qui les recommande à l'histoire. Le comte Jacob, bon officier, ne s'acquit pas une renommée bien grande, soit que les circonstances ne lui aient pas été favorables, soit qu'il ait manqué de cet élan, de cette volonté, de cette intelligence dont firent preuve ses deux cousins MM. Du Quesne-Monnier et Du Quesne-Guiton, de qui nous avons dit en bref les brillants services.

Le vieux Maréchal Jean d'Estrées finissait, non qu'il mourût bientôt après 1688 [1], mais il cédait la mer à son jeune fils, celui qui, né le 30 novembre 1660, fut baptisé, nous l'avons dit page 570, le 3 octobre 1675, sous le nom de « Victoire-(*sic*)Marie, fils de messire Jean comte d'Estrées; il signait :

La carrière de M. Victor-Marie comte d'Estrées fut heureuse; sa naissance l'avait rendue facile, son courage, sa capacité, son appli-

[1] Il décéda en 1707, dans un âge très-avancé.

cation aux choses du métier finirent par justifier les faveurs dont il fut l'objet. Nous avons dit qu'il fut Vice-Amiral de France comme son père, et comme son père aussi Maréchal de France ; il fut Vice-Roi d'Amérique, et, chose à laquelle on ne s'attendrait guère, si l'on ne savait que l'Académie française fut d'abord et toujours une compagnie de gens du monde autant que de gens de lettres, il fut de l'Académie française. Il mourut âgé d'un peu plus de soixante-dix-sept ans, le 28 décembre 1737. Il avait épousé mademoiselle Lucie-Félicité de Noailles.

A côté de M. Jean d'Estrées, plaçons M. Jean Gabaret, très-bon officier, qui devint Lieutenant général. = Le marquis d'Amfreville, qui, blessé à la Hougue (29 mai 1692), sur le *Merveilleux*, mourut des suites de ses blessures, à Brest, le 2 novembre de la même année. = M. André, marquis de Nesmond, qui, reçu à Malte dans la Langue de Provence, en 1659, devint Lieutenant général, le 1[er] janvier 1693 [1]. = Le comte Ferdinand de Relingue, qui eut une commission de Chef d'escadre, le 1[er] novembre 1689, et en cette qualité, à la Hougue, sur le *Foudroyant*, commanda la division Contre-Amirale de l'escadre bleue et blanche, avant-garde de l'armée française. Il fut élevé au rang des Lieutenants généraux, le 1[er] avril 1697 et, le 25 août 1704, au combat de Velez-Malaga, montant le *Terrible*, eut une jambe emportée, blessure dont il mourut le 6 septembre suivant [2]. = Le marquis de Ville-Mursay, ambitieux, homme d'action, irrité contre le sort qui ne le portait pas assez vite au premier rang et qui fut cependant fait Lieutenant général le 1[er] novembre 1689, après dix-sept années seulement de service dans la marine. Il servit vaillamment toujours. Après avoir combattu à la Hougue, sur l'*Ambitieux*, il se trouva à l'affaire de Velez-Malaga sur le *Fier*, qui combattit successivement cinq vaisseaux hollandais et ne se retira de la mêlée qu'après avoir eu sa poupe emportée par une bombe qui fit des ravages terribles dans le navire. Le marquis de Villette mourut à Paris en décembre 1707. = M. Job Forant, qui, après trente-trois ans de grade de capitaine de vaisseau, se convertit ainsi que nous l'avons dit (sous l'année 1688), devint Chef d'escadre, le 12 février 1689, et mourut le 28 août

[1] André de Nesmond porte d'or à trois cornets de sable, virolés et liés d'azur, deux en chef et un en pointe. » (*Armorial général*, 1697 ; Bibl. Nat., Ms.)

[2] Le 22 janvier 1695, il donna un reçu qu'il signa : « Ferdinan de Relingue ». (Archives de la Marine.)

1692. = M. Jean de Belle-Ile-Érard, ancien officier, qui devint Chef d'escadre le 1er janvier 1703, et périt à Velez-Malaga. = M. Marc-Hyacinthe, marquis de Rosmadec, fait Chef d'escadre le 1er avril 1697, et qui mourut à la Havane, sur le *Fort*, le 14 mai 1702, gouverneur des îles depuis le 1er janvier de cette même année. = M. Panetié, brave homme, bon manœuvrier, qui le montra bien au combat de Béveziers où il commandait à l'avant-garde, Chef d'escadre depuis le 1er novembre 1689. = M. Barin, marquis de La Gallissonnière de Saint-Aubin, entré au service en 1667 comme enseigne, devenu lieutenant le 28 décembre 1671, puis capitaine le 13 janvier 1677, parvint au grade de Chef d'escadre, le 1er janvier 1703, officier distingué, qui fit honorablement son devoir partout comme à la Hougue, mais dont le nom aurait péri s'il n'avait été relevé glorieusement par son fils, Rolland-Michel Barin, marquis de La Gallissonnière, homme chétif et contrefait, qui était grand et beau au jour de combat. Le premier marquis de La Gallissonnière se retira à la fin de l'année 1720, Lieutenant général *ad honores*, et mourut à Poitiers, le 7 mars 1737, dix-neuf ans avant son fils, celui-ci survivant quelques mois seulement à sa victoire devant Mahon (21 mai 1756 [1].) = M. Jacques-Auguste-Léonard, bailli de Belle-

[1] Les Barin étaient dans les emplois publics depuis assez longtemps; nous voyons que, le 4 août 1645, « Jacques Barin, seigneur de La Gallissonnière et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils et directeur de ses finances », mourut à Paris, et que son corps fut mis en dépôt à Saint-Eustache, en attendant qu'on le portât dans la propriété où il devait être inhumé. (Reg. de Saint-Eust.) — Le père du premier des La Gallissonnière marins écrivit à M. Colbert, le 2 avril 1669, une lettre à propos d'un engagement qu'il avait pris, un peu comme toutes les personnes qui dépendaient du gouvernement, pour la création d'une grande compagnie. Il s'excusait de ne pouvoir payer la seconde partie de la somme pour laquelle il s'était engagé. « ... Je suis forcé de vous représenter que tout mon bien étant en fonds de terre, et ayant souffert l'année dernière par les gelées une perte très-considérable, et étant d'ailleurs obligé de fournir à la subsistance d'*un* de mes enfants qui est en Candie, *d'un second* qui est sur les vaisseaux qui sont allés à Constantinople (c'est celui qui fut fait capitaine en 1677), *d'un autre* qui est à Malthe, *d'un quatrième* qui est à Oudenarde, lieutenant dans le régiment de Navarre, et *d'un cinquième* qui est à Antibes dans une semblable charge, outre *l'aîné*, auquel j'ai fait de grands avantages; *un* qui est substitut au parquet au Parlement de Paris, et le *second* de tous, qui n'attend que le mois de décembre pour remplir la charge de conseiller aux requêtes du Parlement de Rennes, dont l'aîné est présentement revêtu, je me trouve dans l'impuissance de faire tout ce que je voudrois pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté... J'eus l'honneur de vous écrire, il y a quelques jours, qu'ayant plu à Dieu d'augmenter ma famille de *deux* enfants depuis mon nouveau mariage, outre les *huit* dont je viens de faire mention, j'espérois de la bonté de Sa Majesté cette même grâce qu'elle a accordée à autres qui sont dans cette ondition... (Signé :) Barin. » (Bibl. Nat., Ms., Lettres à Colbert.)

fontaine de La Malmaison, qui, trente ans capitaine de vaisseau, devint Chef d'escadre le 1er janvier 1703 et Lieutenant général le 6 octobre 1712. Il mourut fort âgé, au mois de janvier 1720. = M. le chevalier Pierre Le Bret de Flacourt, qui servant depuis vingt-sept ans fut fait Chef d'escadre le 1er juillet 1688 et mourut le 19 août 1692. = Le brave marquis Emmanuel de Coëtlogon, que nous avons vu plus d'une fois à côté de M. de Tourville et qui, Chef d'escadre le 1er novembre 1689, devint Lieutenant général le 1er juin 1701, eut la charge de Vice-Amiral du Levant le 18 novembre 1716, fut élevé à la dignité de Maréchal le 1er juin 1730, et mourut six jours après. = M. de Combes, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui fut ingénieur, M. de Combes, que nous avons montré ci-dessus, page 392, juge sévère du marquis de Langeron, et, à propos du siége d'Alger, en 1682, capitaine d'une galiote à bombes; alors nous avons dit que, capitaine de vaisseau du 1er janvier 1689, il devint commissaire général de l'artillerie et mourut en 1717.

= M. de Langeron doit être compté parmi les hommes d'élite dont nous donnons une liste qui restera nécessairement incomplète. Nous lui avons consacré une notice assez longue, page 393. = M. le chevalier Bernard de Saint-Jean-Pointis ne saurait être oublié ici; nous avons dit (p. 425) que, commandant, en 1682, la *Cruelle*, galiote à bombes, en 1699 il devint Chef d'escadre, et qu'il mourut en 1707. = Nous avons dit ailleurs quelle fut la carrière du chevalier d'Amblimont (pages 308, 366, 477, 479). = M. Pierre Guerusson du Magnou mérite aussi qu'on le mette au nombre des officiers distingués qui, ayant bien servi pendant la vie du grand Du Quesne, continuèrent longtemps après leur service. Il fut fait Chef d'escadre le 1er janvier 1693, après la Hougue, où il commandait le *Conquérant*, matelot d'arrière du chevalier de Châteaumorant, et matelot d'avant du *Soleil-Royal*. Il mourut le 10 mai 1706. = Le chevalier de La Rochalart fut aussi un de ces grands combattants de la Hougue; il s'y distingua à la tête de la division du marquis d'Amfreville, sur le *Henry*, à côté du chevalier de La Rongère, qui menait le *Fort*. M. de Villette, qui l'aimait et l'avait pour capitaine de son Pavillon, en 1694, eut la douleur de le perdre, commandant une des chaloupes qui allaient brûler des vaisseaux espagnols à l'embouchure de l'Èbre.

Nous venons de nommer des officiers, capitaines depuis long-

temps, et dont la réputation était solidement établie dans la marine; nous devons citer des capitaines qui commençaient en 1688 et qui, en peu d'années, allaient se faire des noms illustres : Jean Bart, — on sait ce qu'il fut, et qu'il eut un fils digne de lui; — René du Guay-Trouin, le chevalier de Forbin, Ducasse et Cassart. Nous avons gardé pour les derniers deux hommes que nous aurions pu nommer les premiers, MM. de Château-Renault et de Tourville. Bien souvent nous avons mentionné les services de l'un et de l'autre. Louis-François Rousselet de Château-Renault eut une activité de plus de cinquante années; lieutenant de vaisseau en 1661, capitaine le 9 mars 1666, Chef d'escadre le 18 décembre 1673, il resta quinze ans avec la commission de ce grade, ne s'épargnant pas, commandant presque toujours; enfin, le 5 février 1688, quatre jours après la mort de Du Quesne, il fut fait Lieutenant général. Il eut, le 1er juin 1701, la charge de Vice-Amiral de Levant, que laissait vacante le comte de Tourville, mort le 28 mai précédent. Il ne s'arrêta pas là : le 14 janvier 1703, il fut fait Maréchal de France. Il mourut à Paris le 15 novembre 1716. Le duc de Saint-Simon a fait de lui un portrait étrange, que nous ne voulons point abréger; c'est un des morceaux les plus singuliers, les plus piquants échappés à la verve maligne du satirique auteur des Mémoires :

« Châteaurenauld (*sic*), du nom de Rousselet, inconnu entièrement avant le mariage de son bisaïeul avec une sœur du Cardinal et du Maréchal de Retz, à l'arrivée obscure des Gondi en France, fut le plus heureux homme de mer de son temps, où il gagna des combats et des batailles, et où il exécuta force entreprises difficiles, et fit beaucoup de belles actions... C'étoit un petit homme goussaut » (c'est-à-dire court, gros, ayant de larges épaules), « blondasse, qui paroissoit hébété, et qui ne trompoit guère. On ne comprenoit pas à le voir qu'il eût pu jamais être bon à rien. Il n'y avoit pas moyen de lui parler, encore moins de l'écouter, hors quelques récits d'actions de mer. D'ailleurs bonhomme et honnête homme. Depuis qu'il fut fait Maréchal de France, il alloit assez souvent à Marly, où, quand il s'approchoit de quelque compagnie, chacun tournoit à droite et à gauche » (il allait à Marly chez M. de Cavoye). « Le Maréchal de Châteaurenauld mourut à plus de quatre-vingts ans. C'étoit un fort homme d'honneur, très-brave, très-bonhomme, et très-grand et heureux homme de mer, où il a eu de belles actions, que le malheur même de Vigo » (où, après un beau combat, il fut obligé de brûler ses vaisseaux; 1702) « ne put ternir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avoit pas le sens commun. »

Ce dernier trait ne saurait être pris à la lettre; il n'avait pas

d'esprit, parlait mal, ne savait pas causer, avait tout de l'honnête homme de Cour, excepté les belles façons et le beau langage; mais il avait certainement le sens commun. Se figure-t-on un général de mer qui a gagné des batailles, préparé ses victoires, donné les ordres nécessaires à tout ce qui agit sous lui, pour arriver à un grand résultat, et ce général dépourvu de sens commun ! M. de Château-Renault signait :

M. de Tourville n'avait, au physique, aucun rapport avec M. de Château-Renault ; il était grand et beau ; il savait parler et se faire écouter ; il ne fut pas moins heureux que son camarade, comme homme de mer ; il gagna des batailles, et le malheur qu'il éprouva à la Hougue — trahison du vent et de la mer — ne ternit point ses belles actions. Après avoir loyalement, et à deux reprises, fait connaître son opinion sur l'ordre qu'il avait du Roi de « combattre fort ou faible », il obéit, fit de son mieux et perdit quelques vaisseaux après la bataille, mais non pas en tel nombre que la marine française ne pût point se relever de ce désastre, comme l'ont dit ceux qui n'ont pas connu l'état de la flotte après 1692 (page 400, nous avons montré la fausseté de cette opinion) ; et Louis XIV, qui pouvait s'imputer le malheur de la journée de la Hougue, fit Maréchal de France M. de Tourville, autant pour le consoler que pour le récompenser de son obéissance et de son sacrifice.

Le chevalier de Tourville, qui jusqu'à l'âge de quarante-sept ans[1] avait peu songé au mariage, fut pris, en 1689, du désir de renoncer au célibat. Une veuve belle ou jolie, et riche, lui inspira cette résolution. Il se mit en règle avec Malte, qu'il quittait, le Pape le rele-

[1] On se rappellera que nous avons dit, tome I[er], page 129, que M. de Tourville naquit, le 24 novembre 1642, non pas à Tourville, en Normandie, comme l'a prétendu l'abbé de Magron, auteur des *Mémoires du Maréchal de Tourville*, ouvrage romanesque, assez mal renseigné en général et tout à fait indigne du grand homme dont il a la prétention de raconter la vie militaire. Nous avons consacré un long article au chevalier de Tourville dans notre *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*; ce que nous en avons dit dans cette *Étude* complète l'esquisse d'une biographie que nous aurions sans doute essayé d'écrire, si les événements ne nous avaient pas éloigné de Paris, où sont toutes les sources des bonnes informations.

vant de ses obligations envers l'Ordre ; il pressa son mariage. Une armée navale l'attendait, et M. de Seignelay lui interdisait les longues douceurs d'une lune de miel. Pour abréger le temps, il acheta des dispenses à l'archevêché. Voici, en effet, ce que nous avons trouvé au Registre des dispenses accordées par l'official de Paris, en 1680 :

« *Anna-Hilarione de Costantin, comite de Tourville, Sancti Stephani de Monte, et Ludovica-Francisca Laugeois, Sancti Rochi, nec non super defactu* (sic) *domicilii cum dicto comite de Tourville.* » (Archives de la ville de Paris.)

Le duc de Saint-Simon, parlant dans ses Mémoires du mariage de M. de Tourville, à propos de la mort de la comtesse, dit de celle-ci :

« Elle n'étoit rien, veuve de La Popelinière, homme d'affaires et riche. Quoiqu'elle en eût des enfants, elle étoit assez riche pour que Tourville eût envie de l'épouser. Langeois[1], homme d'affaires, fort riche, donna beaucoup à sa fille pour ce mariage, et les logea. Cela ne dura guère ; le mariage ne fut pas heureux. Il en resta un fils, tué dès sa première campagne, et une fille fort belle, qui a épousé M. de Brassac, et que la petite vérole, sans la défigurer, a rendue méconnaissable. Elle a été dame de madame la duchesse de Berry.

Voici maintenant ce que nous avons lu au registre de Saint-Roch :

« Du 16e janvier 1690, haut et puissant seigneur Messire Anne-Hilarion de Costantin, chevalier, comte de Tourville, Vice-Amiral de France, commandant les armées navales du Roi, fils de feu haut et puissant seigneur Messire Cæsar de Costantin, vivant, chevalier comte de Tourville, et de dame Lucie de La Rochefoucault, ses père et mère, demeurant rue Saint-

[1] Langeois n'était pas le nom du père de la comtesse de Tourville ; il se nommait Laugeois ; nous en avons pour garants quelques actes qu'on va lire, et les deux premiers volumes de l'Armorial de Paris, 1697 (Bibl. Nat., Ms.), auxquels nous empruntons les mentions suivantes : « Jacques Laugeois, écuyer, seigneur d'Imbercourt (*sic*) et de Launay, porte d'azur à une tour d'argent et un chef herminé. » — « Jean-Baptiste-Louis Laugeois d'Hymbercourt, conseiller en la Cour de Parlement de Paris et premier conseiller de Son Altesse Royale Monseigneur frère du Roy, duc d'Orléans, porte d'azur à une tour crénelée d'argent et maçonnée de sable, et un chef d'hermines. » — « Étienne *de* Laugeois de la Vannerie, conseiller et premier garde-robe du Roy, porte d'azur à une tour d'argent et un chef d'hermines. » — C'est à Jacques Laugeois, fils d'un simple receveur des confiscations du Châtelet, qui, n'ayant point de noblesse, se faisait appeler quelquefois M. de Laugeois ou M. d'Hymbercourt, que La Bruyère a fait, dit-on, allusion dans son chapitre *De quelques usages :* « D'autres ont un nom dissyllabique qu'ils anoblissent par des particules dès que leur fortune devient meilleure... Plusieurs suppriment leurs noms, qu'ils pourroient porter sans honte, pour en adopter de plus beaux. »

Jean de Beauvais, paroisse Saint-Étienne du Mont, d'une part; et... dame Louise-Françoise Laugeois, veufve de feu... M. Jacques-Claude Darrot, marquis de La Poupelinière, premier cornette des chevau-légers de la garde du Roi, demeurante (*sic*) rue Neuve des Petits-Champs, avec dispense et permission de fiancer et marier du grand matin..., en présence de Jacques Laugeois, écuyer, seigneur d'Hymbercourt et de Launay, et Jean-Baptiste-Louis Laugeois, aussi écuyer, son fils, demeurant rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice, l'un père et l'autre frère de l'épouse; Messieurs Louis Mesnard, seigneur de Tiffauges, prêtre, docteur en théologie, demeurant sur le quay de la Tournelle, parent de l'épouse; Pierre Bouley, écuyer, sieur de Marcy, demeurant rue Saint-Jean de Beauvais; dame Lucie de Costantin de Tourville, épouse de Messire Michel d'Argonge (*sic*), marquis de Gouville, demeurant rue du Bac, sœur de l'époux; dame Magdeleine-Françoise Gosseau, épouse dudit sieur Laugeois et mère de l'épouse, qui ont signé : Anne-Hilarion DE COTENTIN DE TOURVILLE, Louise-Françoise LAUGEOIS, LAUGEOIS D'HYMBERCOURT, M. F. GOSSEAU, GAUCHER. »

La marquise Louise-Françoise Laugeois, qui devenait comtesse de Tourville, avait épousé en premières noces à Saint-Sulpice, le mardi 21 mai 1680, étant âgée de dix-neuf ans et demi, « Jacques-» Claude Darrot, chevalier, marquis de La Poupelinière et d'Er-» vaux, etc., âgé de vingt et un ans environ, fils de feu Messire » René-Élisée Darrot, chevalier, seigneur marquis desdits lieux, et » de dame Thérèse Charron, marquise d'Ervaux, demeurant rue de » Richelieu ». Parmi les témoins de ce mariage, nous remarquons J. Nicolas Colbert, M. de Saumery, M. E. de Besmaus, Louis, évêque du Mans, et Charron de Menars (Jean-Jacques), « Surinten-» dant des finances, domaines et affaires de la Reine ». M. le marquis de Saumery (Jean-Baptiste de Joanne) était cornette des chevau-légers, comme le marquis de La Poupelinière, qui, par sa mère, était neveu de madame Colbert (Marie Charron), femme du grand Ministre. Le Dictionnaire de Chaudon et Delandine dit que mademoiselle Laugeois était fille d'un fermier général; nous n'avons pu vérifier cette assertion, qui a peut-être pour elle la vérité. Quant à celle de Saint-Simon, en ce qui touche le premier mariage de Louise-Françoise Laugeois, les documents que nous venons de produire lui donnent tort. Saint-Simon a confondu le marquis Darrot avec Le Riche, qui portaient l'un et l'autre le nom de Popelinière ou Poupelinière. Jacques-Claude Darrot de La Poupelinière était un des chevau-légers de la garde du Roi, et non pas « un homme d'affaires »; l'homme d'affaires riche, du nom de La Poupelinière, se nommait Le Riche; il était père d'Alexandre-Jean-Joseph Le Riche, qui, né,

dit-on, en 1690 ou 1691, devint fermier général en 1718, et pendant quelques années éblouit le monde par son luxe et ses profusions, y fit bonne figure par l'aisance polie de ses manières et par quelque chose de l'homme de goût et d'esprit, et attira à lui, par la délicatesse de sa table et son empressement à les protéger, certains gens de lettres qui s'attachaient volontiers aux gens de finance. Que M. de Tourville eût envie, n'ayant que peu de bien, d'épouser une veuve de trente ans, séduisante et largement dotée par son père, cela se conçoit; mais ce qui se conçoit aussi bien, c'est qu'une femme pourvue d'attraits et d'argent ait été bien aise d'épouser un homme déjà illustre, Vice-Amiral du Levant, et, par-dessus le marché, beau, d'un grand air, et bien à la Cour, où il pouvait pousser son épouse. Si la marquise de La Poupelinière était pour le Vice-Amiral un bon parti, à son tour M. de Tourville était, pour la fille d'un Laugeois d'Hymbercourt, un parti aussi convenable qu'honorable.

M. de Seignelay ne dut pas être étranger au mariage du Vice-Amiral, qui était de ses amis, avec la veuve d'un de ses parents. Tout semble donc fort naturel dans cette affaire, où d'un côté étaient la gloire, une des grandes charges de la marine, peu de fortune, mais des agréments personnels, et de l'autre la richesse et la beauté.

On aura remarqué, sans doute, que la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux « du grand matin »; on avait voulu éviter la foule des amis et des curieux, qui aurait fait de la cérémonie une chose de grand apparat et de grand ennui pour la jeune veuve, mise ainsi en représentation devant la Cour et la ville; car qui n'aurait-on pas dû inviter? Les mariages bénis *summo mane,* comme on disait, étaient célébrés à la pointe du jour ou peu de temps après, pour deux raisons : ou parce qu'on voulait cacher quelque faute, — et dans ce cas on s'adressait aux petites paroisses borgnes de la Cité, Saint-Pierre aux Bœufs, Saint-Pierre des Arcis, — ou parce que, ainsi que dans le cas qui nous occupe, on voulait ne donner aucun appareil de vanité à la cérémonie religieuse.

Le comte de Tourville eut deux enfants de son mariage, un fils et une fille : le premier en 1691, l'autre en 1693. Louis-Alexandre de Tourville, né le 7 septembre 1691, ne fut baptisé que le 22 décembre 1693, ayant pour parrain « S. A. R. Monseigneur Louis-Alexandre » de Bourbon, comte de Toulouse, Amiral de France », et pour marraine « Madame Louise-Bénédicte de Bourbon, duchesse du

» Maine ». (Registre de Saint-Sulpice.) Quant à Luce-Françoise de Tourville, elle naquit le 18 juin 1693 et fut baptisée à Saint-Sulpice le lendemain, tenue sur les fonts par son grand-père maternel, « Jacques Laugeois, écuyer, seigneur d'Hymbercourt », et par « dame Françoise de Cotentin de Tourville, épouse d'Annet de La » Bastide, comte de Châteaumorant ». M. de Tourville n'assista à aucun de ces deux baptêmes ; il était à la mer, à la tête d'une flotte partie avec l'intention de prendre une revanche de la journée de mai 1692. — Luce-Françoise de Tourville épousa, le 20 juillet 1714, Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, marquis de Brassac et de La Roche-Beaucourt, fils mineur de feu Alexandre de Galard de Béarn et de Marthe-Madeleine Foullé de Prunevaux. A ce mariage assistèrent Madame Anne Palatine de Bavière, princesse douairière de Condé, Madame Marie-Anne de Bourbon, duchesse douairière de Vendôme, princesse du sang, etc. (Reg. de Saint-Sulpice.) — Le comte de Tourville n'assista point au mariage de sa fille, non plus que la comtesse ; il était mort au faubourg Montmartre, âgé de cinquante-huit ans, le 28 mai 1701, et avait été inhumé dans l'église Saint-Eustache deux jours après, « en présence de son fils Louis- » Alexandre et de Nicolas-Charles, marquis de Cotentin, capitaine » de cavalerie ». La comtesse de Tourville mourut, le 11 octobre 1707, dans son hôtel, rue de l'Université, — la maison de son père, — et le 12 fut inhumée dans l'église des Capucines, « en présence de » ses deux fils, Jean-Baptiste Darrot, marquis de La Poupelinière, et » Louis-Alexandre de Cotentin, comte de Tourville[1]. » (Reg. de Saint-Sulpice.) Le Maréchal de Tourville décéda au faubourg Montmartre, non point par un pur effet du hasard, mais parce qu'il demeurait là, et non rue de l'Université, qu'avait abandonnée le Maréchal. Ils témoignaient par leur trépas de la vérité des bruits répandus dans le public relativement à leur séparation, amenée par des torts réciproques, galanterie des deux côtés, a-t-on dit. Il paraît que madame la maréchale ne ménagea pas beaucoup plus sa réputation que sa belle-sœur, madame d'Argouge de Gouville, dont Jean, comte de Coligny, dans ses Mémoires, a dit qu'elle était beaucoup plus coquette que la princesse de Condé. Il paraît, si Coligny a dit vrai, qu'elle l'était au superlatif.

Saint-Simon proclame que M. de Tourville fut, « de l'aveu des

[1] L. A., comte de Tourville, colonel d'un régiment d'infanterie, fut tué dans la journée de Denain, en 1712. Il avait un peu plus de vingt ans.

» Anglois et des Hollandois, *le plus grand homme de mer de son » siècle* »; quant à nous, si grande que soit notre admiration pour Abraham Du Quesne, qui nous a inspiré le désir de faire connaître sa vie mieux qu'on ne l'a connue, nous ne rabattrons rien de cet éloge. Brave comme les plus braves, capitaine toujours prêt aux entreprises difficiles et périlleuses, officier général qui mania avec une merveilleuse habileté des flottes de quatre-vingts à cent navires de guerre, — bonne fortune qui manqua à Du Quesne, — prudent autant que courageux, Tourville eut au plus haut degré les qualités éminentes qui font le grand homme de mer.

XXXVII.

Disons en quelques pages quels hommages publics furent rendus à notre Abraham Du Quesne de son vivant, et après sa mort.

Girard Édelinck grava le portrait si connu du Lieutenant général des armées navales du Roi. Ce portrait est sans date, et le graveur n'a pas fait savoir s'il travailla d'après une peinture ou si lui-même, avec la permission de Du Quesne, fit un dessin sur lequel il exécuta son travail. Cette dernière supposition nous semble la bonne, bien que les mots sacramentels *ad vivum* ne se lisent pas à la suite du nom d'Édelinck. Du Quesne, la campagne de Sicile finie, campagne glorieuse, où il avait eu l'honneur de se mesurer avec Michel-Adrien de Ruyter, et la gloire de l'emporter sur cet éminent officier, était un homme considérable; l'industrie privée pouvait donc se hasarder à mettre au jour son portrait. Peut-être faut-il reporter à l'année 1676 l'apparition du morceau gravé par M. Édelinck; cependant le Du Quesne d'Édelinck paraît être plutôt un septuagénaire marqué qu'un homme de soixante-six ans. Aussi croyons-nous que ce fut seulement après les siéges d'Alger et de Gênes que le graveur fit son estampe. M. Michel Bégon, Intendant de Rochefort, un des curieux de son temps de qui la bibliothèque et les portefeuilles furent le mieux garnis, lorsqu'il eut la pensée de réunir les portraits des hommes illustres du dix-septième siècle et d'y joindre un court éloge de chacun d'eux, n'eut garde d'oublier Du Quesne qu'il connaissait particulièrement et qu'il devait naturellement mettre au rang des illustres. M. Cabart de Villermont, ami de Du Quesne et de M. Bégon, ayant écrit à celui-ci pour lui proposer le portrait du Lieutenant général, gravé par Édelinck, M. Bégon lui répondit, le

12 avril 1689 : « J'ay le portrait de M. Du Quesne, *qui est fort ressem-* » *blant.* » Ce témoignagne de M. Bégon est précieux [1] ; il est corroboré pour nous par les rapports frappants que nous avons remarqués entre l'œuvre de G. Girard Édelinck et la peinture d'un artiste inconnu que possède M. le général de division d'Hugues, et dont nous avons souvent parlé dans cette *Étude*. Cette peinture montre Du Quesne âgé d'environ quarante-cinq ou cinquante ans; sa moustache, ses sourcils, sa perruque sont blonds, et nous savons que telle était la couleur de ces détails dans la personne de Du Quesne. Chez G. Édelinck, la moustache du Lieutenant général est blanche et donne à la physionomie, plus souriante que sévère, un certain air narquois et de mauvais garçon, qui ne déplaît pas et qui a un caractère tout original. Que le portrait peint dont nous venons de parler ait été fait sur le vif, nous n'en doutons point; il a le cachet de la vérité; rien n'y sent la convention ni la recherche; il n'a pas le piquant et la vivacité de celui de G. Édelinck, la main qui le traça n'étant ni bien énergique ni bien habile; c'est cependant un morceau estimable et digne d'être conservé. Il vient de la maison de M. Du Quesne-Monnier, ce qui nous semble garantir son authenticité. — C'est le portrait d'Édelinck que M. Gide a bien voulu reproduire pour nous, et qui figure en tête de notre premier volume.

Nous ne pouvons rien dire d'un autre portrait peint que nous n'avons point vu, bien que nous soyons allé dans la maison où il est gardé. Cette maison est celle de M. Du Quesne de Bruchein, de qui nous avons parlé dans notre premier chapitre; elle est au Brink, sur la rive droite du Rhin, à quelques pas d'Arnheim. En 1851, étant descendu d'Amsterdam dans la Gueldre, pour voir M. Du Quesne de Bruchein, que nous croyions appartenir à la famille des Du Quesne de Dieppe, nous eûmes le regret de ne pas le rencontrer. Une personne qui nous reçut nous dit que le maître de la charmante habitation où nous étions possédait un portrait du grand Du Quesne; mais

[1] Il nous autorise à rejeter tous les portraits qui s'éloignent de celui d'Édelinck, et particulièrement celui qu'a signé Nicolas Hubert, qui, sans façon et pour faire acheter sa détestable image, écrivit après son nom : *Ad vivum*. Son Du Quesne est un véritable grotesque; il a la face large et carrée, les yeux sans vie, la tête couverte d'une chevelure blanche non peignée, qui n'a rien de la perruque blonde qu'Édelinck n'a pas manqué de reproduire, en atténuant un peu la teinte par la présence de cheveux blancs. Et quel dessin, quel travail de burin! C'est un des mauvais ouvrages de Nicolas Hubert, dont on en connaît peu de bons. — Il y a un joli portrait par Fiquet; c'est Édelinck affadi.

nous ne pûmes savoir si la peinture était ancienne et d'une bonne main, et comment elle était venue à la possession de M. Du Quesne. On nous offrit de nous la montrer, nous ne crûmes pas devoir être indiscret au point d'accepter cette invitation faite par un domestique, et nous nous retirâmes fort désappointé.

On a vu que M. Henri Du Quesne dressa contre un des murs de l'église d'Aubonne une épitaphe latine, à la mémoire de son père. Cette épitaphe, nous l'avons dit (p. 536), ce fut seulement en 1700, c'est-à-dire douze ans après la mort de Du Quesne, qu'Henri la fit graver et sceller dans la muraille. Pourquoi attendit-il si longtemps? Pourquoi ne surmonta-t-il pas le petit cartel de marbre d'un buste du célèbre défunt? Nous n'avons point à rechercher les motifs d'un retard qui nous étonne un peu, et de l'absence d'une image expressive qui eût ajouté beaucoup à l'importance du monument. M. Henri Du Quesne eut sans doute de bonnes raisons pour agir ainsi. Quoi qu'il en soit, l'inscription d'Aubonne et le portrait de G. Édelinck sont les seuls hommages publics rendus pendant le dix-septième siècle à un homme qui l'honora par la fermeté de son caractère et la longue suite des services rendus à la France. Ne nous étonnons pas toutefois si quelque statue ne fut pas dressée, par ordre du Roi, au général de ses armées de mer; on ne dressait alors de statues qu'aux Rois et aux Princes. Ce ne fut qu'à la fin du dix-huitième siècle que le gouvernement français pensa à faire pour Du Quesne ce qu'on avait fait pour beaucoup d'autres hommes de guerre. Une statue, destinée à la décoration d'une des galeries intérieures du Louvre, fut commandée à un sculpteur, bien oublié, nommé Monot. Ce marbre a été placé au Musée historique de Versailles, où il ne fait pas trop mauvaise figure.

Versailles garde aussi un portrait peint de Du Quesne, ouvrage d'un peintre « de peu de nom », comme aurait dit l'abbé de Marolles, M. Benoît Graincourt, qui publia en 1781, un livre intitulé : *Les Hommes illustres de la marine*. Ayant proposé à M. de Sartines de faire une série de portraits d'Amiraux, de Lieutenants généraux, de Chefs d'escadre et aussi de Ministres, il fut autorisé à mettre son projet à exécution. Le dépôt de la marine à Versailles reçut quelques-unes de ses toiles, hélas! fort médiocres, et la Révolution interrompit l'artiste au milieu de son travail.

Parmi les statues colossales en marbre qui forment, de la grille d'entrée au château de Versailles, une avenue de grands hommes,

figure un Du Quesne, œuvre de M. Roguier. Cette statue, d'un bon mouvement, commandée en 1816, exposée en 1817, exécutée en marbre pendant l'année 1818 et de nouveau présentée au Salon en 1819, fut ensuite montée sur le pont de la Concorde en compagnie de celles qui sont avec elle maintenant à Versailles, en avant de la cour de marbre. L'effet produit par ces grandes images de marbre n'était pas bon : les statues écrasaient le pont; on les descendit de leur piédestal, et lorsque le roi Louis-Philippe, pour sauver le château de Versailles, menacé de destruction par les *utilitaires*, eut la pensée d'y installer un Musée historique, Du Quesne, avec Condé, Richelieu et les autres hommes illustres, anciens ornements du pont Louis XVI, fut dressé dans la grande cour du palais, où il restera toujours, nous l'espérons du moins.

La ville de Dieppe songea peut-être souvent, depuis notre première Révolution, à élever un monument au héros marin qui est une de ses gloires; mais les monuments sont chers et les villes ne sont pas assez riches pour se donner le luxe d'un marbre ou d'un bronze façonné par le ciseau d'un artiste habile. Il fallait pour Dieppe que le gouvernement intervînt. M. le baron Dupont-Delporte, pair de France, préfet du département de la Seine-Inférieure, fit connaître au Ministre de l'intérieur le désir des habitants de Dieppe de voir la France honorer publiquement et d'une façon durable la mémoire d'un de leurs plus grands concitoyens, et celui-ci promit que le Roi serait prié de se rendre aux vœux des Dieppois. Le préfet, par une lettre du 11 août 1841, informa le maire de Dieppe que M. le Ministre de l'intérieur avait décidé qu'une statue en bronze de Du Quesne serait donnée à la ville de Dieppe, et que Son Excellence en avait confié l'exécution à M. Dantan aîné, ancien pensionnaire du Roi à l'Académie de France à Rome[1]. La statue, ouvrage de M. Dantan, fut inaugurée sur la place Royale, le dimanche 22 septembre 1844. Cette inauguration donna lieu à une cérémonie à l'éclat de laquelle concoururent tous les arts : la poésie représentée par M. P.-F. Féret, le laborieux et savant bibliothécaire de la ville, qui composa une cantate, la musique par M. le marquis Alain-Chartier de Coraille, qui donna l'expression lyrique aux vers énergiques de M. Féret; l'architecture par M. Lenormand, qui décora la place où s'élevait l'image de Du Quesne. M. Dantan n'a point représenté le Du Quesne

[1] Communication de M. le maire de Dieppe, 21 juillet 1870.

de 1676 ou de 1684, mais Du Quesne dans toute la grâce robuste de la jeunesse, la tête fièrement levée, la main gauche sur la garde de son épée, la main droite tenant le porte-voix, et, par un anachronisme pardonnable dans un monument qui raconte toute une vie, le pied gauche posé sur l'affût d'un de ses mortiers essayés pour la première fois en 1682, contre la ville d'Alger. Le costume du capitaine n'est point celui que porta le Lieutenant général, mais celui d'un contemporain des premières années de la majorité de Louis XIV. Ainsi posé, ainsi vêtu, Du Quesne a un fort grand air. C'est l'homme sûr de lui; il provoque sans fanfaronnade, rien ne trahit ses sentiments intérieurs, ni son mouvement, ni son visage; il comprime les élans de son cœur; il est calme et attend. — Nous donnons un croquis de la statue de M. Dantan en tête de ce volume.

C'est à l'inauguration de la statue de Du Quesne qu'est due la publication d'un écrit substantiel de M. P.-F. Féret, que nous avons cité, l'*Esquisse de la vie de Du Quesne*. Ce résumé d'une grande histoire obtint tout le succès qu'il méritait.

Nous ne finirons pas cette énumération des monuments élevés à la gloire de Du Quesne sans indiquer aux humanistes, aux amateurs de poésie latine, une belle ode intitulée : QUESNIUS, dont l'auteur est M. A. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine. Elle est la cinquième d'un recueil d'odes publié sous le titre : *Gloriæ navales*. (Brest, 1853.) Le mouvement en est vif; elle raconte en cinq strophes d'une coupe heureuse les principales actions du commandant des armées navales de Louis XIV, et les célèbre dans une langue noble, harmonieuse et concise. Nous osons à peine dire que M. de Grandpont nous a dédié ce morceau, tant nous nous sentons indigne d'un tel honneur.

TABLE

DU TOME SECOND.

[1] Le prince était un Napolitain de la maison d'Avalos, célèbre au seizième siècle.

[1] Les documents, les lettres, les mémoires le nomment Regnault, Reynaud, Renault, Renaud; il signait :

Renau

[1] Un de ces fils, M. Louis-Marie Du Quesne-Monnier, contrairement à l'habitude de tous les membres de sa famille, signait :

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

ERRATA

DU TOME PREMIER.

Page 1, troisième colonne du croquis généalogique, au lieu de : « F. Du Quesne », lisez : « N. Du Quesne ».

Page 36, ligne 15, au lieu de : « entre Touques et Honfleur », lisez : « entre la Touques et Honfleur ».

Page 47, ligne 2, au lieu de : « le commandant de La Porte », lisez : « le commandeur ».

Page 48, ligne 4, même correction à faire.

Page 84, ligne 31, au lieu de : « un peu hâté », lisez : « S'il s'était peu hâté ».

Page 97, ligne 35, au lieu de « 1648 », lisez : « 1639 ».

Page 100, ligne 25, au lieu de « M. de Forget », lisez : « M. des Forgettes ».

Page 124, ligne dernière, au lieu de « commandement », lisez : « commandant ».

Page 128, ligne 26, au lieu de : « Les deux galères », lisez : « Les deux galions ».

Page 161, ligne 13, au lieu de : « *Romam* », lisez : « *Romane* ». Christine empruntait, en le changeant un peu, ce vers au VI[e] livre de l'Énéide :

Tu regere imperio populos, Romane memento.

Page 166, ligne 21, au lieu de « 1639 », lisez : « 1649 ».

Page 186, ligne 11, au lieu de : « lac d'Ambis », lisez : « Bec d'Ambès ».

Page 208, ligne 29, au lieu de : « dans l'année », lisez : « pendant l'année ».

Page 232, ligne 11, au lieu de : « d'une de ses parentes », lisez : « d'un de ses parents ».

Page 223, ligne 25, au lieu de : « Jacob était mort à Moros, chez son frère Abraham », il faut lire : « Jacob était mort à la mer d'un coup de canon ». Du Quesne fait cette déclaration en 1675, comme on le verra, tome II, page 190 de cette Étude. Nous n'avons connu ce détail que très-tard.



Page 299, ligne 39, au lieu de « contre les officiers », lisez : « entre les officiers ».

Page 305, ligne 6, au lieu de « attirer », lisez : « arriver ».

Page 306, ligne 1, au lieu de « Armés », lisez : « Armé ».

Page 312, dernière ligne, au lieu de « assister ses filles », lisez : « assister ses *nièces* ». Au reste, le *lapsus calami* est corrigé par les lignes suivantes, qui nomment le père des nièces de MM. de Mercœur et de Beaufort. M. de Mercœur avait un beau gouvernement, et nous nous étonnons qu'il n'ait pas pu entretenir honorablement ses nièces. Que M. de Beaufort, moins riche que son frère, ait pris l'initiative d'une démarche auprès de M. Colbert en faveur des enfants de l'homme qu'il avait tué involontairement, cela nous paraît assez naturel.

Page 403, ligne 13, au lieu de : « Grancé », lisez : « Grancey ». Grancé est l'orthographe de la plupart des documents; nous regrettons de ne l'avoir pas corrigée ici, comme nous l'avons fait partout ailleurs.

Page 416, ligne 9, au lieu de : « affirment, lisez : « affirme ».

Page 480, au lieu de : « XXXVIII », lisez : « XXXVII ».

Page 494, ligne 30, au lieu de « la maison du Roi (du Dey) », lisez : « la maison du Roi (maison du Consulat de France) ».

Page 498, ligne 27, au lieu de « O'Relli », lisez : « O'Reilly ».

Page 502, au lieu de : « XXXIX », lisez : « XXXVIII ».

Page 518, ligne 4, au lieu de : « M. Dufresne », lisez : « M. de Fresnes ».

Page 533, au lieu de « XL », lisez : « XXXIX ».

Page 546, au lieu de « XLI », lisez : « XL ».

Page 549, ligne 4, au lieu de « puissante », lisez : « pressante ».

Page 563, au lieu de « XLII », lisez : « XLI ».

ERRATA

DU TOME SECOND.

Page 33, ligne 13, au lieu de : « 30 août », lisez : « 20 août ».

Page 47, ligne 23, au lieu de : « Vallelle », lisez : « Valbelle ».

Page 58, ligne 8, au lieu de : « la nuit mit un terme », lisez : « la nuit met un terme ».

Page 179, ligne 9, au lieu de : « Avola », lisez : « Avalos ».

Ligne 26, même correction.

Page 184, ligne 28, et 192, ligne 11, au lieu de : « Alfages », lisez : « Alfaques ». Nous avons trop respecté l'orthographe des documents, si souvent fautive.

Page 190, ligne 12, au lieu de : « Vandricourt », lisez : « Vaudricourt ».

Page 192, ligne 26, au lieu de : « Don André d'Avola », lisez : « Don André d'Avalos ».

Page 201, ligne 30, au lieu de : « qui seroit la queue de la division », lisez : « qui serroit ».

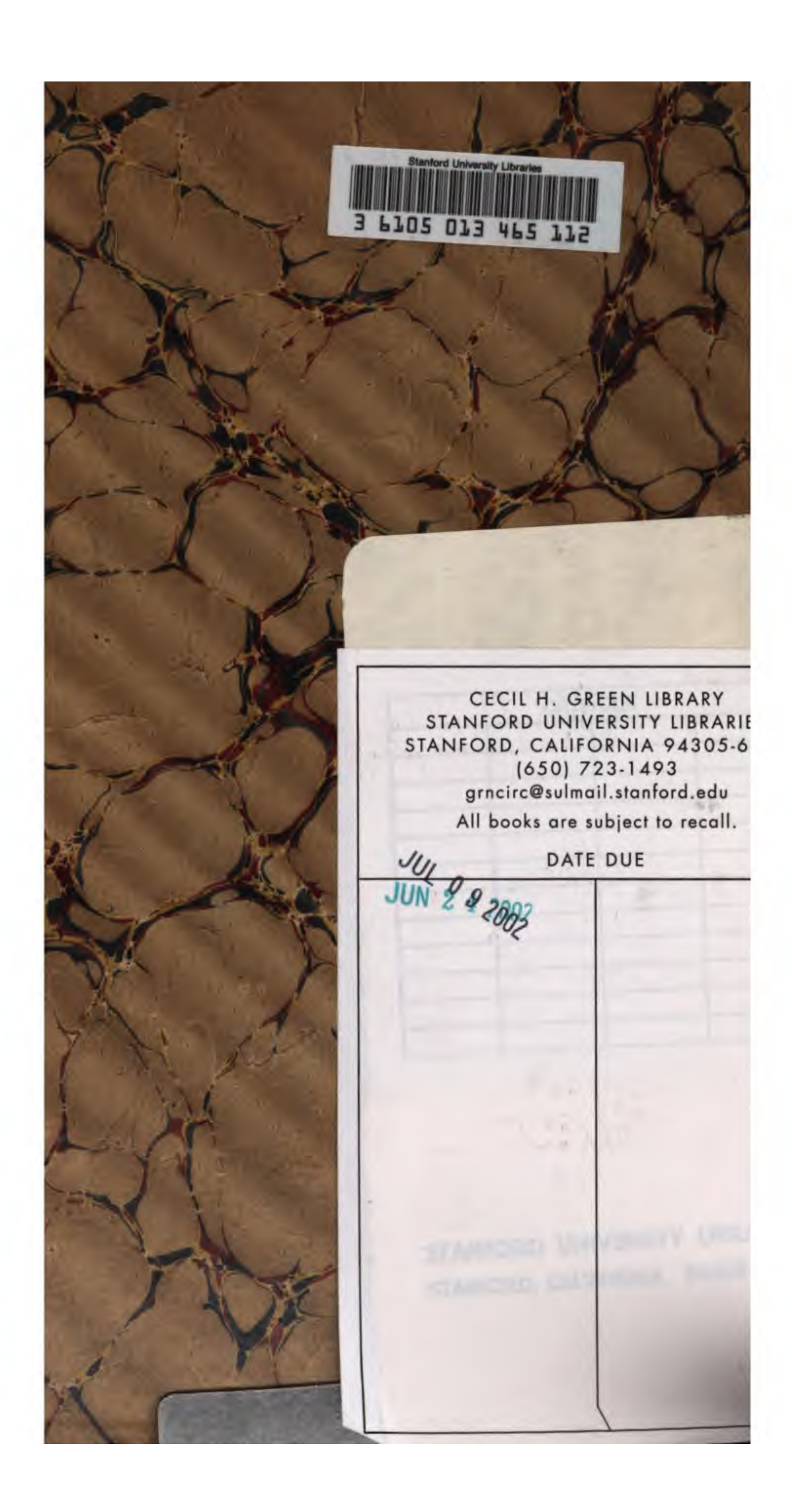
Page 203, ligne 2, au lieu de : « ils en avaient fort pris », lisez : « fort bien pris ».

Page 233, au lieu de : « Tabart », lisez : « Cabart ».

Page 249, lignes 21, 35 et 36, au lieu de « Ratabou », lisez : « Ratabon ».







Stanford University Libraries
3 6105 013 465 112
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE
JUL 0 9 2002
JUN 2 4 2002